This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491215

Digitized by Google

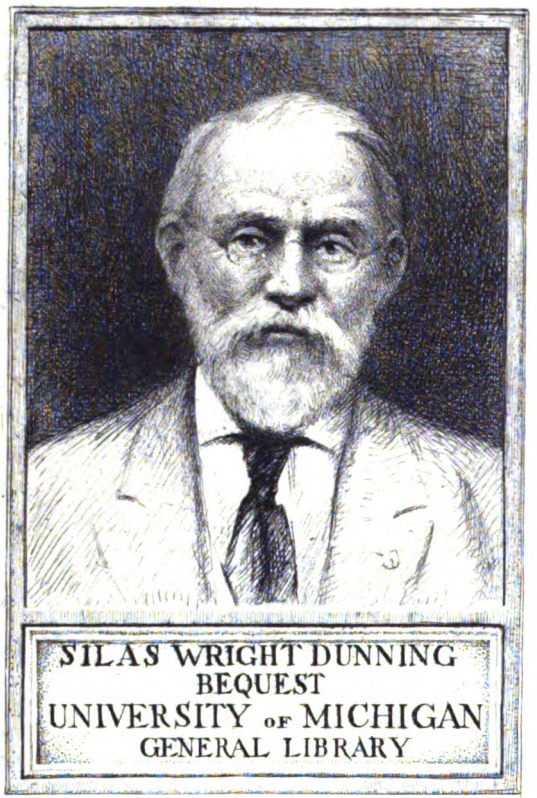

Digitized by Google

AS
161
.R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE

(HISTORIQUE ET TRIMESTRIELLE),

DESTINÉE A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES, SE RAPPORTANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du premier Comité historique au ministère de l'instruction publique, et d'un grand nombre de Société savantes, françaises et étrangères.

2e SERIE. — TOME Ier.

Poitiers,
SAURIN FRERES, IMPRIMEURS-EDITEURS.
PARIS,
DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1840.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

Anglo-Française.

Digitized by Google

Poitiers. — Imp. de SAURIN.

Digitized by Google

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE

A recueillir toutes les données historiques et autres, se rattachant aux points de contact,

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE, LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité historique des chartes, chroniques et inscriptions au ministère de l'instruction publique, et d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Seconde série. — Tome premier.

Poitiers,

SAURIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS.

PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tunning
Geb.
4-9-31
21367

Introduction.

Lorsque je mis à exécution, en 1833, le projet que j'avais formé, quelques années à l'avance, de publier une revue historique, destinée à mentionner tous les conflits élevés entre deux grandes nations, la France et l'Angleterre, je fis en quelques lignes l'historique de leurs débats et de leurs luttes séculaires, résultats de la mémorable expédition de Guillaume le Bâtard et du second mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenet. Puis, après avoir parlé de la réconciliation opérée entre la France et l'Angleterre, je m'exprimais ainsi : « Il faut le dire, ces anciens et nombreux points de contact entre deux nations si grandes et si généreuses, cette rivalité séculaire, offrent à l'histoire une suite de faits d'une grande importance et d'un intérêt soutenu. Le burin de l'histoire est loin surtout d'avoir recueilli une foule de traits épars, dont le faire de notre époque peut tirer un merveilleux parti. Écrire

Digitized by Google

en détail, par événement détaché, par vie d'homme, par série de faits, tout ce qui se rattache aux anciennes guerres de la France et de l'Angleterre, reproduire l'esquisse des débris des monuments historiques, restes matériels des chroniques des anciens temps, en y joignant parfois quelques pages romantiques inspirées par la force et l'importance des souvenirs, c'est en agissant ainsi qu'on espère intéresser en France et au-delà du détroit. »

Je crus devoir ajouter encore : « Tel est le cadre qu'on a cru devoir tracer et qu'on espère pouvoir remplir, après un quart de siècle d'études spéciales, et le concours d'un bon nombre de coopérateurs instruits et déjà connus, pour la plupart, dans la carrière littéraire. De plus, cette Revue, faite tout exprès pour réunir et colliger les anciens souvenirs de la rivalité des deux premiers peuples du monde, désormais destinés, on doit le croire, à demeurer amis et même alliés, retracera aussi les circonstances relatives à ce nouvel ordre de choses, notamment les alliances politiques et les relations de commerce, en évitant d'aborder, autant qu'on le pourra, les points susceptibles de froisser les passions politiques, si vives et si acérées, qui divisent aujourd'hui la France. De cette manière, les matériaux historiques et autres, déjà si nombreux, seront loin de manquer à une longue suite d'années de publication. »

La première série de la *Revue anglo-française* (1) répond, on en est convaincu, au programme qu'on s'était tracé. Elle a reçu le meilleur accueil dans le monde savant; au milieu des

(1) La première série de la *Revue anglo-française* forme 5 vol. in-8°, grande justification et caractères fins, donnant les matériaux de 10 à 12 volumes ordinaires, avec cartes, lithographies et vignettes. On peut se la procurer, pendant l'année 1839, au bureau de la Revue et à l'imprimerie Saurin, à Poitiers, ou à la librairie Derache, rue du Bouloy, 7, à Paris, pour le prix réduit de 30 fr., ou à 7 fr. par volume détaché. Cette réduction est établie pour faciliter ceux qui s'abonneront à la seconde série de la même

Digitized by Google

sociétés savantes plus d'une voix s'est élevée pour en faire l'éloge (1); et enfin l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres) a non-seulement mentionné honorablement plusieurs des mémoires insérés dans ce recueil, mais elle a décerné le titre de correspondant au directeur de la publication, ainsi qu'à plusieurs de ses collaborateurs.

Encouragée par ce succès et formée de quelques membres résidants de l'Institut (2), de plusieurs correspondants (3), de savants attachés à la bibliothèque du Roi et aux archives du royaume, et de grand nombre d'autres Français érudits (4),

publication. On jugera aisément de l'importance de cette Revue par la table raisonnée des matières qu'on a fait tirer à part, et qu'on trouvera dans les principales librairies de France.

(1) Lire ce qu'a dit de ce recueil, à la Société académique de Caen, M. l'abbé Daniel, recteur de l'académie de cette ville. Son jugement est rapporté à la fin du 5e volume, avec l'annonce de la nouvelle série.

(2) M. Augustin Thierry, l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, a promis de répondre aux questions historiques qu'on lui adresserait; et plusieurs de ses collègues, notamment MM. Monmerqué et Auguste Le Prévost, doivent coopérer à cette publication. On compte aussi sur la bonne volonté de plusieurs autres académiciens qu'on se dispense d'indiquer ici.

(3) MM. le marquis de Villeneuve-Trans, de Golbéry, de Caumont, baron Chaudruc de Crazannes, de Saulcy, Leglay, Deville, et de la Fontenelle.

(4) On indiquera entre autres collaborateurs, MM. Allou (*de Paris*), André (*de Châtellerault*), Ardant (*de Limoges*), Arnault (*de Niort*), Auguis (*de Melle*), Baudot (*de Dijon*), Blordier-Langlois (*d'Angers*), Bourgnon de Layre (*de Poitiers*), Briquet (*de Niort*), Bujault (*de Melle*), Canel (*de Pont-Audemer*), Casteigne (*d'Angoulême*), Couppey (*de Cherbourg*), H. Dusevel (*d'Amiens*), N. Gaillard (*de Poitiers*), de Givenchy (*de St-Omer*), Grille de Beuzelin (*de Paris*), vicomte de Guitton (*de la Manche*), Impost (*de Noirmoutiers*), Is. Lebrun (*de Paris*), Lecointre-Dupont (*de Poitiers*), Leflaguais (*de Caen*), marquis Le Ver (*d'Yvetot*), Marturé (*de Sorèze*), Massiou (*de la Rochelle*), Fr. Michel (*de Paris*), Moreau (*de Saintes*), Ollivier (*du Dauphiné*), Pesche (*du Mans*), Piers (*de St-Omer*), Pigault de Beaupré (*de Calais*), Rédet (*de Poitiers*), H. Ste-Hermine (*de Bourbon-Vendée*), Mourain de Sourdeval (*de Tours*), Teulet (*de Paris*), Thomas (*d'Honfleur*), Verger (*de Nantes*), Vérusmor (*de Cherbourg*), etc.

Digitized by Google

avec quelques étrangers de marque (1), la société qui a entrepris la publication de la Revue anglo-française met de nouveau la main à l'œuvre en commençant une seconde série. Son programme est le même (2), seulement elle espère faire mieux encore à l'avenir qu'elle n'a fait par le passé; car le progrès est le résultat du travail, de l'étude, et de la marche suivie dans la même voie.

Les amateurs des études historiques, on a lieu de l'espérer, s'attacheront de plus en plus à ce recueil, et encourageront ainsi une entreprise faite uniquement dans l'intérêt de la science.

DE LA FONTENELLE.

(1) MM. le baron de Reiffemberg, le prince Labanoff, Cooper, Spencer Smith, Bolton Corney, etc.

(2) On a, pour la seconde série, supprimé la lithographie obligée par cahier, sauf à en donner au besoin. Les ouvrages à estampes sont des spécialités, et on a mieux aimé réduire le prix de l'abonnement au recueil, pour le mettre à la portée de plus de lecteurs. Il est par an, ou pour quatre cahiers, formant un volume in-8° de 25 à 30 feuilles d'impression, de 10 fr. rendu à domicile, à Poitiers ou à Paris, et de 12 fr., franc de port, pour le reste du royaume. Il y a pour les pays étrangers une augmentation basée sur la différence des frais de poste. On s'abonne, à Poitiers, au bureau de la Revue et à l'imprimerie Saurin, et à Paris, à la librairie Derache, rue du Bouloy, n° 7. On peut aussi envoyer un bon sur la poste ou sur un banquier.

Digitized by Google

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

LE POITOU

ET SES PRINCIPAUX SOUVENIRS HISTORIQUES.

..... (1) Je vais essayer d'établir qu'il n'est pas de contrée plus historique que la terre du Poitou. Ma démonstration consistera dans l'indication de quelques faits d'une importance telle, qu'ils influèrent sur l'avenir des peuples pendant une longue période d'années.

Et d'abord reportons-nous au commencement du VIe siècle, époque où l'empire romain, qui avait si longtemps dominé le monde, s'écroulait péniblement. Honorius avait fixé (2), dans les provinces situées entre la Loire et les Pyrénées, une nation brave, grande et civilisée ; civilisée même alors que tous les peuples, le peuple-roi excepté, étaient dans la barbarie. Le premier royaume de la Septimanie avait été fondé par les Wisigoths, qui étaient devenus maîtres des deux tiers du sol,

(1) Cet article a été lu comme discours d'ouverture de la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tenue à Poitiers le 19 août 1838, et on le reproduit ici parce qu'il est anglo-français, surtout dans sa dernière partie.

(2) Vers 418.

Digitized by Google

tandis que les indigènes n'avaient conservé que l'autre tiers. C'est assez dire que l'on n'était pas alors rendu à cette position sociale des derniers temps historiques, où chaque contrée n'est habitée que par un seul et même peuple, de même que la propriété foncière est indépendante des faits de guerre d'état à état. Les Romains (1), on indiquait par ce nom les natifs de l'Aquitaine, parce qu'ils s'étaient civilisés à la manière de la ville éternelle, les Romains, dis-je, étaient catholiques, tandis que leurs *hôtes* (2), les Goths de l'ouest ou Wisigoths, professaient la foi d'Arius. Or, Evarik, l'un des rois de la nation gothique implantée au sud de la Loire, avait eu l'immense tort de persécuter, pour cause de religion, le peuple primitif du pays sur lequel il régnait (3), tandis qu'au contraire il aurait dû chercher à l'attacher à sa puissance. Il en résulta que son successeur, Alarik II, qui rendit douce autant que possible sa domination sur les catholiques de ses états, ne put anéantir la crainte d'un retour au système de persécution du précédent roi wisigoth. Aussi, quoique les évêques eussent, au concile d'Agde, tenu en 506, décerné à Alarik des titres pompeux et prié pour qu'il régnât longtemps et en paix, un complot ne se trama pas moins contre lui, au sein du clergé orthodoxe. Cette conspiration résulte des textes des écrivains presque contemporains, et notamment des propres paroles de Grégoire de Tours.

Ici il faut dire un mot des Franks, de ce peuple presque

(1) Cette dénomination a été conservée longtemps, et aussi voit-on que Dagobert se qualifie de roi des Franks et des *Romains*.

(2) Cette qualité d'*hôtes* résultant des documents contemporains est précieuse, parce qu'elle fait connaître quelle était, en réalité, la cession ou prétendue cession, faite par Honorius aux Wisigoths, des provinces qui s'étendent de la Loire aux Pyrénées.

(3) La grande persécution d'Evarik contre les catholiques détermina Adelphius, évêque des Poitevins, à quitter Poitiers pour se retirer à *Ratiastum*, dans la partie de son évêché la plus rapprochée de la Loire.

Digitized by Google

inconnu quelques années auparavant, et qui, sorti des forêts de la Germanie, s'était, par un mouvement progressif, porté d'abord des rives du Rhin à la Somme, et de la Somme aux bords de la Seine, et plus loin encore. L'une des tribus des Franks, celle des Saliens, avait pour chef ce Chludewig, homme brave à l'excès, mais pressé d'arriver au plus haut degré de puissance. Sa compagne, Clothilde, princesse de race burgunde, avait obtenu la conversion de son époux au christianisme et même à la foi orthodoxe ; mais, purifié un instant par les eaux saintes du baptême, le prince frank n'avait pas cessé d'être barbare. Néanmoins, comme Chludewig était un roi catholique, des membres du clergé de l'Aquitaine non-seulement le désirèrent pour maître, mais entrèrent même en intelligence avec lui. Le chef frank, fort de la sympathie des populations de la Gaule méridionale, prit un prétexte pour déclarer la guerre aux Wisigoths, passa la Loire, et arriva sur les bords du Clain.

Alors eut lieu, dans le *Campus Vaucladensis*, aujourd'hui les champs de Voulon et de Champagné-Saint-Hilaire (1), ainsi que l'a démontré jusqu'à l'évidence un savant prélat né dans nos murs ; alors eut lieu cette mémorable bataille, dans laquelle les Franks triomphèrent des Wisigoths à la suite du combat singulier que Chludewig livra à Alarik, qu'il terrassa à ses pieds. Ce fut pendant cet engagement qu'apparut tout près d'ici, sur l'église du monastère de St-Hilaire-le-Grand, cette masse lumineuse que, par la situation et la disposition des lieux, on pouvait apercevoir du point où se livrait le combat. Les écrivains des temps éloignés ont parlé de ce globe de feu comme d'un fait miraculeux ; l'abbé Velly, dans son *Histoire de France*, a écrit que c'était un simple météore,

(1) Voir, à ce sujet, la lumineuse dissertation de M. Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, qui établit d'une manière positive le lieu où fut livrée la bataille de Vauclade, placée mal à propos à Vouillé, point dans une direction presque contraire.

Digitized by Google

une aurore boréale, et moi j'y trouve un signal convenu entre les catholiques qui habitaient Poitiers et les Franks qui combattaient à quelques lieues de là : c'était probablement un avis donné à Chludewig, non par l'évêque orthodoxe Adelphius (il était alors, et depuis la persécution d'Evarik, à l'extrémité nord de son diocèse, dans la cité de Rais, *Ratiastum*), mais par Fridolin, abbé de Saint-Hilaire, homme de grande portée et tout-à-fait d'action. On ne doutera guère de ma supposition, on la croira même fondée, si on se reporte à l'accueil tout-à-fait exceptionnel fait, quelque temps après, à ce personnage, par le roi frank, dans la ville d'Orléans (1).

Le roi wisigoth mort, les débris de son armée et le surplus de sa nation quittèrent nos contrées et se réfugièrent vers les Pyrénées, où ils formèrent le second royaume de la Septimanie, qui exista, puissant encore, des deux côtés des montagnes, jusqu'en 712, époque où les Arabes d'Afrique vinrent le renverser. Par le gain de la bataille de Vauclade, de l'an 507, Chludewig établit d'une manière définitive la résidence et la puissance de la nation franke dans les Gaules. Du mélange de cette race germanique avec la race indigène, se forma, par la suite des temps, la nation française, cette nation qu'à si juste titre on a appelée grande !.... Est-il donc, je le demande, un résultat plus marquant, plus immense, je n'ai pas de mot pour rendre ma pensée, que la victoire que le chef salien remporta au commencement du VIe siècle, à dix milles d'ici, sur les rives du Clain, aux champs de Vauclade ?

Encore un autre exemple : Nous sommes deux siècles plus tard, à l'année 732. Dans ces temps la race chevelue, dont Chludewig avait été le principe, s'éteignait lentement dans la mollesse. A côté de cette dynastie il s'en élevait une autre, celle des maires du palais, et l'homme marquant de cette race

(1) Il faut consulter à ce sujet les *Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Augustin Thierry.

Digitized by Google

était alors Karles, prince au cœur grand et généreux, et capable des plus belles choses. Or ces Mahométans, que nous avons indiqués comme ayant renversé, en 712, le second royaume de la Septimanie, dont la capitale était alors dans l'ancienne Ibérie, non contents d'occuper les Espagnes et la partie la plus méridionale de la Gaule, voulurent s'établir sur les bords du beau fleuve de Loire. Le duc Eudes et les Aquitains avaient vaincment essayé de résister aux Sarrasins, non loin de la Garonne, et il ne semblait plus exister de barrière pour arrêter la marche des vainqueurs ; ils étaient déjà dans les environs de Poitiers (1), sous le commandement d'un chef expérimenté, du brave Abd el Rahman. Ce n'était pas seulement une armée que conduisait l'émir, mais un corps de nation composé de guerriers, de vieillards, de femmes et d'enfants, prêts à se fixer à toujours sur la terre que foulaient déjà leurs pas ; et cette masse d'êtres humains était si considérable, qu'on l'a portée à plus de trois cent mille individus. Notre cité, entourée de ces murs bâtis avec des débris de la magnificence romaine, et qu'on reconnait assez généralement aujourd'hui, dans ce qui en reste, pour être l'enceinte wisigothe, résista aux infidèles ; mais le bourg de Saint-Hilaire, non clos de fortifications, fut envahi, pillé et incendié, ainsi que sa riche et magnifique basilique.

Les Sarrasins, arrêtés un instant devant Poitiers, continuèrent ensuite leur marche vers Tours, lorsque Karles, le maire du palais d'Austrasie, pressé par Eudes, le duc des Aquitains, qui était allé lui-même à Paris, en abjurant leur vieille inimitié, pour solliciter son secours, accourut avec une armée nombreuse et passa la Loire. A la nouvelle de l'arrivée

(1) La bataille de 732 fut livrée à Moussais-la-Bataille, ainsi que l'a dit M. Dufour, dans son premier volume de l'*Histoire du Poitou*, et que l'a démontré M. André, dans une savante dissertation imprimée dans le *Bulletin de la Société académique de Poitiers.*

Digitized by Google

de ses ennemis, Abd el Rahman fit un mouvement rétrograde pour concentrer ses forces. Sur ce point où devaient se décider de si immenses intérêts, et qu'un jeune magistrat, de notre province aussi, a prétendu être la localité de Moussais-la-Bataille (1), se livra un de ces grands conflits humains, tels et si grands, qu'ils n'ont lieu qu'après une série de plusieurs siècles. Mais une sorte d'hésitation sembla précéder la représentation de ce drame à résultats si gigantesques. L'armée chrétienne et l'armée musulmane, la croix et le croissant demeurèrent en présence et comme immobiles pendant sept jours et sept nuits. Enfin Abd el Rahman donna le signal du combat à la tête de sa cavalerie ; des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre pour arriver à un résultat définitif, et les chances du succès se balancèrent jusqu'aux approches du soir. « Alors, dit un des hommes de » notre époque qui a le plus marqué comme historien, un » corps de Franks pénétra dans le camp ennemi.... S'apercevant de cette manœuvre, la cavalerie musulmane abandonna aussitôt son poste de bataille pour courir à la défense » du camp, ou, pour mieux dire, du butin qui y était entassé. Ce mouvement rétrograde bouleversant tout l'ordre » de bataille des Arabes, Abd el Rahman accourut à toute » bride pour l'arrêter. Mais les Franks, saisissant l'instant » favorable, se jetèrent sur le point où était le désordre, et » il y eut là une mêlée sanglante où périrent beaucoup » d'Arabes et Abd el Rahman lui-même. »

Tel est le récit de la bataille de Poitiers de l'an 732, d'après M. Fauriel (2). Seulement il n'indique point quel fut le chef qui opéra la diversion décisive en attaquant le camp des Sar-

(1) M. André, procureur du roi à Bressuire, et en dernier lieu à Châtellerault.

(2) *Histoire de la Gaule méridionale, sous la domination des conquérants germains.*

Digitized by Google

rasins et en décidant ainsi la victoire. Or, c'est au duc Eudes, c'est aux Aquitains nos ancêtres, venus dans ces champs de carnage pour défendre leur propre territoire, les champs qu'ils cultivaient, ce que l'homme a de plus précieux sur la terre après sa famille, que doit revenir surtout l'honneur du succès. Cette particularité est importante, et il est juste, il est national de la rappeler ici (1).

Mais ce qu'il est particulièrement nécessaire de faire remarquer, c'est que la victoire de Karles, qu'on surnomma Martel, peut-être de ce fait d'armes, et qui fut aussi la victoire du duc Eudes, eut pour résultat la retraite instantanée des Arabes vers le midi des Gaules et en Espagne. A la bataille de Vauclade la foi orthodoxe avait triomphé de l'arianisme; et à la bataille de Poitiers, ce fut plus que cela encore, car la croix, symbole du christianisme, terrassa le croissant, emblème de l'islamisme, et sembla lui indiquer une ligne qu'il n'était plus permis aux sectateurs de Mahomet d'atteindre, à aucune autre époque. On le voit, ce second fait d'armes fut, sous le rapport religieux, plus important encore que celui de Vauclade. Les doctrines de la polygamie et de l'esclavage de la plus belle partie de l'espèce humaine, prêchées par l'ambitieux Arabe de la Mekke, furent reléguées vers les Pyrénées et au-delà des monts, d'où la valeur du Cid et de ses compagnons d'armes parvint, quelques siècles après, à les expulser tout-à-fait.

Ce sont donc deux grands événements accomplis tout près de Poitiers, qui dominent toute l'histoire générale, non pas des Gaules seulement, non pas même de l'Europe, mais de tout le monde connu au VIe et au VIIIe siècle. Quelle autre province peut invoquer ses annales pour y trouver des faits tels, que la formation, non pas seulement des empires, mais des peuples, que le triomphe, non pas seulement d'une simple

(1) Consulter, à ce sujet, les auteurs originaux.

Digitized by Google

nuance d'opinion religieuse sur une autre nuance ou secte, mais le triomphe d'une foi religieuse sur une autre religion, ayant des bases sociales essentiellement différentes, sont le résultat de ce que, dans ces scènes de carnage, le succès a couronné les efforts de telle armée plutôt que de telle autre réunion d'hommes? Or, si Chludewig, le chef des Franks, n'eût pas été vainqueur à Vauclade, il est probable que la nation française, qui a rempli le monde de sa renommée et de sa gloire, n'aurait pas existé, et alors se seraient développées d'autres combinaisons qu'il n'est pas dans la puissance humaine, toute grande qu'elle est, de pouvoir calculer. D'un autre côté, il est à croire que si Karles, le maire du palais, et Eudes, le duc des Aquitains, n'eussent pas triomphé des Arabes dans les champs de Poitiers, les anciennes Gaules, de chrétiennes qu'elles étaient, seraient devenues le patrimoine des sectateurs de Mahomet. Non, dès lors, nul pays ne prête autant que le Poitou aux recherches et aux réflexions de l'historien !

Toutes les autres scènes de la vie des peuples ne peuvent que pâlir devant les faits gigantesques que je viens d'essayer d'esquisser. Néanmoins, ce n'est pas à dire que l'histoire particulière de notre province, lorsqu'elle a formé un état à part, qu'elle a eu sa nationalité en un mot, n'ait pas aussi, dans une sphère plus restreinte, son degré d'intérêt. Ils furent, en effet, parsemés d'événements divers et brillants parfois, les règnes de ces comtes, d'abord magistrats et administrateurs révocables, puis à vie, et enfin souverains héréditaires du Poitou et même d'une grande partie de l'Aquitaine dont ils devinrent les ducs titulaires. Mais cette lignée finit dans une femme, la belle et savante Aliénor de Poitiers ou d'Aquitaine, si mal jugée par tant d'historiens, qui d'abord, en 1137, par son mariage avec Louis le Jeune, rattacha les provinces du midi des anciennes Gaules à la monarchie française.

Digitized by Google

Était-il un acte plus politique, pour l'agrandissement de la puissance française, que ce mariage? En fut-il un plus désastreux que la répudiation de l'héritière d'Aquitaine, que le sage Suger repoussa toute sa vie, et qu'à sa mort Bernard de Clairvaux fit, en 1152, prononcer au concile de Beaugency? Il résulta du renvoi d'Aliénor que peu après elle contracta un second mariage avec Henri Plantagenet, comte d'Anjou, et que ce prince ayant été, par sa parenté maternelle, appelé à régner bientôt sur l'Angleterre, alors les provinces aquitaniques devinrent l'annexe d'un royaume d'outre-mer. Ainsi, les deux unions successives d'une princesse devaient avoir pour résultat de joindre d'abord momentanément à la France du nord de la Loire, et de les en séparer ensuite pour des siècles, les belles contrées qui s'étendent du fleuve Ligérien aux Pyrénées. Ce même résultat eut une conséquence toute naturelle, ce fut de constituer dans un état d'hostilités presque continuel et séculaire les deux peuples qui figurent aujourd'hui au premier rang sur la scène du monde. Je m'abstiendrai de donner ici les moindres détails sur ces guerres anglo-françaises, semées de revers et de succès pour les deux partis, et qui, en entraînant les désastres, suites nécessaires de tels conflits, ne laissèrent pas que de contribuer à la civilisation, en émancipant les classes inférieures. Je me bornerai à dire, parce qu'il s'agit encore ici de faits accomplis sur notre sol, que la bataille de 1356, gagnée par les Anglais et les Aquitains du midi à Maupertuis, lieu que l'un de nos plus laborieux collègues a beaucoup aidé à reconnaître d'une manière définitive (1), fut un des faits les plus marquants et les plus influents de cette lutte, par suite du malheur qu'éprouva le roi Jean en demeurant prisonnier de son vassal

(1) M. Rédet, ancien élève de l'école des chartes et archiviste du département de la Vienne. L'article dont on veut parler ici a été inséré dans le cinquième volume de ce recueil, 1re série, p. 200 et s.

Digitized by Google

Edouard, dit le Prince Noir ; et je finirai en rappelant que, vers le milieu du xve siècle, tout semblait désespéré pour la cause de la France, qu'un roi anglais régnait à Paris, et que Charles VII résidait à Poitiers avec sa cour et son parlement, lorsque la sagesse de ce monarque, la vaillance et l'habileté de Dunois, de Richemont, de la Hire, de Saintrailles et de tant d'autres braves, et l'intervention, jugée miraculeuse, de la vierge de Vaucouleurs, vinrent rendre au royaume de France son ancien éclat, en délivrant la plus grande partie de ses provinces du joug odieux de l'étranger. Néanmoins tout n'était pas encore fini entre la France et l'Angleterre par la cessation de la lutte séculaire des deux nations sur le continent. Je passe même ce qui concerne nos guerres maritimes, notre intervention pour l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du nord, et même le conflit de l'empire français contre la puissance maritime de la Grande-Bretagne, et je m'arrête à cette haine profonde de peuple à peuple, suite d'une rivalité si prolongée et si sanglante. Or, je l'ai exprimé ailleurs parce que j'en ai l'intime conviction, cet esprit, depuis quelques années, tend à s'éteindre, et un Anglais de marque, ancien membre de la chambre des communes et écrivain distingué (1), nous le disait aussi avec entraînement au congrès scientifique qui a réuni, il y a peu d'années, bon nombre d'étrangers à Poitiers. Mais un fait tout nouveau vient compléter la démonstration de cette proposition et ne permettra même plus, je le crois, aux partisans des vieilles idées d'inimitié nationale, de les reproduire de nouveau. Lorsqu'une princesse, brillante de jeunesse et de beauté, arrière-petite-fille à des degrés nombreux de notre Aliénor d'Aquitaine, a été appelée à prendre solennellement possession d'un des plus beaux trônes du monde, trône que notre

(1) M. Wakefield, auteur d'un ouvrage statistique sur l'Irlande. Il a accompagné lord Durham dans sa mission au Canada.

Digitized by Google

Aliénor occupa elle-même, il y a sept siècles, chacune des nations de notre monde politique s'est empressée de se faire représenter à un acte aussi solennel. Un maréchal de l'empire, né dans la classe moyenne et ennobli par ses exploits, a été le délégué de la France au couronnement de la reine Victoria, et nul n'était plus digne d'une telle mission à remplir en si haut lieu. Or, si cette ancienne haine de peuple à peuple, de la nation anglaise à l'encontre de la nation française, eût encore été existante, elle se serait, comme dans d'autres temps, comme à des époques assez rapprochées de nous, manifestée par des actes du peuple anglais, car on sait qu'il n'est aucune contrée au monde où les classes inférieures et même les classes moyennes fassent connaître aussi énergiquement les sentiments dont elles sont animées. Au lieu de cela, le lieutenant de Napoléon, l'adversaire de Wellington en Espagne et dans les champs de Toulouse, a reçu à Londres, à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, dans toute l'Angleterre en un mot, de la cour et de la ville, du commerce des cités et des cultivateurs des campagnes, des grands, de la classe moyenne et de toutes les opinions indistinctement, torys et whigs, conservateurs et radicaux (et cette dernière particularité démontre qu'il ne s'agit point ici d'un fait tenant à la politique), un accueil que l'on aurait fait à peine, que l'on n'aurait même pas fait à un souverain illustre et puissant. Le voyage du vieux guerrier français à travers l'Angleterre a été une véritable marche triomphale, et chaque Anglais a voulu, dans sa sphère et dans sa position sociale, payer son tribut d'enthousiasme, d'admiration, d'estime et de sympathie à la vieille armée de l'empire et à la nation française personnifiées dans le soldat-géant, ainsi que le disait naguère éloquemment un ministre académicien. Il est notamment une invention des temps modernes, plus employée et plus perfectionnée de l'autre côté du détroit que sur le con-

Digitized by Google

tinent, qui a voulu fêter aussi le vénérable représentant de la France, en lui faisant parcourir un long trajet dans le plus court espace de temps possible. Le 14 juin dernier, le duc de Dalmatie a franchi la distance qui sépare les deux extrémités du chemin de fer de Manchester à Liverpool en trente minutes, et cette distance est de trente et un milles anglais ou de douze lieues et demie de poste, ce qui donnerait deux à trois minutes par lieue. Cette vitesse est incroyable, et, sans hyperbole aucune, elle est plus prompte que le vent. Combien il y a de générosité dans cette conduite spontanée de la vieille Angleterre, qui a ainsi salué par ses acclamations et offert des fêtes continuelles, tant qu'il a été sur son sol, au vieux guerrier qui l'avait si longtemps combattue ! Qu'il y a d'avenir aussi dans les conséquences de cet abandon si patent et si éloquent de préventions surannées que secouent à la fois deux peuples séparés par un simple détroit, et si bien faits pour s'estimer, pour s'aimer et pour se prêter une mutuelle assistance ! Aussi, en s'adressant à ceux qui, lors de son arrivée à Paris, se pressaient pour le féliciter d'un résultat aussi extraordinaire qu'il a été inattendu pour beaucoup, le duc de Dalmatie a tenu ces paroles si remarquables : « La France » et l'Angleterre doivent demeurer unies pour présider aux » destinées de la civilisation et les diriger pour le bonheur » des peuples. »

Je terminerai par quelques mots, car la haute importance des événements et leurs immenses résultats m'ont peut-être entraîné trop loin. En me résumant de la manière la plus brève, je crois avoir établi combien est historique notre terre du Poitou, puisque la nationalité française s'y est établie par la bataille de Vauclade de 507, et que la marche au nord du mahométisme a été arrêtée par la victoire de Poitiers, en 732. Je dis encore que si c'est le second mariage d'Aliénor de Poitiers qui a fait naître la grande lutte anglo-française sur le

Digitized by Google

continent, cette même lutte a pris fin au xve siècle, lorsque Poitiers était la véritable capitale de la monarchie française. Enfin je prouve que la haine de peuple à peuple, résultat de la lutte anglo-française, est entièrement éteinte chez nos voisins d'outre-Manche; et en effet, l'accueil fait en Angleterre et en dernier lieu au maréchal Soult, comme représentant de la France, est une évidente et éclatante démonstration de cette vérité.

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

CHRONIQUES ANGLO-SAXONNES ET NORMANDES

DU MONASTÈRE DE PÉTERBOROUG (COMTÉ DE NORTHAMPTON) (1).

L'Angleterre a sur nous l'avantage de posséder un nombre imposant de monuments écrits dans les langues des races diverses qui se sont succédé sur son sol, et dont le mélange définitif a formé et le corps et la langue actuelle de la nation; cette langue que Shakespeare a fixée, et qui, prenant son essor dans les régions immenses de l'Amérique et de l'Australie, sera peut-être parlée dans trois siècles par autant de millions d'hommes qu'il en existe aujourd'hui sur la surface entière du globe.

Tandis que toutes nos annales, que tous nos premiers monuments historiques et législatifs sont écrits dans la langue latine, qui était celle des vaincus, la plupart des anciens documents de l'Angleterre ont été rédigés en anglo-saxon, et ont été ainsi adressés à la postérité sous une forme bien plus naïve, bien plus nationale, et bien plus expressive pour rendre dans toute leur vérité et les anciennes mœurs et les noms d'hommes et de lieux si intimement liés à l'idiome qui les créa ou les importa, qu'ils ne peuvent être rendus dans un autre sans subir le travestissement le plus fâcheux. Il est vrai que l'anglo-saxon fut une langue nationale qui se parla et s'écrivit, comme telle, pendant cinq siècles, depuis la con-

(1) Les éléments du présent article ont été puisés dans un petit ouvrage publié à Londres sous le titre suivant : *Ancient history English and French, exemplified in a regular dissection of the Saxon-Chronicle.* 1830. In-12.

Digitized by Google

version d'Ethelbert, vers l'an 600, jusqu'à la conquête des Normands, en 1066. La langue des Franks, au contraire, exclue des récits historiques et de toute rédaction législative, n'eut en quelque sorte qu'une existence verbale; ou, si elle fut jetée quelquefois sur le papier, ce fut sans règle fixe et sans orthographe suivie, pour exposer au peuple quelques traductions des livres saints, quelques commentaires religieux, quelques prières extraites de la liturgie. Comme toutes les langues gothiques, elle avait été chantée avant que d'être écrite; aussi possédons-nous encore quelques fragments de poëmes rédigés sur le papier, longtemps après qu'ils eurent été composés. Charlemagne, dit-on, en avait fait recueillir un grand nombre, que l'incurie ou le scrupule déplorable de ses successeurs ont replongé dans la nuit de l'oubli.

L'Angleterre, outre ses lois, ses chroniques, ses poëmes anglo-saxons, possède encore de curieux monuments de la langue des Normands, au temps de la conquête. C'est notre langue française de la même époque, mais énoncée par des hommes plus vifs, plus énergiques, plus caustiques que ceux rassemblés près de la cour dévote des souverains de Paris. Bien différente de celle d'aujourd'hui, la France d'alors n'était pas dans la capitale; elle se groupait au midi, avec les troubadours, auprès des puissants comtes de Provence, de Toulouse et d'Aquitaine. Au nord, les ducs de Normandie, les comtes d'Artois et de Champagne, étaient les Mécènes héréditaires des trouvères, qui, bien qu'inférieurs en nombre et en éclat aux troubadours, ont prévalu sur ceux-ci dans la formation de la langue française, grâce à la puissante intervention de Paris, séjour des rois et centre définitif du pouvoir.

Un des foyers les plus actifs des vieilles lumières anglo-saxonnes fut le monastère de Péterboroug. Il fut fondé vers

Digitized by Google

l'an 700, par St Benoît Vopisce (1) ou Bishop, au milieu du vaste marais qui enferme l'île d'Ely. Les habitants de ce marais étaient appelés, dit Hugo Candidus, *Gyriens*, du mot Gyr, qui, en anglo-saxon, selon le même auteur, signifie marais; aussi le premier établissement consistant en deux couvents porta-t-il le nom de St-Pierre et St-Paul de Wire, ou de Girwi, selon la chronique de St Benoît : la chronique saxonne donne toujours le nom de *Burh* ou *Burch*, c'est-à-dire *Bourg*, au même monastère; et de là est venu plus tard le nom de Péterboroug, que porte aujourd'hui la ville à laquelle il a donné naissance. Le canton était tellement submergé par des eaux, le plus souvent stagnantes, qu'il était presque inhabitable : quelques lieux plus élevés étaient seuls au-dessus de l'inondation ; et, comme dit l'auteur anglo-saxon, ils avaient sans doute été exhaussés de la sorte par le Seigneur, afin que les serviteurs de Dieu y choisissent leur séjour. Ces petites éminences furent occupées par d'autres bourgs, tels que *Ely*, *Ramsay*, *Thorney*, *Crowland*, etc. On ne pouvait se transporter de l'un à l'autre lieu qu'en bateau.

Mais ces horribles lieux changèrent peu à peu d'aspect sous l'influence du monastère de St-Pierre, ou de Burch; celui-ci, institué avec la règle de St Benoît, habilement dirigé par son fondateur, et par son second abbé St Céolfric, devint bientôt une école célèbre. Le savant Bède, surnommé le Vénérable, y fut élevé sous les yeux de St Céolfrie, et de là sortit, suivant la chronique de St Benoît, le célèbre Alcuin, qui devint le précepteur de Charlemagne, et qui contribua à fonder l'université de Paris; *de sorte*, dit la même

(1) Ce nom de *Vopisce*, qui lui est donné dans la chronique de St Benoît, et dans plusieurs vies des saints, est une corruption barbare du mot anglo-saxon *Bisceop;* d'où est venu l'anglais moderne *Bishop*, qui est formé d'*episcopus*. Baillet, meilleur critique que les autres, appelle ce saint Benoît Bishop, c'est-à-dire Benoît l'évêque.

Digitized by Google

chronique, *que de cette petite fontaine et monastère de Saint-Pierre, fondé par St Benoît Vospice, est sorti ce grand fleuve qui a arrosé toute l'Europe, voire tout le monde.*

L'abbaye s'accrut rapidement sous les rois anglo-saxons, qui souvent la visitèrent, et qui la comblèrent de biens. Elle parvint au plus haut point de sa puissance sous Léofric, le dernier abbé contemporain des Anglo-Saxons. Il avait été élu en 1052 ; il mourut la nuit de la Toussaint, dans l'année 1069, trois ans après l'invasion normande. « En ses jours, dit la chronique saxonne, toutes sortes de bénédictions et de biens survinrent à Burch ; il fut aimé de tout le peuple. Il rassembla tant de richesses en or, en argent, en ornements et en terres, que *Burch* en reçut le surnom de *Gilden-Burch*, c'est-à-dire le bourg doré. Mais, hélas ! la catastrophe suivit de près cet apogée de la splendeur. Brandt, qui fut élu à la place de Léofric, fit hommage de ses terres à l'Atheling Edgar, le faible compétiteur du redoutable Guillaume ; celui-ci en conçut un ressentiment qui ne put être calmé qu'au prix de quarante marcs d'or. Ce n'est pas tout ; à la mort de Brandt, survenue en 1069, Guillaume laissa élire pour prieur l'Anglo-Saxon Ethelwold, mais il conféra la dignité d'abbé à un moine normand appelé Thorold. A dater de ce moment, dit la chronique, l'abbaye fut *visitée par toutes sortes de calamités.* Les Danois revinrent en Angleterre, commandés par le roi Suénon, fils du roi Canute, avec une armée formidable. Les Anglais crurent que ces anciens ennemis allaient s'emparer du royaume, et cette fois ils les voyaient sans peine. Deux chefs, le comte Osborn et l'évêque Christian, s'avancèrent avec un parti nombreux dans l'île d'Ely ; ils y furent joints par Hereward et ses gens : Hereward était un partisan redoutable, neveu du dernier abbé Brandt. Ayant levé l'étendard contre Guillaume, il s'était fait une retraite peu accessible dans les marais d'Ely et de Péterboroug. Sa

Digitized by Google

mémoire a été longtemps chère aux Anglais, comme celle du dernier et du plus formidable ennemi de Guillaume sur le sol de sa conquête. Hereward encouragea les ennemis à marcher sur Péterboroug et à s'emparer de tous les trésors qui s'y trouvaient. Thorold n'avait pas encore eu le temps d'arriver à son abbaye, il était seulement parvenu à Stamford; mais les moines connaissant les projets d'Hereward, se mirent en défense avec leurs serviteurs. Le sacristain, nommé Iwar, prit les évangiles, les habits sacerdotaux et les vases sacrés, puis les porta à Stamford, au nouvel abbé, qu'il informa des projets et de l'arrivée des Danois, conduits par Hereward. Ceux-ci se présentèrent au point du jour, montés sur un grand nombre de bateaux plats. Les moines, assistés de leurs serviteurs, fermèrent les portes et opposèrent une vigoureuse résistance; on se battit avec acharnement à la porte Bolhithe. Enfin, Hereward et ses alliés voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pénétrer, mirent le feu aux maisons les plus proches de la porte, et ils s'ouvrirent ainsi une route par les flammes. L'incendie dévora toute l'abbaye, excepté l'église et une seule maison. Les moines alors se rendirent au-devant des vainqueurs, demandant à capituler; mais ceux-ci ne voulurent rien entendre et entrèrent tout armés dans l'église. Ils montèrent sur l'autel et s'emparèrent de la couronne d'or du crucifix, aussi bien que des clous en or qui attachaient les pieds du Christ; ils montèrent au clocher et en descendirent la crosse abbatiale, toute en or et en argent, qui y avait été cachée; ils se firent remettre deux châsses en or et neuf en argent; ils prirent quinze grandes croix, les unes d'or, les autres d'argent; enfin, on ne saurait dire tout ce qu'ils enlevèrent de trésors, en argent monnayé, en ornements, en livres saints. Ils eurent soin de déclarer, toutefois, qu'ils agissaient ainsi pour l'honneur du monastère, parce qu'il valait beaucoup mieux que les Danois con-

Digitized by Google

servassent ces richesses en dépôt, que de les laisser au pouvoir des Français. Cependant tout ce qui avait été enlevé ne fut pas perdu ; les Danois embarquèrent leurs trésors sur la flottille et les transportèrent à Ely, emmenant avec eux le prieur Ethelwold et tous les moines. Or, pendant que les Danois et la troupe d'Hereward célébraient leur bonne fortune par un repas où ils s'enivrèrent, le prieur ayant placé deux moines en observation, l'un devant la salle du festin, l'autre sur le chemin, ouvrit les châsses et en retira beaucoup d'or, et un bras de St Oswald : il cacha le tout dans la paille de son lit ; et le lendemain, après avoir transigé avec Hereward, qui ne s'était pas aperçu du pieux larcin, il rapporta au monastère ce qu'il avait repris, et le remit à Thorold, l'abbé, qui y était arrivé avec deux cents hommes d'armes. Quelques heures après le départ des Danois, sa riche abbaye n'offrait plus qu'un monceau de cendres, qu'une scène de désolation et de profanation. »

Ce récit est extrait de la chronique saxonne, à la date de l'année 1070. Or, parmi les matériaux qui ont été réunis en un seul corps d'ouvrage, sous le nom de chronique saxonne, une partie fut écrite à Péterboroug et destinée à former l'histoire de ce monastère ; mais cette histoire, comme celle de tous les anciens couvents, passant ordinairement en revue tous les événements contemporains, on a été heureux de la trouver et de lui donner rang parmi les annales de la nation. La chronique de Péterboroug fut écrite à plusieurs reprises sous divers abbés ; les deux derniers moines qui y travaillèrent furent, dit-on, deux frères d'origine normande. L'un d'eux, nommé *Remaldus*, ou *Reynaldus*, était prieur de l'abbaye ; et l'autre, *Hugo Candidus*, ou *Hugues le Blanc*, sous-prieur. Ce dernier a traduit en latin toute la chronique. Le premier, outre la continuation en anglo-saxon qu'il a écrite jusqu'à son temps, vers 1130, a mis en vers français toutes

Digitized by Google

ces annales. Nous allons en donner quelques fragments, tels qu'ils sont publiés dans l'ouvrage où nous avons puisé les éléments de cet article. Le lecteur pourra y remarquer que ce petit morceau, bien qu'écrit 70 ans après la conquête, par un moine qui entendait et écrivait également l'anglo-saxon et le français, ne contient aucun anglicisme bien appréciable. Il paraît qu'à cette époque il n'y avait eu encore aucune fusion entre le français et l'anglo-saxon ; l'éditeur anglais a cru reconnaître au contraire quelques tournures françaises dans l'anglo-saxon.

La chronique rimée commence ainsi :

Cumencement de geste
Fort est à truver :
Chose ke seit honeste
Ben deit l'um escuter.
Jo endirai une
Duce chose en rime,
Clere cum la lune
Quant l'um apele prime.
. . . . . .
De une aboie est la geste
Burch est anumé
Mes Burch ne out elle a nun
Quand primes fu truvé ;
Medeshamsted, par dreit nun
Esteit apelé :
Primes, dirum de tuz le lius
De cele cunté ;
Puis, dirrum les efferes
De chascun abbé
Ke puis cel ure de kes cest
Vir l'unt guverné.

Digitized by Google

Un des lius est Rameseie,
(Par la grace Deu) ;
Torneie, Cruland (1) ;
Et autres assez :
A nul de ces ne pot venir
Si l'um ne alt par nef,
Fors à Rameseie
Del une costé.
Ely est un ile
En cele cunté,
Set lius lunge,
Et auter taunt, lé (2) :
Vint e deux viles
De ewe environé :
Mais ne par hoc, de treis
Punz est ele honuré.

Al chef del graunt palu
Est Burch herberie (3)
A Burch commence la palu
Si vait vers orient ;
Seizaunte liues dure ;
. . . . . .
Ke de une chose ; ke de auter
Taunt li unt duné,
Ke plus esteit riche
Ke nule cité :
Par-co-ke taunt esteit riche
Haut nun l'unt duné
Gildenburch, par dreit nun

(1) *Ramsay*, *Thorney*, *Crowland*, trois villes sur des îlots dans la plaine marécageuse d'Ely.

(2) *Le*, large. (3) Herberie, lieu plein d'herbes, pâturage. (*Roquefort.*)

Digitized by Google

L'unt apelé,
Uncore des ka cest iur
Burch est anume.
A cel tens en tel reverence
Esteit icel muster,
Ke si erceveske, u eveske
Priur, u abbé;
Rei, u cunte, u baron,
U noble chivaler,
U clerc, u lei, u dame,
I vint pur urer (prier).
Quand serreit à la porte
Se ferreit descauser;
Et diloc; des ka (1)
Vant irreit un pez,
Sa offrende li mettreit,
De bone volonté;
Kar, enter le freres aveit
Si grant charité,
Et si graunt religiun,
E tel autorité,
Ke, si acun de eus trespassat
Par nule cunté
Riches e poveres lur chef
Unt encliné
Si-cum il eust esté
Le aungel dampnedeu (2);
Et sa seint beneicun
Li unt demaundé.

. . . . . .

(1) Des ka, *déchausse*, v. f. déchaus.
(2) Damnedeu, *du Seigneur Dieu*, Dominus Deus.

Digitized by Google

En 963, *le roi Edgar*

Vit cel muster noble,
E en bon liu posé;
E od cuvent des moines
Tres-ben ordiné,
Et des beaus aurnemenz
Le vit ben honuré:
E oist les charités
E les dignités
Ke il aveient, en le veus parreis (1)
Del muster, truvez,
Ke li moines jadis
Aveient y misez
Quant li Daneis vindrent
E li vulerent tuer;
E oist le privilegges,
E les auttoritex;
Ke le pape Seint-Agathun (2)
Li aveit otroié
Ke ele fust aussi fraunche
Cum Rume la cité.

. . . . . .

Après li (Kenulf) fu Alfsi
A Burch fet abbé:
Mut fu sage e prudum
Le liu ad avauncé.
Reliques et aurnemens
Mux ad purchasé (3),

(1) En le veus parreis, *dans les vieilles murailles*, *veteres parietes.*

(2) L'éditeur anglais regarde comme controuvée la charte de St Agathon, ici citée; il pense qu'elle est de la fabrication de Remaldus, l'auteur de cette chronique rimée.

(3) Mux ad purchasé, *a beaucoup acheté.* Purchasé n'est pas un angli-

Digitized by Google

Et le cors seint Florentin
De Bonval acaté.

. . . . . .

Au temps de l'abbé Léofric, ou Leuriz (1) :

En son temps fu un moine
Eilric out a nun,
Cest fu seint e prudume ;
(A Deu le mercium !)
A eveske de Dunholm
Est echoisi,
Mult ben le guvernad
(En verite vus di).
Kar pur l'amur dampnedeu
Tost le desguerpi :
E taunt cum il le guvernad
Od graunt honur le tint.

. . . . . .

E a ses frères a Burch
Pur Deu servir remit.
Une vespre, cum il fist
En l'Eglise pur urer,
Estut-le deble devaunt li
En le muster,
En la guise de une enfaunt,

cisme, comme on pourrait le croire; ce mot appartenait alors au français, non à l'anglo-saxon. Voyez au Glossaire roman de Roquefort *pourchaas* et *pourchacer*. Le premier mot signifie *poursuite*, *sollicitation*, *négoce*; le second, *poursuivre*, *négocier*, *chercher*. Depuis, par un singulier retour, le mot a disparu du français et s'est fixé dans l'anglais.

(1) *Leuriz* paraît avoir été la forme francisée du nom de *Léofric*. On s'étonne beaucoup moins de la différence, en songeant que *u* est là pour *v*, qui serait là pour *f*. Ainsi le nom d'Alfred est écrit dans une édition de ses Lois, au XVIe siècle, *Alured*, pour *Alvred*.

Digitized by Google

E loinz del auter,
Si dist ke treis feis
Destruereit le muster :
Al primer feis, serreit robé
Et les moines, en-cacé (de là chassés),
Al auter feis, serreit ars (brûlé)
Et tres-tut deguasté ;
E à la terce devereint
Les moines medler ;
Et chascun moine, auter
Od sun cutel, tuer (1).
Quant co ad dist, si volt aler,
Vers le graunt auter ;
Mais l'eveske li defend
Del part dampnedeu,
Quand co oit le deble
Il s'en vole cum fume
E après-li en le muster
Tel puur (2) ad lessé ;
Ke uncore de kes (3) à minuit
Ceinz-i (4) ad duré.

Les deux premières prédictions du diable furent accomplies : le monastère fut pillé par les Danois; et plus tard, il fut consumé par les flammes, sauf l'église et le dortoir. La majeure partie de la ville fut détruite dans le même incendie. Ceci arriva un vendredi, 2e jour des nones d'août 1116.

Voici le récit :

La veille de seint Osuuald

(1) Voici le sens de cette phrase, qui est plus claire dans le latin de Hugo Candidus : « Et à la troisième fois, les moines se mêleront (se soulèveront les uns contre les autres), et chaque moine tuera les autres de son couteau. »

(2) Puur, *puanteur*. (3) De kes, *depuis lors*. (4) Ceinz-i, *céans*.

Digitized by Google

Li freres sunt enter
Eu li refreitur
Pur les tables amender ;
Puis entre le Abé
(Par male destiné)
E vit ke il ne furent
Pas à sa volenté ;
Si lur maudist tres-tuz,
Et puis s'en est alé ;
A la Curt de Caster
Tost s'en est hasté :
Un Serjaunt fu en le pestrin (1)
Si fu mult curcé (2),
Pur-co-ke le Fu ne art
Pas à sa volunté ;
Si dist un mot au deble
Cum hume aragé
« Quant pur moi ne vulex,
Vus arde le maufé. »
E sitot cum il deble
Out anumé,
Par le engin del deble
Le Fu est enflaumé :
Si saut sus de kes a treff (3),
Si ardout mult eler (4),
E ard tuz les mesuns
E tres-tut le muster
E eu la vile nul mesun

(1) Pestrin, *réfectoire*, de pascere. V. Gloss. de Roquefort, au mot *pestre*.

(2) Curcé, *courroucé*. Gloss. v. *coursé*.

(3) Treff, signifie à la fois *poutre* (trabes), et *pavillon*, *tente*. Gloss. de Roquefort.

(4) Eler, *vivement*, *aussitôt* (alacriter). Gloss. verbo *eles*.

Digitized by Google

Ne remist (1) enter :
E mis le truvun escrit
Si saivun de vérité,
Ke neuf iurs plenement
Cel Fu i ad duré.
Ore est parempli
Co ke le maufé,
Dist jadis a Eilric, etc.

. . . . . .

Deu defend le terce
Par sa pitié.

. . . . .

L'abbé Léofric marcha avec Harold contre Guillaume :

En icel tens Willam le Duc,
Si cum la letter dist,
De Normandi, tut Engeltere
Par sa force conquist :
E en sa cumpainie
L'Abbé Leuriz esteit ;
E diloc, a sa abboi
Malade veinit.

. . . . .

Leuriz la nuit de tus seinz (Toussaint)
A sa fin alad :
Graunt fu le doil par Engeltere
Ke l'um par li fesad.
En sun liu Brand a abbé
Tost est achoisi
Cil tres-ben le guvernad
Mes poi de tens vesqui.
En la terz an après

(1) Remist, *resta* (remansit).

Digitized by Google

Murut Brand l'abbé ;
(A Deu et a seint Père (St Pierre)
Se alme seit cumandé) :
Le rei Guillam igulement
Le abboie ad duné
A un clerc de Normandie
Toroud apelé (Thorold),
Quand poi-de tems après ico
L'aveit, guverne ;
Vendrent le Dancis
La gent maluré :
. . . . . .
Heruuard lur admonestreit,
« Quei gisum vus ici (1) ?
» Alons mis al muster de Burch
» Od nos vasals hardi (2) ;
» Si prengum or e argent,
» Si l'amenum deske ici,
» Kar mult i ad de richesce
» Par vérité vus-dé. »

Ils pillèrent le monastère comme nous l'avons raconté :

Ore est Gilden Burch
A Chaitif-Burch tourné.

Voici maintenant un grand prodige ; c'est en l'an 1127, après l'arrivée de l'abbé Henri :

En le primere an
Quant il esteit al muster venu,
Si furent graunz musters (*monstres*),
Oiz en nuz (*entendus de nuit*),
Par tut la quareme :

(1) Que faites-vous ici ? (2) Vasals, *vaisseaux*, *navires*.

Digitized by Google

Ne vue de iur,
Parmi les champs parmi les prés
Mut fu graunt hydur (1)
De Burch deska Stanford
En bois tut-entur (*à l'entour*) :
Si esteient tuz ners ;
E alouent (2) cum venurs :
Od neirs chens, e od cornes,
E ourent graunz ouz (3) ;
E esteient xx ensemble,
U xxx. u x. u viii.

Ce merveilleux prodige étant bien mieux raconté dans le texte anglo-saxon, je vais le traduire littéralement :

An 1127. Personne ne peut douter de la véracité du fait que je vais raconter, car il est à la connaissance de tous les hommes du pays. « A peine l'abbé Henri fut-il parvenu à l'abbaye (ce qui eut lieu un dimanche pendant qu'on chantait *Exurge quare ô Domine*), qu'on vit et qu'on entendit un grand nombre de chasseurs poursuivant rapidement une chasse. Ces chasseurs étaient vêtus de noir, de taille gigantesque et d'aspect sinistre ; leurs chiens étaient noirs, ouvraient des yeux énormes et menaçants ; ils étaient montés (les chasseurs sans doute et non les chiens) sur des chevaux noirs et sur des boucs noirs (4) ; on les a vus dans la cam-

(1) Hydur, *hideur*, *horreur*, *effroi*. Gloss. v. *hide*.

(2) Alouent, *allaient*.

(3) Et ouvrent de grands yeux.

(4) L'éditeur anglais voudrait repousser l'idée des boucs noirs, qui ne lui paraissent pas une monture suffisante pour de si terribles personnages que les chasseurs dont il s'agit. Il pense que *bucces*, anglo-saxon, ne signifie pas bouc ; cependant le Dictionnaire comparatif de Meidinger, au mot allemand *bock*, nous démontre que ce mot signifie bouc dans toutes les langues du nord ; en islandais *buk*, en anglo-saxon *bucc* et *bucca*. L'éditeur anglais admettrait volontiers la proposition de quelques savants, de traduire

Digitized by Google

pagne de Burch et dans les bois de Stamford ; et les moines ont entendu sonner les cors pendant la nuit : ceci fut vu et entendu depuis la Quadragésime jusqu'à Pâques. Tels furent les prodiges qui signalèrent l'entrée de l'abbé Henri au monastère. Mais quelle sera sa sortie? Nous ne pouvons le dire, Dieu seul la connaît. »

CH. MOURAIN DE SOURDEVAL.

swarte bucces par cerfs noirs, parce que ces animaux sont plus grands. Ces érudits ont-ils bien calculé toute la force d'un bouc sorcier ?

— J'ajouterai qu'au moins, pour l'Ouest de la France, le bouc et la chèvre jouent un grand rôle dans la mythologie du moyen-âge. Les détails que je pourrais donner à ce sujet ne peuvent rentrer, même par aperçu, dans une simple note. D. L. F.

Digitized by Google

LES ILES ANGLO-NORMANDES (1).

§ Ier. *Données statistiques et historiques sur Jersey et Guernesey.*

C'est un fait observé depuis longtemps, que nous sommes plus avides de connaître, même imparfaitement, ce qui nous est entièrement inconnu, que de connaître tout-à-fait ce sur quoi nous n'avons que des notions incomplètes et insuffisantes. J'ajouterai que, en opposition à ce que semblerait demander la raison, nous attachons souvent plus d'importance aux choses, par cela seul qu'elles sont plus éloignées de nous par le temps ou par l'espace. Des milliers de volumes ont été publiés sur l'ancienne Egypte, sur Babylone, sur Tyr, sur Troie, et même sur l'Eden ; nous avons une masse effroyable de voyages en Perse, en Chine, au Mexique, à Van-Diémen-Land, et la bibliothèque du Roi ne possède pas le plus petit livre sur les îles anglo-normandes, qui cependant valaient bien la peine d'être étudiées un peu, comme j'espère le montrer tout à l'heure.

« GUERNESEY, île de la Manche, à douze lieues O. des côtes de France, longueur cinq lieues, largeur quatre, a une ville, commerce de vins, eau-de-vie, et appartient aux Anglais. Latit. N. 49° 21', long. 4° 52' O. » Voilà ce que j'avais lu dans Vosgien, voilà tout ce que je savais de ma future résidence, lorsqu'en 1827, l'espèce de proscription toute spéciale dont m'honore encore aujourd'hui l'université de

(1) Voir la première série de la *Revue anglo-française*, t. I, p. 301 et s. 371 et s., et t. IV, p. 444 et s.

Digitized by Google

France, mon *alma mater*, comme dirait Byron, me contraignit à accepter, dans cette île, une chaire généreusement rétribuée au collége royal Elisabeth.

Comme il arrive ordinairement, je tirais de mon ignorance même un préjugé défavorable au sujet ; je m'attendais à trouver une pauvre petite île, habitée par des pêcheurs et des contrebandiers, digne en tout du mépris dédaigneux avec lequel l'ont traitée tous nos historiens, sans exception, et la plupart de nos géographes. Combien ne fus-je donc pas étonné, dès mon arrivée, de voir que cette *île anglaise* ne paie pas un sou d'impôt à l'Angleterre, que la langue anglaise n'y est celle ni du barreau, ni de la chaire, ni du peuple ; que la loi anglaise n'y est point en vigueur ; que la monnaie anglaise, quoique recherchée, n'y est pas monnaie courante ; et qu'enfin les Anglais y sont appelés *étrangers* et traités comme tels ! Mon étonnement redoubla, quand je trouvai sur ce petit point du globe toute la nomenclature féodale des anciens temps ; quand j'entendis parler de baïlli, de sénéchaux, de prévôt, de sergents du roi, de bordiers, de pions, de dîmes et champarts, de deniers tournois, de chefs-plaids, de chevauchée du roi, etc., etc., et qu'à côté de cela je vis un gouvernement municipal vraiment digne de ce nom, des magistrats élus par le peuple, non salariés, non revêtus d'un costume particulier, et rendant la justice sans code, sans recueil de lois. Quels changements, mon Dieu, pour une traversée qui s'exécute quelquefois en moins de six heures ! Que de choses nouvelles et intéressantes pour moi ! J'ai pensé qu'elles pourraient paraître à d'autres aussi intéressantes et nouvelles, et, pendant un séjour de dix ans, j'ai pris quelques notes dont je vais consigner ici l'analyse, m'arrêtant davantage sur tout ce qui a rapport à la loi et à l'administration de la justice.

Appelée en latin *Sarnia*, quelquefois *Sarmia* ou *Sarma*,

Digitized by Google

Guernesey, dont je veux m'occuper surtout, a-t-elle été connue des Romains? Est-ce elle que César désigne sous le nom d'*Insula sacra*? Doit-elle ce nom à la qualité de son sol, mortel à tous les reptiles, ou bien à la sainteté des moines qui y vécurent à une époque reculée? Ce sont là des questions qu'il serait fort difficile et en même temps fort peu important de résoudre. Ce qui est plus certain, c'est que cette île, comme toutes celles de la polynésie anglo-normande, présente avec la Normandie des rapports géologiques si frappants, qu'on pense qu'elle en faisait autrefois partie intégrante, et qu'elle en aura été séparée, à quelque époque fort ancienne, par quelque grand bouleversement naturel. Il est également constant que Guernesey et les îles voisines ont appartenu à la France dès les premiers temps de la monarchie; qu'elles formaient, au civil, une dépendance de la Neustrie, et qu'au spirituel elles ressortissaient de l'évêché de Coutances. Pour les temps anciens, l'histoire générale de Guernesey se confond donc avec celle de la France. Quant aux documents de son histoire particulière, ils ont péri dans un incendie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où ils avaient été portés par les moines, obligés de vider les îles après la chute du catholicisme.

Incapable de résister plus longtemps aux irruptions toujours renaissantes des *hommes du Nord*, sentant combien les sacrifices partiels faits jusque-là pour obtenir une paix éphémère avaient été inutiles et ruineux pour la France, Charles le Simple abandonna, en 911, à leur chef Rollon, la Neustrie et ses *dépendances*, pour s'y fixer et la tenir comme un grand fief relevant immédiatement de sa couronne.

On vit alors un phénomène curieux: le chef d'une troupe de pirates sauvages et païens devint tout-à-coup un prince législateur et chrétien; il gouverna avec sagesse et modération des états qu'il avait dus à la violence et à la rapine; et

Digitized by Google

son peuple, régénéré tout entier avec lui, donna dès lors au monde un spectacle qu'il n'avait pas vu depuis la fondation de l'empire romain. Un fait non moins curieux et non moins rare, c'est que les six successeurs de Rollon, jusques et compris William le Conquérant, qui ceignit la couronne ducale en 1036, furent tous de grands princes.

En 1066, William le Conquérant ou le Bâtard acheva la conquête de l'Angleterre, sans perdre la Normandie, qui continua de se régir par ses anciennes lois, et de jouir de ses priviléges accrus encore par la reconnaissance d'un chef victorieux. On peut voir dans l'ouvrage de M. Thierry, et mieux encore dans Walter-Scott, quelle différence immense mit William entre la condition des Anglais qu'il avait vaincus, et celle des Normands qui l'avaient aidé à vaincre.

Lorsqu'en 1199, Philippe II de France, sous prétexte de venger le meurtre du jeune duc de Bretagne, eut confisqué la Normandie sur John, douzième duc et sixième roi d'Angleterre (de race normande), les îles de Guernesey, Jersey, etc., restèrent fidèles à ce malheureux prince. (Il est assez remarquable qu'aucun historien de France n'ait daigné parler de ce fait, et qu'ils aient tous considéré la conquête du duché comme complète.) Dès lors elles représentèrent à elles seules toute la Normandie, c'est-à-dire la terre natale des conquérants; elles continuèrent à parler la langue normande, à se régir d'après les lois données à la Normandie par Rollon et ses successeurs, à jouir des priviléges immenses que ces princes leur avaient accordés, priviléges auxquels le roi John ajouta beaucoup encore, pour les récompenser de leur fidélité et les engager à persévérer....

Voilà la raison patente de la position exceptionnelle de ces îles. Mais, dans le vrai des choses, il y en a une autre plus puissante. La polynésie anglo-normande est plus rapprochée de la France que de l'Angleterre; les mœurs y étaient autre-

Digitized by Google

fois plus françaises qu'anglaises ; la langue du peuple y est encore aujourd'hui le français du quatorzième siècle. Il était à craindre qu'au premier mécontentement elle ne se jetât dans les bras de la France, et c'est ce que l'Angleterre n'a pas voulu ; car ces îles, dont la possession lui coûte dix millions par an en temps de paix, sont pour elle d'une immense importance en temps de guerre maritime.

Les îles anglo-normandes n'ont jamais été réunies à l'Angleterre, comme la principauté de Galles, l'Ecosse et l'Irlande : elles appartiennent à la couronne, comme le Hanovre, et ont conservé leurs lois, leurs coutumes et une indépendance presque complète, ne reconnaissant que les ordonnances du *roi en conseil*, et ces ordonnances même n'y étant obligatoires qu'après que la cour royale de chacun des deux grands bailliages les a examinées et en a consenti l'inscription sur ses registres. A ce léger protectorat près, chacun des deux bailliages est une petite république dans toute l'acception du mot.

Quoique l'art ait beaucoup fait pour rendre Guernesey et Jersey imprenables, leurs principales fortifications sont encore la terrible ceinture d'écueils et de rochers dont la nature les a entourées. Les côtes de ces deux îles sont fécondes en naufrages, et tout récemment encore l'*Hermione*, de Saint-Malo, est venue périr corps et biens devant Saint-Hélier, capitale de Jersey, pour avoir pris les feux de la ville pour ceux du port.

Guernesey et Jersey sont aujourd'hui, pour la ville et la campagne, deux îles d'un aspect tout-à-fait anglais. La première renferme 25,000 habitants, et la seconde 33,000, indépendamment de la garnison et d'une population étrangère qui va de 1,000 à 1,500 dans chacune. Il n'est pas étonnant qu'en France, et même en Angleterre, on regarde ces deux îles comme un refuge pour tous ceux que des raisons quel-

Digitized by Google

quefois peu honorables ont forcés à quitter leur patrie. Là, en effet, point de douanes pour les bagages, point de passeport pour les personnes ; on entre comme chez soi et l'on s'en va de même. Hâtons-nous d'ajouter que les limites étroites des îles, l'excellente police des connétables, et plus encore les mœurs douces et pures des habitants, forcent les étrangers, quels qu'ils soient, à respecter les lois et coutumes d'un pays où ils trouvent une hospitalité si entière : nulle part peut-être les crimes ne sont plus rares, ni les délits plus promptement réprimés.

Si l'on réfléchit que Jersey n'est qu'à cinq lieues et demie et Guernesey à douze des côtes de France, l'on ne s'étonnera pas que des familles entières d'industriels français y aient cherché un asile lors de la révocation de l'édit de Nantes. A l'époque de notre première révolution, les nobles et les prêtres affluèrent à Guernesey et à Jersey. En 1815, le maréchal Grouchy, M. de Maubreuil et bien d'autres vinrent y cacher leur tête proscrite.

Plus tard, en 1823, arrivèrent les débris de la conspiration de Berton, de la Rochelle, et la légion française de la Bidassoa, ramenant avec elle 3 ou 400 Espagnols constitutionnels ; aussi il m'est arrivé, dînant à table d'hôte, de n'y trouver que le maître et moi qui ne fussions pas condamnés à mort : il est vrai que, sur 40 convives, quelques-uns l'avaient été deux ou trois fois, ce qui faisait compensation. Des grâces partielles et la révolution de juillet avaient à peine rendu ces Français à leur patrie, que des Vendéens vinrent prendre leur place. Avant sa folle équipée en Bretagne, la duchesse de Berry était venue par deux fois à Guernesey. Malheureusement les îles sont également ouvertes aux voleurs, aux faussaires, aux assassins de tous les pays ; la lettre de change est le seul fait, non consommé dans les îles, pour lequel l'étranger puisse y être inquiété. Toutefois, quiconque y aborde

Digitized by Google

est censé pouvoir subvenir à ses propres besoins ; la mendicité y est complétement inconnue. Si donc un étranger y tombe en état de vagabondage, avant les douze mois de séjour qui lui donneraient droit aux secours de la paroisse, le capitaine qui l'a amené est obligé de le réexporter, de payer ses frais d'hôpital ou de prison, ainsi que toutes les dettes qu'il aurait contractées dans le pays.

Depuis la réforme, les îles ressortissent de l'évêché de Winchester. La religion dominante y est l'anglicanisme régulier ; mais on y trouve, outre deux chapelles catholiques, toutes les sectes protestantes possibles. Il n'y a pas à Guernesey, sur 25,000 habitants, moins de 50 petites religions ; il est vrai qu'il y en a de si extravagantes, qu'elles ne sont guère professées que par 8 ou 10 individus chacune. Le service de l'église régulière se fait en français, ou plutôt dans une langue anglo-normande que ces gens-là veulent bien appeler du français. Chacun des deux bailliages forme, au spirituel, un doyenné distinct. Jersey a 12 paroisses et Guernesey 11, outre un nombre infini de chapelles, qui sont des entreprises particulières et s'exploitant par actions, comme chez nous les salles de spectacles ou de concerts. Les ministres du culte régulier, outre leur casuel, sont salariés par la dîme, impôt qui ne pèse que sur les propriétaires fonciers, et qui est bien loin, malgré son nom, de s'élever au dixième du revenu.

Les îles anglo-normandes ont résolu, de temps immémorial, le problème qui tourmente encore aujourd'hui nos économistes et nos hommes d'état. L'impôt, excessivement modique, frappe toute espèce de revenu. Une fois l'an, chaque citoyen se présente en pleine église ; il y déclare, sous la foi du serment, quel est son revenu foncier, à quelle somme s'élève ce qu'il peut posséder de rentes au grand livre, quel rapport il retire de ses actions dans telle ou telle entreprise,

Digitized by Google

ce qu'il gagne par son industrie ou sa profession, etc. ; et il est imposé en conséquence par des collecteurs dont les fonctions sont gratuites. On croirait peut-être que chacun doit se faire pauvre pour payer moins ; pas du tout : d'abord tout le monde se connaît, ensuite on n'est pas fâché de se donner de l'importance, on a des filles à marier, et toutes ces raisons font que chacun s'évalue plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

Les Guernaissais et les Jersais sont un peuple essentiellement religieux, plus rigoriste vingt fois que les catholiques, pour lesquels ils professent une souveraine horreur. Le théâtre y est regardé comme un lieu de perdition, comme le vestibule de l'enfer ; une misérable troupe de comédiens d'Exeter, qui vient y passer chaque année six semaines, y joue presque toujours à perte. Encore que presque tous les hommes y jouent de la flûte, et que presque toutes les demoiselles y touchent du piano, je ne connais pas de peuple moins musicien : je ne me rappelle pas, en dix ans, avoir entendu l'indigène exécuter juste le morceau le plus simple, ou chanter sans détonner dix fois la moindre chansonnette. En général, les artistes n'ont rien à faire dans les îles anglo-normandes. On y est marchand avant tout, et puis les idées religieuses... On ne me croira pas quand je dirai que j'ai connu vingt personnes, fort raisonnables du reste, qui me racontaient gravement qu'elles avaient rencontré Christ sur telle route, que Christ leur avait dit ceci, et qu'elles lui avaient répondu cela. Dans nos bals, on quête pour les pauvres ; à Guernesey et à Jersey, on quête pour la conversion des juifs et des gentils.

§ II. *Mode de gouvernement établi à Jersey et à Guernesey. —Administration de la justice dans ces îles, et dispositions législatives qui les régissent.*

Nous avons dit que Jersey et Guernesey sont régies par

Digitized by Google

les ordonnances du roi d'Angleterre en conseil, mais ces ordonnances sont fort rares; c'est plutôt une protection qu'un commandement qu'exerce le prince à leur égard; et le véritable gouvernement de ces îles est, au plus haut point, municipal et républicain.

Dans chacune des onze paroisses de Guernesey et des douze de Jersey, tous les citoyens portés au contrôle des contributions choisissent, à la pluralité des suffrages, les membres du conseil municipal qui, de leur nombre, prennent le nom de *douzainiers*, encore qu'ils soient vingt dans la paroisse de la ville. Les fonctions des *douzainiers* sont à vie, et les exemples de démission sont fort rares. Les *douzainiers* fixent le budget et règlent les affaires particulières de la paroisse. La police y est exercée par un *connétable* (constable) et deux *assistants-connétables*, élus pour un an à Guernesey, pour trois à Jersey. Ces fonctions sont gratuites, et nul ne peut les refuser, non plus que celles de collecteur des taxes et de marguillier, qui sont également gratuites. Quant aux affaires générales de l'île, au budget général des recettes et des dépenses, tout cela est réglé dans la réunion des *états*, qui a lieu trois fois l'an, à l'ouverture de chaque session judiciaire. Ces états sont ainsi composés : le bailli (président de la cour royale), les douze *jurés* (dont il sera parlé plus bas), le procureur général (droit de présence, sans voix délibérative), le doyen, les recteurs de chaque paroisse, enfin le connétable représentant de chaque paroisse, qui n'a point à exprimer son opinion particulière, mais bien celle de la *douzaine*, laquelle a auparavant examiné les objets en délibération, que le bailli a fait connaître au public par la voie de l'impression. Ainsi le recteur a une voix pour lui seul, et tous les autres habitants de la paroisse n'en ont qu'une pour eux tous. Les ordonnances ainsi rendues dans l'assemblée des états acquièrent immédia-

Digitized by Google

tement force de loi ; celles rendues par la cour royale seule, dans l'intervalle des sessions, ne sont que provisoires.

Cette cour royale, dont l'origine remonte aussi loin que la séparation des îles d'avec la Normandie, leur métropole, se compose du *bailli*, ou président nommé par le roi, et de douze *jurés*, élus à vie par tous les citoyens. Ce mot de *jurés* n'est pas absolument le mot propre en français, car ces magistrats sont juges à la fois et de la culpabilité et de l'application de la peine. Il n'y a pas d'autre tribunal dans le pays que cette cour ; tout est de son ressort : elle fait l'office de cour d'assises, de tribunal correctionnel et de simple police, de tribunal de première instance, de cour d'appel, de tribunal de commerce, de conseil de discipline et de révision pour les affaires de la milice. Des fonctions si diverses sembleraient, chez nous, demander des études préparatoires auxquelles la vie d'un homme suffirait à peine. Dans ce pays, il n'en est pas ainsi : la seule condition exigée de ces magistrats, c'est d'avoir été choisis par leurs concitoyens. Ils n'ont de leur vie ouvert un livre de droit, ancien ou moderne, s'en mettent peu en peine, et ne reconnaissent d'autre règle de leurs jugements que leur conscience et leur volonté. Quand les plaidoiries des avocats sont terminées et que le président a résumé les débats, chaque *juré* donne tout haut son opinion, en commençant par le dernier nommé, et remontant ainsi jusqu'au *bailli*. Il est fort rare que le président ordonne le huis-clos, plus rare encore que la cour se retire dans la chambre du conseil pour délibérer. Dans ce cas même, chacun des membres prononce toujours publiquement son opinion en rentrant dans l'audience.

Cette publicité du vote individuel est bien remarquable. Il semble en effet plus généreux et plus noble de voir chaque magistrat énoncer à haute voix l'opinion que lui dicte sa con-

Digitized by Google

science, que de le voir la glisser et la cacher, pour ainsi dire, au milieu de celles des autres, sous la forme collective : *le jury condamne* ou *absout*. D'un autre côté, n'est-il pas à craindre, dans un pays où tout le monde se connaît, que le juge recule devant les haines et les vengeances personnelles, surtout quand il est des premiers à parler, et ne sait encore si la majorité de ses collègues sera pour la condamnation ou l'absolution ? Sans prétendre résoudre cette grande question de la publicité du vote, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette forme de procéder, où tout se passe en présence du public et des intéressés, est infiniment plus dramatique et plus animée que la nôtre. Les *jurés* motivent quelquefois assez longuement leur opinion : ce sont autant de plaidoiries pour ou contre ; ils s'éclairent mutuellement par des observations, prennent plus d'une fois la parole s'il leur convient, peuvent revenir et reviennent en effet sur l'opinion qu'ils ont d'abord émise, pour la modifier en tout ou en partie. Quelques légistes penseront peut-être qu'il est barbare de laisser l'accusé présent à ce débat ; je crois le contraire : là son âme est continuellement intéressée, occupée ; il écoute, il n'est pas seul livré à lui-même, il n'éprouve pas ces affreuses angoisses auxquelles le prévenu est en proie pendant plusieurs heures dans sa *chambre*, tandis que les jurés décident de son sort. Je suis sûr que si l'on consultait là-dessus le vœu des accusés, tous, ou presque tous, demanderaient à suivre les jurés jusque dans leur salle, et à connaître plus tôt une décision qui les intéresse si fort. L'homme qui se bat à l'épée ne sent point venir la mort, il la reçoit actif, échauffé ; au pistolet, il l'attend inactif et froid ; ce duel est plus terrible.

Pour les affaires criminelles, les jurés, en habit de ville à Guernesey, en robe rouge à Jersey depuis vingt ans seulement, doivent être au moins cinq ; mais quand il s'en trouve plus de cinq présents, ils prennent part au jugement, quel

Digitized by Google

que soit leur nombre. Les décisions se forment à la simple majorité des voix ; en cas de partage, celle du bailli compte double. Les jugements sont exécutoires sans appel ni délai. Les fonctions du ministère public sont remplies par deux officiers à la nomination du roi et faiblement salariés ; l'un a le titre de procureur général, et l'autre, qui lui est subordonné, celui de *contrôle du roi*. Nous ferons deux remarques sur ces officiers : la première, c'est qu'en affaires criminelles ils ont la parole les derniers ; en sorte que c'est sous l'impression immédiate de l'accusation que les juges prononcent, ce qui est contraire à nos usages et aux lois de l'humanité. La seconde, c'est qu'en affaires civiles ils plaident, ainsi qu'en Angleterre, comme de simples avocats, pour les particuliers et souvent l'un contre l'autre. Bien que ces offices soient à la nomination du roi, c'est le gouverneur qui nomme réellement. Son choix n'est guère qu'une affaire de forme ; la place, quand elle est vacante, est dévolue de temps immémorial au plus ancien des avocats ; il est sans exemple qu'on y ait jamais appelé un homme étranger au pays.

Les affaires civiles sont décidées par trois jurés au moins. Quand il y a appel, cet appel est vidé devant sept jurés, dont les trois premiers peuvent faire et font souvent partie. S'il s'agit d'une valeur de 200 livres sterling et au-dessous, la chose est irrévocablement jugée ; si la valeur est plus de 200 livres, les parties peuvent en appeler au roi en conseil. Ces appels à Londres sont fort rares, à cause des frais incalculables auxquels ils entraînent les plaideurs.

J'ai dit : les *jurés* jugent sans code et sans lois ; cela ne doit pas s'entendre d'une manière absolue, surtout en matière civile ; car, encore que rien n'enchaîne d'une manière obligatoire la volonté des magistrats, les avocats la dirigent autant qu'ils peuvent, en citant la *Coutume de Normandie*, les ordonnances des ducs et rois normands, et les arrêtés pris par

Digitized by Google

les commissaires extraordinaires qu'ils ont à diverses époques envoyés dans les îles. Toutefois, il s'en faut qu'au criminel les anciennes lois normandes soient exécutées dans toute leur rigueur, ces lois de sang qui ordonnaient la mort ou la mutilation, presque à chaque page, presque à chaque délit. Les peines actuellement usitées sont : la détention correctionnelle à l'hôpital de la ville, tenant lieu ici du *Workhouse* des Anglais ; la prison simple ; la prison au pain et à l'eau ; le bannissement à temps ou perpétuel ; l'exposition dans une cage de bois, pendant une heure ou deux, le jour du marché ; le fouet, administré également en public et sur la place du marché ; enfin, la mort par la pendaison. Dans les deux îles, il faut le dire à regret, l'exécuteur des arrêts criminels est, de temps immémorial, un Français. Ce fait s'explique, du reste, par l'espèce d'hérédité de ces redoutables et tristes fonctions. Les mœurs sont si douces dans les deux îles, que depuis 1815 il n'y a eu qu'une exécution à mort à Jersey et une à Guernesey ; encore ces deux jugements excitèrent-ils de violents murmures contre les deux cours, et furent-ils trouvés d'une excessive sévérité.

Par une bizarrerie fort étrange, le nombre des avoués est illimité, et celui des avocats est fixé à six, près de chaque cour. Ces charges ne s'achètent pas, elles n'exigent pas un cours d'études régulier. Quand l'une d'elles se trouve vacante, le bailli et les jurés examinent les candidats, qui doivent avoir travaillé précédemment chez quelque autre avocat, et fixent leur choix sur celui qui leur paraît le plus apte, sans avoir aucune autre raison à en donner que leur bon plaisir. Généralement, ces avocats ont fait une ou deux années de droit à Caen ; ils parlent un français détestable, mêlé de mots normands et anglais ; leur débit est ampoulé et de mauvais goût. Comme leur nombre est limité, ils ne se donnent pas la peine de travailler, sûrs qu'ils sont de gagner de l'argent,

Digitized by Google

pour ainsi dire malgré eux. La manie des procès est naturelle aux Jersais et aux Guernaisais ; ils l'ont puisée dans leur origine normande, et, sous ce rapport, ils ne la démentent pas.

Parmi les lois civiles qui s'éloignent le plus des nôtres, nous citerons la recherche de la paternité, importation anglaise. Sur le simple serment de la femme, l'homme des œuvres duquel elle se dit enceinte est obligé de se charger de l'enfant, ou de fournir caution valable qu'il *servira*, suivant sa fortune, de quatre à douze shellings par semaine pour son éducation, jusqu'à l'âge de quatorze ans. Il n'y a pas moyen de se soustraire à une accusation de ce genre, quelque imméritée qu'elle soit ; car il n'est pas souvent facile de prouver un fait négatif. Toutefois, s'il est démontré qu'une femme avait des intimités avec deux hommes à la même époque, ou si elle a eu antérieurement deux enfants, de deux pères différents, elle est considérée comme fille publique ; l'enfant tombe à la charge de la paroisse, et la femme est renfermée à l'hôpital pour un temps plus ou moins long, suivant la récidive plus ou moins fréquente.

Les partages entre les enfants se font, les maisons de ville exceptées, comme dans l'ancienne Normandie ; les filles ont moins que les garçons, et, parmi ceux-ci, l'aîné a plus que tous les autres. La coutume lui accorde un certain nombre de vergées de terre à prendre où il voudra dans l'héritage, pour son droit d'aînesse ; d'où il résulte qu'il a toujours au moins la maison d'habitation de plus que ses frères et sœurs, auxquels souvent il ne reste rien, quand l'aîné a pris ce qu'on appelle son droit.

Il existe à Guernesey une coutume plus ancienne, et dont on ne retrouve d'exemple que dans les livres de Moïse (1).

(1) Cette coutume, que l'auteur de l'article prétend n'avoir rencontrée que dans les livres de Moïse, tient à l'ancien Droit coutumier de France, qui généralement admettait le *retrait lignager*. D. L. F.

Digitized by Google

Quand un habitant vend un domaine patrimonial, son parent le plus proche, et sur le refus de celui-ci, le second, le troisième, etc., a droit de le prendre préférablement à l'étranger, moyennant le prix que celui-ci en donnait. Ce droit de *reprise* s'exerce pendant un an, en sorte que si l'acquéreur n'a pas amené tous les parents du vendeur devant la cour, pour déclarer qu'ils y renoncent, il est pendant un an exposé à se voir évincé de sa propriété, moyennant remboursement.

§ III. *La justice commerciale et la liberté de la presse. — Indépendance des diverses professions à Jersey et à Guernesey. — Système monétaire. — Loterie.*

Dans notre précédente division, nous avons dit que la cour royale remplissant dans chacune des deux îles toutes les fonctions judiciaires, c'est elle entre autres qui juge souverainement (au-dessous de 200 livres sterling) toutes les affaires commerciales. Trop de confiance dans la religion du serment amène une foule de banqueroutes dans le commerce de détail, et même dans la bourgeoisie. Le débiteur malheureux, imprudent ou de mauvaise foi, fait afficher à la porte de la cour royale un petit avis à la main ainsi conçu : « Le public est prévenu que le sieur N... est dans l'intention de *s'appliquer* tel jour à la cour, pour être admis à *renoncer*, ou bien à faire l'abandon de ses biens, meubles et châtels. » Au jour dit, le débiteur se présente par-devant un juge à ce délégué par la cour ; il fournit la liste de ses dettes et celle de ce qu'il possède. Les créanciers font alors quelques observations presque toujours sans résultat ; le débiteur prête serment sur la Bible qu'il ne peut donner que tant de shellings ou de pences à la livre sterling (tant par cent), ou même qu'il ne peut rien donner du tout ; il jure encore de payer l'intégralité de sa dette s'il vient à meilleure fortune. Le juge donne acte du serment, et tout est dit : le banqueroutier peut re-

Digitized by Google

commencer à travailler de nouveau le lendemain, c'est-à-dire faire de nouvelles dupes.

Ce qui rend illusoire l'intervention du juge dans la faillite, c'est l'absence ou la mauvaise tenue des écritures dans presque toutes les maisons de commerce. Il n'y a peut-être pas dix négociants, dans chacune des îles, qui aient des livres en règle ; les autres n'ont qu'un simple journal, un brouillon ; ils écrivent sur le dos d'un livre, sur le premier chiffon de papier venu, ou même ils n'écrivent pas du tout. L'histoire s'était conservée à Guernesey d'un épicier H...., chef d'une petite secte, ramification exagérée des quakers. Ce brave homme ne savait pas écrire, et cependant il tenait des livres ; voici comme. Il avait adopté un signe particulier pour chacune de ses pratiques, et un signe pour chaque mois. A côté du signe de l'acheteur il dessinait grossièrement l'objet vendu, puis il chiffrait le prix et la date, car il savait faire des chiffres. Un jour donc qu'il relevait avec une pratique le compte de toute une année, après plusieurs articles contestés, il énonça celui-ci : *Item*, le 18 janvier, vous avez eu un fromage, 14 shellings 4 pences. — Oh ! pour celui-là, voisin, je vous arrête ; il y a évidemment erreur ; je n'ai jamais mangé de fromage de ma vie. — Eh bien ! c'est que votre femme ou vos enfants en mangent, car le voilà bien certainement sur mon livre. — Impossible ; je ne puis pas le souffrir, il n'en entre jamais chez moi. — C'est étonnant ! Voyons, rappelez-vous donc, vous avez eu quelque chose de rond le 18 janvier ? — Attendez.... Ah ! oui, vers cette époque j'ai eu une meule à aiguiser. — Une meule à aiguiser ! c'est cela, parbleu ; seulement on m'aura dérangé, et je n'ai plus pensé à creuser le trou. Vous voyez bien, voisin, que mes livres sont exacts.

Ce que nous disons ici ne doit s'entendre que du petit commerce ; le haut commerce des deux îles jouit, au contraire, de la meilleure réputation sur toutes les places du monde. Il y a

Digitized by Google

plus, la plupart des bonnes maisons de Guernesey et de Jersey font des affaires d'affrétement et des chargements de 100 et 200,000 fr., sans que l'on songe seulement à leur demander une signature; elles n'en donnent jamais, et, de père en fils, leur parole vaut un contrat par écrit.

Nous avons parlé du débiteur se mettant lui-même en faillite; les choses vont différemment quand les créanciers l'y mettent. Le débiteur ne peut avoir qu'un gage, les biens ou la personne de son créancier, mais jamais les deux à la fois. C'est à lui de choisir. Le papier timbré est inconnu dans les deux îles; les effets et obligations sont sur papier libre. A défaut de paiement, trois jours francs après l'époque fixée, le protêt est formé par le ministère d'un notaire. Cette formalité remplie, le créancier peut faire vendre, dans les vingt-quatre heures, les meubles du saisi, ou emprisonner sa personne à vie pour la moindre somme. Par un usage déplorable, tous les protêts signifiés le premier jour d'audience de la cour ont entre eux un droit égal, quelle que soit l'origine de la dette, et acquièrent un privilége sur toutes les autres dont il pourrait être justifié postérieurement. Il en résulte qu'en cas de mise en faillite d'un commerçant, ou de déconfiture d'un particulier, tout ce qu'il peut posséder devient le gage des indigènes au détriment des créanciers étrangers.

Jersey possède 186 bâtiments de commerce, jaugeant ensemble 19,000 tonneaux; Guernesey 70 bâtiments, jaugeant ensemble 7,700 tonneaux (nombres ronds). Les exportations des îles sont peu considérables; elles consistent en pommes de terre, en bétail, quelques fruits pour l'Angleterre, avec peut-être 200 pipes d'eau-de-vie de pommes de terre, et des dalles d'un beau granit gris, extraites de la petite île d'Herms, dont les carrières ont fourni presque exclusivement tous les trottoirs de Londres. Ces objets, étant considérés comme produits anglais, ne sont chargés d'aucun droit à leur entrée

Digitized by Google

dans les trois royaumes ; les plus grandes précautions sont prises pour éviter la fraude qui deviendrait on ne peut plus productive, et les expéditeurs sont obligés de prêter serment devant la cour royale que ces marchandises sont bien réellement un produit du sol ou de l'industrie du pays. Malgré cet avantage, qui paraît immense, la cherté des matières premières et de la main-d'œuvre est cause que les distilleries établies dans les deux îles n'ont donné que de médiocres résultats. On en peut dire autant de la fabrication du sulfate de quinine, et en général de tous les établissements qu'ont tentés des étrangers. Ils ont reçu peu d'encouragements, l'esprit du pays, essentiellement commerçant, n'étant pas du tout manufacturier.

Bon nombre de navires de Jersey sont employés à la pêche de la baleine et à celle de la morue ; les autres, ainsi que presque tous ceux de Guernesey, vont charger à Cette nos gros vins du midi et nos eaux-de-vie communes qu'ils portent au Brésil ; les retours se font en denrées coloniales qu'ils vont vendre à Trieste, Anvers, Hambourg et Oporto. Ces spéculations sont très-considérables, et généralement fort avantageuses. Quand les vins de France manquent, ou sont trop chers, on se rejette sur ceux d'Espagne ; mais ceux-ci sont moins en faveur sur la place de Rio-Janeiro.

On ne saurait nier que presque toutes les riches maisons des deux îles n'aient dû leur fortune à la contrebande entre la France et l'Angleterre ; mais la fraude a singulièrement diminué depuis la paix, parce que l'Angleterre y a placé des douaniers à ses frais, et qu'il est défendu aux navires au-dessous de 75 tonneaux de se charger de liquides. Les corsaires ont été aussi pour elles une grande source de prospérité pendant la guerre, aucun navire ne pouvant, pour ainsi dire, sortir de Cherbourg ou de Saint-Malo, sans être immédiatement aperçu par leurs croiseurs. Il serait impossible d'éva-

Digitized by Google

luer le tort que ces îles ont fait à notre commerce, et si Napoléon eût bien connu leur importance, nul doute qu'il n'eût essayé de s'en emparer à tout prix.

Puisque nous en sommes à parler des corsaires, c'est le lieu de rapporter l'histoire du capitaine S... Le capitaine S..., de Saint-Malo, était l'un des corsaires les plus redoutables qui aient affligé le commerce anglais dans l'Inde, pendant les guerres de la révolution et de l'empire. Fait prisonnier une première fois, et conduit à Guernesey, il avait eu, comme officier, la ville pour prison, et s'était sauvé en plein jour au milieu de dangers inouïs. Repris dans la même année, on lui avait infligé la punition ordinaire des officiers ayant faussé leur parole (*broken word*); il avait été renfermé dans une prison murée, avec les soldats et les matelots. Le capitaine S... enrageait; la force ne pouvait rien contre des murs de granit que baignait la mer : il eut recours à la ruse. La place de bourreau était vacante; il la demande. Grand fut l'étonnement de la cour royale, car S... jouissait et jouit encore de la plus belle réputation du monde. On le fait venir, on lui fait mainte et mainte observation; il persiste; on le soumet au serment, il le prête dans ces termes normands : « Je jure de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées, et de ne pas *vider* l'île sans la *liberté* (permission, congé) de ces MM. de la cour. » Le voilà libre et bourreau en titre. Le lendemain, il se promène sur le port; il avise un batelet de la douane, qu'il connaissait bien, et qui portait aux bossoirs, pour nom : *La Liberté de Guernesey*. S... profite de la marée descendante; il saute dans le batelet, et seul, sans boussole, sans pain, sans une goutte d'eau fraîche, armé de deux rames, le voilà qui sort du port de Guernesey en plein midi et cingle vers la côte de France. La sentinelle anglaise l'ajuste d'un coup de fusil et le manque; le poste entier de la jetée tire dessus et le manque; il passe à portée de pistolet du fort Cor-

Digitized by Google

net ; il essuie le feu de quarante-huit bouches de bronze et n'est pas atteint ; il traverse l'escadre anglaise, puis la croisière à la côte de France ; il entre à Saint-Malo d'une seule marée : on le porte en triomphe. Le lendemain, il commandait l'*Insultant ;* le surlendemain il est repris, reconduit à Guernesey, amené devant la cour royale. Il explique son calembour. Si on ne le trouve pas bon, on admire son courage ; on lui rend sa prison d'officier, et, cette fois, il l'a gardée jusqu'à la paix. Depuis, il est allé à Buénos-Ayres avec trois hommes et un mousse. Aujourd'hui, on le voit, dans les cafés de Saint-Malo, marchandant une demi-tasse, lui qui pendant la guerre dépensait mille écus à un dîner, vaisselle comprise ; elle ne servait qu'une fois.

Les amendes sont au profit du roi, au nom duquel se rend la justice ; il les abandonne, ainsi que le revenu de certaines propriétés et les redevances de certains fiefs qu'il possède dans l'île, à un seigneur de la cour qui a le titre de gouverneur général ; ainsi lord Beresford retire 100,000 fr. de Jersey, et sir William Keppel 60,000 fr. de Guernesey, sans avoir, ni l'un ni l'autre, mis le pied dans leur gouvernement. Toutes les places sont doubles en Angleterre : d'un côté, le titre et le plus gros traitement ; de l'autre, le traitement inférieur et les fonctions réelles. Dans chacune des deux îles réside un lieutenant gouverneur, commandant en chef la garnison et la milice. Celle-ci se compose de quatre régiments d'infanterie à Guernesey, de six à Jersey, plus un régiment d'artillerie et un de cavalerie. L'artillerie est fort bonne ; mais, depuis la paix, la cavalerie n'existe guère que sur le papier. Tout citoyen fait partie de la milice depuis seize ans jusqu'à soixante ; il n'y a pas de garde à monter : passer la revue quatre fois, tirer à la cible cinq ou six fois par an, voilà tout le service. Contrairement à nos usages, la troupe régulière a le pas aux revues sur la milice, parce que ce sont les soldats

Digitized by Google

du roi, et que les autres ne sont que les soldats de la commune. Le milicien ne s'habille pas à ses frais, comme notre garde national; il reçoit du roi un uniforme complet, tous les cinq ans; en revanche, il n'élit pas ses officiers, qui sont tous nommés par le lieutenant gouverneur. Il en est de la milice comme de l'armée anglaise : les *gentlemen* sont officiers d'emblée, les autres ne passent jamais les galons de sergent-major.

Toutes les professions sont libres à Jersey et à Guernesey, les patentes y sont inconnues; les débitants de liquides sont seuls soumis à un droit de licence, et il n'y a pas plus de quatre ans qu'on a exigé des pharmaciens et chirurgiens un certificat de capacité. Du reste, se fait qui veut boucher, boulanger, libraire, imprimeur, journaliste : point de timbre, point de cautionnement, liberté entière de la presse. Chacune des deux îles possède quatre à cinq journaux paraissant une fois la semaine, quelques-uns en anglais, d'autres en français, ou quelque chose d'approchant, au prix modique de cinq shellings par an, ou deux ou trois sous l'exemplaire. La diffamation contre les particuliers est le seul motif pour lequel ces journaux aient été jamais poursuivis, et dans ce cas le rédacteur en est quitte pour faire des excuses en cour royale et payer une légère amende, toujours exprimée en livres, sous et deniers tournois.

Le système monétaire des îles n'est pas ce qu'elles offrent de moins bizarre : le prix des marchandises est prononcé en monnaie anglaise, livres sterling, shellings et pences, puis il est payé en monnaie de France, non pas avec notre monnaie décimale actuelle, mais avec nos vieux écus de 6 et de 3 liv., nos vieilles pièces de 24 et 12 sous. Marquées ou non, ayant ou non le poids, toutes ces pièces passent. Il n'y a pas plus de trois ans que les écus de 55 sous étaient reçus pour 56; il n'est donc pas étonnant que les îles soient encombrées de ces

Digitized by Google

mauvaises pièces, sur lesquelles elles ont perdu considérablement, depuis qu'elles sont tout-à-fait démonétisées en France. On voit peu de sous, et la monnaie de billon ne consiste guère qu'en liards, qu'on appelle *doubles*, comme autrefois dans quelques-unes de nos provinces. Les *états* des deux îles ont émis des billets (*notes*) d'une et de cinq livres sterling (24 et 120 fr.), qui sont reçus et donnés comme argent comptant, encore que tous ne soient pas, comme nos billets de banque, payables à vue. Les états de Jersey s'avisèrent, en 1813, de faire frapper des pièces d'argent de 18 pences et de 3 shellings (1 fr. 80 c. et 3 fr. 60 c.); malheureusement cette monnaie était à très-bas titre, ce qui tenta la cupidité des contrefacteurs anglais, et maintenant l'île est chargée de vingt fois plus de ces mauvaises pièces qu'elle n'en avait réellement émis. Les monnaies anglaises et les monnaies décimales de France ne sont pas dans le commerce : il faut, pour s'en procurer, les acheter avec une prime très-forte.

Abolie en Angleterre, la loterie subsiste toujours dans les deux îles, non comme naguère chez nous, mais d'après le système anglais. Elle appartient, pour un certain nombre d'années, au particulier qui a offert de s'en charger aux conditions les moins désavantageuses au public. Le fermier actuel a 18 pour cent en sa faveur. La loterie, qui se tire tous les trois mois, est de 1,000 billets d'une livre sterling (monnaie des îles); il y a 820 livres payées aux numéros gagnants, dont le nombre varie, ainsi que les primes, à chaque tirage. Généralement, le tiers des billets gagne, et les lots sont de 25 shellings à 100 livres sterling. Le jour du tirage, le fermier est obligé de donner un grand dîner aux membres de la cour royale ou aux autres notables qui sont venus diriger et surveiller l'opération. Là, comme partout ailleurs, ce sont les plus pauvres citoyens qui alimentent et soutiennent la loterie : tous n'auraient pas une livre sterling à risquer; mais ils s'associent

Digitized by Google

pour réunir cette somme, et la bonne intention du législateur se trouve ainsi éludée.

§ IV. *Les petites îles de l'archipel anglo-normand. — Aurigny ou Alderney. — Cers, Herms ou Arms. — Les Casquets. — Jethow.*

Indépendamment de Jersey et de Guernesey, qui sont les deux principales îles de la polynésie anglo-normande, on doit encore compter les terres suivantes comme appartenant au même archipel :

Aurigny ou Alderney, l'ancienne *Ebodia*, à 3 lieues du cap de la Hague, dont elle est séparée par le raz Blanchard. Elle a quatre lieues de tour. Sa capitale est le bourg de Sainte-Anne.

Cers, l'*Arica* des anciens ; les Anglais la nomment Sarck ou Serck. Elle est située entre Jersey et Guernesey, et a tout au plus deux lieues et demie de circuit. Ce fut Jean de Saint-Ouen, riche propriétaire de Jersey, qui obtint de la reine Elisabeth l'autorisation de transporter une colonie dans cette île.

Herms ou Arms, à l'est de Guernesey, n'a qu'une demi-lieue de longueur. Elle possède de belles carrières de granit et de bons pâturages.

Les Casquets, rochers au N.-O. d'Aurigny.

Jethow, îlot près de Herms, dont il est séparé par un passage appelé le pertuis des Normands.

Tout cet archipel appartient à l'Angleterre, depuis l'époque de la réunion de la Normandie à la France, en 1204.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR AURIGNY

ET SUR LES AUTRES PETITES ILES ANGLO-NORMANDES.

Aurigny ou Aldernay fut appelée par les Romains *Arica* ou *Aurica*. Sa longueur est d'une lieue et un tiers, sa largeur d'un tiers de lieue. Elle est entourée de rochers, dont trois, isolés, portent à leur cime des phares.

Cette île, à l'ouest du cap de la Hague, est distante à moins de trois lieues de la côte française; mais le raz Blanchard qui l'en sépare est souvent dangereux : les vents soufflent fréquemment de l'ouest, et les courants entraînent vers les criques des falaises sauvages de la Hague. Notre littoral ne présente pas d'aspect plus pittoresque que celui dont on jouit de la lande de ce cap : la vue s'étend comme sur deux mers, et elle embrasse sans peine, par un temps serein, toute l'île. Environ une moitié du territoire d'Aurigny est cultivée, et nos géographies répètent qu'elle fournit *beaucoup* de grains pour les *marchés* de l'Angleterre. Mais, confondant la Hougue avec la Hague, elles font bien d'Aurigny le lieu du naufrage qui est devenu l'événement le plus remarqué de la vie du duc normand Henri, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1119.

Un seul port, une seule ville, Sainte-Anne, réunit la plus forte partie de la population, ou 1300 habitants. Les plus riches propriétaires possèdent environ trente vergées de terre : au-dessous, mais sans descendre plus bas que six vergées, sont les fortunes de presque tous les insulaires. Chacun cultive son champ, et la terre manque pour les achats. Autant l'habitant de Jersey et de Guernesey est économe, autant celui d'Aurigny aime à dépenser son argent : il en devient prodigue lors des

Digitized by Google

fètes pour nous. Ce n'est pas que la pêche soit très-productive : elle semble même n'être qu'un passe-temps ou qu'une ruse. Ce bateau qui sort de Sainte-Anne est bien pourvu de filets ; mais ils recouvrent du tabac, des tulles, etc. ; à son retour, il se trouve que ces articles sont changés en eaux-de-vie, vins, ganterie, etc.

Dans un temps où des expéditions scientifiques visitent des groupes d'îles éloignées, on peut faire remarquer que, les îles plates de Chausey exceptées, l'archipel anglo-normand n'a pas été complétement exploré par des naturalistes. Buchon est un îlot très-voisin d'Aurigny. On compte environ 500 habitants à Serk ou Sereg, à deux lieues est de Guernesey. Un troisième îlot, Herm, abonde en lapins, coquillages et crustacés, et est comme un lieu de plaisance pour les habitants de Guernesey. C'est de ces îlots que Londres principalement tire la meilleure pierre pour trottoirs.

Quant à l'administration, Aurigny et ces îlots dépendent de Guernesey. La législation anglo-normande y est également en vigueur. La langue est toujours le français-normand, mais corrompu, disent des puristes qui ne remarquent guère les étrangetés du patois de la Hague. Un acte des états de Jersey, sanctionné par le roi de la Grande-Bretagne, et qui ne remonte pas à une époque bien éloignée, a révélé l'existence d'une taxe barbare et toute du moyen-âge. « A partir du 15 mars 1836, est-il dit, tout bâtiment à l'ancre dans le voisinage de l'île de Jersey, sur les côtes de France, qui serait forcé par le *mauvais temps* ou par ordre d'entrer dans le port, ne paiera pas de droit d'entrée, pourvu qu'il ne débarque pas sa cargaison et qu'il se contente de prendre à bord des provisions pour son équipage. »

ISIDORE LE BRUN.

Digitized by Google

DIFFÉRENDS D'HENRI III,

ROI D'ANGLETERRE,

ET DE SES BARONS, ET ARBITRAGE DE ST LOUIS (1258-1263).

(1) Tandis que la paix, l'union, la félicité, toujours croissantes, du royaume de France, récompensaient Louis IX de ses sollicitudes paternelles, le roi d'Angleterre voyait grossir autour de lui un orage capable d'ébranler son trône ; et malheureusement, des fautes, des imprudences, le manque de foi même, ne le rendaient pas étranger à cet état de fermentation générale.

On put en regarder comme une des principales causes la condescendance trop patente accordée aux ordres de la cour de Rome, dans un état où l'autorité royale était reconnue inférieure à celle de la *grande charte*. Cette loi suprême, due au duc de Pembrocke, régissait la Grande-Bretagne depuis que le roi Jean-sans-Terre l'avait solennellement jurée ; elle consacrait les priviléges des barons. L'un de ses articles fondamentaux portait « que le souverain ne pouvait lever aucun » impôt, sauf les aides de captivité, de croisade, de chevalerie » et de mariage, sans le concours des grands vassaux. Les » autres gentilshommes, les villes, les bourgs, les commu- » nes, tous y trouvaient des droits assurés. » Accueillie avec transport, la grande charte était donc regardée comme le foyer permanent de toute amélioration réclamée par l'état futur de la société.

(1) Extrait de l'*Histoire de saint Louis*, qui vient de paraître, et dont on rendra bientôt un compte détaillé dans cette Revue. D. L. F.

Digitized by Google

Mais la puissance monarchique s'était, pour ainsi dire, démantelée par cette concession. Jean-sans-Terre, qui ne tarda pas à le reconnaître, en conçut, dit-on, un tel regret, *qu'il en grinçoit les dents et en tournoist les yeulx*. Son successeur, obligé de la jurer à son tour, ne demandait qu'une occasion de la violer, lorsque les événements qui conduisirent Innocent IV à Lyon vinrent porter un coup fatal aux libertés qu'elle consacrait.

Grâce à la sagesse de son roi, le clergé de France n'avait subi qu'une légère influence du rapprochement de la cour papale; du moins, ses légats n'y introduisirent pas, comme à Lyon, des clercs étrangers, parmi ses prélats, ses abbés et ses chanoines. Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne; la plupart des bénéfices, depuis les plus élevés jusqu'aux plus inférieurs, y semblèrent devenus le patrimoine des ecclésiastiques italiens, arrivés à la suite du nonce apostolique. Ceux-ci, pourvus, en appelèrent d'autres; et insensiblement le souverain pontife finit par « exiger le vingtième de tous les re-
» venus du clergé anglican, les fruits de chaque bénéfice
» vacant, enfin le tiers de tous ceux dont les titulaires ne
» résideraient pas. »

Henri III, n'opposant qu'une molle résistance à ces empiétements successifs, s'en vengeait d'une manière ignoble, en cherchant à extorquer sur ses peuples de nouveaux impôts, dont il prodiguait le résultat à d'indignes favoris; et, tandis que les revenus de l'Etat s'épuisaient de la sorte, la plupart des emplois importants passaient entre les mains d'hommes incapables ou étrangers à la nation. On accusa hautement Pierre de Savoie et Guillaume son frère, évêque de Valence, d'entraîner leur neveu dans cette fatale route; et l'animosité toujours croissante des barons confondit avec eux, dans une même haine, quatre princes de la Marche, Guillaume, Gui, Geoffroy et Aymar, fils de la comtesse-reine, accourus de la

Digitized by Google

Guienne pour s'emparer des places et des faveurs royales. Le dernier, à peine âgé de vingt ans, occupait le siége épiscopal de Wincester.

Ces choix impolitiques, la faiblesse du monarque, les infractions répétées aux priviléges de la noblesse et du clergé, devaient porter des fruits amers. Les grands vassaux et le reste de la nation s'exaspérèrent de plus en plus, et bientôt leur unique pensée tendit hautement à secouer le joug devenu intolérable. L'exemple récent donné sur les bords du Rhin, où près de soixante cités venaient de s'associer entre elles, comme républiques fédératives, mit tous les esprits en fermentation. La plupart des capitales de la Grande-Bretagne songèrent à le suivre; Londres se prononça la première pour un mouvement insurrectionnel, et deux chefs habiles s'étant présentés, la couronne des Plantagenet chancela sur le front consterné du neveu de Richard Cœur-de-Lion.

Le premier était l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, un des hommes les plus capables de l'Angleterre; et le second, plus redoutable encore, se trouva le beau-frère même du monarque, Simon, comte de Montfort-l'Amaury et de Leycester, fils du fameux *Fléau des Albigeois*, et surnommé à son tour le *Catilina anglais*. Déjà l'on volait aux armes de part et d'autre; le parti des mécontents, grossi sans cesse, menaçait la capitale, et tout annonçait l'effusion du sang pour la défense des libertés britanniques, ou pour la conservation de l'autorité royale absolue.

Une voie toute tracée, toute naturelle, s'offrait à Henri pour une pacification complète : rentrer loyalement dans la ligne de la grande charte eût concilié les intérêts, rallié les esprits; on ne demandait rien au-delà. Mais, incapable d'une résolution ferme, mal entouré, irrésolu surtout à l'heure du danger, Henri, sans approfondir si l'acte qu'on lui présentait n'était qu'une interprétation et une légère extension au

Digitized by Google

pacte fondamental, souscrivit, lui et sa famille, à une véritable atteinte à sa puissance légitimement reconnue. Il la réduisit à un vain simulacre par la signature des articles connus sous le nom de *Statuts, conférences, provisions ou expédients d'Oxford*, publiés en 1258.

Dès l'origine de ces démêlés, Louis IX blâma intérieurement son beau-frère de l'infraction commise envers la grande charte; il le vit ensuite, avec une égale douleur, apposer son scel royal à une concession arrachée par la violence, et prévit dès lors le peu de durée d'un tel état de choses; il le témoigna même au prince anglais, lors de leur entrevue à Paris.

En effet, un an après (1261), Henri se voyant en mesure de ne pas exécuter les articles d'Oxford, déclara que le pape Urbain IV venait d'annuler son serment, celui de la reine Aliénor et d'Édouard leur fils.

A cette annonce, les barons se soulèvent avec une nouvelle ardeur; on reprend les armes, et Leycester, réuni à l'évêque de Londres, entre en vainqueur dans cette capitale. Après de vains efforts pour les en chasser, Henri, venu malade en France (juillet 1262) avec la plupart des siens, repasse en Angleterre; mais bientôt il reparaît à la cour de Louis IX, au moment où se préparait un tournoi annoncé depuis longtemps, et auquel Henri Plantagenet avait promis de faire briller son expertise. Comme ces princes s'y attendaient, leur présence excita une vive sympathie parmi les barons de France, ennemis, pour la plupart, de Simon de Montfort. Baudouin III, comte de Guines, et le comte de St-Pol, entre autres, offrirent leur secours; le dernier s'engagea même à passer le détroit à la tête de quatre-vingts chevaliers, pour délivrer la reine Aliénor, demeurée seule en la tour de Londres, bloquée par les mécontents, et se refusant toujours à l'exécution des articles d'Oxford. Elle parvint cependant à s'échapper du palais, et s'embarqua sur un bateau, espérant arriver à Windsor

Digitized by Google

par la Tamise. Mais elle fut reconnue et arrêtée à l'un des ponts ; la populace l'accabla d'outrages, et lui jeta des pierres, de la boue ; elle n'eut que le temps de regagner la tour. Néanmoins, elle réussit à se sauver de nouveau, et à rejoindre toute sa famille au Louvre.

Le comte de Guines, investi de la garde du château de Montmouth, au pays de Galles, s'y était rendu, bien décidé à s'y maintenir, quand le comte Richard, grand maréchal de la couronne, l'un des principaux mécontents, s'avança avec cent hommes d'armes pour examiner les fortifications. Baudouin III sort aussitôt avec un pareil nombre de soldats ; on se bat à outrance ; Richard demeure seul contre douze, et, ayant son cheval tué sous lui, terrasse un gendarme, s'empare de sa monture, et continue à combattre ; mais le comte de Guines lui arrache si violemment son heaume, que le sang ruisselle de sa tête. Saisissant alors les rênes de son destrier, il l'entraîne rapidement, fier de sa capture, et faisant briller son écu *vairé d'or et d'azur*, quand lui-même tombe comme mort, percé de la flèche d'un soldat anglais. Abandonnant alors les prisonniers, ses gens accoururent auprès de lui, le transportèrent dans son château, où il guérit de sa blessure, et Baudouin ne tarda pas à repasser en France.

Malgré l'animosité réciproque des barons révoltés et du monarque fugitif, les uns comme les autres sentaient que leur conscience n'était pas exempte de remords ; une pensée commune finit par les unir et mit un terme à ces déplorables désordres. Ce retour à des idées de pacification devint l'ouvrage du prince reconnu *le plus sage*, *le plus juste*, *le plus éclairé*, et sa réputation produisit à elle seule un résultat que les armes n'eussent jamais pu complétement amener.

Louis, quoique beau-frère de Plantagenet, s'étant donc trouvé désigné d'un accord unanime pour prononcer sur d'aussi graves intérêts, « ses vassaux, Henri d'Angleterre,

Digitized by Google

» d'une part, Simon, comte de Leycester, de l'autre, s'en-
» gagèrent, par un compromis mutuel, à s'en rapporter à sa
» décision suprême, comme juge en dernier ressort. » Aussi le concours du parlement féodal ne fut-il nullement invoqué, ni regardé comme nécessaire.

Le compromis du monarque anglais s'exprimait ainsi : « Henri, par la grâce de Dieu, à tous ceux qui les présentes
» verront, salut ! Scaurez que avons compromis pour tous
» les différends élevés entre nous et les barons d'Angleterre,
» depuis les conférences d'Oxford, et avons désigné le sei-
» gneur Louis, roy des François, promettant par le touscher
» des évangiles nous soumettre à tout ce que ledict roy en
» décidera. En témoignage de ce, avons fait apposer nostre
» scel. »

Edouard Plantagenet donna son adhésion en ces termes : « Nous, Édouard, premier né dudict roy d'Angleterre,
» avons juré ce qu'a promis le roy, et observerons fidele-
» ment ce qu'aura decidé Louis, roy des François ; et avons
» apposé nostre scel. »

Le consentement des grands vassaux se formulait de cette manière : « A tous ceux qui les presentes verront, salut !
» Nous, Henri, evèque de Londres, Simon, comte de Mont-
» fort, et de plus, les barons, promettons nous conformer à
» la sentence du roy de France, sur les conventions, assem-
» blées, chartes arrêtées à Oxford ; et ce qu'il decidera, le
» tiendrons pour bon, et avons scellé. »

Investi d'une si haute marque de confiance, Louis sentit qu'il fallait calmer l'irritation des esprits, ménager les amours-propres, et ne pas donner sur-le-champ une publicité trop manifeste à sa mission. Au lieu donc d'entendre les parties au Louvre, il leur assigna plusieurs conférences à Boulogne-sur-Mer ; mais voyant qu'elles n'avaient amené aucun rapprochement satisfaisant, il convoqua la plupart des chefs à

Digitized by Google

Amiens, le 13 ou le 22 janvier 1264, veille de la fête de St Vincent.

Après avoir écouté de nouveau les motifs invoqués de part et d'autre, le monarque, accompagné de toute sa cour, se rendit à la cathédrale, monta sur un magnifique trône élevé au milieu de la nef, et fit placer autour de lui Henri III, le prince Édouard, Boniface, archevêque de Cantorbéry, chef des royalistes; Pierre de Montfort; Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, représentant le comte de Leycester, chef des barons; la famille de France et les pairs; Simon de Brion, chancelier du royaume (depuis Martin IV); l'abbé de Corbie; Gervais des Escroignes; le connétable Gilles Le Brun, etc., etc. Une foule innombrable se pressait tout autour, attendant avec anxiété l'arrêt prêt à sortir de la bouche du monarque.

Il fut prononcé en ces termes :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; nous, » Louis, roy des François, avons par notre jugement cassé » tous les statuts, ordres, obligations arrêtés à Oxford; vou- » lant que tous les barons signataires du compromis soient » également déliés de leurs serments prêtés; ordonnons aussi » qu'on ne puisse, en vertu de ces statuts, faire aulcunes » nouvelles conventions, car elles seroient comme non ave- » nues.

» Toutes pièces, chartes, etc., seront restituées au roy des » Anglois; il en sera de même des chasteaux tenus en garde » pour l'exécution des ordonnances.

» Il sera permis au roy de choisir et de renvoyer à son gré » le grand justicier, le chancelier, le trésorier, les conseil- » lers, comtes et vicomtes, avec toute liberté, comme il le » faisoist avant les conventions d'Oxford.

» Nous cassons aussi le statut par lequel le roy d'Angle- » terre devoist de toute necessité gouverner par les natio- » naux, et excluons les etrangers de la garde des chasteaux

Digitized by Google

» et des fiefs. Ceux-ci pourront demeurer paisiblement dans
» le royaulme. Disons, ordonnons que le dict roy aura pleine
» puissance dans son royaume, comme cela estoit antérieu-
» rement aux conventions.

» Toutefois, n'entendons deroger aux bonnes coustumes
» admises en Angleterre ; et voulons en même temps que le
» roy renonce à toute espèce de hayne et maulvaise guerre
» contre ses hommes. Et avons prononcé cette sentence, en
» presence du roy et des barons, siegeant à Amiens, la veille
» de la mort de St Vincent, martyr, au mois de janvier
» 1265. »

Le monarque, on le voit, avait jugé qu'autoriser les articles d'Oxford serait en quelque sorte arracher la couronne au *roi* d'Angleterre, ou la dépouiller, du moins, de ses plus beaux fleurons ; mais, à quelques restrictions près, cet arrêt, dicté par la sagesse la plus impartiale, parut surtout conforme à la grande charte, regardée par les Anglais comme le palladium de leurs libertés, et à celle dite *des forêts*, considérée comme le droit commun.

Néanmoins, la décision royale d'Amiens, qui dévoilait publiquement les prétentions du baronnage anglais, renfermait un blâme explicite de sa conduite ; aussi, dès le principe, ne fut-elle pas exécutée. Méconnaissant un arbitrage invoqué par eux-mêmes, les insurgés reprirent les armes, et se prétendirent déliés de leurs serments ; mais leur cause se trouvait désertée par un grand nombre de gentilshommes et de prélats fidèles à leur parole ; ils ne purent reprendre l'offensive ; Henri les battit, et fit même une entrée triomphale à Leycester, dont une superstition héréditaire avait jusqu'alors semblé défendre l'entrée à ses prédécesseurs.

Toutefois, ce succès n'amena point la paix ; craignant un revers de la fortune, le monarque se vit malgré lui dans le cas de ratifier, à quatre différentes reprises, le *covenant* ou la

Digitized by Google

grande charte, tant il y avait de défiance dans sa loyauté du côté des barons. Il se trouva même forcé de faire jurer à ses officiers *de tourner leurs armes contre lui, si jamais il violait ce lien commun*. A son tour, Richard, comte de Cornouailles, ne put obtenir de résider en Angleterre qu'après avoir juré l'observance de la loi du royaume. Ainsi les articles d'Oxford se trouvèrent à peu près maintenus par le fait, sauf quelques légères modifications relatives à la prérogative royale.

Aucun des deux partis n'avait eu complétement gain de cause ; aussi les trouvères et les jongleurs, organes de l'opinion publique du moment, fondèrent-ils surtout la conduite de Henri III. Il parut alors, entre autres, *La paix et la charte aux Anglois*, sorte de satire où le roi de France ne se trouvait pas épargné (1).

Le Mis DE VILLENEUVE-TRANS,
Correspondant de l'Institut.

(1) Math. Paris. — Rapin-Thoyras. — Actes de Rymer. — Adrian de la Morlière, *Hist. des antiq. d'Amiens*. — Lenain de Tillemont, *Mss.* — *Spicilége*. — Math. de Westminster. — Raynaldus. — H. Dusevel, *Hist. de la ville d'Amiens*. — *Généal. des Comtes de Guines*. — *Hist. de l'Egl. Gallicane*.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Lettres inédites de Marie Stuart, accompagnées de ses dépêches et instructions (1558-1587); publiées par le prince A. Labanoff. 1 vol. in-8°. Paris, Merlin, 1839.

La vie entière de Marie Stuart, de cette princesse écossaise de nation, française un instant et toujours française de cœur, entre bien dans le cadre de cette publication, qui s'en est occupée plus d'une fois (1). Il est curieux de suivre la fille des Stuarts, l'aïeule des rois qui règnent depuis quelques siècles sur la Grande-Bretagne, dans ses amours, dans ses malheurs, et jusque dans ses fautes. Cette figure si historique n'avait pas encore été esquissée avec tous les traits qui la composent, et bien des détails de la vie si agitée d'une reine de France de quelques mois manquaient à la science. Le prince Labanoff, du fond des déserts de la Russie, a été ému au souvenir de tant d'infortunes, et il s'est proposé de les reproduire par les propres actes de Marie Stuart. Il recherche avec un soin religieux tout ce qui se rattache à cette princesse, et, dans le volume dont il est ici question, il donne trente-cinq de ses lettres inédites, son testament et plusieurs dépêches diplomatiques.

Il y aurait bien à extraire de ce volume des détails ignorés ou peu connus. On voit dans Marie la catholique fervente, lorsqu'elle écrit à don Bernard de Mendoce, ambassadeur d'Espagne en France (30 mai 1586), que si son fils *s'obstine* en l'hérésie, elle disposera de la couronne d'Écosse en faveur de son maître. Et ses sentiments ne les exprime-t-elle pas bien, lorsqu'après sa condamnation (4 décembre 1586), elle commence sa lettre au duc de Guise par ces mots : « Mon bon cousin, celuy que j'ay le plus cher » au monde, je vous dis adieu, estant preste par injuste juge- » ment d'estre mise à mort, telle que personne en nostre race à

(1) Voir notamment, à ce sujet, la première série de cette publication. II. 86 et s.

Digitized by Google

» Dieu n'a jamais receue, et moins une de ma qualité ; mais, mon » bon cousin, louez-en Dieu, car j'estois inutile au monde en la » cause de Dieu et de son eglise, estant en l'estat où j'estois, et » espere que ma mort temoignera ma constance en la foi et res- » tauration de l'eglise catholique en cette infortuné isle : et bien » que jamais bourreau n'ait mis la main en notre sang, n'en ayez » honte, mon amy, car le jugement des heretiques et ennemis de » l'eglise, et qui n'ont nulle juridiction sur moy, royne libre, est » profitable devant Dieu aux enfans de son eglise ; si je leur adhe- » rois, je n'aurois ce coup. Tous ceux de nostre maison ont tous » esté persecutés par cette secte, temoin nostre bon père, avec » lequel j'espere estre receue à mercy du juste juge. » D'après le récit même d'un protestant anglais, qui a été nouvellement publié, que de grandeur d'âme dans les détails qui se rapportent à l'exécution impie de cette reine condamnée illégalement et injustement, et recevant la mort de l'ordre de cette autre reine de son sang ! Ce document ajoute encore aux détails donnés par l'Aubespine-Chasteauneuf, ambassadeur de France à Londres, qui termine sa dépêche par cette phrase marquée au cachet d'un vil intérêt, et qu'on a peine à voir sortir de la plume d'un personnage élevé : « Maintenant, dit-il, que par la mort de ladite reine, les » terres que elle tenoit en douaire reviennent à Vostre Majesté, » avec les parties casuelles ; s'il luy plaist me faire quelque bien » sur icelles, je serai tousjours accouragé de plus en plus à luy » faire très-humble service. » Ainsi le courtisan, en annonçant à son maître le crime d'Élisabeth, cherche à en tirer parti ! Quel raffinement de cruauté de la part d'Élisabeth à refuser à sa parente, qu'elle envoyait à la mort, un prêtre catholique pour l'assister dans ses derniers instants, et de faire remplacer cet être consolateur par un ministre d'une secte opposée, excédant la malheureuse Marie de ses obsessions, de ses menaces, et même de ses injures ! Que de fausseté de la part de la fille d'Henri VIII, qui assurait au même Châteauneuf, en le prenant par la main et en le tirant *en un coing de sa chambre*, que depuis qu'il l'avait vue, *il lui estoit advenu le plus grand malheur et ennuy que jamais elle eust receu, qui estoit la mort de sa cousine germaine ;* que si elle avait signé la commission c'était pour contenter ses sujets, qu'elle n'avait jamais eu l'intention de la faire mourir, et que ceux de son conseil lui avaient *faict un tour dont elle ne se pouvoit appaiser.*

Au total, cette correspondance présente à l'esprit Marie Stuart

Digitized by Google

éminemment intéressante et dans un état de souffrance indicible. Etroite prison, tortures physiques, violences religieuses, affronts sanglants, tous les actes qui peuvent briser le cœur de douleurs amères, lui sont prodigués incessamment et comme avec un froid calcul. Pourtant Marie se soumet à tout avec calme et avec résignation, et Élisabeth est toujours *sa bonne sœur ;* la faveur qu'elle réclame est celle de pouvoir faire des aumônes ; et quand elle meurt, se retournant vers la France, comme au temps où elle quittait cette terre de ses affections, elle demande des prières à Saint-Denis et à Reims. Si elle eût su que la fille à qui elle avait donné le jour à Lochleven, au commencement de 1568, était religieuse à Soissons (1), elle aurait sous doute ordonné là aussi des prières. La piété filiale se serait jointe à la piété religieuse pour implorer l'Eternel en faveur de grandes, de royales infortunes !

M. le prince Labanoff n'a donné encore que le début de ses recherches et de ses travaux sur Marie Stuart, et la *Revue anglo-française* fera connaître exactement ce que publiera plus tard le prince russe, écrivain français, qui a bien voulu du reste promettre son concours à ce recueil. D. L. F.

COURS COMPLET D'INSTRUCTION PAR DEUX PÈRES DE FAMILLE. — Littérature étrangère ; italienne, espagnole, anglaise, allemande. 1 vol. in-12. Paris, Moutardier, 1836.

Le propre des écrivains distingués est de toujours bien faire. C'est ainsi qu'un des collaborateurs à cette Revue, en composant le petit livre dont on vient de donner le titre, sur la couverture duquel il n'a même pas mis son nom, a réellement offert au public un travail digne de fixer l'attention. Toujours est-il que le volume, « destiné, dit l'auteur, aux jeunes filles qui, dans les der-

(1) Le fait de l'accouchement de Marie Stuart, à l'époque indiquée, avait été contesté par Gilbert Stuart, en 1782 ; mais l'opinion contraire a été reproduite par le docteur Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre*, et elle a aussi été adoptée par M. le prince Labanoff, qui s'étaye de la version de Le Laboureur, historien très-recommandable, dans une addition aux mémoires de Castelnau. « Il faut se rappeler, dit le prince Labanoff, que l'auteur que je cite occupait un poste de confiance à la cour de France (il était conseiller et aumônier du roi), et qu'il avait pu connaître diverses particularités gardées longtemps secrètes. D'ailleurs, lorsqu'il publia son ouvrage, il lui était facile de consulter les registres du couvent de Soissons, et de s'assurer si la fille de Marie Stuart y avait été religieuse. »

Digitized by Google

nières années du pensionnat, ou après leur rentrée sous le toit maternel, ont contracté le goût des belles études et des plus nobles arts de l'esprit », est tout-à-fait approprié au but que M. A. Mazure s'est proposé.

En mettant de côté ce qui a trait à la littérature de trois nations, on indiquera la division établie par l'auteur pour la littérature anglaise : I. Introduction. XIVe siècle. — II. Après la conquête. XVIe siècle. — III. Elisabeth et Spencer. — IV. Shakespeare et le Drame romantique. XVIIe siècle. — V. John Milton. — VI. XVIIIe siècle. Sous la reine Anne. — Les deux articles sur Shakespeare et sur Milton ont d'abord paru dans cette Revue (1), dont ils sont des articles de fond, et on peut les lire là, dans ce qui a été, on peut le dire, leur première édition. Pour démontrer ce qu'est le livre annoncé, je donnerai de plus quelques fragments de l'auteur pris dans ses autres divisions. Puisons d'abord dans l'introduction.

..... « Cependant, en 1066, a lieu la grande révolution qui a créé le royaume d'Angleterre. La bataille d'Hastings établit le normand Guillaume sur le sol breton, qu'avaient tour à tour foulé en victorieux les Romains, les Pictes, les Saxons et les Danois. C'était la troisième transfusion du vieux sang épuisé des Bretons dans le sang des races germaniques. Mais, établis en France depuis plus d'un siècle, les Normands de Dieppe et de Rouen avaient entièrement désappris et la langue et les mœurs de leurs aïeux ; et, quand ils vinrent en Angleterre, rien, pas même la communauté du langage, ne leur rappela que ces malheureux Saxons, dont ils poursuivaient les débris avec une rigueur trop longtemps implacable, étaient aussi leurs frères d'origine, puisqu'ils étaient sortis du même berceau septentrional. A vrai dire, les Normands conquérants de l'Angleterre étaient des Français ; leurs habitudes et leur langue étaient celles des ducs et des comtes de la terre de France, et des rois de la troisième race. C'est pourquoi, durant trois siècles, depuis le onzième jusqu'au treizième, la littérature anglaise fut une littérature française, et c'est à la cour des Guillaume de Normandie et des Plantagenets ducs d'Anjou, parmi les gentilshommes normands, poitevins, angevins, établis en possesseurs féodaux dans la belliqueuse Angleterre, qu'il faut chercher les plus remarquables monuments de la langue française, de la langue d'oil, et de cette littérature des trouvères, qui, durant trois siècles, répandit tant d'éclat sur nos provinces du nord.

(1) Première série, III. 422 et s. IV. 49 et s.

Digitized by Google

» Ainsi, c'est dans un traité de littérature française qu'il faut voir comment, à une époque même antérieure aux premiers troubadours du midi, qui brillèrent aux cours poitevine et toulousaine des Guillaume et des Raymond, comment, dis-je, les ménestrels normands, qui étaient vraiment les trouvères français, firent entendre les premières productions remarquables de la langue et de la poésie de notre patrie, et cela plutôt à la cour des rois anglais qu'à celle des Louis et des Philippes Capétiens.

» Déjà j'ai eu occasion de vous recommander le grand ouvrage de M. l'abbé de La Rue, sur les jongleurs et les trouvères de Normandie (1). On aura, dans ce savant livre, tous les détails relatifs à l'époque anglo-française, au temps de la domination des Normands. On y fera connaissance avec le fameux Robert Wace, auteur de deux poëmes ou plutôt de deux romans fort célèbres, et qui exercèrent une très-grande influence sur l'esprit et sur le mouvement des idées poétiques au moyen-âge. Le premier de ces poëmes est le Roman de Rou, chronique historique des ducs de Normandie depuis Rou ou Rollon, volumineuse chronique rimée, écrite en vers de huit syllabes, et que de savants littérateurs ont assez récemment mise au jour.

» Le second ouvrage de Wace est le Brut d'Angleterre, qui est l'histoire, et toujours la chronique rimée, des premiers temps de la Grande-Bretagne, à partir d'un roi nommé Brut, jusqu'à une époque voisine de celle où commence le Roman de Rou. Cette chronique est, on peut le dire, entièrement fabuleuse; on y trouve la singulière histoire du roi Arthur et des douze paladins de la Table ronde, qui, sans cesse renouvelée, alimenta longtemps l'imagination des peuples de l'Europe, au temps de leur naïve et docile crédulité. Du reste, ce roman paraît avoir eu pour origine première un poëme ou roman écrit en celtique, dans le dialecte kimro-breton dont j'ai parlé, vers le commencement du XIIe siècle; puis, il aurait été traduit en latin, en saxon, et enfin en normand ou français, par Wace, en 1166. »

M. Mazure s'exprime ainsi qu'on va le voir pour la période postérieure à la conquête :

« Cependant le génie saxon ne s'était point éteint sous les

(1) Il a été rendu dans ce recueil un compte très-détaillé de ce grand ouvrage de l'abbé de La Rue, et de manière même à le faire connaître à fond. Voir première série, III. 75 et s. IV. 62 et s.

Digitized by Google

ravages de la conquête : les Saxons, leurs mœurs, leur langue, leur poésie, formaient un sol antérieur dont la couche profonde demeurait sous la surface normande, qui était venue la couvrir sans la renouveler.

» De nos jours, l'Écossais Walter Scott, dans plusieurs de ses beaux romans, surtout dans son roman-poëme d'Ivanhoé, a rendu sensible cette persistance de la langue saxonne, même sous le joug des conquérants. Il a décrit, avec de bien vives couleurs, cette haine vivante qui forçait les seigneurs saxons à se retrancher dans leurs idiomes germaniques, comme au fond d'une retraite inviolable même aux vainqueurs. Toutefois, le temps adoucit les haines; des concessions réciproques s'étaient faites; les deux races s'étaient fondues l'une dans l'autre, non pas absorbées l'une par l'autre : il en résulta une langue anglo-normande, qui est proprement cette langue anglaise maintenant parlée par ce grand peuple, et dont les éléments sont faciles à discerner. D'une part, c'est la souche et le fond de l'idiome germanique avec sa grammaire fortement modifiée ; d'autre part, c'est une coulée de mots français qui n'ont pas changé la constitution primitive de la langue, parce que l'anglais est germain de nature, et qu'avec la langue française il n'est qu'en simple affinité.

» Nous ne nous arrêterons point sur les premières productions anglo-normandes depuis l'époque où s'opéra le confluent des deux idiomes, vers le commencement du XIIIe siècle. On voit une des premières apparitions de cette langue anglaise, non plus anglo-saxonne, mais devenue anglo-normande, dans un petit poëme ayant pour titre *Le pays de Cockain*, titre resté proverbial et tout-à-fait populaire, surtout en France, où personne n'ignore ce que c'est qu'un pays de cocagne. Ce poëme est en effet remarquable en ce qu'il a servi de type aux descriptions analogues qui se rencontrent maintes fois dans les écrivains, surtout dans les romanciers modernes, depuis la verve gloutonne du compagnon de Gargantua, jusqu'à l'innocent voyage dans l'île des Plaisirs, opuscule qui se trouve parmi les fables de Fénélon....

» La langue écrite de l'Angleterre fit des progrès assez rapides ; mais, durant deux siècles, le XIIIe et le XIVe, elle ne produisit point un mouvement supérieur. Le Roman de Brut, avec les éternelles légendes des paladins d'Arthur, demeurait l'objet par excellence de la plupart des publications. C'est pourquoi nous ne parlerons pas des chroniques rimées de Robert de Gloucester et de Robert de

Digitized by Google

Brenne, ni des froides allégories et des plus froides moralités de Robert Langland et de Jean Gauvert....

» Les ménestrels et les jongleurs normands, ces rivaux des troubadours du midi, avaient succédé aux scaldes et aux bardes des races antérieures. Errants par les villes et par les châteaux, ils s'en allaient charmant les loisirs de la féodalité, racontant Alexandre le Grand, la guerre de Troie, Charlemagne et ses pairs, Arthur et ses paladins. Cette poésie ne pouvait être prise au sérieux ; il n'y avait là rien de bien national, et les guerriers armés de fer, qui laissaient des preuves sanglantes de leur passage dans les plaines d'Azincourt et de Poitiers, ne trouvaient pas d'accents pour saluer dignement leurs victoires dans les poésies sans caractère de leurs ménestrels. »

Je crois avoir, par ces extraits, suffisamment établi la bonté du petit livre dont j'ai donné le titre. Destiné à l'adolescence, il peut être utilement lu par des intelligences plus avancées. D.L.F.

Essai sur la Statistique du département de la Sarthe ; par M. Th. Cauvin (1). 1 vol. in-12. Le Mans, Monnoyer, 1834.

Il semble que dans un travail, très-bien fait d'ailleurs, mais d'un bien petit format pour l'importance du département dont il présente la statistique, il n'y ait rien à faire entrer dans le cadre de ce recueil. Néanmoins, il est quelques indications sommaires de faits qu'on peut reproduire ici. Par exemple, pour ce qui concerne le mont Barbet, qu'on prend généralement pour une tombelle gauloise, il est dit, par M. Cauvin, que cette butte de terre fut élevée par Guillaume le Bâtard, en 1064, pour tenir en bride les habitants du Mans ; et une autre élévation, située à Mayet, aurait été édifiée seulement au xve siècle, et par les Anglais, pour battre en brèche le château de cette localité. Si le monastère de Solesme, fameux aujourd'hui par le savoir des pieux cénobites qui l'habitent, et dont l'église est ornée de nombreuses statues très-curieuses, fut fondé par Hubert Ier, vicomte du Maine, ce fut encore le même Guillaume, devenu roi d'Angleterre, qui confirma

(1) Pour ceux qui ne connaissent pas M. Cauvin, il est bon de dire que c'est un des restes de cette ancienne congrégation de l'Oratoire, qui a rendu de grands services à l'instruction. Zélé pour la science, et même très-instruit, M. Cauvin publie de temps à autre, quoiqu'il soit dans un âge avancé, des travaux historiques d'une véritable utilité.

Digitized by Google

cette fondation, en 1073. Puis, pour Henri II Plantagenet, duc d'Anjou et du Maine de son chef, duc d'Aquitaine par Aliénor, et enfin roi d'Angleterre, qui naquit au Mans en 1133, le volume rappelle qu'il fut un des bienfaiteurs du monastère de la Fontaine-St-Martin; que le prieuré de Dompierre, dépendant de l'abbaye de Savigny, et détruit depuis longtemps, lui dut son érection; qu'il fonda, en 1163, le monastère de Bersay, ordre de Grandmont, à St-Mars-d'Outillé, et bâtit, en 1180, l'hôpital de Coeffort, près le Mans, à l'endroit où l'arrière-garde de son armée avait, dit-on, remporté une victoire. Si rien ne rappelle bien positivement le chevaleresque roi Richard Cœur-de-Lion, on voit Bérengère, sa veuve, cédant, en 1215, un terrain aux cordeliers pour bâtir un couvent de leur ordre dans la ville du Mans; et plus tard, en 1229, elle fonda, à Yvré-l'Evêque, le monastère de l'Epau, ou Piété-Dieu, dont les bâtiments furent détruits, en 1361, par les habitants du Mans, pour empêcher les Anglais de s'y réfugier. Enfin, je finirai par prendre, dans le travail de M. Cauvin, ouvrage à la fois de patience et d'érudition, une indication relative à Jean-sans-Terre : je veux parler du titre par lequel il assigne aux templiers un marc d'argent par chaque vicomté d'Angleterre, produisant cent livres à son domaine, et de plus une coupe d'argent du poids d'une once, pour chaque ville, château ou terre dans la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et la Gascogne, donnant à son trésor un revenu de même valeur. Cette concession devait produire un bien grand nombre de coupes d'argent, mais c'était une nécessité pour ces hommes, à la fois hommes de guerre et moines, si l'on tient pour vrai le proverbe conservé jusqu'à nos jours : *Boire comme un templier !*

D. L. F.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

Précis historique sur Desherbiers de Létanduère, chef d'escadre (1), commandant de la marine a Rochefort.

Desherbiers de Létanduère (2) naquit à Angers, en 1681, d'Henri-Auguste Desherbiers-Létanduère et de Marie Lépronnière.

Les services réunis des Desherbiers-Létanduère dans le corps de la marine forment plus de deux cent soixante ans ; ceux seuls d'Henri, dont on donne la vie, sont de cinquante-huit ans dans la plus grande activité.

Il commença sa première campagne à l'âge de dix ans, en qualité de mousse, sur le vaisseau *le Téméraire*, commandé par Armand Desherbiers, son oncle, capitaine de vaisseau, et fit sous ses yeux son noviciat dans la marine. Il se faisait un plaisir de cultiver par lui-même les heureuses dispositions de son neveu.

En 1693, Montbeault (3), capitaine de vaisseau, oncle à la mode de Bretagne d'Henri Létanduère, voulut l'avoir avec lui et travail-

(1) Ce précis, outre qu'il indique les points saillants de la vie d'un des hommes qui ont marqué dans la marine française et se sont distingués contre les Anglais, offre une facture tout-à-fait originale et en harmonie avec l'époque de sa confection. Il a été, dit l'imprimé (la Rochelle, P. L. Chauvet, 3 année), *rédigé et présenté à la Convention nationale, par sa fille, la citoyenne Desherbiers-Létanduère, veuve Dupuy, demeurant à Mauzé, département des Deux-Sèvres.* Le style est tout-à-fait en harmonie avec l'époque, car on n'y trouve ni titre, ni rien de ce qui pouvait, suivant la langue d'alors, rappeler l'ancien régime. D. L. F.

(2) La famille de Létanduère tire son nom de la petite ville des Herbiers, autrefois les Herbiers-*Jucael*, d'où elle est sortie et dont elle a eu probablement la seigneurie. On n'a point de données positives à ce sujet, mais la chose est probable, puisque plus tard on voit un des Herbiers percevant des droits sur cette localité. Le château de Létanduère est situé tout près des Herbiers, et a été brûlé pendant la guerre de la Vendée. D. L. F.

(3) De la famille de la Haie-Montbault, une des plus anciennes du Poitou. D. L. F.

Digitized by Google

ler aussi à son instruction, et le prit en qualité de volontaire sur le même vaisseau, *le Téméraire*, que cet officier commandait alors, et qui faisait partie de l'escadre des maréchaux d'Estrées et de Tourville. Le jeune Létanduère fut témoin de la défaite de plusieurs vaisseaux anglais et de la prise de la flotte de Smyrne.

L'année suivante, Montbeault, commandant *le Bizarre*, l'embarqua avec lui en qualité de soldat, afin qu'avant de commander il sût obéir et acquérir la connaissance de toutes les parties d'un art aussi difficile.

Comme il n'eut point occasion d'aller sur mer pendant les trois campagnes suivantes, son oncle le fit instruire par des maîtres, et s'occupa à le faire travailler lui-même. A l'âge de 14 ans il fut fait garde de la marine par lettres du 12 mai 1697. Il alla sur les batteries de la côte de la Rochelle avec cet oncle, et revint ensuite à Rochefort continuer ses exercices. Les progrès rapides qu'il fit dans son art l'ayant bientôt mis en état de se passer de maîtres, il abandonna l'étude de la théorie pour ne s'occuper que de la pratique. Il servit en 1698 sur le vaisseau *l'Emporté*, commandé par Belle-Isle Errard.

Desherbiers l'ayant demandé pour achever de l'instruire, il le fit embarquer sur *le Faucon*, vaisseau anglais dont il avait le commandement. Pendant l'armement, son oncle le mit sous le lieutenant en pied, pour apprendre l'arrimage et les autres parties du détail. Il ne se fit pas une manœuvre pendant cette campagne que Desherbiers ne questionnât son neveu; et s'il se trompait, c'était avec toute la bonté possible qu'il le reprenait et lui expliquait ce qu'il n'entendait pas. Létanduère dut à ces premiers soins la réputation qu'il s'acquit dans le corps de la marine. En 1701, sur les comptes rendus par les officiers sous les ordres desquels il s'était trouvé, il fut fait, par une distinction particulière, aide d'artillerie.

Deux ans après on l'envoya servir au département du Port-Louis; il y fut employé à l'armement et désarmement des batteries de la côte, et autres détails de ce corps. Il mit tant d'activité pour le service, et remplit son devoir avec tant de capacité et de zèle, qu'il mérita les applaudissements et les éloges de tous ceux sous les ordres desquels il fut employé, et que les chefs en rendirent compte au ministre.

Il fut fait enseigne de vaisseau en 1703, et servit en cette qualité sur la frégate *la Prohibition*, commandée par Puligni, en

Digitized by Google

1704 et partie de 1705. Il servit sur *le Gaillard*, monté par d'Osmont, capitaine redouté par sa grande sévérité dans le service ; Létanduère sut si bien se concilier son estime et son amitié, que cet officier, qui avait toujours porté des plaintes de tous ceux qui étaient sous ses ordres, ne cessait de donner des éloges à celui-ci. Il fut question pendant cette campagne de détacher une chaloupe avec un officier pour aller secourir *le Saint-Michel* qui se perdait. D'Osmont proposa Létanduère à l'amiral Toulouse (1), en lui en faisant les plus grands éloges. Cet illustre amiral répondit en riant : Il faut en croire d'Osmont, car il n'a jamais loué que cet officier. Le commandement de cette chaloupe lui ayant été donné, il se comporta avec tant de valeur et de prudence, que Riberet, qui montait *le Saint-Michel*, en racontant son naufrage à l'amiral Toulouse, lui dit que Létanduère méritait le grade de lieutenant de vaisseau pour ce qu'il avait fait en cette occasion, et que lui-même avait avancé en pareil cas pour un moindre sujet.

Au fameux combat de Malaga, qui se donna pendant cette campagne, Létanduère reçut un éclat de bombe à la tête, qui le blessa dangereusement et lui fracassa une partie de la mâchoire. Dès qu'il fut hors de danger, sa blessure ne l'arrêta pas ; il demanda et obtint d'être détaché sur la frégate *l'Étrille*, commandée par Pointis, au siége de Gibraltar ; il se distingua à plusieurs actions fort vives dans lesquelles il accompagna ce brave officier. Gabaret, qui commandait *le Sévissant*, ayant été blessé et hors d'état de servir, Pointis prit le commandement de son vaisseau, et donna à Létanduère celui de la frégate *l'Étrille*, au préjudice de plus de cent de ses anciens ; sa valeur lui avait mérité cette préférence.

Peu de jours après, les ennemis l'ayant contraint de brûler cette frégate, ainsi que plusieurs autres bâtiments qui étaient dans la même rade, Létanduère fit d'abord débarquer tout le monde ; et resté seul avec son canonnier, il mit le feu et s'embarqua ensuite dans son canot. En s'éloignant, il s'aperçut que le feu ne paraissait pas ; et croyant l'avoir mal mis, il se rapprocha de la frégate ; il était prêt à monter à l'échelle, lorsqu'il vit le feu sortir par un des sabords (2). Il eut cependant le bonheur de n'être pas blessé ; mais

(1) *L'amiral Toulouse ;* c'est ainsi qu'on appelait le comte de Toulouse, prince légitimé, grand amiral de France. D. L. F.

(2) Il se retira aussitôt, mais pas assez vite pour éviter les éclats de ce bâtiment qui en sautant environnèrent son canot.

Digitized by Google

il perdit dans cette occasion tous ses meubles, et même ses papiers, qu'il regretta beaucoup, parce que la plupart contenaient les principes que ses oncles lui avaient donnés.

Après cette expédition, Létanduère tomba malade et fut réduit à l'extrémité, d'un contre-coup de la blessure qu'il avait à la tête, et qu'il n'avait pas pris le temps de faire guérir, par la crainte de perdre quelques occasions de se distinguer.

Il fut plusieurs jours en délire; mais sa jeunesse et la bonté de son tempérament furent cause qu'il échappa à la mort. Il fut néanmoins toute sa vie sujet à de grandes douleurs de tête. Dans ces entrefaites, Desherbiers-d'Ardelay, son frère cadet, garde de la marine, qui servit en qualité d'officier d'artillerie au siége de Gibraltar avec toute la distinction possible, eut le malheur d'avoir la tête emportée d'un boulet de canon; sa valeur et ses qualités le firent généralement regretter.

Dès que Létanduère fut entièrement rétabli, on le fit passer sur *l'Arragon*, commandé par Desherbiers, son oncle; mais ce vaisseau tomba dans les escadres combinées d'Angleterre et de Hollande; l'oncle et le neveu furent répartis sur différents vaisseaux. Létanduère fut mis à bord d'un Anglais, le plus barbare et le plus inhumain de tous les hommes. En y arrivant, il fut entièrement dépouillé; on ne lui laissa que ses souliers, dans lesquels il mit un peu d'argent, qu'il donna à un matelot; cet homme, plus humain que son capitaine, lui procura de quoi écrire à Desherbiers, son oncle, qui était sur le vaisseau commandant, et où l'amiral le traitait avec la plus grande distinction; il lui lut la lettre de son neveu; aussitôt le capitaine fut flambé et traité avec toute la sévérité que méritait sa dureté pour ses prisonniers; et en arrivant à Lisbonne, où ils restèrent libres sur leur parole, il fut démonté.

Létanduère, toujours occupé du bien du service, et saisissant toutes les occasions de se distinguer, profita de cette liberté pour prendre connaissance des armées navales anglaise et hollandaise qui devaient porter l'archiduc à Barcelonne. Il se déguisa plusieurs fois à cet effet, et rendit un compte si exact de l'état des ennemis à l'amiral de France et au ministre, qu'ils en furent l'un et l'autre très-satisfaits. Les risques qu'il avait plusieurs fois courus en exposant sa vie par ses déguisements, et son zèle à remplir son devoir, lui valurent le brevet de lieutenant de vaisseau, qui lui fut accordé le 1er novembre 1705.

En 1706, il eut ordre de s'embarquer en second et comme of-

Digitized by Google

ficier de confiance sur *l'Achille*, monté par Lupé, et faisant partie de l'escadre de Désaugiers. Il eut pendant cette campagne plusieurs occasions de se distinguer. Lupé étant mort dans ces entrefaites, il obtint le commandement de *l'Achille*, quoique trois de ses anciens eussent sollicité vivement cet honneur. Après avoir essuyé les dangers de la mer et de la peste qui affligea l'escadre, et surtout son vaisseau, il le ramena heureusement en France.

Ducasse, chef d'escadre, instruit de la réputation dont jouissait Létanduère, le demanda, en 1707, pour servir en qualité de lieutenant sur son vaisseau *le Magnanime*. (Il faut observer les différentes positions où se trouvait cet officier ; pourvu qu'il servît, tous les grades lui étaient égaux. Venant de commander, il passe lieutenant sur un autre vaisseau ; son zèle lui faisait tout accepter pourvu qu'il servît.)

Chavagnac, qui avait aussi entendu faire les plus grands éloges de Létanduère, jaloux de posséder un officier qui se distinguait si bien, le demanda à Ducasse, et l'obtint pour son premier lieutenant. Par la suite, son second capitaine étant débarqué, il y resta en cette qualité jusqu'à la fin de la campagne. Les chefs, à leur retour, rendirent au ministre un compte si avantageux de Létanduère, que depuis ce temps il fut toujours employé préférablement à tout autre.

En 1709, il s'embarqua sur *l'Achille*, monté par d'Arquian, dans l'escadre de Dugay-Trouin. Ce général, ayant besoin pour son armement d'un officier de confiance, n'avait pas cru en choisir un plus capable de remplir ses vues que Létanduère ; il le demanda au ministre, qui le lui accorda. Cette préférence flatta infiniment cet officier, et servit à rendre son zèle plus ardent.

En 1710, il eut le malheur de perdre son oncle Desherbiers, qui laissa un fils âgé de 10 ans. L'attachement formé par les liens du sang et de la reconnaissance rendit cette perte très-sensible à Létanduère. Par suite de ses sentiments, il fit pour le fils ce que le père avait fait pour lui, et travailla à son instruction autant qu'il lui fut possible. Dans cette même année 1710, il arma avec Champmelin, qui commandait *l'Élisabeth*, pour conduire Phelippeaux à la Martinique.

Depuis l'année 1711 jusqu'en 1720, il fut occupé de l'armement de la frégate *la Vénus*, que Pontchartrain voulut qu'il commandât pour le voyage des Indes Orientales dans l'escadre de Guimond de Coudrai. Pendant cette campagne, Létanduère s'oc-

Digitized by Google

cupa de toutes les côtes, ports et rades. Quand il en eut acquis une grande connaissance, il en leva les plans et fit de très-bonnes cartes ; il y joignit les remarques nécessaires pour la conduite des entreprises que l'on pouvait faire à l'avenir, en cas de guerre, dans ces endroits (1).

En 1721, il commanda la flûte *le Portefaix* pour Louisbourg ; il remplit parfaitement ses instructions, et rendit un compte si exact, et fit des remarques si utiles au service, que le conseil de marine lui en marqua sa satisfaction, et que l'amiral Toulouse lui témoigna la sienne par une lettre particulière, conçue en ces termes :

« J'ai été si content de la conduite que vous avez tenue dans » le voyage que vous venez de faire, et de vos observations sur » *le Labrador*, que je vous ai proposé cette année pour la même » destination. Vous pouvez compter que je serai fort aise de trou- » ver d'autres occasions de vous donner des marques de l'estime » que j'ai pour vous (2). »

Il eut en effet le commandement de la flûte *le Dromadaire*, avec laquelle il partit ; et il s'occupa pendant cette campagne à lever des plans, à faire des cartes pour cette partie de la navigation, qui furent généralement approuvées.

En 1723, il épousa la veuve de Descoyeux, mort capitaine de vaisseau, fille de Gaillard, commissaire de la marine au département de Rochefort, né d'une famille bourgeoise honnête (3) de l'île de Ré. Il en eut deux enfants, une fille et un garçon.

En 1725, il repartit de nouveau sur *le Dromadaire*, pour l'île de Louisbourg, où il acheva de rectifier ses cartes et ses observations.

En 1727, il fut fait capitaine de vaisseau. Maurepas lui annonça cette flatteuse nouvelle avec tout l'intérêt que ce ministre, jugé des talents, n'a jamais cessé de témoigner aux officiers qui se distinguent (4).

L'année suivante, Létanduère fut forcé de venir à Paris, pour s'y faire traiter de la pierre. Il n'était pas encore guéri en 1730 ; mais son amour pour le service lui fit accepter le commandement

(1) Toutes les cartes et remarques ont été remises au dépôt de la marine.

(2) Lettres du 14 janvier et du 31 mai 1721.

(3) Encore l'influence de l'époque. On note précisément un mariage fait dans une famille bourgeoise. D. L. F.

(4) Lettre du 18 mars 1727.

Digitized by Google

du *Héros* pour le Canada. Il fit encore pendant cette campagne le relevé de la côte du fleuve Saint-Laurent. Il en fit aussi des cartes. En 1733, il eut la même destination pour poser des balises le long de ce fleuve, afin d'y rendre la navigation plus facile.

En 1734 et 1735, il fut demandé par Dugay-Trouin pour être son capitaine de pavillon. La paix conclue avec l'empereur rendit inutile l'armement considérable que cet illustre marin avait préparé.

La préférence que l'on accordait à Létanduère lorsqu'il s'agissait d'être employé dans un poste distingué, et l'empressement que les généraux témoignaient de posséder cet officier, ne manquèrent pas d'exciter l'envie parmi d'autres officiers, qui cherchèrent à le desservir auprès de Maurepas ; il s'en plaignit, mais ce judicieux ministre le tranquillisa en lui écrivant en ces termes :

« Cessez de penser qu'on vous ait desservi auprès de moi ; je » juge les hommes par leurs œuvres, et non sur de simples rap- » ports ; et les effets vous feront connaître que si j'ai des préjugés, » ils sont tous en votre faveur (1). »

En 1736, il fut fait commissaire général d'artillerie au département de Rochefort. Depuis son retour de la campagne de l'Inde, toutes les fois qu'il avait commandé, le jeune Desherbiers, son cousin, avait armé avec lui ; et il voyait avec plaisir qu'il était devenu un officier de distinction, et propre à être employé à tout.

En 1740, il le maria avec Marie-Olive Desherbiers-Létanduère sa fille ; et ayant reçu ordre dans ce temps de conduire le vaisseau *le Juste* à Brest, pour y prendre le commandement du *Mercure* dans l'escadre du vice-aminal Dantin, il embarqua avec lui son gendre et François Desherbiers son fils, âgé de 15 ans, qui commença alors sa première campagne : il était très-instruit, Létanduère s'étant occupé de lui donner des leçons de marine et d'artillerie pendant le temps qu'il avait été employé au service à Rochefort. Il partit de Brest au mois de mai 1740 avec l'escadre, et en fut détaché avec trois autres vaisseaux sous les ordres de Lépinay, pour aller à la Martinique. Avant d'arriver dans cette colonie, ils essuyèrent un ouragan si terrible, que de mémoire d'homme il ne s'en était vu un pareil. *Le Mercure* fut plus maltraité que les autres ; ses mâts furent brisés et ses voiles déchirées et emportées, quoique frélées à doubles rabans sur le pont ; de

(1) Lettre du 6 octobre 1734.

Digitized by Google

sorte qu'il eut beaucoup de peine à se rendre à sa destination. Après s'être radoubés à la Martinique, ces vaisseaux se rendirent à Saint-Domingue, sous les ordres du vice-amiral Dantin, qui les détacha pour aller croiser sur le cap Tiberon. Ce fut alors qu'ils rencontrèrent six vaisseaux de guerre anglais qui les attaquèrent, et contre lesquels ils combattirent avec avantage. Les Anglais feignirent, la guerre n'étant pas encore déclarée entre la France et eux, de les avoir pris pour Espagnols; ils vinrent faire de grandes excuses le lendemain de leur prétendue méprise. Létanduère leur demanda, en plaisantant, s'ils voulaient recommencer; ce qu'ils ne jugèrent pas à propos de faire voyant leur infériorité.

Le Mercure heureusement arriva à Brest, après avoir souffert une disette de vivres, et après avoir échappé au danger éminent dans lequel était ce vaisseau par plusieurs voies d'eau; ce ne fut qu'en pompant sans cesse qu'il arriva dans ce port.

On fut tellement satisfait de la bonne conduite de Létanduère pendant cette campagne, qu'on lui accorda une pension de quinze cents livres.

En 1742, on forma le projet d'établir à Dunkerque un corps de canonniers de la marine. Le ministre Maurepas écrivit à Létanduère qu'on l'avait choisi pour aller le commander avec des officiers distingués par leur mérite, pour servir sous ses ordres. Ils mirent en effet tant de zèle et d'activité dans les exercices de ces canonniers, qu'en très-peu de temps ils en formèrent un grand nombre, et que ce corps d'artillerie de la marine ayant été demandé, en 1744, par le maréchal de Noailles, pour le siége de Furnes, il s'y distingua.

Ce ne fut pas sans peine que quelques officiers de terre virent ce corps employé au service de la place. Aussi fit-on ce qu'on put pour les rendre inutiles; on ne leur procura ni fascines ni gabions pour faire leurs batteries, qu'ils furent obligés de faire à barbette. Malgré cela elles furent mises très-promptement en état de tirer. Létanduère étant allé voir si le général de Noailles avait quelques ordres à lui donner, ce général lui demanda où en étaient les batteries de la marine, et si elles commenceraient bientôt à tirer sur la place; Létanduère l'assura qu'il y avait plus de trois heures qu'elles tiraient et faisaient un feu très-vif.

Un officier d'artillerie de terre étant entré dans ce moment, le général lui demanda si les batteries de la marine faisaient beau feu; cet officier, qui ne connaissait point Létanduère, assura le

Digitized by Google

général que si la marine tirait le lendemain ce serait beaucoup, et qu'assurément elle ne tirait pas. Noailles eut beau lui dire qu'on lui avait assuré qu'elles tiraient depuis longtemps, il soutint toujours le contraire. Le général crut un moment que Létanduère lui en avait imposé, il le regarda fixement; mais ce dernier assura si positivement qu'il avait dit la vérité, et rendit compte de toutes les difficultés qu'on avait faites pour arrêter les travaux et qu'il avait surmontées, que le général voulut y aller voir lui-même pour confondre les faux rapports; en arrivant, il aperçut un feu vif et soutenu, et demanda d'où il partait; on lui répondit que c'était de la marine; et comme il approchait des batteries, la place arbora pavillon blanc sur la brèche qu'avait faite la marine. Ce général sut très-mauvais gré à ceux qui avaient voulu desservir ce corps, et rendit au chef et à ses officiers la justice que leur activité et leur fermeté méritaient. Le gendre et le fils de Létanduère y étaient avec lui. Ce corps fut employé dans d'autres siéges, mais Létanduère n'était plus alors à Dunkerque; pour le récompenser on l'avait fait chef d'escadre.

Le 1er juin 1745, on lui avait donné ordre de se rendre à Brest pour commander le vaisseau *le Juste*, avec quatre autres sous ses ordres, destinés pour convoyer une flotte considérable à Saint-Domingue. Après être sorti de Brest, il rencontra quatre frégates anglaises, dont il s'empara, et continua sa route pour sa destination où la flotte arriva heureusement.

En arrivant à Saint-Domingue, Létanduère fut attaqué d'une maladie qui faillit le mettre au tombeau. Ce fut aux soins que les habitants prirent de lui qu'il dut son rétablissement. Dès qu'il fut en état de s'embarquer, il fit voile pour France, où il fut employé en 1746 par ordre avec Chabanne, commandant à la Rochelle, à l'effet de visiter toutes les côtes de Saintonge, Aunis et Poitou, les armer et mettre en défense, en cas d'attaque de la part des ennemis.

En l'année 1747, les colonies de l'Amérique manquaient absolument de vivres. Plus de deux cents bâtiments chargés à l'île d'Aix étaient destinés pour y porter des provisions; mais on n'osait, sans une forte escorte, les exposer à la merci des escadres anglaises qui croisaient dans ces parages et au milieu desquelles il fallait passer. Comme cette entreprise était des plus périlleuses, l'habileté, la prudence et la valeur de Létanduère connues, il fut choisi pour cette entreprise, sachant qu'on ne pouvait la confier à un

Digitized by Google

officier plus capable de la conduire heureusement ; en conséquence il fut armer à Brest une escadre de huit vaisseaux et une frégate pour escorter ce convoi.

Le combat que Létanduère fut obligé de soutenir dans cette campagne fut l'époque la plus brillante de sa vie.

C'est sur la lettre qu'il écrivit au ministre Maurepas à son retour à Brest qu'on va donner le détail de cette action : on va la copier mot à mot.

« J'ai parti de la rade de l'île d'Aix le 17 octobre avec deux cent cinquante voiles marchandes ; mon escadre étant, comme vous savez, composée des vaisseaux : *le Tonnant*, que je montais, de 80 canons ; *l'Intrépide*, VAUDREUIL ; *le Trident*, D'AMBLIMONT ; *le Terrible*, DUGAY ; *le Monarque*, LABÉDOYER ; *le Sévère*, DUROURE ; *le Neptune*, FROMANTIER ; *le Fougueux*, DUVIGNEAU ; *le Castor*, frégate, DESSONVILLE.

» Je réglai mon ordre de marche de façon que la flotte était au milieu de nous. Je dirigeai ma route pour passer dans le nord de Rochebonne, pour éviter, le plus qu'il me serait possible, le passage occupé par les Anglais. J'eus le vent très-favorable pour ce projet, qui m'aurait très-bien réussi, si je n'avais été découvert, le 21, par deux vaisseaux qui, après m'avoir reconnu, manœuvrèrent de façon à me faire connaître qu'ils étaient les découvertes des ennemis, d'autant qu'avant de partir de l'île d'Aix j'avais eu des avis certains que les Anglais se tenaient en croisière à 30 et 40 lieues des caps de Finistère et d'Ortegal ; c'est ce qui me fit diriger ma route par le nord de Rochebonne, pour passer le plus loin possible des parages occupés par les Anglais. Les jours suivants il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est que quelques vaisseaux de la flotte, que je n'ai pas connus, distribuaient la nuit de faux ordres de ma part et faisaient changer de route à plusieurs vaisseaux de cette flotte, ce qui m'obligeait le matin de mettre en panne pour les rallier ; ce qui me faisait perdre beaucoup de temps. Sans cela, les Anglais ne m'auraient pas joint par la route que j'avais prise. La nuit du 21, Duvigneau força de voiles pour m'avertir qu'il paraissait une flotte dans nos eaux d'environ cinquante voiles ; au jour, il se trouva que c'était cinquante bâtiments de ma flotte qui, sur ces faux ordres, étaient séparés de nous, et qu'il fallut attendre. Dans ce moment, nous découvrîmes du haut des mâts dix-neuf vaisseaux qui étaient dans nos eaux, qu'on prit d'abord pour des traîneurs de notre flotte ; je restai donc en panne

Digitized by Google

pour les attendre ; mais j'eus bientôt reconnu à leur grosseur et manœuvre, et peu de temps après à leurs pavillons, qu'ils étaient ennemis. Je fis tout de suite signal à la flotte de passer sous le vent et de forcer de voiles, et à l'escadre de se mettre en ordre de bataille et de se préparer au combat.

» La flotte prit chasse en courant vers l'ouest-nord-ouest, et le général prit la route de sud-ouest, afin que les ennemis s'attachassent à l'escadre, et les vaisseaux marchands eussent le temps de se sauver. Le temps qu'il fallut aux vaisseaux de guerre de l'arrière pour laisser passer et protéger cette flotte jusqu'à ce qu'elle fût sous le vent, les empêcha pour le combat de bien serrer la ligne, pour former l'ordre de bataille, et cette difficulté donna le temps aux ennemis de s'approcher. Je restai cependant toujours en panne, et fis signal aux vaisseaux de l'arrière de serrer la file, et à crier de l'avant de faire moins de voiles, afin que la ligne étant plus resserrée, le feu fût plus vif et mieux soutenu.

» Les ennemis se partagèrent en deux pour nous attaquer des deux côtés ; le plus grand nombre vint par tribord qui était sous le vent, et se trouvèrent à midi à une petite portée de canon des vaisseaux de l'arrière ; je fis signal de commencer le combat. Ces mêmes vaisseaux, venant à toutes voiles, eurent bientôt gagné jusque par mon travers, et combattirent avec moi ; ceux qui avaient pris du côté de bâbord, qui était celui du vent, prolongèrent pareillement toute la ligne et me mirent entre deux feux. Nous nous battîmes des deux bords pendant une heure et demie, faisant un feu des plus chauds et des plus étonnants.

» Les quatre vaisseaux de l'arrière qui se battaient également étaient attaqués par un nombre bien supérieur à eux. Je restai presque toujours en panne, afin qu'ils pussent se rapprocher de moi pour les secourir ; mais après trois heures de combat je vis *le Neptune* démâté ; une heure et demie après, les trois autres furent tellement hachés et désemparés, qu'il ne leur fut plus possible alors d'obéir à mes signaux, et qu'ils furent obligés de se rendre après avoir combattu jusqu'à l'extrémité. Pendant ce temps les ennemis, qui forçaient de voiles pour gagner la tête, combattirent contre moi en passant ; le commandant, portant pavillon blanc à croix rouge au mât d'artimont, me passa sous le vent, suivi d'un vaisseau plus fort que lui ; aucun ne resta longtemps par mon travers ; quelques-uns de ceux qui avaient dépassé revinrent pour combattre contre moi. Enfin je combattis successivement

Digitized by Google

contre quatorze vaisseaux, et à deux reprises différentes, et j'eus affaire jusqu'à cinq à la fois. Le corps du vaisseau et la valeur intrépide des officiers, dont l'exemple animait le courage de l'équipage, résistaient à tout; mais les mâts, les voiles, les manœuvres, furent mis dans un si prodigieux délabrement, que je crois devoir vous rendre un compte particulier de l'état où je me suis trouvé, après avoir combattu depuis midi jusqu'à cinq heures et demie du soir.

» J'ai déjà dit que les quatre vaisseaux de l'arrière avaient été obligés de se rendre et que j'avais presque toujours resté en panne (1) pour les attendre, et que j'avais fait à ceux de l'avant le signal de diminuer de voile. Un si long combat ne leur permettait pas de manœuvrer comme ils auraient voulu ; ils se trouvèrent à ladite heure environ demi-lieue de l'avant de moi, où ils se battaient contre un nombre supérieur de vaisseaux ; je me trouvai donc alors seul et entouré de six vaisseaux qui me battaient de tous côtés ; mon mât de perroquet de fougue avec les deux vergues, ainsi que le grand mât de hune, étaient à bas ; la vergue du petit hunier tombée sur le ton, et le mât, percé de trois coups, était sans haubans, sans galaubans, prêt à tomber.

» Tous mes corps de mâts percés de cinq et six coups de canons; chaque mât était, savoir :

» De vingt haubans au grand mât ; dix-sept de coupés ; le grand étai l'était en quatre endroits ; de dix-huit haubans au mât de misaine, quinze de coupés, ainsi que l'étai, le mât d'artimon ne tenait qu'à deux haubans ; la vergue d'artimon, la grande vergue et celle de civadière percées de plusieurs coups ; celle de misaine était la seule en état ; mais le mât ne tenait à rien ; plus de cinq cents coups dans les voiles, dans les écoutes, ralingues, écouets, les bras ; les cargues étaient toutes coupées et ressemblaient à des morceaux de toile suspendus aux vergues ; cinq canons démontés, dont deux hors de service dans la troisième batterie ; un coup de canon à l'eau ; le grand mât de hune était avec sa garniture pendante sur le côté de tribord et masquait une

(1) Ici Létanduère passa dans sa galerie avec Latouche le Vassor, son major; il vit cinq de ses vaisseaux pris, le sien tout désemparé; il lui demanda s'il restait de la poudre; cet officier ayant dit oui : Il faut en réserver, mon ami ; et mettant la main à son pavillon, Jamais je ne le rendrai ; jamais les b.... ne prendront mon vaisseau ; je me f.... d'eux ; mon parti est pris ; je le ferai sauter : réservons de la poudre pour cela.

Digitized by Google

grande partie de ma seconde batterie ; et à chaque instant nous voyions tous les mâts prêts à tomber sur nos têtes. Dans cette triste situation, les ennemis qui me battaient devaient s'attendre au plaisir de me prendre (ce qui sûrement n'aurait jamais été). Je leur faisais toujours un grand feu de canons et de mousqueterie. Vaudreuil, qui commandait *l'Intrépide*, et qui combattait à une demi-lieue de l'avant de moi avec *le Terrible* et *le Trident*, s'aperçut de l'état et du danger où je me trouvais. Malgré le nombre de vaisseaux ennemis qu'il avait à combattre, il revira de bord, et vint à pleines voiles partager le péril avec moi. Il n'est pas douteux que la belle manœuvre de Vaudreuil, en venant au travers de tant d'ennemis se rallier à moi, nous sauva. Un tel renfort déconcerta les vaisseaux qui me battaient ; ils s'éloignèrent un peu de nous, et nous donnèrent un petit intervalle de repos.

» Dugay commandant *le Terrible*, et d'Amblimont *le Trident*, firent ce qu'ils purent pour faire la même manœuvre ; mais ils avaient affaire contre tant d'ennemis, ils étaient si désemparés, que cela ne leur fut pas possible. Peu de temps après, *le Trident* fut obligé de se rendre ; *le Terrible* continua de se battre ; mais l'état où j'étais m'ôtait la possibilité de pouvoir le secourir.

» Enfin, voyant cinq des vaisseaux de l'escadre rendus, et le sixième qui ne pouvait éviter d'être pris, et qu'il ne m'était plus possible d'empêcher mes corps de mâts de tomber en tenant le côté en travers, je pris le parti d'arriver vent arrière dans la ligne des ennemis, suivi par *l'Intrépide*, qui allait le moins vite qu'il pouvait, pour rester de l'arrière, mais qui me dépassait malgré lui, avec les deux huniers sur le ton, à cause du mauvais état des seules voiles basses qui me restaient.

» Par cette manœuvre, je laissais à bâbord trois ou quatre des derniers vaisseaux que j'avais combattus, qui, en arrivant comme moi, auraient pu me couper chemin, en continuant de me combattre ; le commandant était du nombre ; quatre autres vaisseaux frais (qui ne sont point comptés dans les dix-neuf dont j'ai parlé) formaient la queue de cette ligne, pouvaient aussi en arrivant me combattre par tribord ; mais les premiers ne firent aucune manœuvre pour me suivre ; et le plus avancé de ceux-ci me fit la politesse de mettre son second hunier sur le mât, pour me laisser passer, soit qu'il eût vu ou senti la vivacité de mon feu, et qu'en même temps la fière manœuvre de Vaudreuil leur en eût imposé. Il nous laissèrent donc passer tranquillement au tra-

Digitized by Google

vers d'eux et de leur ligne ; et, lorsque nous l'eûmes coupée, il y eut trois ou quatre des derniers vaisseaux dont je viens de parler, qui crurent que leur honneur les obligeait à venir nous livrer un combat à huit heures du soir ; il en vint un jusque par mon travers et les deux autres par l'arrière ; ils nous tirèrent plusieurs bordées de canons ; *l'Intrépide* et moi leur ripostâmes par un feu si vif et si soutenu, qu'ils prirent bientôt le parti de nous laisser en repos. *Le Terrible* se défendait encore à ladite heure ; mais je ne vois nulle apparence qu'il ait pu éviter d'être pris. J'ai dit que la flotte prit chasse à ouest-nord-ouest, et que j'avais gouverné au sud-ouest pour attirer les ennemis. La longueur et l'opiniâtreté du combat les a si bien occupés, que nous n'en avons vu aucun qui se soit détaché pour lui donner chasse à l'entrée de la nuit, qui était fort obscure, qu'elle ne paraissait plus du haut des mâts, et qu'il y a toute apparence qu'elle se sera sauvée.

» Je crois que nous avons suivi nos instructions, puisque nous nous sommes bien fait hacher pour sauver la flotte. Avant de commencer le combat, je fis le signal au *Castor*, pour lui ordonner de la suivre ; je l'ai perdu de vue avec la flotte ; mais comme cette frégate n'était point destinée à la suivre, qu'elle n'était armée qu'en garde-côte, je ne sais si elle aura été en état de la suivre bien loin.

» Pendant toute la nuit j'ai presque toujours été vent arrière, pour empêcher mes mâts de tomber ; j'ai fait très-peu de chemin, n'ayant que les deux voiles basses d'artimon et le petit hunier abattu sur le ton, toutes les autres étant dans l'état que je l'ai dit.

» Le lendemain matin nous avons eu connaissance, du haut des mâts, des trois derniers navires contre lesquels nous avons combattu, sans qu'ils se soient mis en devoir de revenir à la charge.

» Il m'a paru que l'escadre qui nous a attaqués était d'abord de dix-neuf vaisseaux ; trois autres qui étaient de l'arrière ont rejoint sur le soir, comme je l'ai dit, et un autre qui a toujours resté fort au vent, ce qui compose en tout le nombre de vingt-quatre, par lesquels j'ai cru distinguer trois ou quatre frégates qui n'ont point donné. Ainsi il y avait sûrement vingt vaisseaux de guerre, parmi lesquels j'en ai compté plusieurs dont les batteries étaient de 14 canons en bas et 15 en haut.

Digitized by Google

» On ne peut rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des officiers et des gardes du pavillon ; aucun n'a paru embarrassé de rien. Ils ont exécuté mes ordres avec une tranquillité qui est la véritable preuve d'une grande valeur. Bart, premier lieutenant, avait si bien réglé toutes ses dispositions, que tout a été exécuté dans un ordre parfait et sans aucun accident ; le feu de la première batterie, qu'il commandait, était digne d'étonnement quand nous nous battions des deux bords ; cet officier est fait pour soutenir le nom qu'il porte, et très-digne descendant de celui qui l'a illustré.

» Fouquet, qui commandait celle d'en haut, en faisait de même. Il n'est pas possible de s'imaginer qu'une artillerie puisse être si longtemps aussi bien servie.

» Je devrais également nommer tous les officiers de mon vaisseau dont il n'y en a pas un seul qui n'ait fait distinguer sa valeur. La Touche de Vassor, mon major, faisait exécuter mes signaux, et portait mes ordres avec une activité pleine de prudence.

» J'ai eu vingt-trois hommes tués, vingt-neuf blessés mortellement, et cinquante autres légèrement.

» Il y a eu cent cinquante coups de boulets dans le corps du vaisseau, plus de quarante dans les mâts, qui ne peuvent servir sans être jumellés ; toutes les voiles dans un si furieux délabrement, qu'il m'a fallu plus de huit jours avant de pouvoir m'en servir. Nous avons tiré dix-huit cents coups de canons, et observant de ne tirer qu'à propos, et plus de dix mille coups de fusils.

» Le jour d'après le combat, je me suis fait donner la remorque par *l'Intrépide*, et j'ai dirigé ma route par le nord-ouest et l'ouest, afin de m'éloigner de celle que les ennemis devaient prendre pour aller en Angleterre, et que je puisse travailler à me mettre en état de rendre un second combat. Il y a eu deux vaisseaux anglais démâtés et plusieurs désemparés. Mais à peine y en avait-il un de maltraité, qu'il était remplacé par un autre.

» La belle manœuvre que Vaudreuil a faite est de la plus grande distinction. Je dois vous assurer que je lui dois mon salut, puisque l'état où j'étais, lorsqu'il m'a rejoint, ne me laissait plus d'autres ressources que de mettre le feu à mon vaisseau. Il doit paraître honteux que le commandant anglais m'ait ainsi laissé passer et traverser sa ligne dans l'état où j'étais d'un délabrement total. Enfin, c'est une affaire malheureuse par la perte des vais-

Digitized by Google

seaux qui se sont sacrifiés pour sauver la flotte, mais dont la résistance contre des forces aussi supérieures doit faire porter bien du respect au pavillon français. Après huit jours pour me réparer, pour faire un peu de voiles, j'ai fait route pour Brest où je suis arrivé, et où j'attends vos ordres.

» Je suis avec respect. *Signé* DESHERBIERS-LÉTANDUÈRE.

» A bord du *Tonnant*, en rade de Brest, le 10 novembre 1747. »

En réponse, Létanduère reçut l'ordre d'aller commander la marine au département de Rochefort. Au mois d'avril 1749 il perdit son fils, qu'il se complaisait à voir marcher sur ses traces, et qui l'avait toujours suivi; sa fille Desherbiers, le seul enfant qui lui restait de son nom, venait d'accoucher d'un troisième garçon. Ce tendre père cacha sa douleur, et cela prit si fort sur son tempérament, qu'il n'y survécut pas, et qu'ayant langui un an, il mourut généralement regretté de son corps, de sa famille et de ses amis.

Il était doué de toutes les qualités sociables; bon citoyen, bon mari, bon père; il employa cinquante-huit ans au service de sa patrie; il mourut âgé de soixante-huit ans. (Quand il fut fait chef d'escadre on lui demanda, comme c'était là l'usage, quel titre il voulait qu'on établît dans sa commission: Celui, dit-il, de Desherbiers de Létanduère; je n'en connais point et n'en veux connaître que celui de répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le service de ma patrie.)

Il laissa donc une fille et trois petits enfants. Le dernier était dans la marine, et suivait à grands pas les traces de son grand-père au département de Rochefort, où il était toujours resté depuis son retour de la mer, en 1789, et y avait été fait major général et commandant de la marine, lorsque sa malheureuse naissance (1) a arrêté son zèle et l'a fait destituer.

Le *Siècle de Louis XV*, par Voltaire, parlait du combat du *Tonnant* sur de faux mémoires. La fille de Létanduère lui écrivit, et lui envoya copie de la lettre de son père au ministre Maurepas, rapportée ici. Voici la réponse que ce grand homme lui fit:

(1) *Sa malheureuse naissance*; ainsi être issu d'aïeux qui avaient servi glorieusement la patrie, était alors un titre de réprobation. Quel temps! D. L. F.

Digitized by Google

Réponse de Monsieur de Voltaire à Madame Dupui, du 25 décembre 1769, au château de Ferney.

« Madame, le triste état de ma santé, qui est la suite de la vieillesse, ne m'a pas permis de répondre plus tôt à l'honneur que vous me faites.

» L'ouvrage dont vous me parlez n'est qu'un abrégé qui n'a pas permis qu'on entrât dans les détails. Je ferai sans doute usage de ceux que vous avez bien voulu me faire parvenir, si mon âge et mes maladies me permettent d'étendre cette histoire selon mes premières vues.

» Je suis bien flatté que vous ayez approuvé le peu que j'ai dit de Monsieur votre père; je n'ai fait que rendre gloire à la vérité, et justice à son rare mérite.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé* VOLTAIRE. »

DESHERBIERS-LÉTANDUÈRE, veuve DUPUY.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Limoges sous la domination anglaise (1).

§ Ier. *Comment Lymoges retourna au roy de France, par le mariage Dalienor, fille du duc Dacquittaine, nommé Guilhaume.* — Louis le Jeune roy de France espousa à Bourdeaux Alienord, aisnée fille du duc Guilhaume de Guienne, et par ce moyen les Limousins retournerent à leurs naturel seigneur, dont ilz avoient estés privés depuis le decedz du roy Robert, lesquelz furent receus à hommage du roy Louis qui leur donna de beaux priviléges, confirma leurs anciennes coustumes, ottroyées par les ducz Dacquittaine et Guienne ses predecesseurs. Icelluy roy eust, de ladite Alienor, sa fame, deux filles, sçavoir Marie et Alix, qui furent mariées, Marie au comte de Troye et Alix avecq le comte de Blois.

Ledit roy Louis après fust à la terre sainte contre les Turcs aveq autres rois crestiens, et avec luy amena ladᵉ Alienor, l'oncle delaquelle estoit duc Danthioche nommé Haymond, auquel pais furent bien recus tant du roy de Hierusalem Baudouin que dudit Aymond et autres princes. Et parceque ledict Haymond Dantioche avoit demandé quelques pays pour subjuguer qui luy appartenoit possedés par lès infidelles, recourt au roy de France, luy ayant dit que premier il vouloit aller à Hierusalem, ce que le duc print pour refus et chercha moyen de se venger. Parquoy il tacha par tous moiens. Y ayant faict consentir sa niepce, femme dudict roy, qui du tout fust adverty, et, sans faire samblant de rien, trouva moyen sabsanter et emmena ladite Alienor aveq luy en France

(1) Ce morceau, extrait d'un ancien manuscrit conservé à Limoges, nous a été communiqué par M. Maurice Ardent, antiquaire distingué de cette contrée, qui a bien voulu y ajouter quelques notes. C'est du reste une version un peu différente de celle insérée par le même antiquaire dans le *Bulletin de la Société académique de Limoges*, sous ce titre : *Lymoges soubz les Anglois.* D. L. F.

Digitized by Google

ou estant il la répudia soubz fainte que leur mariage nestoit approuvé de leglise (1) et parce fust tenu un concille a Beaugency, par lequel ilz furent séparés, et le roy se maria aveq Constance, fille du roy Despagne, l'an 1152.

De cette separation ladite Alienord fust grandement desplaisante dont elle se retira et fust cause de grandes guerres qui ont longt temps duré dans le pays de Guienne, car elle se remariant aveq Henry duc de Normandie comte d'Anjou (2) qui debvoit succeder au royaume Dangleterre, et du despit donnat beaucoupt dafflication au pays, car le roy luy remist et delaissat la duché de Guienne à elle et aux siens, la comté de Poictou et autres terres qu'elle avoit en la seconde Acquittaine, se reservant seullement la foy et homage, come estoit dancienne coustume deue au roy de France, et laquelle Alienord portat par son mariage portat les susdites terres audit duc de Normandie, et par consequan à Langlois, contre le vouloir du roy Louis ne fust plus temps dont verres cy apres les suites.

§ II. *Lymoges soubz les Anglois et ce qui sensuit.* — HEnry ayant la pocession de la duché d'Acquittaine, visitant ses terres vint à Bourdeaux, ou ses barrons vassautz et subjectz, à cause de sa feme, luy firent hommage, des terres et seigneuries quilz tenoient de luy, entre autres luy fust amené le dit Aymard vicomte de Lymoges, qui luy fist homage des terres quil avoit en Lymousin.

(1) Dans l'autre version on parle *de quelque promesse d'Aliénor envers le Souldan Saladin*, et on dit, relativement au divorce de Louis le Jeune, qu'il *eust bien de la payne à en venir là; car il l'aymoit* (Aliénor) *pour sa beauté, bonnes graces et autres calittés d'une grande princesse, outre ce qu'ilz avoient de leur mariage deux filles.* D. L. F.

(2) L'autre version, quoique moins entière, en beaucoup de points, que celle que l'on donne ici, offre plus de détails sur le second mariage d'Aliénor. Aussitôt le divorce prononcé avec le roi de France, la princesse se serait retirée à Poitiers, où Henri Plantagenet lui aurait envoyé des députés *pour traitter mariage entre eux*, et le roi Louis y aurait mis des empêchements. Ici la version imprimée donne le motif, non indiqué par d'autres auteurs et pourtant assez vraisemblable, qui aurait décidé Aliénor à passer à de nouveaux nœuds : « Elle du commencement, dit l'autre version, n'y » vouloit consentir, mais, par plusieurs raisons qui luy furent remonstrées, » d'autant que le roy de France, par ladite séparation, luy remettoit toutes » les terres d'Aquitaine, et sy elle ne prenoit un party pour résister au » roy de France, elle n'en jouyroit, ce fust ce qui la fit consentir audict » mariage. » On rapporte ensuite qu'Henri vint à Poitiers, où il épousa Aliénor *de grand solempnité.* D. L. F.

Digitized by Google

HEnry croyant que tout le pays de Lymousin fut à luy come vicomte de Lymoges, traita mariage de sa niepce Sarra, fille au comte Romualde de Cornuaille, son frère, qui pour luy estoit mort pour recouvrer le royaume Dangleterre, et comme hEnry sanquist des biens et revenus dudit vicomte, il luy fut donné à entendre que le vicomte jouissait du pays de Lymousin, excepté de la ville de Lymoges que les habitans ne le voulloient laisser jouir, ce qui n'empescha le mariage et après le mariage dudit vicomte qui fust solempnisé à Bourdeaux, Henri et Alienord vindrent a Lymoges ou ilz furent receus en grand solempnité, lesquelz logerent dans la citté, et par force fist recepvoir le vicomte à Lymoges come sera dy cy après.

Le vicomte reçeu a Lymoges par force faite par Henry, qui fit abattre les portes de la ville et remplir les fossés.

§ III. *Destruction de la ville, dite chasteau de Lymoges.* — Henry ayant print la garde de la personne et biens dudit Aymard vicomte de Lymoges pour sa jeunesse, sans s'informer du droit du vicomte en ladite ville et chasteau de Lymoges, il commanda à ses officiers de fere jouir Aymard, sans ouyr les parties. Quand les bourgeois de Lymoges ouyrent parler de recepvoir le vicomte Aymard et luy obeyr come seigneur furent fort troublés et voyants que l'on procedoit à l'execution, soudain prindrent les armes et chasserent les officiers dudict duc, lequel indingne, assiegeat Lymoges mal pourveu de provision, les habilands soustindrent par aucun temps le siege, mais à la fin se randirent et furent contraintz recepvoir le vicomte, lequel combien quil eust lobeissance n'entreprint rien sur le droit des consulz les laissants jouir des coustumes anciennes, et comme Vigier s'efforca a eriger une motte de terre (1) ou il vouloit fere bastir une maison, fesant le duc abattre les portes et murailles de la ville et remplir les fossés. Ledit Aymard estoit fils de Guy, vicomte de Lymoges, qui deceda l'an 1155, auquel il succeda de rang 4e du nom.

§ IV. *Comment les Anglois firent la guerre, à cause de la duché d'Aquittaine dont Limoges fut le theatre, et qui durerent longuement.* — Et advenant lan 1167, les roys de France et Dangleterre parlementerent, et mirent un grand impost sur tous leurs subjectz tant eclesiastiques que autres, d'un sol pour livre, lequel dura

(1) Il existe encore à Limoges une place de *la Mothe*, située près des fossés de l'ancien château fort.

Digitized by Google

quatre ans, lequel argent ilz disoient lever pour secourir les chrestiens, qui estoient en la terre sainte en Iholim (1).

Après retourna ledit Henry, roy Dangleterre, en Aquittaine pour faire consentir la reyne Alienor a la duché Daquittaine promise a Richard, en traitant du mariage de luy aveq la fille du comte de Barcelonne, mais la reyne Alienor n'y vouloist consentir, parquoy la fit mettre en prison, bref ledit roy fit tant quil fist ferre ladite donation de la duche d'Aquitaine audit Richard Cœur de Lion lequel fut couronné a Lymoges, duc Daquittaine, come ses predecesseurs, il espousa Rotilde Darragon.

§ V. *Commancement de guerre entre le roy Dangleterre et ses enfans.*— Lan 1173 ou 74, Henry le Vieux, roy Dangleterre, sempara de son filz Henry le Jeune, lequel il avoit faict couronner roy de son vivant. Et de certains chevalliers volontaires qui induisirent ledit Henry le Jeune à des pernicieuses follies, luy estant marié aveq Marguerite de France, filhe du roy Louis le Jeune, lequel roy Henry le Vieux avoit ordonné estat moderé pour lentretien dudict Henry le Jeune et sa femme, duquel ilz en furent contants, en payants les sommes promises, parquoy se desroberent de la cour et se retirerent devers Louis roy de France qui les receut *umaniequement* come ses enfans, dont plusieurs barrons et chevalliers les suivirent, puis se retirerent à Poictiers.

(1) L'autre version ne relate point le grand impôt mis par les rois de France et d'Angleterre sur leurs sujets, mais elle parle du traité pour deux mariages; savoir, celui de Marguerite, fille de Louis le Jeune et de Constance, avec Henri le Jeune, fils d'Henri II et d'Aliénor, pour lequel mariage le roi d'Angleterre devait assurer la Normandie à son aîné; et du mariage de Richard, autre fils d'Henri II, avec la fille du comte de Barcelonne, nommée *Pétronille-Rothilde*, princesse qui fit, dit-on, *détruire la cittée de Lymoges*. Après les mariages faits, Henri II serait venu en Aquitaine pour faire consentir la cession de cette contrée à Richard, à qui elle aurait été promise en dot. « Mais la reyne Aliénor, est-il dit, ne voulust » s'accorder, pourquoy le roy Henry la fist mettre en prison. Bref le roy » fist tant *toucher* ladicte Aliénor qu'il la fist consentir à ladite donnation » de la duché d'Aquitaine en faveur dudict Richard, lequel fut couronné à » Lymoges comme ses prédécesseurs. » Il faut convenir que le moyen employé par Henri II, pour forcer la reine à donner son patrimoine en dot à son second fils, est violent; plus que cela, dans ces mots : *le roi fist tant* TOUCHER *ladicte Alienor*, qu'on ne trouve point dans notre version, on peut reconnaître des voies de fait et l'emploi d'une force brutale. Pauvre Aliénor ! D. L. F.

Digitized by Google

Lan 1174, se trouverent à Lymoges Henry le Vieux, roy Dangleterre, le roy Darragond, le comte de Barcelonne, Richard Cœur de Lion, filz aisné dudit roy Dangleterre, la reyne Alienord, le comte de Thoulouse qui fist homage audit Richard duc d'Acquittaine de sa conté de Thoulouse ainsi quil avoit esté accordé, ledit comte parlant privativement aveq Henry le Vieux luy déclara que la reyne Alienord sa feme, Henry le Jeune, et Geoffroy ses enfans, n'approuvoient la donnation que leur mere avoit faite, laquelle avoit esté faite par force et controinte, ladvertissant quilz avoient deliberé de luy jouer un mauvais tour dont il se devoit donner garde.

A cette cause le roy Henry le Vieux party de Lymoges, feignant d'aller a la chasse, fesant garnir ses places de munitions de guerre, et estant en Angleterre fist prendre sa fame aveq Marguerite Chabot, lesquelles il fit mettre dans le chasteau de Sallebry.

§ VI. *Guerre ouverte entre les deux roys Dangleterre.* — Lan 1181, Henry le Jeune, roy Dangleterre, et son frére Geoffroy furent advertis come leur pére avoit faict prisonnieres dans le chasteau de Sallebry Heleonor leur mere, et Marguerite feme dudit Henry le Jeune, parquoy se mirent en campagne aveq grand nombre de gens querelan la duche d'Acquittaine contre Richard Cœur de Lion leur frere, et vindrent a leur ayde les comtes de la Marche, Perigord et Angoulesme, puis le vicomte de Turenne, Aymard vicomte de Lymoges, Geoffroy de Lusignant, et autres, qui, par la conduite du vicomte Aymard, entrerent facillement dans Lymoges car les murailles avoient estées abbattues par Henry le Vieux come dit est cy devant, et avoient estées seullem^t^ remises, ilz sommerent les consulz et bourgeois de la ville de faire homage et tenir pour duc d'Aquittaine Henry le Jeune, ce quilz differerent de faire de prime face, car ilz avoient donné leur foy au duc Richard, nonobstant les menaces du vicomte qui pour douceur ne les avoit put attirer.

Or, le vicomte marcha par le Lymousin aveq grand nombre de gens, reduisant le pays a lobeissance d'Henry le Jeune, il print *Aixe*, ville et chasteau, ou il m'est douze cens basques en garnison, il assiegea Snt Laurens de Gorre, aveq Robert de Berry qu'il avoit de nouveau fait chevallier, accompagné de grand nombre de Bearnois et Biscayens, auquel lieu furent advertis come Richard venoit sur eux du costé Dangoulesme, parquoy abandonne lassaut le vicomte se retira par Snt Pried (Priest) a Lymoges,

Digitized by Google

et Robert de Berry ayant conduite des Pictons, fust attrapò par les gens de Richard ou fut deffait et plusieurs de sa suitte.

Le duc Richard, costoyant la riviere de Vienne, prirent *Aixe* ou furent tues et noyes la plus grand part des basques de la garnison et autres Richard fit crever les yeux puis s'en vint a la citte de Lymoges, pour la deffendre, car ses freres y avoient donné trois assautz, incontinant vindrent de toutes partz gens au secours dudict Richard, parquoy il dressa une puissante armée pour combattre en campagne ses freres, et ayant mis garnison dans la citté fist asseoir son campt au pont Snt Martial tirant à fainte Valerie. Ou pour meilheur assurance fit rompre le pont de la Roche au Got (1) afin d'ampescher le passage à ceux de la ville, lequel na plus esté reffaict et n'y paroit que quelques vestiges dans leau, sur lequel Snt Martial avoit passe quand il vint a Lymoges estant lancienne ville en cette region.

Henry le Vieux fut adverty de la guerre de ses enfans a Lymoges apres avoir fait assemblee de ses forces en Gascongne sachemina pour secourir Richard vers Lymoges, ou dadventure Jeoffroy estoit sorty de la ville aveq quelques bandes de gens darmes pour escarmoucher larmée du duc Richard a Snt Gerald, et bien commancoient a sescarmoucher à la Croix Mandonnaud (2) destroussant les fouriers de leur adversaires revenants d'*Isle* et *Aixe* quilz tuerent et prindrent prisonniers.

Or celuy qui faisoit legué au clocher de Notre Dame des Arennes descouvrit larmee d'Enry le Vieux, lequel venoit du costé du *Got de Vertamond*, et pour la poussiere doubta que ce fust ambuscade pour enclore ledit Geoffroy, lequel fist esmouvoir le peuple criant a larme dans la ville affin quilz sen prinsent garde, et sur lheure se trouva ledit Geoffroy, et un chacun sortirent en armes du costé de Snt Cessadre, auquel lieu ilz rencontrerent larmée d'Henry le Vieux, un peut au deça de Nauzat, lesquelz ayant recognus por ennemis se jetterent sur eux, tant quilz rompirent le premier rangt et les mirent en fuitte. Et par cas fortuit en les poursuivants rancontrerent Henry le Vieux qui fut porté dun coup de lance par terre, ou recent plusieurs coups des communes qui ne le cognoissoient et leusse tué, n'eust esté un Anglois qui le

(1) Le pont de la *Roche-au-Goth*, dont le nom est resté aux environs, était au-dessous du palais de *Ladric*, près de la sortie du vaste souterrain qui conduisait des arènes à la rivière de Vienne.

(2) Faubourg de Limoges, derrière l'hospice.

Digitized by Google

recognut a son acoustrement lequel ayant laisse a peyne peut il apres remonter et trouver ses gens pour se sauver dans le chasteau d'Aixe ; auquel rancontre il en fut bien tué, et depuis le lieu a esté *Nauzac*, qui veut dire, en langue françoise, noise y eust.

Apres faict pour s'excuser Henry le Jeune et son frere Geoffroy estant maris de ce qui avoit este fait contre leur pere, allerent a *Aixe* ou estoit leur dit pere, accompagnés des bourgeois et consulz de la ville lesquelz ne furent bien receus, ne les voulants ouyr, et mesmes quilz se presantassent devant luy mandant aux bourgeois et consulz qu'en bref les destruiroit entierement.

§ VII. *Couronnement d'Enry le Jeune.* — Les habittans craignants les menaces du roy furent fort estonnés et furent par le vicomte solicités a faire homage à Enry le Jeune de la duche d'Aquittaine lequel bien les deffendroient, allors considerant que la plus grande partie de leurs murailhes tumboient par terre, et d'autre, sy les garnisons les quittoient a faute de faire le serment de fidélité dudit homage depourveus de secours ilz seroient en dangers destre pilhies et de tumber ez mains de leurs ennemy mortel, lequel n'auroit aucune pitie deulx, a cette cause les consulz ferint le serment de fidellite et homage a Henry le Jeune, du chasteau c'est-à-dire de la présente ville de Lymoges ; est ce dans l'église de Saint Pierre du Gueyroyx de la pnt ville. Se tenant pour duc Dacquittaine, luy promettant secours de corps et biens.

Allors en dilligence edifiierent les murailles de la ville Tours, Barbrecanes, et reclore les bresches, concaver les fosses planter palays, eriger propungnacles, et autres deffances tant de bois que de pierre, reparants ponts, portes, barrieres, rasteaux et autres choses nécessaires, exhortant l'ungt et l'autre a se fortiffier, pour le commungt fallut come aussi fust faict provisions de vivres, et pour autant que les abbes de Saint Martial despuis la demolition des murailhes faites par Henry le Vieux avoient anthes diverses sortes darbres, et fait un jardin de plaisance dernier leur monastere appelé le Verger aux Moines (1), iceux arbres furent couppés et habattus pour fortiffier les murailhes de la ville, dans lequel *cerne* reclurent les combes, le pont Deigoulenne, les banez, rue torte, vieux marché banléger, les pousses, Cruchador (2), raffilhon, boucherie, et tout le queyroyx come dit est, furent reclos dans

(1) Aujourd'hui la rue Viraclaux.

(2) Rue des Crouchadours, faiseurs de crochets ou romaines, par corruption Cruchadors, et aujourd'hui Cruche-d'Or.

Digitized by Google

lanceinte des murailhes, pour lesquelles faire firent abbatre plusieurs maisons et pressoirs hors la ville, aveq les eglises de Nostre Dame des Arennes le couvent et eglise et hospital de Saint Géral, eglise Saint Maurice, aveq la tour et clocher de Snt Martin ensemble les cloistres et dortoir, et neust esté la garnison royalle, qui estoit dans la cytte, leussent destruitte aveq leglise cathedralle, Richard n'y estoit pas ayant suivy son pere ABourdeaux (1).

§ VIII. *Comment la ville de Lymoges fust assiegée par Henry le Vieux.* — Lan de grace 1183, Apres que Henry le Vieux eust convoqué ses vassautz Dacquittaine, Tourraine, et Normandie, ayant faict venir grand nombe Danglois, lesquelz estants tout assembles vint assieger Lymoges le jour de mardy gras premier jour de mars, et ce du costé du pont Snt Martial; cestoit chose admirable de voir les pavilhons et tantes, des comtes et vicomtes, et autres grandz seigneurs tandus en sy grand fiombre qu'a peyne le pouvoient ont comter, ce nonobstant, les garnisons de la ville faisants tous les jours des sorties, provoquant les ennemis au combat, fesant de beaux effetz, cependant le roy Henry se logeat dans la cytté, et Richard au fauxbourgt Snte Vallerie, les princes et barrons tous autour.

Les relligieux de Snt Martial, les clercz, et menu peuple de la ville, tous les jours faisoient processions, circuant la ceinture et murailhes de la ville portant en grand devotion la chasse de saint Austriclinien, ou reposoit le chef de Snt Martial, et autres reliques, priants Dieu les preserver de leurs ennemis;

Les dames de la ville firent faire une roue de chandelle de cire de longueur de dix huict cens seize brasses autant que contient le circuit de la ville de murailhes, laquelle offrirent a Snt Martial pour faire le service divin, et fut aporté le corps de Snt Justz, et autres reliques de Snt Martin a Snt Martial.

§ IX. *Siege levé de devant Lymoges, et mort d'Henry le Jeune.* — Henry le Jeune souvant rompoit le courage aux Anglois et Normans craignants les menaces de son pere, promettant beaucoupt aux habittans aveq commandement de son pere soy disant estre duc de sa volonté, notta, que ledict Henry avoit droit de la terre Daquittaine de la par de sa mére comme estant laisné.

Henry le Vieux ayant faict commandement par ses patentes de recepvoir Henry le Jeune son filz et de Alienor sa femme duc

(1) On ajoute dans l'autre version : « Firent aussi bruller les maisons du » pont St-Martial. » D.L.F.

Digitized by Google

Dacquittaine, ce que voyant les habitans de Lymoges firent homage et jurerent fidelité, ce nonobstant luy faisoient la guerre dans l'heritage de sa propre mere tant que chascun en estoit troublez.

Cependant Henry le Vieux fut adverty que Guilhaume roy Descosse et Richard comte de Glocestre, sestoient saizis de la pluspart du royaume Dangleterre y fesant grand guerre, sur ce advenant la fin du mois de mars il fist grands ventz pluyes et froidures, sy fortes que les gens darmes plierent bagaze, levant le siege, estants contraints de se retirer de devant Lymoges.

Or, Henry le Jeune avoit exposé ses moyens pour soldoyer ses soldats, parquoy il fit sommer les bourgeois de Lymoges en ce besoingt le secourir, lesquelz luy donnerent vingt mille solz outre ce quils avoient frayes durant le siege et vivres et gens de guerre, craignants que les soldats se mutinassent, ce que voyant Henry, et que les bourgeois nen pouvoient plus, fornir, il requist les religieux de Saint Martial de luy prester les thresors de leglise, ce quilz n'ozerent sans la permission de l'abbe Isambert, qui cestoit retiré à la *Sousteraine*, estant du party d'Henry le Vieux, et qui avoit succede en labbaye a Pierre de Lacy.

§ X. *Comment Henry le Jeune print les tresors de leglise Snt Martial et ce quy sensuit.* — A ceste cause, Henry le Jeune entra au cloistre de nuit et chassat les religieux, excepte quatre ou cingt qui favorisoient son party, allors il print les retaures du grand autel, et sepulcre ou il y avoit cingt images, et en lautre la figure de Nostre Seigneur en croix de pieces dor, aveq les calices croix, et un vaisseaux de somptueux ouvrage que Arnault de Montauzeil avoit donné, le tout estime de ce temps a vingt deux mille solz dont sera parle cy apres. Lequel tresor ledit Henry promist restituer et pour assurance laissat une promesse, et dadvantage emporta laubergeon que Guy de Grandmond avoit donné qu'on gardoit au monastere, pour distribuer aux soldats.

Henry le Vieux fist faire la solempnite de Pasques dans la cytté, ou Henry le Jeune voyant larmée de son pere rompue apres avoir laisse dans la ville, bonne et suffisante garnison pour la garder, party de Lymoges aveq ses gens et par surprise le jour de Pasques print Engoulesme, ou, au lieu de chanter *alleluia*, ont n'entendoit que cris des tumultes des soldats qui pilhoient leur ville, a cause que les habittans soustenoient le parti d'Henry le Vieux contre leur comte.

Le susdit Henry le Jeune avoit print de leglise Snt Sauveur et

Digitized by Google

du sepulcre de Snt Martial, ainsi quil se trouve par escript, scavoir dans le sepulcre une table dargent, et dans Snt Sauveur une autre table dargent l'une desquelles estoit enrichie de cinqt images dor pur, croix et calices dor et dargent, outre ce le susdit vaisseau que Arnault de Montasier avoit donne, et lhauberjon donne par labbé de Grammond, de grand valleur, lor pesesoit cinquante deux marez et largent cent cinquante trois mars, sans comprandre largent, sans lautre or et pierreries dun riche manteau en broderie quil avoit donne a Snt Martial lan 1179, a la broderie duquel ont lisoit, HENRICUS REX.

Henry le Vieux certiffie de ce que dessus, party de la citte de Lymoges en dilligence pour secourir son pays, ce que sachant Henry le Jeune, pilhia labbaye de la Couronne pres Engoulesme et en passant emportat la custode de Grandmond ou reposoit le *corpus Domini*, et estant a Lymoges fist assaillir la cytte de divers endroits, mais ceux de dedans se prindrent a tirer des pierres sur eux plusieurs y furent tues et blesses, mesmes luy assailhant une tour nommee *Alaresia*, scize pres le *Naveix*, et fut frappe a la teste d'une pierre quj n'en sortit pas beaucoup de sangt et fut contraint se retirer et laisser lassaut, les cytoyens luy disant quilz ne voulloient point a seigneur celluy qui pilhoit les eglises, et profanoit les temples de Dieu.

Cependant un bourgeois Daixe nomme Aymerie, feignant porter amityé aux soldats de la garnison, les invita a banquetter en sa maison a certain jour et heure qu'Henry le Jeune se devoit trouver pour assailhir le chasteau, qui de ce, tout advertj, surprint en dezarroit, ceux qui estoient dehors, lesquelz se voyants presses pansantz se retirer audit chasteau ne peurent entrer causant la resistance quj leur fut faite par les gens dudict Henry quj s'en estoient saisis, et n'y avoit dans ledit chasteau de ceux de la garnison que douze sergens, deux chevailhiers et un prestre, parquoy furent contraintz de randre la place.

Durant ce que dessus arriva force Brabansons et autres gens darmes venants de Bourgongne, aveq dautres gens que le duc envoyoit, et aussj venoient de la part du comte de Thoulouse au secours dud^t Henry le Jeune mangeant le pays attandant qu'on les mist en besongne.

§ XI. *Comment Henry le Jeune mourast* (1). — Cependant Henry

(1) On trouve dans la première série de cette Revue, t. 2, p. 7 et s., p. 201 et s., des détails précieux sur les faits et gestes d'Henri le Jeune, sur

Digitized by Google

le Jeune sachemina a Notre Dame de Rochamadour, ou il avoit faict vœu daller, a cause du coupt de pierre quil avoit eut devant la cytte, estant a Uzerche le dimanche avant Lascention les religieux vindrent au devant en procession lequel ne fut content car il n'eust dargent deulx, parquoy despartant par Douzenac vint ABrive, et le sabmedy a Martel, ou fist courir ses chevaux ensemble le vicomte Raymond de Turenne, puis le lendemain a Rochamadour portant forme de pelerin, mais incontinant traicta avoir de largent, des abbes d'Aubarine, de Vigeois, et de Dallon puis retourna a Martel, ou se trouva mallade en la seconde feste de Pantecoste, se confessa a levesque de Cahors, et receu les saints sacrements, aveq grande contriction, renonsant a toutes compagnies et a la querre qujl avoit commancée, requerant pardon a son pére par une epitre quil luy escrivj qui commance *Delicta juventutis mee ad ignorantias meas ne memineris Domine*, suppliant tres humblement son pere, de bien traitter sa mere Helionord quil tenoit prisonniere a Salbry en Angleterre, aussj de pourvoir Marguerite sa femme d'estat competant et donner paix aux Lymousins, restituant a leglise Snt Martial, et autres eglises ce que injurieusement leur avoit pilhé, et ravi du peuple habitant de la ville de Lymoges, sans les dommages quil leurs avoit aporté, il voulust qu'apres son decedz son corps fut porté par la ville de Lymoges dans leglise Snt Martial, ou, pour plege jusqua la pleniere satisfaction, ont laissat devant le grand autel Snt Sauveur, ses boyaux, ventre, yeux et cerveau, et de la fere porter son corps a Rouen, pour estre en sepvely a Notre Dame.

§ XII. *Obseques d'Henry le Jeune, et composition faicte a Richard Cœur de Lion, auquel Lymoges se rendit.* — Henry le Vieux ayant sceut la maladie de son filz delibera de laller voir lequel n'eust assez de temps, car son dit filz deceda le sabmedy apres avoir receut la derniere onction.

Le vicomte Aymard, et plusieurs barons du pays vindrent ez obseques pour traiter des funerailles, labbe d'Uzerche fit faire le luminaire, et procura de porter le corps a leglise et chanta messe de *requiem*, ou a peyne fust offert dix huict deniers, les nobles du Lymousin estoient a pauvris pour soustenir la guerre, tellement quil fallut vendre le cheval dudit deffunct roy pour le faire porter a Lymoges.

les circonstances de sa mort, et la description de son tombeau, placé dans la cathédrale de Rouen. D. L. F.

Digitized by Google

Henry le Vieux vint en grande puissance a Lymoges, estant sur la rivière de Briance, en un lieu apelé *la Salesas*, vint a luy frere Bernard de Peyrac religieux de Grandmond, auquel roy demanda des nouvelles de Henry le Jeune son filz, lequel repondit a voix basse, quil n'estoit lange Gabriel, car il ne portoit pas bonnes nouvelles, allors le roy se doubta de la mort de son filz et comança a pleurer en recepvant les lettres que son filz luy avoit escript, lesquelles ouvertes a peyne les peut lire. Quoy voyant chascun senfuyt de devant sa face pour le grand dueil quil menoit parquoy le laisserent dans la maison d'un paysant dudit lieu ou il sestoit retire a cause de la grand challeur quil faisoit, puis le lendemain le roy vint asseoir son camps devant Lymoges le 16e jour de juin.

Les consulz advertis de la mort d'Henry le Jeune, se voyants descheus de secours et grand disette de vivres ne pouvants recueillir les blez estants prets a coupper, il traitterent paix laquelle obtindrent a meilheur condiction quilz ne pensoient, et rendirent la ville a Richard Cœur de Lion, le jour de la Nativité Snt Jean Baptiste.

§ XIII. *Destruction de Lymoges.* — Le duct Richard fist razer les murailles jusques aux fondements, et oulier les fosses, puis laissa un senechal pour parachever sa ruyne, quj fust empeschee par Henry le Vieux sestant bien informe que le vicomte Aymard tenoit la justice de la ville a foy et hommage de labbé de Snt Martial, lequel par force il avait fait recepvoir aux consulz pour seigneur et vicomte du Lymousin et en faveur de sa niepce Sara quj depuis estoit morte, et quj plus le vicomte avoit seul la cause de faire cette guerre, car il avoit emmene ses enfans a Lymoges et faits recevoir par les consulz et habitans dont ilz avoient tant souffert de dommages comme ilz firent voir par ses lettres que feu Henry le Jeune lui escripvit et que sur ce il eust pitie de la pauvre ville, ce que voyant il commandat de cesser la ruyne pardonnant aux consulz et habitans, puis privat le vicomte de Lymoges, et allors les consulz firent homage a Richard Cœur de Lion de la seigneurie de la ville qui leur octroyat la faculte de pouvoir fere reedifier les murailles de la ville par ses lettres patentes.

Pour conclusion le corps dudit Henry le Jeune fust porté a Lymoges, en leglise Snt Martial, ou Tristant evesque de Nevers, Bertrand, eveque de.... et Sebrand evesque de Lymoges, et

Digitized by Google

Thibault abbé de Clugny, firent le service, et auparavant d'enterrer, le ventre, boyaux, yeux et cerveau du deffunct, come il avoit ordonné, Guilhaume prieur de Grandmond, promit fere randre a son pere Henry le Vieux les tresors que son filz avoit ravy aux eglises, et en fut caution, car levesque Sebrand lavoit excommunié, et dautant que sondit pere n'estoit au service les entrailles furent ensepvelies a Snt Sauveur, puis ayant remply le corps dodeurs et embaume et reclos dans un cuir estroitement serre, et envellopé dans un linge blanc, et par dessus le bahu dun sandal vert, le porterent a Nostre Dame de Rouen ou il fust ensepvely (1).

A....

(1) Voir, pour ce qui concerne le tombeau d'Henri II, placé dans la cathédrale de Rouen, le compte rendu de l'ouvrage de M. Deville, sur les tombeaux placés dans cette église. Il se trouve dans la première série de ce recueil, t. II, p. 194 et s. — On remarquera qu'on a donné ce fragment de chronique avec son orthographe exacte, et souvent le même mot est écrit de plusieurs manières : il en était ainsi autrefois, lorsque l'orthographe n'était pas bien fixée. D. L. F.

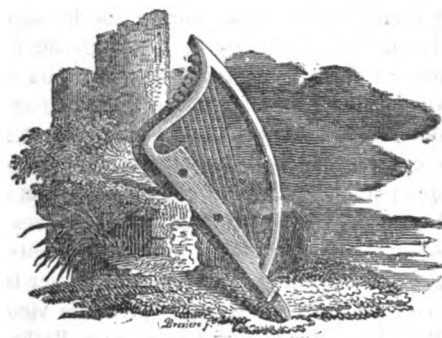

Digitized by Google

Chronique.

⁂ *Publication d'une correspondance royale anglo-française.* — M. Champollion-Figeac va publier les *Lettres des rois, reines, princesses de France, aux rois, reines et princesses d'Angleterre*, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. L'impression est presque achevée.

⁂ *De l'exportation des œufs de France en Angleterre.* — L'exportation totale des œufs, qui a lieu par les divers bureaux des douanes françaises, s'élève à 78,000,000 en nombre, et en poids à 4,890,231 kilogram. (1834), dont pour l'Angleterre 4,867,046. L'exportation par le bureau d'Honfleur est, année commune, de 2,500,000 kil., destinés uniquement pour l'Angleterre (Ramsgate et Shoreham), c'est-à-dire plus de la moitié de l'exportation totale, et de celle spéciale pour l'autre côté de la Manche. Ce commerce est fait à Honfleur par cinq maisons. Quinze à vingt voitures sont employées à apporter les œufs et à remporter les sels, les salaisons, le poisson frais, et beaucoup d'autres marchandises importées, soit du dehors, soit par le cabotage, et dont elles approvisionnent les villes, bourgs et villages, dans un rayon de 25 à 30 lieues. Au moins trente ouvriers, tant hommes que femmes, travaillent à l'encaissement des œufs. Leur transport est opéré par six sloops de 25 à 30 tonneaux, armés chacun de quatre à cinq hommes, et qui traversent le canal britannique toutes les semaines : on y ajoute, suivant les circonstances, quelques bateaux affrétés pour ce service supplémentaire. On peut évaluer de deux à trois millions la somme annuellement répandue dans le commerce par l'exploitation de cette industrie. (*Journal d'Honfleur.*)

⁂ *Port de Portbail.* — A la réunion du conseil général du département de la Manche, session de 1838, on s'est occupé du *canal du Cotentin*, entre Carentan et Portbail, et le préfet a établi qu'il fallait un port à chacune des têtes du canal, et un port proportionné à l'importance du canal. Or, les plages de Portbail et du Vey sont défavorables pour l'établissement de ports, car,

Digitized by Google

n'existant pas naturellement, ces ports devront être faits par l'art, au moyen d'ouvrages s'avançant très-loin en mer. — « Portbail, ajoute le préfet, est en face de Jersey. En temps de guerre, c'est être nez à nez avec l'ennemi; et, d'après ce qui vient d'être dit sur les pertes immenses que causerait la haute mer dans le bassin de l'Ouve, si elle pouvait enfiler librement le canal dans une marée de syzygie, il serait trop à craindre que l'ennemi ne tentât de nous faire éprouver ces pertes par la destruction des écluses de Gard de Portbail. Combien donc importera-t-il que la tête du canal, c'est-à-dire le port de Portbail, soit convenablement fortifié! La tête du canal au Vey devra l'être aussi, et l'ouverture du nouveau canal, dans un système tout différent des projets précédents, occasionnera sans doute beaucoup de perturbation dans les idées actuelles du génie militaire sur le système de Carentan. » — Sur cela, le conseil général de la Manche a émis le vœu que la ville de Carentan fût déclassée.

*** *Découverte d'un grand nombre de titres anglo-français, dans les archives du monastère de Cîteaux.* — En explorant, à la demande de M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France en Danemarck, qui visitait la semaine dernière les archives de Bourgogne, les titres sortis de l'abbaye de Cîteaux, M. Maillard de Chambure, conservateur des archives, a fait une nouvelle découverte qui ne peut manquer d'intéresser les savants de France et d'Angleterre. Il a trouvé toute la correspondance particulière des abbés de Cîteaux, durant le xve siècle, avec les monastères anglais, irlandais et écossais, qui dépendaient de la célèbre abbaye bourguignonne. On remarque, entre autres, les pièces suivantes : 1198. Richard Cœur-de-Lion, et l'archevêque d'Yorck, son frère, accordent à l'abbé de Cîteaux divers priviléges. — 1260. Alexandre III, roi d'Écosse, envoie à l'abbé divers présents, et lui accorde plusieurs autres priviléges. — 1298. Composition amiable entre l'abbé de Cîteaux et l'abbé de Buyldelington, diocèse d'Yorck, touchant certains droits contestés. — 1476. Jean, abbé de Duns, reconnaît quitte l'abbé de Melrose de ce qu'il lui devait. — 1478. Comptes et dépenses du collége de Saint-Bernard à Oxford. — 1479. Etat des sommes payées par les abbayes d'Angleterre et d'Écosse. — 1479. Lettre de Walter, abbé de Sainte-Marie de Dublin, à l'abbé de Cîteaux, touchant les colléges irlandais. — — 1479. Lettre, au même, de Lionel Widebil, chancelier d'Oxford, sur les études d'Oxford. — 1498. Lettre du collége d'Oxford

Digitized by Google

au même, touchant la réforme des monastères anglais. — 1499. Mémorial de l'abbé de Melrose à l'abbé de Cîteaux, etc. — Cette précieuse collection va être soumise à un examen approfondi, et il est à espérer qu'on y trouvera de curieux documents sur l'histoire des études à cette époque, comme aussi sur les rapports de la France avec l'Angleterre. (*Spectateur.*)

⁂ *Armoiries des guerriers français de Maupertuis, dans les cartons de la bibliothèque du Roi.* — On trouve à la bibliothèque du Roi, à Paris, cabinet des estampes, dessins de Gagnières, quatre feuilles de dessins coloriés des armoiries des guerriers de marque tués à la bataille de Maupertuis, et inhumés dans l'église des Jacobins de Poitiers. C'est la copie des peintures qui existaient au haut des stalles de cette église. On n'y lit que cette seule inscription, placée près d'un des écussons : « Ce sont les armoiries de messire Guillaume de la Fayette, seigneur dudit lieu, qui fut tué à la bataille du roi Jean, devant cette ville, l'an de l'Incarnation 1350, et qui fut enterré dans l'église de céans. » Ces stalles ont été détruites pendant la révolution.

⁂ *Projet de dépouiller le Mont-Saint-Michel des canons que les Anglais y avaient laissés au* XVe *siècle.* — « Il paraît que le ministre de la guerre a, sans plus de formalités, donné l'ordre d'enlever de la porte du Mont-Saint-Michel, pour les transporter au musée d'artillerie de Paris, les canons que les Anglais y ont laissés au XVe siècle, après avoir inutilement tenté de prendre la forteresse. On ne saurait trop s'opposer à cette manie de dépouiller ainsi la province de ses monuments, pour en enrichir les musées de la capitale. Ces énormes canons, transportés à Paris dans un musée, n'auront plus aucune signification ; tandis que là où ils sont, ils rappellent un des faits les plus glorieux de l'histoire de Normandie. Il faut espérer que le maire du Mont-Saint-Michel s'opposera au dépouillement de sa commune, à laquelle appartiennent évidemment ces canons, et qu'au besoin le préfet de la Manche ferait à ce sujet quelques représentations au ministre. » (*Pilote du Calvados.*)

⁂ *Opinion sur l'existence d'un isthme qui aurait joint, dans les siècles passés, la France avec l'Angleterre.* — A la séance du 1er mars 1839 de la Société académique de Cherbourg, M. Vérusmor a lu une dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, au moyen d'un isthme qui aurait existé entre Douvres et Calais.

Digitized by Google

*** *Fragment anglo-français du cours de M. Michelet, au collége de France.* — Dans une séance de mai 1839, M. Michelet, d'après la version du *Journal général de l'instruction publique*, s'est exprimé ainsi qu'il suit : « Après cet examen consacré aux derniers jours de la féodalité, après nous l'avoir montrée se transformant en une noblesse élégante et dévouée à la royauté, M. Michelet a insisté quelques instants sur un des faits historiques dont les conséquences morales se poursuivent jusque sous nos yeux même, à savoir la grande lutte de la France et de l'Angleterre. — Dans les siècles précédents, comme de nos jours, la moyenne anglaise a été supérieure à la moyenne française. L'Anglais, en général, est un homme plus instruit, plus riche, plus régulier que le Français. En revanche, peut-être la France compte-t-elle plus d'hommes supérieurs ! En jugeant les Français et les Anglais indépendamment de toute passion nationale, nous trouvons deux peuples frères, beaucoup plus qu'ils ne le pensent eux-mêmes. Les Anglais se croient Saxons, mais ils se trompent : ce qui domine en Angleterre, c'est la persistance et l'opiniâtreté bretonne : les Normands y ont apporté leur manie de procédure et leur esprit légiste ; quant à la supériorité industrielle de l'Angleterre, elle tient à la continuelle émigration flamande qui, pendant trois siècles, a modifié essentiellement les diverses populations de l'île britannique. Mais si les Anglais et les Français sont deux peuples frères, il ne s'ensuit pas que ce soit des peuples amis, et il serait fâcheux qu'il en fût ainsi, car les deux plus grandes originalités du monde disparaîtraient, et il est permis de croire que l'amitié des deux nations serait moins utile au développement humain que ne l'ont été jusqu'ici leurs luttes incessantes.

» Si on remonte dans les temps anciens, la France ne cesse, après la conquête, de verser en Angleterre des Angevins, des Poitevins, des Bordelais, etc. Presque tous les courtisans des rois d'Angleterre, flétris par les chroniqueurs anglais, étaient des Français du midi. Ce furent les guerres d'Édouard et de Henri qui, à leur tour, vinrent réformer la France ; mais les conditions de cette réforme furent si violentes, qu'il en résulta un divorce entre les deux peuples. Dans les temps qui suivent, l'influence réciproque des deux nations est moins forte. Élisabeth aida les protestants français, Richelieu favorisa les révolutionnaires anglais ; mais tous deux par des moyens occultes. Si l'on passe à un autre ordre de faits, nous voyons que la littérature de la reine

Digitized by Google

Anne eut son contre-coup en France ; les Anglais avaient eu la gallomanie au XVIIe siècle, la France eut l'anglomanie au XVIIIe. Néanmoins, on ne peut nier l'influence salutaire que les deux nations exercent, dès ce moment, l'une sur l'autre, par l'échange alternatif des mœurs et des idées. Cet échange, interrompu pendant la grande lutte du XIXe siècle, qui n'est en réalité que la lutte de la France et de l'Angleterre, a repris aujourd'hui son cours ; mais jamais la physionomie des deux peuples ne s'est mieux dessinée que dans cet intervalle. L'obstination que nous mettions à sacrifier notre sang, l'Angleterre la mettait à sacrifier son argent ; le génie que nous mettions à vaincre, elle l'employait à produire la richesse. A chacune de nos victoires, elle répondait par une découverte qui lui donnait des millions, et, pendant quinze ans, elle ne se lassait pas plus de payer que nous ne nous lassions de mourir. M. Pitt est la plus haute expression de cette époque : mais si l'on excepte M. Pitt, esprit puissant, caractère indomptable, l'on peut dire que l'Angleterre a soutenu cette lutte gigantesque sans grands hommes, car ni Nelson ni Wellington ne sauraient être regardés comme tels.

» Cette habitude de l'Angleterre, de résoudre par l'argent toutes les questions où elle intervient, a porté souvent à mettre en doute les sentiments généreux de la nation. A tort ou à raison, le peuple anglais a un renom incontesté d'égoïsme et de sécheresse ; mais entre les diverses qualités qui manquent à l'Angleterre, M. Michelet a parfaitement caractérisé celle dont l'absence l'a frappé davantage dans l'étude de l'esprit anglais. Selon lui, c'est surtout *la grâce* qui a manqué à l'Angleterre, et ce mot, dans la pensée de M. Michelet, emprunte une partie de sa valeur du sens que la théologie lui a donné. Les Anglais n'ont compris ni les croisades, ni la révolution française ; ils n'ont eu ni le livre de *l'Imitation*, ni la Pucelle d'Orléans, ni Fénélon, ni Rousseau ; ils sont étrangers à toutes les folies héroïques de l'histoire, et, si l'on y regardait de près, peut-être trouverait-on que le judaïsme peut réclamer la meilleure part dans le christianisme de l'Angleterre. »

⁂ *Mention honorable, pour le prix de linguistique, décernée par l'Institut à l'un des collaborateurs de cette Revue.* — A la séance des cinq académies de l'Institut, tenue en mai 1839, on a fait connaître le résultat du concours pour le prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney. Quatre mémoires avaient été présentés ; aucun n'a remporté le prix, qui consistait dans une médaille

Digitized by Google

d'or de 1,200 fr., et celui porté sous le n° 1er, intitulé : *Études gothiques*, volume in-f°, manuscrit, par M. Charles Mourain de Sourdeval, juge au tribunal civil de Tours, a obtenu une première mention honorable. La commission, tout en ne jugeant pas ce travail complet, y a trouvé des remarques curieuses, relativement à l'influence exercée sur les idiomes germaniques, aux premiers âges de la langue française.

⁂ *Voyage en Orient d'un des collaborateurs à cette Revue.* — M. Didron écrit de Paris, fin de mai, à M. de la Fontenelle : « Je pars dans quelques jours pour la Grèce ; je vais étudier la religion chrétienne grecque à sa source, comme j'ai fait et continuerai de le faire pour la religion romaine. — Je vais principalement visiter, décrire et faire dessiner les églises de Mistra, d'Athènes, de l'Archipel et des côtes de l'Anatolie, et les couvents du mont Athos. J'ai trois compagnons de voyage, dont un bon dessinateur. Je suis ravi de cette excursion que je désirais faire depuis bien longtemps. — Je ne serai pas absent plus de quatre mois, et je vous ferai savoir mon arrivée, en vous adressant, pour votre recueil, un article qui est déjà rédigé et que je tiens en portefeuille. »

⁂ *Collaborateurs à ce recueil nommés correspondants de l'Institut.* — L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut a, dans ces temps derniers, élu pour correspondants MM. de Saulcy, Leglay, Ach. Deville, et de la Fontenelle.

⁂ *Question relative à la tapisserie de Bayeux soumise aux collaborateurs de la Revue anglo-française.* — M. Bolton-Corney, antiquaire anglais, qui prétend que la tapisserie de Bayeux a été faite aux dépens du chapitre de cette ville, s'est adressé au directeur de la *Revue*, en le faisant prier de soumettre ce système à ses collaborateurs. Dans le cahier prochain, on s'occupera de la question à décider, et on indiquera les antiquaires qu'on a plus particulièrement appelés à la traiter.

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

LES PLANTAGENETS.

Foulques V, fils de Foulques Réchin et de Bertrade de Montfort, avait passé son enfance à la cour de Philippe Ier, et sous les yeux d'une mère aimable et belle, qui, unie au plus disgracieux des maris, l'avait quitté pour le prince le plus beau, le plus galant de son siècle (1) : ainsi forment l'intérêt et la politique des alliances qui répugnent à la nature et que l'amour trouve toujours l'occasion de rompre. Philippe, par une sorte de douceur que l'on conçoit, se plut à combler de faveurs l'enfant d'une femme qui possédait tout son amour. Il pourvut à son éducation ; il cultiva son esprit et son cœur, et puis l'envoya à son père pour apprendre de bonne heure à connaître les besoins, les ressources, les mœurs d'un pays qu'il aurait à gouverner un jour, et pour se faire connaître à des vassaux dont il était bien sûr qu'il se ferait aimer.

Mais il fallait conduire le jeune prince à la cour de son père ; et dans ces temps chevaleresques, que l'on a peints sous

(1) Le mariage de Philippe Ier, roi de France, avec Berthrade qu'il avait enlevée à Foulques-Réchin d'Anjou, son premier mari, causa de longs débats entre la cour de France et la cour de Rome. Ils éclatèrent notamment au concile de Poitiers, tenu en 1100, où les évêques réunis prétendirent qu'on avait attenté à leur indépendance, et se plaignirent du comte de la province. Quoi qu'il en soit, Berthrade eut plusieurs enfants du roi Philippe Ier, et, à la mort de celui-ci, en 1108, elle se fit religieuse à Fontevrault, ce monastère si fameux où devaient reposer plus tard, dans la terre qu'on a appelée *le cimetière des rois*, les restes des Plantagenets, ses descendants. D. L. F.

Digitized by Google

de si fausses couleurs, rien n'était moins sûr que le plus court voyage. Avait-on vingt lieues à traverser d'un pays hérissé de châteaux qui n'étaient que des repaires de voleurs, on faisait son testament, on se couvrait de reliques et d'amulettes, et souvent rien n'y faisait, et le testament seul avait eu raison. Philippe confia donc le fils de Bertrade au duc d'Aquitaine (1), qu'il chargea de le conduire à Angers ; et ce duc, au lieu de le remettre à Foulques Réchin, le conduisit à Poitiers, d'où il ne le relâcha qu'après que le comte d'Anjou lui eut cédé certains châteaux en litige (2). Cette première leçon instruisit Foulques le Jeune à cette loyauté, si rare dans ces temps, qui fit sa gloire et lui valut le triste honneur d'un diadème.

Foulques le Jeune, ou Foulques V, eut pour première femme Ehremberge, fille d'Hélie, comte du Maine (3), dont il eut quatre enfants : Geoffroy, Hélie, Sibylle et Mathilde.

Une guerre survint entre Louis le Gros, successeur de Philippe Ier, et Henri Ier, roi d'Angleterre. Je ne puis me dispenser d'en dire ici quelques mots. Le roi d'Angleterre, vainqueur de Robert son frère, duc de Normandie, l'avait fait prisonnier et renfermé dans la citadelle de Cardiff (4) ;

(1) Guillaume dit le Vieux, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Il était cousin issu de germain du roi Philippe Ier. D.L.F.

(2) C'est Orderic Vital (ch. 11) qui attribue cette déloyauté au duc-comte Guillaume le Vieux. D.L.F.

(3) Foulques le Jeune devint à la fois comte d'Anjou, du chef de son père mort en 1100, et comte du Maine, par son beau-père qu'il perdit en 1110. D.L.F.

(4) Voir, dans la 1re série de cette Revue, III, 63 et 64, la complainte de ce prince (Robert Courte-Heuse), qui, fait prisonnier le 27 septembre 1106, à la bataille de Tinchebray, demeura vingt-huit ans prisonnier, dans le château de Cardiff, au pays de Galles. Cette complainte, en vers français, de M. Alph Leflaguais (de Caen), est une traduction de l'original, en poésie galloise, due au prince prisonnier, obligé ainsi d'apprendre une langue étran-

Digitized by Google

Louis le Gros, plus par politique, je le crois, que par compassion pour Robert, éleva la voix contre cet attentat de Henri aux droits sacrés du sang; puis, dans l'impossibilité de se faire entendre, entreprit de mettre en possession de la Normandie Guillaume Cliton, fils de l'infortuné duc. Parmi les seigneurs qu'il avait engagés dans cette honorable querelle, Foulques d'Anjou fut un de ceux qui se firent surtout remarquer (1). Les avantages de la guerre flottèrent entre l'un et l'autre parti; mais le monarque anglais fut celui qui en retira le moins. La paix succéda, et se conclut d'autant plus aisément, que Guillaume Cliton, la cause ostensible de la guerre, venait de périr à l'attaque d'une ville de Flandre.

La bravoure et la générosité du comte d'Anjou n'avaient point échappé au roi d'Angleterre; il connaissait la puissance de Foulques et l'ascendant que lui donnait, dans le royaume de France, sa charge de grand sénéchal. Il réussit à le détacher de la coalition, en lui promettant son fils Guillaume Atheling pour Mathilde, fille du comte. Atheling était déjà possesseur de la Normandie; la perspective d'un mariage avec ce jeune prince, qui devait en outre succéder au trône de son père, était d'un intérêt immense pour la maison d'Anjou. Foulques n'hésita pas (1113), et les deux époux futurs ne furent que fiancés d'abord, à cause de leur extrême jeunesse. Cinq ans après, le mariage s'effectua dans la ville de Lisieux: Atheling, peu de temps auparavant, avait été armé chevalier et avait reçu le serment des seigneurs (1118).

gère, pour dissiper ses ennuis. Ce précieux échantillon d'un idiome, qui fixe aujourd'hui toute l'attention des antiquaires, a été traduit en français, pour la première fois, par le savant abbé de la Rue, dont le monde savant déplore la perte. D. L. F.

(1) Foulques battit Henri Ier, roi d'Angleterre, près de Mortain, en décembre 1118; mais on doit dire qu'avant de se rendre aux sollicitations du roi Louis le Gros, pour entreprendre cette guerre, il se fit assurer la place de sénéchal de France. D. L. F.

Digitized by Google

Les rois d'Angleterre et de France n'étaient pas entièrement d'accord, au sujet de l'espèce d'hommage auquel était tenue la Normandie ; Henri ne contesta point le serment d'hommage lige auquel s'était soumis Rollon, en prenant possession de cette partie de la Neustrie, à laquelle les Normands donnèrent leur nom (1).

Le mariage de Guillaume Atheling et de Mathilde étant accompli, la bonne intelligence régnant de toute part, Henri Ier, ses enfants, et les seigneurs qui l'avaient suivi, se disposèrent à repasser la mer. La flotte se réunit, au mois de décembre, dans le port de Barfleur. Au moment du départ, un certain fils d'Étienne vint trouver le roi, et, lui offrant un marc d'or, lui parla ainsi : « Étienne, fils d'Erard, mon père, a servi » toute sa vie le tien sur mer, et c'est lui qui conduisait le » vaisseau sur lequel il monta pour aller à la conquête. Sei- » gneur roi, je te supplie de me bailler en fief le même of- » fice. J'ai un navire appelé la *Blanche-Nef*, et appareillé » comme il faut. » Le roi répondit qu'il avait choisi le navire sur lequel il voulait passer ; mais que, pour faire droit à la requête du fils d'Étienne, il confierait à sa conduite ses deux fils, sa fille, et tout leur cortége. Le vaisseau du roi mit le premier à la voile, par un vent favorable, au moment où le jour baissait, et le lendemain il arriva sans accident en Angleterre. Un peu plus tard, l'autre navire leva l'ancre. Au départ, les matelots avaient demandé du vin, et les jeunes passagers le leur avaient prodigué. La *Blanche-Nef*, que conduisait le fils d'Étienne, était manœuvrée par cinquante matelots habiles, mais exaltés par le vin ; ils naviguaient avec rapidité, longeant, au clair de la lune, la côte périlleuse de Barfleur. On voulait atteindre le vaisseau du roi, et, dans cette ardeur insensée, on alla donner contre un

(1) *Sicut Rollo primus Normanniæ dux jure perpetuo promiserat.* (*Script. rer. fr.* l. 14, p. 167.)

Digitized by Google

écueil (1). La *Blanche-Nef* s'entr'ouvrit, et l'équipage poussa des cris qui furent entendus par le premier vaisseau, mais dont personne ne soupçonna la cause. L'eau entrait en abondance ; bientôt le navire sombra ; tous ceux qui le montaient furent engloutis, au nombre de trois cents, parmi lesquels étaient dix-huit femmes. Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue qui resta flottante sur l'eau : c'était un boucher de Rouen, nommé Bérault, et un jeune homme de naissance plus distinguée, appelé Geoffroy. Ce dernier manqua de force et périt ; le boucher, plus robuste, vit revenir le jour, fut accueilli par des pêcheurs, et raconta cette funeste aventure dont lui seul était le témoin (2).

Les historiens ont varié au sujet de cet événement (3) ; Bodin a brodé, sur un récit de Guillaume de Malmesbury, et en fait, pour ses *Recherches sur le bas Anjou*, un de ces morceaux à effet dont parle Horace :

> Qui latè splendeat unus et alter
> Assuitur pannus.

Mathilde, qui se trouvait sur le vaisseau royal, échappa à ce désastre, mais ne se consola jamais de la perte de son époux. De retour dans les états de Foulques, son père, elle prit le voile à l'abbaye de Fontevrault, et, la dixième année de sa viduité, succéda à la première abbesse, Pétronille de Chemillé.

Le tragique événement dont nous venons de parler n'inspire aucune compassion aux écrivains anglo-saxons ; tant les affections premières, tant les ressentiments nationaux ont d'em-

(1) Cet écueil, alors appelé *Raz-de-Catte*, l'est aujourd'hui *Raz-de-Catteville*.

(2) Orderic Vital, cité par M. Aug. Thierry.

(3) *Le naufrage de la Blanche-Nef* a encore inspiré de beaux vers à M. Alph. Leflaguais. On les trouvera dans la 1re série de ce recueil, III, 335 et s. D. L. F.

Digitized by Google

pire sur l'appréciation que nous faisons des personnes et de leurs disgrâces ! Ces écrivains s'en réjouissent au contraire ; ils y voient un juste châtiment de Dieu qui prend en main leur cause et les venge de l'usurpation normande ; ils prêtent de honteuses passions au petit-fils de leur vainqueur et aux seigneurs de sa cour ; ils affirment que, plus d'une fois, on entendit Guillaume Atheling dire que lorsqu'il régnerait sur ces misérables Saxons, il leur ferait tirer la charrue comme à des bœufs (1).

Peu de temps après la mort de son gendre, et veuf de sa femme Ehremberge, Foulques passa dans la Terre-Sainte, pour charmer ses chagrins, demander des consolations au tombeau de Jésus-Christ, et voir de près cet Orient dont on faisait de merveilleux récits. Il marqua de croix son écu, sa cotte d'armes, son heaume, la selle et le mors de son cheval (2) ; il partit. L'opulent et magnifique comte d'Anjou apparut dans la pauvre Jérusalem, accompagné d'un grand nombre de chevaliers et avec une pompe que l'on n'y connaissait plus, depuis les premiers temps de la conquête. Foulques, dans la force de l'âge (3), moins remarquable encore par sa figure et par sa taille que par l'élégance de ses manières, fixa les regards des peuples, fit naître en Beaudouin une pensée qui n'eut pourtant sa réalisation que neuf ans plus tard, et toucha sans doute le cœur de Mélisande, la fille du roi de Jérusalem. Le cœur, *au bon vieux temps*, avait plus de mémoire que de nos jours, si l'on en croit les poëtes et les romanciers ; Méli-

(1) *Palàm comminatus fuerat Anglis, si quandò acciperet dominatum super eos, eos quasi boves ad aratrum trahere faceret.* (Henri Knighton, cité par M. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête des Normands*, t. 11, p. 241.)

(2) Orderic Vital, p. 769.

(3) Guillaume de Malmesbury se trompe beaucoup, quand il dit que Foulques avait 60 ans ; il n'en avait que 38. Voyez l'*Art de vérifier les dates.*

Digitized by Google

sande était jeune alors, mais elle n'oublia pas le comte d'Anjou; ou, ce qui pourrait être aussi vrai, son père l'en fit ressouvenir.

Henri Ier, consterné d'un malheur qui lui enlevait presque toute sa famille, tomba dans une mélancolie si profonde, que le sourire ne parut plus désormais sur ses lèvres (1). Inutilement épousa-t-il Adélaïde, fille du comte de Louvain, dans l'espoir qu'il en aurait un héritier : cet hymen fut stérile. Après dix ans d'espérances toujours frustrées, il prit le parti de faire reconnaître, par les grands du royaume, Mathilde, sa fille, veuve sans enfants de l'empereur Henri V, et qui s'était retirée à la cour de son père. Henri fit plus encore ; il songea à remarier Mathilde, et lui choisit pour époux le fils du duc d'Anjou, Geoffroi, que les grâces de sa personne avaient fait surnommer *le Bel*, et à qui l'habitude d'orner son chapeau d'une branche de genêt (2) avait fait donner le second surnom de *Plantagenet*.

Le mariage de Geoffroi et de Mathilde arrêté, le roi d'Angleterre ne voulut pas qu'un autre que lui conférât à son gendre futur l'ordre de la chevalerie; il surveilla lui-même tous les détails de cette promotion ; il donna à Geoffroi, comme à son *fils d'armes*, un cheval d'Espagne, une cotte et des chausses de fer à mailles doubles, des éperons d'or, un écu décoré de figures de lions en or, un heaume enrichi de pierreries, une lance de frêne avec un fer de Poitiers (3), et une épée travaillée par Galand, le plus renommé des ouvriers de l'époque (4).

(1) Rapin de Thoyras et Hume en font mention.

(2) Cette branche de genêt, qu'on trouve sur un des casques de cette famille, dans le beau travail de M. Allou, indique surtout l'Anjou du midi de la Loire, où croît cet arbuste en grande abondance. D. L F.

(3) Le fer du Poitou et les armures de Poitiers étaient très-estimés à cette époque. Un travail, à la fois archéologique et artistique, sur cette matière, serait de nature à intéresser. D. L. F.

(4) *Loricâ maculis duplicibus intexta, hastâ fraxineâ ferrum picta-*

Digitized by Google

Le mariage de Geoffroi et de Mathilde eut lieu l'an 1127. Foulques, qui avait bien voulu céder au monarque anglais le bienveillant office de parrain de son fils, ne lui céda pas d'ailleurs en magnificence et en générosité. Les fêtes durèrent trois semaines ; l'enthousiasme de Henri, dans cette circonstance, fut tel, que le jour, des hérauts, en costume, parcoururent les places et les rues de Rouen et publièrent à haute voix : « De par le roi Henri, que nul homme ici présent, » habitant ou étranger, riche ou pauvre, noble ou vilain, » ne soit assez hardi que de se dérober aux réjouissances » royales ; car quiconque ne prendra point sa part des diver- » tissements et des jeux sera coupable d'offense envers son » seigneur ! »

Le bonheur que ressentait Henri de cette alliance ne fut pas exempt pour lui de tout chagrin ; la bonne intelligence ne régna point entre les époux. Trop préoccupée de ses honneurs passés, Mathilde, qu'on appelait toujours l'impératrice-reine, avait montré beaucoup de répugnance pour le mariage que lui faisait contracter son père, et regardait comme une honteuse mésalliance son union avec le fils d'un simple comte.

Mais quittons pour un moment l'Angleterre et l'Anjou, et portons nos regards sur la Terre-Sainte.

Beaudouin II, depuis le départ de Foulques V, l'an 1121, avait subi de nombreuses vicissitudes, et senti le besoin de s'attacher un homme puissant, qui l'aidât à faire face à ses ennemis du dehors et du dedans. Les croisés, compagnons de Godefroi de Bouillon, tous à peu près égaux entre eux et avec lui, n'avaient guère prétendu créer qu'une monarchie illusoire. Le roi de Jérusalem, parmi ses prétendus vassaux, était réellement sans influence et sans pouvoir. Les lois féodales, telles qu'elles se trouvaient établies en Palestine, ne

viense pretendens, et ensi de thesauro regio in quo fabricando fabrorum superlativus Galandus operâ multâ desudavit. (*Scriptores rer. fr.* t. 22, p. 521.)

Digitized by Google

pouvaient, comme elles le faisaient en Europe, ni inspirer du respect pour la couronne suzeraine, ni servir d'assurance mutuelle aux seigneurs; elles n'y étaient qu'une garantie d'indépendance, qu'une cause perpétuelle de mouvements et d'usurpations : système d'autant plus funeste qu'il désunissait les seigneurs, au lieu de former d'eux un faisceau puissant et redoutable, et que les Sarrasins étaient tout près, épiant leurs discordes et brûlant de ressaisir leurs antiques domaines. Beaudouin envoya donc proposer au comte d'Anjou et du Maine, au grand sénéchal héréditaire de France, au guerrier éprouvé par de nombreux combats, sa fille Mélisande en mariage, et la certitude de lui succéder au trône.

Foulques, moins par ambition, je le présume, que par zèle religieux et par compassion pour le royaume chancelant de Jérusalem, quitta ses belles et fertiles contrées pour les plaines arides et les rochers sauvages de la Palestine. Possesseur de deux provinces florissantes, il accepta pour la dot de Mélisande les deux villes maritimes de Tyr et de Ptolémaïs, qui formaient la moitié des états de son beau-père (1).

L'enchantement de son premier voyage, enchantement dont l'âme et l'imagination de Foulques avaient fait sans doute tous les frais, était probablement évanoui; la vérité peut-être avait remplacé l'idéal; Mélisande elle-même pouvait ou n'avoir jamais eu ou n'avoir plus les charmes que lui prêtent les vieilles chroniques, aux yeux d'un prince gémissant encore de la perte d'Ehremburge; cependant Foulques ne recula pas devant les continuels travaux dont Beaudouin allait se reposer sur lui.

Beaudouin ne vécut que deux ans depuis le mariage de Foulques et de Mélisande; Foulques lui succéda en 1131, ne

(1) Ce royaume, dans le partage de la Terre-Sainte après la conquête, se composait de Jérusalem, de Naplouze, de Tyr, et de St-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs.

Digitized by Google

cessa d'avoir les armes à la main, et mourut en 1144, selon l'opinion motivée des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et contre celle de Guillaume de Tyr qui place sa mort deux ans plus tôt. Il laissait deux fils, Beaudouin et Amaury, qui régnèrent successivement, toujours au milieu des troubles et des dangers.

Singulière conformité dans la destinée de Foulques et de son fils Geoffroi le Bel, que ces honneurs, que ces hymens, que ni l'un ni l'autre n'avaient sollicités, et par lesquels se trouvaient si tristement compromis le bonheur et la tranquillité de leur vie !

Nous aurons sujet de remarquer encore, dans les tableaux si rapidement esquissés que nous faisons passer devant nos lecteurs, l'influence ou heureuse ou funeste, mais influence incontestable et frappante, qu'exercèrent les femmes sur le sort des cinq princes que nous rappelons à leurs souvenirs.

L'orgueilleuse Mathilde mit au jour un fils qui fut l'objet de sa tendresse, et qu'elle se plaisait surtout à entendre appeler *filz emperess*, le fils de l'impératrice. Mathilde et Geoffroy vécurent rarement ensemble, mais n'en veillant pas moins tous deux, l'une en Angleterre, l'autre sur le continent, aux intérêts d'un fils qu'ils aimaient tous deux également.

Henri Ier, roi d'Angleterre, mourut deux ans après la naissance de son petit-fils, et après avoir fait jurer aux barons qu'ils respecteraient les droits au trône et de Mathilde et de son fils. Mais, vanité des serments politiques ! Henri n'eut pas plus tôt expiré que des animosités surgirent de toutes parts. Les barons prétendirent, un peu tard, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'une femme eût régné sur l'Angleterre ; que, quant à son fils, Mathilde ne pouvait lui donner un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Plusieurs de ces seigneurs, dans un temps, avaient convoité la main de Mathilde, et, par

Digitized by Google

conséquent, n'avaient pas vu sans dépit qu'un étranger leur eût été préféré. Au sein de ces ferments de discorde, un prince, petit-fils de Guillaume le Conquérant par Adèle sa mère, élevait, non des titres à l'hérédité, puisqu'il n'en avait pas plus que le fils de Mathilde, mais l'opportunité de son intervention dans ces orageuses conjonctures. Étienne, c'était le nom de ce prince, vit en effet se tourner vers lui tous les adversaires de Mathilde et du jeune Henri, et reçut leurs serments. Mathilde, non moins héroïquement inspirée que le furent après elle et Jeanne de Montfort et Marguerite d'Anjou, se vit engagée dans une guerre civile d'autant plus cruelle, que de trop justes ressentiments des Anglo-Saxons s'y mêlaient, et que les vexations des Normands avaient fait à leur cœur une plaie qui saignait encore.

Cependant Mathilde fut heureuse, si l'on peut l'être au milieu des combats et des supplices; il y eut un traité entre elle et son compétiteur, par lequel on convint qu'Étienne régnerait sans trouble, sa vie durant, à condition que Henri Plantagenet jouirait, après lui, d'une couronne incontestée.

Étienne vivait encore quand Henri, l'emportant sur de nombreux prétendants, devint l'époux d'Eléonore d'Aquitaine, que Louis VII, roi de France, à son retour de la Syrie, avait quittée à cause de quelque intrigue d'amour. Dans un concile de prélats, convoqué à Beaugency au sujet de ce divorce, et devant lequel Eléonore avait été contrainte de comparaître, un évêque, portant la parole au nom du roi, s'était exprimé dans ces termes : « Le roi demande le divorce, parce » qu'il ne se fie point en sa femme, et que jamais il ne serait » assuré de la lignée qui viendrait d'elle (1). » Et Éléonore, coupable ou non, n'avait pas daigné répondre aux imputations accablantes de son mari, heureuse d'être affranchie de Louis qu'elle n'aimait pas et qu'elle trouvait excessivement ridicule,

(1) De Potter, *Histoire des conciles*, t. 8, p. 13.

Digitized by Google

pour épouser un prince aimable dont elle devait être la furie (1).

La femme qui avait provoqué à ce point la jalouse méfiance de son premier époux se livra bientôt elle-même aux plus violents accès de la jalousie. Henri, séduisant et sensible, eut plusieurs maîtresses dont fut l'impitoyable persécutrice cette Éléonore enlaidie moins encore par les années que par son odieux naturel; et l'histoire, qui nous en a laissé plus d'un trait, nous rapporte entre autres la fin tragique de l'une d'elles.

La belle Clifford, plus connue sous le nom de Rosemonde, fut passionnément aimée de Henri II, qui, pour la dérober aux recherches de son épouse, lui donna pour retraite un élégant palais construit au fond d'un labyrinthe du parc de Woodstock (2). Rosemonde vivait dans ce lieu délicieux, que son amant avait décoré pour elle de tout ce dont les arts furent alors capables; séjour où souvent elle avait le bonheur de passer avec lui les instants que lui laissait le soin de l'empire, et le bonheur encore de penser à lui, sans distraction, dans son absence.

(1) Les torts, dans le ménage d'Henri II et d'Aliénor, doivent-ils être attribués plutôt à la femme qu'au mari ? Un Angevin prend parti pour celui-ci; qu'il soit permis à un Poitevin de défendre l'héritière des anciens souverains de sa province, femme qu'il soutient avoir été calomniée et qu'il trouve supérieure à son siècle. Une histoire détaillée et exacte de cette princesse pourrait seule la faire connaître, et cette histoire est encore à faire. Mais, pour ce qui est des mauvais procédés d'Henri II envers Aliénor, il suffit de se reporter à l'article intitulé *Limoges sous la domination anglaise*, qui se trouve ci-dessus, et plus particulièrement aux pages 101 et 102. D. L. F.

(2) Le château de Woodstock avait été bâti par Henri Ier; il fut donné par la reine Anne au duc de Marlborough, pour prix de la victoire remportée, par ce général, à Blenheim, et prit le nom de cette journée célèbre. Walter-Scott en a fait le théâtre d'un de ses romans, et fait une description curieuse de ce qu'il restait encore du vieux manoir, au temps de Cromwell.

Digitized by Google

Mais rien peut-il échapper à l'œil d'une femme inquiète, jalouse, et que ses attraits abandonnent? Éléonore apprend le lieu qu'habite Rosemonde; elle vole, elle cherche, elle découvre le palais féerique du parc de Woodstock : Rosemonde était au bain. Pétrifiée à la vue de la reine, qui tout-à-coup se présente à elle un poignard d'une main, de l'autre une coupe empoisonnée, Rosemonde, dont aucun voile ne dérobe les charmes aux regards de la reine, se prosterne, conjure, demande grâce, et sa jeunesse, sa beauté, son attitude de suppliante irritent encore l'inflexible Eléonore. Enfin elle choisit la coupe, et tombe sans vie aux pieds de sa rivale triomphante (1).

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

(1) Rosemonde fut enterrée dans un monastère de filles, peu loin de Woodstock, et Jean-sans-Terre, fils d'Henri II, lui fit ériger un tombeau sur lequel on lisait l'injurieuse et plate épitaphe que voici :

Hic jacet in tombâ Rosa mundi non Rosa munda.

Digitized by Google

HENRI III, ROI D'ANGLETERRE, A PARIS,

ET PAIX DÉFINITIVE ENTRE CE PRINCE ET LOUIS IX, ROI DE FRANCE (1254-1259) (1).

(2) Au moment où la présence de Louis IX, roi de France, ramenait la sécurité au sein de son royaume, Henri III, roi d'Angleterre, dont le fils aîné Edouard venait d'épouser, à Burgos, Eléonore de Castille, sœur d'Alphonse X, se trouvait à Bordeaux, y attendant sa belle-fille et la reine d'Angleterre. Avant leur retour, il envoya des ambassadeurs à Vincennes demander, à Louis IX, passage dans ses états, afin de ne pas retourner entièrement par mer à Londres, « ce qui, disait-il, lui causait toujours une fâcheuse indisposition. »

Ce prince éprouvait un vif désir de se rapprocher de son beau-frère, de l'entretenir d'objets personnels, et de voir surtout Paris. Mais il n'osait le témoigner ouvertement, car il était humilié des souvenirs de Tailleboug et de Saintes, et craignait l'effet produit en France par sa conduite équivoque, pendant l'absence de Louis. Il préféra recourir à la courtoisie du roi de France. Il ne se trompait point, car une pressante invitation fut la réponse de Louis. Henri se mit en marche, aussitôt après l'arrivée des princesses, accompagné de Robert

(1) Extrait de l'*Histoire de saint Louis, roi de France*, qui vient de paraître.

(2) Comme nous le disions dans le dernier cahier de la 1re série de ce recueil, il est curieux de mettre en regard l'opinion de M. de Villeneuve-Trans et celle de M. Massiou, relativement au traité accordé par Louis IX à Henri III, après la bataille de Taillebourg. L'article de l'auteur de l'*Histoire de Saintonge*, relativement à ce point historique, se trouve t. IV, p. 5 et s. de notre 1re série. D. L. F.

Digitized by Google

de Stanfort, noble chevalier du Temple, et escorté de plusieurs gentilshommes anglais et écossais, la plupart jeunes, de bonne mine, en somptueux équipages ou montés sur de superbes coursiers. La reine Eléonore de Provence, sa sœur Sancie, comtesse de Cornouailles, et Béatrix de Savoie, leur mère, voyageaient en litière au milieu de ce cortége.

Reçu en souverain, en allié, en ami, dans toutes les villes françaises, Henri III s'arrêta d'abord à Fontevrault, où son projet était depuis longtemps de faire transporter dans l'église abbatiale le corps de sa mère, morte peu après Hugues de Lusignan, et déposée provisoirement dans le cimetière commun (1).

Louis, Marguerite et la comtesse d'Anjou vinrent jusqu'à Orléans à la rencontre du roi d'Angleterre, et, pour la première fois sans doute depuis leur mariage, les quatre filles de Raymond-Bérenger et la douairière de Provence se trouvèrent réunies. Le roi de France mit à la disposition des nobles hôtes son propre palais du Châtelet, le Louvre, ou toute autre habitation princière de la capitale, dont il laissa le choix à son beau-frère.

Henri préféra le Temple, *maison antique*, *noble et forte*, d'un abord sombre et sévère, bâtie avant le Louvre sur un terrain hors de l'enceinte de Paris, appelée *Ville-Neuve des Templiers*.

C'était un vaste assemblage de bâtiments irréguliers agrandis sous le règne de Philippe-Auguste et de son petit-fils; un énorme massif réunissait quatre tours rondes et aiguës au milieu desquelles planait le donjon pyramidal à quatre tourelles, alors tout neuf, et presque le rival *de celui des commandements suprêmes*.

Il renfermait les registres et les pancartes qui formaient

(1) Voir ma note sur *Isabelle Taillefer, la comtesse-reine*, insérée dans la 1re série de ce recueil, t. II, p. 272. D. L. F.

Digitized by Google

alors les archives du royaume; le trésor particulier du roi et celui de l'ordre y étaient également déposés.

L'église, bâtie au XIIIe siècle, sur le modèle du saint sépulcre de Jérusalem, répondait au reste de l'édifice, et montrait au loin ses élégants clochers dentelés et ses longues fenêtres à rosaces.

On pouvait, pour ainsi dire, loger une armée dans cet enclos ceint de murailles crénelées, flanqué de tours, et qui formait presque le tiers de la capitale avec ses jardins, ses larges fossés de défense, et ses ponts mobiles, levés à la chute du jour.

Cependant la foule de chevaliers dont Henri se faisait suivre était si considérable, que la plupart d'abord ne purent y trouver place. Mais en choisissant cette résidence, demeure habituelle du grand-prieur du Temple, Henri se croyait moins l'hôte du roi de France; il entrait également dans ses vues de donner un témoignage public de bonne affection à l'ordre du Temple, qu'il ménagea toujours. Il répétait souvent : « C'est à Guillaume de Sonnac, et à Guillaume de Châteauneuf, que je suis redevable d'une portion du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un vase fort ancien. » En recevant la précieuse relique (1247), Henri avait voulu lui-même la porter processionnellement de l'abbaye de Saint-Paul à l'abbaye de Westminster, bâtie, vers 1063, sous Edouard le Confesseur; le monarque fit réparer, en cette occasion, ce magnifique monument, embelli depuis encore, de siècle en siècle, et si justement surnommé *le Ciel des Sépultures*.

Le voyage de Henri cachait un but politique dont il s'ouvrit à Louis, dès qu'ils purent s'entretenir sans témoins. Il s'agissait de la restitution d'une partie de la Normandie dont, prétendait-il, Philippe-Auguste avait promis le retour à la couronne d'Angleterre. Loin de le nier, son petit-fils, dans sa

Digitized by Google

conscience scrupuleuse, aurait partagé cette conviction, s'il est vrai qu'il répondit au monarque anglais : — « Plust à » Dieu que les douze pairs et mon baronnage consentissent à » vous céder ! Certes, serions amis pour toujours ; ains » jamais ne l'obtiendra-t-on de mes barons ! »

Cette entrevue eut lieu au Temple, où, par ordre de Louis, des aumônes générales venaient d'être distribuées à tous les indigents. Les deux souverains ayant assisté à l'office divin dans la Sainte-Chapelle de Paris, en visitèrent les précieuses reliques et le riche trésor.

Le roi de France, ayant retenu Henri à dîner à son palais, voulut le placer au siége le plus élevé, entre lui et le jeune roi Thibaut VI de Navarre, qui venait de succéder à son père, et se trouvait en ce moment à la cour de France. Mais Plantagenet refusa en s'écriant : — « Estes mon seigneur et le serez toujours. » Le soir venu, il allait s'en retourner en la Ville-Neuve du Temple, quand Louis insista pour qu'il couchât à Paris ; et comme Henri s'en défendait : — « Il est juste, reprit » le roi de France, que sois maistre chez moi, et vous tienne » le plus longtemps possible en mon pouvoir. »

En échange de cette courtoisie, le prince anglais voulut recevoir son beau-frère au Temple, où les deux cours assistèrent à un de ces splendides banquets, dans lesquels l'Angleterre tenait à honneur d'exceller. L'immense salle de l'ordre, à galeries hautes et retentissantes, ornées des statues et des portraits des grands maîtres, était entièrement tendue d'étoffes de soie brodées d'or ; à l'imitation des coutumes orientales, les murs et les piliers de ces arceaux se trouvaient, pour ainsi dire, recouverts des écus blasonnés des plus célèbres et valeureux croisés, princes ou chevaliers. La France occupait un rang éminent en cette galerie d'honneur, où les Anglais avaient dû prodiguer leurs brillants émaux historiques et leurs vieilles devises. On y voyait entre autres celle

Digitized by Google

des Douglas : *Jamais arrière* ; celle des Bagot : *Notre race est antique;* des Grantley : *On compte les aïeux de nos aïeux!* etc., etc.

Plusieurs de leurs descendants faisaient partie de la réunion du Temple.

« Comme le plus grand des rois, dit un historien anglais, » Louis, après s'être longtemps défendu, occupa le siége » d'honneur entre Henri III et Thibaut VI. » — « Ce siége » vous appartient de droit, répéta plus d'une fois le roi » d'Angleterre; estes certes mon seigneur et mon roy, tous- » jours le serez (1). »

Le roi répondit à demi-voix : « Plust à Dieu que vous » pusse faire rendre justice! »

Les deux reines de France et d'Angleterre, Marguerite de Bourbon, reine douairière de Navarre, dix-huit comtesses, entre autres celles de Provence, d'Anjou, de Poitiers et de Cornouailles, la princesse de Castille, et plusieurs autres, assistèrent à ce banquet, placées sur des fauteuils d'apparat. Vingt-cinq ducs, douze archevèques ou évèques, une foule de barons et de chevaliers des deux royaumes, entouraient également l'immense table, sur laquelle brillait une prodigieuse quantité de vaisselle d'or ou de vermeil gravée aux armes des Plantagenets. Une merveilleuse profusion de gibier et de poisson, tant de France que d'Angleterre, excita surtout l'admiration. Cette abondance s'étendit aux réfectoires des chevaliers, même aux longues tables dressées dans les cours du Temple; car, par l'ordre de Henri, les tables devaient demeurer ouvertes, « et prenoist place qui vouloist. Peu s'en » fallut-il, cependant, que cette feste, si bien ordonnée en

(1) Math. Paris. — Rapin Thoyras; — *Histoire des Templiers* ; — Félibien, *Hist. de St-Denis* ; — Belleforest, *Cosmographie* ; — Sauval, *Ant. de Paris* ; — Lenain de Tillemont, *Ms.* ; — M. de St-Victor, *Hist. de Paris* ; — M. Capefigue, *Hist. adm. et const. de la France.*

Digitized by Google

» toute sorte de joyeusetez, » ne se terminât par une sérieuse altercation.

Un gentilhomme de Londres, de la suite de Henri III, *mauvais railleur de sa nature*, et peut-être échauffé par les bons vins de France, se prit tout-à-coup à fixer ses regards sur l'écu de Richard Cœur-de-Lion suspendu aux pilastres; puis s'approchant de l'oreille de son maître : « A quoi avez-
» vous pensé, lui dit-il, d'inviter les Français à bancqueter
» et se resjouir céans? Certes, la vue seule des léopards, la
» gueule dégouttante de sang, seroist capable leur oster tout
» appétit!

» Le monarque feignit de ne pas entendre l'outrecuidance
» de l'Anglais, et très-saigement fist-il, car tel entré au
» bancquet dispos, et qui en fust peult-estre sorti navré et
» fort mal en poinct. »

Henri III chercha à faire entièrement oublier l'imprudence de l'officier. S'étant levé de table au signal donné par le roi de France, il appela ses majordomes, fit apporter ses coffres les plus précieux, en tira de sa main plusieurs pièces d'étoffes de soie, des ceintures d'épées bien ouvrées, des coupes d'or, de vermeil et d'argent ciselées en rare perfection, et en distribua gracieusement aux barons et aux chevaliers du haut lignage.

Louis ramena encore son beau-frère à Paris. — « Vous l'ai
» déjà dict, répondit-il à ses instances pour demeurer au
» Temple, il en sera ainsy, car me trouve bien de com-
» mander. »

Henri l'accompagna donc au palais, traversant le faubourg appelé *la Grève*, laissant au loin, sur la droite, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et *passant la Seine sur un grand pont*.

Tout en cheminant tête à tête, Henri exprima de nouveau le vœu de se voir restituer les terres saisies par Philippe-Auguste; et Louis, s'abandonnant à sa générosité, s'écria à

Digitized by Google

plusieurs reprises : — « Combien le désirerois ! Ne sommes-
» nous pas de même sang? N'avons-nous pas espousé les
» deux sœurs? » ajouta-t-il avec effusion. « Je gémis de ce
» que, malgré notre parenté, sommes forcés de nous re-
» garder presque en ennemis. Ains l'obstination de mon
» baronnage s'oppose à mon vouloir ; il dict que je dois con-
» server intactes les frontières de la Normandie. Ains ne
» povez plus rentrer dans vos droicts. »

Malgré cette franchise, qui devait laisser peu d'espoir à Henri, les deux souverains passèrent ensemble huit jours entiers *en grant affection, amitié et privauté.*

Comme ils s'entretenaient un soir familièrement de leurs aventures, surtout du désastre de Mansourah : « Ah ! s'écria
» Louis, si ay pu faire quelque chose pour le service de
» Notre-Seigneur Jésus-Christ, combien n'en ay-je pas esté
» récompensé ! Il a daigné me faire supporter avec patience
» tous mes malheurs, et tel bienfaict vault mieulx à luy seul
» que l'empire du monde ! »

Henri et Louis se séparèrent en s'embrassant, avec une tendresse qui parut loyale de part et d'autre ; car le roi d'Angleterre n'était pas totalement étranger à quelques élans généreux ; son cœur devenait alors capable de comprendre celui du prince français.

Louis reconduisit son beau-frère jusqu'à Soissons...

Après la séparation des deux monarques, on avait entendu le roi de France répéter plus d'une fois à ses barons, même en plein parlement : — « Messires, suis certain que les devan-
» ciers du roi d'Angleterre ont perdu par droict ; aussi, en
» éprouvant le désir de restituer la terre dont il s'agit, n'est
» point pour chose dont sois tenu, à luy ne à ses heoirs,
» ains pour mectre bonne amour entre nos enfants et les
» siens, qui cousins germains sont ; il me semble que ce que
» donneray l'employeray-je bien, parce qu'il n'est pas mon

Digitized by Google

» homme, et qu'ainsi le feray entrer en mon hommage!

— » Non, répondoient les pairs et les barons; ni povez, » ne debvez. » Tel était le cri unanime de la noblesse. Mais Louis répétait :

— « Conquerray paix! Pense qu'en le faisant, feray moult » bonne œuvre, car, en premier lieu, conquerray paix, et » après le feray mon homme de foy. »

Henri n'ignorait pas la manifestation du baronnage; aussi, n'osant pas la heurter de front, il eut d'abord recours au pape et au légat, afin d'amener les négociations à une issue favorable. Cependant, quand l'élévation du comte Richard à l'empire ne fut plus douteuse, et que l'état hostile de l'Europe put donner de sérieuses alarmes à la France, l'attitude du monarque anglais devint moins suppliante. S'enhardissant par degré, il ne craignit plus d'envoyer à Louis une ambassade qui devait le sommer de restituer, non-seulement la Normandie, mais encore l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, toutes les provinces enfin injustement confisquées, disait-il, sur Jean-sans-Terre, par l'arrêt rendu en 1203.

A la tête des mandataires se trouvaient : le comte Simon de Leycester, les évêques de Worchyles et de Wincester, Aymar de la Marche, Pierre de Savoie, le maréchal d'Angleterre, Roger-Bagot et Robert de Valesan. Ils arrivèrent en France, en septembre 1257, et allèrent rejoindre le roi à St-Quentin, où il assistait à la translation des reliques du patron de la cité, cérémonie célébrée par Pierre de Hanes, évêque de Châlons.

Quoique les ambassadeurs eussent rempli leur mission dans les termes les plus mesurés, elle n'était pas de nature à admettre de concessions ni d'ajournement; aussi les frères de Louis et les barons s'en moquèrent-ils avec insulte, et l'on dut s'attendre à une prochaine rupture.

Digitized by Google

Toutefois, au mois d'avril suivant (1258), la cour d'Angleterre envoya en France une nouvelle ambassade conduite par les comtes de Glocester et de Leycester, Pierre de Savoie et Jean Mansel; elle débarqua à Boulogne; mais un incident inattendu la força à retourner sur ses pas, car la comtesse de Leycester, sœur de Henri III, venait de déclarer qu'elle ne consentirait jamais à renoncer à certains fiefs à elle appartenant, et qu'il était question de céder en échange à la France. Simon de Montfort, son mari, et le comte de Glocester, s'étant pris de paroles outrageantes à ce sujet, allaient même tirer l'épée, quand leurs amis les arrêtèrent *de peur de faire rire les Français.*

Cette querelle ayant été étouffée, le roi d'Angleterre députa une partie des mêmes barons à son beau-frère; ils devaient surtout invoquer le traité signé à Londres par Louis VIII, « dans lequel, disait-il, ce prince s'engageait formellement à » une totale restitution. »

C'était prendre Louis IX par l'endroit le plus sensible; car, s'il ne pouvait renoncer volontairement à des conquêtes dues à son noble aïeul, à son père et à lui-même, il ne pouvait non plus se défendre de quelques scrupules sur la légalité de confiscations primitives; il commença à se persuader que le traité de Londres (1217) engageait sa conscience.

Aussi poursuivit-il sans relâche les moyens de conciliation, et ses efforts eurent pour objet de ramener les barons de France à son avis.

Un refus positif fut leur nouvelle réponse à l'ambassade, qui réclamait en outre *l'hommage de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois.*

Enfin, Louis ayant insensiblement disposé les esprits à se prêter à un arrangement honorable, une partie du parlement et des barons les plus influents consentirent à renouer les pourparlers. Henri, mieux conseillé, comprit la folie de ses

Digitized by Google

prétentions, et après que les intérêts réciproques eurent été longuement débattus par ambassadeurs, Louis se décida à apposer son scel royal à un traité ainsi conçu (1) :

« Le roi de France cède à son bon ami et féal Henri d'Angleterre tous ses droits sur le Limousin, le Périgord (où il » existait une vicomté) ; les revenus de l'Agénois (ancienne » dépendance de Guienne), d'après l'évaluation qui en sera » faite par les bons hommes ; une portion du Quercy, et la » partie de la Saintonge enclavée entre la Charente et l'Aquitaine, avec la réserve de l'hommage lige dû à ses frères.

» Il n'inquiétera point Henri pour le passé, sur le défaut » de services et autres charges semblables ; il promet encore » à son vassal de lui donner pendant deux ans cinq cents » chevaliers, que le prince anglais doit mener à la suite de » son suzerain contre les infidèles et mécréants, s'il ne préfère en recevoir la solde en argent. »

— « De son côté, Henri renonce à toujours-mais à la possession de la Normandie, des comtés d'Anjou, du Maine, » du Poitou, de la Touraine, etc., etc. ; il doit faire hommage au roi de France, comme vassal, de tout ce qu'il » reçoit, même de Bayonne, de Bordeaux, et comme duc de » Guienne ; déclarant, lui et ses heoirs, tenir ces grands fiefs » à titre de pairie à la cour du roi et de ses successeurs, pour » tous les cas résultants de leur possession. »

Les Anglais éprouvèrent un violent dépit à l'annonce de ce traité, ratifié définitivement d'abord par Richard Plantagenet, puis, le 10 avril, par Henri III, et ensuite, le 28 mai,

(1) Math. Paris. — Le chev. de Roujoux, *Hist. pitt. de l'Angl.* — Actes de Rymer. — Rapin Thoyras. — Dom Plancher, *Hist. de Bourg.* — M. de Godefroi, *Notes ms.* extraites du dépôt d'Arras. — Félibien, *Hist. de St-Denis.* — M. Guizot, *Cours d'hist. moderne.* — *Revue anglo-française.* — Dom Doublet, *Ant. et Rech. sur St-Denis.* — Math. de West. — Lenain de Tillemont, *Ms.* — M. le comte Arth. Beugnot, *Essai sur les etabl. de saint Louis.*

Digitized by Google

par Louis IX. Le comte de Leycester en ayant donné le premier l'exemple, les barons d'Angleterre y souscrivirent, le 20 mai, à Westminster; enfin les deux princes Edmond et Edouard le signèrent, le 25 juillet et le 1er août.

— « Quoi! s'écriaient les barons opposés et les notables » des communes, céder à toujours-mais la Normandie sur- » tout, dont sommes issus de corps! Les Plantagenets ne pen- » sent qu'à leur Anjou et au Poitou, nous oubliant, nous, » gens de pure race normande (1)! »

De leur côté, les gentilshommes français dont l'avis n'avait point prévalu disaient au roi : — « Sire, il n'est pas dans la » volonté de Dieu de veoir de nos jours la France aussi mu- » tilée et mesprisée. Le jugement des douze pairs qui ont » condamné Jehan d'Angleterre subsiste encore, et tant que » vivrons jamais l'Anglais ne possédera ce qu'il demande. »

Ce partage, il est vrai, ne pouvait obtenir l'assentiment général, surtout dans les provinces cédées à l'Angleterre; aussi vit-on se plaindre amèrement celles qui avaient été rendues à Henri III, et les cités de Périgord et de Quercy, soumises à un subside en faveur du roi anglais, éclatèrent en murmures. « Les bourgeois s'en trouvèrent même si marris, » dit un vieil historien, qu'oncques depuis n'affectionnèrent » le monarque et ne le festèrent, quand fut canonisé (2). »

Cependant Louis avait stipulé « que la justice continuerait » à être rendue en son nom dans toutes les parties cédées de

(1) Cette préférence prétendue des Plantagenets pour l'Anjou dont ils étaient sortis, et pour le Poitou qu'ils avaient eu par Aliénor, est à noter. On trouve, dans les guerres anglo-françaises, des indices d'une rivalité entre les Aquitains et les Angevins d'une part, et les Normands de l'autre. D. L. F.

(2) Ce refus de *fêter* l'anniversaire de Louis IX, quand il fut canonisé, et cela parce que, victorieux qu'il était, il avait cédé des provinces aquitaniques à l'Angleterre, est un de ces traits particuliers au moyen-âge, époque de franchise et de loyauté. D. L. F.

Digitized by Google

» la Saintonge méridionale, et qu'il conserverait un sénéchal » établi à Saint-Jean-d'Angély. » Mais cette ombre de juridiction pouvait-elle faire illusion sur la souveraineté positive de Plantagenet ?

Une célèbre satire, appelée *la Paix des Anglais*, pleine d'allusions mordantes, d'ironie amère contre Henri, dut paraître à cette époque et être publiée vers 1258, car il est question de son fils, *à la chevelure blonde.*

Dans cette pièce anonyme, le monarque, défait à Taillebourg et à Saintes, acceptant le titre de vassal, « prétend ne craindre aucun vassal; il veut faire traîner à Londres la Sainte-Chapelle de Paris, et annonce que son fils Edouard sera bientôt couronné roi de France, au moustier de Saint-Denis ! »

Le mécontentement universel n'arrêta pas les deux monarques; Henri obtenait par le traité une partie de ce qu'il demandait, et Louis honorait la mémoire de son père, allégeait sa conscience, et unissait, par une paix solide, deux peuples faits pour s'estimer. Jaloux d'ailleurs au plus haut point de l'honneur national, pouvait-il hésiter entre l'agrandissement territorial du royaume et la gloire de voir la couronne d'un duc et pair, vassal de la France, ceindre le front d'un Plantagenet ?

Henri, décidé à venir ratifier le traité en personne, s'embarqua à Douvres le 14 novembre 1258, aborda à Witsand, et ayant obtenu le consentement de la comtesse de Glocester, il proclama de nouveau *sa renonciation au duché de Normandie, aux comtés d'Anjou et du Maine, ainsi qu'à tous les fiefs dépendants.* Puis il vint à Abbeville, où se trouvaient déjà réunis le roi, les princes du sang et les états du royaume.

Les fastes français offrent peu de solennités comparables à celle où, pour la première fois, on vit Henri III, après avoir

Digitized by Google

apposé son scel et sa signature au traité, fléchir le genou devant le roi de France, se reconnaître son homme et vassal, pour toutes ses possessions du continent, et prendre ensuite place parmi les pairs, en qualité de duc de Guienne.

Ce jour-là, l'orgueil national triompha, et dut faire absoudre Louis. D'ailleurs trente années de paix entre les deux royaumes justifièrent assez depuis la sagesse du monarque.

L'année suivante (1259), en octobre, le roi-duc, accompagné de la reine Eléonore, de ses enfants, et de la plupart des grands personnages de son royaume, vint retrouver son beau-frère à Paris.

Louis avait mis le Louvre à leur disposition, et avait ordonné qu'ils y fussent splendidement traités à ses frais. Mais le monarque anglais, désirant s'éviter les embarras que plus d'une fois l'étiquette avait déjà apportés à ses entrevues avec son beau-frère, transféra sa résidence au moustier de Saint-Denis, où, toujours défrayé par le roi de France, il demeura un mois, jusqu'à l'entier aplanissement de quelques difficultés élevées par les barons.

Ne voulant pas demeurer en arrière de courtoisie, Henri déploya surtout sa générosité envers l'abbaye royale, où l'on conservait encore, avant 1793, une coupe, un superbe vase d'or et un tapis de grand prix, offerts par le souverain en témoignage de son séjour.

Seuls et sans suite, les deux souverains s'y donnaient souvent rendez-vous, et visitèrent plus d'une fois ensemble les objets curieux exposés à la vénération des fidèles.

La conversation des princes n'ayant plus alors la politique pour unique but, roulait ordinairement sur divers points de théologie; ils discutaient un jour, dit-on, sur la préférence qu'un catholique devait donner au sermon ou à la messe. Louis soutenait la première opinion.

— « Quant à moi, reprit Henri, aime bien mieulx m'en-

Digitized by Google

tretenir une heure avec un ami que entendre vingt discours bien soignés à sa louange. »

Le séjour de la cour anglaise à Paris y donna une nouvelle preuve de l'incontestable suprématie de la France; car, dédaignant la langue maternelle, la plupart des gentilshommes, même les femmes, préféraient parler le français. A la fin de ce siècle, cette langue était même l'idiome officiel de tous les corps politiques de l'Angleterre, et les hauts personnages, depuis le roi jusqu'aux chevaliers, tenaient à honneur de s'en servir habituellement (1).

Le jour de la Saint-André (30 novembre 1259) vit se reproduire encore la mémorable séance d'Abbeville, et, cette fois, ce fut en présence de l'élite de la nation et du parlement réunis dans le grand jardin du palais.

Revêtu des ornements royaux et de tous les insignes du pouvoir suprême, Henri III renouvela publiquement l'hommage lige entre les mains du roi de France. L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Lincoln (Raoul Grosse-Tête), de Norwick, et l'élu de Londres, les comtes de Glocester, de Leycester et d'Aubermale, Jean Bagot, Jean Mansel, Pierre de Montfort, le seigneur d'Evreux, une foule d'autres grands personnages entouraient Plantagenet, quand il proféra le serment de fidélité et vasselage à Louis, *illustre roi des Français!*

Cet acte de soumission d'un si puissant vassal, donné à la face de l'Europe, ne vainquit point cependant l'obstination de plusieurs barons; quelques-uns d'entre eux, même pendant le séjour du prince anglais, entreprirent de prouver à Louis qu'il pourrait rentrer en possession légitime des fiefs dont il venait de signer la cession.

(1) Voir l'introduction à la 1re série de la *Revue anglo-française*, où on entre dans des détails sur l'usage de la langue française en Angleterre. D. L. F.

Digitized by Google

— « La chose n'est certes pas impossible, répondit-il sans se montrer blessé d'une telle persistance, ains puis-je regretter d'avoir scellé la paix entre beaulx-frères, entre cousins germains? Et de plus n'ais-je pas rendu le roi d'Angleterre notre homme lige? Jusqu'alors s'estoit-il reconnu nostre vassal et en nostre hommaige? »

On peut dire, en effet, que si l'avantage matériel demeurait à Plantagenet, le désintéressement, la loyauté et l'honneur furent le noble partage de la France. D'ailleurs la conscience de Louis se trouvait apaisée, dit un vieil historien : « Et sachiez en vérité que cil qui vist sans conscience vist comme beste ; aussi, l'assure-t-on, cil il qui conscience ne respond, plutôt au mal qu'au bien entend. »

Le Mis DE VILLENEUVE-TRANS,
Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

ARRESTATION

DU COMTE DE WARWICK ET DE SES GENS A PONS,

ET CONJECTURES SUR LES CAUSES DE CET ÉVÉNEMENT (1254).

(1) La paix qui régnait en Saintonge, depuis le traité fait en 1243, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, après la mémorable bataille de Taillebourg, faillit être troublée par un événement qui montre combien s'était déjà modifié, sous l'influence de la domination française, le caractère politique des habitants de cette province, naguère si favorable à la maison d'Angleterre. Après sa malheureuse expédition du continent, Henri III avait confié le gouvernement de la Gascogne à Simon de Montfort, comte de Leycester. Ce gouverneur devint si odieux aux Gascons, qu'ils se soulevèrent et prirent les armes pour chasser les Anglais de leur pays. Henri III fut contraint de venir en personne combattre les insurgés, et ne parvint à rétablir son autorité au sud de la Garonne qu'en déposant le comte de Leycester.

Comme il se disposait à retourner en Angleterre, voulant éviter les fatigues d'une longue navigation, il envoya demander au roi de France, nouvellement arrivé de la Terre-Sainte, la permission de traverser ses états pour aller s'embarquer à Boulogne. Louis vint jusqu'à Chartres au devant du monarque anglais, et l'emmena à Paris où il le traita magnifiquement (2).

Les seigneurs de la suite de Henri III ne furent pas si heu-

(1) Extrait de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, 2e période.
(2) Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, l. VIII.

Digitized by Google

reux. Le comte de Warwick et quelques autres nobles anglo-normands, prenant la voie la plus directe pour gagner la côte de Normandie, passèrent par la Saintonge. Ils espéraient cheminer sans danger, à travers cette province, sous la protection des saufs-conduits qu'ils avaient obtenus du roi Louis (1). Mais leur espoir fut cruellement trompé, s'il faut en croire l'Anglais Mathieu Paris.

« Comme ils approchaient de Pons, dit cet historien, les bourgeois de la ville accoururent au devant d'eux, et les saluant de leurs acclamations, les conduisirent comme en triomphe dans leurs murs. On les accabla de respects et de présents, on se hâta de les débarrasser de leurs armes ; mais cet empressement n'était qu'une ruse et une perfidie, à la manière des Saintongeois (2). Pendant que les nobles voyageurs buvaient et se réjouissaient en toute sécurité, voilà que des bourgeois survinrent, et s'adressant au comte, avec un feint courroux : — « Vos compagnons et vos valets, lui dirent-ils, » viennent d'exciter une sédition dans notre ville : nous ne » pouvons tolérer une pareille violation des lois de l'hospi- » talité (3) ! »

Le comte avait avec lui environ quarante Anglais de distinction, tant barons que chevaliers et servants d'armes, qui tous se seraient vaillamment défendus, s'ils n'eussent été sur-

(1) Ipso temporis curriculo, comes de Warwick et alii nobiles, impetratis litteris de salvo progressu, per terras ditioni regis Francorum subjectas iter versùs Angliam securi arripuerunt. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Cùm pervenissent ad Pontes, occurrerunt eis cives applaudentes ducentesque eos ad sua hospicia honorificè. Faciebant eis xenia reverenter : dicebant autem civibus hospitibus, ut acciperent arma quæ Anglici gestabant, clam tamen in dolo videlicèt et in proditione, more Pictaviensium. (*Ibid.*)

(3) Et cùm epularentur in gaudio et securitate, ecce supervenientes cives, et, quasi attoniti, mentientes dixerunt comiti : — « Ecce comites vestri et familia vestra moverunt seditionem in civitate, quod non possumus æquoanimiter tolerare. » (Math. Paris, *Hist. angl.*)

Digitized by Google

pris. Pendant que le tumulte croissait, et que le peuple criait aux armes, les Anglais demandèrent vainement qu'on leur rendît les épées qu'on leur avait enlevées, et que leurs hôtes tenaient prudemment sous la clef (1). Une troupe de bourgeois, *armés jusqu'aux ongles*, se jeta brusquement sur les étrangers désarmés, qui montrèrent inutilement les saufs-conduits du roi de France. Ils furent saisis et jetés brutalement en prison. Quelques-uns toutefois obtinrent la permission de continuer leur route ; mais aucun ne voulut en profiter, si elle n'était en même temps accordée à ses compagnons, et tous demeurèrent dans les fers (2).

« Quand le roi d'Angleterre apprit cette infraction au droit des gens, il en fut irrité, mais pas autant qu'il aurait dû l'être, s'il eût porté un cœur de roi. Il se contenta d'écrire aux citoyens de Pons, ses anciens vassaux : mais n'ayant aucun égard aux réclamations du monarque, ceux-ci ne se rappelèrent les faveurs dont il les avait autrefois comblés que pour serrer davantage les chaînes de leurs prisonniers (3). Un de ces derniers, nommé Gilbert, seigneur aussi distingué par sa

(1) Erant namque cum comite in civitate tum hospitati de regno Angliæ præclari viri, barones, milites et servientes, circiter quadraginta, qui benè se defendissent si præmunirentur. Et cùm invaluisset tumultus et acclamatum est ad arma, reposcebant hospites ad hospitibus suis arma sua illicò liberari; ipsi autem noluerunt, imò sub clausurâ ipsa retinuerunt. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Irruerunt igitur cives ad unguem armati in eos, impetu repentino, immunitos et inermes. Nec poterant eis valere litteræ regis Franciæ quas monstrabant de salvo progressu. Imò captos viriliter carcerati custodiæ mancipârunt; verumtamen aliqui poterant recedere, sed noluerunt, nisi omnes liberi qui in comitatu comitis venerant, recedere permitterentur. (*Ibid.*)

(3) Rex autem Anglorum, cùm hæc audiret, iratus est, sed non ut debuisset si cor haberet regale. Scripsit autem, pro eis, civibus de Pontibus, quondàm fidelibus suis; sed cives mandatum regium contempserunt. Retenti idcircò magis augebantur, quia quondàm rex Anglorum multa in eos congessit beneficia. (*Ibid.*)

Digitized by Google

naissance que par ses mœurs et ses richesses, contracta, dans sa prison, des infirmités qui ne firent qu'empirer, jusqu'à ce qu'une mort prématurée vint terminer sa vie languissante (1). »

Quelle fut la cause de ces violences? Etait-ce un effet spontané de ce caractère *impudent et perfide* que Henri III, dans sa lettre à l'empereur Frédérick, reprochait aux hommes de la Saintonge et du Poitou (2)? Ceux-ci, dont le courroux devait s'allumer à la vue d'un Anglo-Normand, depuis la funeste campagne de 1242, voulurent-ils faire expier aux hommes d'outre-mer que le sort livrait à leur vengeance les maux qu'eux-mêmes avaient soufferts dix ans auparavant? Ne doit-on pas supposer plutôt qu'enhardis par l'accueil empressé qu'ils avaient reçu, et se méprenant sur les dispositions des anciens vassaux de leurs maîtres, les nobles étrangers intriguèrent réellement auprès des bourgeois de Pons, dans l'espoir d'opérer en Saintonge un mouvement favorable à la politique anglaise? C'est ce qu'on ne saurait décider. Que ce fût un juste châtiment ou un lâche attentat, que la cause en fût légitime ou criminelle, le fait est resté au nombre de ces problèmes historiques que le moyen-âge a légués à la science moderne, et qui attendent une solution.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Gilbertus verò, vir nobilis et dives ac moribus adornatus, ibidem graviter infirmabatur, undè nunquàm convaluit de illâ infirmitate, sed vitam miseram usque ad mortem continuavit. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Reginaldus de Ponte, dato nobis osculo Judæ, etc, gentem illam Pictaviæ perfidam et inverecundam, etc. (Rymer. *Act. publ.* t. 1, p. 426.)

Digitized by Google

RECHERCHES ET CONJECTURES

SUR LA TAPISSERIE DE BAYEUX (1).

Principibus placuisse viris, non ultima laus est.
Q. HORATIUS FLACCUS.

« Si la tapisserie de Bayeux n'est pas une histoire dans le sens » positif du mot, elle est peut-être quelque chose de mieux... » Comme dans les magiques pages de Froissart, nous ren- » controns nos ancêtres, de chaque race, dans les plus impor- » tantes occupations de la vie, dans les cours et dans les » camps, dans leur loisir et travaillant, dans les fêtes et » jusqu'au lit de mort. » *Thomas Amyot, Archæologia*, XIX, 205.

La tapisserie de Bayeux, comme nous l'appelons, est une pièce de tenture qui appartient à la cathédrale de Bayeux.

(1) L'auteur veut livrer à un nouvel examen les documents qui existent sur la tapisserie de Bayeux, et en induire des résultats. Il se propose d'examiner son histoire, les scènes qu'elle représente, la tradition qui s'y attache et l'évidence de son origine; honoré par l'approbation donnée à son premier essai, il soumet, comme spécimens, deux extraits d'écrivains extrêmement aptes à statuer sur la force de ses arguments.

« L'auteur pense que la tapisserie de Bayeux a été faite aux dépens du chapitre de l'église de cette ville, après la réunion de la Normandie. Il prouve au moins qu'elle n'est pas l'ouvrage de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. » DAUNOU, *membre de l'Institut royal de France, garde des archives du royaume, etc.*

« J'ai lu avec intérêt votre dissertation et suis d'opinion que vous avez clairement prouvé deux choses : 1° qu'il n'existe aucune bonne raison pour attribuer la tapisserie à Mathilde; 2° qu'elle a été probablement faite à Bayeux, pour l'usage de l'église de cette ville. » *John* LINGARD, d.-d., auteur de *l'Histoire d'Angleterre.*

Digitized by Google

Si son origine n'est pas bien certaine, il est non contestable que c'est le plus ancien monument, de cette espèce, qui existe.

Cette relique extraordinaire de l'art d'imitation représente la conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie, dans l'année 1066. Elle est travaillée sur toile brune avec de la laine de couleur, et a dix-neuf pouces de haut sur environ deux cent vingt-six pieds de long, et un tiers de la hauteur est occupé par les bordures. L'histoire est racontée dans une succession de scènes qui commence avec le départ de Harold de la cour d'Edward, et se termine avec la bataille d'Hastings. Les scènes sont divisées comme dans les anciennes sculptures, et le sujet de chaque scène est indiqué par une courte inscription latine. Les couleurs ne sont pas tranchées, mais elles sont assez variées, suivant le besoin d'ombre ou de lumière (1).

Le public doit beaucoup au zèle et à la libéralité de la Société des antiquaires de Londres, pour la belle copie gravée de cette tapisserie. En 1816, elle députa l'*habile* artiste Charles Stothard pour la dessiner (2), et il présenta la série entière du travail devant la Société, en 1819 (3). Ces gravures qui, réunies, ont près de soixante-dix pieds d'étendue, furent exécutées par Basire, et, coloriées de manière à imiter la tapisserie, forment la plus curieuse et la plus attachante portion du *Vetvsta Monvmenta* (4). Le texte annoncé n'a néanmoins

(1) *The tapestry of Bayeux*. C.-A. Stothard del. S. Basire scult. 17 fol. plates, 1819-23. — Hudson Gurney, *Archæologia*, XVIII, 359, etc.

(2) Mrs G. C., *Memoires of C.-A. Stothard*, 1823, in-8°, p. 218.

(3) C. A S. *Archæologia*, XIX, 184.

(4) *La Tapisserie de Bayeux*, dessinée et gravée par Victor Sansonetti, a récemment paru à Paris, en 23 feuilles gravées. Le texte, qui contient une traduction de la première édition de cet essai, a été édité par M. Jubinal. — Cette nouvelle édition est plus complète que la première, et développe mieux les idées de l'auteur. Elle a été imprimée à Londres, chez

Digitized by Google

pas encore été fait. Sûrement avec notre vénérable *Saxon-Chronicle* et notre *Domesday-Book;* avec la prose de Guillaume de Poitiers, de Guillaume de Jumiéges, d'Ingulph, d'Eadmer, d'Orderic Vital et de Guillaume de Malmesbury; avec les vers de Gui d'Amiens, de Geoffroy Gaimar, de Benoît de Ste-More et de *maître* Wace; avec l'aide des conséquences tirées des anciennes lois, des chartes, etc., et avec les restes d'architecture, les effigies des monuments, les médailles, les sceaux, les enluminures, etc., une description satisfaisante peut être entreprise.

Pour éviter tout retard, je serais d'avis d'établir un comité pour décider la question que je soulève. Je propose, comme membres de ce comité (1), Thomas Amyot, écuyer, sir Henri Ellis, Alfred-Jean Kempe, écuyer, sir Frédéric Madden et sir Samuel Rush Meyrick, avec M. Floquet, de Rouen, comme correspondant *pour l'ancienne province de Normandie* (2).

En attendant, j'essaierai d'examiner la tradition qui at-

S. Bentley, en 1839, 21 pages in-8°. Comme on l'a déjà dit, la Revue doit cette intéressante communication, faite du reste au nom de l'auteur, à M. Rollet, directeur des vivres de la marine à Rochefort, officier de la Légion-d'Honneur, qui en avait été chargé pendant le voyage qu'il a fait en Belgique, en Hollande, en Irlande et en Angleterre, avec une mission du gouvernement français, afin d'étudier les meilleurs moyens mis en usage pour la conservation des objets employés à la nourriture des équipages des vaisseaux et au service de la marine. M. Rollet avait fait la connaissance de M. Bolton Corney en Hollande, au retour de ce dernier d'une excursion faite en Allemagne, pour y reconnaître les anciens monuments de la contrée. M. Bolton a publié un ouvrage fort curieux, intitulé : *Curiosities of litterature illustrated.* D. L. F.

(1) Le directeur de la *Revue Anglo-française* soumet la question soulevée par M. Bolton Corney à un comité pris parmi les collaborateurs de sa publication, et composé de Normands, d'Aquitains, d'Anglais et de Français. Le résultat de cette sorte de décision historique sera imprimé dans le Recueil. D. L. F.

(2) Les mots soulignés sont en français dans l'original.

Digitized by Google

tribue la tapisserie à la reine Mathilde ; je reconnaîtrai l'évidence réelle de son antiquité, et je soumettrai une nouvelle conjecture, basée sur des faits variés et réunis, pour rechercher l'époque et les circonstances de son origine.

M. l'abbé de la Rue, chanoine honoraire de Bayeux, assure que cette tapisserie est, pour la première fois, mentionnée dans un inventaire des richesses de l'église, en 1369, et qu'elle ne contient aucune allusion qui se rapporte à Mathilde (1).

L'existence de cette tapisserie, en 1476, est prouvée par un inventaire de cette date, dans lequel nous prenons connaissance de plusieurs particularités. Je vais transcrire son préambule ici, parce qu'il se rapporte à la question.

(2) « Inventaire des joyaulx, capses, reliquairs, ornements, tentes, parements, livres et autres biens appartenant à l'église Nostre-Dame de Bayeux ; et en icelle trouvés, veus et visités par vénérables et discrètes personnes maistres Guillaume de Castillon, archidiacre de Vetz, et Nicole-Michiel Fabriquier, chanoines de ladite église, à ce députez et commis en chapitre général de ladite église, tenu et célébré après la feste de Sainct-Ravent et Saint-Rasiph, en l'an mil quatre cent septante six, très-révérend père en Dieu mons. Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, lors évêque, etc.

» S'ensuivent, pour le quint chapitre, les tentes, tapis, cortines, parements des autels, et autres draps de saye pour parer le cueur aux festes solennelles, trouvés et gardés en revestiaire de ladicte église.

» *Item*, une tente très-longue et étroite de telle à broderie de ymages et eserpteaulx (escripteaulx) faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la

(1) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, Caen 1834, in-4°.
(2) En français, dans le mémoire traduit. D.L.F.

Digitized by Google

nef de l'église le jour et par le octaves des reliques (1). »

Cet inventaire fut fait avec beaucoup de soin, et occupa plusieurs jours. Les canons établissaient qu'il serait écrit en français *pour plus claire et familière désignation desdits joyaulx, ornements et autres biens, et de* LEURS CIRCONSTANCES (2). Et telles, nous en sommes sûr, furent leurs instructions. En conformité de leur plan de conduite, les *circonstances* des différents articles furent décrites : « *Deux tentes de laine batues à fil d'or,* » comme le « *don du patriarche de Jérusalem ;* » ils décrivent « *ung mantel auquel, comme on dit, le duc estoit vestu quand il épousa la ducesse ;* » et ils décrivent « *ung autre mantel, duquel, comme l'on dit, la ducesse estoit vestue quand elle épousa le duc Guillaume.* » Ainsi, il paraît que *MM. les chanoines*, non contents de rapporter les faits, réunissaient même les traditions de crédulité en même temps que, comme *vénérables et discrètes personnes*, ils se croyaient tenus de faire connaître leurs doutes sur les traditions. — Or, lorsque la mémoire de Guillaume et de Mathilde leur était si chère, comment auraient-ils gardé le silence sur une tradition positive, qui aurait été du plus grand intérêt, sil s'agissait de la *tente du conquest d'Angleterre?* En se basant sur les plus sûrs principes de critique, nous devons en conclure qu'aucune tradition n'existait relativement à elle.

Il nous faut passer deux siècles et demi pour que nous puissions rencontrer une seconde mention de cette tapisserie. En 1562, les calvinistes commirent les plus fâcheuses dévastations dans la cathédrale de Bayeux. Dans son rapport sur cet événement, l'évêque mentionne la conservation de cette tapisserie, et la perte « *d'une tapisserie de grande valeur.* »

(1) Lancelot, *Mém. de l'Acad. des insc.* VIII, 603-4.

(2) Cette phrase est en français dans le mémoire, ainsi que les autres phrases en italique. D. L. F.

Digitized by Google

—Mais il ne rappelle rien sur la tapisserie en question (1). En 1588, de Bourgueville donne une description de la cathédrale de Bayeux, sa curieuse tour du milieu, ses hautes aiguilles, ses arcs-boutants légers, son horloge étonnante et son carillon remarquable; mais on ne trouve rien de particulier relativement à cette tapisserie (2). En 1631, Dumoulin (3), et en 1646, d'Anneville (4), tous deux Normands, écrivent sur la conquête de l'Angleterre, sans dire un mot de la tapisserie; et M. de la Rue déclare que dans l'immense collection des antiquités ecclésiastiques et littéraires de la Normandie, qui avait été formée par Dumoustier, mort en 1662, il n'a pas trouvé la moindre trace de son existence (5). En 1704, Hermant, qui écrivait par le commandement de l'évêque de Bayeux, publia une portion de l'histoire de ce diocèse (6). Il note ce qu'on doit à Wace pour quelques particularités remarquables de l'expédition de Guillaume (7), fait un ample récit de ce qui est relatif à Odon (8), indique le *jour des reliques, qui tombe toujours le premier jour de juillet* (9), et cite même des articles précieux de l'inventaire de 1476 (10); mais il ne dit pas un mot de la tapisserie! Il est difficile de mettre d'accord le silence de ces écrivains avec l'existence de la tradition, dans cette période de temps.

A la mort de M. Foucault, en 1721, un dessin de près de

(1) M. Beziers, *Hist. sommaire de Bayeux*, Caen 1773, in-12, *avert.* p. 3 et 5.

(2) *Recherches et Antiquités de Neustrie*, Caen 1588, in-4°, p. 56.

(3) *Hist. de Normandie*, Rouen 1631, in-fol. p. 163-92.

(4) *Inventaire de l'Hist. de Normandie*, Rouen 1646, in-4°, p. 64-70.

(5) T. R. B. p. 51. Viz., *Neustria pia, Rothomagi*, 1663. Fol., † *Neustria christiana*, † *Neustria sancta*, † *Miscellanea neustriaca*, Ms.

(6) *Hist. du diocèse de Bayeux*, Caen 1705, in-4°.

(7) *Ibid.* p. 196.

(8) *Ibid.* p. 130-50.

(9) *Ibid.* p. 194.

(10) *Ibid.* p. 352.

Digitized by Google

trente pieds de long de cette tapisserie fut trouvé dans sa collection ; il devint la propriété de M. de Boze, qui était bien capable de l'apprécier, mais il le céda à M. Lancelot (1). M. Foucault avait été intendant de la généralité de Caen, probablement de l'an 1688 à 1704. C'était un antiquaire actif et d'une grande sagacité. « *Il lui est arrivé plus d'une fois*, écrit M. de Boze, *d'apprendre aux habitants d'une ville ou d'une province*, QU'ILS POSSÉDAIENT DES MONUMENTS SINGULIERS, AUXQUELS ILS NE FAISAIENT AUCUNE ATTENTION (2). » M. Lancelot était un enthousiaste parfait pour les recherches, le véritable modèle d'un antiquaire : « *Personne ne l'égalait*, dit le même écrivain, *pour l'exactitude des dates* et le DÉTAIL DES CIRCONSTANCES DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS PUBLICS OU PARTICULIERS (3). » Mais M. Foucault n'eut point l'honneur de montrer la valeur de ce monument *singulier ;* et M. Lancelot, qui composa un mémoire académique sur le dessin de 1742, ne savait pas s'il rendait un bas-relief, une fresque, une verrière ou une tapisserie. Toujours est-il que le monument lui-même était indiqué (4).

Le père Montfaucon, qui avait écrit une explication de ce même fragment, n'eut pas plus de succès. Vers l'an 1728, il obtint de Bayeux des renseignements qu'il avait si vivement désirés, et il envoya M. Antoine Benoît, afin de faire un dessin de la tapisserie entière ; avec des instructions POUR NE RIEN CHANGER DANS LE GOUT DE LA PEINTURE (5). M. Lancelot, en recevant la nouvelle de cette découverte, s'assura d'un correspondant de mérite de Bayeux, et, à la fois, les deux antiquaires complétèrent leurs savantes publications en 1730 (6).

(1) M. A. I. VI, 739.
(2) M. A. I. V. 401.
(3) *Ibid.* XVI, 268.
(4) *Ibid.* VI, 739; I, 371; II, 2.
(5) *Monuments de la monarchie française.*
(6) *Ibid.* II, 1, etc. † M. A. I. VIII, 602, etc.

Digitized by Google

Il est actuellement nécessaire que nous ayons recours au père Montfaucon et à M. Lancelot, pour les premiers rapports de cette TRADITION, — rapports qui ne sont faits que plus de SIX SIÈCLES après la conquête ; et comme la tradition est la SEULE autorité pour attribuer la tapisserie à la reine Mathilde, il convient d'examiner avec attention les documents relatifs à cette question, et de tâcher d'apprécier à une juste valeur ce qu'ils méritent de confiance. Je vais donc transcrire littéralement ces documents, avec l'addition du passage de sir Joseph Ayloffe, qui en appelle aux témoignages des antiquaires français :

« L'OPINION COMMUNE *à Bayeux est que ce fut la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui la* FIT FAIRE (savoir la tapisserie). *Cette opinion*, qui PASSE POUR UNE TRADITION *dans le pays, n'a rien que de* FORT VRAISEMBLABLE (Dom Bernard de Montfaucon, 1730) (1). »

« *La même* TRADITION qui a donné à ce monument le nom de toilette du duc *Guillaume*, VEUT AUSSI QUE CE SOIT *Mathilde ou Mahaut de Flandres, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, femme de ce prince*, QUI L'AIT TISSUE ELLE-MÊME, AVEC SES FEMMES (M. Lancelot, 1730) (2). »

« La conquête de l'Angleterre, par Guillaume le Normand, fut, *par commandement* de la reine Mathilde, *représentée en peinture, et après, par ses propres mains et l'assistance des dames de sa cour, travaillée en tapisserie et présentée à la cathédrale de Bajeux* (sic), où elle a été conservée (Sir Joseph Ayloffe, baronnet, V. P. A. S., etc., 177) (3). »

La comparaison raisonnée de ces extraits fait connaître à fond la nature de la *tradition*, — de ses curieuses transformations, — et de la rapidité, par occasion, de sa marche. Le

(1) M. F. II, 2.
(2) M. A. I. VIII, 605.
(3) *Archæologia*, III, 186.

Digitized by Google

père Montfaucon, comme on l'a observé, cite les douteux sentiments des moines de St-Vigor, qui n'avaient aucun motif pour assurer la tradition; encore il s'exprime lui-même avec une grande défiance. M. Lancelot, qui écrit sur le témoignage de son correspondant de Bayeux, est beaucoup plus explicite. Il nous apprend que la tapisserie est appelée *la toilette du duc Guillaume ;* mais il ne parle avec aucune confiance de l'*active* ardeur de Mathilde. Maintenant, il est certain que les habitants de Bayeux, dans la même période, attribuaient presque tous les monuments d'antiquité *au duc Guillaume* (1). Je reconnais l'esprit de critique de sir Joseph Ayloffe, — le savant vice-président de notre Société des antiquaires ; mais il n'est pas infaillible. Ecrivant seulement cinquante ans après Montfaucon et Lancelot, et ne citant aucune autorité, il arrive vite à une conclusion, après dix mots contenus dans un paragraphe.

La tradition a donc existé seulement vers l'an 1730, et ses variations sont à présent suffisamment discutées; néanmoins une anedote certaine peut être bonne à citer, après ce détail d'argumentation. On rapporte qu'à cette période, il existait, dans l'abbaye de St-Etienne de Caen, un portrait à fresque de Guillaume, que les moines, sur l'autorité de la *tradition*, assuraient être de l'époque de ce prince. Or, le père Montfaucon déclara que la date la plus ancienne qu'on pût lui assigner, ne le faisait pas remonter à plus de trois siècles (2).

D'après un argument de cette évidence, je suis tenté de conclure, avec le savant historien et habile critique, M. Daunou, « *que l'opinion qu'on a conçue à Bayeux de l'origine de cette tapisserie est, comme la plupart des traditions*

(1) F. Pluquet, *Contes populaires de Bayeux*, Rouen 1834, in-8°, p. 30.

(2) M. M. F. 1, 402.

Digitized by Google

locales de cette espèce, DÉNUÉE DE TOUT FONDEMENT ET INCAPABLE DE SUPPORTER UN EXAMEN SÉRIEUX (1). »

Le rejet de cette tradition n'est pas une dénégation de l'antiquité de cette tapisserie, et nous prouvons même que, sous ce point de vue, il y a évidence complète. M. Lancelot l'a déclarée contemporaine à la conquête, avant qu'il connût la tradition : « *Habits, armes, caractères de lettres, ornements, goût dans les figures représentées;* tout, dit cet expérimenté antiquaire, *sent le siècle* de Guillaume le Conquérant ou celui de ses enfants (2). » M. Hudson Gurney (3), M. Stothard (4) et M. Delauney (5) ont exprimé une semblable opinion. Ce point demande un examen sérieux. La propriété du costume n'est pas toujours décisive de l'époque de l'exécution d'un monument. Il peut avoir été le résultat du *choix*, ou de la propension des artistes secondaires à copier les ouvrages de leurs prédécesseurs. Avant de souscrire à l'opinion de M. Lancelot, il faudrait qu'il fût bien évident que le costume, dans la tapisserie, fut *exclusivement* celui de l'époque à laquelle il a trait, et que l'artiste eût représenté le costume de son propre temps. Maintenant, nous ne pourrions décider de la pureté du costume, pour ce monument, que par des objets de comparaison que nous ne possédons que très-imparfaitement, si ce n'est sa conformité en partie avec les *dessins* du manuscrit de Pierre d'Ebulo. — La ressemblance des casques et des boucliers avec les médailles des Normands, conquérants de la Sicile, — la construction des vaisseaux, avec leurs bancs de rames, — le commencement de l'apparition du chevron, en ornement, — l'absence d'archi-

(1) *Journal des savants*, 1826, p. 698.
(2) M. A. I. VI, 755.
(3) *Archæologia*, XVIII, 359-70.
(4) *Ibid.* XIX, 184-91.
(5) *Origine de la tapisserie de Bayeux*, Caen 1824, in-4°, p. 11.

Digitized by Google

tecture en ogive et d'armoiries, — sont, sans aucun doute, des indications remarquables de l'antiquité qu'on lui assigne. D'un autre côté, si les dessinateurs ont représenté le costume de leur propre temps (1) (c'est un argument employé par quelques antiquaires, dont les opinions m'auraient occasionné beaucoup de plaisir à connaître); je doute que nous puissions étendre cette conclusion à la *tapisserie*, dans laquelle existent une sorte de perfection dans la composition, et une intelligence élevée dans les inscriptions, dues sans aucun doute à quelque *savant personnage* qui, très-probablement, était chargé de diriger le *travail*, de manière à ce qu'il rendît bien le costume de l'époque. Il est remarquable que Harold est appelé DUC avant la cérémonie de son couronnement, et après ROI. Guillaume, dont le couronnement forme un des événements de cette peinture historique, est qualifié DUC, jamais ROI. Là on a voulu éviter un anachronisme, et un faux costume est un anachronisme.

J'ai promis UNE NOUVELLE CONJECTURE sur l'origine de cette tapisserie, et je m'aventure à établir, en opposition avec les redoutables chefs de la science des antiquaires, qu'elle a été confectionnée APRÈS L'UNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE, — et AUX FRAIS DU CHAPITRE.

Caradoc de Lancarvan (2) et les annalistes saxons (3) représentent Guillaume 1er comme le conquérant de l'Angleterre; mais il était un prince trop politique pour prendre le titre de *conquérant*, — et aussi, dans le *Domesday-Book* (4), il est constamment dit : *après qu'il fut venu en Angleterre* (5). C'est pourquoi il semble improbable qu'un monument, pour

(1) *J. Strutt, Regal antiquities*, 1777, 410, p. 5.

(2) *The Historie of Cambria*, 1584, 410, p. 108.

(3) *Saxon chronicle* (by anna Gurney), 1819, in-8°, p. 209, 226, 239.

(4) *Rep. on public records*, 1000, Fol., App., A. A.

(5) *Postquam venit in Angliam.* — H. Ellis, *Gen. int. to Domesday-Book*, 1817, in-4°, p. 169.

Digitized by Google

qui aurait été difficilement omise ; 2° le monument lui-même n'en contient aucune indication ; pourtant la couronne présentée par Odon porte une inscription, la table présentée par Louis de Harcourt porte une inscription, et la tapisserie présentée par Léon Conseil contient son portrait (1) ; 3° cela n'a pas la splendeur d'un don : les couronnes, les crosses, les châsses, les calices, etc., d'or et d'argent, et les vêtements brodés d'or et d'argent, furent les articles dont on s'occupe (2) ; 4° elle est regardée comme inférieure aux autres articles de son espèce : il est parlé d'une *dame* Léviet, brodeuse de Guillaume et de Mathilde, *facit aurifrisium* (3), et les deux tentes que Louis d'Harcourt présenta à son église étaient brodées *en fil d'or* (4), mais la tente en question est faite avec de bien moins riches matières ; 5° les tentures de cette espèce, pour une cathédrale ou un monastère, paraissent avoir toujours été fournies aux dépens de ces établissements : les moines de St-Riquier recevaient une pièce de tapisserie de redevance féodale *annuellement* (5) ; 6° si la tapisserie avait été un don, — si elle avait été composée, en dehors des prescriptions de l'église, — elle n'aurait pas pu échapper à l'influence du sexe, et elle ne contiendrait pas des indications d'une pure direction de cénobites ; elle n'eût pas été sans scènes de la vie domestique, et sans fêtes ; et quoique, sans comprendre les bords, elle représente six cents personnes, — on ne trouve dans ce nombre que TROIS femmes seulement !

Je crois que cette tapisserie a été *exécutée aux frais du chapitre*, — parce que ses détails offrent des *marques de*

(1) M. Beziers, H. S. B. p. 29, 44, et avert. 4.
(2) *Saxon chronicle*, 1819, in-8°, p. 210, 215, 271 et s.
(3) *Domesday-Book*, 74 à 2.
(4) De la Rue, R. T. B. p. 49.
(5) Bullet, *Dissertations*, Paris 1771, in-12, p. 270.

Digitized by Google

localité : 1° son diamètre désigne pourquoi elle a été faite ; suivant Ducarel, son étendue *entoure exactement la nef de la cathédrale de Bayeux* (1) ; 2° le temps de son exhibition a la même tendance ; on la plaçait, non pas aux anniversaires de la mort de Guillaume et de Mathilde, mais le JOUR DES RELIQUES, — que le chapitre tenait à célébrer avec la plus grande solennité ; et comme Odon, pour ajouter à la croix gigantesque qui ornait la nef, avait offert à l'église *plusieurs reliquaires très-riches*, qui furent conservés jusqu'à la fatale année 1562 (2); comme Odon est représenté dans la tapisserie, c'est pour lui qu'on aurait saisi cette occasion ; 3° deux prélats qui accompagnèrent l'expédition de Guillaume, sont Geoffroy, évêque de Coutances, — et Odon, évêque de Bayeux (3). Or, Geoffroy, qui était d'une noble famille, jouissant d'une grande fortune et de beaucoup d'influence (4), n'est pas nommé dans la tapisserie; mais Odon est *trois fois* nommé, et paraît dans les occasions les plus importantes, — au conseil dans lequel l'invasion de l'Angleterre est résolue, à celui tenu aussitôt le débarquement de l'armée, et enfin au moment critique de la bataille d'Hastings ; 4° l'expédition de Guillaume et d'Harold en Bretagne est à peine un épisode de l'histoire de la conquête de l'Angleterre. Guillaume de Jumiéges accorde seulement dix mots à cette narration (5). Guillaume de Poitiers est plus étendu (6), mais la tapisserie mentionne des circonstances qui ne sont pas rapportées ailleurs (7), cela s'explique facilement. L'armée, à son retour, fait une halte à Bayeux ; et les guerriers ne manquent

(1) *Anglo-norman Antiquities*, 1767, fol. p. 79.
(2) Hermant, H. D. B. p. 131.
(3) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 201.
(4) O. Vital. *Ibid.* p. 533. *Domesday-Book*, 87, 62, 102 à 1, etc.
(5) H. N. S. A. p. 285. (6) *Ibid.* p. 191.
(7) Lancelot, M. A. I. VIII, 614.

Digitized by Google

rappeler la conquête, ait été alors publiquement exposé. Lors de l'union de la Normandie avec la France, en 1204 (1), le motif politique qui s'opposait à cette *exhibition* avait cessé, et la tapisserie pouvait avoir pour but (comme elle le fait encore) de rappeler aux Normands le courage de leurs ancêtres, et de démontrer l'importance de leur province à la France. Nous trouvons d'ailleurs ces motifs en harmonie avec d'autres circonstances. Maître Wace, chanoine de Bayeux, qui a écrit un récit en vers de la conquête, vers 1160 (2), donne comme une *opinion* que Harold a juré sur les reliques à Bayeux (3). Dans la tapisserie cela est établi *positivement*. S'il y avait eu certitude, comment Wace aurait-il douté de son autorité? Cette circonstance seule oblige de reporter la tapisserie à une époque postérieure; mais d'autres indices, qui permettent au moins de douter, peuvent être encore allégués. La cathédrale de Bayeux fut brûlée en 1160 (4); et Philippe d'Harcourt, qui alors occupait le siége pontifical, dépensa des sommes énormes pour la réparer (5). Si la tapisserie avait été acquise dans ce temps, cette CIRCONSTANCE n'aurait-elle pas été établie dans l'inventaire qui fut représenté à Louis d'Harcourt, qui était de la même famille? Le successeur de Philippe d'Harcourt fut Henri de Beaumont; il avait été doyen de Salisbury, et était Anglais (6). Il n'aurait certainement pas considéré cela comme un mémorable et convenable ornement pour son église; et il remplit le siége épiscopal jusqu'en 1205, période à laquelle je soutiens que doit *remonter la tapisserie*,

(1) Voir Depping, *Hist. de la Normandie*, Rouen 1835, in-8°, II, 452, etc.

(2) Brial, *Hist. littéraire de la France*, XIII, 518, etc. *Le roman de Rou*, Rouen 1827, 2 vol. in-8°, II, 106 et s.

(3) *Ibid.* II, 113.

(4) De la Rue, R. T. B. p. 51.

(5) *Gallia christiana*, XI col. 363 et s.

(6) Hermant, H. D. B. p. 177. † Le Neve, Fasti, E. A. 1716, fol. p. 262.

Digitized by Google

en lui assignant LA PLUS HAUTE ANTIQUITÉ QU'ELLE PUISSE COMPORTER.

Si la tapisserie fut exécutée APRÈS LA RÉUNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE, il est clair que le chroniqueur essaya de conserver le costume qui était en usage lors de la conquête; mais quelques erreurs pourtant ont été par lui commises. Guillaume de Poitiers appelle ceux qui faisaient partie de l'armée *Normanni*, des *Normands* (1); la tapisserie les nomme toujours *Franci*, des Français. Je considère cela comme une bévue, — et indicative du temps où le monument a été exécutée. Si les *travailleurs* avaient été appelés à opérer sans surveillance, je conçois que cela aurait pu exister pour les ornements et les formes des lettres. Mais les FABLES qui se rencontrent sur les bords sont des circonstances qui font naître le soupçon; en effet, les lettres le font presque changer en évidence. Elles sont semblables à celles des sceaux de nos rois de race normande (2); elles ressemblent parfaitement à celles du sceau de Henri de Beaumont, et aux nombreux sceaux du treizième siècle (3).

Des antiquaires d'un mérite supérieur, — Montfaucon, Lancelot, Léthieullier, Ducarel, Visconti, de la Rue, Amyot, etc., — assurent que la tapisserie a été un *don*. — Je crois qu'elle a été FAITE AUX DÉPENS DU CHAPITRE; mais réservons pour une future *exhibition* les plans, les hauteurs, les sections et les détails de ce nouvel édifice. — J'établis ma critique dans une série de coups de crayon.

Des circonstances variées tendent à prouver que la tapisserie ne fut pas un DON. 1° Les inventaires de 1369 et de 1476 ne mentionnent aucunement que ce fut un don, circonstance

(1) *Historiæ Normanorum scriptores antiqui*. Lutetiæ, 1619, fol. p. 201 et s.

(2) *Appendix to reports on records*, 1819, fol. n° 37, etc.

(3) *Recueil de sceaux normands*, Caen 1834, planche IV, n°s 4 et 5, etc.

Digitized by Google

qui aurait été difficilement omise ; 2° le monument lui-même n'en contient aucune indication ; pourtant la couronne présentée par Odon porte une inscription, la table présentée par Louis de Harcourt porte une inscription, et la tapisserie présentée par Léon Conseil contient son portrait (1) ; 3° cela n'a pas la splendeur d'un don : les couronnes, les crosses, les châsses, les calices, etc., d'or et d'argent, et les vêtements brodés d'or et d'argent, furent les articles dont on s'occupe (2) ; 4° elle est regardée comme inférieure aux autres articles de son espèce : il est parlé d'une *dame* Léviet, brodeuse de Guillaume et de Mathilde, *facit aurifrisium* (3), et les deux tentes que Louis d'Harcourt présenta à son église étaient brodées *en fil d'or* (4), mais la tente en question est faite avec de bien moins riches matières ; 5° les tentures de cette espèce, pour une cathédrale ou un monastère, paraissent avoir toujours été fournies aux dépens de ces établissements : les moines de St-Riquier recevaient une pièce de tapisserie de redevance féodale *annuellement* (5) ; 6° si la tapisserie avait été un don, — si elle avait été composée, en dehors des prescriptions de l'église, — elle n'aurait pas pu échapper à l'influence du sexe, et elle ne contiendrait pas des indications d'une pure direction de cénobites ; elle n'eût pas été sans scènes de la vie domestique, et sans fêtes ; et quoique, sans comprendre les bords, elle représente six cents personnes, — on ne trouve dans ce nombre que TROIS femmes seulement !

Je crois que cette tapisserie a été *exécutée aux frais du chapitre*, — parce que ses détails offrent des *marques de*

(1) M. Beziers, H. S. B. p. 29, 44, et avert. 4.
(2) *Saxon chronicle*, 1819, in-8°, p. 210, 215, 271 et s.
(3) *Domesday-Book*, 74 à 2.
(4) De la Rue, R. T. B. p. 49.
(5) Bullet, *Dissertations*, Paris 1771, in-12, p. 270.

Digitized by Google

localité : 1° son diamètre désigne pourquoi elle a été faite ; suivant Ducarel, son étendue *entoure exactement la nef de la cathédrale de Bayeux* (1) ; 2° le temps de son exhibition a la même tendance ; on la plaçait, non pas aux anniversaires de la mort de Guillaume et de Mathilde, mais le JOUR DES RELIQUES, — que le chapitre tenait à célébrer avec la plus grande solennité ; et comme Odon, pour ajouter à la croix gigantesque qui ornait la nef, avait offert à l'église *plusieurs reliquaires très-riches*, qui furent conservés jusqu'à la fatale année 1562 (2); comme Odon est représenté dans la tapisserie, c'est pour lui qu'on aurait saisi cette occasion ; 3° deux prélats qui accompagnèrent l'expédition de Guillaume, sont Geoffroy, évêque de Coutances, — et Odon, évêque de Bayeux (3). Or, Geoffroy, qui était d'une noble famille, jouissant d'une grande fortune et de beaucoup d'influence (4), n'est pas nommé dans la tapisserie; mais Odon est *trois fois* nommé, et paraît dans les occasions les plus importantes, — au conseil dans lequel l'invasion de l'Angleterre est résolue, à celui tenu aussitôt le débarquement de l'armée, et enfin au moment critique de la bataille d'Hastings ; 4° l'expédition de Guillaume et d'Harold en Bretagne est à peine un épisode de l'histoire de la conquête de l'Angleterre. Guillaume de Jumiéges accorde seulement dix mots à cette narration (5). Guillaume de Poitiers est plus étendu (6), mais la tapisserie mentionne des circonstances qui ne sont pas rapportées ailleurs (7), cela s'explique facilement. L'armée, à son retour, fait une halte à Bayeux; et les guerriers ne manquent

(1) *Anglo-norman Antiquities*, 1767, fol. p. 79.
(2) Hermant, H. D. B. p. 131.
(3) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 201.
(4) O. Vital. *Ibid.* p. 533. *Domesday-Book*, 87, 62, 102 à 1, etc.
(5) H. N. S. A. p. 285. (6) *Ibid.* p. 191.
(7) Lancelot, M. A. I. VIII, 614.

Digitized by Google

pas de raconter leurs aventures. — La mémoire de cela a été conservée par la tradition; 5° une vue du Mont-St-Michel est placée dans cet épisode, mais aucun événement arrivé ne le demandait. Cette circonstance donne lieu aussi à une réflexion, c'est que le prieuré de St-Vigor, rebâti par Odon, avait reçu ses immunités du Mont-St-Michel, — et la nomination de cet abbé était un des droits de l'évêque de Bayeux (1); 6° Harold jure fidélité à Guillaume. Il *jure sur les reliques*, — que Guillaume fit porter devant lui à la bataille d'Hastings (2). Mais où se fit cette cérémonie? Guillaume de Poitiers, qui était chapelain du conquérant, — Guillaume de Poitiers, qui a entendu le récit des acteurs des événements eux-mêmes, nous certifie que cela eut lieu à *Bonneville* (3). Le chroniqueur de la tapisserie se plaît à relever l'honneur de Bayeux; 7° Guillaume de Poitiers fait connaître que Harold fut conduit à *Rouen* après l'expédition de Bretagne; et il établit positivement que Guillaume le retint quelque temps comme son hôte (4). Dans la tapisserie, le retour d'Harold en Angleterre a lieu immédiatement après la cérémonie de Bayeux; 8° M. Danville cite comme étant les anciens noms de Bayeux, — *Bajocasses*, *civitas Bajocassium*, *and Bajocæ* (5). Dans la tapisserie il y a HIC WILLEM. VENIT. BAGIAS, — ce que M. Lancelot indique comme ne se trouvant pas ailleurs (6). La pièce d'argent trouvée près de Derby, en 1729, prouve que BOGIÆ était quelquefois en usage pour indiquer Bayeux (7); 9° on a dit que c'est du

(1) M. Beziers, H. S. B. p. 129.

(2) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 201.

(3) *Ibid.* p. 191. « Coadunato ad Bonnamvillam consilio, illic Heraldus ei fidelitatem sancto ritu Christianorum juravit. »

(4) *Ibid.* p. 192.

(5) *Notice de l'ancienne Gaule*, Paris 1760, in-4°, p. 82-4.

(6) M. A. I. VIII, 626.

(7) W. Stukeley, *Account of a silver plate*, 1736, in-4°, p. 5.

Digitized by Google

saxon que viennent les mots ÆLFGYVA et CEASTRA (1). Le langage saxon prévalut à Bayeux (2), et ses traces sont encore aisées à découvrir (3) ; 10° il y a seulement quinze personnes nommées dans la tapisserie ; onze personnes d'une célébrité historique, telles qu'Edward, Harold, Guillaume, etc., — Elfgiva, une femme, — trois personnes sans réputation, Turold, Wadard et Vital. Les noms brillants célébrés par Guillaume de Poitiers (4) ont moins d'attrait pour l'artiste que ceux de Turold, de Wadard et de Vital, — *noms familiers aux habitants de Bayeux.* Une assertion demande à être établie, — savoir : qu'Elfgiva a la préséance. Guillaume promit d'accorder une de ses filles à Harold (5). — Elle est indiquée au dessous par l'inscription ÆLFGYVA. — Mais Elfgiva n'était pas son *nom.* Emma, fille de Richard Ier de Normandie (6), et mère d'Edward le Confesseur (7), est quelquefois appelée, par les annalistes saxons, *Elfgiva* Emma (8). C'est pourquoi on trouve quelquefois Elfgiva ; et quoi qu'en dise Florence de Worcester (9), cela semble avoir été un titre d'honneur, et qui a pu être entendu comme tel, sous les *Saxons Boyeusains* (10). Ainsi, quel était le nom omis de cette fiancée ? Qui peut en être sûr ? Ou cela devenait superflu ? Mais j'apprends enfin quelle en a été la cause : elle était la DAME *par excellence* (11) ; — elle est *enterrée à Bayeux, et*

(1) *Archæologia*, XVII, 100, 102 ; † XIX, 199, 204.

(2) Dudon de St-Quentin, H. N. S. A. p. 112.

(3) F. Pluquet, *Essai historique sur Bayeux*, Caen 1829, in-8°, p. 10 et s.

(4) H. N. S. A. p. 202-3.

(5) G. de Jumiéges, *ibid.* p. 285.

(6) *Idem*, *ibid.* p. 247.

(7) *Saxon chronicle*, by Ingram, 1828, 410, p. 212.

(8) *Ibid.* p. 175, 212, 232.

(9) *Ibid.* p. 175.

(10) A. Le Prevost, *Annuaire historique pour l'année* 1837, in-18, p. 250.

(11) En français dans l'original. D. L. F.

Digitized by Google

annuellement on faisait sa commémoration (1). TUROLD apparaît comme un nom, mais il est incertain à quelle figure il doit être adapté (2). Ce nom n'était pas rare. Un Turold avait été tuteur de Guillaume, mais il mourut quelques années avant la conquête (3). Un autre Turold succéda à Othon, dans le siége de Bayeux (4), et je conjecture que ce Turold, nommé avec honneur, a quelque relation d'affinité avec le prélat. Ralph, fils de Turold, posséda quelques bons domaines dans le comté de Kant, sous Odon (5); — et un supplément de preuve de la relation de ce nom avec Bayeux, c'est — HIC : EST : WADARD, qui paraît sous la figure d'un homme armé et à cheval. M. Douce et M. de la Rue le considèrent comme une *sentinelle* (6). Je le prends pour avoir été le *commissaire* en chef de l'armée. Wadard, non tenancier avant la conquête, d'après le *Domesday-Book*, obtint six fermes à Douvres. — C'était un don d'Odon (7). Vital tint aussi des terres, sous Odon, dans diverses parties du comté de Kent, dans l'Oxfordshire, dans le Lincolnshire, etc. (8). Dans le Lincolnshire seulement, il est appelé *neuf* fois L'HOMME DE L'ÉVÊQUE DE BAYEUX (9). — HIC : WILLELM : DUX : INTERROGAT : VITAL : SI VIDISSET EXERCITU HAROLDI. — *Here duke William asks Vital if he had discovered the army of Harold.* Ceci est une scène remarquable, et se rapporte à une circonstance qu'on trouve dans l'histoire. Guillaume fit lui-même une reconnais-

(1) De la Rue, R. T. B. p. 56.
(2) Lancelot, M. A. I. VI, 253.
(3) G. de Jumiéges, H. N. S. A. p. 268.
(4) O. Vital, *ibid.* p. 765.
(5) *Domesday-Book*, 6 à 1, 7 à 2, etc.
(6) *Archæologia*, XVIII, 102.
(7) *Domesday-Book*, 1 à 1.
(8) *Ibid.* 6 à 2, 7, 6, 1, etc.; 155, 6, 2; 156 à 1, etc.
(9) *Ibid.* 342 *passim.*

Digitized by Google

sance, presque aussitôt son arrivée à Pevensey (1), et dépêcha quelques chevaliers expérimentés pour une seconde reconnaissance (2). On peut présumer que Vital était un de ces chevaliers. Il obtint des terres dans le comté de Kent, sous Odon (3), et fut témoin dans une charte d'Odon, en 1092 (4). Mais est-il nommé parmi les guerriers cités par Guillaume de Poitiers, Ordéric Vital, maître Vace et Benoît de Ste-More ? Non, et je pense que l'indication est relative à un ancêtre de ce Vital d'une sainteté éminente, qui mourut en 1122, — sous le nom duquel on place des miracles,—qui était né tout près, et *est indiqué dans le cartulaire de l'église de* BAYEUX (5).

En poursuivant mes recherches sur la tapisserie de Bayeux, j'ai pris le soin de consulter les autorités les plus graves, et, dans ce rapide exposé de leur résultat, j'ai consciencieusement évité les erreurs opposées du scepticisme et de la crédulité. Je suis frappé de la vaste érudition et de l'expérience des antiquaires que je m'aventure à contredire, mais je n'admets point la nécessité d'une apologie. Laissons le public juger sur les faits que les anciens auteurs nous ont laissés, et sur cela il faut asseoir un jugement (6).

Greenwich, 15 *november* 1836. *Revised*, 28 *april* 1838.

BOLTON CORNEY.

(1) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 199.
(2) *Idem*, *ibid.* p. 201.
(3) *Domesday-Book*, 10 à 1.
(4) De la Rue, R. T. B. p. 57.
(5) Hermant, H. D. B. 185-6. † *Gallia christiana*, XI, col. 443.
(6) Cette traduction a eu surtout pour but de rendre la pensée de l'auteur, en conservant même les anglicismes de son style. D. L. F.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE MAUVOISIN (HAUTES-PYRÉNÉES).

A trois lieues (est) de Bagnères-de-Bigorre, et sur le contrefort des Hautes-Pyrénées, on voit un pic élevé, qui domine toutes les petites montagnes qui l'environnent. Ce pic est situé sur le territoire de la commune de Mauvesin, et clôt le bourg à l'est. Il est à une lieue des bains de Capvern (1) au sud-est.

C'est sur ce pic qu'est bâti l'antique château de Mauvesin ou Mauvoisin (2). Il en occupe toute la surface. La vue est

(1) Capvern (Tête-Verte), d'après le D. P. Bertrand (*Voyage aux eaux des Pyrénées*, inséré dans les *Annales scientifiques de l'Auvergne*), est un petit village occupant le riant plateau d'une colline dans les environs de laquelle jaillit une source thermale. « Son volume est fort abondant, sa température de 24 cent... Un établissement a été construit à Capvern, et chaque année, il s'y rend un certain nombre de malades des environs. » C'est là qu'a pris les eaux, en 1838 et en 1839, l'auteur de cet article, dont les succès en agriculture sont connus dans tout l'ouest de la France.

(2) « Le château de Mauvoisin, dit M. Bertrand, se montre sur la gauche en sortant de la gorge de l'Escaladieu. Ce n'est plus qu'une ruine triste et solitairement assise sur un coteau. Le nom de ce castel était d'assez mauvais augure, et donnerait à penser que son redoutable suzerain faisait partie de ceux qui couraient volontiers sus au vassal, voyageur ou marchand, quand leur escarcelle avait perdu la voix. Au reste, ce ne sont pas seulement des guerres de ce genre dont Mauvoisin a conservé le souvenir parmi les chroniques. C'est en défendant ses murs (au XIVe siècle, en 1374) que Raimonnet de l'Epée se comporta si vaillamment contre le duc d'Anjou, qu'il ne parla de rendre le château que lorsqu'après six semaines de siége, « la douce eau

Digitized by Google

magnifique ; à trois lieues, au plus, est la haute chaîne des Pyrénées dont on voit tous les accidents ; d'un côté, le petit gave de Mauvesin et celui de Capvern fortement encaissés ; de l'autre, la vallée où coule l'Aros, où se trouve l'ancienne abbaye de l'Escaladieu (1).

» lui manqua ; et vint parler au duc qui, ayant écouté ses propositions et » accepté, ajouta : Partez-vous-en, et allez votre chemin chacun en son » pays, sans vous bouter en fort qui nous soit contraire ; car si vous vous y » boutez, et je vous y tienne, je vous délivrerai à Jausselin qui vous fera » vos barbes sans rasouer. » Aujourd'hui la charrue envahit de toutes parts le coteau ; le sol serre de près et ébranle le pied du donjon, seul debout parmi les ruines, ombre du temps qui n'est plus, désormais impuissant à se défendre lui-même, et n'ayant plus même un fantôme pour protéger ses créneaux déserts. »

(1) « A deux heures de Bagnères, dit encore M. Bertrand, on rencontre l'Escaladieu, bâti vers le XIIIe siècle par les moines de Cîteaux. Ce vieux moutier, dont le nom (Échelle-à-Dieu) indique assez la religieuse pensée qui présida à sa fondation, devint tour à tour l'asile de divers personnages célèbres par leur piété. On cite entre autres saint Bertrand, évêque de Comminges, qui fit, dit-on, plusieurs miracles. La chose fut constatée par un procès-verbal dressé d'après les ordres d'Alexandre III, avantage particulier dont se trouve malheureusement privée plus d'une chronique du même genre. Le saint fut canonisé, et sa mémoire est révérencieusement conservée dans le pays. Le Bigorre n'a pas davantage oublié Pétronille, comtesse de la province, illustrée par des prodiges d'un autre genre. D'abord elle enterra successivement cinq maris, et se préparait bravement à la sixième épreuve, lorsqu'elle succomba elle-même ; puis elle reconnut, par son testament, une dette de dix-huit sols, pour une paire de souliers envoyée par elle à la reine d'Angleterre. Un présent d'une espèce si originale, et entre pareils personnages, fournirait très-certainement à un antiquaire les meilleures raisons d'en induire que les souliers étaient fort rares dans ce temps. Mais, sans nous arrêter à une décision aussi ardue, ce qui ne l'était pas moins, sans contredit, à cette époque, c'était une mémoire si religieuse des engagements contractés. L'Escaladieu aujourd'hui n'a plus rien pour lui que ses vieux souvenirs, semblable en ceci à bien des gloires qui ont vécu trop de temps. Toute vieille forme, élégante ou sévère, a disparu, et l'ancien monastère s'est assez gauchement déguisé en insignifiante maison de campagne. »

« J'ai visité l'abbaye de l'Escaladieu, écrivait l'auteur de cet article au

Digitized by Google

En arrivant sur ce pic, on voit une enceinte de 125 pieds environ sur chaque face, close par une forte muraille de cinquante pieds d'élévation. Cette muraille est consolidée, de vingt pieds en vingt pieds, par un pilier ou arc-boutant, absolument plein, et qui monte jusqu'au sommet. Il n'y a, sur chaque face, dans les 125 pieds de longueur, que deux fenêtres de dimension moyenne, et carrées à peu près. Ces deux fenêtres sont à 22 pieds du sol, de façon qu'il est impossible de pénétrer dans le château sans une longue échelle.

Si l'on faisait pratiquer une ouverture, les étrangers auraient bientôt, à l'aide d'une légère rétribution, payé la dépense.

A l'ouest de cette enceinte, on a accolé à la muraille une tour carrée d'une grande élévation (90 à 100 pieds peut-être). — Elle n'occupe que le tiers environ de la façade de 125 pieds. Cette tour, dont les créneaux existent encore, est bien postérieure au château. On voit, par-ci par-là, des rangs de briques, tandis qu'ailleurs il n'y en a pas une seule.

Ces murailles, qui existent depuis 8 à 900 ans, doivent durer deux mille ans peut-être. Il n'y a que la foudre qui peut les abattre. Construites en marbre et en galets, elles sont liées par un ciment indestructible.

Les habitants du village de Mauvesin ont essayé de détruire ce château pour en avoir les pierres ; ils ont fait des excavations de six à huit pieds de profondeur ; mais ils ont renoncé à cette entreprise. On a seulement enlevé les marbres taillés des fenêtres, les parapets, les créneaux des murailles du château ; mais ceux de la tour existent encore. Il est maintenant défendu de dégrader.

directeur de la Revue, dont les Anglais égorgèrent les moines un certain jour. Elle est encore debout, et c'est une agréable et solitaire maison de campagne ; mais elle est bien restreinte aujourd'hui, comparativement à ce qu'elle était autrefois, où elle avait, dit-on, vingt-quatre moines très-bien approvisionnés. »

Digitized by Google

Je pense que jusqu'à 15 pieds d'élévation les murailles ont 25 pieds d'épaisseur. Elles peuvent avoir sept pieds sur le sommet.

Autour de cette masse, il y avait un fossé fermé seulement par une forte muraille d'enceinte extérieure, construite sur les arêtes du pic. — Je ne crois point qu'on ait attaqué le rocher, car c'était inutile. Cette muraille a été détruite, et les matériaux ont disparu. Il en reste seulement une très-petite partie à l'ouest, où se trouvait le pont-levis.

Pour en défendre l'entrée, il y avait une petite forteresse, et le chemin tournait court sur la droite.

Pénétrons maintenant dans cette enceinte. On y trouve des débris, des herbes et des arbustes qu'on coupe chaque année. Il existe encore au milieu une excavation d'une petite profondeur.

De cela je conjecture ce qui suit :

Le fonds était occupé par une citerne immense, dont la voûte formait le sol de la cour. Autour de l'enceinte intérieure, il y avait des bâtiments qui égouttaient sur la cour. Ceux du rez-de-chaussée formaient des écuries et des magasins. Les étages supérieurs étaient pour la garnison.

Ainsi, dans les temps anciens, on ne voyait que ce qu'on voit aujourd'hui, de hautes murailles. Au dessus, un chemin de ronde, un parapet, des créneaux, et de petites places d'armes, sur le sommet des piliers ou arcs-boutants.

Je crois qu'on pouvait loger dans ce château 7 à 800 hommes, 150 à 200 chevaux, avec toutes les provisions pour trois mois.

Mais on n'avait pas besoin d'une aussi forte garnison ; car, par sa situation, comme par sa construction, il était réellement imprenable.

En voyant ce château fort, on se demande pourquoi on l'avait placé au milieu de petites montagnes, loin des riches

Digitized by Google

vallées et des plaines fertiles. — Je pense qu'un seigneur puissant, grand batailleur, avait construit cette forteresse afin d'étendre au loin ses ravages. Les seigneurs de Bagnères-de-Bigorre, de Tournaille, de Lannemaizan, etc., avaient là un fort mauvais voisin. L'aigle sortait souvent de son aire et fondait inopinément sur sa proie.

Montgomery (1), général anglais, prit, dit-on, Mauvesin par famine, et précipita la garnison du haut des murailles de la tour. — Le duc d'Anjou le reprit sur les Anglais, qui manquèrent d'eau. — On prétend, dans le pays, qu'ils avaient encore du vin, et que le lendemain un orage, venant des montagnes, remplit l'immense citerne.

JACQUES BUJAULT,

Laboureur à Challoue (Deux-Sèvres).

(1) « J'ai vu à Cauterets, écrivait encore l'auteur de cet article, la famille de Montgomery, dont un grand-père fit sauter la garnison de Mauvesin par-dessus les murailles..... Il y a sur le contrefort des Pyrénées beaucoup de ruines de châteaux forts. Celui de Lourdes est seul debout et bien entretenu. Ces châteaux furent élevés durant les guerres d'Aquitaine, ou bien ils furent construits pour arrêter les miquelets espagnols et garantir les vallées de leurs incursions... J'ai vu, prétend-on, des champs de bataille, maintenant ce sont des champs cultivés. Je conçois que, dans ces temps malheureux, on se soit disputé avec fureur la possession de ces belles et fertiles vallées, car rien n'est beau et riche comme ces derniers versants des Pyrénées. »

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

ESSAIS HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR RICHARD III, roi d'Angleterre ; par M. J. Rey. Paris, Renouard et Potey, 1818 (1), 1 vol. in-8°.

Le caractère, la vie et les actions de Richard III, roi d'Angleterre, qu'on a dit avoir surpassé Tibère et Philippe II en dissimulation, Caligula et Christiern en cruauté, et dont Louis XI aurait refusé d'entendre les ambassadeurs, l'*estimant*, dit Comyne (2), *très-cruel* et *très-mauvais*, sont tracés par un Français, M. Rey, dont ce recueil a eu plusieurs fois occasion de parler. C'est donc un livre anglo-français dont il est ici question, et, pour le faire connaître, on laissera, pour ainsi dire, l'auteur parler lui-même, puisqu'on ne fera qu'analyser son travail.

La simple énumération des crimes imputés à Richard, le tableau de tant de forfaits exécutés par un seul homme, la peinture hideuse que nous font de sa personne les écrivains du règne de son successeur, suffiraient seuls pour faire douter de leur impartialité. Si l'on considère les passions de l'homme, les mœurs du temps au milieu desquelles il vit, l'influence qu'elles ont sur les esprits faibles, bas ou méchants, pourra-t-on s'étonner de les voir sacrifier impudemment la vérité, mentir à leurs contemporains et se jouer de la postérité? Repassons dans notre mémoire les hommes fameux que présentent les âges antérieurs ; et personne ne pourra s'empêcher d'avouer qu'ils ont été jugés tous selon les succès ou les revers dont leurs actions ont été accompagnées.

Peu d'auteurs ont écrit en faveur de Richard; Horace Wal-

(1) Cette Revue, à raison de sa spécialité, rendra compte non-seulement des ouvrages anglo-français récents, mais même de ceux publiés depuis plusieurs années. D. L. F.

(2) *Mémoires*.

Digitized by Google

pole (1) est le plus remarquable. Une multitude d'autres, parmi lesquels nous voyons de hautes capacités, l'accablent de toute leur renommée; nous citerons ici : Thomas Morus (2) qui écrivit fort jeune sur ce sujet, et ne l'a jamais terminé; Bacon (3), courtisan et rhéteur; enfin l'immortel Shakespeare (4), subjugué par la flatterie et le désir immodéré de plaire à une cour usurpatrice qui aurait tout sacrifié pour flétrir la mémoire des Plantagenets. Remarquons toutefois sous quels princes ils vécurent; et comparons leurs récits sur le premier crime imputé à Richard, encore duc de Glocester, à ceux de Fabian (5) et de la chronique du moine de Croyland (6), qui connurent ce prince, mais n'écrivirent qu'après la mort de ce dernier rejeton de la maison d'Yorck.

Après la mort du fameux Warwick, Marguerite tenta un dernier effort; vaincue à Teukesbury, traînée devant Edouard dans son entrée à Londres, elle fut jetée dans la tour, n'en sortit qu'à l'époque où Louis XI paya sa rançon, et six ans après termina sa triste carrière au château de Dampierre (7). Son fils fut pareillement livré à Edouard qui, révolté de sa noblesse, s'emporta au point de le maltraiter, et le vit à l'instant même lâchement massacrer à ses pieds. Des auteurs contemporains du duc de Glocester, pas un ne l'accuse; Thomas Morus, parmi ceux qui lui sont le plus contraires, n'en parle pas. Opposons les réflexions suivantes à ceux qui, sans fondement aucun, s'empressent de le charger : le prince de Galles n'était pas l'ennemi personnel de Richard, fort jeune alors, et qui par là même ne pouvait déjà aspirer à la couronne. N'avait-il pas ses frères dans la force de l'âge, qui l'en éloignaient encore par une postérité florissante?

Un forfait plus épouvantable encore se présente maintenant, c'est la mort du malheureux Henri VI : malgré toutes nos recherches, nous ne connaissons pas d'écrivains de l'époque qui l'aient imputé à Richard; Fabian, le plus sévère de ces histo-

(1) J. Rous, cité par Walpole.
(2) *Vita Richardi.*
(3) *Règne d'Henri VII.*
(4) *Richard III.*
(5) Fabian, *Hist.*
(6) *Chron. de Croyland.*
(7) Voir l'article spécial sur Marguerite d'Anjou, par M. Blordier-Langlois, inséré dans la première série de ce recueil, t. v, p. 17 et s.

Digitized by Google

riens, est loin de le lui attribuer; mais Bacon et Shakespeare, favoris d'Elisabeth, font voir là plus clairement que partout ailleurs qu'ils étaient dépositaires de ses secrets. Et surtout les détails révoltants sortis de l'imagination de l'abbé Prévost, dans son *Histoire de Marguerite*, surpassent toute vraisemblance et contredisent, par la force physique qu'ils lui supposent dans l'exécution de tant d'atrocités, toutes les fables débitées sur le vice de sa constitution. Les preuves qui combattent victorieusement une telle animosité sont celles-ci : Henri vivait longtemps après l'époque assignée par tous nos adversaires à cet événement; et les honneurs que Richard, devenu roi, fit rendre publiquement à celui qu'on assure avoir été poignardé de sa main et jeté palpitant dans le cachot de son épouse, ne permettent pas de le gratifier d'un tel degré d'effronterie.

La mort du duc de Clarence suivit celle-ci de près. Elle n'est imputée que vaguement à son plus jeune frère; de sorte qu'en considérant l'inimitié d'Edouard et de ce seigneur, la conduite de ce dernier envers le roi et son épouse, le désir qu'il avait, contre la volonté de son frère, de porter secours à sa sœur en Bourgogne, le supplice auquel il fut condamné, et qui, de l'avis des ennemis de Richard, fut commué à la prière de la mère des trois princes, toute accusation tombe d'elle-même : remarquons surtout que Shakespeare, dans le tableau du désespoir d'Edouard, décharge le duc de Glocester, qu'il avait dit exciter la haine de ses deux frères. Du reste, la mort de ce prince, dans le tonneau de malvoisie, paraît bien constatée.

Celle d'Edouard ne fut non plus jamais mise, même par la plus grande partie des historiens du règne d'Elisabeth, sur le compte du duc de Glocester: Voltaire (1) et le président Hénault (2) l'ont écrit sans beaucoup de fondement. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet est que l'humiliation qu'il ressentit de la duplicité de Louis XI contribua, selon beaucoup d'auteurs, à le conduire au tombeau : d'autres veulent que ce soit un excès de table ou de débauche, mais plutôt le remords d'avoir fait périr son frère. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Richard combattait en Ecosse, depuis dix mois, à l'époque de la mort de son frère.

Une ère nouvelle s'ouvre maintenant devant nous, voilà les

(1) *Essais sur les Mœurs.*
(2) *Abrég. chron.*

Digitized by Google

véritables fautes ; des préliminaires indispensables doivent trouver place ici.

On connaît le second mariage de Jaqueline de Luxembourg, les premiers malheurs et la grandeur d'âme de sa fille Elisabeth, l'ascendant qu'elle prit sur Edouard son second époux, la faute qu'elle fit à cette époque où, toute-puissante, on vit une nouvelle noblesse s'élever sous ses auspices et lui aliéner les anciennes maisons, et surtout l'inimitié régnante entre elle, Hastings, son beau-frère Buckingham, et lord Stanley, conseillers intimes de son mari. On sait encore les vains efforts d'Edouard pour les rapprocher, et l'inutilité du serment qu'il leur fit prêter sur son lit de mort. Reprenons maintenant la suite de l'histoire : à peine eut-il fermé les yeux, que la reine, oubliant sa réconciliation, s'empara de la tour et des trésors, leva une armée pour s'opposer à ce que Richard, revenant d'Ecosse, pût, d'après l'ordre du roi, prendre en main la direction des affaires et la tutelle des deux jeunes princes. Cependant, considérant les malheurs qu'elle allait attirer sur elle et sur ses enfants, cette princesse se retira, avec son second fils et ses filles, à Westminster. Richard entra dans Londres en triomphe, à côté du jeune roi, et aux cris de la multitude qui le salua protecteur. Mais déjà sa vengeance s'était appesantie sur les principaux soutiens de la reine ; le comte Rivers son frère, et lord Gray son fils, les chevaliers Hawt et Vaughan furent enfermés au château de Pontfract sous la surveillance de Rattcliff ; et à peine le peuple, sans le concours du parlement, eut-il proclamé le protectorat du duc de Glocester, que celui-ci ordonna au gardien de les faire périr ; ce qui fut exécuté sans forme de procès. La manière dont Richard prit possession de la place que lui avait assignée la volonté dernière de son frère, est un tort réel et bien prouvé ; nous sommes les premiers à le reconnaître et à le condamner. L'exécution d'Hastings suivit de près celle-ci, et ce malheureux y avait donné son consentement. Richard le fit-il mettre à mort à cause de l'opposition qu'il pouvait mettre à son usurpation ? C'est l'opinion la plus probable ; mais le prétexte dont il se servit, d'après Morus, nous paraît de la plus grossière invraisemblance. Elisabeth et une maîtresse de son mari auraient uni leur haine, et, de concert avec Hastings, ennemi irréconciliable de tout ce qui touchait à la reine, auraient tenté par sortiléges de faire mourir Richard ; celui-ci en fureur serait venu le tirer du conseil et le faire exécuter aussitôt. Cette

Digitized by Google

dernière particularité, d'après Fabian et le moine de Croyland, pourrait être vraie ; mais que trouve-t-on d'admissible dans les premières suppositions?

On connaît tous les désordres de Jeanne Shore avec Edouard ; on sait aussi qu'elle s'empara du cœur du marquis de Dorset ; on n'ignore pas non plus qu'à cette époque, livrée à un tribunal spirituel, elle expia, par de longues et sévères pénitences publiques, les égarements de sa jeunesse ; de longues années après la mort même de Richard, ce qui démontrerait la justice de sa condamnation, la virent pauvre, flétrie, presque mourante de faim, dans cette ville où l'ivresse des passions ne l'avait jamais empêchée d'écouter la voix suppliante des malheureux.

Néanmoins Richard travaillait toujours à s'emparer de la couronne. Depuis le commencement de son protectorat, il en avait un moyen infaillible : l'orgueil de son frère Edouard avait deux fois été forcé de plier devant la vertu des femmes, et, avant son mariage avec la veuve de sir John Gray, l'évêque Stillington l'avait uni à une autre veuve, elle s'appelait Eléonor Talbot. L'évêque confia ce secret à Richard, dès qu'Edouard eut fermé les yeux. Les enfants d'Elisabeth étaient donc bâtards, et dès lors exclus ; mais ceux de Clarence ne l'étaient pas : le protecteur leur enleva tous leurs droits, en faisant appliquer, par le parlement, aux enfants de son malheureux frère, la peine qu'entraînait d'ordinaire la flétrissure d'un particulier. Nous connaissons tous ces détails par Philippe de Comyne, la chronique de Croyland et les registres du parlement ; Morus s'efforce de les contredire, mais son sentiment est controuvé.

Tous les forfaits énumérés jusqu'ici ne sont rien encore en comparaison de ce qui va suivre. L'infatigable Thomas Morus nous représente Richard appelant le déshonneur sur la tête de sa mère vivante, en s'efforçant de prouver, même dans le temple de Dieu, que la duchesse d'Yorck avait vécu dans les plus affreux désordres, jusqu'à la naissance de Clarence. Pourquoi, demanderons-nous à nos adversaires, ne faisait-il pas déclarer bâtardes, comme ses frères, celles de ses sœurs qui avaient des enfants ou qui pouvaient l'arrêter dans la marche de son ambition ? Pourquoi appela-t-il à lui succéder ces mêmes enfants du duc de Clarence, s'il fit déclarer leur père illégitime et né d'un adultère monstrueux? Richard, si adroit et si profond aux yeux de ses ennemis, ne se serait-il pas aperçu qu'il travaillait contre lui-même, puis-

Digitized by Google

qu'il est bien connu que les premiers enfants nés pendant un mariage le plus mal assorti que l'on puisse imaginer ne sont jamais adultérins, mais bien plutôt les derniers? Enfin, ne pourrions-nous pas prouver que cette erreur provient du mauvais sens donné à ce passage de l'abbé de Croyland.... *Ità quod hodie nullus sanguis linealis certus et incorruptus ex parte Richardi, ducis Eboraci, poterat inveniri, nisi in personâ dicti Richardi, ducis Glocestriæ?* — L'explication suivante n'est-elle pas claire? Les enfants d'Edouard étaient exclus, et la condamnation de Clarence éloignait sa postérité; Richard restait seul légitime descendant du duc d'Yorck.

Nous voyons enfin ce prince, à force de politique et à l'aide du duc de Buckingham, consommer son ouvrage, et se faire proclamer roi, le 26 juin 1483. Morus, toujours en contradiction avec les autres historiens, avance cette cérémonie de 17 jours; mais on trouve surtout deux actes d'Edouard V, datés du 12 et du 17 de ce même mois. Le 6 juillet, il fut couronné à Westminster, de la main du cardinal Bourchier, le même qui avait employé son influence auprès de la reine pour lui faire rendre son second fils. Un nouveau couronnement eut lieu dans Yorck, chez le chevalier Tirrel, en présence d'une brillante noblesse, du duc d'Albanie, frère du roi d'Ecosse, des ambassadeurs de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, et, ce qui est plus étonnant encore, du jeune Edouard détrôné. Tout cependant s'y passa dans le plus grand calme et la plus grande magnificence. Nous avons ici la preuve évidente de la présence du jeune Edouard; Morus n'en a pas moins inventé que lui et son frère étaient déjà morts. Il nous représente Richard donnant l'ordre de les faire mourir et désobéi; puis, après une scène assez bizarre qu'il lui fait jouer, expédiant un certain Tirrel, jusque-là, dit-il, inconnu au roi, qui consomme son crime sans que personne s'en aperçoive; et nous voyons aussi un chapelain ensevelissant les deux enfants au pied de l'escalier de la Tour, mais aucun de ceux qui l'occupaient n'en surent jamais rien. Un autre historien énumère longuement les récompenses accordées aux exécuteurs, ce qui est très-naturel, mais aussi les faveurs accordées à Brakenbury, gouverneur de la Tour, qui avait refusé de se charger de ce forfait. Remarquons que, de tous les auteurs anciens, aucun n'accuse Richard d'une manière certaine. Virgile (1), qui d'ordi-

(1) Polydore Virgile, *Hist. d'Anglet.*

Digitized by Google

naire copie Thomas Morus, nous dit qu'ils vivaient peut-être encore de son temps, et Thomas lui-même, après une si belle histoire, avoue qu'on ne sait s'ils sont morts ou non. Maintenant il est bien constant que Tirrel, maître de la cavalerie, et l'un des plus puissants seigneurs de la cour, était bien connu de Richard, puisqu'il lui confia l'archevêque Rotheram, lors de son arrestation. La meilleure preuve que nous puissions donner de l'importance de ce chevalier, est qu'Henri VII conserva à Tirrel ses honneurs, et le nomma gouverneur de Guines. Revenons aux princes : s'ils étaient morts, pourquoi trouve-t-on des monnaies frappées à leur effigie après l'époque assignée, et pourquoi le registre du couronnement de Richard donne-t-il la dépense faite pour le jeune Edouard, qui y est désigné sous le nom de seigneur Edouard, fils du feu roi? S'ils étaient morts à l'époque du couronnement, pourquoi, quelques mois après, des seigneurs sont-ils écartelés pour avoir voulu les délivrer ; et le parlement, sur la motion de Richard, ne les déclara bâtards qu'après la mort de Buckingham ? On ne dira pas non plus que leur oncle les fit périr après ce seigneur, puisque c'est à cette époque que commencèrent les tentatives de Richemond, et rien ne pouvait mieux le servir que cet assassinat. Remarquons de plus, en passant, qu'Henri VII ne fit pas mourir, avec les amis de Richard, les assassins prétendus des princes. Encore quelques preuves : nous voyons, au commencement du règne d'Henri, un certain prêtre, du nom de Simon, façonner le jeune Simnel aux manières du duc d'Yorck, et, sur le bruit de l'évasion du duc de Warwick, lui faire changer de rôle, et imiter ce dernier; puis passer avec lui en Irlande, où à l'instant tout le monde se soulève en sa faveur, secouru par Lincoln qui lui amène deux mille hommes d'élite, et même couronné sous le nom de Warwick. Henri, rassemblant promptement ses conseillers, tira le véritable prince de la Tour, le montra au peuple ; puis, s'avançant au devant de Lincoln, qui avait transporté son fantôme de roi et son armée en Angleterre, il lui livra bataille avec des forces bien supérieures, le tua ainsi que les principaux chefs, et s'empara de Simnel et du prêtre. On sait ce que devint le premier, l'autre obtint la vie pour prix de ses aveux. Mais déjà la reine douairière avait été confinée dans un couvent et privée de ses biens. Cette rigueur confirme le soupçon qu'on a toujours eu de l'évasion du duc d'Yorck, considérant surtout que la reine connaissait très-

Digitized by Google

bien le caractère d'Henri, et n'avait mis en avant qu'un individu incapable d'irriter son ressentiment au point de le faire mourir. Il est à remarquer aussi combien fut grand, au dire des historiens, le déplaisir de ce prince, en apprenant la mort du duc de Lincoln, dont il espérait tirer des éclaircissements. Expliquer la conduite du duc dans cette affaire est chose impossible; mais il est évident que Marguerite de Bourgogne, qui lui avait confié deux mille Allemands, était d'accord avec sa belle-sœur. Il est toujours bien constant que Simon n'était qu'un subalterne.

Quelques auteurs ont appelé magnanimité cette espèce de merci que le roi fit à Simnel; cela paraît d'autant plus ridicule, que l'on connaît l'humiliation qu'il fit essuyer aux députés de l'Irlande, en les faisant servir à table par cet homme obscur, à la fortune duquel ils s'étaient attachés. L'aveu de Bacon nous donne la véritable solution: c'est, dit-il, que si quelqu'un se fût dit enfant d'Edouard, le roi aurait produit aux yeux du peuple ce misérable, pour lui rappeler l'imposture passée. La bulle qu'il obtint aussi, sur les asiles, nous explique les transes continuelles où il se trouvait de voir reparaître celui des princes qui s'était évadé. Ses prévisions ne furent pas trompées; et, malgré l'exemple de Simnel, à peine le jeune duc d'Yorck se fut-il montré avec des signes authentiques, que toute l'Irlande le suivit. Appelé en France par Charles VIII, il y fut parfaitement traité, et n'en repartit qu'à l'époque où se terminèrent les hostilités entre les rois de France et d'Angleterre. Sa tante, Marguerite de Bourgogne, le reçut à bras ouverts, et, après l'avoir solennellement reconnu, s'empressa d'agir plus efficacement pour lui. Toutes ces nouvelles enflammaient les têtes en Angleterre; les plus puissants seigneurs venaient lui offrir leurs épées et leurs fortunes. Henri voyait ses amis les plus dévoués l'abandonner: parmi ceux-ci on remarquait surtout Clifford, qui bientôt après trahit lâchement la nouvelle cause qu'il avait embrassée. Le roi, tranquille en apparence, travaillait dans l'ombre, et employait les manœuvres les plus odieuses pour s'emparer de son ennemi et connaître ses desseins. Sa colère, excitée encore par tant de puissantes défections, éclata tout-à-coup, et beaucoup de seigneurs furent décapités. Stanley, à qui il devait la couronne, fut exécuté, comme autrefois Hastings, et ses biens confisqués. Deux fois déjà le roi avait sollicité l'extradition de son rival, et avait essuyé d'humiliants refus. La défiance néanmoins régnait parmi les partisans de Richard, et,

Digitized by Google

quand il passa en Irlande, les habitants contenus ne purent rien pour lui. Conseillé par les princes du continent, il y retourna, puis alla se jeter entre les bras du roi d'Ecosse, qui se dévoua aussitôt à sa cause, lui donna une de ses parentes en mariage, et se porta sur les provinces du nord à la tête d'une armée. La mauvaise conduite de ces troupes indisposa les Anglais, et Jacques se retira avec beaucoup de butin, mais sans résultat favorable.

L'indécision et la lenteur avaient fait manquer pareillement l'expédition de Bourgogne. Ce défaut d'activité devait mettre un terme aux entreprises de Richard. Après la malheureuse campagne dont nous venons de parler, il passa encore une fois en Irlande avec sa femme; puis, à la tête d'une poignée d'hommes, se jeta sur le sol anglais. Il avait déjà 7,000 hommes à sa disposition, et se trouvait en présence de son ennemi, lorsqu'abandonnant ses défenseurs, il courut se réfugier dans un monastère, et son armée se dissipa. Henri s'empara de son épouse, la traita honorablement; puis ayant tiré Richard de son asile par la ruse, il le renferma dans la Tour. Celui-ci s'évada cependant, et se confia de nouveau aux asiles; la perfidie l'en tira encore, et lui fit éprouver toute espèce d'humiliations et de mauvais traitements. Ses relations avec le malheureux Warwick ayant été connues, on lui arracha de nouveau en public la lecture des détails de sa vie supposée, et divulgués sous le nom de confession. Aussitôt après, il fut pendu. Le fils du duc de Clarence eut la tête tranchée.

Les perplexités auxquelles Henri fut en proie, dès l'apparition de ce personnage, sont une preuve bien convaincante de l'existence des enfants d'Edouard après le règne de Richard. On connaît les démarches que fit son successeur auprès de Tirrel, pour l'engager à s'accuser lui-même de l'assassinat, et les faveurs qu'il continua de lui accorder malgré ses refus. Touchant la mort des deux frères, personne n'ignore les contradictions et les invraisemblances que rapportent les divers historiens à ce sujet. La version du prince d'Orange combat toutes les autres et se détruit elle-même. Peut-on, de bonne foi, ajouter quelque confiance à la découverte d'Elisabeth dans la Tour, ou aux recherches, d'abord infructueuses, d'Henri au pied de l'escalier, et devenues plus heureuses, mais fortuitement, sous Charles II ? Nous ne pouvons analyser ici la fable que donne Bacon sur la vie du duc d'Yorck ; elle est d'un ridicule trop saillant pour qu'il soit nécessaire de le démontrer. L'insigne mauvaise foi qui perce de toutes parts

Digitized by Google

dans la confession du Warbeck d'Henri, toutes les phrases évasives dont elle est composée, jointes aux puérilités qu'elle renferme dans toute son étendue, la rendent assez présente à l'esprit de tout le monde; il est donc inutile de nous y appesantir.

Résumons ici nos dernières preuves sur l'existence du jeune Richard. Son frère Edouard fut forcé d'assister au couronnement de leur oncle; mais on ne parle pas du premier; il était donc évadé à cette époque. D'après Bacon, il est probable qu'il passa sa jeunesse auprès de la duchesse de Bourgogne. On ne peut rien déduire contre lui de l'enthousiasme avec lequel le duc de Buckingham et autres seigneurs reçurent les proclamations du comte de Richemond; quelques-uns avaient été, il est vrai, chauds partisans de la maison d'Yorck, mais ne venaient-ils pas de la trahir dans la personne du roi Richard? Voici un fait qui confirme bien tout ce que nous avons dit jusqu'ici : Stanley, à qui Henri était redevable de la couronne, ne dit-il pas à Clifford qui le trahit : « Si j'étais sûr que ce fût le fils d'Edouard, je ne porterais jamais les armes contre lui; » et ne paya-t-il pas de sa tête ces paroles mémorables? Pourquoi le roi Henri ne voulut-il jamais voir ce jeune prince, et ne le confronta-t-il pas avec quelques-uns de ses parents? et pourquoi, si Richard était un imposteur, le roi s'empara-t-il de sa jeune épouse, de peur qu'elle ne fût grosse, comme le dit Bacon? pourquoi, enfin, tous les souverains du continent s'intéressèrent-ils à lui, tandis que l'élève de Simon n'avait excité pas même la moindre compassion?

Revenons maintenant à Richard, que l'enchaînement des faits propres à le décharger nous a forcé d'abandonner, et passons à l'examen de la mort du duc de Buckingham. Secondé par les puissants de l'Angleterre, et surtout par ce seigneur le plus influent de l'époque, Richard avait franchi les degrés du trône. Naturellement généreux, le nouveau roi combla le duc de richesses et de faveurs, des biens immenses lui furent restitués, et de plus il reçut l'épée de connétable. Son ambition s'agrandissant de plus en plus avec ses richesses, il devint fier, insatiable, et se retira mécontent dans son château de Brecknock. L'évêque d'Ely, à l'époque de l'avénement de Richard, y avait été renfermé et s'y trouvait encore. Le prisonnier démêlant promptement le mécontentement du duc, en tira parti avec son adresse accoutumée, et, de concert, les nombreux amis de ce seigneur, surtout le chevalier Thomas St-Léger, jurèrent de porter sur le trône Henri de Richemond, des-

Digitized by Google

cendant de Jean de Beauford, fils adultérin de Jean de Gand. La conjuration fut découverte. Buckingham reçut l'ordre de se rendre auprès de Richard; loin de là, levant à la hâte une poignée de partisans, il s'avança vers le pays de Cornouailles où devait descendre Richemond; mais, arrêté par le débordement de la Severn, le duc vit son monde se débander tout-à-coup; trahi par un ancien serviteur, Richard lui fit trancher la tête ainsi qu'au chevalier St-Léger, que son alliance avec le roi rendait plus criminel. Il n'y eut pas d'autre sang versé, au rapport de Hume (1) dont le témoignage ne saurait être suspect. Le jeune prince de Galles, fils unique de Richard, était mort depuis quelque temps. Le roi, sans espoir de postérité, adopta d'abord Warwick et ensuite le duc de Lincoln. La reine, plongée dans la désolation, suivit bientôt son fils au tombeau; telle est la véritable cause de sa mort, et les soupçons d'empoisonnement qui, d'après la version de Rous, planeraient sur la tête de son mari, ne sont nullement fondés. Ce moine a émis l'opinion que le roi avait commis cette atrocité pour épouser sa nièce et déjouer ainsi les projets ambitieux du comte de Richemond; d'abord le roi aurait bien eu le temps de l'épouser après la mort de sa première femme, mais il ne le fit jamais; et encore, s'il l'eût voulu, aurait-il adopté ses neveux après la mort de son fils. La lettre supposée de la jeune Elisabeth, dans laquelle elle sollicite vivement son oncle Norfolck de s'entremettre pour ce mariage, outrage tellement la pudeur et les sentiments de la nature, qu'il est inutile de s'y arrêter.

Il est de notre sujet de répondre à toutes les faussetés dont les hommes des règnes suivants ont chargé notre personnage; en voici une encore qui ne manque pas d'importance et d'intérêt : qui ne connaît le monstre éclos du cerveau de Bacon, et qui ne sait qu'un si horrible phénomène est tout entier sorti de son imagination? Les puérilités qu'il prend pour un signe de malédiction, et que n'aurait pas dédaignées la verve féconde et superstitieuse de Tite-Live, n'ont pas été rapportées textuellement par Polydore, et même ce qu'il omet se trouve placé dans la série des circonstances les plus extraordinaires; preuve incontestable du peu de foi que l'on doit avoir dans le récit de son modèle. Comyne, qui vit le bel Edouard et ne pouvait se lasser de l'admirer, vit aussi Richard, et ne parle pas du contraste qui, d'après le chancelier, jaillissait naturellement du

(1) *Hist. d'Anglet.*

Digitized by Google

parallèle des deux frères. Rous, dont le témoignage ne nous est pas souvent favorable, le représente comme petit et ayant une épaule un peu plus haute que l'autre ; il avait cela de commun avec beaucoup de grands hommes. Les auteurs modernes se sont seuls appliqués à répandre ces absurdités, bien démenties par les portraits et monnaies authentiques qui nous restent. Les médailles, il est vrai, ne le représentent pas d'une belle figure, mais en cela il n'a rien à envier aux princes de son temps ; la gravure était si peu avancée, surtout en Angleterre.

Si Comyne nous assure que son maître refusa de voir les ambassadeurs du roi anglais, c'est qu'il avait bien des choses à se reprocher par rapport à Richard, et que surtout, luttant à cette époque contre les terreurs de la mort, il ne voulait pas se montrer en cet état aux ambassadeurs étrangers.

Terminons maintenant ce rapide aperçu par le récit de la catastrophe qui donna la couronne à Richemond. Depuis son retour sur le continent, ce comte pousuivait ses manœuvres. Il obtint enfin quelques secours du fils de Louis XI, et débarqua dans le pays de Galles. Le roi, averti, vole au-devant de son rival, et le 22 août 1485 les armées étaient en présence. Au moment décisif, trahi par Stanley, le roi vit que la mort de son adversaire pouvait seule le sauver, et par des prodiges de valeur parvint jusqu'à Henri, qui s'efforçait de l'éviter. Vaincu par le nombre, il succomba enfin sous les yeux de son indigne ennemi, effaçant par une si belle mort les fautes de son usurpation.

Je me suis identifié avec le système de l'auteur, j'ai admis ses preuves et ses raisonnements, parce que tout m'a semblé établi et rationnel. C'est, en un mot, l'ouvrage d'un homme instruit et consciencieux que j'ai voulu, je le répète en finissant, présenter dans un cadre plus restreint, et, si j'ai été assez heureux pour remplir le but que je me suis proposé, j'aurai probablement fait passer la conviction dans l'esprit de mes lecteurs, de la même manière que le livre de M. Rey m'a éclairé, en faisant connaître ce qu'a été réellement Richard III, prince jugé beaucoup trop sévèrement par les annalistes de sa nation. H***.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DE MONTREUIL-BONNIN, par M. F. Dupuis, in-8°. Poitiers, Saurin, 1837.

J'ai à rendre compte ici du travail d'un très-jeune homme, qui a sans doute payé son tribut au romantique pour le style, mais

Digitized by Google

qui n'a point mêlé la fable avec l'histoire. Il a, en effet, recueilli et bien tracé les souvenirs nombreux qui se rattachent à l'un des manoirs des anciens souverains du Poitou.

M. F. Dupuis peint d'abord d'une manière tout-à-fait pittoresque les sites enchanteurs de la vallée de la Boivre. « Quand on est un peu éloigné de Poitiers, dit-il, à trois lieues environ de la ville aux vieux souvenirs, les ruines se multiplient, l'illusion devient plus complète; il semble que toute la poésie des traditions antiques vienne à revivre. Et d'abord, au sommet d'une verte colline, entre deux vallons retirés qui en défendent l'approche, s'élève la ruine massive de la tour de Guienne, à Béruges. Là encore s'accomplirent d'éclatants faits d'armes : à la suite d'un siége meurtrier, St Louis la prit d'assaut sur Hugues de Lusignan. « Après ce li roys Loys se pourpensa que la tour avoit fit moult de maus à ses gens, et encore leur pourroit bien grever, si la fit abattre et raser jusques à terre. » (Guill. de Nangis, *Annal. du règne de St Louis.*) Restait une seule tourelle qu'avaient respectée les fureurs de la guerre civile et la violence de l'orage révolutionnaire; dans des temps plus calmes, on l'a dépouillée de son vêtement pour enclore quelque chaumière du hameau, et ce n'est plus qu'une masse informe sur laquelle croissent quelques chênes rabougris; et bientôt l'on cherchera vainement la place de la redoutable forteresse... »

Cette Revue compte un article remarquable sur la tour de Béruges, dû à la plume du savant et estimable abbé Gibault, et l'auteur a soin d'y renvoyer (1).

En faisant connaître que de nombreuses traditions se rapportent à Montreuil-Bonnin, l'auteur finit ce passage par les mots suivants : « Combien de siècles se sont écoulés depuis que le valeureux Richard vint chercher dans ces forêts les nobles plaisirs de la chasse! Et pourtant son souvenir est resté gravé dans la vallée, et plus d'un vieillard vous raconterait encore les singulières aventures de l'intrépide Cœur-de-Lion et ses incroyables prouesses. Mais comment des souvenirs ne se rattacheraient-ils pas à ce château, à la maison de plaisance des premiers ducs d'Aquitaine, l'apanage de la royale maison de Lusignan; Montreuil-Bonnin, emporté d'assaut par Philippe-Auguste et par St

(1) Il se trouve t. III, p. 47 et s.

Digitized by Google

Louis ; Montreuil-Bonnin, le séjour de Richard Cœur-de-Lion, des Montmorency, de Duguesclin, du brave la Noue ! »

Vient le récit, par ordre de dates, des faits qui se rapportent au château, sujet du travail de M. Dupuis. Je vais le laisser parler, en passant la construction attribuée à la *Merlusine* (1), et ce qui concerne les comtes de Poitou ducs d'Aquitaine.

« Vint enfin la célèbre Aliénor. Qu'elle était belle, la puissante princesse, lorsque, sur un léger palefroi, elle prenait dans ses bois de Montreuil le joyeux déduit de la chasse ! Son second époux, le noble Henri d'Angleterre, aimait à se délasser, dans ce château, des graves travaux du gouvernement, il le fit réparer et embellir *(Bouchet)*; et Richard Cœur-de-Lion, auquel il le donna en apanage avec l'Aquitaine et le Poitou, manifesta la même prédilection pour ce lieu de délices.

« En ladite année 1181 se tenoit ledit duc Richard, pour son » seiour et plaisir, en son chastel de Monstreuil-Bonin. Et peut- » on encore veoir aux murailles du parc, et autres vestiges, que » c'estoit le séjour d'un roy et un lieu de plaisance : aussi il y » faisoit faire sa monnoie, et s'y tenoient les monnoieurs comme » ils firent par long temps depuis. » *(Bouchet.)*

» Mais déjà la sainte cause de Dieu réclamait le bras de Richard. En partant pour la Palestine, il laissa le gouvernement de l'Aquitaine et du Poitou à son neveu Othon, plus tard l'empereur Othon IV, le vaincu de Bouvines *(Bourgeois)*; et le véridique Bouchet affirme avoir vu une vieille pancarte émanée de ce jeune prince « alors en son chastel de Monstreuil-Bonin. »

» Cependant, blessé à mort devant Chalus, Richard désignait pour son successeur son autre neveu Arthur de Bretagne. Jean-sans-Terre prit le legs pour lui. Vaincu, prisonnier, « Arthur » disparut, dit le chroniqueur *(Math. Paris)*, et Dieu veuille » qu'il en avoit été autrement que ne le rapporte la malveillante » renommée ! »

» La malveillante renommée servait bien les intérêts du roi de France. On sait comment le roi Jean, cité devant la cour des pairs pour se justifier du meurtre d'Arthur, refusa de comparaître ; comment encore, grâce à cette désobéissance habilement ménagée (on lui refusa le sauf-conduit qu'il avait demandé), ses provinces françaises furent confisquées.

(1) J'écris ainsi ce mot, en me conformant à la prononciation du peuple et à l'étymologie : *Mère des Lusignans.*

Digitized by Google

» En exécutant la sentence, Philippe-Auguste s'empara du château de Montreuil où il fit battre sa monnaie *(Le Blanc, Dufour)*. Plus tard, vers 1214, il le donna au brave Bouchard de Marli ou Marly, l'un des principaux chefs de l'armée qui combattait Jean-sans-Terre en Poitou *(Revue angl.-fr.)* : c'était le fils de cet intrépide Mathieu de Montmorency, le héros de la quatrième croisade, « un des meillors chevalier del royaume de » France, dit Geoffroy de Ville-Hardouin, et des plus prisiez et » des plus amez. »

» Philippe de Marly, second fils de Bouchard, ne conserva pas longtemps Montreuil. En 1231, ce château appartenait à St Louis, qui le donna l'année suivante, du consentement de Pierre, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême *(D. Fonteneau)*.

» ... Le successeur de Bouchard, l'abbé Hugues de Lusignan... voulait faire la guerre au roi de France lui-même, et bientôt St Louis dut marcher contre lui, pour le forcer à rendre hommage à Alphonse, comte de Poitiers. Dès l'ouverture de la campagne, le bon roi vint mettre le siége devant Montreuil qu'il prit en peu de jours *(Guill. de Nangis)*; puis, continuant le cours de ses conquêtes, il alla battre les rebelles à Taillebourg et à Saintes... »

On connaît les bons procédés du saint roi envers Hugues de Lusignan et son altière femme, Isabelle, la comtesse-reine. S'il prit quelques-unes des possessions des vaincus en Poitou, ce fut pour en gratifier son frère, le comte Alphonse. Le château de Montreuil-Bonnin fut de ce nombre, et le comte du Poitou y fit battre monnaie. A la mort d'Alphonse, le Poitou et Montreuil-Bonnin ayant fait retour à la couronne, l'atelier monétaire de cette localité frappa de la monnaie royale.

« Cet atelier, dit l'écrivain dont j'analyse le travail, dut être considérable alors (en 1308, lorsque Philippe le Bel enjoignit aux changeurs du Poitou de porter tout leur billon à la monnaie de Montreuil-Bonnin); il l'était encore en 1346, puisque, selon Froissard, il s'y trouvait 200 ouvriers. Comme il n'est pas fait postérieurement mention de la monnaie de cet endroit, et que nous voyons peu après un atelier monétaire à Poitiers, il est probable que l'on cessa d'y fabriquer des espèces à la suite de la prise du château par le comte de Derby. Froissard la raconte ainsi :

« Les Anglois, marchant de Niort sur Poitiers, s'emparèrent de » St-Maixent, et puis chevauchèrent à senestre main, et vinrent

Digitized by Google

» devant Montreuil-Bonnin, où il avoit pour ce temps plus de deux » cents monnoyers qui là forgeoient et faisoient la monnoie du » roi, et qui dirent que trop se défendroient. Si ne se voulurent » rendre à la requête des Anglois, et montrèrent grand semblant » d'eux défendre. Le comte Derby et ses gens, qui étoient bons » coutumiers d'assaillir, assaillirent de ce commencement, de » grand'façon; et étoient les archers tout devant, qui traioient » aux défendans si ouniement que à peine osoit nuls apparoir aux » défenses; et tant s'avancèrent lesdits Anglois, et si bien s'y » éprouvèrent, que par force ils conquirent Montreuil-Bonnin; » et furent tous ceux morts qui dedans étoient. Oncques homme » n'y fut pris à rançon; et retinrent le châtel pour eux et le rafrai- » chirent de nouvelles gens; et puis chevauchèrent outre vers » Poitiers, qui est moult grand et moult épars. »

» Poitiers fut pris le 4 octobre 1346 (*Dufour*); mais les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour y laisser garnison. Il paraît qu'ils abandonnèrent de même le château de Montreuil; car, en 1352, Guichard d'Ars, seigneur de Tenay, sénéchal de Poitou et Limousin, le tenait pour les Français (*D. Fonteneau*).

» Le traité de Bretigny, en restituant le Poitou aux Anglais, leur rendit aussi Montreuil. Mais déjà paraissait Duguesclin, et avec lui la victoire redevenait fidèle à nos drapeaux. Les étrangers, repoussés jusqu'à Bordeaux, le laissaient achever sans obstacle la conquête du Poitou. En récompense de tant de services le roi lui donna le château de Montreuil, qu'il avait emporté d'assaut dans cette campagne (1372), et celui de Fontenay-le-Comte (*Anselme*).

» Charles donna encore le Poitou reconquis à son frère Jean. Cependant l'ancienne maison de plaisance des comtes de Poitiers devait revenir à sa destination première : le mardi 1er décembre 1377, le bon connétable céda Montreuil au duc de Berry, pour une somme de 25,000 francs d'or (*Anselme*)..... Le duc de Berry légua en mourant ses états au roi Charles VI, son neveu. Bientôt Charles VII en détacha Montreuil, en faveur d'un des généreux défenseurs que l'Écosse lui avait envoyés (*D. Fonteneau*).

» A la funeste bataille d'Azincourt, les Anglais avaient fait prisonnier le comte d'Eu, prince du sang royal. A la journée de Beaugé, le comte de Sommerset, prince de la maison d'Angleterre, fut pris par Laurent Vernon, l'un des gentilshommes qui avaient accompagné le connétable d'Ecosse au secours du roi Charles VII.

Digitized by Google

» Ce monarque désirant échanger le comte de Sommerset avec le comte d'Eu, traita de sa rançon avec Laurent Vernon. Elle fut fixée à 40,000 écus d'or; et, pour en acquitter une partie, Charles VII convint, dans les lettres patentes expédiées à cet effet, en mai 1423, de céder le château de Montreuil-Bonnin au prix de 15,000 écus.

« Comme nostre amé Laurent Vernon, escuyer du royaulme » d'Escosse, nous ayt baillé et dellivré en nos mains le comte de » Sommerset, anglois, son prisonnier de la journée de Beaugé, » pour rachepter et dellivrer nostre très-cher et très-amé cousin » le comte d'Eu, tenant à présent prison ès mains de nos anciens » ennemis et adversaires les Anglois, de la journée d'Azincourt, » moyennant et parmi la somme de 40,000 écus d'or, que nous » lui sommes tenus faire et fournir par appointement... Nous lui » avons accordé et baillé à titre de propriété incommutable, les » chastel, terre, seigneurie et chastellenie de Montreuil-Bonnin, » pour la somme de 15,000 écus d'or... »

» Le reste de la rançon devait être remboursé en argent à des époques convenues.

» L'état des finances de Charles VII ne lui permettant pas de payer, au mois de décembre 1423, 2,000 écus alors exigibles, il abandonna à Laurent Vernon, pour en tenir lieu, la terre de Crassay, voisine de Montreuil, aussi en pleine propriété.

» La famille de Vernon était illustre entre celles de l'Écosse. Qui de nous pourrait oublier l'intérêt que l'ingénieux auteur de *Rob-Roi* a su nous inspirer pour l'héroïne de son roman, la courageuse Diana? C'est d'elle-même que nous apprenons la double devise de sa maison : *Vernon semper viret* (*Vernon semper viret*, Vernon est toujours fort; *ver non semper viret*, le printemps n'est pas toujours vert). Avec cette noble fierté, elle conservait l'épée de son ancêtre, sir Robert Vernon, tué à Shrewsburg, et la cotte d'armes de cet autre Vernon, écuyer du Prince Noir, dont la valeur fut aussi chantée avec plus d'admiration que de talent :

Voyez dans la mêlée un autre paladin
Couvert de son écu, tel qu'un foudre de guerre,
Et ne s'amusant pas à songer au butin!
Dans les rangs ennemis sa bouillante colère
Va porter la terreur. Honneur à son beau nom,
Honneur à sa vaillance, il s'appelleVernon.

Digitized by Google

» Laurent Vernon ne trouva pas de poëte qui célébrât ses prouesses, mais il en reçut une récompense plus solide, et l'aliénation des terres de Montreuil et de Crassay assura sa fortune en France. Il les transmit en mourant à Jacques, son fils aîné. »

Les souvenirs anglo-français de Montreuil-Bonnin finissent avec la citation de Walter-Scott, et ce n'est pas mal terminer. Mais peut-être est-il bon de dire que la maison écossaise de Vernon, fixée en France par ses premiers services, en rendit encore d'autres au pays. En 1467, Jacques, dont je viens de parler, commandait 24 hommes d'armes et 67 brigandiniers à l'arrière-ban du Poitou, convoqué à Fontenay-le-Comte; Jean, fils aîné de celui-ci, paraît à l'arrière-ban de 1491, et Raoul Vernon, mari d'Anne Gouffier de Boisy, et frère puîné de Jean, à qui il succéda dans la seigneurie de Montreuil-Bonnin, fut capitaine de 60 archers de la garde du roi et grand fauconnier de France. Mais Montreuil-Bonnin cessa bientôt d'appartenir à la famille Vernon, car il passa dans une autre maison, par le mariage d'Arthuse Vernon, seconde fille de Raoul, avec Charles de Teligny, l'un des capitaines les plus distingués du roi Henri II.

On voit ce qu'est le travail de M. Félix Dupuis, et combien il est de nature à intéresser. Laissant de côté le surplus de l'histoire du château de Montreuil-Bonnin, je finirai par rappeler, comme je l'ai fait ailleurs (1), que ce noble manoir, vendu révolutionnairement et presque entièrement détruit, aurait cessé tout-à-fait d'exister sans l'intervention d'un amateur zélé des monuments historiques. C'est le père (2) du jeune antiquaire qui a écrit la notice de laquelle je viens tant d'extraire, qui a acquis ces ruines et qui s'est chargé de les soustraire ainsi au marteau impie des démolisseurs. Les amis des études historiques doivent donc des éloges au fils, et des remercîments bien mérités au père. D. L. F.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES PAPES, DES CONCILES GÉNÉRAUX ET DES CONCILES DES GAULES ET DE FRANCE, par M. L. de Maslatrie. Paris, P.-H. Krabbe, 1836, gr. in-8°.

Cet ouvrage, très-bien fait, et qui dispense de recourir à de

(1) *Revue Anglo-Française*, 1re série, t. 4, p. 123.

(2) M. Dupuis-Vaillant, ancien officier de cavalerie, lieutenant-colonel de la garde nationale de Poitiers. Le père et le fils sont membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

gros volumes, comme à l'*Art de vérifier les dates*, par exemple, paraît au premier coup d'œil ne point entrer dans le cadre de cette Revue. Il est pourtant là bien des indications anglo-françaises, et j'en citerai quelques-unes.

D'abord dans la chronologie historique des papes.

« 153e. Alexandre II, 1066. Conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie. Conquise par les Français, l'Angleterre voit commencer l'époque de sa grandeur et de sa puissance.

» 163e. Alexandre III. Il canonise St Thomas de Kenterbury, le 11 février 1173, et St Bernard, le 18 février 1174.

» 171e. Clément III, 1189-1193, 3e croisade. Chefs : le roi de France, Philippe-Auguste, l'empereur Frédéric Barberousse, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.

» 173e. Innocent III. Il eut de violents démêlés avec Jean sans Terre, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France.

» 203e. Martin V, 1431. Mort de Jeanne d'Arc à Rouen, brûlée vive, à l'âge de 19 ans, par les Anglais, qui, ne pouvant nier les effets de sa mission, l'accusèrent de sorcellerie.

» 205e. Calixte III, 1455. Calixte III donne des pouvoirs à une commission ecclésiastique pour reviser l'odieux procès de Jeanne d'Arc, victime de la haine des Anglais. Le jugement qui intervint en 1456 déclara l'héroïne morte martyre, pour sa religion, sa patrie et son roi. »

Je passe à la chronologie historique des conciles de France.

« 1128. *Rotomagense*, de Rouen, par le légat Mathieu. Ce prélat, après avoir conféré avec le roi d'Angleterre sur les besoins de l'Église, assembla, par son ordre, les évêques et les abbés de Normandie, avec lesquels il fit plusieurs règlements de discipline.

» 1152. *Balgentiacense*, de Beaugency. Après avoir ouï les témoins qui déposèrent de la parenté de Louis VII avec la reine Eléonore, le concile, du consentement des parties, déclara le mariage nul pour cette raison. Ils étaient parents, dit-on, au troisième ou quatrième degré, étant issus, l'un et l'autre, de Robert, roi de France.

» 1161. *Tolosanum*, de Toulouse, convoqué par les rois de France et d'Angleterre. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés des deux royaumes...

» 1163. *Turonense*, de Tours, par le pape Alexandre III, assisté de 17 cardinaux, 124 évêques, 414 abbés, etc... L'affluence de

Digitized by Google

monde et surtout de seigneurs, qu'attira ce concile à Tours, y rendit les logements si chers, que le roi de France fut obligé de fixer des limites aux exigences des hôteliers, pour la partie de Tours nommée le Château-Neuf de St-Martin, qui dépendait de lui. (Voyez sa lettre, sur ce sujet, dans Duchêne, *Script. Hist. Fr.* t. 1, 4, p. 732.) Il y a apparence que le roi d'Angleterre fit un semblable règlement pour la ville de Tours, dont il était seigneur. (*Art de vér. les dates.*)

» 1167. *Chinonense*, de Chinon en Touraine, assemblée de prélats et de grands, de la domination d'Henri II d'Angleterre, tenue en présence du roi, pour chercher un moyen d'éviter l'interdit dont St Thomas de Cantorbéry menaçait le roi. Il fut arrêté que Henri en appellerait pour cela au pape.

» 1172. *Abrincatense*, d'Avranches. Le 12 mai, Henri II d'Angleterre, après avoir fait un serment tel que les légats du pape le demandaient, et après avoir cassé toutes les coutumes illicites qu'il avait établies, et reçu la pénitence, fut absous de l'assassinat de St Thomas de Cantorbéry, arrivé le 29 décembre 1170. Ceci s'est plutôt passé dans une assemblée que dans un concile; le vrai concile d'Avranches de cette année ne s'est tenu que le 27 et le 28 septembre. Le 27, le roi réitéra son serment, en ajoutant quelques clauses d'attachement et d'obéissance au pape Alexandre...

» 1173. *Candomense*, de Caen, sous Henri II, roi d'Angleterre.

» 1188. *Gisortianum*, entre Gisors et Trie, assemblée d'évêques et de grands de France et d'Angleterre, où les deux rois prirent la croix.

» 1199. *In regnorum Franciæ et Angliæ limite*, sur la frontière de la France et de la Normandie (ou de l'Angleterre), entre Vernon et les Andelys. Assemblée d'évêques et de grands convoqués par le légat cardinal Pierre de Capoue, pour arrêter la paix entre le roi de France et le comte de Flandre, allié du roi d'Angleterre. On n'y put convenir que d'une suspension d'armes.

» 1204. *Meldense*, de Meaux, sur la paix que l'abbé de Casemare aurait voulu établir entre les rois de France et d'Angleterre. Pour empêcher que cet abbé ne procédât en qualité de légat, les évêques de France appelèrent au pape.

» 1216. *Melodunense*, de Melun. Le pape Innocent III ayant écrit à l'archevêque de Sens et à ses suffragants que le roi Philippe-Auguste était excommunié, comme soupçonné de favoriser Louis,

Digitized by Google

son fils, appelé en Angleterre pour y régner à la place du roi Jean ; les grands du royaume, assemblés en ce concile, protestèrent qu'ils ne tiendraient point le roi pour excommunié, s'ils n'étaient mieux assurés de la volonté du pape.—Quant au prince et aux siens, ils furent solennellement excommuniés par le pape, sur la fin de juin de cette année, et cette excommunication dura jusqu'à la paix avec Henri d'Angleterre, jurée le 11 septembre 1217.

» 1225. *Parisiense*, par Romain, légat qui traita avec le roi Louis des affaires d'Angleterre et des Albigeois. Par suite de ce concile, Louis cessa de poursuivre ses droits contre les Anglais, et marcha contre les hérétiques.

» 1225. *Parisiense*, où le roi Louis reçut l'hommage d'un seigneur, en présence du légat et des envoyés du roi d'Angleterre.

» 1264. *Bononiense*, de Boulogne. Le cardinal Gui Foulquois, envoyé par le pape Urbain IV, pour réconcilier les barons d'Angleterre avec le roi Henri III, n'ayant pu aborder en cette île, manda plusieurs évêques d'Angleterre à Boulogne, et tint avec eux un concile dans lequel il prononça, contre les barons anglais, une sentence d'excommunication, qu'il chargea ses prélats de fulminer à leur retour. »

Je me borne à ces quelques phrases extraites. De l'ensemble du livre et d'autres circonstances qu'il n'indique pas, on peut conclure qu'en général, l'intervention des papes, relativement aux rapports entre les rois de France et d'Angleterre, fut toute pacifique. Elle empêcha bien des reprises d'armes, et l'on sait, par exemple, que le cardinal de Périgord, au moment de la bataille de Maupertuis, employa tous ses efforts, et inutilement, pour empêcher cette grande scène de carnage. D. L. F.

HISTORIE OF THE ARRIVAL OF EDWARD IV IN ENGLAND, AND THE FINALL RECOUERYE OF HIS KINGDOMES FROM HENRI VI. (*Histoire de l'arrivée d'Edouard IV en Angleterre et de l'entier recouvrement du royaume par Henri VI.*) A. D. M. CCCC. LXXI. Edited by J. Bruce. London, published for the Cambden Society, 1838, 1 vol. petit in-4°.

Le volume dont je veux dire ici quelque chose est la première des publications de la *Cambden Society*. Or, il faut faire savoir à ceux qui l'ignorent que cette association est instituée afin de publier

Digitized by Google

des documents historiques et littéraires, curieux et même inédits pour la plupart. Les notabilités de la science, en Angleterre, sont à la tête de cette association (1), et elle a déjà en France plusieurs membres (2).

Je viens à l'ouvrage dont j'ai donné le titre, et qui ne pouvait mieux être édité que par le savant J. Bruce. Dans son introduction, cet écrivain si distingué rappelle que pour la période sur laquelle on veut donner de nouveaux éclaircissements, les principales autorités historiques sont : 1° la seconde continuation de la chronique de Croyland ; 2° la chronique de Fabian ; 3° la chronique anglaise dont des extraits étendus sont dans la *Leland's Collectanea ;* 4° l'*Anglica Historia* de Polydore Vergile ; 5° et les mémoires de Philippe de Comyne. La publication annoncée sera, selon son éditeur, une suprême autorité d'une plus grande valeur qu'aucune autre.

La narration dont il s'agit a des conditions qui doivent faire croire à son exactitude. Elle a été écrite presque aussitôt les événements, et par quelqu'un en position de bien les connaître, puisqu'il apprend qu'il était un des serviteurs d'Edouard IV, ce prince si malheureux. Il paraît que c'est sur des manuscrits d'Angleterre, et particulièrement sur un qui a été possédé par Fleewood et copié par Stowe, et sur un manuscrit contenant l'abrégé du récit et existant à Gand, qu'on a fait la publication donnée au public, pour commencer une collection précieuse. Elle découvre des faits nouveaux, et elle en éclaircit d'autres qui paraissaient obscurs jusque-là.

Un des mérites de cette relation est encore d'être écrite dans l'idiome et avec l'orthographe de l'époque. Comme ouvrage anglo-français, elle rend compte d'une partie de la vie de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, dont ce recueil a déjà entretenu ses lecteurs (3) avec détail. D. L. F.

(1) Le Conseil de la *Cambden Society* est formé comme il suit : lord F. Egerton, président ; le duc de Sussex et le comte d'Aberdeen, vice-présidents ; J. Bruce, trésorier ; J. Payne Collier, C. Purton Cooper, T. Crofton Cooper, J. Hunter, sir F. Madden, sir T. Philippe, T. Stapleton, E. Taylor, W. J. Thoms ; T. Wright, secrétaire ; H.-C. Robinson et R. Taylor, auditeurs.

(2) On trouve sur la liste des membres de la Société les noms suivants : MM. le ministre de l'instruction publique ; Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége royal de France ; de Montmerqué, membre de l'Institut ; Francisque Michel ; Ternaux-Compans et de la Fontenelle de Vaudoré.

(3) Voir l'intéressant article de M. Blordier-Langlois (d'Angers), déjà cité.

Digitized by Google

ESSAI SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU P. DAIRE, ancien bibliothécaire des Célestins, par M. de Cayrol, avec les Épitres farcies, telles qu'on les chantait dans les églises d'Amiens, au XIIIe siècle; publiées, pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. J.-R. (Rigollot). Amiens, Caron-Vitet, 1838, in-8°.

On doit savoir gré à M. de Cayrol, devenu possesseur des manuscrits du père Daire, provenant de la bibliothèque de M. Caussin de Perceval, d'avoir fait connaître à fond la vie et les écrits du dernier bibliothécaire des Célestins. Disons qu'à la dissolution de son ordre il voulut rappeler sa descendance vraie ou prétendue de Jean Daire, l'un des échevins de Calais, lors du dévoûment de St-Pierre, en adressant à du Belloy, l'auteur de la tragédie du *Siége de Calais*, les vers suivants :

« Par les talents, auteur ingénieux,
» De leur obscurité profonde
» Voyant sortir tous mes aïeux,
» Je revis quoique mort au monde.
» Sur tes héros le Français s'attendrit,
» Louis te récompense et chacun t'applaudit;
» *Le Siége de Calais* rend ta plume immortelle,
» Grâce à toi, mon nom l'est comme elle. »

Je ne donnerai point ici la liste des nombreux écrits imprimés et manuscrits du père Daire. Mais je citerai sa *traduction du Miroir des fous (Speculum stultorum) de Guillaume Vigel*, que M. de Cayrol a trouvé dans les manuscrits par lui acquis à la vente Perceval. En effet, cet auteur satirique, appelé *Nigellus* ou *Vigellus*, et dont le nom ne se trouve point dans la *Biographie universelle*, est né en Angleterre. Voyons comment il est jugé par Daire.

« Cet ouvrage (qui paraît avoir été composé au XIIe siècle) peut être regardé, dit le bibliothécaire des Célestins, comme une invective violente contre les mœurs corrompues du clergé de son temps... C'est un tableau affreux du siècle où il vivait; la cour de Rome n'y paraît point avec avantage, les prélats et les pasteurs du second ordre n'y sont point ménagés : mais le poëte se déchaîne par préférence contre les moines et les religieuses; tout passe sous sa critique, jusqu'à l'université de Paris...

Digitized by Google

» Son style, ajoute le traducteur, n'est pas assez soutenu; d'un badinage indécent, il passe rapidement au plus grand sérieux... Emporté par la fougue de son imagination, il mêle souvent le sacré avec le profane, et ses vers abondent en mauvais jeux de mots... Il a, d'un autre côté, une heureuse fécondité, et ses tableaux sont toujours dessinés d'après nature. »

Il existe plusieurs éditions du xve siècle de cet auteur, et d'autres qui sont postérieures.

Dans les notes de l'ouvrage de M. de Cayrol, dues au savant docteur Rigollot, on indique une erreur échappée au père Daire dans son *Histoire d'Amiens*, qui fait signer dans cette ville, en 1269, un traité par lequel St Louis aurait cédé l'Agénois à Édouard Ier, roi d'Angleterre. Or, ce prince n'étant monté sur le trône qu'en 1273, il est évident qu'il y a ici erreur, et cette même erreur avait déjà été relevée par le *Journal des Savants*, en novembre 1757.

Les *Épîtres farcies* présentent un échantillon curieux du dialecte picard au xiiie siècle, et font connaître les licences qu'on se permettait alors dans les églises. D. L. F.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DONS, CONFISCATIONS ET MAINTENUES, et autres actes faits dans le duché de Normandie, pendant les années 1418, 1419 et 1420, par Henri V, roi d'Angleterre, contenant les noms des Anglais auxquels ce prince y donna des terres, ceux des familles qui les perdirent, et les noms des propriétaires qui conservèrent leurs biens, etc., avec un portrait d'Henri V; par Ch. Vautier. Paris, 1828, 1 vol. in-18.

Ce petit livre, à titre si long, contient des documents utiles pour l'histoire. Si l'on en croit l'auteur, né à Lyon et servant dans les armées françaises, il aurait été fait prisonnier et conduit en Angleterre. Là, un prêtre anglican, qui connaissait un peu le français, l'employa pour se perfectionner dans cette langue. Pendant ce temps, on communiqua au jeune professeur la copie, sur parchemin, d'un registre ancien, copie faite en 1591, par un Français qui, dit-il, avait *laissé les fols et les méchants de France s'entretuer, pour vivre en repos, sous le règne de la grande Élisabeth;* c'est de cette pièce qu'il tira ses extraits. Mais ce prisonnier, rendu à la

Digitized by Google

liberté par la restauration, mourut en 1818, et le manuscrit fut vendu par sa mère à M. R. de la Bretonnière, qui le fit imprimer, et celui-ci indique, dans un *avis de l'éditeur*, l'importance des extraits qu'il publiait, en notant tout d'abord la position difficile où se trouvait la noblesse française des pays soumis aux Anglais. Il cite aussi un acte de générosité d'un Anglais de marque, qui mérite, et je suis de son avis, de passer à la postérité. Je vais copier le document : « Du 18 avril avant Pâques 1426, confirmation faite par Henri roi d'Angleterre, etc., à Martin et Jean de la Heuze, frères mineurs, enfants de feu Jean de la Heuze, dit le Baudrain, chevalier qui mourut à la défense de la ville de Harfleur, des terres appartenantes à leurdit feu père, données à Thomas Tunscal, chevalier, lequel considérant la bonne chevalerie de leurdit feu père et la noble lignée dont ils sont issus, les a tenus et nourris à ses dépens, tant en France comme en Angleterre, et à présent leur rend leurs terres. » L'éditeur indique aussi des actes qui prouvent que les guerriers normands qui passaient au parti anglais obtenaient facilement la restitution de leurs biens précédemment confisqués. En somme, ce recueil d'extraits, non susceptible d'être analysé, mérite d'être lu et surtout d'être consulté; il jette notamment beaucoup de clarté sur l'histoire des principales familles de Normandie, au xve siècle. D. L. F.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

PICQUET (*François*), docteur en Sorbonne, missionnaire du roi et préfet apostolique (1) en Canada, naquit à Bourg en Bresse, le 6 décembre 1708. Ses immenses travaux chez des peuplades sauvages, les services qu'il a rendus à la France, en défendant ses colonies à travers mille dangers, ont jeté un glorieux éclat sur la mémoire de cet écclesiastique. Il n'est pas un homme ordinaire, celui qui va volontairement exercer son courage au-delà des mers, qui va chercher des périls dans des contrées lointaines, où rien de la langue maternelle ni des habitudes contractées dès l'enfance ne console l'âme de l'absence de la patrie. Picquet endura tout, soutenu par ses sentiments religieux et l'amour de son pays. Il s'était distingué dans ses premières études, et, dès l'âge de 17 ans, il avait prêché dans la Bresse et dans la Franche-Comté. Conduit à Paris pour y faire sa théologie, il vit bientôt s'ouvrir devant lui une vaste carrière. En 1733, il traversa les mers, fit partie des missions de l'Amérique septentrionale. Là, pendant trente ans, il consacra à la religion et à sa patrie la robuste santé que le ciel lui avait heureusement départie.

Il travailla longtemps à Montréal avec d'autres missionnaires; mais bientôt il fut jugé digne de former seul de nouvelles entreprises, pour ramener la paix dans les colonies françaises. Vers 1740, il s'établit près du lac des Deux-Montagnes, au nord de Montréal, à la portée des Algonquins, des Nipissings et des sauvages du lac Tamiscaming, à la tête de la colonie et sur le passage de toutes les nations du Nord, qui descendaient par la grande rivière de Michilimakina au lac de Huron.

Dans cette position importante de l'Amérique septentrionale, Picquet fit construire un fort, qui commandait les Quatre-Nations; des villages furent entourés de pieux et flanqués de redoutes.

(1) On sait que le titre de préfet apostolique, dans nos colonies, équivaut à celui d'évêque en France. D. L. F.

Digitized by Google

Il fixa deux nations errantes, les Algonquins et les Nipissings, les amena à cultiver la terre, à récolter, et à se construire des habitations; ces deux nations furent d'un grand secours à la France: voilà pour sa patrie. L'élévation d'un calvaire, le plus beau monument religieux du Canada, des chapelles, des oratoires ornés de tableaux, des conversions nombreuses: voilà pour sa religion.

Par le moyen des nations dont il avait fixé la vie errante, il entama des négociations avec les Iroquois et les Hurons. Les peuples sauvages venaient écouter les conférences de notre missionnaire, et se soumirent au roi de France, vers 1742. Un guerrier sauvage adressa à S. M. un discours, qui fut traduit par Picquet. Nous allons le rapporter, il donnera une idée du style et des figures oratoires de ces peuples.

« Mon père, fais moins attention à ma façon de parler qu'aux sentiments de mon cœur; jamais nation ne fut capable de me dompter, ni digne de me commander. Tu es seul, dans le monde, qui puisses régner sur moi, et je préfère à tous les avantages que l'Anglais peut m'offrir pour me faire vivre avec lui, la gloire de mourir à ton service.

» Tu es grand dans ton nom, je le sais; *Onnontio* (le général), qui me porte ta parole (1), et la *robe noire* (le missionnaire), qui m'annonce celle du grand Esprit, *Kichemanitou*, m'ont dit que tu étais le chef fils aîné de l'épouse de Jésus, qui est le grand maître de la vie; que tu commandes un monde de guerriers; que ta nation est innombrable; que tu es plus maître et plus absolu que les autres chefs qui commandent des hommes et gouvernent le reste de la terre.

» Maintenant que le bruit de ta marche frappe mes deux oreilles; que j'apprends de ton ennemi même que tu n'as qu'à paraître, et les forts tombent en poussière et ton ennemi à la renverse; que la paix de la nuit et les plaisirs du jour cèdent à la gloire qui t'entoure; que l'œil pourrait à peine te suivre dans tes courses et au travers de tes victoires; je dis que tu es grand dans ton nom et plus grand par le cœur qui t'anime, que ta vertu guerrière surpasse même la mienne; les nations me connaissent; ma mère m'a conçu dans le feu d'un combat, m'a mis au jour avec le casse-tête à la main, et ne m'a nourri qu'avec du sang ennemi.

(1) Ils appelaient le roi *Ononti-io-goa*.

Digitized by Google

» Eh! mon père, quelle joie pour moi, si je pouvais, à ta suite, un peu soulager ton bras, et considérer moi-même le feu que la guerre allume dans tes yeux!

» Mais il faut que mon sang, répandu pour ta gloire sous ce soleil, te réponde de ma fidélité, et la mort de l'Anglais de ma bravoure. J'ai la hache de guerre à la main et l'œil fixé sur *Onnontio*, qui me gouverne ici en ton nom. J'attends sur un pied seulement, et la main levée, le signal qu'il me doit donner pour frapper ton ennemi et le mien. C'est, mon père, ton guerrier du lac des Deux-Montagnes. »

Lorsqu'en 1742, la guerre s'alluma entre l'Angleterre et la France, Picquet avait depuis longtemps préparé les sauvages à soutenir les intérêts de sa nation. Lui-même marcha à la tête des détachements français, et eut une grande part aux succès de nos armes. Par les relations secrètes qu'il savait entretenir, il connaissait d'avance les projets d'attaque des Anglais, et avait soin d'en informer M. de la Galissonnière, gouverneur général. Picquet était sur pied, la nuit comme le jour, dans les bois, au milieu des glaçons et des rivières, exposant sa vie comme l'aurait fait un brave militaire. Deux fois, pendant cette guerre, qui dura jusqu'en 1748, il contribua à la conservation de cette colonie, dont la possession nous fut enfin assurée.

Pendant la paix, il s'occupa de travaux dont la guerre lui avait fait reconnaître l'utilité, et propres dans la suite à repousser vigoureusement les nouvelles attaques des Anglais. Il fonda des établissements religieux, qui furent très-utiles au Canada; entre autres une mission à la Présentation, sur le lac Ontario.

Picquet se montra toujours désintéressé, et lorsque le gouvernement lui accorda un traitement, il l'employa au profit de son établissement, qui fut bientôt un des plus prospères de la colonie, et autour duquel s'élevèrent de nombreux villages. Les cantons des Iroquois attachés à la France avaient une population de plus de 25,000 âmes.

Le missionnaire français travailla avec un zèle remarquable à instruire ces peuplades sauvages des vérités du christianisme. Plusieurs fois il se plaignit de ce que les garnisons françaises mettaient obstacle à ses travaux et nuisaient ainsi aux intérêts de la France, en arrêtant les progrès de la religion.

Dans un mémoire laissé par M. Picquet, on trouve le récit d'un voyage qu'il fit, en 1751, autour du lac Ontario. Il visita

Digitized by Google

la fameuse chute du Niagara, cascade immense par sa hauteur et par la quantité d'eau qu'elle verse. Toujours accompagné de jeunes sauvages, il explora une quantité d'autres lieux où la nature s'est plu à rassembler des effets prodigieux. Quand l'abbé Picquet rentra à la Présentation, il y fut reçu avec tendresse et affection.

En 1755, il revint en France pour y rendre compte de ses travaux, et sollicita des secours pour la colonie. Il amena avec lui trois sauvages. S. M. lui témoigna plusieurs fois sa bienveillance, ce qui excita bientôt la jalousie de quelques courtisans.

A la fin d'avril 1755, il retourna à la Présentation. La guerre y éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre. C'est à Picquet qu'est dû l'événement important qui amena la défaite totale de l'armée ennemie, vers l'été de 1755; les combats se livrèrent près du fort du Quesne, sur l'Ohio. Les ouvrages qu'il avait fait construire protégèrent les Français; il excitait encore contre l'ennemi l'ardeur et le courage des habitants de ces contrées; il se couvrit de gloire dans plusieurs expéditions. Tant d'efforts et de pénibles combats ne purent vaincre les forces supérieures du gouvernement britannique. Alors Picquet prit le parti de la retraite; escorté de vingt-cinq Français et de plusieurs détachements de sauvages, il débarqua à la Louisiane. Partout il fut accueilli par d'affectueuses réceptions. Pendant un séjour de vingt-deux mois à la Nouvelle-Orléans, il calma la guerre civile sur le point d'éclater.

Les Anglais tentèrent plusieurs fois de s'emparer de sa personne ou de se l'attacher, tant ils redoutaient l'empire qu'il avait sur les sauvages. Ils l'avaient encore surnommé le *jésuite de l'Ouest*, et disaient dans leurs gazettes : « Le jésuite a détaché de nous toutes les nations et les a mises dans l'intérêt de la France. » Les sauvages lui amenèrent un jour un officier anglais qui avait cherché à s'emparer de lui; il ne répondit qu'en faisant grâce à son ennemi. Il existe encore aux Quatre-Nations un fort qui porte le nom de Fort-Picquet. Ministres et commandants généraux rendirent justice à son courage, à sa fidélité à sa patrie, à ses services, ainsi qu'à l'habileté qu'il déploya dans les négociations dont il fut chargé.

A Bourg même, longtemps après son retour, il reçut des marques de vénération et de reconnaissance d'un régiment qui l'avait vu au Canada. Il demeura quelque temps à Paris; il fit

Digitized by Google

reconstruire le clocher du Mont-Valérien, où il s'était fixé.

En 1772, il voulut se retirer en Bresse, où une famille nombreuse le désirait, et qui le reçut avec une extrême empressement. Il alla d'abord à Verjon, où il fit bâtir une maison, dans l'intention d'y faire un établissement d'éducation pour de jeunes filles. Il prêchait, il catéchisait, il confessait, et son zèle n'avait jamais assez de quoi s'exercer. Le chapitre de Bourg lui décerna le titre de chanoine honoraire. Les dames de la Visitation le demandèrent pour directeur : on l'attira ainsi dans la capitale de la province.

Il fit un voyage à Rome en 1777; sa réputation l'y avait depuis longtemps devancé. Quelque temps après, il visita l'abbaye de Cluny, et peut-être se disposait-il à y passer ses dernières années; mais, en 1781, étant revenu chez sa sœur à Verjon, pour ses affaires, il fut attaqué successivement d'un rhume opiniâtre, d'une hémorragie qui l'affaiblit beaucoup, et d'une espèce d'hydropisie; enfin, une hernie, qu'il avait depuis longtemps, ayant empiré, lui causa la mort, le 15 juillet 1781.

M. Picquet était d'une taille avantageuse et imposante; il avait une physionomie ouverte et pleine de bonté. Malgré l'austérité de ses mœurs, il ne respirait que la gaîté; il était théologien, orateur, poëte; il chantait et composait des cantiques, soit en français, soit en iroquois, avec lesquels il récréait et intéressait les sauvages. Il était enfant avec les uns, héros avec les autres. Son industrie, même en mécanique, le faisait quelquefois admirer des sauvages. Enfin il savait employer tous les moyens propres à attirer des prosélytes et à se les attacher : aussi eut-il tout le succès qu'on pouvait attendre de son industrie, de ses talents et de son zèle.

Les principaux documents de cet article ont été empruntés à une notice publiée par Jérôme Lalande, qui honorait Picquet de son amitié, et reçut de lui des renseignements sur l'astronomie des pays qu'il avait longtemps habités.

L'abbé Depery,

Vicaire-général de Belley.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Sur deux Chartes curieuses de l'Artois (1). L'une de ces chartes est un hommage-lige des comtes de Guines aux comtes de Boulogne. « Le comte et la comtesse de Guines (2) et leurs hoirs tiendront ligement du comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, le château de Sangate et tout le marais commun entre la terre de Merch (Marck) et celle de Guines jusqu'à Rolinkchove : ils tiendront aussi ligement la quatrième partie qui sera du comté du comte de Guines, dont ils pourront faire ce qu'ils voudront, et les trois autres parties de ce marais seront au comte de Boulogne. —La maison de Rolinkchove sera abattue, et on ne pourra en bâtir d'autre en cet endroit. — Toutes choses fausses, faux tonlieux, fausses coutumes établies du temps des comtes Mathieu et Baudoin, tant en Boulonnois que dans la *terre de Guines*, seront anéanties. — Le connétable d'Ermelinghem ne pourra *former aucune maison* (bâtir forteresse) dans la *terre de Guines* et dans la terre de Boulonnois, et le comte et comtesse de Guines feront ce ce qu'ils voudront dans leur fief, si ce n'est dans la terre du connétable. — Si, dans la suite, ces comtes ont des difficultés ensemble, ils prendront chacun deux arbitres pour les terminer, et un cinquième pour les accorder. — Les comte et comtesse de Guines et leurs hoirs seront hommes-liges des comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, *et sauf ce qu'ils doivent au roi d'Angleterre.*—Quant au fief de la châtellenie de Bourbourg, que lesdits comte et comtesse de Guines tiennent de celui de

(1) Ces deux chartes, qui étaient aux archives du Pas-de-Calais en 1838, sont indiquées dans l'inventaire chronologique des anciens comtes d'Artois, dressé en 1788 par M. Godefroy, garde des archives des anciens comtes de Flandre, à Lille.

(2) Arnoul II, fils de Beaudouin II et de Chrétienne d'Ardres.

Digitized by Google

Boulogne, ils leur devront le même service que leurs prédécesseurs ont fait. »

Cette phrase : « *Et sauf ce qu'ils doivent au roi d'Angleterre,* » que peut-elle signifier? Quel genre d'hommage devait rendre, *à cette époque*, un seigneur français à un monarque anglais? C'est ce que j'ignore, et cela n'en est pas moins extraordinaire.

L'autre de ces chartes, datée du 7 septembre 1266, et en latin, est une concession de priviléges faite par Henri III, roi d'Angleterre, aux prud'hommes de la ville de Calais. Je donne ici une traduction :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, aux archevêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, vicomtes, préposés, ministres, à tous ses baillis et fidèles sujets, salut. Nous avons examiné la charte que Richard, d'heureuse mémoire, jadis roi d'Angleterre, notre oncle, fit aux braves habitants de Calais, en ces termes : Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, etc., aux archevêques, etc. Sachez qu'il n'a pas encore été donné à nos chers amis, les prud'hommes de Calais, de jouir de notre protection, eux et tout ce qui leur appartient, qui se trouve sur l'étendue de nos terres. Nous voulons et ordonnons fermement que ces mêmes hommes de Calais soient exempts de tonlieu et des autres droits et coutumes qui sont en notre pouvoir, sur toute l'étendue de nos terres. C'est pourquoi nous vous mandons et ordonnons fermement de les soutenir, protéger et défendre, eux et toutes leurs propriétés, en quelques lieux qu'elles soient de nos terres. A Portsmouth, le 26 avril. —Nous avons examiné la charte que Jean, d'heureuse mémoire (1), jadis roi, notre père, fit aux mêmes hommes en ces termes : —Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, etc. (*Même teneur que ci-dessus, jusqu'à ces mots :* Nos biens propres, *après lesquels viennent ceux-ci :*) Comme la charte du roi Richard, notre frère, le prouve incontestablement, etc.—A Wyndsor, le 4 avril, la 2e année de notre règne, etc.—Pour nous, regardant ces concessions approuvées et agréables, nous les avons concédées pour toujours, pour nous et nos héritiers, comme les chartes susdites le prouvent, etc.—A Westminster, le 7 septembre, la 50e année de notre règne.

(1) Ne devrait-on pas dire plutôt, *d'exécrable mémoire!*

Digitized by Google

On le voit, Henri III, roi d'Angleterre, rappelant ce qu'ont fait Richard-Cœur-de-Lion, son oncle, et Jean-sans-Terre, son père, dispense, tant en paix qu'en guerre, *ses chers amis* les prud'hommes de la ville de Calais, de tous tonlieux et autres droits et coutumes, dans toute l'étendue de ses terres. Or, comment concilier de tels priviléges avec l'antipathie que manifesta l'Angleterre contre la France, un siècle plus tard?

PIGAULT DE BEAUPRÉ *(de Calais)*.

Passage du Dauphin à Limoges, en 1421 (1). A la fin de l'année 1420, et, en suivant la présente, le 20 janvier 1421, Charles, dauphin de Viennois, venant de Languedoc, passant par Limoges, fut reçu des habitants en grand honneur; lequel entra par la porte Manigne, où sur lui fut porté par six consuls un riche poêle, ce qu'il trouva fort agréable; et, après s'être informé de la résistance que faisaient les bourgeois de la ville contre les Anglais, pour accroître le cœur des habitants, et servir la couronne, de mieux en mieux, donna des armoiries à la ville, qui sont au chef d'argent en champ de gueules, une bande azurée aux trois fleurs de lis d'or. Il donna privilége aux consuls de la ville et à leurs successeurs à l'avenir, à perpétuité, puissance de tenir fiefs nobles franchement, sans être tenus de vider leurs mains, ni payer aucune redevance pour raison de francs fiefs et nouveaux acquêts; il commanda aussi aux consuls de faire changer la façon de coiffage des femmes bourgeoises de la ville, et prendre tel coiffage qu'il leur plairait prendre au port de France.

Entrée du roi Charles VII à Limoges, en 1438 *et* 1442. Le 2 mars 1438, le roi Charles VII, ayant tenu son parlement pour le fait des comices de Bâle et Bourges, il arriva à Limoges avec M. le Dauphin, les ducs de Bourbon et d'Anjou, les comtes de Vendôme et de la Marche, les seigneurs de Dunois et de La Fayette, l'archevêque de Toulouse et autres, et il séjourna dix jours à Limoges, puis partit.

Le roi Charles VII vint derechef à Limoges, l'an 1442, et avec lui étaient Mgr le Dauphin son fils, les ducs de Lorraine, d'Orléans, et sa femme la duchesse, le comte du Maine, et autres grands princes et seigneurs; lequel seigneur roi fut mené en procession à St-Martial, les consuls posant sur lui un riche poêle, où il fit sa dévotion, et après se retira à son logis, et le lende-

(1) Cette pièce et la suivante ont été extraites par notre collaborateur, M. M. Ardant, des chroniques manuscrites de Limoges.

Digitized by Google

main lui fut visiter le chef de St Martial, ainsi, comme de coutume, pour les rois et princes venant à Limoges. Ils passèrent les fêtes de la Pentecôte à Limoges, où il tint haute fête, ainsi que dit Nicolle Gilles en ses *Annales*, et, n'eût été qu'il reçut avis du siége de Tartas, en Gascogne, par les Anglais, il eût demeuré davantage, ce qui fut cause de partir, pour l'aller secourir en diligence.

Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes, sur l'arrivée prochaine, dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant. 1548 (1).

Monsieur le seneschal, je croy que vous avez, de cette heure, entendu la venue de la petite reyne d'Ecosse en France, qui doit descendre à Brest, et, à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes et tout le grand chemin dudit Brest, où ledit seigneur veult qu'elle soit honorablement reçue, avec entrée et poisle par les villes où elle passera, et petits presents et fruits, vins et aultres nouveaultés, de quoy je vous ay bien voullu de bonne heure advertir, afin que vous donniez ordre de la faire recevoir en ladite ville, au plus grant honneur qu'il sera possible. Ce que je m'attens que vous scaurez si bien conduire avec le grant cueur que je congnois en ceux de ladite ville, et qu'elle en portera le bruit au-dessus de toutes les aultres; mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites entreprinses, comme sur la rivière, auprès du château, où ladite dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de cette ville, ainsi que le trop mieux scaurez adviser, affin de lui donner du plaisir, et qu'on puisse scavoir à la cour combien les Nantais ont voullu preferer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire, vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion. Surtout vous ferez entendre aux gentilshommes dudit évêché la venue d'icelle dame, à ce que chacun delibere de s'y trouver, pour faire son devoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plaît au roy qu'il soit fait: comme plus au long j'ai commandé à ce porteur vous dire, de quoy je vous prie le croire (2), et sur ce, je prierai Dieu, Monsieur le seneschal, vous donner ce que desirez.

Des Essarts, le xvme jour d'aoust. Votre bien bon amy (signé), JEHAN DE BRETAIGNE.

(1) Extrait des archives de la ville de Nantes.

(2) On sait que la reine dont il est question était Marie Stuart, alors âgée de sept ans; elle reçut à Nantes un accueil tel que le désirait le gouvernement.

Digitized by Google

Chronique.

*** *Mort du capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar.* L'amiral sir T. Hardy, gouverneur de l'hôpital royal maritime de Greenwich, est mort en septembre 1839, à l'âge de 71 ans. Il avait été créé baronnet en 1806, en récompense de la bravoure qu'il avait déployée au combat de Trafalgar, comme capitaine du vaisseau le *Victory*, portant le pavillon de l'amiral Nelson. Il reçut dans ses bras Nelson, blessé mortellement; et ce grand homme de mer, avant de mourir, lui donna, comme marque d'estime, ses télescopes et ses instruments nautiques. Hardy se battit avec beaucoup de courage et de sang-froid, et ramena dans la Tamise son vaisseau démâté et criblé par les boulets français. *(Phare de la Manche.)*

*** *Renouvellement de l'usage de la langue française en Angleterre, dans une occasion remarquable.* Il a été solennellement décidé qu'au tournoi de Eglinton-Castle, pendant toute la durée de la passe d'armes, les nobles hommes et les nobles dames ne se serviraient que du langage français. *(Le Siècle.)*

*** *Restauration du tombeau où reposent à Angers les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre.* M. de Beauregard, président de chambre à la Cour royale d'Angers, a lu, à la Société académique, des *Recherches sur le tombeau du roi René, duc d'Anjou*, et ce travail a été imprimé dans les mémoires de cette Société. On y établit que la dépouille du bon roi, celle d'Isabelle de Lorraine, son épouse, et de Marguerite d'Anjou, sa fille, *si célèbre*, y est-il dit, *par ses malheurs*, se trouvent dans l'église cathédrale d'Angers. M. de Beauregard raconte les particularités de la découverte des restes du père, de la femme et de la fille, opérée en 1783, à raison des travaux exécutés dans la cathédrale d'Angers, sous la surveillance de M. l'abbé de Villeneuve, vicaire général. Nantis de ces renseignements, MM. de Beauregard et Grille recherchèrent le caveau d'inhumation, et crurent l'avoir rencontré. Dans une telle position, on a demandé

Digitized by Google

des fonds au gouvernement pour la restauration du monument élevé, à Angers, au roi René, à Isabelle de Lorraine, et à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Les fonds ont été accordés, et bientôt un monument convenable s'élèvera dans la cathédrale d'Angers.

*** *Nominations scientifiques de collaborateurs à la* Revue Anglo-Française. M. le marquis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), vient d'être élu associé libre. M. de la Fontenelle a été nommé membre de la Société des Antiquaires de Londres.

*** *Nouvelles publications dues à des collaborateurs à ce Recueil. L'Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, par M. D. Massiou, en 6 vol. in-8°, est à présent complète. M. Ch. Arnault (de Niort) vient de publier l'*Histoire de Maillezais*. M. Thomas, ancien ordonnateur de l'île Bourbon, a sous presse une *Histoire de la ville de Honfleur* (Calvados). M. H. de Sainte-Hermine a publié une notice sur Cavoleau, ancien secrétaire-général de la Vendée, et on lui doit l'introduction à la nouvelle édition de l'*Abrégé de l'Histoire du Poitou*, par Thibaudeau. M. de la Fontenelle a fait paraître ses *Recherches sur les Vigueries et sur les origines de la Féodalité en Poitou*, et une *Notice sur le maréchal de la Meilleraye*. Le travail de MM. de la Fontenelle et Dufour, sur les rois et ducs d'Aquitaine et les comtes de Poitou, est à l'impression. Le prospectus définitif de cette publication, faite dans l'intérêt du fils d'un homme de lettres malheureux, ne tardera pas à être distribué.

De la Fontenelle.

Digitized by Google

JEAN-SANS-TERRE

ET LE MEURTRE D'ARTHUR.

Dans un précédent article (1), nous avons entretenu les lecteurs de cette *Revue* des princes les plus célèbres de la maison Plantagenet; nous avons pris plaisir surtout à rappeler à la mémoire ce Foulques V qui, toujours modeste et magnanime au sein de l'admiration qu'il faisait naître, se vit élever, comme malgré lui, sur le trône inquiet de Jérusalem. Nous avons dit ce que coûta de travaux et de soins à Geoffroy le Bel, et à Mathilde sa femme, la succession de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour leur fils Henri Plantagenet. Il règne, ce fils, sous le nom de Henri II; à sa mort, il laisse quatre fils, Henri *au Court-Mantel*, duc de Normandie, et les trois suivants : Richard, Geoffroy et Jean, qui avaient été les perpétuels fléaux de sa vie. Richard, surnommé Cœur-de-Lion, est celui qui lui succède immédiatement; prince impétueux et violent, mais, dans l'occasion, généreux, humain et sensible, que l'on pourrait comparer à Foulques Nerra, l'un de ses aïeux, ou à l'Achille d'Horace.

Voici le portrait qu'en fait M. Guizot : « Richard était le type des mœurs et des passions de son temps; en lui éclataient, dans toute son énergie, cette soif de mouvement et d'action, ce besoin de déployer son individualité, de faire sa volonté, toujours, partout, au risque non-seulement du bien-être et des droits de ses sujets, mais de sa propre sûreté, de son propre pouvoir, de sa couronne même. Ri-

(1) Voir ci-dessus, p. 117 et s.

Digitized by Google

chard Cœur-de-Lion est, sans nul doute, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen-âge (1). »

A l'âge de huit ans, Geoffroy fut fiancé à Constance, fille de Conan IV, duc de Bretagne, et qui n'en avait encore que cinq. Conan, après de longues guerres qu'il eut à soutenir contre Henri II, et qu'il soutint en prince pusillanime, se restreignit à si peu d'états qu'on ne l'appelait plus que le comte de Guingamp (2), et qu'il laissa le roi d'Angleterre faire couronner son fils duc de Bretagne, en 1169. Ainsi Geoffroy se trouva souverain de presque toute cette belle province, en vertu seulement de l'influence de son père, de la faiblesse de Conan, et des simples fiançailles de Constance.

Geoffroy mourut, à 28 ans, des suites d'un accident à des fêtes que lui donna Philippe-Auguste : au nombre de ces fêtes était un tournoi dans lequel il fut désarçonné et foulé aux pieds des chevaux ; il n'y survécut que peu de jours ; il expira l'an 1186.

En mourant, Geoffroy laissait une fille nommée Eléonore, et sa femme Constance enceinte : l'enfant qu'elle portait fut ce malheureux Arthur dont nous nous proposons de faire un des principaux sujets de cet article : Constance accoucha en 1187.

Peu de temps après la naissance de ce fils, qui fut pour les Bretons l'objet de la plus vive joie, la veuve de Geoffroy se remaria avec Ranulphe, comte de Chester (3), en 1189. Les Bretons chassèrent Ranulphe après la mort de Henri II, qui le leur avait imposé, et Constance le regretta peu. Sous prétexte

(1) *Cours d'hist. univ.* t. v, p. 11.

(2) C'est qu'il ne se réserva, en effet, que ce comté, en abandonnant à Henri II le gouvernement de la Bretagne. D. L. F.

(3) On trouve Ranulphe qualifié de comte de Chester, de Richemont, de Lancastre et de Lincoln en Angleterre, et de comte ou de vicomte d'Avranches en France. D. L. F.

Digitized by Google

de nullité dans son mariage, elle prit, en 1189, pour troisième mari, Guy, comte de Thouars, dont elle eut deux filles, Alix (1) et Catherine.

Les états de Bretagne donnèrent au fils de Geoffroy le nom d'Arthur, un héros célèbre dans leurs chroniques, malgré le désir prononcé de Henri II pour qu'ils lui donnassent le sien; et cet honneur qu'ils déféraient à leur prince au berceau, loin d'être de l'heureux augure qu'ils en avaient espéré, fut le commencement des adversités de la Bretagne. Henri entra dans ce pays à main armée, et le punit sévèrement du crime de n'avoir pas eu une aveugle déférence pour sa volonté.

Les états de Bretagne avaient proclamé Arthur duc de Bretagne, qu'il n'avait encore que neuf ans. Richard Cœur-de-Lion le trouva mauvais; il envahit la Bretagne, et poussa Ranulphe à faire arrêter Constance qui fut son épouse; il la renferma dans le château de St-Jacques de Beuvron (2).

Les Bretons, pour soustraire Arthur à la malveillance de Richard, l'envoyèrent auprès de Philippe-Auguste; mais Richard n'en continuant qu'avec plus de fureur ses dévastations de la Bretagne, et les Bretons ayant en vain imploré l'assistance de Philippe, Arthur, en désespoir de cause, traite avec son oncle, obtient de lui la délivrance de sa mère, et quitte furtivement la cour du roi de France. Qu'on ne s'étonne pas trop de ce parti du jeune Arthur; que l'on considère Richard toujours prêt à lui nuire d'une part, et de l'autre le peu de confiance que devait nécessairement inspirer la politique froide, astucieuse, ambiguë de Philippe-Auguste. Arthur se rend donc auprès de Richard; mais celui-ci

(1) Alix de Bretagne porta, en 1212, la souveraineté de la Bretagne à son mari, Pierre de Dreux. D. L. F.

(2) En 1192, Richard engagea sa belle-sœur, Constance de Bretagne, à venir le trouver pour les affaires de son fils Arthur. En passant par Pontorson, elle y trouva le comte de Chester qui l'arrêta et la retint prisonnière au château de St-James ou de St-Jacques de Beuvron. D. L. F.

Digitized by Google

meurt dans l'année même, en 1199, d'une blessure qu'il avait reçue au siége extravagant de Chalus : il meurt en pardonnant à celui qui l'avait frappé, et auquel il n'adresse, en expirant, que des paroles de rémission et de paix; en déplorant la conduite coupable qu'il avait tenue envers son père, et en recommandant que son corps fût déposé au pied du tombeau de Henri II.

Ce prince qui, parmi ses bizarreries, possédait assez de qualités pour que le premier des romanciers anglais fît de lui le héros d'un de ses plus étonnants ouvrages (1), laissait son trône aux débats de Jean-sans-Terre son frère, et d'Arthur, fils de Geoffroy. Geoffroy avait l'aînesse sur Jean : dans un royaume où la représentation eût été d'un usage incontesté, Arthur fût monté de plein droit sur le trône; mais il n'y avait rien eu de fixe, à ce sujet, dans le cours des dynasties saxonne et normande. Richard, qui avait prévu ces démêlés, avait d'abord institué son héritier le fils de Geoffroy, par un testament qu'il fit en sa faveur, à Messine, dans le temps de sa croisade (2); par un autre, en mourant, il appela Jean-sans-Terre à lui succéder. Pourquoi Richard changeait-il ainsi de pensée? Il craignait, dit Rapin-Toyras, que l'accession d'Arthur au trône n'occasionnât trop de troubles en Angleterre, où l'on connaissait à peine le fils de Constance, et où l'on se verrait avec répugnance tomber sous la domination de la duchesse, qui gouvernait nécessairement un prince âgé de douze ans. Constance, d'ailleurs, depuis la mort de son premier mari, ne s'était pas, à beaucoup près, concilié l'estime publique. On lui reprochait d'avoir entretenu un honteux commerce avec Jean-sans-Terre : elle s'était, comme nous l'avons

(1) Walter Scott, *Richard en Palestine.*

(2) Voyez une lettre que Richard écrivit de Messine au pape, et qui se trouve dans les Actes publics d'Angleterre, recueillis par Rymer, t. 1, p. 66 68. (Voir aussi Rapin-Thoiras.)

Digitized by Google

dit, remariée à Ranulphe ; mais, soit à cause des désordres de sa femme, soit par le caprice des peuples que ne comprimait plus la volonté de Henri II, Ranulphe, de gré ou de force, était retourné en Angleterre, où il n'avait pas plus porté de regrets qu'il n'en avait laissé en Bretagne : à Ranulphe avait succédé un troisième époux, Guy, comte de Thouars.

La reine-mère, Aliénor d'Aquitaine, n'avait pas médiocrement influé, sans doute, sur le dernier parti qu'avait pris Richard Cœur-de-Lion. Aliénor avait pour Jean une prédilection que n'avait en rien méritée cet ignoble et lâche prince. Mais, sans examiner à quel point auraient été puissantes les sollicitations d'Aliénor auprès de Richard, pour lui assurer la couronne, il nous suffit de faire observer que toute participation au pouvoir était interdite à la veuve de Henri II, si le fils de Constance montait sur le trône ; c'en était bien assez pour cette femme altière, impérieuse (1). Elle se souvenait trop de la longue captivité où son second mari l'avait tenue, pour ne pas voir avec inquiétude que rien portât désormais atteinte à cette indépendance dont elle jouissait depuis l'avénement de Richard.

Jean était dans une position des plus favorables : il se trouvait en possession de ces bons vouloirs qu'accordent sans beaucoup réfléchir les peuples inquiets et redoutant les conséquences d'une crise politique ; il avait à sa disposition les troupes du feu roi ; enfin un nouveau règne est ordinairement agréable à l'armée. Il lui fallait de l'argent ; le trésor qu'avait déposé Richard au château de Chinon lui fut livré. La Touraine, le Maine et l'Anjou s'étaient déclarés pour Arthur, et ce jeune prince avait fait à Angers, le lendemain de Pâques de l'an 1199, une entrée solennelle au milieu d'unanimes acclamations : néanmoins Jean, grâces aux ressources qu'il avait

(1) Encore, à mon avis, un jugement susceptible d'être revisé, et porté contre une femme dont les détails de la vie ne sont pas assez connus. D. L. F.

Digitized by Google

sous la main, grâces encore à l'inconstance des seigneurs, ne s'empara pas moins facilement des villes du Mans et d'Angers; puis il passa en Angleterre, où Hubert, archevêque de Cantorbéry, gagné par les instances d'Aliénor, lui posa la couronne sur la tête, en 1199.

Cependant le parti d'Arthur n'était point anéanti sur le continent. Constance, qu'on aurait pu d'abord accuser d'apathie sur les intérêts de son fils, enfin se réveilla et sollicita l'assistance de Philippe-Auguste. On ne pouvait assurément supposer, dans ce prince, aucune bienveillance pour Jean, ni aucun souvenir flatteur de Richard Cœur-de-Lion: il avait eu celui-ci pour ennemi tantôt déclaré tantôt secret, il avait eu de graves reproches à lui faire; il sentait un profond mépris pour Jean, et rien n'empêchait qu'il formât d'honorables et en même temps d'utiles projets sur un jeune prince dont le beau caractère se manifestait déjà. Philippe accueillit la duchesse de Bretagne et promit de protéger son fils. Thomas de Furnes, ancien trésorier de Richard, rangea de nouveau sous l'obéissance d'Arthur l'Anjou, la Touraine et le Maine.

Jean-sans-Terre, dans cet embarras imprévu, demanda une entrevue au roi de France, qui l'accorda, mais qui s'y montra d'une hauteur que n'aurait pas supportée Richard, mais que Jean subit avec bassesse. Cependant Philippe mettait à la paix des conditions si dures, que Jean ne pouvait les accepter. Outre des exigences personnelles, il voulait que le roi d'Angleterre renonçât, en faveur de son neveu, aux trois provinces que nous venons de nommer, à la Bretagne, et même à la Normandie. Si Jean faisait ces sacrifices, il perdait sa couronne, car les Anglais indignés auraient rejeté un roi aussi peu soigneux de sa gloire et de la leur; et, par ce dilemme politique dans lequel le roi de France enlaçait celui d'Angleterre, Arthur ne pouvait que gagner.

Pour la seconde fois Arthur s'était réfugié auprès de Phi-

Digitized by Google

lippe-Auguste, ou plutôt il y avait été envoyé par sa mère, lors de son mariage avec Guy de Thouars; il avait fait hommage-lige au roi de France de la Bretagne, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou et du Maine; en retour, celui-ci prenait de lui les soins d'un père, il le faisait instruire avec son fils Louis, l'héritier présomptif de sa couronne. Il semblait se plaire à voir, dans l'amitié de ces jeunes gens, une garantie, pour l'avenir, de bonheur et de concorde. Il lui destina pour femme la princesse Marie sa fille, et de l'infortunée Agnès de Méranie. Mais Philippe était trop ambitieux pour qu'aucun de ces liens eût la force de l'attacher exclusivement aux intérêts d'Arthur. Les rois connaissent peu ces pures affections de cœur : leur trône est leur famille, leurs amis et leur dieu, quelque couleur, au reste, qu'ils donnent à leurs actions. Philippe, trouvant de l'avantage à ménager le roi d'Angleterre, conseilla au duc de Bretagne de faire hommage de sa province à son oncle.

Constance mourut en 1201 : Arthur, aussitôt après, s'évada de la cour de France, alla recevoir solennellement à Rennes la couronne ducale, et puis se retira près du roi Jean. Le jeune prince avait lu, je le suppose, dans l'âme de Philippe; mais faut-il toujours rigoureusement agir en raison de ce qu'on croit lire dans l'âme des gens? Si l'on a bien jugé, l'on gagne quelquefois à dissimuler sa découverte; et, si l'on s'est trompé, l'on a doublement tort. Arthur, par sa conduite, ne pouvait-il pas encourir lui-même le reproche d'ingratitude ou d'inconstance? Souvent l'apparence nuit plus que la réalité. L'évasion d'Arthur arrivait, au reste, dans un temps où Philippe était inquiété par diverses guerres. Troublé par sa mésintelligence avec la cour de Rome, et la protection qu'il avait promise à la cause d'Arthur n'étant pour lui qu'un embarras de plus, il supporta sans peine de s'en voir affranchi, et prêta l'oreille à des propositions qui lui

Digitized by Google

furent faites de renouer avec le roi d'Angleterre ses conférences de la paix, pour l'union des forces chrétiennes contre les successeurs de Saladin, qui s'étaient partagé la Terre-Sainte.

Les historiens de Bretagne ont taxé Philippe-Auguste de vues personnelles ou de versatilité dans l'abandon qu'il fit des intérêts d'Arthur; c'est surtout le sentiment de dom Lobineau (1); mais le P. d'Orléans (2), qui a tenu la plume d'un écrivain scrupuleux et de bonne foi jusqu'aux vicissitudes des Stuarts, motive la conduite de Philippe et la défend contre l'humeur des historiens de Bretagne.

Mais, entre un prince aussi extravagant que Jean-sans-Terre et un autre aussi réfléchi que Philippe, il ne fallait encore désespérer de rien; les affaires d'Arthur pouvaient tourner à mieux : c'est ce qui arriva, et voici la cause de cette infaillible péripétie. Jean, épris d'une violente passion pour Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, mariée ou simplement fiancée avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche, l'enleva (3), puis répudia Hedwise, fille et héritière du duc de Glocestre. Lusignan, Viriomar de Limoges, Guillaume et Savary de Mauléon formèrent contre Jean une ligue qui bientôt retentit jusqu'en Normandie, par le moyen du comte d'Eu, frère de Hugues de Lusignan. Jean-sans-Terre, à la première nouvelle de ce mouvement, passe sur le continent, entre en Normandie, et, sans songer à la manière dont Philippe-Auguste prendrait ce premier acte de sa colère, il attaque et prend Driencourt, qui appartenait au comte d'Eu. Philippe, très-peu sympathique avec le roi d'Angleterre, et qui vit dans cette usurpation une injure à ses droits

(1) *Hist. de Bretagne.*

(2) *Révolutions d'Angleterre.*

(3) Voyez, dans la 1re série de ce Recueil, t. II, p. 260 et s., l'article de M. E. Castaigne, intitulé : *Isabelle de Taillefer, ou la Comtesse-reine.*

Digitized by Google

de suzerain, se détacha de son imprudent allié et fit cause commune avec les seigneurs mécontents. Il pardonne au jeune Arthur, qui va le trouver, dans le temps qu'il était occupé du siége de Gournai en Normandie; il lui confère l'ordre de chevalerie, et lui donne deux cents hommes pour la conquête du Poitou.

Arthur, rétabli dans les bonnes grâces de Philippe, et chassant de son esprit toute mauvaise pensée, toute suggestion perfide, sent se ranimer son courage et renaître ses espérances. Il s'adresse aux seigneurs du Poitou, il veut les échauffer pour ses intérêts. Soit prudence, soit effet d'un caractère particulier que Guillaume le Breton (1) leur prête avec une injuste complaisance peut-être, ils hésitent d'abord, puis, avec une ardeur qu'on pourrait soupçonner d'arrière-pensée, si l'on en voulait croire les insinuations du panégyriste de Philippe-Auguste, ils l'excitent à brusquer une expédition contre leur province.

C'était peu, pour Arthur, des deux cents hommes d'armes que lui avait donnés Philippe-Auguste, pour la conquête qu'il allait entreprendre, s'il ne lui fût survenu une coopération puissante. Il arrive en Touraine, où se joignent à lui cent dix autres chevaliers, dont vingt de la part de Geoffroy de Lusignan, quinze de Savary de Mauléon, quarante du comte d'Eu, et quinze de Hugues de Lusignan ou *le Brun*, le Ménélas de cette expédition. Il attendait encore le comte Hervé,

(1) At Picti, quibus est fidei mutatio semper
Grata comes, variâ vice qui didicêre favorem
Nunc huic, nunc illi venalem exponere regi,
Nulla tamen quibus est acceptabilior armis,
Respondent breviter : « Paveant virtutis egeni,
» Ignavi metuant, virtus pictonia regem
» Non timet ignavam. Veniat, si viribus audet
» Fidere fortè suis, etc. »

Guil. Bret. — *Arm. Phil.* lib. v.

Digitized by Google

Hugues de Dompierre, Imbert de Beaujeu, avec toutes les forces du Berri et de la Savoie, qui devaient n'être pas loin d'Orléans. Les Bretons lui envoyaient 500 hommes d'armes et 4,000 hommes de pied qui seraient rassemblés à Nantes au premier jour, en sorte qu'il comptait avoir une armée de 1,500 hommes d'armes et 30,000 d'infanterie (1); mais son impatience ou plutôt les conseils irréfléchis des Poitevins le perdirent.

Aliénor d'Aquitaine, aïeule d'Arthur, était à Mirebeau ; ce fut là que le prince crut qu'il fallait attendre les troupes qui n'étaient pas encore sous son drapeau. Il y entre en effet, et, confiant dans les renforts qu'on lui avait promis, il y reste dans une sécurité trompeuse, se contentant, avec le petit nombre de soldats qu'il avait, d'empêcher qu'Aliénor, du château où elle s'était retirée, ne communiquât au dehors, pour des provisions de bouche ou de guerre.

Jean-sans-Terre, instruit de ce coup de main, marche avec une diligence extrême sur Mirebeau, pour délivrer sa mère et châtier Arthur.

Guillaume des Roches, que nous voyons ici paraître pour la première fois, homme d'une haute intelligence dans l'art de la guerre, était alors au service de Jean, et voyait tout le danger que courait Arthur, dans la position où il s'était placé. Consulté par le roi d'Angleterre, il ne disconvint pas de l'avantage que lui promettait la défaite inévitable du jeune prince; mais, avant de l'assurer de tout son zèle, dans une si favorable circonstance, il exigea du roi sa parole que, dans le cas où le duc de Bretagne serait pris, il userait avec clémence de la victoire, et lui laisserait la liberté et la vie. Voici la réponse que met Guillaume le Breton dans la bouche du roi Jean : « Je jure, Guillaume, qu'il sera fait ainsi que tu » viens de le demander; que Dieu te soit le garant de ces

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*

Digitized by Google

» promesses et te serve de témoin. S'il arrive que, de fait ou
» de parole, je manque au serment que je te fais en présence
» de tant d'illustres seigneurs, qu'il vous soit permis de
» méconnaître mes ordres, que nul ne me tienne pour roi,
» que nul ne m'obéisse; que je devienne ainsi votre ennemi
» public et l'ennemi de tous (1). »

Dans ces mots extraits de la Philippide, peut-être y a-t-il quelque invention poétique pour rendre plus odieux l'antagoniste du prince à la louange duquel Guillaume le Breton a consacré sa chronique en vers : cependant Lobineau, en les consignant dans son *Histoire de Bretagne*, leur donne à mes yeux un caractère d'authenticité.

Jean n'eut pas de peine, en effet, à s'emparer de Mirebeau; il y entre dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1202; mais, contre la parole formelle que nous venons de lire, entre les prisonniers de marque qu'il y fit, il n'oublia pas Arthur, qui fut surpris dans son lit, tant il était loin de s'attendre à son malheur. Parmi les autres étaient Geoffroy et Hugues de Lusignan, André de Chauvigny, le vicomte de Châtellerault, Raymond de Trohand, Savary de Mauléon, Hugues de Banchai. Il enferma les plus puissants dans le château du Cerf, et les y fit périr de faim. L'historien de Bretagne que j'ai déjà cité plusieurs fois, dit que Jean, aux yeux de qui des Roches était un témoin accusateur de sa méprisable déloyauté, méditait de l'arrêter, lorsque celui-ci prévint, par la fuite, le sort qui le menaçait.

Jean transporta son neveu d'abord dans le château de Falaise, où il le pressa de se désister de toutes ses prétentions, et de remettre entre ses mains ses intérêts ultérieurs; où il lui donna le conseil de ne pas pousser à bout un oncle tout-puissant, et de considérer l'extrême danger qu'il courait, en ne lui prêtant pas une oreille attentive et soumise. Arthur ne

(1) Guill. Brit. — Arm. Phil. trad. de Guizot.

Digitized by Google

reçoit qu'avec une hauteur peut-être inconsidérée cette ouverture de son cruel ennemi : il lui reproche, dans les termes les plus animés, son usurpation et sa perfidie; et, tout prisonnier qu'il est de Jean, il a l'imprudente audace de lui jurer qu'il ne cessera jamais d'épier l'occasion de se venger (1).

Jean, peut-être déterminé par l'inflexible orgueil de son neveu, crut n'avoir désormais qu'à songer à ne le plus craindre. D'abord, dit Mathieu Pàris, il voulait se borner à lui faire crever les yeux et à le mettre dans l'impuissance d'avoir de postérité (2); mais, à sa honte et à son désespoir, il ne trouva personne qui voulût être l'instrument de son crime. Guillaume de Breuse, un des commensaux de sa maison,

(1) Mathieu Pàris, Rapin-Toyras.

(2) Shakespeare, dans sa pièce intitulée *King Jonh*, acte IV, sc. Ire, s'est avisé de la première de ces deux idées, et en a tiré un merveilleux parti.

Shakespeare, au reste, a, dans sa pièce, complétement bouleversé l'histoire; tout y est, sous ce rapport, dans un incroyable chaos : mais que de sublimes détails! quelles peintures! quelles expressions! Plus on lit sans préventions cet auteur, et moins on est étonné de l'enthousiasme qu'il inspire, depuis plus deux siècles, dans sa patrie.

Arthur est transporté, après le désastre de Mirebeau, dans le château de Northampton en Angleterre, où un nommé Hubert a l'ordre de lui crever les yeux. C'est alors que se passe la scène touchante dont je veux parler. Hubert se laisse désarmer par les pleurs, par les expressions d'une douceur intraduisibles d'Arthur; et quand Jean l'interroge sur ce qu'il a fait, et en reçoit la réponse que le supplice est consommé, il nie l'avoir commandé à Hubert, et lui dit ces mots, que Racine a si heureusement répétés dans son *Andromaque* :

JOHN.

I had mighty cause
To wish him dead, but thow hadst not to kill him.

HUBERT.

Had not, mylord! why! didyon not provoked me.

Dans *Andromaque*, Hermione a commandé qu'Oreste tuât Pyrrhus, au

Digitized by Google

ayant été chargé de poignarder Arthur, à Falaise, avait répondu qu'il était gentilhomme et non pas bourreau, et avait positivement refusé cette affreuse complaisance. Jean, ayant enfin trouvé de moins scrupuleux serviteurs, l'avait envoyé à Falaise avec des ordres précis; mais Hubert Dubourg, gouverneur du château, feignant de ne vouloir pas laisser à un autre le mérite d'exécuter la volonté du roi, en avait pris l'exécution pour son propre compte et avait renvoyé l'émissaire. Peu de temps après, Hubert répandit le bruit de la mort d'Arthur, et lui fit de publiques obsèques : mais voyant les Bretons déterminés à venger le meurtre de leur jeune prince, et les barons anglais enflammés plus que jamais dans leur rébellion, il jugea nécessaire de révéler son secret et d'apprendre à tout le monde que le duc de Bretagne était vivant, et qu'il l'avait sous sa garde. Cette indiscrétion fut l'arrêt de mort d'Arthur. Jean le fit transporter à Rouen; et, n'osant plus se fier à personne du soin de l'en défaire, il ne voulut sur cela s'en rapporter qu'à lui-même (1).

Il part donc pour cette expédition horrible : « Il va se » cacher dans les vallées ombreuses des Moulineaux, sur le » bord de la Seine, au dessous de Rouen; de là, le 3 avril

pied des autels; et quand Pyrrhus n'est plus, quand Hermione apprend qu'Oreste lui a obéi, elle lui dit ces paroles déchirantes :

HERMIONE.

Qui te l'a dit ?

ORESTE.

O dieux ! quoi, ne m'aviez-vous pas
Vous-même ici tantôt ordonné son trépas ?

Quand enfin Hubert avoue au roi Jean qu'il a épargné Arthur, Jean lui en témoigne une joie extrême. C'est beau sans doute; cela rappelle le duc François de Bretagne et Balavan chargé de faire mourir Clisson; mais ce n'est pas vrai. Il l'est encore moins qu'Arthur se tue, en se précipitant d'une fenêtre de Northampton, comme on le voit dans la pièce de Shakespeare.

(1) Hume, *Maison de Plantagenet*.

Digitized by Google

» 1203, il traverse le fleuve et se dirige vers la rive opposée.
» Arrivé à Rouen, vis-à-vis de la porte par où l'on entre à la
» tour, sur le port que la Seine inonde chaque jour, à de cer-
» taines heures, du reflux de ses ondes, et dont elle se retire
» peu de temps après, le laissant ainsi à sec.... le roi fait
» approcher la barque jusqu'à la porte de la tour, il se fait
» amener son neveu, ordonne au nautonier de reprendre le
» large, plonge son épée dans le corps d'Arthur, malgré ses
» déchirantes supplications, et le précipite dans les flots,
» après y avoir attaché une lourde pierre, pour qu'on n'eût
» aucune connaissance de sa mort. »

Cependant des pêcheurs trouvèrent le cadavre d'Arthur dans leurs filets, et on l'enterra secrètement dans un prieuré de l'abbaye du Bec, appelé Notre-Dame-du-Pré (1).

Il y a bien des variations sur ce meurtre; voici ce que rapporte Jean Bouchet (2) : « L'an 1202, le roi Jean, qui

(1) Le récit que l'on vient de lire est celui de Guillaume le Breton; en voici le texte. Si les vers que l'on va lire sont d'une mauvaise latinité, ils sont d'un contemporain. Après un grand nombre de vers sur le flux et reflux, il vient au meurtre d'Arthur :

..... De turre nepotem
Perpuerum jubet educi, secumque pharelo
Collocat, et paulùm digressus abindè recessit.
At puer egregius, positus jàm in limite vitæ,
Nomina ne desint sceleri tàm flagitioso :
« Patrue, exclamabat, parvi miserere nepotis ;
» Patrue, parce tuo, bone patrue, parce nepoti ;
» Parce tuo generi, fraternæ parcito proli ! »
Hæc ejulantis prendens eo fronte capillos,
Alvum per medium capulo tenùs impulit ensem
Impius et rursùm generosâ cæde madentem
Cervici impressit tempusque bipessit utrumque ;
Hinc quoque digrediens, quasi per tria millia, corpus
Defunctum vitâ subjectis injicit undis.

Phil. lib. VI.

(2) *Annales d'Aquitaine.*

Digitized by Google

tenoit toujours son neveu Arthur prisonnier, le menoit avec lui partout où il chevauchoit. Un jour, qui fut le 1er août dudit an, ainsi qu'ils chevauchoient ensemble sur le côté de la mer, en Normandie, ledit roi Jean, homme cruel et détestable, occist d'un glaive ledit Arthur son neveu, et le poussa lui et son cheval dans la mer, qui lors étoit enflée et pleine de diverses ondes, et oncques plus ne fut vû, comme il est contenu dans la chronique de Bretagne. Les autres chroniques ont écrit que ledit roi jeta son neveu des fenêtres du château de Chinon (voilà la fenêtre du château de Northampton), et qu'il se rompit le col. »

On trouve dans Baud : « (1) Les chroniques annaux disent que le roi Jean, meu de tentation damnable, occist de sa propre main Arthur son neveu, qui lui requéroit pardon.... et rapportent ledits annaux que ce fut à Rouen ; mais autres auteurs disent qu'il le mena à Cherbourg, assez loin en la mer, où il le jeta et renversa après qu'il l'eust occist. »

Bodin, Bodin lui-même suppose que Jean-sans-Terre, ayant fait sortir Arthur de la prison de Falaise, le conduisait avec une escorte, sous prétexte de le mener à Cherbourg. « Il remarqua, en chemin, un endroit propice à l'exécution de ce dessein ; il ordonna à sa suite de rester en arrière, et fit marcher son neveu seul devant lui jusqu'au bord d'un rocher. Avant qu'il y fût arrivé, Jean-sans-Terre pressa son cheval et perça le jeune *comte* d'un coup de lance. Le malheureux Arthur, cruellement blessé et tombé à la renverse, demanda inutilement la vie à son oncle, qui, sans répondre, mit pied à terre, le traîna sur le bord du rocher et le précipita dans la mer (2). » Où Bodin a-t-il pris cela, et pourquoi n'a-t-il pas suivi Guillaume le Breton, que tant d'autres écrivains ont pris pour guide?

(1) *Hist. de Bretagne.*
(2) *Recherches sur l'Anjou.*

Digitized by Google

Jean-sans-Terre, *en vertu* de la mort d'Arthur, réclama l'administration de la Bretagne ; mais les états, rassemblés à Vannes, accueillirent cette réclamation avec horreur, nommèrent président de leur conseil Gui de Thouars, le dernier mari de la duchesse Constance, et lui déférèrent la tutelle d'Alix sa fille en bas âge, et à laquelle ils voulaient assurer le duché, dans le cas où Éléonore, sa sœur aînée, mais fille de Geoffroy, ne sortirait pas de sa captivité. Jean-sans-Terre la tenait prisonnière, depuis l'affaire de Mirebeau, dans le château de Brissol. Ils redemandèrent cette princesse avec chaleur, et, n'obtenant rien, ils dénoncèrent Jean auprès de Philippe-Auguste. Le meurtre d'Arthur était un acte de félonie dont avait droit de connaître le roi de France, comme suzerain de ce prince. Les pairs du royaume furent appelés, en conséquence, à prononcer dans ce procès célèbre ; deux commissaires des états de Bretagne se chargèrent de poursuivre la procédure, et Jean, sommé de comparaître et ne comparaissant point, fut unanimement condamné par cette haute cour, dont voici la sentence : « Jean, duc de Normandie, ayant, au mépris du serment fait au roi de France, son seigneur, assassiné le fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France, et ayant commis ce crime dans les domaines du roi, est condamné comme coupable de félonie et trahison, et tous les domaines qu'il tenait à hommage sont confisqués. »

Jean passait dans l'insouciance et dans les plaisirs, en Normandie, des moments qu'il aurait beaucoup mieux employés à se ménager les moyens d'appeler de cette sentence ; et Philippe non-seulement s'empara de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, mais encore de la Bretagne et de la Normandie. Depuis trois cents ans, cette dernière province était détachée de la couronne de France.

L'apathique et bizarre monarque, ainsi dépouillé de la plupart de ses provinces du continent, retourne dans son île,

Digitized by Google

y suscite contre lui des troubles qu'eût pu facilement prévenir tout autre qui n'eût pas été le plus insensé des hommes ; brave d'abord les foudres du pape pour s'abaisser à tel point, ensuite, devant lui, que les grands indignés se révoltent, et qu'il ne saurait calmer la tempête qu'en leur *octroyant* la grande charte, *charta magna*, confirmative des priviléges que devait l'Angleterre à Edouard le Confesseur et à Henri Ier.

Mais il n'est pas dans mon dessein de traiter ici de la vie de Jean-sans-Terre ; laissons-le donc se débattre avec ses sujets, et passons à la reprise d'hostilités de 1214, qui fut si funeste aux provinces occidentales de la France.

Pendant qu'une ligue formidable se prépare au nord de ce royaume, et ne prétend à rien moins qu'au partage du royaume entre les confédérés ; pendant que Philippe se porte en Flandre, presque sans espoir de vaincre ses ennemis auxquels il n'avait à opposer que des forces très-inégales, Jean-sans-Terre faisait sa paix avec la cour de Rome, rappelait la tranquillité dans ses états, et obtenait des vaisseaux, de l'argent et des hommes, pour entrer en France par ses anciens domaines, en même temps qu'on l'attaquait du côté du nord. Tout fléchit devant ce faible et ridicule monarque ; il entre dans la Rochelle, où il trouve les seigneurs du Poitou aussi disposés à rentrer sous sa loi qu'ils s'étaient montrés prompts pour se donner à son ennemi (1). Bientôt il est maître de presque tout le Poitou, que ne peut défendre Geoffroy de Lusignan ; Angers lui ouvre ses portes, il en relève les murailles qu'il avait fait démanteler du temps d'Arthur ; plusieurs autres places de l'Anjou se soumettent au meurtrier de ce prince.

Cependant Philippe-Auguste, par un de ces merveilleux événements que ne prodigue pas l'histoire, est vainqueur en Flandre de ses innombrables ennemis, triomphe à Bovine, et

(1) Le P. d'Orléans, d'après Guillaume le Breton.

Digitized by Google

disperse, tue ou fait prisonniers des chefs enivrés d'espérance, et qui déjà se partageaient ses états, en idée.

Guillaume des Roches, qui d'abord avait appartenu à Jean-sans-Terre, puis s'était dévoué à Arthur, puis était retourné à Jean, tant la fidélité est rare ou se subordonne aisément à l'intérêt ou à la crainte, avait enfin, après l'assassinat d'Arthur, offert ses services à Philippe-Auguste. Philippe, appréciant ses talents plutôt que son caractère, et voulant fixer son inconstance, le nomma son sénéchal pour l'Anjou et le Maine, et le combla d'honneurs et de biens. Guillaume des Roches, avant cette invasion nouvelle, avait bâti sur la rive droite de la Loire, à deux lieues et demie d'Angers, une forteresse pour contenir Payen de Rochefort, qui de ses châteaux portait aux environs la destruction et le ravage, et, remontant le fleuve, répandait l'effroi jusqu'aux portes d'Angers. Cette forteresse était aussi sur un plateau dominant la Loire, et ne pouvait subsister en d'autres mains que celles du prince à qui les principales villes de l'Anjou avaient ouvert à l'envi leurs portes. Jean, prévoyant de la résistance, fit marcher toutes ses forces contre cette masse imposante, et où des Roches avait signalé son talent dans l'art de la guerre. Il en voulait finir promptement avec un ennemi qu'il croyait aux abois : il fut trompé dans ses espérances; pendant trois semaines il fit de continuels efforts pour s'en rendre maître, et ses efforts furent vains.

Guillaume le Breton rapporte un incident de ce siége qui le rend particulièrement remarquable. Il y avait, parmi les assiégeants, un arbalétrier d'une haute taille nommé Enguerrant *Brise-Moutier* : Bourdigné (1) veut que cet Enguerrant ne soit autre que Jean-sans-Terre; mais il se trompe, comme il y est fort sujet : cet arbalétrier, dit-il, était une espèce de géant, et l'on sait que Jean-sans-Terre était faible, petit et

(1) *Hist. d'Anjou.*

Digitized by Google

lâche. Cet arbalétrier faisait porter devant lui une grande harasse d'un osier assez serrément tissu pour qu'elle fût à l'épreuve des flèches; à la faveur de cet expédient, il approchait sans danger des murs, et portait la mort parmi ceux qui les défendaient. Un autre homme d'armes qui était dans le château (Guillaume le Breton l'appelle Pontius) s'avisa de lier à son corps une corde plus longue que la distance qui le séparait d'Enguerrant, et d'attacher au bout une flèche harponnée; ayant ensuite décoché la flèche dans la harasse, et l'ayant atteinte, il tira fortement la corde et mit à découvert le guerrier assaillant, qui bientôt tomba percé de traits.

Enfin Jean-sans-Terre, instruit que Louis de France arrivait à la *Roche-au-Moine* avec 4,000 hommes, pour en faire lever le siége, fut saisi d'une terreur qui tenait de la démence. Ce prince, qui n'avait jamais eu de succès que quand l'intrigue ou la corruption les lui avait ménagés, prit la fuite avec une telle précipitation, qu'il abandonna tentes, bagages, machines de guerre, et que, faute de prévoyance et de présence d'esprit, il perdit un grand nombre de soldats, quand ils traversèrent la Loire. On dit que son trouble fut si grand et si long, qu'il fit dix-huit milles sans s'arrêter : peu d'exemples d'une lâcheté semblable avaient jusqu'alors figuré dans l'histoire.

Les ruines actuelles du château de la *Roche-au-Moine* couvrent la partie la plus orientale d'un plateau escarpé de toutes parts, et séparé à l'orient, par une vallée profonde, d'un coteau fort incliné, planté depuis longtemps de vignes qui produisent le vin réputé le meilleur de l'Anjou, sous le nom de la *Coulée de Serrant*. Le château de Guillaume des Roches était attaquable par ce point; mais, sans doute, de la hauteur de ses tours, les assiégés pouvaient sans peine écarter les assaillants qui se seraient présentés sur la crête du coteau

Digitized by Google

de la *Coulée :* ce cas n'avait pu échapper à la prévoyante habileté de des Roches.

Je visite souvent ces ruines; toujours leur aspect m'émeut et me porte à la rêverie. J'y oublie volontiers que ce n'est pas là le terme de ma route; et, parcourant ce sol couvert de débris, de ronces, d'arbustes qu'y ont plantés au hasard les vents et les années, je m'égare, en idée, dans le siècle reculé qui voyait s'élever avec orgueil, vers les cieux, ces murs aujourd'hui couchés sur la terre ou confondus avec elle, ces tours dont je n'aperçois plus aujourd'hui que la base, asile des reptiles et des plantes sauvages. J'interroge ces pierres, elles sont muettes. Je voudrais qu'elles m'entretinssent de ce dont fut le témoin le monument qu'elles composaient; mais que me diraient-elles? que le château de la *Roche-au-Moine* apparut au sein de la guerre civile, et que ce fut la guerre civile qui causa sa destruction, après quatre siècles de discordes presque continuelles : quand et combien de temps les peuples de la France furent-ils donc heureux et tranquilles?

Du côté de la Loire on voit la base d'une tour : elle est d'un médiocre diamètre; il faut qu'avec d'autres ce fût un donjon, une fortification avancée. Cette partie devait présenter une forte résistance; si l'on creusait en cet endroit, on trouverait, je n'en saurais douter, les fondements de ces ouvrages. Oh! combien l'archéophile n'est-il pas contristé, quand il sent l'impossibilité de réédifier, en idée, ces monuments presque anéantis, sans courir le risque de tout imaginer de travers! Ce bastion, si c'en fut un, était-il séparé du château proprement dit, par un fossé avec pont-levis; ou y aurait-il eu, dans ce fossé, une communication souterraine, que marquerait en ce moment la voûte que je vois du fleuve?

Au nord, c'est-à-dire à l'opposite de ce point, position que longe nécessairement le promeneur qui descend d'Epiré à

Digitized by Google

Savenières, j'admire le pied de deux tours, d'une vaste circonférence; ce devait être là le château. Ces restes, tout affligeants qu'ils sont, présentent un beau spectacle. Entre ces tours était la principale porte d'entrée avec ses accessoires de sûreté, j'en répondrais; tout cela s'élevait à une grande hauteur, et imposait au loin l'admiration, le respect, l'effroi. Payen, qui n'avait pu s'opposer à sa construction, ne voyait, de Rochefort, qu'en frémissant, le redoutable château de la *Roche-au-Moine*. L'ensemble de la forteresse, défendue au nord et à l'ouest par un fossé, l'était assez au midi par la Loire, et à l'est par l'escarpement du roc qui dominait le vallon de la *Coulée*. Je dis qui dominait; on doit penser que l'aspect de ces lieux est bien changé. Les ruines les ont exhaussés, les ont défigurés complétement; les fossés en ont été comblés, divers monticules en ont été formés; les murs sont enfouis sous leurs débris; les tours n'ont point été abaissées peut-être autant qu'elles le semblent, et leurs sommets précipités à leur pied en auront comblé une partie. Il serait curieux, sinon bien profitable, que quelque riche habitant de cette contrée fît fouiller la place de ce château, en mît les fondements à découvert, et, s'il demeurait impossible d'en inférer l'élévation, que le plan du moins ne fût plus douteux.

J'ai peine à croire que, du temps de la construction de la *Roche-au-Moine*, les îles qui la séparent du principal cours de la Loire subsistassent; le but de ce château eût été manqué. Ceux qui savent combien la Loire est fantasque, et quels changements peu d'années y verraient s'opérer, si l'on ne la combattait avec art et persévérance, peuvent se faire une idée de ceux qu'y ont apportés quatre siècles d'insouciance et d'inhabileté.

En errant au sein de ce chaos, j'ai bien des fois souhaité que Walter-Scott s'y vînt inspirer, que sa baguette magique relevât l'œuvre de des Roches, lui rendît et aux lieux d'alen-

Digitized by Google

tour leur physionomie du XIIIe siècle. Son imagination ne fût pas restée froide, au milieu de nos deux rives si pittoresques de la Loire et au souvenir des débats passionnés dont je n'ai donné qu'une si pâle esquisse. Instruit, comme il l'était, des plus mystérieuses chroniques du moyen-âge, il aurait su de Richard Cœur-de-Lion, de Jean-sans-Terre et d'Arthur, des détails que je n'ai point trouvés dans Rigord, dans Guillaume le Breton ni dans Mathieu Pâris. Pendant que cet *historien* inimitable vivait, je communiquai mes pensées à des Ecossais de sa connaissance ; peut-être l'eussions-nous vu s'établir parmi nous, et nous enrichir d'un épisode du règne de Philippe-Auguste, comme il nous a peint Louis XI. Mais le temps lui a manqué, et sir Walter-Scott est mort, emportant avec lui le secret de sa composition et l'immense provision de ses matériaux.

Philippe-Auguste fit présent du château de la *Roche-au-Moine* à Guillaume des Roches, auquel il donna, en outre, tant d'autres domaines, que jamais homme ne fut si étonnamment récompensé, pour avoir fait son devoir et avoir obéi aux lois communes de la raison et de la justice. Successivement il lui transmit le château du Loir, Châteauneuf, Longué, *Angers*, Saumur, Loudun, Beaufort et Baugé (1). De même que le roi Robert avait honoré Geoffroy *Grise-Gonnelle*, comte d'Anjou, de la sénéchaussée héréditaire de France, pour d'éminents services qu'il en avait reçus ; de même Philippe-Auguste voulut ajouter à ses bienfaits envers Guillaume des Roches, le titre de sénéchal héréditaire du Maine et de l'Anjou.

En 1360, la *Roche-au-Moine* passa, de son fondateur, à Louis Ier, duc d'Anjou, d'où lui vint quelque temps le nom de *Roche-au-Duc*. En 1410, Yolande d'Arragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, la vendit, à réméré perpétuel, à

(1) Ménage, *Hist. de Sablé*, t. I, p. 193.

Digitized by Google

Charles, seigneur de la Salle. Ce dernier, du consentement d'Yolande et de son fils aîné, la céda, en 1431, à Jean de Brie, seigneur de Serrant, et à Isabeau de Maillé, sa femme. Ponthus de Brie, son petit-fils, obtint du roi Louis XI, en 1481, l'amortissement de la grâce et faculté de réméré, et le monarque voulut qu'elle portât désormais le nom de *Roche-Serrant*, en considération de Ponthus de Brie, son chambellan (1). La *Roche-au-Moine*, incorporée à la terre de Serrant, passa, en 1730, des Bautru qui succédèrent aux de Brie, dans une famille irlandaise que les adversités des Stuarts avaient conduite et fixée en France, la famille Walsh.

Le château de la Roche-au-Moine fut démoli, pendant la ligue, en 1595.

Selon l'historien Smolett, la victoire de Bovine et la déroute de la *Roche-au-Moine* déconcertèrent une ligue secrète de la noblesse anglaise et des barons d'Anjou, de Normandie et de Maine ; dès lors ils perdirent toute espérance, et Philippe, marchant sur le Poitou, reçut à Loudun la soumission du vicomte de Thouars, avec lequel il avait fait sa réconciliation, par l'entremise de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et d'Alix, sœur utérine de l'infortuné Arthur (2).

Après avoir traîné sa vie dans l'opprobre, l'assassin d'Arthur ne survécut que deux ans au méprisable échec de la *Roche-au-Moine*. Il mourut le 19 octobre 1216, le plus malheureux et le plus avili des hommes.

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

(1) Bodin, *Bas Anjou*.
(2) Guillaume le Breton. — Pierre Baud, *Hist. de Bret.* p. 220.

Digitized by Google

DU JURY EN NORMANDIE,

PENDANT LE MOYEN-AGE,

APPLIQUÉ TANT AUX AFFAIRES CIVILES QU'AUX AFFAIRES CRIMINELLES.

(1er *article.*)

Lorsque nous avons publié, il y a quelques années (1), un tableau de l'administration de la justice criminelle en Normandie dans le moyen-âge, et spécialement dans le temps de l'empire anglo-normand, nous nous proposions, si ce premier essai inspirait de l'intérêt, de poursuivre l'étude des anciennes institutions normandes. Des suffrages qui ont dépassé les espérances de notre amour-propre nous rendent indispensable la continuation d'un travail qui nous intéresse beaucoup personnellement. Au nombre des encouragements, nous nous félicitons de pouvoir citer l'approbation de M. Dupin, procureur général à la cour de cassation, si capable, en raison de ses profondes études, d'apprécier des recherches sur nos anciennes lois.

§ 1. *Composition et formes du Jury normand.*

Le combat judiciaire fut usité en Normandie, comme dans toute l'Europe, pour la décision des causes criminelles où le point de fait était ambigu; mais, ainsi que nous l'avons prouvé (2), il y fut entouré de précautions qui lui ôtaient la plus grande partie de la cruelle absurdité dont il était marqué partout ailleurs. De plus, il y avait toujours pour l'accusé un

(1) Voir la 1re série de ce Recueil, t. II, 137 et s.; V, 44 et s. 142 et s.
(2) Voir la 1re série de cette Revue, aux endroits cités.

Digitized by Google

moyen de l'éviter, c'était de demander l'*enquête du pays*, expression familière de la vieille jurisprudence normande. Cette *enquête du pays* consistait dans la déclaration de vingt-quatre de ses concitoyens, choisis avec les plus grandes précautions, et toujours ceux qui étaient le plus à portée de connaître l'accusé et les circonstances du crime (1). Il fallait vingt voix, sur vingt-quatre, pour une condamnation à mort. Aucunes conditions d'éligibilité, résultant des titres ou de la fortune, n'étaient requises; le jury, suivant les expressions naïves du Coutumier normand du XIIIe siècle, devait être composé *des plus preudes hommes, des plus créables, et qui sachent mieux comment le cas est advenu.* L'accusé avait le droit d'en récuser, en déduisant ses motifs, et le *baillif*, de concert avec ses assesseurs, jugeait le bien ou le mal-fondé de la récusation; alors ceux des vingt-quatre premiers convoqués qui se trouvaient ainsi éliminés étaient remplacés par d'autres, soumis comme leurs prédécesseurs aux récusations motivées de l'accusé. Quand le jury était définitivement constitué, et qu'il avait pris connaissance des charges, il délibérait en secret, et rapportait son verdict; quand il acquittait, la mise en liberté de l'accusé avait lieu sans retard; quand il déclarait coupable, la sentence était exécutée sur-le-champ : il n'était accordé au condamné que le temps de se confesser et de se recommander à Dieu; car, comme le remarque le vieux commentateur du Coutumier, justice frappe le corps pour l'exemple, mais ne veut jamais tuer les âmes.

Quand il s'agissait d'un voleur, le *baillif*, de concert avec le *sergent de l'épée*, fonctionnaire qui était ce qu'est maintenant un officier de gendarmerie, choisissait les *jureurs* dans trois endroits, savoir : dans le lieu où l'accusé était né ou avait passé la majeure partie de sa vie, dans le lieu où le vol

(1) Coutumier normand du XIIIe siècle, chapitres de *Suite de Meurdre*, de *Jureurs*, de *Assise*.

Digitized by Google

avait été commis, et enfin dans les deux ou trois *paroisses* environnantes. Les jurés n'étaient donc jamais étrangers à la réputation et aux antécédents de l'accusé; cumulant les fonctions de témoins et de juges, leur conviction pouvait se former en partie d'observations personnelles, plus susceptibles d'être senties profondément que d'être parfaitement expliquées, dont la force morale se communique difficilement à ceux qui n'ont jamais connu l'accusé, ni vu de leurs propres yeux les circonstances matérielles du fait.

Définissons, avant d'aller plus loin, ce que c'est que le jury comparé aux autres modes d'administrer la justice. Chez la plupart des peuples, ceux qui sont chargés des redoutables fonctions de décider de la vie, de la liberté et de la fortune de leurs semblables, sont des hommes entourés de plus ou moins de pouvoir et d'honneurs, qui les élèvent au dessus du vulgaire; en un mot, administrer la justice est une dignité. Chez d'autres peuples, en plus petit nombre, le citoyen est jugé par ses égaux, dont le nombre a été le plus généralement fixé à douze: ce mode est usité en France pour les *crimes* seulement; les tribunaux d'arrondissement restent saisis de la connaissance des faits que le législateur a qualifiés *délits* et punis *correctionnellement;* en Angleterre, le jury a une compétence un peu plus étendue. Dans tous les cas, ces douze juges improvisés prononcent sur le point de fait; les magistrats appliquent la loi: une fois le point de fait décidé, les jurés redeviennent simples citoyens, comme auparavant.

Avant notre révolution de 1789, l'institution du jury n'existait qu'en Angleterre, et nos législateurs, en l'établissant chez nous pour le jugement des crimes, crurent lui en faire l'emprunt. Cependant nous allons établir, avec le dernier degré de l'évidence, que dans le moyen-âge, et notamment dans le temps où la monarchie anglo-normande était si puissante et si opulente, le jury a été généralement en usage,

Digitized by Google

non-seulement pour le jugement des crimes et délits, mais pour celui des points de fait importants et douteux dans les procès civils. Ce sont les enfants du Danemarck et de la Scandinavie qui ont implanté cette institution nationale sur le sol neustrien d'abord, et ensuite dans la Grande-Bretagne, où les Saxons avaient déjà toutefois établi quelque chose plutôt d'équivalent que d'identique. Son organisation en Normandie a été vigoureuse et complète. Nous examinerons après comment il s'est fait que, dans cette province, il n'en existât plus aucunes traces à l'époque de la révolution, pas même un souvenir dans les commentateurs les plus renommés des lois normandes.

Quoi ! dira-t-on, le jury appliqué aux affaires civiles comme aux crimes, en Normandie, dans les ténèbres de l'ignorance et la barbarie du moyen-âge ! Ce qu'on ne jugerait pas possible dans un siècle de civilisation et de lumières comme le nôtre, l'a été dans les XIe et XIIe siècles ! Le simple citoyen de nos jours, qui n'a pas étudié le droit et joint la pratique à la théorie, se perdrait dans le labyrinthe compliqué d'une discussion importante entre deux habiles avocats ; et, dans des siècles si grossiers, le bourgeois ignorant, le paysan abruti, le noble qui ne savait que manier les armes, ont pu se connaître au jugement des procès ! J'avoue que bien des personnes, d'ailleurs passablement lettrées, ont hésité à croire ce fait, et, avec tous les ménagements de la politesse, m'ont paru croire et m'ont presque dit que j'étais atteint de la maladie du père Hardouin, qui ne voulait pas avoir étudié pendant longues années, pour répéter ce que les autres avaient dit avant lui. Nous ferons comme ce philosophe devant qui on soutenait par des arguments subtils l'impossibilité du mouvement, et qui, pour toute réponse, se leva et marcha : nous citerons des documents authentiques devant lesquels toutes les objections devront disparaître ; ils concerneront les

Digitized by Google

affaires civiles plutôt que les affaires criminelles, sur le jugement desquelles nous avons parlé avec assez d'étendue dans nos précédents articles.

La réformation de la coutume de Normandie en 1583, par les trois états de la province, supprima les deux tiers au moins du vieux Coutumier, rédigé dans le XIIIe siècle, lequel est resté comme un simple monument historique fort curieux, mais devenu très-rare depuis que les praticiens n'y ont plus vu rien d'applicable à l'*actualité*. Le rédacteur de ce recueil de l'ancienne législation normande le donne comme étant les lois et les usages de la Normandie, depuis le premier duc Rollon. Effectivement, ce rédacteur, quel qu'il soit, ne prend nulle part le ton d'un législateur; mais il parle partout comme un compilateur des anciennes institutions de sa patrie. C'est de ce livre précieux que nous extrairons d'abord nos preuves.

Les autres ouvrages dont nous ferons principalement usage sont: 1° le traité *de Legibus et Consuetudinibus Angliæ*, par Glanville, ministre de la justice sous le roi et duc Henri II; 2° les *Institutions de Droit*, de Britton, écrites en langue romane, auxquelles le roi Edouard IV donna force de loi; 3° un traité de jurisprudence, écrit en latin dans le XIIIe siècle, par un jurisconsulte qui a pris le nom de Fleta; 4° le traité des *Tenures*, édité par Littleton, dont le style sent le XIIe ou le XIIIe siècle. Il y a entre ces quatre ouvrages composés en Angleterre, et le Coutumier normand du XIIIe siècle, rédigé à une époque où la Normandie et la Grande-Bretagne étaient séparées, depuis Philippe-Auguste, une telle conformité dans le fond des lois, dans le style même et les formules de la procédure, qu'on ne peut s'empêcher, à moins qu'on ne ferme les yeux, d'y voir des ruisseaux partant d'une source commune. Ces ouvrages nous offrent donc le tableau de la législation anglo-normande. Depuis la sépara-

Digitized by Google

tion de la Normandie et de l'Angleterre, par la réunion de la Normandie à la France, les deux pays ne se sont connus que pour se faire la guerre.

Revenons au Coutumier normand. Après plusieurs chapitres consacrés aux affaires criminelles, où l'on voit constamment que l'accusé pouvait refuser le combat judiciaire et recourir au jugement du pays (1), l'auteur en vient aux affaires civiles. La première matière dont il s'occupe est la *nouvelle dessaisine*, dont il est indispensable de donner la définition.

Tout individu jouissant d'un immeuble ou d'un droit immobilier, depuis au moins une année, qui en était *dessaisi* par une voie de fait, avait le droit de demander à y être réintégré provisoirement, sauf la discussion ultérieure sur la propriété (2). Sous l'empire de la législation actuelle, ceux qui sont en possession paisible, depuis une année au moins, ont de même le droit d'y être maintenus ou réintégrés; et ce genre d'affaires est de la compétence des juges de paix, qui, pour éclairer leur religion, visitent les lieux et entendent les témoins que leur administrent l'une et l'autre parties.

Voici de quelle manière les causes possessoires se jugeaient en Normandie dans le moyen-âge (3) : *Pierre* se plaint que *Jean* lui a usurpé un champ dont il était en possession depuis plus d'une année avant cette usurpation. Il s'adresse au duc de Normandie, seul et unique *justicier* de sa *duché*, dont les autres justiciers ne sont que les substituts et les mandataires; il articule formellement l'époque où il a été *dessaisi*, la durée de sa possession antérieure, et il demande

(1) Titres de *Suite de Meurdre*, de *Trèves enfraintes*, de *Mehaing*, d'*Assault de Charruc*, de *Roberie*, etc.

(2) La possession annale, avec ses effets, est un des points les plus fondamentaux de la législation anglo-normande.

(3) Coutumier normand, chapitres de *Nouvelle dessaisine*, de *Veue*, de *Possessions non mouvables*.

Digitized by Google

à y être réintégré. Cette demande étant conforme aux lois normandes, qui maintenaient en possession provisoirement celui qui avait joui à titre de propriétaire pendant an et jour, le duc rend un *bref* qui ordonne au baillif du lieu où sont situés les biens cette réintégration sans délai, si les faits sont trouvés vrais par la *reconnaissance de douze jureurs*, qui soient *douze chevaliers*, ou *douze* autres *preudes hommes créables* (1). Ainsi le souverain a examiné le point de droit, il ne reste plus qu'à juger le point de fait, savoir si le plaignant avait eu effet, pendant une année avant le trouble, loyalement, paisiblement et comme propriétaire, la possession qu'il allègue, et s'il en a été *dessaisi* indûment; cette question de fait était de la compétence du jury. Sur le vu de l'ordonnance du prince, le baillif s'entendait avec le *sergent de l'épée* pour convoquer vingt personnes, voisines des lieux en litige, le plus à portée de connaître la vérité des faits, et fixait le jour pour la visite de ces mêmes lieux, où les parties expliquaient elles-mêmes leurs prétentions. Cette visite, toujours indispensable, ayant eu lieu, le magistrat assignait un jour où devaient comparaître à son audience les parties et les vingt personnes qui avaient assisté à la visite. Là il entendait les récusations des parties, et les jugeait avec ses assesseurs ordinaires. Enfin, quand, par suite des récusations admises, des retranchements d'office, des nouvelles convocations pour remplacer les récusés, il se trouvait douze *preud'hommes* (2), nobles ou non, contre lesquels les parties n'avaient rien à alléguer de fondé, le jury se trouvait constitué définitivement. Ici je vais me borner à traduire littéralement le vieux français du Coutumier, pour

(1) Mêmes titres. Chapitres correspondants de Britton et Fleta.

(2) Le mot *prud'homme* ou *preud'homme*, dans le langage du moyen-âge, comprenait les deux idées d'homme probe et d'homme instruit. Ce mot n'a pas d'équivalent dans le français moderne.

Digitized by Google

donner une idée de ce qu'était une audience, au douzième siècle, pour la décision d'une cause de possession, et mettre par là les connaisseurs à portée de comparer cette audience avec celle d'un juge de paix de nos jours.

Les douze *jureurs* ayant pris siége à côté du tribunal, le baillif, chargé de la direction des débats, leur rappelle la question. Le premier des *jureurs* se lève, et, les mains posées sur le livre des Évangiles, il dit : *Écoutez, seigneur baillif, je vous dirai la vérité sur la question que vous nous avez proposée, ainsi m'assistent Dieu et ses saints.* Tous les autres juraient dans les mêmes termes ; il y avait toujours un livre d'Évangiles à l'audience, quelquefois même des reliquaires garnis de saints ossements. A partir du serment jusqu'au jugement, personne ne pouvait parler aux *jureurs*, le baillif seul pouvait communiquer avec eux ; les parties étaient entendues ; quand elles avaient tout dit pour la défense de leurs droits respectifs, avant que d'envoyer les *jureurs* délibérer en secret, ce magistrat leur adressait ces paroles : *D'après la foi et la croyance gue vous avez en notre Seigneur J.-C. et le serment que vous venez de faire, vous soumettez-vous, si vous mentez de rien, à ce que vos âmes soient à jamais damnées dans l'abîme de l'enfer, et que vos corps n'aient que honte et douleurs en ce monde?* Sur l'assentiment des jurés, le baillif leur réitérait la position de la question en fixant l'époque précise où le plaignant prétendait avoir été *dessaisi* d'une possession qu'il avait paisiblement depuis plus d'une année avant la *dessaisine ;* après quoi, les jurés se retiraient seuls dans une chambre *pour se conseiller*, dit le Coutumier ; nul ne pouvait communiquer avec eux. Un juré, d'après la nature des choix, cumulait ordinairement les fonctions de témoin et de juge ; mais ne se regardant point comme le témoin de tel ou tel plaideur, ses déclarations étaient franches, complètes, impartiales, propres à éclairer ses collè-

Digitized by Google

gues, moins parfaitement instruits des faits; quand leur religion était suffisamment convaincue, ils revenaient vers le baillif, qui les attendait, séance publique tenante, et là ils déclaraient à haute voix leur opinion, qui faisait la règle immuable des parties : en cas de dissentiment, la simple majorité l'emportait. La décision rendue, les jurés rentraient dans la classe de leurs concitoyens (1).

Mettons ici en regard le mode de jugement des causes possessoires dans notre temps. Celui qui se plaint d'avoir été troublé dans sa possession assigne sa partie dans l'année de trouble et offre de prouver par témoins l'usurpation. Le juge de paix, au lieu de choisir les témoins, ce qu'il n'a pas le droit de faire, entend tous ceux qu'il plaît aux deux plaideurs d'administrer. Malheureusement chacun d'eux produit ses amis et ses partisans. Après deux enquêtes, souvent contradictoires, le juge de paix a de la peine à démêler la vérité dans ce chaos de témoignages qui se combattent. Enfin il sentencie seul, sans assesseurs, sans conseillers, sans cette salutaire coopération qui a fait adopter au bon sens du peuple ce proverbe, que deux yeux voient mieux qu'un. Je laisse à ceux qui par leur état ont été à portée d'apprécier le pour et le contre, à décider laquelle des deux procédures, de celle du moyen-âge ou de celle de notre siècle, offrait le plus de garantie de l'équité des jugements.

Ces questions de possession seront toujours très-importantes; mais elles l'étaient beaucoup plus dans des siècles où l'écriture était rare, où les ventes, échanges ou autres contrats se faisaient verbalement, à moins que ces actes ne concernassent les couvents ou églises; car le clergé était très-soigneux d'avoir des chartes en forme, bien et dûment accompagnées de souscriptions et de sceaux, sans parler des

(1) Ancien Coutumier, chapitres de *Possession non mouvable*, de *Nouvelle dessaisine*, de *Vue*.

Digitized by Google

anathèmes foudroyants en style biblique contre ceux qui y porteraient atteinte à l'avenir. Aussi la matière de la *nouvelle dessaisine* est-elle traitée avec beaucoup d'étendue, et avec une sagacité qui signale des jurisconsultes expérimentés, par Glanville, Fleta, et surtout par Britton.

A défaut de charte, on admettait la preuve par témoins des conventions, mais il fallait qu'il y en eût deux au moins, qu'ils prêtassent serment, et que leurs connaissances fussent positives, claires, certaines. Ce n'est que beaucoup plus tard, et par l'ordonnance royale de Moulins, que la preuve testimoniale fut restreinte. Elle a dans certains temps paru préférable à la preuve écrite. Cette force de la déclaration de deux témoins paraissait fondée sur les lois de Moïse, les épîtres de saint Paul, et les paroles de Jésus-Christ même (1). Le jury avait lieu dans les cas où il n'y avait ni chartes précises, ni témoignages positifs.

Dans toutes ces circonstances, la procédure était semblable à celle déjà retracée des procès de *nouvelle dessaisine*. Ainsi, par exemple, si un mari avait vendu le bien de sa femme, si celle-ci le revendiquait, ou demandait son douaire à des acquéreurs, douze jurés jugeaient les questions de fait (2). Parcourons succinctement quelques-uns des autres cas textuellement prévus par le Coutumier normand.

Le *patronage d'église* était une chose fort importante; le seigneur, patron d'une église, avait la garde de ses biens et le droit de présenter à l'autorité épiscopale le prêtre qui devait occuper la place de curé, ou, comme on disait, de *recteur;* presque toutes les églises paroissiales avaient été bâties par

(1) Deutéronome, chap. 17, verset 6; chap. 19, verset 15. Evang. St Math. chap. 18, verset 16. 2e Epître aux Corinthiens, chap. 13, verset 1.

(2) Coutumier, chap. de *Bref*, de *Douaire*, de *Bref de Mariage encombré*.

Digitized by Google

les seigneurs normands, qui avaient occupé notre province, alors presque entièrement déserte; on n'en peut pas douter, quand on voit que ces églises sont données ou vendues par eux, comme une propriété. Le droit de proposer un candidat pour une cure n'était pas seulement honorifique, mais il était accompagné de profits en argent, qui en faisaient un chapitre de revenus féodaux. Le jurisconsulte Fleta le fait figurer, parmi les recettes d'un seigneur, dans un chapitre fort curieux, dont nous donnerons l'analyse dans une autre circonstance, pour établir en quoi consistait le revenu d'une seigneurie (1). De plus, la protection des biens d'une église devait être payée par une indemnité annuelle. Lorsqu'une église avait perdu son curé, et qu'il y avait procès entre deux seigneurs sur le droit de présentation, ce procès était jugé par un jury composé de douze *chevaliers* ou *gentilshommes*, composition assez naturelle, puisque les nobles seuls étaient en possession des patronages; il devait l'être dans les six mois de la vacance de la place, faute de quoi l'évêque nommait qui il voulait; mais, jusqu'à l'expiration des six mois, défense de nommer lui était notifiée par le baillif en ces termes : *Nous vous défendons fermement, de par le duc de Normandie, que vous ne receviez aucune personne à cette église, devant que le plaid soit fini* (2).

Le roi Philippe-Auguste substitua au jury de douze nobles, pour juger les causes de patronage, une commission composée de quatre nobles et de quatre ecclésiastiques (3).

Il y avait deux cas où le procès civil prenait une teinte de criminel : quand un immeuble avait été donné en gage pour dettes, ou loué à un fermier, sans écrit, ni preuve de témoins, il arrivait quelquefois que le fermier ou l'engagiste

(1) Livre II, chapitre 71.
(2) Coutumier, de *Patronage*.
(3) Ibid., de la *Chartre du roi Philippe*.

Digitized by Google

soutenait être propriétaire, en se prévalant d'une possession paisible, publique, dont toutes les circonstances annonçaient un vrai propriétaire. Alors le plaignant, dupe d'une mauvaise foi équivalente à un vol, n'était pas sans ressources ; il exposait son cas au duc, qui autorisait le magistrat à convoquer *douze prud'hommes du voisiné* pour juger la question de fait. Mais, vu d'un côté la force de la possession, vu de l'autre la négligence du plaignant qui avait à se reprocher de ne s'être pas procuré une preuve positive quelconque ; vu encore, comme dit le commentateur, que le *cas* était *grave*, puisque l'engagiste ou le fermier reconnu usurpateur était condamné à une forte amende, il fallait pour cette condamnation une majorité de onze voix sur douze (1).

Quand un seigneur était en *possession* de percevoir de son fieffataire, ou vassal, telle ou telle redevance, et que le fieffataire prétendait que c'était par une usurpation, ou par une erreur ancienne, que la redevance était fixée à un taux trop élevé, il avait le droit de réclamer un *bref* de *surdemande*, d'après lequel un jury, composé de *nobles* et de *non nobles*, statuait sur sa prétention. Mais comme il s'agissait de changer un état de choses établi par une possession paisible, et de le changer sans l'aide d'une preuve positive contraire, la coutume exigeait aussi, dans ce cas, onze voix sur douze (2).

Le cas le plus ordinaire de l'application du jury aux procès concernant la propriété, était celui-ci : Une partie revendique un fonds contre quelqu'un qu'elle soutient l'avoir usurpé ; ni le demandeur ni le défendeur n'ont de titre écrit ; ce dernier n'a pour lui que la possession, mais il ne peut établir par des témoins la convention qui l'a approprié ; la question doit donc se décider d'après la croyance d'un jury. Mais le réclamant devait au moins produire un témoin de certain à l'appui

(1) Chapitres de *Bref de fief et gage*, de *Bref de fief et ferme*.
(2) Chapitre de *Bref de Sourdemande*.

Digitized by Google

de sa revendication, avant que le jury fût convoqué. Cette procédure se nommait *clameur de loi apparente.*

Nous ne citerons pas d'autres exemples des cas où le jury avait lieu en matière civile, de crainte d'ennuyer nos lecteurs par des détails de procédure généralement peu intéressants, même lorsqu'il s'agit de procédures modernes. Nous dirons seulement, en résumé, que, d'après le Coutumier normand, les points de fait douteux en matière civile étaient soumis à la décision de douze jurés, et que le magistrat n'était que le directeur des débats.

Le jury se composait-il de *non nobles* comme de nobles? La solution de cette question résulterait suffisamment de ce que, partout, le Code normand du moyen-âge, en parlant des jurés, les désigne par ces mots : *Les plus prudes hommes* et les *plus créables du voisiné, qui sachent mieux la vérité de la chose.* Par *voisiné*, on entendait un rayon d'une lieue autour d'un terrain en litige. Mais, dans le chapitre intitulé *de bref d'establie*, on lit textuellement : *Si l'on ne peut trouver au voisiné chevaliers ni gentils hommes, l'enqueste soit tenue par autres hommes du voisiné, qui soient de bonne renommée.*

Sous le titre du *bref de fief et gage*, le commentaire, presque aussi ancien que le texte, remarque que les jurés étaient le plus souvent des *non nobles,* parce que les chevaliers et les nobles étaient en plus petit nombre qu'auparavant et occupés au service militaire. C'était à la suite des croisades malheureuses de saint Louis, et pendant les guerres de Philippe le Bel contre les Anglais.

Au titre des *pélerins* et *marchands* dépossédés de leurs biens pendant leurs voyages, on voit qu'il n'est pas nécessaire d'*appeler chevaliers*, pourvu que les *jureurs* soient des gens *créables* et du *voisiné;* cependant, observe le commentateur, s'il s'agit de fiefs nobles, le jury doit se composer de nobles, si on en trouve dans le voisinage, *pourtant que l'on*

Digitized by Google

les treuve en voisiné. Ainsi, quand dans le rayon d'une lieue il ne se trouvait pas douze nobles pour juger une question de fait concernant un fief noble, des roturiers étaient appelés à la juger. A plus forte raison, les roturiers devaient-ils siéger au jury, quand il s'agissait d'héritages roturiers.

La cour de l'échiquier de Normandie, tribunal suprême et véritable cour de cassation de la province, douée en outre d'une portion de la puissance législative, prononça en 1389 un arrêt de règlement d'après lequel, conformément à l'usage déjà introduit, les nobles ne seraient plus appelés à composer le jury, dans les affaires qui ne concernaient pas des héritages nobles (1).

Donc en Normandie, au moyen-âge, les roturiers comme les nobles faisaient partie du jury, sauf, en cas de concurrence, la préférence due aux nobles, et même insensiblement un jury roturier finit par connaître de toutes les affaires, excepté des contestations relatives aux fiefs nobles ; et encore, en ce dernier cas, en connaissait-il quand il n'y avait pas de nobles dans le rayon d'une lieue.

Les auteurs qui ont écrit sur la législation en Angleterre depuis sa séparation de la Normandie, savoir, Glanville, Britton, Fleta, déjà cités, sont parfaitement d'accord avec le Coutumier sur les formalités de la convocation du jury, de la tenue de l'audience, des délibérations des jurés, et relativement à la souveraineté de leurs décisions; les citer serait entrer dans des répétitions inutiles (2).

§ 2. *Peines contre le juré prévaricateur. Motifs d'exemption, de récusation, ou d'exclusion.*

La principale garantie d'un jugement consciencieux de la

(1) Voy. Terrien, *Commentaire du droit civil, tant public que privé, observé au pays de Normandie*, 1573, liv. IX, p. 388. Le texte latin de l'arrêt y est cité tout au long.

(2) Glanville, liv. XI. Fleta, chapitres *de brevi novæ disseisinæ*, de

Digitized by Google

part des jurés était le serment fondé sur la base d'une solide foi religieuse. Dans tout le cours du moyen-âge, vous rencontrez quelquefois de grands coupables, ou des vices produits par la grossière ignorance ; l'orgueil et l'inquiétude naturelle à l'esprit humain enfantent des hérésies, mais l'incrédulité, sur le fond même de la religion, y est sans exemple. Aussi la crainte des châtiments éternels de l'autre vie et des punitions temporelles infligées, dès ce monde même, par la justice divine, a été, dans ces temps-là, le principal frein des passions criminelles ou de la mauvaise foi. L'homme qui, la main sur l'Evangile ou sur les reliques des saints, avait prononcé un serment, tremblait de manquer à sa parole; s'il l'avait fait, le remords eût été son premier bourreau. Le serment n'est plus qu'une simple promesse, quand une profonde croyance religieuse n'y fait pas intervenir la Divinité, et l'incrédule de notre siècle, ou l'homme indifférent en matière de religion, qui a juré le faux, n'en est pas plus troublé que d'un mensonge ordinaire, quand toutefois il n'a pas donné prise aux poursuites du ministère public. Si, pour éviter ce mal, vous renforcez le sérieux et le solennel d'une prestation de serment, vous ne ferez que justifier cette observation de Napoléon, que du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas.

Mais le juré qui prononçait contre sa conscience subissait d'autres châtiments que le remords, dans la législation anglo-normande; les lois l'atteignaient d'une manière terrible (1).

L'énormité du crime méritait un jugement solennel et exemplaire; avoir consulté la faveur ou la vengeance, quand on avait juré de ne dire que la vérité, était qualifié crime

veredicto juratorum. Britton, chapitre de *Challenge de jurours*, et autres.

(1) Fleta, liv. IV, chap. 12, *de juratoribus assisæ*; liv. V, chap. 22, *de convictionibus.*

Britton, chap. de *Atteyntes* et les suivants.

Digitized by Google

contre Dieu et contre les hommes. Les jurés étaient au nombre de douze en matière civile, il en fallait vingt-quatre pour juger l'accusation de parjure contre un ou plusieurs jurés. Ils devaient être de la même condition que l'accusé, ou d'une condition supérieure (1). Les auteurs cités distinguent avec beaucoup de jugement les décisions fausses des jurés, imputables à une erreur, de celles où il y a crime, et font avec un admirable discernement la part de la faiblesse humaine qui s'égare sans mauvaise foi.

Le juré prévaricateur était condamné à une prison perpétuelle, noté d'infamie, déclaré indigne de toute croyance à l'avenir, privé de toute *franche loi*, c'est-à-dire de tous les droits de l'homme libre; ses meubles étaient confisqués, ses immeubles retournaient au seigneur de qui il les tenait; s'il en possédait en *franc-alleu*, c'est-à-dire sans relever d'aucun seigneur, ces biens étaient ravagés avec un appareil effrayant; on en coupait toutes les plantations, on labourait les prairies; les maisons étaient rasées, et les bois en étaient brûlés sur le lieu même, ou sur la place du marché public le plus voisin. La mort lui était épargnée, parce qu'une infamie éternelle semblait une peine mieux appropriée au crime de celui qui avait *juré en vain* le nom de Dieu, et menti à sa conscience. Il faut avoir lu textuellement ces détails dans des auteurs graves, dans des auteurs contemporains de ces mêmes lois, pour croire que dans l'âme de nos ancêtres il ait existé une telle énergie de vertu et d'indignation contre le crime (2).

Tous les hommes libres étaient appelés à composer le jury, sans distinction de revenu ou d'état. C'est un principe qui

(1) *Ejusdem conditionis vel melioris.* Fleta.

(2) Voy., outre les auteurs déjà cités, les *Institutes* de Littleton, édition de Houard, t. 1er, p. 585; le Coutumier normand du XIIIe siècle, de *Forfaitures*. Coke, *Institutes du droit anglais*.

Digitized by Google

ressort de toutes parts des ouvrages de législation anglo-normande. Il y avait toutefois des motifs d'exemption et d'exclusion; les parties pouvaient de plus récuser les jurés dans certains cas.

Devaient être exemptés sur leur réclamation et même d'office par le baillif et le sergent de l'épée convocateurs, 1° les septuagénaires; 2° les malades et infirmes; 3° ceux qui possédaient un revenu annuel de moins de vingt sous en immeubles, quand il ne fallait pas sortir du *comté* pour exercer ses fonctions, ou quarante sous quand il fallait en sortir. Ce revenu de vingt et de quarante sous représentait approximativement un revenu de 300 et de 600 francs de nos jours: je dis approximativement, car la comparaison de la valeur des monnaies, à diverses époques éloignées, présente des questions très-difficiles, quand on cherche une solution rigoureuse.

La composition du jury étant l'ouvrage du chef de la justice dans un district, nommé *vicomte* en Angleterre, *baillif* ou *justicier* en Normandie, cette opération pouvait donner naissance à des abus et à des actes arbitraires. Par faveur ou par toute autre cause, des gens riches étaient exemptés des fonctions pénibles du jury, qui retombaient ainsi sur les classes les moins opulentes. Souvent on convoquait plus de vingt personnes, afin de pouvoir en éliminer davantage par faveur ou moyennant paiement. Souvent, faute d'avoir pris des renseignements suffisants, on appelait des gens *infirmes*, *méhaignés*, *crampus de goutte* (1), ou domiciliés hors du rayon d'une lieue du lieu contentieux, ou qui possédaient moins de vingt ou de quarante sous de revenu annuel en biens immeubles. Outre le déshonneur résultant des fonctions mal remplies, le magistrat pouvait, dans ces cas, être condamné à une amende. Si on ajoute à cette punition le contrôle de récusation qui appartenait aux parties,

(1) Britton, chap. de *plusurs torts*.

Digitized by Google

on conçoit que la composition d'un jury était une des fonctions les plus graves du magistrat, et qui exigeaient le plus de soin desa part.

Les fonctions de juré étant obligatoires, comme de nos jours, et souvent pénibles et onéreuses, il arrivait alors ce qui arrive présentement, que chaque citoyen qui n'était pas embrasé d'un vif amour du bien public, cherchait à se dérober à cette charge. Il y en avait même qui aliénaient leurs biens, afin que, n'ayant plus le revenu de vingt ou quarante sous, ils fussent dispensés de la *jurée*. Les réfractaires n'en étaient pas moins assujétis à remplir leurs fonctions, et, de plus, ils étaient passibles d'une amende, pour avoir vendu leurs biens frauduleusement (1).

Etaient récusables les amis et ennemis *spéciaux* de l'une ou de l'autre des parties, les cousins, tous ceux de qui *l'on puisse avoir soupçons d'amour ou de haine;* ceux qui avaient intérêt à la querelle ou qui l'avaient conseillée, menée ou défendue; ceux qui étaient trop éloignés de la chose litigieuse pour la connaître; ceux qui étaient débiteurs, créanciers ou comptables d'un des plaideurs. En un mot, on retrouve, parmi les motifs de récusation, à peu près tous ceux que nos codes actuels énumèrent, comme pouvant servir à faire récuser un témoin ou un juge (2).

Etaient exclus du jury :

Ceux qui avaient été convaincus de faux serment;

Ceux qui avaient subi une condamnation à mort, au bannissement, à la mutilation, ou au pilori;

Ceux qui n'avaient pas encore l'âge de discrétion : le mi-

(1) Voir les auteurs anglo-normands déjà cités, surtout Britton, chap. de *plusurs torts*.

(2) Mêmes auteurs, et surtout le Coutumier normand du XIIIe siècle, chap. de *jureurs*.

Digitized by Google

neur âgé de quatorze ans était reconnu capable d'administrer ses biens ; mais, pour être juré, pour ester en jugement, ou aliéner sa propriété, il fallait être âgé de vingt ans.

Les femmes : c'est une maxime universelle qu'elles ne peuvent occuper aucune fonction publique, hormis celle de reine ou d'impératrice dans certaines contrées ; elles pouvaient être entendues comme simples témoins.

Les prêtres et les moines : ils pouvaient être entendus comme témoins, mais ils étaient exclus du jury, les premiers en raison de la sainteté de leur ministère, qui ne leur permettait pas de se mêler d'affaires temporelles, et surtout d'après cette maxime que *l'Eglise abhorre le sang*, qui leur interdisait une condamnation à la mutilation ou à la mort, et les moines, parce que le religieux était mort civilement et censé n'être plus de ce monde.

Les lépreux : ce terrible fléau de la lèpre a eu une telle extension en Europe, dans le moyen-âge, qu'elle fit établir, dans toutes les provinces, des hôpitaux sous le nom de *léproseries* ou *maladreries*, où l'on séquestrait les malheureux qui paraissaient atteints de cette maladie contagieuse. Comment a-t-elle disparu de l'Europe, après y avoir répandu pendant tant de siècles une épouvante universelle ? cette question n'entre pas dans notre plan. Quoi qu'il en soit sur ce point d'histoire, la lèpre inspirait encore de la terreur aux rédacteurs de la coutume de Normandie, réformée en 1583, puisqu'ils y maintinrent un article portant que le lépreux, jugé comme tel, était inhabile à succéder. Malheur au lépreux qui avait des cohéritiers avares ! La dernière affaire, pour lèpre, qui avait occupé les tribunaux normands, a eu lieu en 1636 : les parents d'un sieur Michel Piquet, avocat à Carentan, l'actionnèrent pour le faire déclarer lépreux ; il fut visité par des médecins qui ne reconnurent pas de lèpre sur sa personne,

Digitized by Google

et il gagna son procès (1). Depuis ce temps, nul procès pour lèpre n'a paru en Normandie.

Les excommuniés : cette classe de gens était frappée d'un anathème qui la privait de ses droits de citoyen et même de ceux d'homme ; le boire, le manger, l'habitation, leur étaient impitoyablement refusés ; ils ne pouvaient être témoins dans les affaires les plus simples, toute action en justice leur étant interdite ; si l'excommunié réclamait d'un débiteur le paiement d'une créance, il suffisait à ce dernier d'alléguer la tache abominable de l'excommunication pour obtenir décharge de l'action la plus légitime, au moins jusqu'à ce que le créancier se fût fait absoudre ; quand l'excommunié, au contraire, était débiteur, ou défendeur dans toute autre espèce de cause, il ne fallait pas que l'excommunication l'empêchât d'être condamné, ce qui aurait été fort commode pour certains excommuniés de mauvaise foi ; le juge accordait un ou plusieurs délais pour qu'il obtînt son absolution, et s'il ne l'obtenait pas, il était jugé par défaut, car un excommunié ne pouvait être entendu en justice (2).

Les vilains, *villani* : on entendait par ce mot les hommes attachés à la culture des terres, inséparables de cette culture, vendus ou donnés avec ces terres, et incapables d'acquérir des propriétés pour eux-mêmes.

Il se présente ici une remarque historique très-importante. Cette exclusion se trouve énoncée dans les ouvrages de Glanville, de Britton, de Fleta, de Littleton, composés en Angleterre, lorsqu'il ne s'en trouve pas un mot dans le Coutumier normand du XIIIe siècle ; vainement chercherait-on, soit au titre des *tenures*, soit à celui des *jureurs* où de nombreux empêchements sont énumérés, on ne trouverait ni

(1) Commentaire de Basnage, sur l'art. 274 de la coutume.

(2) Détails extraits de Britton, de Fleta, et du Traité *de tenures* de Littleton.

Digitized by Google

dans le texte, ni dans le commentaire à peu près contemporain, les mots mêmes de *villains* ou *serfs*, si fréquemment répétés dans les auteurs de droit de la Grande-Bretagne, au moyen-âge, qui ont traité avec soin de ces deux classes de personnes. Pourquoi donc le Coutumier n'en aurait-il pas parlé de même? Le seul passage qui ait quelque analogie avec le *villenage* est au titre des *tenures*, où nous trouvons, au dernier rang des *tenanciers*, les personnes qui possèdent les fonds à charge de faire les *vils services;* ailleurs il est dit, *les villains services*, ce qui ne signifie pas les *services* honteux, mais les travaux de la culture des terres; il n'y a certes rien là qui caractérise la servitude de l'homme attaché à la glèbe, de l'esclave incorporé avec un fonds et le labourant pour un autre : encore le Coutumier dit-il que ce genre de *tenure*, appelé *bordage*, du mot *borde*, qui signifie maison, petite ferme, métairie, n'existait que dans *aucunes parties* de la Normandie. Enfin ce *bordage* n'était pas un esclavage, parce que le Coutumier n'observerait pas qu'à l'égard de ces terrains il n'était pas dû d'*hommage*, qu'il n'était dû que le service stipulé.

La servitude de la glèbe et l'esclavage personnel n'existaient donc plus dans notre province au XIIIe siècle, ou, s'ils y existaient, c'étaient des exceptions rares, des restes isolés d'un ancien ordre de choses que le temps avait détruit, tandis que les *serfs* et les *villains* couvraient encore l'Angleterre, la France et l'Europe entière.

L'une et l'autre de ces conditions avaient cependant existé précédemment, sous les ducs souverains de la Normandie, et il était difficile qu'il en fût autrement, puisque Rollon et ses compagnons, en s'établissant dans une des provinces du royaume de France, y avaient trouvé l'esclavage établi, et qu'ils partaient eux-mêmes de contrées où il existait également. On doit voir un exemple de la servitude personnelle

Digitized by Google

dans cette charte du duc Richard le Bon, conservée à l'abbaye de Fécamp, et éditée par dom Martenne (1), où nous voyons que le duc, en assignant le douaire de son épouse Judith, sur une centaine de domaines situés dans le Cotentin, lui fait concession, à titre de propriétaire, *concedo tibi jure proprio*, de cinq cents personnes des deux sexes, prises parmi les gens de sa maison, pour être au service de ladite épouse. C'est le seul témoignage que nous ayons rencontré de l'esclavage personnel sous l'empire de nos ducs, et encore ce passage n'est-il pas absolument décisif; car enfin ce prince aurait pu céder à sa femme cinq cents personnes de sa maison, sans qu'il résultât nécessairement de cette donation que ces cinq cents personnes fussent des esclaves forcés d'obéir, et auxquels il était interdit d'offrir leurs services à d'autres maîtres.

Quant à la condition des *villains*, attachés à la culture des terres, il est impossible de ne pas reconnaître, en lisant les nombreuses chartes de ces temps-la, insérées dans la *Gallia Christiana*, partie de la Normandie, qu'il y avait alors des hommes attachés à certains domaines, qui en faisaient une partie intégrante, au point qu'on les énonçait formellement dans les cessions de ces domaines.

Ainsi, dans les donations faites au couvent des religieuses de Montivilliers, près Rouen, par les ducs Richard III, Robert le Magnifique et Guillaume le Bâtard, on voit le don d'un certain nombre d'hôtes ou habitants des domaines, *hospites*, ou de *bordiers*, *bordarios*, attachés aux biens donnés; nous en avons compté en tout cent douze.

Ainsi, dans la charte de fondation de l'abbaye de Lessai, en 1056, au diocèse de Coutances, on remarque, entre autres concessions, celle d'une terre avec le *vavasseur* qui l'occupe, un jardin et le jardinier, *hortolanum*, la terre de trois valets dans le *Bautois*, *terram trium famulorum*.

(1) Thesaurus anecdotarum, t. 1, p. 122.

Digitized by Google

Une charte du duc Robert, en 1006, donne au monastère de Fécamp *la troisième partie des hôtes appelés colons, avec la terre labourable qui regarde cette troisième partie, quæ ad ipsam tertiam partem pertinet.*

On rencontre de même très-souvent dans cette précieuse collection de chartes, dont un grand nombre a disparu, une église donnée avec le sacristain, ou le prêtre qui la dessert, des pêcheries avec les pêcheurs, des bergeries avec les bergers, des vacheries avec les vachers.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de Sigy, au diocèse de Rouen, en 1052, le fondateur, nommé Hugues, donne, entre autres choses, un manoir et dix charretiers, un pêcheur avec sa terre, les terres de tel et tel, dénommés par leur nom de baptême : dans ce dernier cas, ce n'est plus l'homme qui est donné, c'est la terre qui est l'objet direct de la donation; évidemment, les dix charretiers, ou valets de harnois, et le pêcheur, étaient des *villains* annexés à la terre, et, dans le cas des *terres de tel et tel*, les hommes qui les détenaient étaient libres et les possédaient moyennant les redevances convenues.

On pourrait multiplier les citations de ce genre.

Mais c'est surtout dans les chartes des donations faites aux deux monastères de Saint-Etienne et de la Sainte-Trinité, à Caen, par Guillaume le Bâtard, que nous verrons ressortir le plus nettement les différentes classes d'hommes qui composaient le peuple, c'est-à-dire ce qui n'était ni la noblesse guerrière, ni le clergé occupé du service de Dieu.

En l'année 1077, le duc Guillaume donne au monastère de Saint-Etienne des propriétés rurales, au nombre desquelles figurent les villages de *Cabourg* et *Allemagne, avec les colons et les hommes conditionnaires ou libres, cum colonis et conditionaris seu liberis hominibus;* dans deux de ces propriétés, il cède ceux des hommes *qui ne tiennent point une terre*

Digitized by Google

franche, *qui francam terram non tenent ;* il les cède, disons-nous, pour le service du monastère, excepté toutefois qu'il se réserve leur service à la guerre, dans le cas où les frontières de la Normandie seraient attaquées par l'ennemi.

On voit, dans la même charte, *un hôte donné avec sa terre*, *hospitem unum cum terrâ suâ*. Les hôtes, colons, villains, étaient une même classe.

Dans la charte en faveur de l'abbaye de la Sainte-Trinité, le duc et la duchesse donnent, entre autres choses, *la terre de deux hommes libres ;* dans un autre endroit encore, *la terre de deux hommes libres ;* ailleurs, *un paysan*, *rusticum cum terrâ suâ*. Dans les deux premiers cas, c'est la terre qui est l'objet de la donation; dans le troisième, c'est le paysan lui-même.

Il y avait donc alors, en Normandie, des hommes *francs* et des hommes qu'on pouvait donner ou vendre. Qu'étaient les hommes *conditionnaires* dont parle le duc? La définition en est donnée bien clairement par Littleton, ou plutôt dans le traité anglo-normand édité par lui (1), où nous voyons que, parmi les tenures libres, figurait d'abord le *fief simple*, qui consistait dans la cession d'un fonds à quelqu'un pour lui et ses héritiers, moyennant le prix librement convenu entre le vendeur et l'acheteur; venait ensuite le *fief conditionnaire*, qui n'était que viager ou transmissible seulement à telle ou telle classe d'héritiers, ou réversible au vendeur dans tel ou tel cas. S'il y avait le moindre doute sur le sens de ce mot *conditionnaire*, il serait levé par ce passage du vieux Coutumier, au chapitre des *eschéances* :

« Eschéance par condition vient quand fief en est vendu » ou baillé par telle manière que quand cil prend sera sa mort, » il reviendra à cil qui le baille, ou à aultre, si comme la con-

(1) Chapitres de *fée simple*, de *fée tail*, *tenure à terme de vie*, *tenure à terme d'ans*.

Digitized by Google

» dition est faicte entre cil qui le baille et cil qui le prend.
» Ce sont les coustumes qui anciennement ont esté gardées
» en Normandie. »

Les terres en *franc-aleu*, c'est-à-dire celles qui n'étaient *tenues* de personne, pas même du duc lui-même, étaient très-nombreuses en Normandie.

Ainsi la classe des possesseurs de *francs-aleux*, celle des fieffataires *simples* et celle des fieffataires *conditionnaires*, formaient en Normandie, dans le moyen-âge, une partie du peuple importante; c'est du milieu d'elle que le baillif, chargé de l'administration de la justice, tirait communément ses jurés. Nous reviendrons sur ce point.

Le silence absolu du Coutumier normand du XIIIe siècle sur les *serfs* et les *villains*, lorsque les auteurs de droit qui ont écrit en Angletere, à la même époque, traitent avec soin de ces classes de personnes, porte à penser que s'il y avait eu en Normandie, sous l'empire de ses derniers ducs, des paysans attachés à ses domaines et des esclaves faisant partie du mobilier de leurs maîtres, cet état de choses avait cessé d'exister dans le XIIIe siècle, et même longtemps auparavant, parce que le rédacteur du Coutumier a soin fréquemment d'avertir qu'il a recueilli les anciennes lois et les anciens usages de sa patrie, et de noter les changements y apportés depuis la réunion de la Normandie à la France.

C'est donc chez les jurisconsultes anglo-normands qui ont écrit en Angleterre, que nous devons chercher ce qu'étaient ces *hôtes*, *colons* ou *villains*. Glanville, ministre de la justice sous Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, traite longuement des esclaves attachés à la personne, et des hommes attachés indissolublement à la culture des fonds (1). On y voit que, quand il y avait procès sur la qualité d'un

(1) Livre V, *de quæstione statûe et de nativis.*

Digitized by Google

individu, savoir s'il était libre, ou *serf*, ou *villain*, la question était résolue par un jury choisi dans le voisinage, *ad vicinetum erit recurrendum*.

Britton, dont l'ouvrage reçut force de loi par ordonnance d'Edouard IV, consacre un chapitre aux divers genres d'esclavages existant de son temps en Angleterre; il explique comment on devient esclave, comment on acquiert sa liberté, le mode de jugement par un jury de *voisins* des procès qui regardent ces questions (1). Dans un autre chapitre, il développe le principe que le *villain* ne peut acquérir pour lui, que tout ce qu'il achète et tout ce qui lui est donné appartient de plein droit à son maître (2). Incorporé avec le domaine qu'il labourait, il ne faisait siens que les aliments qu'il mangeait et l'air qu'il respirait.

Dans un autre ouvrage composé peu de temps après celui de Britton, et intitulé le *Miroir de Justice*, on voit que le sort des *villains* est amélioré, et que leur état est distingué de celui des *serfs* d'une manière tranchante. Les *serfs* sont, suivant cet ouvrage, ceux dont le sort est absolument à la discrétion du maître, qui ne sont capables de rien acquérir ni de rien perdre, qui ne savent le matin ce qu'on fera d'eux le jour, que le maître peut châtier de toute manière, pourvu qu'il leur laisse la vie et les membres *saufs*. Les *villains*, au contraire, sont quittes de tout, en justifiant qu'ils ont labouré fidèlement, et en remettant à leur maître le revenu de sa terre, déduction faite de leur nourriture et de leur vêtement, ainsi que de ceux de leur famille. On leur permet même des profits, quand le maître a lui-même réglé la somme d'argent, ou la quantité qui lui revient annuellement; le surplus appartient au *villain*. S'il ne peut quitter la terre à laquelle il est attaché, de son côté le maître est obligé de l'y

(1) Chapitre de *naifté*.

(2) Chapitre de *purchas de villain*.

Digitized by Google

maintenir tant qu'il cultive honnêtement. Enfin, il est réputé propriétaire des animaux et des ustensiles qui lui servent pour ses travaux aratoires (1).

Nous le répétons, lors de la rédaction du Coutumier normand du XIIIe siècle, il ne devait plus exister de *serfs* ou de *villains* en Normandie, puisque ce recueil de la législation contemporaine n'en dit pas un mot, et cet état de choses durait depuis longtemps, selon toutes les apparences, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

Avant que de quitter cette espèce de tableau de l'état des personnes en Normandie dans le moyen-âge, observons l'immense différence entre la condition des *villains* et l'esclavage tel qu'il existait chez les Romains et les Grecs, ou l'esclavage des noirs, tel que l'ont fait plus tard des nations policées et chrétiennes. Il ne faut pas sans doute, comme un savant magistrat, le président Bouhier (2), voir dans le sort des *villains* la vraie et suprême félicité de l'agriculteur, et leur appliquer ce vers de Virgile :

O fortunatos nimiùm sua si bona norint.

La manie du paradoxe a pu seule inspirer cet enthousiasme apologétique. La dignité de l'homme ne permet pas de préférer à une liberté, même indigente et inquiète, la nonchalance, l'insouciance, la paresse d'un homme attaché irrévocablement à un fonds, et ne faisant qu'un tout avec cet immeuble. Cependant cette vie d'un laboureur inamovible, d'un berger inamovible, d'un pêcheur inamovible, dont les emplois et ceux de leurs familles étaient fixés à jamais, qui, naturellement et avant tout, prenaient leur nourriture et leur vêtement sur les produits de leur *villenage ;* cette vie, pour des gens que dévorait rarement le désir du changement, ne

(1) The Myrror of Justice, chap. de *Naister*.

(2) Ancien Répertoire de jurisprudence, au mot *mainmorte*.

Digitized by Google

devait pas être sans douceur. Ils devaient s'attacher singulièrement aux troupeaux, au fleuve, à la terre, objets uniques et immuables de leurs travaux et de leurs soins, sans connaître les amertumes et les tortures de l'ambition. Encore une fois, ne regrettons pas, comme le président Bouhier, cette béatitude des *villains* du moyen-âge ; mais, d'un autre côté, comme il faut dans l'étude de l'histoire s'appliquer à voir les objets tels qu'ils furent, ni plus beaux ni plus laids, nous dirons qu'indubitablement cette condition était préférable à celle des malheureux Africains, que des chrétiens ont cru avoir le droit d'assujétir à un esclavage cent fois plus tyrannique.

COUPPEY (*de Cherbourg*).

Digitized by Google

JEANNE D'ARC EN POITOU.

Orléans était assiégé par l'armée anglaise, depuis le 12 octobre 1428, et, malgré tout le dévoûment de ses habitants et tout le courage des chevaliers qui s'étaient jetés dans cette place pour la défendre, cette importante cité allait bientôt succomber, et sa soumission allait livrer aux ennemis de la France les dernières provinces restées fidèles à la cause nationale.

Charles VII, accablé, errait de ville en ville, et la cour et le parlement, n'ayant plus d'espérances, se disposaient à fuir, lorsque, vers la fin de février 1429, une jeune fille de Domremy, en Lorraine, nommée Jeanne d'Arc, après avoir fait, en onze jours, cent cinquante lieues au milieu de tous les périls et de tous les obstacles, se présenta à Chinon où se trouvait le roi, et lui déclara qu'elle avait reçu du ciel la mission de faire lever le siége d'Orléans, et de le conduire à Reims, pour l'y faire sacrer et couronner.

L'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, et les circonstances de ses premières entrevues avec le roi, frappèrent bientôt tous les esprits. L'état déplorable dans lequel se trouvaient les affaires de la France, disposait sans doute à accueillir les promesses séduisantes de la jeune vierge de Domremy, et Charles VII, malgré l'avis de quelques seigneurs, qui voulaient qu'on la renvoyât sans l'entendre, la reçut avec un bienveillant intérêt et ordonna une enquête à son sujet; il fut décidé que les épreuves auxquelles elle serait soumise auraient lieu dans la capitale du Poitou, qui était alors la ca-

Digitized by Google

pitale du royaume, et où étaient la cour du parlement et plusieurs notables clercs de théologie, tant séculiers que réguliers.

Le roi se rendit lui-même à Poitiers, pour donner plus de solennité aux examens qu'il avait prescrits, et pour en connaître plus promptement les résultats. « *Je sais bien que* » *j'aurai fort affaire à Poitiers*, disait Jeanne d'Arc, en » chevauchant vers cette ville, *mais Messire* (*Dieu*) *m'aidera.* » *Or*, *allons-y donc*, *de par Dieu.* »

Arrivée à Poitiers, Jeanne d'Arc fut logée au coin de la rue Saint-Etienne et de la rue du Petit-Maure, *dans l'hôtel de la Rose*, appartenant à maître Jean Rabateau, qui avait épousé une bonne femme à laquelle on la donna en garde. Elle était toujours en habit d'homme, et n'en voulait point prendre d'autres.

Le roi réunit un grand nombre de théologiens, de juristes et de gens experts, pour questionner la jeune villageoise.

Lorsque l'assemblée des théologiens, présidée par l'archevêque de Reims, et composée des prélats et des ecclésiastiques les plus distingués, entra dans la salle où se trouvait Jeanne d'Arc, elle ne parut point intimidée par cette imposante réunion; elle alla s'asseoir avec assurance au bout d'un banc, et demanda aux prélats ce qu'ils voulaient. On lui parla avec bienveillance et douceur, mais chacun lui exposa longuement les motifs qu'on pouvait avoir de ne pas ajouter foi à ses promesses. « Elle fit aux prélats, dit un chroniqueur, des » réponses dont ils furent grandement ébahis; savoir comme » une si simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi prudem- » ment répondre. »

Un docteur en théologie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, lui dit : « Jeanne, vous demandez des gens d'armes, et vous » dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois s'en aillent » en leur pays; si cela est, il ne faut point de gens d'armes,

Digitized by Google

» car le seul plaisir de Dieu peut les détruire. » Jeanne répliqua : « *Les gens d'armes que je demande batailleront, et* » *Dieu donnera la victoire.* »

Un carme, docteur en théologie, lui fit observer que la sainte Écriture défendait d'ajouter foi à ses paroles, si elle ne donnait pas des signes certains de sa mission. « *Ce n'est pas* » *à Poitiers que je suis envoyée*, dit-elle, *pour donner des* » *signes ; mais conduisez-moi à Orléans avec si peu* » *d'hommes d'armes que vous voudrez, et je vous montrerai* » *des signes pour me croire. Le signe que je dois donner,* » *c'est de faire lever le siége d'Orléans. Venez-y, et vous* » *verrez.* »

Le frère Séguin, docteur limousin, qu'une chronique appelle *bien aigre homme*, lui ayant demandé quel idiome parlaient les voix qui lui avaient ordonné de délivrer Orléans, elle répondit avec vivacité : « *Meilleur que le vôtre.* »

On lui fit plusieurs citations des auteurs sacrés, pour lui contester sa mission ; elle se contenta de répondre : « *Je ne* » *sais ne A ne B, mais je viens de la part du Roi du ciel pour* » *faire lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Reims. Il* » *y a au livre de Messire (Dieu) plus que ès vôtres.* »

L'assemblée, après plusieurs séances, déclara sans contradiction que le roi devait ajouter foi aux promesses de cette jeune fille, et essayer d'exécuter ce qu'elle conseillait.

Jeanne d'Arc subit également un interrogatoire devant le parlement. On croit que cette cour, dont on n'a pas conservé la décision, lui fut moins favorable que les théologiens, et quelques historiens prétendent même que *le parlement n'estoit d'avis qu'on s'arrestât à ce qu'elle disoit, estimant n'estre que pure folie.* Ce qu'il y a de certain, c'est que Regnault de Chartres, archevêque de Paris et chancelier de France, et plusieurs autres conseillers du roi, persistèrent à regarder Jeanne comme une folle.

Digitized by Google

Les dames, les *damoiselles* et les bourgeois de Poitiers allèrent aussi visiter Jeanne d'Arc; quelques-unes lui ayant demandé, un jour, pourquoi elle ne portait pas les habits de son sexe: « *Je crois bien*, répondit-elle, *qu'il vous semble* » *étrange et non sans excuse; mais il faut pour ce que je me* » *dois armer et servir le gentil dauphin en armes, que je* » *prenne les habillements propices et nécessaires à cela; et* » *aussi, quand je serai entre les hommes, estant en habit* » *d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de moi,* » *et me semble qu'en cet état, je conserverai mieux ma virginité* » *de pensée et de fait.* »

Un homme notable de la ville lui dit un jour: « Jeanne, on » veut que vous essayiez de mettre des vivres dedans Orléans; » mais il me semble que ce sera forte chose à cause des bas- » tilles qui sont devant, et des Anglois qui sont forts et » puissants.

» *Eh! mon Dieu*, dit-elle, *nous mettrons les vivres dedans* » *Orléans à notre aise, et les Anglois ne feront pas semblant* » *de l'empêcher.* »

Dès son arrivée à Poitiers, Jeanne d'Arc était devenue l'objet de toutes les préoccupations de la cour et du peuple. La plupart de ceux qui avaient pu la voir et l'entendre étaient restés ses partisans et ses admirateurs; elle leur a fait partager, par la simplicité et l'éloquence de son langage, l'énergie de sa conviction et l'ardeur qui l'animait. L'enthousiasme qui se manifestait de tous côtés pour elle, étouffa bientôt l'opposition que montraient à son égard quelques membres du parlement.

Jeanne d'Arc était belle; elle avait une taille fine, noble et élevée, un très-beau sein, des yeux noirs pleins de feu, et une physionomie remarquable par un mélange de candeur et de fierté. Elle montait à cheval avec une grâce parfaite, et maniait la lance avec l'adresse et l'assurance d'un vieux soldat.

Digitized by Google

Les gens de l'*hôtel de la Rose* disaient qu'elle passait la plus grande partie de ses nuits et de ses jours dans les prières, et l'église voisine de Notre-Dame la voyait souvent communier et implorer le secours de la vierge Marie pour le salut de la monarchie française. La sainteté de sa vie acheva rapidement de lui concilier le respect et l'affection de tout le monde. Déjà la renommée avait porté son nom dans les provinces les plus éloignées ; des députés étaient venus d'Orléans pour vérifier ce qu'on disait de cette fille extraordinaire, et ils étaient repartis pleins d'enthousiasme et de joie ; les Anglais commençaient eux-mêmes à s'inquiéter de voir leurs ennemis, qu'ils croyaient abattus, reprendre courage à la voix de cette femme, dont ils ne pouvaient pas s'expliquer l'étrange influence. Des prédictions se répandaient de tous côtés que la France devait être sauvée par une vierge des marches de la Lorraine, et ces bruits, répétés de ville en ville et de village en village, frappaient les imaginations toujours disposées, dans ces temps de malheur et d'ignorance, à croire à des événements surnaturels. Des agents, qui avaient été envoyés à Domremy, pour recueillir des renseignements sur Jeanne d'Arc, en étaient revenus avec l'opinion la plus favorable, et racontaient sur elle les choses les plus merveilleuses. On prétendait que, dès sa plus tendre enfance, sa vie avait été toute de piété et de dévoûment, et que l'archange Gabriel, accompagné d'un grand nombre d'anges, lui avait apparu lorsqu'elle gardait les troupeaux de son père ; on disait que Ste Catherine et Ste Marguerite l'avaient souvent visitée, et lui avaient ordonné de faire lever le siége d'Orléans et de délivrer le roi de ses ennemis.

Plusieurs prélats, qui ne se trouvaient pas alors à Poitiers, avaient été consultés par écrit, et ils avaient répondu que Jeanne était la jeune fille annoncée par les prophéties.

Cependant, un doute terrible restait encore à éclaircir :

Digitized by Google

on considérait Jeanne d'Arc comme inspirée, mais elle pouvait l'être par l'enfer. On croyait alors à l'intervention fréquente du diable dans les affaires de ce monde, et on lui attribuait la plupart des événements dont les causes étaient inconnues; mais, d'après l'opinion du temps, l'alliance avec le démon, qui supposait un culte affreux, ne pouvait pas être conclue par une vierge. On résolut donc de vérifier si Jeanne d'Arc était vierge, comme elle le prétendait (1). La reine de Sicile, Iolande d'Aragon, mère de la reine de France, fut chargée d'examiner la pucelle, et elle procéda à cet examen en présence des dames de Gaucourt et de Trèves. Il fut constaté que *Jeanne étoit vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparoissoit aucune corruption ou violence, et qu'elle n'avoit pas les infirmités périodiques attachées à son sexe.*

Alors tous les soupçons s'évanouirent, et toutes les incertitudes cessèrent. Le vœu général fut de charger la pucelle de conduire un convoi à Orléans. Le roi lui donna l'état de maison d'un général d'armée; le chevalier Jean d'Aulon fut placé près d'elle en qualité d'écuyer, et Raymond et Louis de Comtes furent ses deux pages. Deux hérauts d'armes furent attachés à sa personne, et elle choisit pour son aumônier le lecteur d'un couvent de Tours. On lui fit faire une armure complète, un étendard dont elle désigna elle-même la forme, et elle envoya chercher une épée qui se trouvait ensevelie derrière l'autel de Ste-Catherine de Fierbois, et qui fut découverte dans l'endroit même qu'elle avait désigné (2).

« Jeanne d'Arc, disent les chroniques, fut armée et montée » à Poitiers; puis elle partit chevauchant; elle portoit aussi

(1) Froissard prétend que ces sortes d'examens n'avaient rien d'étrange, et qu'on y soumettait fréquemment les jeunes filles destinées au mariage, pour s'assurer si elles étaient formées.

(2) Voir, dans la 1re série de ce Recueil, t. IV, p. 302, une indication qui doit porter à croire que l'épée prise par Jeanne d'Arc à Fierbois était celle du maréchal Boucicault. D. L. F.

Digitized by Google

» gentiment son harnois que si elle n'eût fait autre chose de
» sa vie, dont plusieurs s'émerveilloient. L'armée, qui la
» voyoit si fière et si intrépide, la prenoit pour un cavalier
» descendu du ciel. »

La joie et l'espérance étaient dans tous les cœurs.

Lorsque Jeanne d'Arc quitta Poitiers, elle se servit, pour monter à cheval, d'une pierre noire placée alors comme borne au coin des rues St-Etienne et du Petit-Maure, et ce fut de là qu'elle s'élança légèrement sur son palefroi, impatiente de l'avenir, pour aller délivrer Orléans et faire sacrer le roi à Reims (1). Elle était entourée des plus nobles chevaliers, fiers de marcher sous ses ordres.

Ce fut ainsi que s'organisa, dans la capitale du Poitou, cette énergique résistance aux triomphes de l'Angleterre, qui sauva la France du joug de l'étranger, et qui, suivant l'expression de l'historien anglais Hume, produisit l'une des plus étonnantes révolutions qui aient jamais confondu les vains projets des hommes ! Ce fut ainsi que commença, à Poitiers, le drame extraordinaire qui devait finir par le bûcher de Rouen (2) !

H. DE SAINTE-HERMINE.

(1) Ce monument historique avait été respecté jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut brisé par des ouvriers qui réparaient cette partie des rues de Poitiers. Quelques morceaux de cette pierre, que le peuple désignait encore, par tradition, comme ayant servi *d'avantage* à Jeanne d'Arc, furent recueillis et déposés à la bibliothèque publique, par les soins de MM. de la Fontenelle et Gibault.

(2) Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur Jeanne d'Arc, on doit regretter que la ville de Poitiers ne possède aucun monument rappelant le séjour de la *Pucelle* dans ses murs, ainsi que les événements qui y ont préparé la délivrance du sol français.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DES FLAMANDS DU HAUT-PONT ET DE LYZEL. — ILES FLOTTANTES. — PORTUS ITIUS. — HISTOIRE DES ABBAYES DE WATTEN ET DE CLAIRMARAIS, etc., par M. H. Piers; in-8°, St-Omer. Lemaire, 1836.

Dans ce nouvel ouvrage de M. Piers (1), à la plume féconde, je m'arrêterai, en commençant, à la note sur le *Portus Itius*. L'auteur rappelle d'abord que le savant M. Le Ver, un autre des collaborateurs à ce Recueil, demanda, au congrès de Poitiers, séance du 15 septembre 1834, le renvoi au congrès de 1835 d'une proposition relative à la détermination du lieu où César s'embarqua pour aller soumettre la Grande-Bretagne à ses armes, en réduisant la question à deux localités, Wissant et Boulogne. Mais le congrès, sur ma demande, décida que la question serait posée d'une manière générale, et cette question, reportée (2) au congrès de Douai, ne reçut point de solution. L'auteur rapporte que, bien antérieurement, M. Le Ver ayant communiqué à dom Brial, dans les dernières années de la vie de ce laborieux bénédictin, le projet qu'il avait conçu de proposer à l'académie des inscriptions et belles-lettres de faire les frais d'une médaille d'or de 1,200 fr., pour le meilleur mémoire qui fixerait le *Portus Itius*, soit à Boulogne, soit à Wissant, en aurait reçu cette réponse laconique : « C'est déjà » jugé par Danville, qui le place à Wissant. » Cependant les avis sont encore partagés, et, à ce sujet, M. Piers cite les autorités qui se sont prononcées pour l'une ou pour l'autre de ces localités.

Les détails anglo-français sont peu nombreux dans ce vo-

(1) On a rendu compte, dans la 1re série de ce Recueil, de plusieurs autres publications de M. Piers, et on en a donné en original.

(2) Elle fut formulée en ces termes : « La seconde session du congrès propose à la troisième session de rechercher et même de fixer, s'il est possible, la position du *Portus Iccius*. »

Digitized by Google

lume (1), et j'indiquerai un fait, non d'après M. Piers lui-même, mais d'après Meyer, traduit par un écrivain de la localité (2).

« A l'an 1406, dans le temps que Jean, duc de Bourgogne, gouvernait le pays des Morins, il arriva qu'un jour, veille de St-Martin, les Anglais, ayant fait des sorties de Calais et autres places voisines, firent irruption dans les frontières d'Artois, ravagèrent les faubourgs de St-Omer, prirent les plus riches habitants qu'ils emmenèrent prisonniers à Guisnes, et ensuite se jetèrent dans le couvent des pères dominicains, pour le piller; mais le supérieur, qui était homme prudent, alla à leur rencontre, et fit si bien par ses prières, qu'il toucha le cœur des soldats, en sorte qu'ils ne causèrent aucuns désordres. C'est pourquoi ce sage supérieur, les voyant si modérés, les reçut gracieusement dans la maison, leur présenta largement à boire et à manger; et, de plus, comme le susdit comte Jean avait envoyé peu auparavant deux muids de vin au couvent, il les leur abandonna pour leur faire passer joyeusement la St-Martin, ce qu'ils ne manquèrent pas d'exécuter. Mais, quatre jours après cette fête, étant retirés, en reconnaissance de ce vin qu'on leur avait présenté si libéralement, ils envoyèrent au couvent douze nobles d'Angleterre, qu'on appelait autrement nobles à la rose, pesant cinq sterling à huit florins seize patards (ce qui montait à la somme de 131 liv. 19 sous 3 deniers de notre monnaie de France). Enfin, les soldats, touchés de l'affabilité et des prières du bon prélat qui les avait si bien régalés, épargnèrent le village de Bosselart (M. Piers croit que c'est St-Martin-au-Laert) qu'ils avaient résolu de réduire en cendre. »

C'était, on le voit, un assaut de *gracieuseté* entre les moines et les soldats anglais. Mais ceux-ci, d'après M. Piers, ravagèrent et incendièrent les faubourgs de St-Omer, commirent des dégâts pour 7,566 écus, de compte fait, et emmenèrent prisonniers les Hautponnais notables et les plus riches habitants de la rue Boulésienne, qu'ils conduisirent prisonniers à Guisnes, d'où ils ne purent partir, à ce qu'il paraît, qu'en payant de fortes rançons.

De plus, après la levée du siége de Calais, par Philippe le Bon,

(1) J'en excepte l'article intitulé : *Destruction des mémoires de Jacques II, à St-Momelin*, que ce recueil donnera avec des additions de l'auteur.

(2) Turpin, Ms. n° 780.

Digitized by Google

en 1436, un parti anglais, aux ordres du duc de Glocester, vint ravager les faubourgs de St-Omer, sans oser attaquer la place.

L'*histoire de Watten* n'offrira pas une abondante moisson à notre recueil. La question du *Portus Itius* y revient encore au début, car M. Piers s'exprime ainsi : « Autrefois, la mer venait battre le mont de Watten, dont le noyau est de sable et de gravier, et d'où l'on découvre l'Angleterre dans un temps calme et serein ; Ptolémée l'appelait *Itium promontorium*, et alors cette colline était du petit nombre de celles qui s'élevaient au dessus des eaux, dans notre territoire. »

Il paraît qu'en 1436, Jean de Croï présida, dans cette localité, bon nombre de capitaines bourguignons réunis pour aviser à une expédition dans le Calaisis, possédé encore par les Anglais. Cette expédition n'eut point un résultat heureux.

Les jésuites anglais furent placés à l'abbaye de Watten, le 8 août 1611, et ils rebâtirent ce monastère, dans lequel ils établirent leur noviciat. Alors tous les environs se peuplèrent tellement de catholiques anglais, que Jacques Ier, roi d'Angleterre, en prit de l'ombrage; il crut que de ce point, qu'on dit être la vraie clef de la Flandre, sur une montagne et entre des bois, on pourrait aisément organiser des entreprises secrètes contre lui et ses possessions. Ce monarque réclama donc, et avec tant d'instance, auprès du gouverneur des Pays-Bas, que des jésuites wallons vinrent remplacer momentanément les jésuites anglais. Mais ceux-ci ne tardèrent pas à revenir à Watten, d'où ils se retirèrent, le 16 juillet 1667, à St-Omer, pour éviter les inconvénients de la guerre. Après l'expulsion des jésuites, les prêtres de la mission anglaise s'établirent à Watten, seulement pour peu de temps. Cette possession presque continue de Watten fit réclamer, plus tard, cet établissement par les administrateurs du collége anglais de St-Omer; néanmoins ce collége succomba, quoique sa réclamation fût considérée comme fondée par beaucoup d'hommes éclairés.

Lors de la campagne de 1710, un corps de troupes françaises campa à Watten, pour y surveiller les opérations des Anglais, et, en 1735, après la démolition des fortifications de Dunkerque, on sentit le besoin de rétablir les fortifications de Watten, afin de résister aux Anglais, en cas de nouvelle guerre; on commença même, sans les finir, à ce qu'on croit, des travaux, par suite desquels on aurait supprimé le couvent des jésuites anglais. Le 10 septembre 1742, le maréchal de Noailles vint visiter cette lo-

Digitized by Google

calité, dans la crainte, suivant M. Piers, d'une invasion des Anglais.

La *description des Iles Flottantes*, sujet curieux, n'entre pas dans ma spécialité. *L'histoire de l'abbaye de Clairmarais* fait connaître qu'Étienne, roi d'Angleterre, et Mathilde de Boulogne, son épouse, avaient construit, dans les bois de Muncq-Meurlet, des bâtiments considérables, pour y placer les religieux du monastère dont il est question; mais que ceux-ci refusèrent toute amélioration temporelle, pour ne pas abandonner le séjour où ils s'étaient consacrés au Seigneur. Quant au château de Rihoult, il est à noter que Robert d'Artois s'en empara en 1339, sans pouvoir le garder, et que, quelques années après, les Flamands le démolirent, parce qu'ils voulaient aider les Anglais dans le siége de Calais que ceux-ci avaient entrepris. « Les Anglais, continue M. Piers, ne furent pas étrangers aux événements historiques de Clairmarais. On y a montré longtemps le *Mont-aux-Anglais.* »

En bref, ce livre contient des renseignements curieux et mérite d'être lu, comme tout ce qui sort de la plume de l'ancien bibliothécaire de St-Omer. D. L. F.

ANALECTES HISTORIQUES, ou Documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur Leglay. In-8°. Lille et Paris, Techener, 1838.

Cette publication de M. Leglay est, comme tout ce qu'il a livré à la presse, digne de fixer l'attention. Les pièces inédites qu'il a fait connaître sont curieuses, et rentrent bien dans le cadre qu'il s'est tracé, de même qu'elles tendent vers le but qu'il s'est proposé. En effet, il a voulu instruire et intéresser; car « ce public, dit-il, que déjà préoccupent tant d'affaires, et que tant de livres embarrassent, nous a imposé, à nous autres compilateurs, outre l'obligation d'explorer et de découvrir, celle de choisir et de mettre à part ce qui, dans nos investigations, est de nature à lui plaire. »

Pour l'histoire de la sculpture, au XVe siècle, il y a de curieuses indications, dans les lettres de Jean Lemaître et de Michel Colombe; il existe des détails assez piquants sur les relations des auteurs et des imprimeurs, au commencement du XVIIIe siècle, ainsi que sur certaines publications, dans la correspondance de

Digitized by Google

Le Duchat; on connaît à fond ce qu'était Mallebranche, par le P. André, jésuite; que de données sur les travaux scientifiques des Bénédictins et de ceux qui marchaient sur leurs traces, dans les dépêches de Secousse, de Brequigny et du ministre Bertin! et enfin, une lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer la prise de François Ier à la bataille de Pavie, est d'un haut intérêt, et aurait bien mérité d'être citée, comme le dit l'auteur, dans l'*Histoire de la captivité* de ce prince, que l'on doit à la plume de M. Rey.

Ce qui a trait à la spécialité de ce recueil consiste dans un *Inventaire chronologique de la correspondance de Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas;* mais nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, parce que l'auteur a promis d'enrichir notre publication de la *Diplomatique anglo-française* (1), extraite des archives de Flandre, à laquelle il travaille avec son fils, M. Edward Le Glay, jeune homme tout-à-fait digne de marcher sur les traces de son père. D. L. F.

Monnaies françaises inédites de M. Dassy, décrites par M. A. de Longpérier. In-8°, 1840. Meaux et Paris, Techener.

Ceux qui s'occupent de numismatique savent que la collection de médailles françaises, formée à Meaux, par M. Dassy, est une des plus curieuses de toutes celles qui existent. M. de Longpérier n'a pas entrepris de décrire toute cette collection, mais il a seulement voulu en faire connaître quelques raretés.

Pour la spécialité de ce recueil, je ne trouve qu'une pièce à citer, c'est le n° 65 † Edvaro comes, croix cantonnée de quatre besants. — Au revers, † Abbats ville, barre fleurdelisée; au dessus et au dessous, deux croissants et un annelet, *denier d'argent.*

Cette monnaie est d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, qui devint, à la mort de la reine de Castille, mère d'Éléonore sa femme, comte de Ponthieu et de Montreuil.

Je puis pourtant aussi m'arrêter un instant sur la pièce n° 25, qui est de Jean le Bon, duc de Bourgogne et de Flandre, parce que cette pièce imite le noble à *la rose d'or* d'Angleterre. Or l'au-

(1) Le commencement de ce travail est déjà parvenu au bureau de la *Revue Anglo-française.*

Digitized by Google

teur fait remarquer que ces monnaies avaient été fabriquées en Flandre, pour faciliter le commerce avec l'Angleterre.

Enfin, sur la pièce n° 16 de Gaston, seigneur de Béarn, sur laquelle on lit *honor*, M. de Longpérier rappelle des éclaircissements de M. de Crazannes sur ce mot, et que M. Duby, d'après Ducange, établit que le mot *honor* signifie un château. « J'ajouterai, dit l'auteur, que ce mot a encore actuellement la même valeur en Angleterre. » D. L. F.

ETRENNES VENDÉENNES POUR 1840, in-8°. Fontenay, Nairière-Fontaine.

Ce petit volume contient, dans la division intitulée : *Archives curieuses de Fontenay-le-Comte*, la relation de la défense de cette ville, par la dame de Harpedane, femme du gouverneur de cette ville pour les Anglais, à l'encontre de l'armée du connétable du Guesclin. Ce fait d'armes est indiqué comme ayant eu lieu en 1371, et on fait apparaître la noble dame « au haut de la muraille, jeune, belle, et armée de traits capables de soumettre les cœurs les plus endurcis, les plus fiers, et de faire autant d'esclaves qu'elle avait d'ennemis. » Cependant entre elle et le guerrier breton s'établit une conversation qui demeure sans résultat ; l'attaque commence, et si elle est vigoureuse, la défense l'égale en énergie. Enfin les assiégés, voyant l'inutilité de leurs efforts, engagent la dame de Harpedane à capituler. Sur la proposition qui lui en est faite, le connétable agit avec générosité, car il accorde à la brave *gouvernante* de Fontenay l'avantage de sortir de la place, et de se retirer à Bordeaux, ou en un autre lieu, à son choix, avec tout ce qu'elle voudrait emmener avec elle. On le voit, il y a dans cet épisode des guerres anglo-françaises en Poitou, et du chevaleresque et de la galanterie. D. L. F.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy.

La bibliothèque de la ville d'Amiens possède un manuscrit in-folio, en vélin, écrit sur deux colonnes, en lettres cursives gothiques du xve siècle, avec majuscules peintes en or et en couleurs, renfermant le premier livre des *Chroniques* de Froissart, c'est-à-dire, commençant aux événements de l'année 1325 et se terminant vers 1377 (1).

On ne trouve d'autre renseignement sur l'origine de ce manuscrit qu'une miniature, placée en tête du volume (2), et qui, outre le portrait de Froissart, représenté écrivant son histoire, contient les armoiries de Jean de Croy, comte de Chimay, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mort à Valenciennes, dans un âge avancé, en 1472 (3). On sait que Froissart, trésorier et chanoine de Chimay, fut enterré dans la collégiale de cette ville, vers 1410; il était bien naturel que les seigneurs

(1) Les amateurs des études historiques sentiront toute l'importance de la découverte du docteur Rigollot. Cette version est le *Froissart français*, on peut le dire; tandis que les textes connus jusqu'ici sont le *Froissart anglais*. En effet, le travail du chroniqueur de Valenciennes, tel qu'on l'a publié en général jusqu'ici et avec ses nombreuses variantes, a été rédigé tout-à-fait dans l'intérêt de l'Angleterre, puissance à laquelle il s'était attaché en dernier lieu. Au lieu de cela, le manuscrit d'Amiens est la version primitive, bien plus favorable à la France, dont Froissart n'avait pas encore abandonné la cause. D. L. F.

(2) Cette miniature, que nous avons fait lithographier, se trouve dans les planches de l'*Essai sur l'histoire de l'art en Picardie*, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

(3) Ce seigneur n'est pas étranger à l'histoire de Picardie; en 1422, il prit possession de la ville de St-Riquier, au nom du duc de Bourgogne; en 1438, il assiégea le Crotoy, dont les Anglais étaient maîtres.

Digitized by Google

d'une ville qui regardait Froissart comme un de ses enfants, possédassent l'ouvrage si remarquable et si instructif de ce célèbre historien.

Une mutilation faite, à dessein sans doute, à la souscription du dernier feuillet, nous laisse ignorer si, quand il a été écrit, il était censé complet; nous ignorons également de quelle manière il est arrivé à la bibliothèque d'Amiens.

Depuis longtemps on savait que les divers manuscrits de Froissart étaient plus ou moins corrects; qu'ils offraient certaines variantes attribuées aux copistes, qui, tantôt dans un intérêt de localité, donnaient tout au long certains récits, et en abrégeaient d'autres qui leur déplaisaient ou leur étaient indifférents, tantôt substituaient les mots de leur province à ceux dont l'auteur s'était servi. Ces différences n'étaient pas autrement importantes que celles qu'on rencontre d'ordinaire, lorsqu'on collationne des manuscrits des XIVe et XVe siècles, époque où la langue se transforma, et où chaque copiste s'arrogeait le droit d'épurer le style des écrivains dont il transcrivait les œuvres, et d'y ajouter ce qu'il s'imaginait être propre à les embellir.

Mais, en 1835, M. Buchon, faisant de nouvelles recherches pour l'édition de Froissart qu'il devait donner dans le *Panthéon littéraire*, découvrit à Valenciennes, pays natal de cet historien, un manuscrit d'une toute autre espèce que ceux qui avaient été examinés jusque-là, et dont la rédaction très-différente devait être le fait de Froissart lui-même. M. Buchon inséra, en entier, dans sa publication, le texte de ce manuscrit qui s'arrête à l'année 1340. Il présume qu'il était conforme à l'exemplaire que Froissart, n'étant âgé que de 24 ans, présenta, en 1361, à la reine d'Angleterre Philippe de Hainaut. Le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'étend, avons-nous dit, jusqu'en l'année 1377. Il est par conséquent de beaucoup postérieur à ce voyage d'Angleterre et à la mort de la reine Philippe qui décéda en 1369. Mais il doit être antérieur à l'année 1390, où on sait que Froissart reprit la rédaction générale de son histoire qu'il modifia beaucoup, et à laquelle il imprima un tout autre caractère (1).

(1) Nous ne parlerons pas de notre manuscrit lui-même, mais de l'époque où il a été rédigé. Il a été copié avec beaucoup de scrupule, peut-être sur un manuscrit autographe; on remarque sur le premier feuillet que plusieurs mots sont restés en blanc, probablement parce que le copiste n'avait pu les lire sur les premières pages de l'original, qui auront été plus usées que les

Digitized by Google

Si on compare notre manuscrit avec celui qui existe à Valenciennes, on y trouve les plus grands rapports; le préambule est le même, à l'exception d'une seule phrase où l'auteur, après s'être nommé, indique qu'il a voyagé pour le perfectionnement de son œuvre; ce dont il ne pouvait parler en 1361. Ainsi, après avoir dit, à peu près comme dans le manuscrit publié par M. Buchon : *On m'appelle sire Jéhan Froissart, prestre net de le ville de Vallenchiennes, qui mout de paine et de travail en euch en pluiseurs mannieures*, il ajoute dans le nôtre : *ainchois que je leuisse compillé ne accompli tant que de le labeur de ma teste et de l'exil de mon corps. Mais touttes coses se font et accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on y a.*

La comparaison de notre manuscrit avec le texte des imprimés nous découvre une différence presque totale de rédaction, dans certains récits très-importants où l'honneur des deux nations, alors rivales, se trouve intéressé : tel, par exemple, que celui de la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346, et qui fut si fatale à la France. Froissart lui-même nous fait connaître, dans son préambule, que, pour les époques où il était enfant, et en général pour tous les faits antérieurs à la bataille de Poitiers, il fit usage d'une chronique rédigée par un chanoine de Liége, nommé Jean le Bel, homme riche et puissant, qui, vivant plutôt en chevalier qu'en ecclésiastique, avait accompagné, en 1327, Jean de Hainaut en Angleterre, et était resté l'ami particulier de ce prince, mort en 1355, auquel il dut beaucoup de renseignements précieux sur les événements dont il avait été le témoin.

Jean de Hainaut, rattaché à la cause française, a dû les raconter sous un jour qui ne pouvait que déplaire aux Anglais. Aussi Froissart, livré aux intérêts de l'Angleterre, présentant son livre à des rois anglais, séjournant tantôt à leur cour, tantôt à Bordeaux, auprès du fameux Prince Noir, arrivé à l'âge mûr, alors que la

autres. L'orthographe en est ancienne, et on y suit les règles exposées, par M. Raynouard, comme propres aux écrits antérieurs au règne de Charles V. La langue, qui a beaucoup d'analogie avec le picard et avec le rouchi ou patois de Valenciennes, paraît n'avoir pas été altérée par les copistes, et être la même que l'auteur parlait dans sa jeunesse, avant que l'habitude de vivre dans les cours étrangères ne la lui eût fait changer contre une façon de parler plus épurée. Il n'a ni titre, ni sommaires, ni rubriques; les chapitres, non numérotés et différents de ceux des imprimés, ne se distinguent que par une grande lettre qui commence la ligne.

Digitized by Google

candeur de la jeunesse fait place aux préoccupations politiques, prit à tâche, en écrivant de nouveau sa chronique, de changer tout ce qui, dans celle de Jean le Bel, devait contrarier les maîtres auxquels il s'était dévoué. Le grand intérêt de notre manuscrit consiste dans cette différence, et tout porte à penser que les changements faits par Froissart à son premier travail, loin d'être un hommage rendu, après coup, à la vérité, sont au contraire calculés pour l'altérer et pour donner le change à l'opinion, sur des faits d'une grande importance historique. Certes, la naïveté du style de ce célèbre chroniqueur, le charme de son langage, le bonheur de ses expressions, le puissant intérêt qui s'attache à ses récits vivement empreints de la couleur de son siècle, placeront toujours son livre au premier rang ; mais continuera-t-on de le louer lui-même comme un écrivain aussi vrai que naïf? Voilà ce dont il est permis de douter.

Pour mettre à même de l'apprécier, j'extrairai de ce manuscrit plusieurs passages, pris dans cette partie des chroniques où Froissart raconte les ravages que fit l'armée d'Edouard dans le Vimeu, en août 1346, avant de pouvoir traverser la Somme. On y remarquera plusieurs indications qui intéressent notre pays et qui ne se retrouvent plus dans la seconde rédaction. Après avoir cité quelques faits relatifs au passage de la Blanquetaque, je rapporterai en entier le récit de la bataille de Crécy ; je le comparerai, article par article, avec ce qui se trouve dans les imprimés et avec ce que nous apprennent les auteurs contemporains qui ont parlé de cette funeste journée. Je tâcherai d'en éclaircir les circonstances principales, et je chercherai ; autant qu'il est possible, à découvrir de quel côté la vérité se rencontre.

Notre manuscrit raconte, ainsi que le font les imprimés, la marche de l'armée anglaise en Picardie ; comment Poix fut brûlé, ainsi que ses deux châteaux ; comment, lorsque Edouard fut à Airaines, il envoya ses maréchaux à la recherche d'un passage sur la Somme. Seulement, au lieu de se borner à dire qu'ils passèrent par *Longpret*, le manuscrit nous apprend qu'après avoir en vain attaqué Long-en-Ponthieu, *ils s'en chevauchierent deviers une autre grosse ville que on clamme Loncg-Pret-sur-Somme, et y a bonnes chanonneries et riche ville et moult de biaux hostelz qui tout furent ars et robés et n'y demeura maison en estant. Mais li pons estoit deffais et ne peurent veoir manierre ne tour comment il fuist refez, et chevauchierent encorres devers Pikegny, etc.* On voit que

Digitized by Google

le village qu'on appelle aujourd'hui Long-Pré-les-Corps-Saints, avait bien plus d'importance qu'il n'en a maintenant.

Après avoir quitté *Airainne* le matin, *le roi anglès*, dit notre manuscrit, *qui chevaucha parmy le Vismeu, ardant et essillant le pays, fist tant qu'il parvint à Maroel, et ardirent ses gens le ville et assaillirent le castiel et le conquissent d'assault, et le abatirent et rompirent et ossi une abbeie qu'il trouvierent bien garnie en le ville de Maroel, et puis chevauchierent devers Oisemont ardant et essillant le pays tant que les flameskes en volloient en Abbeville.* L'attaque de Mareuil, petit village près d'Abbeville, ne se trouve indiquée que dans ce manuscrit. La *Gallia christiana* fait mention d'une ancienne abbaye qui y avait existé, et qui peut-être ne se releva pas de cet incendie.

Le combat livré devant Oisemont y est décrit avec des circonstances toutes nouvelles et des détails bons à recueillir.

Et tant allerent les Anglès en celle manière qu'il approchierent le ville de Oisemont la où tout le pay de Vimeu estoit assemblés. Quant ces gens qui estoient en Oisemont virent aprocher les Anglès il se traissent hors as camps et se quidierent bien deffendre en contre yaux et les coururent seure asprement et vistement et avoient pour cappitainne 1 bon chevaliers banereth le seigneur de Bouberk, hardi homme, durement la y eut grant hustin et dur et eurent li Anglès si mout fort rencontre et en y eult plusieurs navrés et blechiés et trop bien se porterent li Franchois mais finablement il furent si dur combatut et tant y sourvint de nouvelles gent sur yaux que il perdirent le place, et les convint partir et rentrer en le ville a grant meschief et y fut li sires de Bouberk et bons chevaliers bien assallans et bien deffendans et fut pris et prisonnier a Monseigneur Jehan Camdos et ossi y furent pris li sires de Bonneu, li sires de Sains, li sires de Lonnill.....? li sires de Saint Pi (1) *et plusieurs autres chevaliers et ecuyers et entra li roys en le ville de Oisemont et se logea ou grant hospital et toutes ses gens en le ville ou environ sus une petite rivière.*

Plus loin, au chapitre 278 de l'imprimé (édition du Panthéon littéraire), on dit, en passant, que les maréchaux anglais firent une escarmouche devant St-Vallery; notre manuscrit raconte plus au long cette affaire. *Che meysme jour que li ville de Oisemont fu prise courut messire Ghodeffroy de Harcourt a tout une cantitet de*

(1) Sempy.

Digitized by Google

gens darmes et darchiers jusques à Saint Vallery et la eut une grant escarmouche et grant hustin car li ville et li castiau estoit bien pourveus de bonnes gens darmes dont li comtes de Saint-Pol et messire Jean de Hui estoient chiefs et ne peurent li Anglès conquérir et retournerent en arrière. On remarquera encore ici l'attention de citer les seigneurs du parti français qui eurent, dans cette campagne, l'occasion de combattre les Anglais. Si, comme nous le pensons, ce récit est emprunté à la chronique de Jean le Bel, il était naturel qu'on y fît mention d'un seigneur de Hui, puisque cette ville se trouve dans le voisinage de Liége.

On sait combien, pendant son séjour à Oisemont, Edouard était inquiet relativement au passage de la Somme, et dans quelle position critique il se trouvait, ainsi acculé dans le Vimeu. *Ses marescaux*, dit notre manuscrit, *le trouverent moult penssieux comment il porroit passer le riviere de Somme car bien savoit que li roys de Franche le sieawois a tout très grant effort et en fist li roys anglès parler a aucuns chevaliers franchois qu'il tenoit pour prisonniers et leur faisoit promettre grant courtoisie mes que il li volsissent enssigner 1 passage pour passer le Somme le quelx devoit y estre en ou pays entre Vismeu et Pontieu. Mais li chevaliers pour leur honneur sescusoient et disoient que nul nen y savoient. Quant le roys anglès qui estoit logies ou grant hospital de Oisemont vit che quil ne porroit atraire aucuns chevaliers franchois dou pays de Pontieu et dailleurs qu'il tenoit pour prisonniers affin que il li voulsissent ensseigner passage pour passer et tout sen host le riviere de Somme et tout sescuzoient pour leur honneur. Il eut li roys anglès autre advis et conseil que il fist venir devant lui gens de menre estat et de le droite nation dou pays de Vismeu que il tenoit pour prisonniers et leur dist enssi se il a chi homme nul qui me voeil enssegnier le passage pour passer le riviere de Somme et toute mon host je le quitteray de se prison et avoecq lui V ou VI de ses compaignons pour l'amour de lui et li donneray C nobles d'Engleterre. La eut 1 compaignon que on clamoit Gobin-Agache qui bien cognissoit le passage de le Blanketake, etc.* Le reste du récit est conforme à l'imprimé; notre manuscrit est le seul où on apprenne qu'Edouard se fût précédemment adressé en vain aux chevaliers qui étaient ses prisonniers, et que tous refusèrent de trahir leur pays.

Les auteurs du temps ont parlé d'une manière très-diverse du passage de la Somme par l'armée anglaise. Les uns, comme Villani, disent qu'Edouard la traversa sain et sauf avec toute son

Digitized by Google

armée, après avoir laissé une partie de ses tentes et les feux allumés là où il avait campé, pour faire croire aux ennemis qu'il n'était pas délogé pendant la nuit; que dès qu'il l'eut traversée, dans la matinée, il alla assaillir une troupe de Français qui devaient lui disputer le passage. Ceux-ci étaient campés dans le voisinage, mais n'avaient pas fait bonne garde, car ils ne croyaient pas qu'il pût passer la Somme. Mis en déroute, ils furent tous tués ou pris, ce qui, en cavaliers et piétons, s'éleva à plusieurs milliers.

Le second continuateur de Nangis dit que Godemar, chevalier bourguignon, qui devait défendre le passage, n'attendit pas les Anglais : *ipsos in littore non expectans, immo cum suis revertens, fugit et recessit.* La Chronique de Flandre ne traite pas mieux Godemar du Fay. Froissart parle autrement de ce baron, qu'il dit être de Normandie; suivant l'imprimé, il réunit devant la Blanquetaque douze mille hommes, avec lesquels il défendit tant qu'il put le passage (1). Dans notre manuscrit, on ne trouve pas quel était le nombre de ses troupes, mais on y voit *que li dis messire Godemar rassemblet grant fuisson de gens dou pays a piet et à cheval avoecq les siens qui tantost se rangierent sour le pas de le riviere pour deffendre le passage...: mais finablement li Anglès passèrent oultre et conquirent mesaisé que ce fuist et se traissent sus les camps et puis quil eurent gaegniet le pas de le riviere et quil furent sur les camps li Franchois furent tantost desconffis et y eut la grant occision et maint homme mort de Abbeville, de Saint Rikier, de Rue, de Monstroel, dou Crotoi et dou pays de Pontieu qui la estoient tout assemblet et s'en parti messire Godemars durement navrés et aucuns chevaliers et escuiers de se route et en laissierent plusieurs mors et pris.*

Voilà la première fois où il soit question que Godemar du Fay ait été blessé dans ce combat; l'imprimé dit seulement (ch. 280) : « Quand messire Godemar vit le meschef, il se sauva au plus » vite qu'il put, » ce qui offre un sens assez équivoque. Nous n'avons pas ici à venger la mémoire d'un ancien guerrier accusé de trahison, peut-être parce qu'il fut malheureux dans une affaire

(1) La lettre de Michel de Northburgh, citée dans l'édition de M. Buchon, dit que le passage n'était défendu que par 500 hommes d'armes et 3,000 communes armées, dont plus de deux mille furent tués; c'est ce que répète Thomas de Wàlsingham (*Historia brevis*) : *De Gallicis qui transitum impedire conati sunt duo millia interfecit.*

Digitized by Google

dont les conséquences furent immenses; s'il a fui lâchement, comme on l'a dit (1), l'histoire a pu le déshonorer; mais s'il a été gravement blessé après avoir combattu avec courage, il convient de lui rendre justice, telle tardive qu'elle soit.

Lendemain au matin, continue notre manuscrit, *chevauchierent li marescal anglès et vinrent jusque au Crotoy qui est une bonne ville et mercande et bon port de mer et le gaegnierent a peu de fait car elle nestoit point fremée* (2), *il le pillierent et roberent ainsi quil vinrent et puis sen revinrent au soir deviers leur host et amenerent grant fuison de beufs, de vaches, de pors et de brebis et aussi grant fuison de bons vins de Poito et de Gascoingne qu'il avoient trouvet en le ville dou Crotoy car elle estoit bien pourveue; ceste nuit se tinrent tout aise et a lendemain se delogierent et tirerent pour venir devers Crechy en Pontieu.*

L'imprimé de Froissart dit que les maréchaux anglais eurent tantôt tout vendu, en parlant des vins trouvés au Crotoy, ce qui ne me semble pas avoir un sens bien clair, et *qu'ils firent amener et recharier des meilleurs en l'ost du roi d'Angleterre qui étoit à deux petites lieues de là.* Si on s'en rapporte au récit de Villani, le secours de vivres procurés à l'armée anglaise lui était de la plus grande nécessité, et il n'est pas probable qu'on ne lui ait apporté que le meilleur dans les circonstances où elle se trouvait placée.

Le roi de France avait ordonné non-seulement qu'on gardât les passages de la Somme, mais qu'on s'emparât des vivres dont les Anglais pouvaient se servir. Ces dispositions, qui furent exécutées, mirent, dit Villani, Edouard et son armée dans un grand péril et une grande privation. Ils furent bien huit jours n'ayant que très-peu de pain, point de vin, et vivant de la chair de leurs bêtes dont ils n'avaient pas ce qu'il leur fallait; ils mangeaient des fruits, buvaient de l'eau, et manquaient de chaussures. Après le passage de la Blanquetaque, continue le même auteur, ils suivirent leur chemin, très-affamés et fort mal à leur aise, et marchèrent, le vendredi 25 août, tout le jour et la nuit, pendant environ douze

(1) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'accusent de trahison et de lâcheté.

(2) Michel de Northburg, dans sa lettre écrite le 4 septembre suivant, dit que « le mesme jour, monseigneur Hugue le despenser prist la ville de » Crotoie et lui et sa gent tuerent illésque CCCC hommes d'armes et tien- » drent la ville et troverent graunt plenté du vitailles. »

Digitized by Google

lieues de Picardie, sans se reposer, souffrant beaucoup de la faim et de la fatigue.

On voit que la prise du Crotoy avait beaucoup d'importance, et il n'est pas étonnant que, dans la seconde rédaction de Froissart, où règne une partialité évidente en faveur des Anglais, il ne soit plus question du bétail pris dans cette ville. Cependant la lettre de Michel de Northburgh, que nous avons citée, mentionne, comme on l'a vu, *le graunt plenté du vitailles*, qu'on y trouva.

Froissart donne peu de détails sur la marche de l'armée anglaise vers Crécy; Villani nous apprend que, pour aller à ce bourg, elle eut à passer une rivière petite mais profonde, qu'on ne put traverser qu'à un ou deux hommes de front. Les Anglais sortirent de ce pas sans qu'il leur fût disputé, et campèrent hors de la ville de Crécy, sur une colline qui se trouve entre elle et Abbeville (1).

Le roi d'Angleterre, résolu d'attendre là les Français, fit ses dispositions pour les combattre avec le plus d'avantage, et s'attacha à bien choisir son champ de bataille; *et fist faire*, dit notre manuscrit, 1 *grant parck pries d'un bois de tous les chars et charettes de l'ost; liquelx pars n'eut qu'une seule entrée et fist mettre tous les chevaux de dens che parck*. Au chapitre 284 de l'imprimé, il est dit que ce grand parc était derrière son ost, ce que notre manuscrit n'ajoute pas. Les circonstances relatives à ce parc méritent d'être signalées; car, suivant Villani, cette disposition fut une de celles

(1) Dans sa *Dissertation sur la bataille de Crécy* (insérée dans cette Revue, 1re série, t. 1, p. 317 et s.), M. le baron Seymour de Constant dit qu'Edouard passa la Maye, sur le pont du château de Crécy. Je ne sais jusqu'à quel point cette assertion s'accorde avec l'indication donnée par le chroniqueur florentin. D'après Henri de Knyghton (*de Eventibus Angliæ*), le roi d'Angleterre occupa d'abord la forêt de Crécy avec son armée; ce ne fut que lorsqu'il apprit l'approche de Philippe de Valois et de ses troupes, qu'il vint au pont de Crécy. — Une indication qui se trouve dans ce chroniqueur reporterait plus au nord qu'on ne le fait communément le lieu du combat; après avoir parlé du nombre des morts, il ajoute : *nam pugnaverunt usque ad profundam noctem in campo de West-glyse juxtà Cressy*. Wateglise se trouve, sur la carte de Cassini, entre Wadicourt et Ligescourt; peut-être est-ce là qu'est le champ, nommé le camp du roi, dont parle M. Seymour de Constant.

Il faut consulter aussi, sur Crécy et sur la bataille qui s'y livra, une *Notice historique*; tirée des manuscrits de dom Grenier, insérée dans les mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville de l'année 1837, et publiée par M. de Cayrol qui l'a enrichie de notes fort intéressantes.

Digitized by Google

qui contribuèrent le plus au succès des armes anglaises. D'après cet historien, pour se mettre en sûreté, « Edouard fit entourer » son armée d'un retranchement de chariots (1), tant des siens » que de ceux qu'on trouva dans le pays. Il y laissa une entrée » dans l'intention de s'y bien battre, préférant mourir les armes à » la main, que de succomber à la faim. N'ayant d'ailleurs, dit » toujours notre chroniqueur, aucun moyen de fuir, il plaça ses » archers, qui étaient en grand nombre, les uns sur les chariots, » les autres dessous.... et fit ensuite, dans l'intérieur du retran- » chement de chars, trois corps de bataille, etc. » Les détails que nous donnerons plus loin feront sentir que, si réellement les Anglais étaient ainsi bien retranchés, comme dans une forteresse, ils durent avoir des chances nombreuses de succès, et cela explique comment il se fit qu'ils ne perdirent presque personne dans une affaire qui fut si meurtrière aux assaillants (2).

Une chose qu'il importe de savoir, c'est le nombre de troupes dont se composait l'armée anglaise ; le manuscrit qui nous occupe diffère beaucoup, sous ce rapport, des imprimés. Nous répétons que la relation suivie par ceux-ci, inspirée à Froissart par les récits que lui firent les Anglais, est toute à l'avantage de ces derniers, tandis que, dans notre manuscrit, aucun motif n'a fait altérer la vérité. Ainsi, au chapitre 279 de l'imprimé, il est dit que le roi de France suivait les Anglais avec plus de cent mille

(1) M. Louandre, dans son savant *Mémoire sur la bataille de Crécy* (inséré dans cette Revue, 1re série, t. III, p. 245 et s.), appelle aussi l'attention sur l'importance de ce retranchement : il a suivi en cela le frère Ignace de Jésus-Maria (Jacques-Samson) qui, dans son *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu* (1657), a donné une relation détaillée de la bataille de Crécy, pour laquelle il s'est servi beaucoup de Villani. On y trouve, en outre, nombre de circonstances curieuses, mais qui perdent de leur valeur, car il ne cite aucune des autorités qui les lui ont fournies.

(2) Dupleix (*Histoire générale de France*) dit qu'Edouard rempara le front et les flancs de son camp avec les chariots de l'armée, dont il fit une clôture. Mézerai dit également, dans son Histoire, qu'Edouard avait un bois pour épaulement, et que, sur le front et les flancs, il fit disposer une closture de ses chariots pour lui servir de barricade contre la première furie des Français, laissant néanmoins une ouverture pour sortir et se retirer quand il en serait temps. Et plus loin : Il envoya (ses gens) dans le parc qu'il avait dressé le jour d'auparavant, où son maréchal et son connestable les rangèrent en trois batailles.... La grêle des flèches que tirent les Anglais couverts de leurs chariots, ajoute-t-il ensuite ; tout ceci est tiré de Villani.

Digitized by Google

hommes d'armes : on sait qu'alors les hommes d'armes étaient couverts d'une armure de fer, et qu'ils formaient la force réelle des armées, le restant ne faisant qu'encombrer le champ de bataille. Il y a là une exagération manifeste; notre manuscrit ne parle au même endroit que de C mille hommes, ce qui est bien différent.

Au chapitre 282, Edouard savait, dit l'imprimé, qu'il n'avait pas tant de gens, de la huitième partie, que le roi de France avait, suivant notre manuscrit : *Or savoit il bien que il n'avoit pas si grant gens de VI fois comme estoient son annemy* (1). C'est déjà quelque chose, mais nous pouvons entrer dans des calculs plus positifs; l'énumération des corps de bataille de l'armée anglaise est surtout significative.

Puis ordonna III batailles, dit notre manuscrit, *bellement et sagement, et en donna la premiere à son aisné fil le princhè de Galles, a tout XII^c armures de fier IIII^m archiers* (2) *et IIII^m Gallois de son pays, et mist son fil en le garde dou comte de Warvich, du comte de Kenfort, etc.* (3). Cela fait pour cette première bataille 9,200 hommes. L'imprimé n'énumère que 800 hommes d'armes, 2,000 archers et 1,000 brigands, parmi les Gallois, en tout 3,800, près des deux tiers de moins, différence considérable.

Dans le manuscrit, la deuxième bataille, qu'il fait commander par le comte de Norhantonne, et, peut-être par erreur, par le comte de Sufforch, l'évêque de Durem (4), monseigneur Loeis de Biaucamp, le seigneur de le Ware et le seigneur de Villebi, *se*

(1) Villani termine le récit de la bataille de Crécy par cette réflexion : « Dans cette défaite se montra bien la puissance de Dieu, puisque les Français étaient trois fois autant que les Anglais. »

(2) Une chronique contemporaine, assez mal informée d'ailleurs, fait mention de 5,000 archers à cette première bataille : *Posuit* (*rex Angliæ*) *filium suum primogenitum in primâ acie cum quingentis armaturis fortium et cum sagittariis anglicis quinque millia viris audacibus et invictis.* Genealogia comitum Flandriæ ex ms. codice monasterii Clari Marisci. Thesaur. anecd. t. 3.

(3) Les noms des guerriers de cette première bataille ne sont pas les mêmes que dans l'imprimé; ainsi on trouve dans le manuscrit les noms du comte de Kent et de monseigneur Jean de Biauchamp, tandis qu'on passe sous silence les noms de ceux qui suivent Jean Chandos dans l'imprimé.

(4) L'évêque de Durem ou Durham est désigné, au chapitre 264, comme un des quatre prélats qui devaient faire partie du conseil d'Angleterre, pendant l'absence d'Edouard; il serait assez étonnant qu'il se fût trouvé à cette bataille.

Digitized by Google

composoit a tout XII^c armures de fer et III^m archiers. L'imprimé ne compte que 500 hommes d'armes (1) et 1,200 archers ; 1,700 au lieu de 4,200.

Et la tierche, dit le manuscrit, *il retint pour lui qui devoit estre ces II batailles a tout XV^c ou XVI^c armures de fier et IIII^m archiers et le remannant de pietons, et sachiez que tout estoient Engles ou Gallois, il n'y eult mies plus haut de VI chevalliers d'Allemaigne, desquelx fut li ungs messires Rasse Masures ; je ne say les autres nommer, et messire Oulphart Ghistelle de Haynnau.*

L'imprimé dit que la troisième bataille était d'environ 700 hommes d'armes et 2,000 archers ; 2,700, au lieu d'environ 10,600, relatés dans notre manuscrit, en comptant pour 5,000 *le remannant de pietons* dont le chiffre n'est pas donné ici, mais est indiqué, plus loin, dans une récapitulation faite par Froissart lui-même.

(1) Dans une édition de Froissart, imprimée en 1513, on lit que cette deuxième bataille se composait d'environ huyt cens hommes d'armes et douze cens archiers.

Il existe une grande confusion chez les bibliographes, relativement aux éditions gothiques de Froissart, imprimées à Paris en 4 volumes, petit in-folio à 2 colonnes, dans les premières années du XVIe siècle. Ordinairement la date n'est indiquée qu'à la souscription du dernier volume, et chacun d'eux porte le nom d'un libraire différent; c'est ce qui m'engage à décrire l'exemplaire de cette espèce que possède la bibliothèque de la ville d'Amiens. MM. Dacier et Buchon ne l'ont pas connue, et elle n'est pas probablement passée par les mains de M. Brunet qui, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, n'en fait pas mention. *Le premier volume de Froissart; des chroniques de France, d'Angleterre, d'Escosse, d'Espagne, de Bretaigne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins.* — A la fin : *Cy finist le premier volume des cronicques de Messire Jehan Froissart... imprimé à Paris pour Jehan Petit libraire juré, demourant en la rue de Sainct-Jacques à l'enseigne de la Fleur de Lys d'or.* — La souscription du deuxième volume se termine par ces mots : *Imprimé à Paris pour François Regnault libraire demourant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.* — Au troisième volume il y a : *Imprimé à Paris pour Guillaume Eustace libraire demourant en la rue de la Juifrie, à l'enseigne des deux Sagittaires ou au Palais au IIIe pillier.* (Notez que sur ce volume se trouve, au commencement et à la fin, la marque de François Regnault, où il y a un éléphant.) — Enfin, la souscription du dernier volume porte : *Cy finist le quart volume de Messire Jehan Froissart... imprimé à Paris l'an de grâce mil cinq cens et treize, le XIIIIe jour de juillet, pour François Regnault libraire, demourant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.*

Digitized by Google

Il résulte de tout ceci que Froissart, dans sa deuxième rédaction, n'évalue les combattants anglais de Crécy qu'à 8,200, tandis que dans la relation qu'il avait d'abord adoptée, ils se trouvent au nombre de 24,000; c'est une grande différence (1). Villani nous apprend, au chapitre 62 du 12me livre de sa chronique, que le roi d'Angleterre s'embarqua pour venir en France avec 2,500 cavaliers et 30,000 sergents et archers à pied; mais qu'après la prise de Caen, il recruta son armée de beaucoup de Normands et d'ennemis de la France; en sorte qu'elle devint de 4,000 cavaliers et de 50,000 piétons. Cependant une partie de ceux-ci furent tués dans les combats ou s'enfuirent; en sorte qu'au chapitre 66, Villani dit qu'à Crécy il ne lui restait que 4,000 cavaliers et 30,000 archers anglais et gallois, dont quelques-uns avaient des haches d'armes galloises et des lances courtes. Le nombre des hommes d'armes est le même que dans notre manuscrit, celui des piétons est plus élevé. L'évaluation de notre manuscrit peut donc être adoptée comme la véritable (2).

Notre manuscrit, dont le récit s'éloigne de plus en plus de celui des imprimés, continue ainsi : *Quant li roys eut enssi ordonné ses batailles par l'avis de ses marescaux en 1 biel plain camp devant son park deseure de la ou il navoit fraite ne fossé et tout estoient a piet il alla tout autour de renck en renck et leur amonestoit de si bonne chiere en riant de chacun bien faire son devoir que ungs homs*

(1) Devérité, dans son *Histoire du comté de Ponthieu*, donne une énumération détaillée des divers corps de bataille des deux armées. Les Anglais auraient eu 36,800 hommes, et les Français 99,000. Mais où a-t-il pris tous ces chiffres? Plus loin, il dit que l'armée anglaise était de 40,000 hommes.

L'*Histoire d'Angleterre* du docteur John Lingard (traduction de M. de Roujoux) détaille aussi les trois batailles anglaises : suivant elle, la première division était formée de 8,000 hommes d'armes, de 1,000 hommes d'infanterie galloise et 2,000 archers; la deuxième de 8,000 hommes d'armes et 1,200 archers; la troisième de 7,000 hommes d'armes et 2,000 archers (total général 29,200). Ce qui est remarquable, c'est qu'on ajoute en note : *Ce sont les nombres rapportés par Froissart; je les soupçonne beaucoup au dessous de la vérité.* Cette note ne me paraît pas être du traducteur.

(2) Dans l'*Art de vérifier les dates*, l'armée anglaise est estimée à 30,000 hommes. M. Villenave, dans la *Biographie universelle*, article Philippe de Valois, adopte le chiffre de Villani. Mais, d'un autre côté, il suit Froissart, lorsqu'il parle du nombre des Génois qui faisaient partie de l'armée française.

Digitized by Google

souars en deuwist hardis devenir et commanda sour le hart que nuls ne se ni emust ne desroutast de son renck, pour cose qu'il veist ne alast au gaaing ne despouillast mort ne vif sans son congiet et comment que li besoigne tournaist car se li fortune estoit contre yaux il navoient que faire de gaegnier. Quant il ot tout ordonnet et commandé ensi comme vous avez oy il donna congiet que chacun alast boire et reposer jusques au son de le trompette et quant li trompette sonnera que chacun revenist a son droit renck dessoubs se baniere la ou ordonnez estoit et fisent toutes gens son command et sen allerent boire et menger 1 *morsiel et rafrechir pour y estre plus nouviel quant il besongneront.*

Il n'est pas question, dans les imprimés, de cette sage défense de quitter les rangs pour piller et dépouiller les morts (1). Ecoutons maintenant ce que notre manusrcit va nous raconter sur l'armée française :

Che samedi au matin que li roys engles eult ordonné ses batailles si comme vous avez oy se parti li roys de Franche de Abbeville qui séjourné y avoit le venredi tout le jour attendent ses gens et chevaucha bannieres deployées deviers les ennemis. A dont fit biel voir ces seigneurs noblement montés et acemés et ces riches paremens et ces bannieres venteler et ces conrois par ces camps chevaucher dont tant en y avoit que sans nombre et sachies qui li hos le roy de Franche fu extimes à XX^m armures de fier a cheval et a plus de C mille hommes de piei des quelx il y avoit environ XII mil que bidans que jenenois. Et lt roys angles en avoit environ IIII^m a cheval, X^m archers et X^m gallois qae sergans a piet.

Puisqu'il est fait mention ici des arbalétriers génois qui remplirent dans la bataille un rôle auquel on a donné tant d'importance, tâchons de savoir combien ils étaient. Notre manuscrit les évalue, conjointement avec les bidans ou bidaus, soldats de troupes légères armés de dards, d'une lance et d'un poignard, à 12 mille ; ce qui ne nous donne pas de chiffre précis.

Les imprimés disent (chap. 287) *que la avoit de ces dits Gennevois arbalestriers environ* 15,000. Ceci est répété encore au chapitre 293 : *car par leurs traits* (des archers) *de commencement furent les Gennevois déconfits qui étoient bien quinze mille.* Villani qui, en sa qualité d'Italien, avait dû s'enquérir avec plus de soin de ses

(1) M. Louandre en fait cependant mention dans sa Dissertation sur la bataille de Crécy : *Edouard*, dit-il, *défendit, sous peine de mort, de sortir des rangs.*

Digitized by Google

compatriotes, et dont quelques-uns, échappés à la bataille, ont pu lui en donner des nouvelles, nous apprend que lorsque Philippe de Valois était à Paris, il fit venir 6,000 arbalétriers génois qui se trouvaient sur les 33 galées qui étaient à *Rifrore* (sic) en Normandie, commandés par Charles Grimaldi et par Antoine Doria de Gênes. Il répète plus loin, au chapitre 66 de son 12e livre, que dans le premier corps de bataille de l'armée française se trouvaient bien 6,000 arbalétriers génois et autres Italiens, conduits par les mêmes chefs, et qu'avec eux étaient le roi Jean de Bohême et messire Charles, son fils, élu roi des Romains, avec beaucoup d'autres barons à cheval, au nombre d'environ 3,000. On remarquera que ce que rapporte notre manuscrit n'infirme en rien ce chiffre de 6,000 donné par Villani, et qui paraît le plus conforme à la vérité (1).

Continuons le récit de Froissart; nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ces Génois :

Quant li roys de Franche se fu tres sur les camps et eslongiet Abbeville environ ij petites lieuwes, il ordonna ses batailles par l'avis de ses marescaux et toudis allotent et chevaucoient ses gens avant bannieres desployées et ossi le sieuvoient il car li routte estoit si grande que il ne pooient mies chevauchier ne aller tout d'un froncq. On faisoit les Genenois arbalestriers a leur aise aller tout devant et porter sus chars leurs arbalestres et leur artillerie (2) *car on volloit de yaux commencher le bataille ei assambler as Engles.*

Le récit de l'imprimé, au chapitre 287, est tout différent : il (le roi Philippe) dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Gen-
» nevois devant et commencer la bataille, au nom de Dieu et de
» Monseigneur St Denis : là avoit de ces dits Gennevois arbales-
» triers environ quinze mille, qui eussent eu aussi cher neant que
» commencer la bataille, car ils étoient durement las et travaillés
» d'aller à pied ce jour plus de 6 lieues, tous armés et de leurs
» arbaletres porter. »

Reprenons la relation du manuscrit : *Et cils qui se tenoit che jour le plus prochains dou roy c'estoit messire Jehans de Haynau, car li dis roys lavoit retenu dalles lui pour adeviser et ordonner par*

(1) Mézerai dit également, dans son *Histoire de France*, probablement d'après Villani, que le roi de Bohême menoit la première (bataille) de six mill. arbalestriers génois et de trois mille hommes d'armes.

(2) Artillerie ne signifie ici que leurs machines de guerre, et non ce que nous entendons aujourd'hui par artillerie.

Digitized by Google

son conseil en partie de ses emmemis. Quant li roys de Franche eut ordonnet ses batailles et ses conrois il fist cevaucher avant delivrement pour raconsuir les Angles et si envoya devant pluiseurs appers chevaliers et compaignons pour veoir la où on le poroit trouver ne raconssuiwir car bien penssoit quil nestoient mies loing et toudis alloit li hos avant et li roys ossi. Ainchois quil euuist esloingnet Abbeville iiij lieuwes revinrent li chevaliers qui envoiiet y avoient estet et li dissent qu'il avoient vu les Engles et quil n'estoient mies plus hault que iij lieuwes en avant. A dont pria li roys a 1 *mout vaillant chevalier et moult uset darmes que on clammoit le monne de Basele et a iij ou iiij preus chevaliers ossi que il se volsissent avancher et chevauchier si pries des Engles qu'ils peuuissent conssiderer leur convenant. Chil vaillant chevaliers le fissent vollentiers et se partirent dou Roy qui tout bellement cevauchoit nies sarestoit en souratendant leur revenue. Ja estoit il heure de nonne et sollaux commenchoit à tourner et avoit li roys engles fait sonner ses trompettes et chacuns des siens étoit remis en se bataille dessoubs se banniere si comme ordonnes avoit estet en devant car bien sentoient que li Franchois les aprochoient et seoient touttes mannieres de gens biens et faiticement le dos contre le solleil et les archiers mis contre les annemis enssi et en cel estat les trouverent les dessus dit chevaliers. Quant il eurent bien conssidéré et ymaginé leur convenant que pour rapporter eut le certainete et bien semperchurent li Engles. Il sen retournerent arriere. Si encontrerent en leur chemin pluissieurs bannierres des leurs a une lieuwe des Engles qui chevaucoient toudis avant et ne savoient ou il alloient si les fissent arester et attendre les autres, puis sen revirent au roy et a son consseil et dissent quil avoient veut et consideret les Angles qui estoient amanis* (1) *de ij lieuwes de la et aurient ordonnet iij batailles et les atendoient bellement. A dont estoit dalles le roy messire Jehan de Haynneau qui le relation oy mout vollentiers pour tant que li bons chevaleers en raportoient verité et li dissent cil qui ce rapport faisoient qu'il regardast quel cose il en volloit faire. Lors pria li roys au monne de Basele quil en volsit dire son advis pourtant qu'il estoit durement vaillans chevaliers et les avoit veu et justement conssidéré. Li monnes sescuza par pluisseurs foix et disoit que la avoit tant de nobles seigneurs et de bons chevalier que sus yaux ne sen vouroit ensonnyer. Nonobstant ces excusanches et son bel langage il fu tant priiéz et cargiés dou roy quil en dist son advis en telle mannierre, que votre conroy sont diversement épars par les*

(1) Prêts, disposés.

Digitized by Google

camps sera durement tart ainschois quil soient ordonné ne rassamblé car nonne est ja passée et consseillerie que vous fesissiez chy endroit vostre host logier et demain matin apries messe ordonnissiez vos batailles meurement et puis chevauchisiiez par deviers vos ennemis rengies sans desroy el le nom de Dieu et de Saint Gorge car je sui certain que votre annemy ne sen fuiront mies ains vous atendront seloneq che que j'ay veut.

Chilx conssaulx pleut assez au roy de Franche et leuuist vollentiers fait et fist envoyer par toutes as routtes des seigneurs et pryere quil feissent retraire leurs bannierres arriere. Car li Engles estotent la devant rangiés et volloit la endroit logier jusques a lendemain. Bien fu sceu entre les seigneurs li mandemens dou roy. Mes nulx diaux ne se volloit retourner, se chil ne se retournoient qui estoient premiers et chil qui estoient devant avanchiet ne se volloient retourner pour tant quil estoient si avant allet se li autres ne se retournoient premiers car ce lor sembloit estre homtes mais il se tenoient quoys. Li autre qui estoient deriere chevauchoient toudis avant pour tant quil volloient y estre ossi avant que li autre ou plus et tout ce estoit par orgoeil et par envie si comme on puet bien supposer et dont toutes bonnes gens darmes nont que faire car Dieux et fortune het ces ij vistes. Or ne fu mies li conssaux dou bon chevaliers tenus ne li commandemens dou roy acomplis dont che fu follie car oncques bien ne vint de désobeir a son souverain. Tant avoit la de grans seigneurs de baronnie et de chevaliers que merveilles seroit a recorder, si regardoient li ungs sus l'autre si comme pour leur honneur avanchier, car enssi con dist cest une bonne envie darmes mes que on le face raisonnablement; ensi en chevauchant toudis avant li maistres des arbalestriers qui conduisoit les genenois chevauca tant et se routte quil se trouverent devant les engles, lors saresterent tout quoy et prissent leurs arbalestres et leur artillerie et s'appareillierent pour commencher la bataille.

Le récit qui précède est analogue à celui de l'imprimé, quant à la reconnaissance faite par le chevalier attaché au roi de Bohême, que les manuscrits nomment le moine de Bascle ou de Basele, et que le nôtre appelle le monne de Basele, et quant au bon avis qu'il donna au roi; mais, d'après ce récit, Philippe de Valois fit tout ce qui dépendait de lui pour le suivre, et ce fut sans ordre que la bataille commença.

Les imprimés s'expriment autrement : « Quant le roi Philippe, » disent-ils, vint jusques sur la place où les Anglois étoient près

Digitized by Google

» de là arrêtés et ordonnés, et il les vit, le sang lui mua, car il les » héoit; et ne se fut a donc nullement refrené ni abstenu d'eux » combattre; et dit à ses maréchaux : Faites passer nos Gennevois » devant et commencer la bataille. »

La *Chronique de St-Denis*, écrite par un moine contemporain (1), parle dans le même sens. Voici les termes dont elle se sert : *Et environ heure de vespres le roy vit lost des anglois le quel fut esprins de grant hardiesse et de courroux desirant de tout son cueur combattre son ennemy. Si fist tantost crier a larme, et ne voulut oncques faire le conseil de quelque homme que ce fust qui loyaument le conseillast dont ce fut grant douleur, car len luy conseilloit que celle* uuyt *luy et tout son ost se reposassent et il nen voulut riens faire, mais sen alla a tout sa gent assembler aux anglois.*

On verra cependant, par la suite de notre manuscrit, que le roi de France, en quelque sorte étranger au combat, ne put ni le diriger ni y prendre part de sa personne, et que certains ordres qu'on lui prête n'émanèrent réellement pas de lui.

Poursuivons : *Et environ heure de vespre,* dit le manuscrit, *commencha ungs esclistres et un tonnoir très grans et une pleuve très grosse avoecq* 1 *très grant vent et lavoient li franchois ens ou viaire et li engles au dos.*

Dans l'histoire de la bataille de Crécy, aucune circonstance n'est indifférente, et chacune d'elles a été diversement commentée. Si nous nous en rapportons au second continuateur de Nangis, rien ne fut plus fatal que cette pluie; voilà ce qu'il en raconte : « Lorsque nos Français se disposaient au combat, voilà qu'une » pluie tomba subitement du ciel; l'air, qui jusque-là avait été » clair, s'obscurcit, et la pluie resserra tellement les cordes des » arbalètes des Génois que, quand ils durent s'en servir contre » les Anglais, ils ne purent, par grand malheur, les tendre, à » cause de l'humidité, du resserrement et du raccourcissement des » cordes; il n'en fut pas de même des archers anglais, parce que, » disposés au combat avant la pluie, ils en avaient garanti leurs » arcs, *appositis in capitibus arcuum cordis suis* (2). Il en résulta,

(1) Cette partie de la chronique de St-Denis est entièrement originale, et n'est ni copiée, ni traduite sur des documents qui se trouvent ailleurs. Elle s'étend depuis l'an 1340, où finit le premier continuateur de Nangis, jusqu'en 1380; on a des raisons de croire qu'elle est écrite par un moine de l'abbaye de St-Denis.

(2) *Les Anglais avaient caché les cordes de leurs arbalètes dans*

Digitized by Google

» toujours d'après le même chroniqueur, que les Génois ne purent
» rien lancer de leurs arbalètes, qu'ils ne parvinrent pas à tendre;
» qu'on les accusa de trahison, de s'être vendus aux ennemis, et
» qu'on les massacra. »

On lit à peu près la même chose dans les chroniques de St-Denis. *Toutefois len disoit communement que la pluye qui cheoit avoit si mouillié les cordes de leurs arbalestes que nullement ils ne povoient traire ne tendre.* Froissart, ni dans l'imprimé ni dans notre manuscrit, ne parle des effets de cette pluie sur les arbalètes génoises, et, ce qu'il y a de remarquable, Villani dit seulement qu'il tomba une petite pluie (e poi piovve una piccola aqua), et ne lui attribue aucunement la défaite des Génois, qu'il explique d'une autre manière, ainsi que nous le verrons bientôt.

Reprenons notre manuscrit : *Quant li maistres des arbalestriers eut ordonné et a routte les Genenois pour traire ils commenchierent a huer et a juper moult haut et li Engles tout koy et descliquierent aucuns kanons quil avoient en le bataille pour esbahir les Genenois.*

leurs chaperons, *pour les préserver de la pluie* (de Sismondi). Il me semble que le savant historien aurait dû traduire *arcs* au lieu d'*arbalètes*. Il paraît, d'après les expressions des auteurs contemporains, que les Génois avaient des arbalètes, et les Anglais des arcs. Les premiers se servaient de quarreaux (quadrella), de virettons (verrettoni); les autres de saïettes ou sagettes (saette). Les Génois sont appelés *balistarii*, les Anglais *sagittarii*; leurs armes n'étaient pas les mêmes.

Sur le beau manuscrit de Froissart de la bibliothèque du Roi, provenant de la riche collection du seigneur de la Gruthuse et exécuté au xve siècle, la bataille de Crécy est représentée dans une grande miniature : on y a bien marqué la différence des armes des Anglais et des Génois. Ceux-ci ont des arbalètes à manivelle, les autres de simples arcs ou arcs à la main que Gaston Phœbus, comte de Foix, qui vivait au xive siècle, appelle arcs *anglois* ou turquois. Le noble auteur, dans son Traité de la chasse, en détaille les dimensions et celles de la flèche; il finit cependant par traiter avec mépris la chasse à l'arc, et par envoyer à l'école des Anglais ceux qui veulent s'y perfectionner. C'est qu'en effet l'usage de ces armes avait été fort négligé en France, pendant une grande partie du xive siècle, et il fallut, pour le remettre en honneur, que Charles V, ayant à recommencer la guerre avec les Anglais, de tout temps excellents archers, proscrivit tous les jeux et tous les divertissements pour leur substituer le maniement de l'arc et de l'arbalète, dans le but d'habituer ses sujets à devenir d'habiles tireurs.

Digitized by Google

Voici encore une indication très-remarquable donnée par notre manuscrit ; les Anglais se servirent de canons à Crécy. Les imprimés de Froissart n'en parlent pas, et on s'était appuyé de leur silence, à cet égard, pour infirmer l'autorité de Villani qui fournit encore plus de détails sur cette circonstance ; cependant la chronique de St-Denis en avait fait aussi mention en ces termes : (le roy) *sen alla a tout sa gent assembler aux Anglois; lesquels getterent trois canons. Dont il advint que les Genevoys arbalestriers qui estoient au premier front tournerent les dos et laisserent le traire si ne scet-on se ce fust par trahyson, mais Dieu le sceut.* Villani avait parlé de ces canons, qu'il nomme bombardes, en décrivant le retranchement de chariots qui entourait l'armée anglaise : « Le roi » d'Angleterre, dit-il, plaça ses archers, qu'il avait en grand » nombre, les uns sur les chariots, les autres dessous, avec des » bombardes qui lançaient des boules de fer, au moyen du feu, » pour porter l'effroi et le ravage dans la cavalerie française. » — Rapportons de suite l'autre passage où Villani parle encore de ces bombardes : « Le premier corps d'armée, avec les arbalestriers » génois, se pressa vers le retranchement de chariots (*carrino*) » du roi d'Angleterre, et ils commencèrent à lancer leurs viretons » (*verrettoni*); mais ils furent bientôt repoussés; car, sur les » chariots et dessous les chariots, couverts par des étoffes et des » draps qui les garantissaient des quarreaux, il y avait dans l'ar- » mée anglaise, outre ce qui était rangé en ordre de bataille » dedans le retranchement de chariots et en escadrons de cava- » lerie, il y avait, comme on a dit, 30,000 archers tant anglais » que gallois, qui, pour un quarreau d'arbalète que les Génois » avaient lancé, leur décochaient, avec leurs arcs, trois flèches » (*saette*), lesquelles paraissaient en l'air comme un nuage, et ne » tombaient point en vain et blessaient gens et chevaux, sans » compter les coups de bombarde qui faisaient tant de bruit et de » fracas qu'il semblait que Dieu tonnât. Il en résulta une grande » perte en hommes, et surtout en chevaux. »

Nous ne pensons pas qu'actuellement qu'on possède tant de témoignages concordants, on doive douter que les Anglais ne se fussent servis de canons dans cette bataille. Comme c'était un expédient nouveau, une sorte de surprise qui pouvait être regardée comme n'étant pas de bonne guerre, ils ont pu se taire sur ce point, afin que leur victoire en fût plus glorieuse ; et

Digitized by Google

voilà peut-être pourquoi Froissart n'en a pas parlé dans sa seconde relation (1).

Revenons à notre manuscrit : *Apres que li oraiges fu passés li dit mestre des arbalestriers fissent avanchir bidaus et genenois et aller par devant les batailles pour traire et pour besser* (2) *as engles et yaux de rompre, enssi que coutume est allerent de si pries quil traissent assez li uns as autres et furent assez tot bidaus et genenois par les archiers desconfis et fuissent fuis en voies se il peuvissent, mais les batailles des grans seigneurs estoient si* estaffées *pour yaux avanchier et combattre lors ennemis quil natendierent ne* 1 *ne autre, ne ordonnanche ne arroy, ains coururent tous desordonnés et entremesles tant quil enclorent les Genenois entre yaux et les Engles par quoy il ne peurent fuir ains cheoient li cheval foible parmi yaux et li cheval fort cheoient parmi les foibles qui cheu estoient et chil qui deriere estoient ny prendoient point garde pour le priesse si cheoient parmi chiaux qui ne se pooient relever et dautre part li archiers tiroient si espessement et si ouniement a chiaux qui estoient devant et dencoste que li cheval qui sentoient ces saiettes barbues faisoient merveilles, li ung ne volloient avant aller li autre sailloient contremont li pluissieurs regectoient fort, li autre se retournoient les culs pour les saiettes quil sentoient par deviers les ennemis maugret leurs mestres et chil qui sentoient le mort se leissoient cheoir. Et les gens darmes engles qui estoient rengiet apret s'avanchoient et se freoient entre ces signeurs et ces gens qui ne se pooient aidier de leurs chevaux ne diaux meismes et tenoient daghes, haces et cours espois de guerre durs et roys et ocioient gens a leur aise sans contredit et a peu de fait et de deffensce. Car il ne se pooient aidiep ne dessoinmier li uns par l'autre ne oncques on ne vit tel mesaventure ne perdre tant de bonnes gens a peu de fait. En telle mannière dura chils grans mestiers pour les Franchoie jusques a le nuit. Car li nuis les departi et ja estoit vespres quant li bataille commencha ne oncques li corps dou roy de Franche ne nuls de se bannierre ne peut che jour parvenir jusques a le bataille, ossi ne fissent nulles des commungnes des bonnes villes de Franche, fort tant que les sires de Noiiers ung anchiens chevaliers et durement preudons et vaillans porta loriflambe la souverainne banniere dou roy si avant quil y demoura.*

(1) Rapin de Thoyras dit, dans son Histoire, que les Anglais avaient quatre canons, placés sur une petite colline.

(2) Peut-être *berser*.

Digitized by Google

Ce récit, fort vraisemblable d'ailleurs, diffère de la relation imprimée, en ce qu'il ne fait pas mention de l'ordre à la fois absurde et barbare donné par le roi Philippe de massacrer les Génois qui formaient la première ligne de l'armée.

Dans l'imprimé, ainsi que nous l'avons déjà vu, on représente ces Génois comme fort harassés par la marche et le poids de leurs armes, et très-peu disposés à se bien battre. De quoi le comte d'Alençon, frère du roi, fut durement courroucé, et dit : *On se doit bien charger de telle ribaudaille qui faillent au besoin.* — Plus loin l'imprimé ajoute : « que les Gennevois qui n'avoient pas appris à » trouver tels archers que sont ceux d'Angleterre, quand ils sen- » tirent les sagettes qui leur perçoient bras, tetes et banlèvres, » furent tantôt déconfits ; et coupèrent les plusieurs les cordes de » leurs arcs et les aucuns les jetoient jus : si se mirent ainsi au » retour. Entre eux et les François avoit une grande haie de gens » d'armes, montés et parés moult richement, qui regardoient le » convenant des Gennevois; si que, quand ils cuidèrent retourner » ils ne purent ; car le roi de France, par grant mautalent, quand » il vit leur povre arroy, et qu'ils déconfisoient ainsi, commanda » et dit : *Or tot, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empechent* » *la voie sans raison.* Là vissiez gens darmes en tous lez entre eux » férir et frapper sur eux et les plusieurs trébucher et cheoir » parmi eux qui oncques ne se releverent (1). »

Le continuateur de Nangis raconte également que les Génois n'ayant pu se servir de leurs arbalètes, qui avaient été mouillées par la pluie, les Français, n'en sachant pas la cause, se crurent trahis, s'imaginèrent que ces étrangers avaient été gagnés à prix d'argent pour faire un simulacre de combat, et se mirent à les massacrer, ne voulant admettre aucune raison, quoiqu'ils s'excusassent à grands cris; les ennemis, qui d'abord avaient été effrayés, reprirent courage, et profitant du désordre qui avait été mis dans les rangs français, les attaquèrent vigoureusement avec leurs glaives, leurs arcs et leurs flèches, les mirent en déroute, etc. Dans ce passage, il n'est pas question du roi de France ; mais

(1) Au chapitre 288, l'imprimé de Froissart répète la même chose : « Le » roi de Bohême ayant demandé où en était la bataille, on lui répondit : » tous les Gennevois sont déconfits, et a commandé le roi a eux tous tuer ; » et toutes fois entre nos gens et eux a si grande toullis que merveilles car » ils cheent et trébuchent l'un sur l'autre et nous empechent trop grande- » ment. »

Digitized by Google

les chroniques de St-Denis lui font remplir à peu près le même rôle que le Froissart des imprimés. *Si sen commencerent les genevoys a fouyr, et moult dautres nobles et non nobles si tost comme ils virent le roy de France en peril si le laisserent la et sen fouyrent. Quant le roy de France vit ainsi faulsement ses gens ressortir et eulx en aller et mesmement les genevoys le roy de France commanda que len descendist sur eulx. Adoncques les nostres qui les cuidoient estre traistres les assaillirent moult cruellement et en mirent beaucoup à mort.*

L'histoire manuscrite composée par Gilles li Muisis, abbé de St-Martin de Tournay, vers l'an 1347, et citée par M. Buchon dans le Panthéon littéraire, raconte que Philippe de Valois, après avoir donné ordre de tuer les Génois, fit ensuite cesser le carnage. *Videns autem rex fugam balistariorum de genuenes et aliorum peditum, præcepit quod, ubicumque invenirentur, interficerentur. Fuitque illa die et post de ipsis facta ingens occisio; sed rex, intelligens causam fugæ, indulsit eis et de eisdem cessare fecit cædem.* Il convient d'ajouter que ce vénérable abbé avoue que, voulant écrire l'histoire de cette bataille, il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain.

Nous voyons, par notre manuscrit, que Philippe de Valois ne fut jamais en péril, ni à portée du combat; le chroniqueur de St-Denis a donc été mal informé sur ce point, et il est à croire que la première relation de Froissart est plus véridique que la seconde. Philippe de Valois fut assez malheureux dans cette fatale journée, pour qu'on ne lui impute pas des fautes qui lui sont étrangères (1).

Villani se garde également d'attribuer au roi le massacre des Génois; voici ce qu'il en dit : « Mais le pire, c'est que le lieu du » combat étant étroit, comme était l'ouverture du retranchement » de chariots du roi d'Angleterre, la seconde bataille, celle du » comte d'Alençon (2), en frappant et poussant, pressait telle-

(1) M. de Sismondi, adoptant l'opinion de la Chronique de St-Denis, dit, dans son Histoire des Français : *Le propos atroce de Philippe ne fut pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès qui, par son exécution, entraîna la perte de la bataille.*

(2) Villani dit que le comte d'Alençon commandait la seconde bataille française avec beaucoup de comtes et de barons, formant 4,000 cavaliers, et un nombre suffisant de sergents à pied. Il ajoute que le roi de France conduisait la troisième bataille, qu'il avait avec lui les autres rois, des

Digitized by Google

» ment les arbalestriers génois contre les chariots, qu'ils ne purent » plus résister ni se servir de leurs arbalètes ; de plus, frappés » par les flèches des Anglais et par les bombardes, un grand » nombre furent blessés et tués. Ces arbalestriers étant ainsi » blessés et repoussés contre les chariots par leurs propres cava- » liers, tournèrent le dos pour s'enfuir ; ce qu'apercevant les ca- » valiers français et les sergents, ceux-ci, s'imaginant qu'ils » trahissaient, en tuèrent tant qu'il n'en échappa que très- » peu. »

Rapportons sans l'interrompre la suite du récit de Villani : « Édouard IV (1), prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, qui » conduisait la première bataille composée de 1,000 cavaliers et » de 6,000 archers gallois, apercevant que les archers de la pre- » mière bataille des Français tournaient le dos, monta à cheval, » sortit du retranchement de chariots, et assaillit la cavalerie fran- » çaise où étaient le roi de Bohême et son fils, le comte d'Alençon, » frère du roi de France, le comte de Frandre, le comte de » Blois, le comte de Ricorte (2), messire Jean d'Analdo (3), et » beaucoup d'autres comtes et de grands seigneurs. Le combat fut » là rude et dur ; presque en même temps suivit la seconde ba- » taille française, à quoi contribua surtout la fuite des Génois. » Dans cette mêlee, périrent le roi de Bohême, le comte d'Alençon » et beaucoup de seigneurs et de piétons... (4). Ce qui mit le plus » de confusion parmi les Français fut leur grande multitude, soit » de gens à cheval, soit de piétons, qui ne s'entendaient à autre » chose qu'à pousser en avant et à heurter avec leurs chevaux, » croyant rompre les Anglais, tandis qu'ils s'étouffaient les uns » les autres, de la même manière qu'il leur arriva à Courtray avec » les Flamands. Ils étaient surtout empêchés par les corps des » Génois qui couvraient la terre là où la première bataille avait été » rompue, par les chevaux morts ou blessés qui encombraient

comtes, des barons, avec tout le reste de son armée qui était formée d'un nombre infini de cavaliers et de gens de pied. Nous avons indiqué plus haut ce qui, suivant lui, composait la première bataille.

(1) Cette désignation, toute fausse qu'elle est, était bien naturelle, de la part de Jean Villani qui, mort en 1348, devait s'imaginer que le prince de Galles régnerait après son père.

(2) D'Harcourt.

(3) D'Aumale.

(4) Il y a ici un passage sur lequel nous reviendrons.

Digitized by Google

» tout le champ de bataille, et qui avaient été frappés des bom-
» bardes ou des flèches; car il n'y avait pas un cheval des Fran-
» çais qui ne fût blessé, et le nombre de ceux qui furent tués était
» immense. Cette bataille si funeste, commencée avant vêpres, se
» prolongea jusqu'à deux heures de nuit. »

Les renseignements qne nous venons de puiser dans Villani éclairciront la suite du récit de Froissart que nous reprenons. *Li bons roy de Behaingue*, dit notre manuscrit, *qui tant fu larges et courtois, preux et vaillans quant il entendi que on se combatoit appela le monne de basele qui etoit dalles lui et de ses chevaliers et les bons chevaliers de son pays de Behayngne et de Luxembourch qui durement lamoient et leur pria et enjoindi especialement que il le volsissent mener si avant quil peuuist ferir 1 cop d'espée et chils qui acomplir veurent son desir se requillierent tout enssamble et fissent chevauchir les bannieres leurs seigneurs le roy et sen vinrent de grant vollenté assemblés as engles et la eut fort hustin et dur et rebouterent a dont le bataille dou princhc — lors s'avala la bataille dou comte de Norhantonne et de l'evesque de Durem et reconforterent celui dou princhc de Galles. Li comtes de Blois, li duc de Loraine et leurs gens se combattoient dautre part mout vassamment et donnerent a leur endroit les angles assez affaire, et fu tel fois que li bataille dou princhc de Galles branla et eut moult affaire, et vinrent doy chevaliers Engles de le bataille dou princhc deviers le roy Engles et li dissent : Sire il vous plaise a venir comforter votre fil car il a durement affaire, a dont demanda li roys sil estoit anques blechiés ne navrés. On li dist oil mes non trop durement, dont repondi li roys et dist as chevaliers : Retournez deviers lui et ne m'en venez meshui querre jusques a tant quil soit si navret quil ne se puist aidier, laissies l'enfant gaegnier ses esperons. A dont retournerent li chevaliers de le bataille dou roy et revinrent deviers le princhc et se bataille.*

Cette réponse d'Edouard se trouve dans l'imprimé au chapitre 290; mais elle est rapportée ici d'une manière plus simple, et ne paraît pas arrangée après coup, comme celle que Froissart adopta plus tard.

A cette bataille, continue notre manuscrit, *qui fu assez pries de Crechi eut trop de contraires et de inconveniens pour les Franchois. Premierement par orgoel ils se combatirent sans arroy, sans ordonnanche et outre le vollenté dou roy. Car il ne peult oncques parvenir jusque a le besoigne ne messire Jehans de Haynnau qui estoit retenus pour son corps ne pluisseurs autres bons chevaliers. Et assemblerent*

Digitized by Google

li Franchois as Engles li pluissieurs qui n'avoient beu ne mengiet tout le jour, mais estoient lasset et travelliet dont ils nestoient mies plus fort ne mieux en leur alainne et se combatoient le solleil en l'œil qui mout les grevoit et avoecq tout ce il estoit durement tart car il fu tantost nuis se ne savoient li pluisieurs radrechier a leur banniere ne a leurs mestres. Mes cil qui aventurer et combattre se volloient tout enssi qu'il venoient se boutoient ens et quant il estoient parvenu jusques à la bataille il trouvoient dencontve ces archiers qui trop grant encombrier leur faisoient, enssi se parseuevi cette vesprée tant que la nuis fu toutte obscurchie et ne recongnissoient mies lun lautre.

Touteffois li Englès ne se mouvoient de leur place ne dou lieu ou il estoient ordonné, ne nulx hommes darmes de leur costet ne se metoient devant leur tret car il peuvissent bien foliier (1). *Li roys de France qui se tenoit enssus de le bataille dalles lui monsseigneur Jehan de Haynnau et aucuns de son consseil bons chevaliers et steurs qui estoient garde de son corps enquerri souvent comment li besoingne se portoit, se li fu di environ soleil escoussant li mesaventure et li pestilence qui estoit avenus sur ses gens et se ny avoit point remede de nul recouvrier. Quant ly roys oy ces nouvelles si fu durement enflamés d'ayr et se feri son cheval des esperons par devers ses ennemis, a dont le ratinrent chil qui dalles lui estoient messire Jehans de Haynnau, messire Carles de Montmorensi, li sires de Saint-Digier, li sires de Saint-Venant* (2) *et aucun bon chevalier qui ordonnet estoient pour son corps garder et li conssillier et qui imaginerent et conssidererent le peril et dissent : Ha chiers sires et nobles roys aiies atemprance et mesure en vous, se aucune partie de vos gens se sont perdu par follie et par leur outrage ne vous voeilliez pour ce mettre en peril ne le noble couronne de France en tel meschief ne tel aventure car encoires estes vous puissant assez de rassambler otant de gens que vous avez perdu et plus assez ja ne sera vos royaume si*

(1) S'égarer, en parlant des traits.

(2) L'imprimé ne nomme pas ces deux derniers et cite en leur place les sires d'Aubigny, de Beaujeu et de Montsault. L'édition de 1513 appelle celui-ci sire de Montfort, au lieu de Monsault. Michel de Northburgh met le sire de Saint-Venant au nombre des guerriers tués à Crécy ; c'est ce même seigneur de Saint-Venant, l'un des gouverneurs du jeune duc Charles de Normandie, qui quitta aussi avec lui le champ de bataille de Poitiers, en 1356. Il est plus connu sous le nom de Robert de Waurin, était maréchal de France et mourut en 1360.

Digitized by Google

desconfis, retournes mes hui a la broie qui est assez pries de chu. Dedens demain arrez vous autres nouvelles et bon consseil se Dieux plaist. Li roys qui mout estoit escauffés dair tout en chevauchant considera les parolles de ses bons chevaliers et leur consseil et plus celui de monsigneur Jehan de Haynnau que nulx des autres car il le sentoit si loyal et si adviset que contre se deshonneur il ne leuuist nullement fourconssilliet. Dautant pour ce ossi au voir dire il veoit bien quil estoit tart et une puignie de gens quil avoit dalles lui pooient sus une desconfiture peu faire. Si se rafrenna et tourna son cheval sus frain et prist le chemin de la broie et y vint gesir celle nuit et li chevalliers dessus nommet qui estoient dalles lui.

On a pu remarquer que Jean de Haynnau avait été à tout moment cité dans le récit de la bataille; il est probable que c'est sur son témoignage que Jean le Bel a rédigé sa relation, et il en résulte que Philippe de Valois, ainsi que nous l'avons dit, ne prit aucune part au combat; on n'y voit pas que son cheval ait été atteint d'une flèche, ainsi que l'imprimé de Froissart le raconte, au chapitre 293, et encore moins qu'il ait été blessé lui-même, comme le fait entendre la lettre de Michel de Norhtburgh qui en parle comme d'un *on dit*, *et Phelippe de Valois.... eschaperent navfrés, a ceo qe homme dist.*

Henri de Knyghton, chanoine de Leicester, dont la chronique s'étend jusqu'en 1395, est plus explicite; il raconte que Philippe reçut une flèche dans la figure, que son cheval fut tué, qu'il en prit un autre et se sauva (1).

Villani dit aussi que le roi de France, après avoir été blessé, s'enfuit dans la nuit à Amiens; mais il fait précéder cette assertion d'un récit qui ne s'accorde avec celui d'aucun autre historien et qui paraît être erroné. Suivant lui, « le roi de France, voyant » tourner ses gens, se porta avec sa troisième bataille et le res- » tant de son armée sur les Anglais; il fit des merveilles de sa » personne et força les Anglais de se retirer vers leur retranche- » ment de chariots; ils auraient été rompus à leur tour si le roi » Edouard n'était venu à leur aide, en sortant avec sa troisième

(1) *Rex Franciæ Philippus percussus est in facie cum unâ sagittâ, dextrartusque ejus occisus est; ascenditque alium compotem et fugit.* Son histoire, intitulée : *de Eventibus Angliæ*, est pleine d'inexactitudes, aussi a-t-il eu soin d'écrire sur son manuscrit ces vers léonins :

Me metuo dubium pro veris sæpè locutum,
Plus audita loquor quàm mihi visa sequor.

Digitized by Google

» bataille par une autre issue du retranchement qu'il fit pratiquer
» pour prendre les ennemis à revers, et dégagea les siens, en as-
» saillant les Français de côté, à quoi s'employaient les piétons
» anglais avec leurs arcs, et les Galois avec leurs lances dont ils
» éventraient les chevaux. »

Un historien anglais qui écrivait près de cent ans après l'événement (en 1440), Thomas de Walsingham, renchérit encore sur ces circonstances. Il raconte, dans deux ouvrages qui contiennent à peu près les mêmes faits (l'*Historia brevis* qui va jusqu'à la mort d'Henri V, vers 1422, et l'*Ypodigma Neustriæ* qui se termine en 1418), que le roi de France, qui renversait et tuait beaucoup de monde, fut blessé à la gorge et à la cuisse, et que, jeté deux fois en bas de son cheval par le roi d'Angleterre, il eût été pris s'il ne se fût mis promptement à fuir (1). C'est probablement d'après ce passage, qu'il n'aurait pas fallu adopter de confiance, que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* disent que le roi reçut à Crécy deux blessures, une au cou, l'autre à la cuisse.

Notre manuscrit ne mentionne aucune réponse faite par Philippe de Valois au châtelain de Labroie; on a discuté pour savoir s'il avait dit : *Ouvrez à l'infortuné roi de France,* ou *C'est la fortune de France;* la première leçon est la plus naturelle et elle est vraisemblable; mais il se pourrait aussi que cette parole n'ait pas été dite, et qu'elle ait été imaginée plus tard pour embellir le récit des chroniqueurs.

Reprenons la suite de notre manuscrit : *Encoires se combattoient et entoueilloient aucuns de chiaux qui estoient a le bataille si semparti messire Carles de Behaingne filx au bon roy de Behaingne qui s'appeloit et escripsoit roys d'Allemaingne* (2), *ossi fissrent*

(1) Dum multos posternit et perimit in gutture et femore vulneratur et bina vice per regem Angliæ equo suo dejecitur; captusque fuisset ibidem nisi citius sibimet fuga consuluisset.

(2) L'imprimé, chap. 288, fait entendre que Charles de Bohême quitta de bonne heure le champ de bataille; *Je ne sais pas*, ajoute Froissart, *quel chemin il prit.* Suivant Villani, il se trouvait le dimanche matin, avec une troupe d'environ 8,000 hommes, tant cavaliers que piétons, qui s'étaient ralliés sur une colline auprès du bois, dans le voisinage du champ de bataille. Cette troupe ne savait si elle devait attaquer les Anglais ou les fuir; le roi d'Angleterre commanda aux comtes de Warwich et de Norentone de les combattre avec une quantité suffisante de cavaliers et de piétons; les Français, comme gens déjà en déroute, résistèrent peu, et en fuyant beau-

Digitized by Google

pluisseurs seigneurs car ce euuist esté pité se tout y fuissent demouret et en demoura il assez dont ce fu dammaiges mes tels batailles et si grans deconfiture ne se font mies sans grant occision de peuple.

Li comtes Guillaume de Namur eut mort desoubs lui sont coursier et fu en grant peril de son corps et a grant meschief relevés et y demoura ung bon chevalier des siens que on clammoit messire Loyes de Jupeleu (1), *et se sauva ledis comtes par l'avis et l'effort de ses hommes qui le gouvrenoient qui le missent hors dou peril. On ne vous poet mies dire ne recorder de tous chiaux qui la furent quel aventure il eurent ne comment il se combatirent chil qui y demorerent ni comment cil sempartirent qui se sauverent car trop y fauroit de raisons et de paroles mes tant vous di que on oy oncques à parler de si grande deconfiture ne tant mors de grans signeurs ne de bonne chevalerie quil eut la a si peu de fait darmes qu'il y eut fait et comme cil le temoigneren qui y furent tant dun les comme de lautre et par lesquelx la pure verité en est escripte. Ceste bataille fu par* 1 *samedi lendemain du jour Saint Bretemieu ou mois daoust lan de grace Notre Seigneur mille* cccxlvj.

Quant la besoingne fu départie et la nuis fu venue toutte espesse li roys anglès fist criier sur le hart que nulx ne se mesist a cachier apries les ennemis et que nus ne despouillast les mors ne ne les remuast jusque a tant quil en aroit donné congiet. A celle fin fist li rois ce ban que on les peuuist mieux reconnoistre au matin et commanda que chacun allast a se loge reposer sans desarmer et pria que tout li comte signeur baron et chevalier venissent souper avoecq lui et commanda a ses marescaux que son host fust bien gardes et escargaitiés toute celle nuit. Li commandemens dou roy fu fais de tout en tout et vinrent soupper dalles le roy chil qui priict en estoient et poes bien croire quil furent en grant joie et en grant repos de coer pour la belle aventure qui avenue leur estoit. Le diemenche au matin fist grant brunnie si ques grant fuisson des Englès yssirent des loges aucun a cheval et aucun a piet et allerent par le congiet dou roy aval les camps pour savoir se il porroient veoir aucun des Franchois qui se rassamblaissent par troppiaux ou gramment enssamble pour yaux rassaillir de nouviel. Si en trouverent fuisson des commungnes des bonnes villes qui avoient dormit en boskes, en fosses et en hayes par

coup furent pris et tués. Messire Charles de Bohême ayant reçu trois blessures, s'enfuit à l'abbaye de *Riscampo*, où étaient les cardinaux.

(1) Un Louis de Jupelai est dans la table des noms cités par Froissart.

Digitized by Google

troppiaux et demandoient li ungs as autres de leur aventure et quil devenoient, car il ne savoient que avenu leur estoit ne que li roys ne leurs conduisierres estoit devenus. Quant il virent ces Englès venir viers yaux il les atendirent et penserent que ce fuissent de leurs gens, et chil Englès se ferirent entriaux si comme li leux entre brebis et les tuoient a vollenté et sans deffense.

Une autre compaignies d'Englès allerent aventurer d'un autre costet et trouverent grans tropiaux de gens en pluissieurs lieux qui alloient aval les camps pour savoir se il porroient oyr nouvelles de lor seigneur, li autre queroient lors mestres, li autres leurs proismes, li autres lors compaignons et chil Englès les ocioient tout enssi quil les trouvoient on encontroient. Environ heure de tierche il revinrent a leurs loges en ce point que li roys et li seigneur avoient oy messe et lor compterent lor aventure et chou quil avoient fait. A dont commanda li roys a monseigneur Renaut de Ghobehen qui estoit moult vaillans chevaliers et li plus proeux des chevaliers englès tenus quil presist aucuns chevaliers connissans armes et tous les hiraux avoecq lui et allast par tout les mors et mesist tous les chevaliers quil poroit recongnoistre en escript et tous les princhés et les grans seigneurs fesist porter enssemble dun costet et sus chacun son non escript par quoy on les peuuist reconnoistre et faire leur service seloncq leur estat. Li dis messire Renaux et se compaignie se fissent ensi que commandé leur fu et cierquierent tout le jor les camps de chief en cor et tous les mors et rapporterent au soir au roy si comme il avait ja souppet leur escript et fu sceu par leur escript quil avoient trouvet XI chief de princes parmi 1 prelat mors. IIII^{xx} chevaliers banneres et environ XII^{c} chevaliers dun escut ou de ij. et bien XV^{m} ou XVI^{m} autres que escuiers que tourniquiel que bourgois de bonnes villes que bidaus que genenois que gens de piet tous gisans sour les camps et navoient trouvet que iij chevaliers englès mors et environ XV archers (1).

(1) La chronique latine de Corneille Zantfliet, moine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, mort en 1462, contient un récit de la bataille de Crécy, qui, quoique fort court, s'accorde presque en tout point avec la relation de notre manuscrit; il est très-probable que Zantfliet s'est servi pour le composer de la chronique de Jean le Bel, son compatriote, qu'il aura seulement translatée en latin. Voici un passage qui, ce me semble, ne peut s'appliquer qu'au chanoine de St-Lambert : « Quoi que d'autres » puissent raconter, celui qui a écrit cette histoire en langue vulgaire l'a » apprise, mot pour mot, de la bouche de messire Jean de Hainaut ou de » Bealmont (Beaumont), qui étoit présent au combat : » *Quidquid alii*

Digitized by Google

Cette énumération diffère de celle de l'imprimé où on compte environ trente mille hommes tués (1), au lieu de 16 à 17 mille seulement dont notre manuscrit fait mention.

La lettre de Michel de Northburgh ne parle que de 1,542, bonnes gens d'armes morts sur le champ de bataille sans compter les communes et les pedailles (2); si nous consultons Villani, nous y voyons que, « suivant ce que s'accordèrent à écrire les personnes » qui furent présentes à cette bataille, si malheureuse pour le » roi de France, il y eut bien vingt mille hommes cavaliers ou » piétons qui y périrent, et des chevaux en quantité innombrable. » Dans ce nombre, il y eut plus de 1,600, soit comtes, soit ba- » rons, soit bannerets, soit chevaliers de parage, et plus de » 4,000 écuyers à cheval, sans compter les prisonniers et les » fugitifs presque tous blessés de flèches. »

Un écrivain contemporain, cité dans les Preuves de l'histoire du Dauphiné (3), marque précisément qu'il périt à la bataille de Crécy 1,716 (4), tant princes que seigneurs et chevaliers, et en-

garriant, is qui hanc scripsit Historiam in vulgari, ipsam de verbo ad verbum didicit ex ore dicti domini Johannis de Hannonia vel de Bealmont qui præsens aderat in conflictu. On trouve, dans la chronique de Zantfliet, l'armée d'Edouard évaluée, comme le fait notre manuscrit, à 24,000 hommes. L'énumération des morts, du côté des Français, est également presque pareille : on compte 15 princes, 80 barons, 1,200 chevaliers, et, pour le reste, 15,000. La perte des Anglais n'est aussi que de trois chevaliers et d'environ 20 archers. (La Chronique de Corneille Zantfliet est imprimée dans le T. IV de l'*Amplissima Collectio* de Martenne et Durand.)

(1) *L'Art de vérifier les dates* compte de 25 à 30,000 hommes tués dans cette bataille, indépendamment d'un nombre peut-être plus considérable encore qui périrent le lendemain. Cependant Thomas de Walsingham n'évalue qu'à deux mille le nombre des Français tués, le lendemain de la bataille, au matin; peut-être est-ce d'après la lettre de Michel de Northburg qui parle de *II mil et pluis* de tués, mais en ne faisant mention que des chevaliers et escuyers.

(2) Thomas de Walsingham ne parle aussi que des hommes d'armes, *hominum nominatorum de armis*, qu'il évalue à deux mille environ, *et vulgus cujus numerus ignoratur... de communibus vero numerus ignoratur.*

(3) *Memorabilia Humberti Pilati*, anno 1340, à la fin des Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, 1711, in-folio.

(4) Et non 1216, comme il est dit dans l'Histoire de France de Villaret; voici la citation exacte :

Die vicesima sexta augusti pugna inter Abbevillam et Cressi in qua occisi MDCCXVI milites et de aliis minoribus circa decem millia.

Digitized by Google

viron dix mille hommes du restant. Si on y ajoute ce qui a été tué le lendemain, dans la journée du dimanche, cette évaluation se rapprochera de celle de notre manuscrit qui paraît le plus probable.

Ce chiffre est encore bien considérable, si on le compare à celui des morts de l'armée anglaise que Froissart n'a pas osé reproduire dans sa seconde rédaction, tant il paraît peu croyable, et qu'on pourrait comparer à un bulletin de la grande armée de l'empire. Cependant Henri de Knyghton, que nous avons déjà eu occasion de citer, s'exprime à peu près de la même manière : après avoir évalué la perte des Français à trente-quatre mille hommes, il ajoute que, du côté des Anglais, un écuyer fut tué avant la bataille et trois chevaliers, *milites*, dans le combat, *reliquos Deus reservavit* (1). Au reste, Philippe de Valois, en écrivant à l'abbé de St-Denis pour lui faire part de la victoire qu'il avait remportée, au commencement de son règne, en 1328, sur les Flamands, à Cassel, dit que les Français ne perdirent en tout que dix-sept personnes, tandis que le nombre des Flamands tués fut de 20,200 hommes, ou, suivant une autre version plus modérée, 18,800 (2).

Reprenons notre manuscrit. *Or est bien raison que je vous nomme les princhés et les haux hommes qui la demorerent mors, mes des autres ne poroie venir a chief. Si commences au jentil et noble roy monseigneur Carle roy de Behaingne qui tous aveugles vot estre parmi a la bataille et commanda et enjoindi tres especialement a ses chevaliers quil le menaissent comment que ce fust si avant quil peuuist ferir 1 cop despée sour aucuns des ennemis et chil li acomplirent son desir et demorerent dalles lui tuit si chevaliers et furent trouvet mort emmi le bon roy. Li plus grans princhés apries che fu messire Carles comte Dallenchon, freres germains au roy de Franche; apries li comte Loeis de Blois fils a la sereur germaine au roi de Franche, apries li comtes de Flandres, apries li dus de Lorraine, apries li comtes de Saumes en Saumois, apries li comtes de Halcourt,*

(1) Le même chroniqueur dit qu'à la prise de Caen, les Anglais ne perdirent qu'un seul écuyer qui mourut, deux jours après, de ses blessures. Cette indication se trouve dans une lettre de Michel de Northburgh, où est racontée la prise de Caen. *Et nul gentil homme mort de noz, fors qe une esquier qe fust blescé et mourust deux jours apres.*

(2) Voyez le premier continuateur de Nangis. — Les Chroniques de St-Denis disent 19,800.

Digitized by Google

apries li comtes d'Anchoires, apries li comtes de Sansoire, apries li comtes d'Ambmale, apres li grans prieux de Franche et que on disoit a dont que passet avoit CC ans que on n'avoit veut ne oy racompter que tant de princhés fuissent mort en une bataille comme il furent la ne a Courtray (1) *ne a Bonivent* (2) *—ne autre part. Dieux en ait les ammes car il morurent vaillamment ou serviche dou roy leur seigneur qui moult les plaindi et regretta quant il en sceut la vérité. Mes le congnissance ne len vint jusque au lundi a heure de nonne et quil y eut envoyet par trieuwes iiij chevaliers et ses hiraux et se tenoit li dis roys a Amiens ou il vint le diemence au matin car il se parti de la broie le diemenche au point dou jour a privée mesnie, et la Amiens ou environ se requellierent li plus de ses gens qui ooient dire que li roys y estoit. Che dimenche tout le jour apries la bataille demoura li roys engles en le ditte place ou il avoit eu victore et le soir ossi, le lundi au matin vinrent hiraut de part le roi de Franche prendre trieuwes trois jours seullement de ceux qui revenroient apries leurs mestres et leurs amis pour ensepvelir et li roys leur accorda. Et fist li dis roys porter le corps dou roy de Behaingne son cousin germain en une abbeie qui siet assez pries de la et le appelle on Mentenay* (3) *et ossi y fist il porter les corps des autres princhés dont messire Godeffroy de Halcourt plaindi mout le mort du comte son frere mes amender ne le peut.*

Les imprimés de Froissart ne contiennent pas cette énumération des principaux personnages tués à Crécy; la lettre de Michel de Northburgh y supplée en partie, dans les éditions de M. Buchon. La plupart des historiens donnent une indication du même genre, mais il est à remarquer qu'elle est presque toujours fautive. Michel de Northburgh, écrivant quelques jours seulement après la bataille, est excusable de s'être trompé, puisqu'il est ordinaire qu'après de semblables événements, il coure beaucoup de fausses nouvelles; mais comment concevoir que Villaret,

(1) En 1302.

(2) En 1266. Bénévent.

(3) Il résulte de ce témoignage, que le roi de Bohême ne fut pas d'abord inhumé à Valoire, comme on le disait dans cette abbaye, mais dans celle de Maintenay. Villani nous dit qu'Edouard, après avoir rendu de grands honneurs aux obsèques du roi de Bohême, où il assista avec beaucoup de ses barons, vêtu de noir, renvoya son corps à messire Charles, son fils, qui était à l'abbaye de Riscampo, d'où ce dernier le fit porter à Luxembourg.

Digitized by Google

par exemple, mette au nombre des morts le duc de Bourbon, Pierre Ier, qui, on le sait, ne fut tué qu'à la bataille de Poitiers? Quant à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, blessé grièvement à Crécy, il ne succomba dans une autre affaire, à Brinais, qu'en 1361. Il n'y a aucune difficulté pour Jean, roi de Bohême; Charles, comte du Perche et d'Alençon; Louis de Châtillon, comte de Blois; Raoul, duc de Lorraine; Louis, dit de Nevers et de Crécy, comte de Flandres; Louis II, comte de Sancerre; Jean II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et le comte de Harcourt, Jean IV, le premier qui porta ce titre. Quant au comte d'Aumale, mentionné aussi par Michel de Northburgh, si c'est Jean V de Harcourt, fils du précédent, il est certain qu'il ne fut que blessé à Crécy, et que le roi Jean le fit décapiter à Rouen en 1355. Mais il se pourrait que ce comte d'Aumale fût un Jean II de Ponthieu, époux de Catherine d'Artois, qui portait aussi ce titre, et dont la mort n'est pas indiquée dans les historiens. Cependant, d'après une note manuscrite qui m'a été communiquée par M. de Crouy de Compiègne, il aurait été désigné sous le nom de comte de Ponthieu, dans un autre endroit des chroniques de Froissart.

Le comte de Saume en Saumois de notre manuscrit est le comte de Salm-Salm. Dans un ancien poëme sur la bataille de Crécy, publié par M. Buchon, on lit, en parlant des seigneurs dont la bannière avait été abattue et qui furent tués: *et celle du bon comte de Saumes*. Nous pouvons ajouter à la liste de ceux qui succombèrent à Crécy, Henri IV, comte de Vaudemont, gendre du roi de Bohême, et Jean V, comte de Roucy; mais nous ne compterons pas le roi de Majorque que Thomas de Walsingham y fait mourir, non plus que le comte de Savoie sur lequel nous reviendrons, ni le comte de Vienne dont parlent la chronique de St-Denis et les Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, le comte de Bar, cité par le continuateur de Nangis, ni le comte de St-Pol, que les imprimés de Froissart (chap. 291) mettent au nombre des morts, que notre manuscrit fait défendre St-Vallery, et qui, suivant l'*Art de vérifier les dates*, était trop jeune alors pour pouvoir combattre; ni le sire de Saint-Venant, cité par Northburgh, et dont nous avons déjà eu occasion de parler; ni l'abbé Corbie, *abbas de Corbella*, nommé par Knyghton. On sait que Huges IV, abbé de Corbie, ne mourut qu'en 1351; M. Louandre fils a bien voulu nous apprendre qu'il avait trouvé quelque part que ce prélat

Digitized by Google

conduisit cinq cents de ses hommes à l'armée de Philippe de Valois; peut-être s'y distingua-t-il.

Che meysme diemence vint li comtes de Savoie, ses frères a bien m lanches et euuist este a le bataille se elle euuist estet faitte par l'ordre dou bon chevaliers le monne de Basele qui demoura vaillamment dalles le bon roy de Behaingne son mestre. Quant cil doy seigneurs dessus nommet entendirent que la bataille estoit outrée et qu'il ny estoient point venut a temps si furent moult courouchies touttefois pour employer et dessuir leur gaiges ils chevauchierent che dimenche audessus de l'host le roy engles et sen virent bouter en le ville de Monstroeil pour le garder et deffendre contre les Engles se mestier faisissent. Car elle n'estoit mies adont si forte que elle est maintenant, et eurent chil de Monstroel grant joie de la venue des dessus dits seigneurs. Ce lundi au matin se deslogea li roys angles et chevaucha deviers Monstroeil et envoia courir ses marescaux deviers Hedin ardoir et essillier le pays si comme il avoient fait par devant et ardirent Waubain, Biauraing (1)*, mais au Castiel ne fissrent nul mal car il est trop fors ; et puis sen retournerent vers Monstroel et ne se peurent tenir quil nalaissent escarmoucher a Savoyens qui laiiens estoient, mais riens ny gaegnierent si sen partirent et ardirent les fourbours et revinrent deviers l'ost.*

Cette circonstance relative au comte de Savoie ne se trouve, que je sache, indiquée qu'ici. Elle est d'autant plus extraordinaire que la lettre de Michel de Northburgh et Thomas de Walsingham mettent le comte de Savoie au nombre de ceux qui ont péri à la bataille de Crécy, et que, d'un autre côté, Amédée VI, dit le comte Verd, ne mourut qu'en 1383, sans qu'il fût mention nulle part qu'il allât au secours du roi de France.

Villani dit qu'Édouard trouva Montreuil bien garni, que beaucoup de Français, qui s'y étaient réfugiés après la bataille, la défendirent, et qu'il ne put s'en emparer. M. Louandre, dans son *Mémoire sur la bataille de Crécy*, cite parmi les princes étrangers qui se trouvaient dans l'armée de Philippe, lors de la bataille, le comte de Savoie nouvellement arrivé avec mille chevaux. Il est seulement dit, dans les imprimés de Froissart, chapitre 283, que le vendredi, lorsque le roi de France était à Abbeville, « il atten- » doit le comte de Savoie et messire Louis de Savoie son frère,

(1) Dans l'imprimé, il y a Serain au lieu de Biauraing. Cette dernière leçon est préférable, car il y a, à peu de distance, sur la gauche, *Beaurain ville* et *Beaurain château*.

Digitized by Google

qui devoient venir à bien mille lances de Savoyens et du Dau-
» phiné, car ainsi étoient eux mandés et retenus et payés de
» leurs gages à Troyes en Champagne, pour trois mois. »

Le roy, continue notre manuscrit, *qui avoit pris son chemin par deviers saint Josse et se loga celle nuit sus le rivière. Au matin il sen partirent et passerent laige et ardirent ses gens le ville de saint Josse et puis Estaples, le Noef Castiel, le Delue* (1) *et apries tout le pays boullenois et tout entour Boulongne et le ville de Wissan qui estoit adont bonne et grosse et y loga li roys et toutte son host une nuit. Lendemain il semparti et sen vint devant la forte ville de Callaix et lassega de tous poins.*

On voit, par ce que nous venons de rapporter sur la bataille de Crécy, combien la relation du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'éloigne de celle que Froissart adopta plus tard, après avoir écouté les rapports anglais, et que les imprimés ont reproduite : il dit expressément au chapitre 287 : « Il n'est nul homme
» tant fut présent a celle journée qui en scut ni put imaginer ni
» recorder la vérité, especialement de la partie des François, tant
» y eut povre arroy et ordonnance en leurs conrois; et ce que j'en
» sais je l'ai scu le plus par les Anglois qui imaginèrent bien leur
» convenant et aussi par les gens messire Jean de Hainaut qui fut
» toujours de lez le roi de France. »

Il faut se rappeler que Froissart n'avait que neuf ans, lorsque se livra la bataille de Crécy; qu'il en a d'abord emprunté le récit à un auteur contemporain, Jean le Bel, dont la chronique s'étendait au moins jusqu'en 1348; que lorsqu'il fit une nouvelle rédaction de son histoire, il y avait alors près d'un demi-siècle écoulé depuis cet événement, et qu'à peine il devait en survivre quelques rares témoins : au bout d'un pareil laps de temps, il ne restait guère à recueillir que des on dit exagérés, mensongers, altérés en passant de bouche en bouche, et Froissart, eût-il été entièrement impartial, pouvait difficilement éviter l'erreur; mais nous avons vu qu'il n'était pas même dans ces conditions, et son dévoûment à la cause anglaise est notoire.

Nous n'entreprendrons pas de concilier les assertions contra-

(1) Le nom du lieu qui suit Noef Castiel ou Neucatel, est Estaple dans l'imprimé, et après vient Rue, ce qui est une erreur; je ne sais pas ce que c'est que le Delue. Dans l'édition de Froissart, de 1513, on lit : « Le len-
» demain chevaucherent devers Boulogne et ardirent la ville de St-Josse et
» puis Esclappes de Luc et tout le pays de Boulonois.

Digitized by Google

dictoires des écrivains contemporains sur les événements qui nous ont occupés. Au bout de cinq cents ans, il est difficile de démêler le vrai, quand on ne possède qu'un aussi petit nombre de renseignements, et que les témoignages auxquels on est réduit peuvent être suspectés d'ignorance ou de partialité. Beaucoup de circonstances importantes restent donc dans l'incertitude; il faut mieux le reconnaître que de raconter avec assurance ce qu'on ne peut affirmer sans trahir la vérité.

Les auteurs des siècles suivants, quoique plus rapprochés que nous des faits dont ils parlent, sont tellement dépourvus de critique qu'il est dangereux de s'y confier, et qu'on ne peut les employer qu'avec circonspection.

Nous nous bornerons, sur ce point, à une seule remarque; le *Mémoire sur la bataille de Crécy*, de M. Louandre, nous en fournit l'occasion. On y lit : « Quelques historiens, parmi lesquels nous » citerons Robert Gaguin, disent que le costume embarrassant » que les Français portaient alors fut une cause de leur défaite. » Leurs vêtements dans le XIVe siècle consistaient, en effet, dans » une grande robe traînante jusqu'à terre, avec une ceinture et » un capuchon semblables à ceux des moines. Un vieux poëte, » Jean Douchet, s'exprime ainsi dans l'épitaphe de Philippe de » Valois :

« Puis à Crecy perdis de mes gindarmes
» Trente cinq mille non obstant leurs grands armes,
» Par le moyen de leurs acoustremens
» Et chaperons et autres vestemens
» Lesquels flottoient de toutes parts en terre,
» Qui n'estoient bons pour gens de bien de guerre. »

(*Généalogie des roys de France.* Paris, 1527.)

(1) Les auteurs du XIVe siècle, bien plus croyables, sur ce point,

(1) Sentant plus que personne combien ce mémoire est insuffisant pour faire apprécier, comme il le mérite, le précieux manuscrit de Froissart, de la bibliothèque d'Amiens, j'ai prié mon ami, M. de Cayrol, d'en continuer l'examen et d'en comparer les différentes parties avec le texte que les imprimés ont fait connaître. Cédant à mes instances, M. de Cayrol, après s'être livré à un consciencieux travail, vient de m'adresser, sous forme de lettre, une première dissertation sur ce manuscrit. Je dis première, car il se propose d'insérer, dans une dissertation subséquente, les plus importantes des circonstances historiques toutes nouvelles qu'il renferme, et dont, pour ne pas s'étendre outre mesure, il sera nécessaire de faire un

Digitized by Google

que ceux du xve et du xvie, nous disent au contraire que, dès 1340, les nobles et leur suite, les bourgeois et leurs serviteurs, abandonnant les habits longs, qu'ils avaient coutume de porter jusqu'alors, en prirent de si courts et de si étroits, que c'était une chose honteuse de voir montrer ainsi des parties du corps qu'on avait toujours couvertes avec soin ; beaucoup de ceux qui adoptèrent ce costume n'en furent que plus dispos à fuir devant l'ennemi, dit le second continuateur de Nangis, un de nos annalistes les plus intelligents et les plus vrais. Mais ce qui prouve que ces modes nouvelles et ridicules étaient en usage lors de la bataille de Crécy, c'est que le chroniqueur de St-Denis attribue, en partie, la défaite des Français à une punition du ciel qu'ils s'étaient attirée « par la deshonnesteté de vestemens et de divers habits » qui couroient communément par le royaulme de France. Car » les ungs avoient les robes si courtes que elles ne leurs venoient » pas aux naches (*nates*), et quant ils se baissoient pour servir » aucun seigneur, ils monstroient leurs brayes et ce qui estoit » dedans à ceulx qui estoient derriere eux, et si estoient leurs » robes si estroictes a vestir et a despouiller que il sembloit que » on les escorchast et leur failloit ayde..... et pour ce ne fut » pas merveille se Dieu voulut corriger les meffais des François » par son flayel (1). »

D. RIGOLLOT (*d'Amiens*).

choix raisonné, puisqu'il résulte de son examen qu'il n'est peut-être pas un seul des 954 alinéas ou chapitres de ce manuscrit où il ne se trouve quelque différence avec les chapitres correspondants des imprimés.

(1) Jean Bouchet, qui n'écrivit guère qu'au xvie siècle ses *Annales d'Aquitaine*, y assigne aussi, comme une des causes de la perte de la bataille, la superfluité des vestemens des François, qui portoient manches et chapperons découppés flotant jusques à terre ; mais cela s'accorde si bien avec le passage que nous venons de citer, que le chroniqueur de St-Denis ajoute immédiatement : « Et les autres avoient leurs robes recoursées sur » les rains comme femmes et si avoient leurs chapperons detrenchez me- » nuement tout entour, et si avoient une chausse dung drap et lautre » dautre, et leur venoient leurs cornettes et leurs manches pres de terre et » sembloient mieulx estre jangleurs que autres gens. » C'est sans doute par une erreur d'impression que, dans le Mémoire de M. Louandre, on appelle Douchet l'auteur de l'ouvrage en vers et en prose, intitulé *Généalogie des Rois de France ;* c'est le même Jean Bouchet à qui on doit les Annales d'Aquitaine, et qui s'est longtemps désigné sous le nom de *Traverseur des voies périlleuses.*

Digitized by Google

Chronique.

*** *Anecdote sur le vicaire apostolique Piquet.* Nous croyons devoir extraire le passage suivant d'une lettre adressée au directeur de la *Revue* par le savant M. de Fortia d'Urban, membre de l'Institut : « J'ai lu, dit-il, avec beaucoup d'intérêt la notice » sur le missionnaire français Piquet. Je me trouvais à Rome en » 1777, lorsqu'il y vint, accompagné d'un confrère, et tous » deux dînèrent un jour, ainsi que moi, chez M. le cardinal de » Bernis, qui les plaça à côté de lui; le compagnon m'avait pour » voisin de l'autre côté. Le préfet apostolique raconta ses succès » à son Eminence, et, dans la conversation, il lui échappa de dire » que Dieu, par un excès de miséricorde, lui avait permis de » ressusciter les morts. J'avais alors vingt et un ans, et je n'a- » vais jamais vu personne qui eût fait des miracles; ceux-là me » frappèrent, et je demandai à mon voisin s'ils étaient bien cer- » tains. Le compagnon me répondit qu'il ne pouvait l'affirmer » pour les trois résurrections, mais qu'il y en avait une dont il » ne pouvait douter.—C'est bien assez, dit le cardinal, qui nous » entendait.—Et cette observation fit rire les convives, comme » vous le croirez facilement. »

*** *Souscription pour un monument à ériger à Bertrand de Born.* Il s'agit d'une statue en marbre blanc à ériger dans la première ville du Périgord, et le sculpteur David (d'Angers) est chargé de ce travail. Les autres membres de la souscription sont MM. Mérilhou, pair de France, président; de Marcillac, député, vice-président; Léon Dessales, attaché aux archives du royaume, trésorier; Mary-Lafon, membre de la Société des Antiquaires de France, secrétaire; Pélissier, homme de lettres; Paul Duport, le docteur Arnal (de la Dordogne), et Eugène Briffault, homme de lettres.

« Un homme, disent les membres de la commission, remue de son vivant, par la seule influence du talent et du patriotisme, son pays et son siècle. Au cri jeté par sa voix puissante, la patrie s'armait et combattait; avec un sarcasme, il précipitait l'un contre l'autre *Richard Cœur-de-Lion* et *Philippe-Auguste.* Sans cesse à cheval, d'une main il frappait l'Angleterre, et de l'autre il semait

Digitized by Google

partout ses poëmes, qui enflammaient d'enthousiasme l'âme de nos aïeux. Toute sa jeunesse, tout son âge mûr fut consacré à cette lutte glorieuse ; puis, quand la dernière heure de la nationalité d'Aquitaine eut sonné, trop fier pour courber le front sous les bannières étrangères, trop profondément blessé au cœur pour chanter encore, il brisa sa lance et sa lyre, et, afin de ne pas voir l'asservissement de sa patrie, se couvrit la tête du froc des moines.—Cet homme s'appelait *Bertrand de Born*.—L'Angleterre, si jalouse de conserver les faits honorables, nous eût transmis cette belle vie dans tous ses poëmes. Les barbares, dont les acclamations sauvages ont porté jusqu'à nous les noms de leurs chefs, auraient perpétué celui de *Bertrand de Born* de tradition en tradition; par l'inexplicable incurie de nos historiens, il est à peine écrit dans notre histoire. — Il faut réparer cet oubli. —*Bertrand de Born*, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus merveilleuses du moyen-âge méridional, devait reprendre enfin, dans le culte de la postérité, le rang que lui ont conquis et son génie et son courage. C'est ce grand acte de justice historique, cette solennelle réparation qu'aujourd'hui nous venons accomplir. — En érigeant la statue de *Bertrand de Born* sur le sol du Midi, nous voulons donc ressusciter aux yeux du peuple une magnifique renommée, et lui montrer, dans un marbre monumental, le *dernier troubadour* et le *dernier Aquitain !* »

*** *Loi pour le transport en France des cendres de Napoléon.* Dans l'exposé des motifs fait par M. Thiers, on lit cette phrase, qui entre dans l'idée créatrice de la *Revue anglo-française* : « Le gou-
» vernement de Sa Majesté Britannique espère que la promptitude
» de sa réponse sera considérée en France comme une preuve
» de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace des animosités
» nationales qui, pendant la vie de l'empereur, armèrent l'une
» contre l'autre la France et l'Angleterre. Le gouvernement de Sa
» Majesté Britannique aime à croire que, si de pareils sentiments
» existent encore quelque part, ils seront ensevelis sous la tombe
» où les restes de Napoléon ont été déposés. » — M. Thiers a ajouté : « L'Angleterre a raison, cette noble résolution resserre
» encore les liens qui nous unissent. Elle achève de faire dispa-
» raître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où
» les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire. »

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

DU JURY EN NORMANDIE,

PENDANT LE MOYEN-AGE,

APPLIQUÉ TANT AUX AFFAIRES CIVILES QU'AUX AFFAIRES CRIMINELLES.

(2e *article.* (1)

§ 3. *Le jury tel qu'il existait en Normandie suppose une classe roturière, libre, nombreuse et éclairée.*

Avant d'entrer dans les développements que comporte et qu'exige cette proposition, je crois devoir traduire les réflexions que faisait, au quinzième siècle, un des chanceliers les plus distingués de l'Angleterre, lord Fortescüe, dans son traité sur les lois de sa patrie, *De laudibus legum Angliæ*, qu'il composa lorsqu'il était émigré en France avec le jeune roi Henri VI, à la suite du triomphe d'une faction contraire. L'ouvrage a la forme d'un dialogue entre le prince et le chef de la justice, qui fait surtout l'éloge de l'institution du jury, alors inconnue à toute l'Europe, excepté à la Grande-Bretagne.

« *Le chancelier* : L'innocent peut-il craindre une condam-
» nation injuste à mort, lorsque la loi a créé en faveur de sa
» vie tant de moyens de protection, lorsqu'il a pour juges
» ses propres voisins, des hommes probes et consciencieux
» dont il a fait le choix lui-même? L'acquittement de vingt
» criminels serait mille fois préférable à la condamnation in-
» juste d'un innocent. Cependant l'homme vraiment coupable
» n'échappera point à la peine, parce que ceux qui le jugent

(1) Voir le 1er article ci-dessus, p. 232 et s.

Digitized by Google

» doivent eux-mêmes craindre de replacer dans leur société
» un scélérat. Dans cette procédure, rien de cruel, rien d'in-
» humain ; l'innocent ne craint ni pour sa vie ni pour ses
» membres ; les calomnies de ses ennemis ne peuvent le faire
» emprisonner on torturer provisoirement. Sous une telle
» législation, le citoyen vit tranquille et sans inquiétude.

» *Le prince :* Le choix n'est pas douteux entre cette légis-
» lation et celle des autres pays où un homme désarmé et in-
» défendu peut se trouver à la merci de ses ennemis, et sentir
» sa liberté, ses biens, sa vie dépendre de deux témoins qui
» peuvent lui être inconnus, avoir même été choisis et pro-
» duits par ses adversaires. S'il évite une condamnation à
» mort, c'est toujours un malheur très-grave d'avoir été ac-
» cusé, mis à la question, et d'avoir, dans les tortures de l'in-
» struction, contracté des infirmités et des douleurs qui
» dureront toute la vie ; car, avec la manière d'instruire les
» affaires criminelles suivie en France, il n'y a pas d'homme
» méchant qui, avec un peu d'astuce, ne puisse plonger l'in-
» nocent dont il est l'ennemi dans de si effrayants malheurs.
» Un tel danger n'est pas à craindre, quand les témoins font
» leurs dépositions en présence de douze jurés voisins du lieu
» où le fait s'est passé et de celui où séjourne l'accusé, qui
» connaissent l'accusé et les témoins également, et peuvent
» apprécier quelle confiance ceux-ci méritent. Mais je suis
» vivement surpris qu'une loi si juste, si désirable, ne règne
» qu'en Angleterre et ne soit pas établie dans le monde
» entier.

» *Le chancelier :* Mon prince, vous étiez encore bien jeune
» quand vous avez quitté l'Angleterre, ce qui fait que vous
» ne connaissez pas tous les avantages de cette contrée et les
» désavantages des autres ; si vous aviez été à portée de faire
» cette comparaison, votre étonnement n'aurait pas lieu.
» L'Angleterre est d'une fertilité qui surpasse celle des autres

Digitized by Google

» pays ; ses vallons, ses montagnes et ses forêts sont d'une
» telle fécondité naturelle, que les récoltes en sont aussi abon-
» dantes que celles des lieux cultivés. Les pâturages y sont
» enclos de fossés plantés d'arbres, qui mettent les troupeaux
» à l'abri des tempêtes et des grandes chaleurs, et sont arro-
» sés partout de ruisseaux et de petites rivières qui servent
» souvent de clôture naturelle ; il n'y a ni loups, ni ours, ni
» lions, dans toute l'Angleterre ; il résulte de là que les trou-
» peaux n'ont besoin d'être gardés ni le jour ni la nuit. Ses
» habitants ont conservé l'usage de leurs ancêtres, qui préfé-
» raient la vie pastorale aux pénibles travaux de l'agricul-
» ture ; l'un de ces états laisse du loisir et favorise la culture
» de l'esprit ; les fatigues du labourage énervent l'esprit
» aussi bien que le corps. Il ne faut pas s'étonner qu'un
» peuple riche de ses troupeaux ait l'intelligence plus déve-
» loppée, plus propre au jugement des causes, que celui qui,
» affaissé sous le poids des peines journalières du labou-
» rage, de travaux accablants et rebutants, devient ignorant,
» grossier, inhabile à toute contention d'esprit. L'Angleterre
» est tellement remplie de libres possesseurs de terres, que
» dans le village le plus petit vous trouverez quelque cheva-
» lier, quelque écuyer, quelque père de famille riche, de
» ceux auxquels on donne vulgairement le nom de *fran-*
» *klin*, des tenanciers libres, des vassaux de seigneurs qui
» possèdent des patrimoines considérables de plus de six
» cents écus de revenu annuel ; ce qui fait que, dans les causes
» les plus importantes, le jury est facile à composer ; aussi le
» plus souvent y voit-on figurer à la fois des chevaliers, des
» écuyers et des propriétaires libres dont le revenu est de
» plus de mille écus : avec de tels jurés la corruption et la
» subornation sont impossibles, non-seulement pour la
» crainte de Dieu, mais pour leur honneur et celui de la pos-
» térité. Telle n'est pas la situation des autres royaumes ;

Digitized by Google

» car, encore bien qu'il y ait des personnages d'un grand
» pouvoir et de vastes possessions, cependant, à côté de ce
» petit nombre de riches, presque tous nobles, il n'y a plus
» que des pauvres ou des fermiers qui ne peuvent figurer
» dans les jurys. Les nobles eux-mêmes ne connaissent point
» la vie pastorale, et leur condition ne leur permet ni de te-
» nir la charrue, ni de cultiver la vigne. Comment dans ces
» pays composer un jury d'hommes probes, éclairés, indé-
» pendants, du voisinage du lieu où s'est passé le fait qu'il
» s'agit de juger, lorsque l'accusé a le droit de trente récu-
» sations sans en déclarer le motif? Il faudrait donc aller
» chercher au loin des jurés étrangers aux faits, ou compo-
» ser le jury de pauvres chez qui n'existent pas au même
» degré le sentiment de l'honneur et la crainte de la perte de
» leurs biens. D'ailleurs, le pauvre, dont l'intelligence est
» obscurcie ou étouffée par des travaux mêlés de peines d'es-
» prit, n'est pas fait pour saisir facilement les questions d'une
» affaire. Ne soyez donc pas étonné, mon prince, si le mode
» de chercher la vérité employé par la justice anglaise n'est
» pas usité chez les autres nations, parce que chez elles on
» ne pourrait pas trouver les éléments convenables d'un
» jury. »

Le docte chancelier fait ensuite un tableau hideux de la misère où la France était plongée à la suite des guerres de Charles VII et sous le règne alors contemporain du scélérat Louis XI. Il en revient ensuite à son principe, que le jury est impossible avec si peu de citoyens libres dans l'aisance. Nous pensons comme lui que si le luxe et la mollesse dépravent les hommes, d'un autre côté la pauvreté réelle, c'est-à-dire la réunion de travaux durs, d'inquiétudes habituelles et d'une dépendance humiliante, dégrade et abrutit nécessairement la nature humaine.

Revenons maintenant à notre proposition. Le jury en Nor-

Digitized by Google

mandie était appelé à résoudre les questions de fait douteuses en matière criminelle ou civile ; c'était un jury *du voisiné*, choisi dans le rayon d'une lieue au plus. Les assises ayant lieu de quarante jours en quarante jours, il est aisé d'apercevoir que, pour un tel service, il fallait un fonds de jurés assez considérable, surtout si on ne perd pas de vue combien il existait de cas de récusation, d'exemption et d'exclusion ; les *non-nobles*, ainsi que nous l'avons vu, siégeaient avec les *nobles*, et lorsque ceux-ci étaient appelés à la guerre, le fardeau du jury retombait alors le plus communément sur les *non-nobles*. Il n'est pas permis de croire que le magistrat appelât à rendre la justice auprès de lui, sur son siége, des individus couverts des sales haillons de l'indigence, ou dont le travail aurait oblitéré les facultés intellectuelles. A la vue de ces faits, il est impossible de douter qu'à l'époque où la Normandie a formé un état indépendant fortement organisé par des hommes de génie, tels que Rollon et Guillaume le Bâtard, il n'ait pas existé à côté de la noblesse et du clergé un tiers-état riche, libre, digne de coopérer à l'administration de la justice par son caractère moral et son intelligence.

On adoptera encore plus facilement cette opinion, si on examine comment, après la conquête de la Neustrie par les intrépides enfants du Nord, cette province fut repeuplée. Ce pays avait été, en raison de sa position littorale, si souvent ravagé par les pirates, qu'il était devenu entièrement désert, et, comme l'exprime énergiquement le plus ancien de nos chroniqueurs, Dudon de Saint-Quentin, la terre était inculte, privée de charrue, de gros et de menu bétail, et d'habitants humains (1). Je laisse de côté la question de savoir si la Flandre fut offerte en sus à Rollon pour qu'il pût nourrir son armée, et si la Flandre ayant été refusée à cause de ses

(1) Dudon, liv. II.

Digitized by Google

marécages, la Bretagne lui fut concédée, parce que la Normandie était tellement déserte, qu'il ne pouvait pas y vivre, au moins provisoirement. Cette tradition, adoptée par le même Dudon et par Guillaume de Jumiége (1), ne ferait que confirmer la réalité de dévastation complète où se trouvait la contrée. La troupe de Rollon, selon les probabilités, ne s'élevait pas à vingt mille hommes ; chacun d'eux pouvait donc se pourvoir amplement de beaux domaines dans un territoire naturellement fertile, qui nourrit aujourd'hui plus de deux millions d'habitants, et la majeure partie en devait rester encore inoccupée, après que chaque conquérant avait pris son lot. Rollon, que tout annonce avoir été aussi bon législateur que bon guerrier, sentit la nécessité de remplir ces vides, et de se former une population proportionnée aux ressources du sol. Pour atteindre ce but, disent les mêmes auteurs, il donna pleine sécurité à tous les étrangers qui voudraient s'y établir, et obligea ses chevaliers à vivre en paix avec ces étrangers ainsi admis (2). Ce n'eût pas été une proposition engageante que celle de venir vivre en Normandie comme esclaves, ou comme *villains* des hommes du Nord. Il dut se former donc une classe de propriétaires libres, tenant ses terres en *franc-aleu*, ou du prince uniquement, ou ne dépendant du seigneur voisin que par le lien de l'hommage.

§ 4. *Pourquoi le jury a-t-il cessé d'être en usage en Normandie, même d'y être l'objet d'un souvenir? Causes de cette disparition.*

Avant que d'aborder cette question, nous croyons indispensable de poser certains principes de l'instruction des

(1) Dudon, même lieu. Guillaume de Jumiége, liv. II, chap. 19.

(2) *Securitatem omnibus gentibus in suâ terrâ manere cupientibus fecit.* Dudon et Guillaume de Jumiége, aux lieux cités.

Digitized by Google

affaires criminelles et civiles, et surtout de bien définir ce qu'on entendait jadis par preuves en Normandie.

Ce n'est que longtemps après que l'instinct naturel de la justice a suggéré des règles de conduite, que la science les réduit en articles précis et les classe dans un ordre logique. Cette théorie ajoute assez rarement quelque chose à ce qu'a dicté l'équité naturelle toute seule. Le pire état est celui qui est intermédiaire entre le bon sens abandonné à lui-même et la théorie perfectionnée, parce qu'alors l'équité est faussée, obscurcie, irrésolue, et la science n'est pas encore assez développée et clarifiée pour y suppléer.

Quelles sont les idées, en matière de preuves, d'un peuple chez qui existe plutôt une grande énergie de sentiment et de bon sens qu'une science subtile ? Nous les trouverons dans le Coutumier normand du moyen-âge.

On y distingue la preuve *de certain* et la preuve de *crédence* ou croyance. La preuve *de certain* a lieu quand des témoins en nombre légal viennent dire : *J'ai vu*, ou, s'il s'agit d'offenses verbales : *J'ai ouï*. Quand un assassin est saisi sur le fait, ou dans le moment de la première clameur, et qu'un nombre suffisant de témoins viennent dire : Nous l'avons vu tuant un tel, il y a preuve *de certain*. Il en est de même du voleur qui a été aperçu ou saisi volant. L'aveu fait par le criminel en présence du juge et de ses assesseurs était regardé aussi comme une preuve *de certain*. Dans les causes civiles, une charte précise, une déposition d'au moins deux témoins attestant positivement une convention, étaient des preuves *de certain* (1).

Mais après qu'une population ignorante a donné le nom de *preuves* à des faits qui ne peuvent laisser matière au doute, se présentent ensuite à sa conscience ces cas embarrassants,

(1) Coutumier, titre de *jugement*, de *assise*, de *loi prouvable*, de *loi apparente*, de *témoins*.

Digitized by Google

où, par exemple, un individu semble coupable, quoiqu'il n'ait pas été surpris ni vu d'aucune manière commettant le crime, et qu'il ne l'avoue pas, où, s'il s'agit d'une cause civile, tout annonce la mauvaise foi d'une des parties. Cette opinion est parfois environnée des nuages du doute; d'autres fois elle apparaît si claire et agit si puissamment sur l'âme de celui qui pèse et médite les faits, qu'il ne peut s'empêcher de s'écrier : Oui, l'accusé est coupable, oui, telle partie est de mauvaise foi; il le déclare, parce qu'il le *croit*. C'est ce que la législation normande appelait *preuve de crédence*, *enquête du pays*, *loi apparente*.

Si on n'a pas d'abord bien saisi cette distinction, l'étude de cette législation intéressante présentera de graves difficultés; à chaque pas, on croira rencontrer des contradictions inexplicables; avec cette distinction, tout devient clair et facile à comprendre.

Quand il y avait *preuve de certain*, le baillif jugeait seul avec ses assesseurs ordinaires et sans jury; bien plus, en cas de flagrant délit, le vicomte, chargé d'une juridiction inférieure à celle du baillif, le seigneur à qui une charte du prince avait concédé le droit d'administrer la justice, pouvaient, sans attendre une instruction que la loi regardait comme inutile, juger sans jury et faire pendre le malfaiteur. En matière civile, le tribunal du baillif appliquait, sans l'aide d'un jury, les articles clairs et précis d'une convention établie par chartes ou par des témoins de *certain*. Mais quand les faits étaient douteux, quand la preuve ne pouvait résulter que d'une *crédence ;* par exemple, quand, dans le cas de *nouvelle dessaisine*, il fallait classer et rapprocher un certain nombre de faits pour en tirer une conclusion, un jury, choisi dans le voisinage de l'endroit litigieux, déclarait quelle était sa *croyance*, et les plaideurs avaient pour juges douze des plus gens de bien de leurs voisins, non récusés par eux.

Digitized by Google

Le combat judiciaire n'ayant lieu que pour suppléer aux preuves évidentes, se nommait aussi *loi apparente* (1). En général on était frappé de l'idée que, quand un crime avait été commis, que la voix publique, à défaut de témoins qui eussent vu le fait, en accusait un homme d'après une réunion de présomptions graves, celui-ci devait subir le combat ou le *jugement du pays*, c'est-à-dire la déclaration de vingt-quatre de ses concitoyens en Normandie, et de douze en Angleterre (2).

Tout ce que nous venons de dire semble avoir pour but de fixer de plus en plus la nature du jury normand, plutôt que d'expliquer les causes de sa cessation, comme le promet l'intitulé de ce paragraphe. On va voir pourtant que ces réflexions sont d'utiles préliminaires pour la solution de la question posée. En effet, le jury ne devant être convoqué que dans le cas où un fait paraissait douteux, et le baillif, avec ses assesseurs, restant juge de tous les autres cas, la juridiction de ceux-ci étant habituelle et permanente, celle des jurés occasionnelle, momentanée, imprévue, propre à les contrarier en les enlevant à leurs occupations ordinaires, on conçoit avec quelle facilité la juridiction des magistrats a dû envahir les fonctions des jurés, et finir insensiblement par s'en passer, lorsque surtout les circonstances ont favorisé cette invasion, et que les citoyens eux-mêmes n'ont pas été fâchés de n'être plus convoqués.

Les fonctions de juré, pour être exercées avec activité et zèle, exigent un fonds de vertu, de patriotisme, d'amour désintéressé du bien public. Sitôt que l'indifférence, l'apathie,

(1) Normannis nostris summoperè duellum placuit, ipsis et Glanvillæ nostro legem apparentem nuncupatum. *Spelman*, *Codex legum veterum regni Angliæ*; règne de Guillaume le Bâtard.

(2) Coutumier normand, chapitres de *suite* de *meurdre*, de *meurdre* et *homicide*, de *jureurs*.

Digitized by Google

l'égoïsme ont remplacé ces sentiments nobles, chacun aime à se tenir chez soi et à y faire ses affaires. L'esprit national dut s'éteindre en Normandie, à la suite de sa réunion à la France. Pendant trois siècles, il avait régné entre les Français et les Normands une rivalité pareille à celle qui a divisé si longtemps l'Angleterre et la France. Après la conquête de l'Angleterre, les Normands furent la première puissance militaire de l'Europe; Guillaume le Bâtard pouvait lever cinquante mille chevaliers dans la Grande-Bretagne, et autant dans la Normandie et le Maine. L'ennemi n'avait franchi les frontières de notre province que par surprise et pour un peu de temps, et nos ancêtres, au contraire, avaient vaincu tour à tour dans leurs propres états les monarques de France, les ducs de Bretagne, d'Anjou et de Flandre; mais tout est destiné à prendre une fin. Lorsque le roi Philippe-Auguste eut fait prononcer par le tribunal des pairs de France la confiscation de la Normandie à son profit, en punition de l'assassinat commis par Jean-sans-Terre sur la personne de son neveu Arthur, les barons normands firent peu de résistance à l'exécution de cette sentence, parce que c'eût été prendre la défense d'un souverain aussi lâche qu'il était scélérat, et que les hautes qualités du roi de France étaient faites pour lui concilier les esprits. Il n'en est pas moins vrai qu'à partir de cette époque la Normandie, après avoir été si longtemps un état indépendant et puissant, ne fut plus qu'une province française. Dès lors il n'y exista plus d'esprit national; les barons s'occupèrent à faire leur cour au roi de France, et le peuple à soigner ses intérêts privés.

Cependant la principale cause de l'abolition de l'institution du jury fut la propagation de l'étude de la jurisprudence, et la transformation progressive des procédés du bon sens et de l'instinct naturel de l'équité en une science profonde, étendue, subtile, qui eut ses adeptes, ses docteurs, qui exigea

Digitized by Google

des études longues et au dessus de la portée du vulgaire. Montesquieu attribue à cette cause la cessation de la juridiction des barons et *hommes de fief* dont nous parlerons bientôt (1). Mais c'est l'étude des monuments historiques de la législation en Normandie, depuis Rollon jusqu'à la réformation de la coutume, en 1583, qui prouve le plus clairement cette révolution opérée par la science dans le mode d'administration de la justice.

Le droit romain, basé généralement sur les principes d'une haute philosophie, fut inconnu aux peuples du Nord établis dans la Gaule septentrionale, jusqu'à ce que la découverte du Digeste en Italie, dans le onzième ou douzième siècle, donna naissance à un nouveau genre d'études. Nous avons cherché le plus soigneusement qu'il nous a été possible dans le Coutumier normand, rédigé au XIIIe siècle, et présenté par le rédacteur comme étant le recueil des lois établies par Rollon lui-même, s'il ne s'y trouverait pas quelques règles, quelques maximes, quelques mots seulement, dont l'origine serait romaine, et nous n'avons pas pu en rencontrer un seul exemple. Ainsi, l'hypothèque, création du droit romain, et la partie la plus importante de la législation civile moderne, y est inconnue; le mot même ne s'y trouve pas. Cet assujétissement d'un immeuble au paiement d'une obligation, quoiqu'il reste toujours en la possession de l'obligé, est une idée abstraite qu'on ne rencontrera point dans les lois d'une nation ignorante. A la suite de cet antique monument édité par Rouillé se trouvent des ordonnances royales et des arrêts de règlement du tribunal suprême de l'Echiquier, transformé en parlement sous Louis XII; là commencent à percer les germes d'une législation doctrinaire et les expressions techniques de la jurisprudence romaine.

Sous le vieux Coutumier, c'étaient les parties qui exposaient

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. 62 et suiv.

Digitized by Google

leurs moyens respectifs; le nom d'avocats n'était pas encore connu ; celui d'*attourné* , procureur , s'appliquait à tout porteur de pouvoirs, pour plaider ou pour passer un acte : mais il devait arriver souvent qu'une partie, qu'un procureur lui-même, par ignorance ou par timidité, ou par une difficulté de parole, n'osât pas se hasarder à porter une cause; alors il lui était permis de présenter quelqu'un pour expliquer les faits à sa place, et ce personnage se nommait un *conteur*. *Cet homme-ci doit parler pour moi*, disait le plaideur, *et quand il aura parlé je le garantirai*. Alors le *conteur* s'acquittait de sa mission, et quand il avait tout *conté* , le juge demandait à la partie si elle *garantissait* tout ce qui venait d'être dit; sur sa réponse affirmative , les faits avancés par le *conteur* étaient réputés l'avoir été par le plaideur lui-même. Tel fut le barreau anglo-normand dans le moyen-âge (1).

Il serait trop long de tracer ici le tableau de la renaissance de l'étude du droit et de l'établissement d'écoles à ce destinées. En fait, il est constant que, d'abord en Italie et ensuite en France, la découverte des monuments de la législation romaine fut suivie d'une vive impulsion vers l'étude de ces lois, étude que saint Louis encouragea, ainsi que ses successeurs. La Normandie imita le reste de la France; dès lors, pour plaider une cause et pour la juger, il ne suffit plus du simple discernement naturel, il fallut être savant. Les discussions prirent une étendue plus vaste, une forme plus didactique, et il fallut de la sagacité pour réduire à sa plus simple expression une affaire longuement débattue. Les *conteurs* ne furent plus admis à porter la parole, et furent remplacés par les *advocats*. On n'était reçu au nombre de ces derniers qu'après des études suivies d'examens; l'Echiquier rendit, en 1426, l'arrêt de règlement suivant :

(1) Coutumier, titres de *attournez* de *conteurs*.

Digitized by Google

« Est ordonné par la cour que désormais aucun ne soit » reçu à patrociner en cour laïc devant les baillis, vicomtes » et autres juges du pays de Normandie, pour postuler et » exercer office d'advocat ou conseiller public, si premiè- » rement il n'est trouvé suffisant expert et habile, et ait fait » serment en assise. »

Nous avons pour nous conduire dans l'histoire de la décadence du jury en Normandie, outre les ordonnances de l'Echiquier, le *Style de procéder*, imprimé à la fin du Coutumier, et le Commentaire de Terrien sur la coutume de Normandie, en 1574, avant sa réformation. C'est d'après ces monuments que nous énoncerons comme certains les faits suivants.

D'abord les nobles ne se présentèrent plus aux assises, soit par négligence, soit parce qu'ils étaient occupés à la guerre. Une décision de l'Echiquier annonça qu'à l'avenir le service des assises se ferait par des *laïques*, excepté dans les causes de fiefs nobles, où l'on appellerait des chevaliers. Cette charge dut alors devenir insupportable pour la classe *laïque*.

Les assesseurs du *baillif* étaient de droit les hauts dignitaires de l'église et de l'ordre militaire qu'il trouvait sous sa main pour l'assister, ou qui voulaient venir siéger à côté de luí (1). Ces grands personnages, soit qu'ils sentissent leur incapacité, soit que l'administration de la justice les fatiguât, laissaient souvent le baillif juger tout seul. L'Echiquier ordonna donc que les assesseurs du baillif seraient pris parmi les *advocats*, plus capables effectivement d'entendre et de juger les procès.

L'écriture étant devenue plus commune dans les XIVe et XVe siècles, l'Echiquier crut devoir, pour plus de clarté des instructions, ordonner que dans tout procès chaque partie présenterait par écrit ses moyens de fait et de droit, et qu'elle

(1) Coutumier, chapitre de *jugement*.

Digitized by Google

offrirait la preuve par témoins des faits utiles à sa cause, lesquels seraient spécifiés en détail. Il est évident qu'il n'est plus là question des preuves de *crédence*, mais des preuves de *certain*. Le jury est incompatible avec ce mode d'instruction.

Quand un procès était instruit de cette manière, les avocats assesseurs du baillif, et celui-ci, jurisconsulte lui-même, ne devaient pas songer à s'aider de l'opinion des *jureurs*. Si la preuve leur semblait faite ou faillie, ils prononçaient en conséquence, sans autre procédure.

Il était toutefois difficile de fermer les yeux à la clarté du texte de l'ancien Coutumier, qui soumettait les questions de fait douteuses à douze jurés en matière civile, et à vingt-quatre en matière criminelle. L'ancien *Style de procéder*, composé de morceaux de différentes dates, dont la plus ancienne pourrait remonter au XIVe siècle, donne le nom de *témoins de crédence* aux douze *jureurs*, dit qu'une partie pourra faire passer dans le nombre ses témoins de certain, et semble préférer partout la preuve de *certain* à la preuve *de crédence*, entre lesquelles preuves chaque partie, suivant ce traité, a le droit de choisir.

On conçoit facilement que la *preuve de certain*, ou plutôt ce qu'on qualifiait ainsi, a dû éliminer la preuve de *crédence*. Mais le texte du Coutumier offrait nécessairement de l'embarras; aussi le commentateur Terrien, qui a précédé de 30 ans la réformation de la coutume, a-t-il soin de remarquer, à l'égard de toutes les causes, possessoires ou pétitoires, où *douze jureurs* sentenciaient précédemment sur la question de fait, que cette loi, quoique non révoquée, était tombée en désuétude, et que les questions étaient jugées par le baillif assisté d'avocats, et sur des *témoignages de certain*.

En matière criminelle, où le jury était composé de vingt-quatre citoyens, voisins de l'accusé, cette institution, si équitable et si libérale, ne pouvait être foulée aux pieds sans

Digitized by Google

quelques ménagements. Suivant *le Style de procéder*, les magistrats doivent procéder d'abord par voie de *témoins de certain ;* l'accusé peut seulement demander *l'enquête du pays ;* cette mesure purement facultative devait être requise rarement par l'accusé, peu à portée de comparer la valeur des deux méthodes.

L'ordonnance de Louis XII de 1498 porte :

« Et afin que les baillis, vicomtes et juges royaux puissent » plus sûrement procéder à décerner ou bailler la question ou » torture, sentence de mort, ou autre peine corporelle, avons « ordonné et ordonnons qu'ils appellent avec eux six ou » quatre pour le moins des conseillers et praticiens de leurs » auditoires, non suspects ni favorables, lesquels seront » tenus signer le procès, sentence, ou dicton qui sera donné » à l'encontre desdits prisonniers, sans déroger toutefois » aux coutumes, usages et droits observés en plusieurs lieux » particuliers de notre pays de Normandie, *où on a accou-* » *tumé de juger lesdits criminels en assistance par hommes* » *ingénieux ou autres notables et en compétent nombre.* »

Ce monarque, tout en respectant l'usage du jury, établissait un mode de juger qui, étant conforme à celui que l'Echiquier suivait déjà, dut nécessairement devenir une loi générale.

Mais que reprochait-on au jury pour l'avoir laissé tomber en désuétude? C'est ce que Terrien, commentateur de la coutume non réformée, explique en ces termes, en parlant de l'ancienne poursuite du meurtre et de *l'enquête du pays* par vingt-quatre jurés :

« Cette enquête souloit être faite anciennement quand le » prisonnier la vouloit attendre, en la présence de quatre » chevaliers non suspects, par vingt-quatre hommes non » reprochables, du lieu où l'accusé avait conversé, ou du » lieu où le délit avait été commis, qui connussent la vérité

Digitized by Google

» de sa vie et de ses faits, lesquels étoient faits venir sou-
» dainement et à dépourvu, sans savoir pourquoi ils étoient
» ainsi mandés par justice, afin que les amis du prisonnier
» ne les divertissent, corrompissent, ou fissent aucune chose
» dire, par prière, par loyer, ou par quelque autre moyen
» illicite. Si vingt desdits gens croyoient que ledit prisonnier
» eût commis le cas, il étoit puni par l'opinion des assistants.
» Si moindre nombre que vingt le croyoient, et les autres
» non, il étoit absous et mis en pleine délivrance. Mais telle
» forme de jugement n'est plus gardée, car pour la renom-
» mée et crédulité seulement des témoins on ne doit procéder
» à condamnation, et se fait le procès d'un prisonnier selon la
» forme contenue aux ordonnances royaux; et si le prisonnier
» confesse le cas, on en est atteint et convaincu par témoins
» de certain (1). »

Ainsi le jury n'avait cessé en Normandie par suite d'aucune loi expressément abolitive, mais parce que la *preuve de certain*, ou ce qu'on appelait ainsi, sembla préférable à la preuve de *croyance*, et parce que la composition plus savante des tribunaux eut pour résultat une tendance progressive à se passer de l'assistance des gens illettrés.

De quel côté y avait-il le plus de raison? Nous n'hésitons pas à dire que c'était du côté de la jurisprudence tombée en désuétude. Il était naturel de qualifier *preuves de certain* le flagrant délit, l'aveu spontané, etc., qui généralement ne laissent aucun doute ; la déclaration de deux témoins sur un fait précis semblait faire une preuve, d'après l'autorité sacrée de l'ancien et du nouveau Testament; cependant il y avait plusieurs cas où le Coutumier exigeait plus de deux témoins de certain, en raison de la gravité des faits. Mais avoir reconnu, en sus de cette preuve de certain, une preuve de *croyance*, c'est, de la part du législateur normand, une idée judicieuse et

(1) Terrien, 1574, p. 508.

Digitized by Google

profonde. Au fond, qu'est-ce qu'une preuve qu'un fait propre à donner au juge une conviction complète et sans aucun doute?

On conçoit l'indifférence des populations, qui ne demandèrent pas mieux que d'être débarrassées d'un fardeau qui revenait tous les quarante jours, car telle était la périodicité des assises.

§ 5. *De l'origine de l'institution du jury.*

Quel que fût le pouvoir de la démocratie dans les républiques de l'antiquité, on n'y trouve rien de pareil au jury; les juges, quoique choisis par le peuple, n'en sont pas moins, pendant un temps plus ou moins long, des dignitaires éminents, et ne présentent que des rapports vagues avec le jury, tel que les nations modernes l'ont conçu.

Le système établi dans les Gaules sous les empereurs romains y ressemble encore moins. Dans les parties septentrionales de cette vaste province de l'empire, il paraît que les lois romaines n'ont jamais été mises à exécution.

Il existe une comédie latine, composée dans la Gaule méridionale, sous l'empereur Théodose, intitulée *Querolus* ou le *Plaintif*, et insérée dans plusieurs recueils : dans cette pièce, il s'agit d'un jeune homme, avide de jouissances et privé d'argent, qui désire s'en procurer, et consulte à cet égard le dieu lare de sa maison : « Ne pourrais-je pas, lui dit-il, » trouver le secret, en faisant des procès aux gens, de me » faire payer des sommes qui ne me seraient pas dues? La » chose est facile, répond le dieu lare : ne restez pas dans ce » pays où les lois sont sévères; passez la Loire, vous arri- » verez dans une contrée où les procès sont jugés sous un » chêne; ce sont des paysans qui plaident, et de simples par- » ticuliers qui jugent. »

Illic rustici perorant et privati judicant.

Digitized by Google

Voilà bien une image du jury, mais nous n'avons pas de documents historiques qui nous apprennent la nature et la forme de cette juridiction champêtre du nord de la Gaule. Il est probable que l'auteur de cette comédie a voulu parler des Germains, puisque dans la Gaule la justice était rendue par les druides, ordre privilégié, aristocratique et sacré, s'il en fut jamais.

« Dans les assemblées publiques, dit Tacite (Mœurs des » Germains, chapitre XII), on élit ceux qui doivent rendre » la justice dans les bourgs et dans les villages, et chacun » d'eux prend avec soi cent personnes du peuple pour former » son conseil. »

Le plus ancien historien des nations du Nord, connu sous le nom du Grammairien Saxon, *Saxo Grammaticus*, qui écrivait au douzième siècle, en Danemarck, dit d'un des rois danois nommé Lodbrog, le même dont il existe un chant de mort célèbre parmi les anciennes poésies du Nord, et qui régnait dans le IXe siècle :

« Il institua que toute contestation serait soumise au juge- » ment de douze pères de famille approuvés des parties, sans » admettre aucune allégation ni de la part du plaignant ni de » la part du défendeur ; il crut que, par le bienfait de cette loi, » les procès téméraires seraient diminués, et qu'il y aurait une » garantie suffisante contre les calomnies des méchants (1). »

Les sages présentent fréquemment des exemples de ce tribunal duodénaire (2).

En 1787, l'Académie des inscriptions et belles-lettres ouvrit un concours sur les questions suivantes :

1. Quelles étaient les formes judiciaires dans les causes

(1) Grammaticus Saxo. Histor. lib XIX.

(2) Lettre à nous adressée, sur cette question, par M. Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, établie à Copenhague. — *De l'état des sciences en Suède dans le temps du paganisme*, par le chevalier de Stierman, secrétaire des archives du roi de Suède.

Digitized by Google

criminelles chez les anciens Francs et sous nos premiers rois ?

2. A quelle époque s'est introduit dans le royaume l'usage de faire juger les accusés par leurs pairs ou par les jurés ? Combien de temps a duré cet usage, et pourquoi ne subsiste-t-il que pour quelques classes de citoyens ?

3. Dans quel temps cette forme de jugement s'est-elle établie en Angleterre, et comment s'y est-elle conservée?

Le prix fut partagé entre deux auteurs, Bernardi et Legrand-Delaleu. Ce dernier fit imprimer son ouvrage ; l'autre en a donné un abrégé, à la fin de son *Institution au droit français*.

A cette époque, Houard commençait à mettre au jour les monuments de la législation normande et anglo-normande, connus auparavant d'un petit nombre de savants, tels que Pasquier et Ducange. Nos deux concurrents, cherchant leur solution dans les capitulaires et dans les coutumes des environs de Paris, crurent trouver l'origine du jury dans l'usage des témoins qui *juraient* avec une partie pour faire triompher sa cause, et dans celui d'appeler les vassaux d'un seigneur à sa cour pour rendre la justice à leurs égaux.

Une lecture attentive des capitulaires de nos rois des deux premières races éloigne l'idée que les co-jureurs eussent une juridiction : ce sont tout simplement des témoins à *décharge ;* si assez souvent leur nombre est fixé à douze, il est quelquefois plus nombreux, quelquefois moins ; ils ne sont point choisis par le magistrat, ni soumis aux récusations de l'accusé ; ils ne siégent point à côté du magistrat, pour écouter les raisons des parties et prononcer ensuite un *verdict* après délibéré. La différence entre eux et les jurés est tranchée.

Quant à la coutume d'appeler les hommes d'un fief à la cour de leur seigneur pour lui aider à rendre la justice à leurs co-vassaux, il est difficile d'y voir autre chose qu'une rede-

Digitized by Google

vance féodale, destinée à débarrasser le seigneur d'une tâche onéreuse, au lieu d'une institution libérale et indépendante comme celle du *jury* normand.

On conçoit facilement que le développement de ces thèses historiques exigerait une foule de citations. Nous pensions d'abord à consacrer notre dernier paragraphe à un tableau de l'histoire du jury. *Cherchez et vous trouverez*, dit l'Évangile; mais en cherchant nous avons trouvé tant de choses, qu'il nous a paru avoir assez de matériaux pour un gros volume in-8°. Il a fallu alors changer de plan, puisque nous ne devons pas occuper nous seuls le 1er volume (2e *série*) de la *Revue Anglo-Française*. Si, à l'aide de l'analyse et de la méditation, nous pouvons fondre tous ces matériaux en une histoire abrégée qui n'ait pas plus d'une centaine de pages, nous la destinerons au prochain volume de ce Recueil.

L'histoire du jury a été traitée en allemand par M. Biener, de Berlin, en 1837, et par un savant danois établi à Edimbourg, sous le titre : *A historical treatise on trial by jury*, 1832.

M. le professeur Rafn, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord à Copenhague, profondément versé dans l'histoire de l'ancienne Scandinavie, nous a promis sa savante coopération.

M. Meyer, auteur d'un ouvrage intitulé : *Esprit, origine, et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, imprimé à la Haye en 1819, a commis beaucoup d'erreurs sur le jury anglo-normand; il nous semble n'avoir lu du vieux Coutumier que l'intitulé des chapitres.

La thèse que nous nous proposons de soutenir est celle-ci : « Le jury, d'origine scandivave, a été établi en Normandie » par Rollon, et transmis à la Grande-Bretagne par Henri II, » duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ce dernier pays l'a » seul conservé. L'institution a disparu progressivement de

Digitized by Google

» la Normandie, depuis l'époque de sa réunion à la France.
» La France, en l'empruntant à l'Angleterre, n'a fait que
» reprendre son bien. »

Quelques observations générales sur l'étude de l'histoire du moyen-âge avant de finir. A la renaissance des lettres, l'antiquité grecque et latine fut l'objet des études et du fanatisme des savants. Sous Louis XIV, l'éloquence et la poésie se modelèrent sur les poëtes et orateurs anciens. La connaissance du moyen-âge était très-bornée; quelques savants dont les ouvrages étaient connus de peu de lecteurs avaient seuls parcouru, étudié, mesuré, décrit ce continent peu fréquenté; dans le siècle suivant, l'école voltairienne, dont le but principal était de tout ridiculiser, fit la parodie ou la caricature du moyen-âge, plutôt que son histoire véritable. Cette mode de rire de tout a passé comme tant d'autres, et peut-être notre siècle est-il appelé à faire le tableau réel et exact des siècles intermédiaires entre la chute de l'empire romain et la civilisation grandiose du siècle de Louis XIV.

Ce qui a nui le plus jusqu'ici à cette étude, c'est que beaucoup d'écrivains, doués d'une vive imagination, mais n'ayant pas assez conversé avec les titres, les chartes, les histoires, les poëmes de ces temps-là, ont fait du moyen-âge des portraits de fantaisie, les uns plus hideux, les autres plus beaux que la réalité. Celui-ci n'a vu que des troubadours, de belles châtelaines, des chevaliers braves et amoureux, en un mot, un âge de féerie et de poésie; celui-là, au contraire, n'a pu supposer que des seigneurs toujours scélérats, commettant dans leurs châteaux à donjons et à souterrains des forfaits insupposables, ou des prêtres cachant sous le masque de l'hypocrisie une âme noire et atroce, telle qu'on aurait de la peine à la supposer au diable lui-même; dans tous les cas, le peuple accablé sous un joug de fer, abruti par l'ignorance et l'esclavage, ravalé à l'égal ou au

Digitized by Google

dessous des animaux domestiques. Ces deux tableaux sont également chimériques.

La lecture habituelle des ouvrages composés dans le moyen-âge, des chartes publiques et privées, des monuments historiques conservés dans les archives des villes ou des familles; la visite des antiques châteaux, couvents et églises; l'étude surtout de la législation : voilà, ce nous semble, les éléments de la science historique du moyen-âge, époque où tant d'auteurs, en prose ou en vers, ont placé mille extravagances.

Lorsqu'après une jeunesse livrée à l'admiration des littératures anciennes, je me portai à étudier, dans ses sources, l'histoire de France, et surtout celle de Normandie, je fus frappé de tout ce qui reste à faire pour donner une histoire vraie et consciencieuse de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen-âge; spécialement, je ne pus m'empêcher de reconnaître, dans la législation anglo-normande, des pensées fortes, solides, profondes, de l'ensemble, des principes, peut-être ce qu'il y avait alors de plus approprié au temps. Pour mieux rendre mon impression, je rappellerai l'exemple du roi Pyrrhus, lorsqu'il vint en Italie pour conquérir Rome, croyant n'avoir à combattre qu'une population ignorante et mal disciplinée; prêt à livrer bataille, et contemplant d'une hauteur le camp des Romains, il dit à ceux qui l'accompagnaient : *Nous nous sommes trompés, l'ordre de ce campement n'annonce point du tout une nation barbare.*

COUPPEY (*de Cherbourg.*)

Digitized by Google

DESTRUCTION DE LA CITÉ DE LIMOGES

PAR EDWARD LE PRINCE-NOIR (1370).

(1) En l'année 1361, le maréchal de France Boucicaut vint délier les habitants de Limoges du serment de fidélité qu'ils devaient au roi Jean, et les exhorter de sa part à obéir au roi d'Angleterre. La ville et la cité furent remises à Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, qui en prit possession la veille de la Conception.

Edouard de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine, vint à Limoges le 1er mai 1364, avec sa femme (2); il en partit le 7 juin suivant, y laissant Jean Chandos, son connétable, et Richard, maréchal et sénéchal du Limousin. En 1367, les seigneurs du Limousin, entre autres les Malemort, de Marneil, de Pierre Buffière, etc., s'étant plaints au roi de France Charles V des exactions du prince de Galles, le monarque, en sa qualité de suzerain (3), fit sommer le prince anglais de se rendre à Paris pour répondre aux griefs des Limousins. Edouard refusa d'obéir. Le roi de France envoya des troupes en Limousin, sous les ordres du duc de Berry, au nombre de 1,200 chevaux et de 3,000 lances. Jean Chandos entra à Limoges avec une forte

(1) Extrait, en abrégeant, des anciennes chroniques manuscrites de Limoges.

(2) Jeanne de Kent, sa cousine, renommée par sa beauté.

(3) La question est de savoir si, par le traité de Bretigny, le roi Jean s'était réservé un droit de suzeraineté sur l'Aquitaine. Plus tard, nous traiterons ce point historique avec de grands détails. D. L. F.

Digitized by Google

garnison anglaise, pour la garder contre les entreprises des ducs de Berry, d'Anjou, de Bourbon et d'Alençon, qui s'en approchaient. La cité de Limoges était pour lors bien fortifiée par les murailles, tours et fossés, et pouvait battre la plaine à l'aide du clocher de St-Etienne, qui commande partout. Le duc de Berry en fit le siége; Bertrand du Glesquin (1), y arrivant avec de grandes forces, excita de tout son pouvoir les habitants à exécuter le projet qu'ils avaient formé de se remettre sous la domination du roi de France.

Leur évêque Jean (2) mit fin à leurs hésitations en leur portant la nouvelle de la maladie et de la mort du prince de Galles, qu'il affirma avoir vu ensevelir à Angoulême. Les citadins, croyant n'avoir plus à redouter la colère de cet impitoyable ennemi, se rendirent à la France, et reçurent dans leurs murs le duc de Berry et les seigneurs qui l'accompagnaient. Les Français, après s'être rafraîchis pendant trois jours, attaquèrent la *ville* ou *château*, occupé par Jean Chandos; celui-ci fit une sortie avec ses Anglais. Dans cette escarmouche fut brûlé et détruit le beau faubourg de Saint-Martin (3), que les Vénitiens avaient rendu si florissant. Le duc de Berry *rompit sa chevauchée*, et s'en alla au devant de Robert *Kanole*, général anglais, qui était entré en France, laissant Bertrand du Glesquin sur les frontières du Limousin, avec 300 lances. Jean de Villamur, Rogier de Beaufort et Hugues de la Roche (4) gardèrent la cité de Limoges avec 200 lances.

(1) Ainsi écrit dans l'original.

(2) Jean de Croson de Calimafort, frère de l'archevêque de Bourges, 64e évêque. C'est lui qui construisit la tour et le château d'Ile, sur la Vienne, à une lieue de Limoges, maison de plaisance des évêques de ce diocèse.

(3) Il ne reste plus de ce faubourg qu'une rue, qui a conservé le nom de *Rue des Vénitiens*.

(4) Ce furent ces trois gentilshommes dont le courage fut admiré du *Prince-Noir*, et qui contribuèrent à *reboucher la pointe de sa colère*, comme dit Montaigne.

Digitized by Google

« (1) Le prince de Galles, entendant la révolte de la cité » de Limoges, fut fort fâché, mèmement sachant que l'évê- » que de Limoges, qui était son compère et chancelier, en » avait été cause; parquoi n'eut en estime les gens d'église, » comme il *soulait* (*solebat*) faire, jurant par l'âme de son » père qu'il la recouvrerait quoi qu'il en coûte, et que jamais » à autre chose n'entendrait qu'il n'eût parfait ce qui dit est. » Ses gens étaient assemblés à Cognac, faisant le nombre de » deux mille cinq cents lances, six mille archers et trente » mille hommes de pied. Là étaient Michel d'Angle, Louis, » vicomte de Châtelleraud (2), les seigneurs de Pons, Par- » thenay (3), Pouyanne, Tonnay-Boutonne, Persenac » Coulongne (4), Geoffroi de Nontron, Montferrand, Chau- » mont, Langoyran, Thouars (5), de Perry, les sieurs de la » Roche, Guillaume Beauchamp, Michel de la Poulhe, Con- » serlans, Richard du Puy-Jardon, Beaudoin de Francville, » Simon Barlo, d'Angoussé, Jean d'Emereux (6), Guillaume » de Mareuil, Eustache d'Auberlincourt, Perducas d'Albret, » Nontron, et grand nombre d'autres gens de guerre, les- » quels vinrent tous assiéger Limoges (7).

» Le prince de Galles ne pouvait chevaucher, causant sa » maladie, parquoi se faisait porter dans une litière, tant » qu'il arriva à Limoges, et logea au prieuré de St-Gérald, » le comte de Lancastre aux Jacobins; les comtes de Pem-

(1) Ce qui suit est le texte original.

(2) Louis d'Harcourt, vicomte de Parthenay.

(3) Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay.

(4) Perceval de Coulogne ou de Coulonges, gentilhomme poitevin.

(5) Amaury de Craon, vicomte de Thouars, du chef de Péronelle, sa femme.

(6) Jean d'Evreux.

(7) Un autre manuscrit que j'ai collationné porte d'autres noms de seigneurs; on les écrit différemment : *Larose*, au lieu de *Laroche*; *Pouille*, au lieu de *Poulhe*; *Pont-Chardon*, au lieu de *Puy-Jardon*; *Caurieux*, pour *Emereux*; *Marville*, au lieu de *Mareuil*. Plus, *Pommiers*, *Mucidan*, *Lesparre*, *Chabannes*, *Rochechouart* et *Thomas de Percy*.

Digitized by Google

» brocke et *Cantebruge* logèrent au couvent de St-Augustin,
» avec les seigneurs de Guienne; ceux de Poitou, Saintonge,
» Périgord, Angoumois et Limousin, logèrent à St-Martin
» et Cordeliers; et par de là la rivière de Vienne, furent
» logés le captal de Buch, Thomas Foldton (1), avec cinq
» cents lances; *Hannuyers* (2), mille archers et dix mille
» Gascons; et messire Jean Chandos était logé dans la ville-
» château de Limoges.

» Alors le prince de Galles fit serment de ne se partir de
» devant la cité qu'il ne l'eût à son obéissance. L'évêque de
» Limoges connaissant avoir eu tort d'avoir été cause de ce,
» mais il n'y pouvait plus remédier, car il était trop tard;
» Jean de Villemur, Hugues de la Roche et Rogier de Beau-
» fort confortaient les habitants, citadins, disant qu'ils étaient
» assez forts pour se défendre.

» Le prince ayant vu la situation de la place de la cité,
» par l'avis de son conseil, fit venir ses *huroux* ou pion-
» niers, gens bien experts pour miner, lesquels il mit en
» besogne du côté de *Naveix* (3), à l'endroit d'une tour ap-
» pelée de la *Resia* (4), où la muraille était bâtie sur le tuf
» et non sur le roc. Ce fait, les huroux et pionniers ayant
» miné et appuyé les murs sur des pilotis de bois ensoufrés,
» ils firent tant par leurs labeurs qu'ils vinrent au dessein
» de leur ouvrage et entreprise, laquelle contenait cent cou-
» dées de murailles, sans comprendre ladite tour de la *Resia*;

(1) Thomas Felton.

(2) Le mot est ainsi écrit dans les deux manuscrits.

(3) Le *Naveix* est la partie de la cité qui touche à la rivière de Vienne : c'est en quelque sorte le *port* au bois à brûler : son nom vient du mot latin *naves*, barque, ou de *navigium*, navigation, flottage.

(4) Ce fut de cette tour de la *Résia* ou *Alérésia*, assaillie, en 1183, par Henry le Jeune, dit au Court-Mantel, roi d'Angleterre, que fut lancée une pierre dont le prince fut mortellement frappé à la tête. Il expira peu de jours après, à Martel, des suites de cette blessure.

Digitized by Google

» ils mirent bois, soufres et autres matières sèches pour brûler
» et consumer les pilotis, puis avertirent le prince que,
» quand il lui plairait, ferait renverser les murs dans les
» fossés, où ses gens pourraient entrer facilement.

» Ce qui fut fait, car le lendemain 19 septembre 1370, les
» capitaines français commandant dans la cité furent avertis
» de la mine, firent une contre-mine qui ne servit de rien,
» ayant failli la rencontre de l'autre.

» D'autre part, Bertrand du Glesquin, avec ses Français,
» battait l'estrade nuit et jour aux champs, dont le prince
» était assavanté, à cause des plaintes, mais, pour ce, ne
» voulut lever le siége.

» Pour conclusion, le feu mis aux mines et les murailles
» abattues et renversées dans les fossés, les Anglais étaient
» en armes, prêts à combattre à l'assaut, donné au cri des
» trompettes et clairons; les gens de pied donnèrent de-
» dans, puis montèrent sur les murailles, coupant les
» pourteaux, pont-levis, barrières et autres défenses, si sou-
» dainement que ceux de dedans n'y pussent empêcher, tant
» ils étaient étonnés de la chute de la muraille; et incontinent
» le prince entra dans la cité, accompagné du duc de Lan-
» castre, des comtes de Pembroke, Cantebruge, Richard
» d'Angle et autres gens de guerre, tuant tous ceux qu'ils
» rencontrèrent dans la cité, hommes et femmes, enfants et
» filles de tous âges. Iceux se jetant à leurs pieds, criant
» miséricorde au prince d'avoir pitié d'eux; lequel prince
» ne les voulait écouter; au contraire les faisait massacrer
» devant lui, et vinrent de cette sorte depuis St-André dit
» Panet (1), jusques au devant de l'église cathédrale Saint-
» Etienne, là où il y eut grand tuerie, parce que la plupart
» des habitants, qui étaient retirés dans icelle église, pensant

(1) La *porte Panet* était située près de l'église de St-André des *Carmes-Déchaux*, à l'entrée de la rue *Fontaine-de-la-Cave*, au levant, du côté du *Naveix*.

Digitized by Google

» être en sauve-garde, ce qui ne leur servit de rien, et en » fut tué ou massacré plus de *dix-huit mille*, et la plus grande » partie de ceux et celles qui étaient innocents de la rebel- » lion; et furent en grand danger les religieuses de la *Règle* (1). Par quoi c'était déplorable à voir les pauvres citadins » en tel état et effusion de sang si grande; et de mémoire de » ce, fut mise l'image de la Vierge tenant son fils Jésus » qu'elle portait devant, et couvrant son visage à cause de » l'effusion du sang qui fut répandu; lequel image étant » dehors et dans le mur de l'église, a été mis dans la cha- » pelle joignant où elle est, l'année (2)..... où il y a grand » dévotion, étant appelée *Notre-Dame de Bonne-Délivrance*.

» De toutes parts les Anglais dans la cité, sans contredit » une partie vint au palais de l'évêque, lequel ils prirent et » lièrent, puis l'emmenèrent, de cette sorte, devant le prince, » qui le renvoya de grand fureur, le menaçant de lui faire » trancher la tête, commandant qu'il ne le vît en sa présence. » Lors s'étaient retirés dans la tour de Maulmont (3) les ca- » pitaines français; par quoi voyant la fureur un peu apaisée, » sortirent et vinrent devant le prince, qui était accompagné » des ducs de Lancastre, de *Calzebruge* (4) et Pembrocke, » et se rendirent au prince, qui les reçut à merci, selon le » droit des armes.

» La *cité* de Limoges toute pillée, le surplus des citoyens » que le glaive avait pardonné étant prisonniers en grand

(1) La célèbre abbaye de la *Règle*, *de Regulâ*, occupait l'espace compris entre la cathédrale et la rivière. Pillée d'abord par Pepin le Bref, elle fut plus tard restaurée et enrichie par lui.

(2) Il y a ici une lacune.

(3) Cette tour fut bâtie dans la cité, en 1272, par l'évêque Gerald de Maulmont, près de son palais; elle était carrée et très-forte. On la remplaça, en 1533, par un château fort, appelé l'*Evêquaut*, qu'on ne voulut pas laisser terminer, à cause de sa *force* contre la ville, dit la chronique. L'emplacement de cette construction de l'évêque Jean de Laugheac conserve encore le nom d'*Evêquaut*.

(4) Peut-être Salisbury.

Digitized by Google

» captivité, après le feu de leurs maisons, murailles et tours
» abattues, et les Anglais chargés de leurs dépouilles, fu-
» rent rachetés par les habitants de la ville de Limoges,
» ayant compassion de leurs parents et amis charnels, ven-
» dant domaines et héritages, remplissant la ville de pauvres
» citoyens n'ayant maisons pour se retirer, ni meubles pour
» se servir. Les uns furent contraints de se retirer ès ho-
» pitaux et autres places couvertes, contre leur mode accou-
» tumée, à cause de quoi èz mois de novembre et décembre
» se prit entre eux des maladies, qu'il en mourut la plus
» grande partie, et peu se sauvèrent.

» Les Anglais se retirant abattirent Rancon et Champa-
» gnac (1) et brûlèrent Montmorillon. Le pays de Limousin
» était en grand tribulation, causant les guerres anglaises
» et françaises. Le seigneur de Bertincourt, sénéchal du
» Limousin, fut pris à Pierre-Buffière par Thibault du Pont,
» chevalier breton. Le duc de Lancastre demanda au prince
» l'évêque, ce qui lui fut refusé; par quoi fut dit à la prin-
» cesse que si le prince ne le rendait, le pape l'excommunie-
» rait et déclarerait ses enfants illégitimes (2), qui causa que
» le prince envoya l'évêque au pape Urbain, en Auvergne,
» lequel, quelque temps après, fut fait cardinal par le pape
» Grégoire onzième; il fut légat de France et mourut en
» Avignon. »

MAURICE ARDANT (*de Limoges*).

(1) Je crois qu'il faut lire, au lieu de *Champagnac*, *Compreignac*, lieu voisin de Rancon.

(2) On voit que le pape portait un véritable intérêt à l'évêque de Limoges, par l'avancement qu'il lui donna. Mais la princesse de Galles avait deux motifs pour redouter qu'il prît au souverain pontife l'idée de déclarer son mariage non valable; d'abord il y avait la parenté, et ensuite les doubles fiançailles de Jeanne de Kent avec lord Holland et avec lord Montaigu. Or, on pouvait revenir sur la décision du pape Clément VI, qui avait décidé en faveur du premier, et c'était à la mort de lord Holland que le Prince-Noir avait épousé sa cousine, devenue la plus riche héritière d'Angleterre. D. L. F.

Digitized by Google

INDICATION DES POINTS DE CONTACT

ENTRE

LA LORRAINE ET LES ILES BRITANNIQUES.

..... (1) Nous qui vivons loin de l'Angleterre et des côtes de France, qui sommes réduits, depuis longtemps, de l'état de province indépendante à celui d'un régime uniforme, nous avons presque oublié les conditions variables de nos ancêtres, et les rapports qu'ils ont eus avec les grandes puissances belligérantes. L'Angleterre surtout ne nous apparaît que dans un lointain fort obscur.

Je vais jeter un coup d'œil en arrière, et examiner quelle part le nord-est de la France a prise aux mouvements de civilisation des races anglo-normandes.

Je ne parlerai ni de l'identité qu'on est à même d'observer entre les croyances religieuses de nos ancêtres, avant la domination romaine, et celles des premiers habitants de la Grande-Bretagne, ni des rapports singuliers qui existent entre les dénominations locales des deux pays, parce que les mêmes traits de ressemblance se rencontrent, à peu de chose près, sur les rives du Tage, du Danube, de la Tamise, de la Seine et du Rhin; parce que le même peuple, navigateur et négociant, qui a remonté la Moselle, paraît avoir suivi les autres grands cours d'eau de l'Europe. Je ne vous parlerai

(1) Le commencement de cet article, inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, 1838-1839, contient des phrases flatteuses sur la *Revue Anglo-française* et sur son directeur et ses collaborateurs, phrases qu'il n'est pas convenable de reproduire ici. D. L. F.

Digitized by Google

pas non plus de cette mission, de cette propagande dirigée par St Colomban, qui transporta du fond de l'Irlande dans les Vosges les doctrines pythagoriciennes mêlées à celles du Christ; le VIe siècle est trop loin de nous pour lui assigner la vraie couleur qui le caractérise. Cependant il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de cénobites, venus à la suite de saint Colomban, étaient d'origine irlandaise; qu'ils ont peuplé les abbayes de Gorse, de Toul, de Verdun, et formé le germe de nos plus grandes institutions monastiques (1).

Dans le haut moyen-âge, les Pictes, les Anglo-Saxons, les Normands, les Danois, envahirent, à vingt reprises différentes, les bords de la Moselle, et leur passage ne fut pas toujours aussi rapide qu'on le suppose aujourd'hui, car ils ont laissé quelques traces, soit par les dénominations locales, soit par des légendes populaires, des croyances théocratiques, des usages et des motifs d'architecture ou de sculpture appliqués au front de nos vieilles églises.

Dans le XIe siècle, quand Guillaume le Conquérant s'empara de l'Angleterre, ce fut un Messin, Hugues de Gournai, qui commanda son armée navale. Un autre Messin, Vuldus de Gournai, de la même famille que le précédent, se mit à la tête de l'armée de terre, reçut en récompense de ses services la ville de Normandie qui porte encore son nom. Beaucoup de Lorrains et de Messins, après avoir pris part aux expéditions guerrières de Guillaume le Conquérant, se sont fixés au delà du détroit. Tel fut Robert Losinga, né dans la Lorraine allemande, sacré évêque d'Herefort, en 1079. C'était un savant mathématicien, et l'un des premiers astronomes de l'époque. Des familles anglaises, des missionnaires,

(1) Tel a été St Ronin, évêque irlandais, fondateur du monastère de Beaulieu, en Argonne, après avoir longtemps vécu comme religieux à Tholey, avec plusieurs de ses compatriotes. (La commune de Tholey appartenait, avant 1815, au département de la Moselle.)

Digitized by Google

de pieux anachorètes, passaient en même temps le détroit, et venaient s'établir sur les rives de la Meuse, de la Meurthe et de la Moselle. Tels furent les Goury, les Belchamps, les Blair, rameaux détachés des anciennes souches patriciennes, connues dans les trois royaumes sous le nom de Beauchamp, Gorcey, de Blair. Cette dernière famille est alliée du célèbre Walter-Scott. Des poëmes anglo-saxons, dont la date remontait au xe siècle, et même au delà, enrichissaient, avant la révolution, les bibliothèques de nos abbayes; on en conservait plusieurs aux Prémontrés de Pont-à-Mousson; l'un d'eux se trouvait encore, il y a quatre ans, à la bibliothèque publique d'Epinal. C'est le dernier legs d'une alliance littéraire, d'une communauté de principes et d'idées qui n'a plus que de faibles traces au sein de nos provinces.

Au commencement du XIIIe siècle, dans la lutte acharnée qui eut lieu entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, on a vu les troupes lorraines et messines signaler leur courage sous les étendards du roi d'Angleterre. *Le duc*, dit un poëte du temps, *a fait venir les Lorrains; ils parlent deux langues, s'expriment avec facilité; leur conduite montre de la sagacité et de la prudence. Ils habitent le fertile pays qu'arrose la Moselle*, etc. Presque tous les Lorrains furent taillés en pièces à Bouvines, tandis que les Barrisiens triomphaient avec Philippe-Auguste, dont ils avaient épousé les intérêts.

En 1340, Lorrains, Barrisiens, Verdunois et Messins défendaient les intérêts de Philippe de Valois contre Édouard, roi d'Angleterre. Le duc de Lorraine négocia la paix, mais elle fut courte : quatre années plus tard, le canon des Anglais foudroyait nos ancêtres dans les plaines de Crécy, et Raoul payait de sa vie une valeur inconsidérée. Ce furent les mêmes recherches politiques qui conduisirent le duc Jean Ier dans les plaines de Poitiers; fait prisonnier, conduit en Angleterre avec Philippe de Valois, avec le comte de Vaudemont

Digitized by Google

et d'autres seigneurs, il ne revint en Lorraine qu'après le traité de Bretigny. Jamais sa présence n'y avait été plus nécessaire. Plusieurs grandes compagnies, composées d'Anglais, de Bretons, de Normands, de Picards, et d'une foule de soldats licenciés, parcouraient nos provinces et semaient partout la désolation et la mort. Jean ayant eu le bonheur d'en purger le pays, marcha de nouveau contre les Anglais avec le duc Philippe de Bourgogne, le comte de Bar, de Sarrebruck, et d'autres chevaliers. Mais, pendant que les Lorrains se signalaient dans les plaines de Picardie et de Flandre, les grandes compagnies recommençaient leurs ravages.

En 1415, la bataille d'Azincourt, si fatale à la France, porta un coup terrible à la Lorraine, ainsi qu'au pays Messin. Le tiers de notre noblesse succomba sous le feu des Anglais. A peine s'il resta au duc de Lorraine assez de puissance pour résister aux incursions des seigneurs voisins; et cependant telle était la renommée qu'il avait acquise, que le roi d'Angleterre faisait encore de pressantes démarches pour l'attirer dans ses intérêts, et marier l'héritière du duché de Lorraine à son frère le duc de Bedfort.

Ce prince, occupé du siége d'Orléans, se promettait bien, après en avoir fait la conquête, de tirer vengeance du refus humiliant qu'il avait éprouvé, et de rendre le duc de Lorraine vassal du roi d'Angleterre. Mais un événement inattendu changea la face des choses. La vierge de Domremy parut; le siége d'Orléans fut levé, les Anglais mis en déroute. Le roi de France remonta sur le trône, et tout cela devint l'œuvre d'une jeune fille dont les Vosges ont été le berceau natal.

Quelques années plus tard, une princesse de Lorraine, Marguerite d'Anjou, fille de René, va s'asseoir sur le trône d'Angleterre, qu'elle abandonne après d'horribles catastrophes, quand le sang de son mari et de son fils en a souillé

Digitized by Google

les marches (1). A dater de cette époque (1445), nos provinces sont devenues l'asile privilégié des proscrits ou des émigrés de la Grande-Bretagne. Qui ne connaît le long séjour de ce *duc de Suffort* (Suffolck), *qui se disait roi d'Angleterre, nommé la Blanche-Rose?* Arrivé, pour la première fois, à Metz, le 23 décembre 1516, avec le duc de Gueldre, il se rendit à Paris peu après, revint au mois de février suivant, fit quelques absences, et reparut dans nos murs en 1518, pour y élever, *à la Haulte-Pierre*, un autel magnifique; *il y mist en ouvraige la vallue de plus de deux mille florins d'or et de pois;* mais ses intrigues avec *l'une des plus josnes femmes qui fust point en la cité* l'ayant forcé de quitter Metz, il alla demeurer à Toul avec sa maîtresse et grand nombre de chevaliers anglais, qui lui formaient une cour brillante.

Suffolck, éloigné de Paris par la jalousie soupçonneuse de Louis XII, attendit ainsi, dans les bras d'une simple bourgeoise, que le vieux roi, fermant la paupière, laissât la reine de France libre de lui accorder sa main.

Plus tard, quantité de familles des trois royaumes, poursuivies par Cromwell, ont joui des bienfaits de notre hospitalité. Jacques IV, obligé de chercher un asile en Lorraine, y demeura plusieurs années, et beaucoup de seigneurs de sa cour s'y sont établis d'une manière définitive; en sorte qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, certaines localités, telles que St-Michel, Pont-à-Mousson, occupées en grande partie par des réfugiés, offraient deux sociétés distinctes, à mœurs tout-à-fait opposées.

(1) « Les Anglois prindrent trèves pour dix-huit mois, et fiancèrent la fille René, roy de Secille, pour estre femme du roy Henry d'Angletterre, en espérance que paix se feroit entre les deux roys; et puis s'en retournèrent lesdits Anglois en Angletterre, pour parleir à leur roy et aux estatz du royaume, et pour conclure du fait la paix. *Philippe Gérard de Vigneulle.* »

Digitized by Google

Voilà quelques-uns des rapports politiques existant entre l'histoire d'Angleterre et la nôtre. Nos relations scientifiques, littéraires et artistiques, n'ont pas été moins nombreuses : car lorsque l'Irlande et l'Écosse nous envoyaient leurs théologiens (1), leurs jurisconsultes et leurs chroniqueurs ; lorsque Barclai et Giffort devenaient les deux plus éclatantes lumières de l'université de Pont-à-Mousson, l'art typographique et la musique étaient portés dans les trois royaumes par des artistes de nos provinces (2). Nous vivions, de la sorte, dans un perpétuel échange d'idées avec nos voisins d'outre-mer ; nous préparions la fusion qu'il était réservé à notre temps d'accomplir (3).

E. BEGIN (*de Metz*).

(1) Hay, jésuite écossais, et plusieurs autres.

(2) Au commencement du XVIIIe siècle, quelques jésuites écossais d'un rare mérite, parmi lesquels figurait le père Leslie, à la fois théologien, historien et poète, représentaient dignement les îles britanniques à la cour de Léopold ; un établissement industriel prospérait à Dieulouard, sous la direction des bénédictins irlandais ; quelques Anglais, tels que Doin Covray, membre de l'ancienne Académie de Metz, s'occupaient de travaux agricoles ; d'habiles mécaniciens lorrains portaient de l'autre côté de la Manche les fruits de leurs loisirs, tandis qu'à Paris un gentilhomme écossais, frappé d'une *dissertation de dom Calmel sur les grands chemins de Lorraine*, la traduisait, *pour exciter*, disait-il, *ses compatriotes à réparer leurs routes*. Ainsi, notre pays a peut-être donné l'impulsion à l'un des plus grands perfectionnements dont puisse s'honorer l'Angleterre.

(3) L'auteur a terminé sa lecture à l'Académie royale de Metz par ces mots : « Je regarde donc la *Revue Anglo-française* comme un journal digne de tout notre intérêt, en ce qu'il peut apporter d'utiles matériaux à l'histoire du nord-est de la France. »

Digitized by Google

CONDITION DE L'AQUITAINE

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE ET L'ADMINISTRATION DU SÉNÉCHAL RAOUL DE FAYE (1169).

(1) Dans une réunion qui avait eu lieu à Montmirail, dans le Perche, en 1168, entre les rois de France et d'Angleterre, Richard, fils de ce dernier, avait fait hommage lige à Louis le Jeune pour le duché d'Aquitaine, dont sa mère Aliénor venait de l'investir. Du reste, l'investiture du duché d'Aquitaine ne conférait au jeune Richard qu'un titre purement honorifique. Henri II était trop jaloux de son pouvoir pour le partager. Mais ne pouvant, malgré sa prodigieuse activité, administrer en personne son royaume d'Angleterre et ses possessions continentales, il était forcé de confier le gouvernement de ces dernières à des sénéchaux anglais, normands et angevins, sorte de vice-rois dont le despotisme soulevait contre eux la haine des populations opprimées.

La sénéchaussée de Saintes était occupée par un certain Radulfe ou Raoul de Faye, oncle maternel de la reine Aliénor, homme dur et sordide, qui pressurait sans pitié le peuple soumis à son pouvoir. Tant que l'avare sénéchal ne s'attaqua qu'aux vassaux laïques du duc d'Aquitaine, ses exactions n'arrachèrent que de vaines plaintes aux victimes de sa cupidité : mais il fut assez téméraire pour se heurter contre une classe d'hommes qu'on ne froisse pas impunément, et sa perte fut résolue.

Profitant de l'absence du frère Gérard, abbé du monastère

(1) Extrait de l'*Histoire de Saintonge*, 2e partie, publication nouvelle et tout-à-fait remarquable.

Digitized by Google

de St-Georges-d'Oleron, Radulfe de Faye extorqua au prieur de ce moutier, nommé Paganus, une somme de cent cinquante sous et douze coupes d'argent, pesant chacune un marc, comme un droit revenant au trésor, sur le bois de la Sauzille, qu'il prétendait appartenir au roi d'Angleterre (1). L'abbé Gérard, étant de retour, tint conseil avec ses moines. Deux de ces derniers, Jacques et Guillelme de Mesnil, furent aussitôt dépêchés vers Henri II, pour lui demander réparation d'une aussi criante injustice (2). Le monarque, qui ne redoutait rien tant que de se mettre mal avec la cour de Rome, accueillit favorablement la plainte des moines de St-Georges, et, comprenant toute l'énormité de l'injure faite à leur monastère, manda sur-le-champ à Etienne de Tours, gouverneur du château de Chinon, de rembourser aux religieux, sur les deniers du trésor royal, la somme qui leur avait été si injustement ravie (3).

Henri II, à qui cet événement ouvrait enfin les yeux sur les exactions du sénéchal de Saintonge, destitua cet officier et l'envoya en exil (4). Cet acte de justice répandit une grande joie en Aquitaine : il n'y eut qu'un cri dans tous les cloîtres du midi, pour vouer le spoliateur à l'exécration publique, et

(1) Radulfus, senescallus tunc temporis in Santoniâ, extorsit à Pagano, priore S. Georgii de Olerone, centum quinquaginta nummorum, inscio abbate Gerardo, et duodecim scyphos marciles, propter boscum de Sauziliâ quem proprium regis esse asserebat. *Scrip. Rer. Franc.* t. XII, p. 488.

(2) Quo cognito, abbas Gerardus simulque conventus destinaverunt duos fratres suos, scilicèt Jacobum et Guillelmum de Mesnil, ad regem in Angliâ, significaturos ipsi regi tantam injusticiam et deprecaturos emendationem fieri super tàm damnoso detrimento. *Ibid.*

(3) Quos rex clementer exaudiens, occasionem injuriæ supradictæ nequissimam esse intellexit, et pecuniam injustè sublatam per manum Stephani Turonensi, custodis turris Chinonis, à proprio thesauro monachis integrè restituit. *Ibid.*

(4) Radulfum de Fayâ destituit rex Henricus atque in exilium egit popolurum quos ille vexabat querelis permotus. *Script. Rer. Franc.* t. XIII, p. 419.

Digitized by Google

l'on peut juger de l'animosité qu'il avait soulevée contre lui, par les violentes invectives que lui lançait, du fond de sa cellule, un moine contemporain.

« Comment est-il tombé, cet exacteur avide de tributs ? Le feu dévorera sa demeure, parce que sa main rapace a violemment accumulé trésor sur trésor. Il sera précipité en enfer, et plus son vol fut altier, plus sa chute sera lourde. De l'île d'Oleron, de la Rochelle, s'est élevé ce cri de triomphe et d'exaltation : Il est terrassé le féroce persécuteur, il est brisé le fléau de notre province ! Malheur à lui ! car le jour de son supplice approche. Il vomira les richesses qu'il a dévorées ! Le roi de l'Aquilon (1) les lui fera dégorger : la terreur fondra sur lui, il sera saturé d'affliction et de misère (2). »

Ainsi, pour que justice fût rendue aux peuples opprimés, il fallut qu'un moine élevât la voix. L'influence de Rome était un écueil contre lequel se brisait le pouvoir des rois eux-mêmes. Ce n'était pas seulement dans les hautes régions de la diplomatie que s'exerçait cet empire absolu de la tiare ; il s'interposait encore dans les plus obscurs démêlés, pour peu qu'une église y fût intéressée. Si quelque homme était assez hardi pour braver cette formidable théocratie, l'anathème apostolique ne se faisait pas attendre, et le foudre vengeur, frappant le rebelle en quelque lieu qu'il se cachât, le contraignait bientôt à courber le front sous la verge pontificale.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Les méridionaux désignaient souvent par l'expression métaphorique de *roi du Nord*, *roi de l'Aquilon*, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

(2) Quomodò cessavit exactor tributorum? Ignis devorabit tabernaculum ejus, quia violenter de rapinâ congessit divitias. Porrò ad infernum detrahetur, quia quantò gradus altior fuit, tantò casus ejus gravior. Vox exultationis ab insulâ Oleronis, vox gaudii à Rupellâ : Prostratus est sævissimus ille persecutor, contritus est malleus universæ provinciæ nostræ. Væ ei! quia dies ultionis ejus appropinquat. Pecunias quas devoravit evomet, et de stomacho ejus detrahet eas rex Aquilonis. Terror irruet super eum : ipse saturabitur afflictione et miseriâ. *Script. Rer. Franc.* t. XII, p. 419.

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE LA VILLE D'AUXERRE, par M. Chardon, président du tribunal de cette ville. 2 vol. in-8°, 1834-1835. Auxerre, Gallot-Fournier.

Quoique Auxerre soit assez éloigné des contrées où s'est fait sentir surtout la lutte anglo-française, son histoire ne laisse pas que de fournir de nombreux matériaux susceptibles d'entrer dans notre cadre.

Voyons d'abord le plus illustre des évêques d'Auxerre, nommé par l'empereur Honorius au poste élevé de duc de l'Armorique, allant porter les lumières de la foi au delà de la Manche, en même temps qu'il y remplit les fonctions de général d'armée.

« Depuis onze ans seulement, dit M. Chardon, il (Germain) gouvernait son église, et déjà la renommée l'avait fait connaître à toute la chrétienté. En 429, la Grande-Bretagne, troublée dans sa foi par les pélagiens, eut recours à l'autorité du pape et des évêques de la Gaule. Aussitôt les prélats s'assemblèrent en concile à Troyes, et décidèrent que l'un d'entre eux se rendrait sur les lieux, afin de connaître la cause et l'étendue du mal, et prendre toutes les mesures convenables aux intérêts de l'Eglise. Germain et Loup, évêque de Troyes, furent chargés de cette mission honorable, mais périlleuse. Le nouveau pontife Célestin, en confirmant cette résolution, nomma Germain son vicaire dans la région qu'il allait visiter.

» Le résultat du voyage des deux évêques remplit les espérances qui avaient déterminé leur choix. Ils invitèrent les pélagiens à une conférence dans laquelle, en présence du peuple, tous les points de doctrine controversés seraient examinés. Les pélagiens ne craignirent pas de s'y rendre. Ils y apportèrent leur faste, leur orgueil et leur ignorance, et ne trouvèrent dans leurs adversaires que simplicité, modestie, mais aussi savoir et éloquence. Les suffrages unanimes furent pour les deux évêques; la

Digitized by Google

plupart des pélagiens, eux-mêmes, reconnurent leurs erreurs, et la guerre intestine fu tapaisée. Mais, dans le même moment, les Saxons et les Pictes tentèrent sur les Bretons une de ces irruptions dont ceux-ci, à cette époque, furent si souvent victimes. Pris au dépourvu et manquant de chefs, ils conjurèrent Germain de les diriger dans leur défense. Cet office, très-différent de celui qu'il venait de remplir, et des nouvelles habitudes que le sacerdoce lui avait fait contracter, ne le trouva ni indifférent sur les maux du pays, ni étranger à ce que la nécessité exigeait de lui. Les deux évêques se rendirent au camp, donnèrent le baptême à un grand nombre de soldats qui le demandaient, inspirèrent à tous, par des paroles édifiantes, une confiance entière dans le secours du ciel; et Germain, à la tête de l'armée, marcha au devant des ennemis.

» Instruit par des coureurs de leur nombre et de leur marche, qui leur firent traverser un vallon étroit dont l'issue aboutissait à une rivière, il y porta toutes ses forces, et les tint cachées dans les gorges du vallon jusqu'à ce que l'ennemi y fût engagé. Alors le cri de guerre convenu, *alleluia*, proféré tout-à-coup par l'armée et répété par les échos du vallon, répandit l'épouvante parmi les Pictes et les Saxons, qui, au même instant, voyant les Bretons sortir de leur embuscade et fondre sur eux, se crurent écrasés par une armée innombrable. Dans leur effroi, ils jetèrent, pour mieux fuir, armes et bagages par terre; en se précipitant les uns sur les autres, ils gagnèrent l'issue de la vallée, où un grand nombre, poussé par le mouvement général dans la rivière, y trouva la mort. Le reste se dissipa. C'est ainsi que les Bretons, sans qu'il leur en ait coûté une goutte de sang, furent délivrés de leurs ennemis et enrichis de leurs dépouilles. Selon Usserius (1), cet événement a eu lieu sur le territoire de *Flink*, près de la ville que les Anglais appellent *Mold*, et les habitants du pays de Galles *Guid-Cruc;* ils rapportent que l'endroit où la scène s'est passée a reçu et conservé le nom de *Maes-Germen*, c'est-à-dire *Champ-de-Germain*, et que la rivière sur le bord de laquelle les soldats ont reçu la baptême avant l'élection, est celle appelée *Alen*. »

Lorsque la ville d'Auxerre fut sous la domination des comtes, on trouve le comte Pierre à la bataille de Bouvines, livrée le

(1) Usserius, *de Brit. eccles. primordiis.* — Beda, *Hist. lib.* — Greg. le Grand, *Morales sur Job.* — Lebœuf, *Mém. Vita S. Lupi* apud Boll. — *Vita S. Germani.* — Lingard, *Hist. d'Angl.*

Digitized by Google

25 juillet 1214 ; et quoique son fils Philippe fût du bord opposé, tenant le parti de Philippe-Auguste, il était à côté du monarque au moment où celui-ci fut renversé de cheval par quelques ennemis qui s'acharnaient sur sa personne. Ce fut même le comte d'Auxerre qui releva la roi de France et le remit à cheval, tandis que les chevaliers gallois de Montigny et Pierre Tristan lui faisaient un bouclier de leurs corps (1).

Autre point de contact avec l'Angleterre. Edme, archevêque de Cantorbéry, persécuté par Henri III, roi d'Angleterre, à peu près comme Thomas Becquet l'avait été par Henri II, était mort dans le monastère de Soissy, en Brie; mais il avait demandé à être inhumé dans l'abbaye de Pontigny, près d'Auxerre, qu'il avait prise pour son lieu de retraite, lorsqu'il ne parcourait pas les campagnes, afin de donner l'instruction religieuse au peuple. Or, le 9 juin 1247, les restes d'Edme, qu'on tenait pour saint, furent *élevés* sur un autel et placés dans un sépulcre de pierre par Guy de Mello, évêque d'Auxerre, assisté de plusieurs autres prélats, en présence de Louis IX, roi de France, de la reine Blanche sa mère, et d'une foule innombrable. Deux ans après, le même évêque d'Auxerre, ayant avec lui deux prélats d'Angleterre, les évêques de Norwich et de Chichester, et l'évêque d'Orléans, tira les reliques de saint Edme de la pierre, pour les placer dans une châsse.

Revenons aux comtes d'Auxerre. Le comte Jean II fut tué, le 25 avril 1346, à la bataille de Crécy, et son fils, Jean III, fut fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, et conduit à la tour de Londres.

Alors la puissance anglaise grandissait en France et s'étendait jusque vers l'Est. Aussi le roi d'Angleterre, s'étant allié avec Charles le Mauvais, s'empara de Melun en 1358, s'avança en Champagne, et s'empara successivement d'Aix-en-Othe, de Champlot, et enfin, le 8 décembre, de Regennes et d'Appoigny.

Laissons à présent parler l'auteur pour les faits qui suivent. « L'épouvante aussitôt, dit M. Chardon, fut à Auxerre, et surtout dans les faubourgs. Les monastères de St-Amatre, St-Julien, St-Gervais, St-Marien et celui des Bernardines, aux îles, furent abandonnés. Celui de St-Côme, rétabli en 1130, fut détruit ; les religieux, religieuses et les habitants de ces faubourgs s'enfer-

(1) Mézerai.

Digitized by Google

mèrent dans la ville. Le fils aîné du comte avait quelques soldats, qu'il chargea de garder une partie des tours et des murs. Les bourgeois, qui pouvaient fournir deux mille combattants et plus, conservèrent la garde de la partie occidentale de la ville, et se crurent tellement au dessus du danger, qu'imprudemment ils refusèrent le service de plusieurs chevaliers qu'avait amenés Guillaume, l'un des fils du comte, et le forcèrent à sortir de la ville.

» Effectivement, les ennemis s'étant plusieurs fois approchés, furent reçus avec vigueur et repoussés avec succès. Le 10 janvier (1359), quoiqu'en plus grand nombre, ils ne furent pas plus heureux. Deux mois se passèrent ensuite sans qu'on les vît reparaître. Il arriva alors ce qui est ordinaire aux bourgeois devenus momentanément soldats. D'abord pleins d'énergie, ils la perdirent dans leurs succès. Persuadés qu'ils étaient invincibles et que l'ennemi n'oserait plus se mesurer avec eux, ils ne firent plus qu'un service de parade.

» Les Anglais et les Navarrais, probablement instruits de cette folle sécurité, employèrent ces deux mois à recueillir des renseignements sur l'état de la ville, à y pratiquer des intelligences (1), et à rassembler toutes leurs forces, en prenant des détachements dans leurs garnisons. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1359, ils s'approchèrent; au point du jour, les murs confiés aux bourgeois sont escaladés, et l'ennemi est dans la ville. A ses cris, à ses excès, l'effroi pétrifie toute la population. En un instant, le château est forcé, les enfants du comte sont faits prisonniers, les habitants désarmés, et leurs maisons livrées au pillage. Il dura trois jours, pendant lesquels mille hommes seulement fouillèrent toutes les habitations, et dévalisèrent les églises, sans éprouver la moindre résistance. Ils ont évalué eux-mêmes à 600,000 moutons d'or (2) la valeur des choses qu'ils ont emportées.

» Lorsqu'ils cessèrent de trouver à prendre, ils rassemblèrent les notables, et leur déclarèrent qu'ils allaient forcer plusieurs endroits qu'ils avaient trouvés fermés, pour mettre le feu à la ville, si on ne leur payait pas sur-le-champ une rançon de 50,000 florins d'or, ou moutons. La leur payer en espèces était chose impossible; ils y avaient mis bon ordre. Ils voulaient au moins des gages;

(1) La chronique de J. de Guise assure que la ville fut trahie par quelques habitants.

(2) Équivalant à sept millions de la monnaie actuelle.

Digitized by Google

mais les habitants avaient été livrés si inopinément au pillage, qu'il ne leur restait pas un seul diamant, un seul bijou d'or ou d'argent. Heureusement les religieux de Saint-Germain avaient caché avec tant de précaution, dans un des caveaux de l'église, la châsse du saint et tous les joyaux de leur riche abbaye, qu'ils purent sauver la ville des nouveaux tourments dont elle était menacée. Le 18 mars, sur la demande des notables, ils confièrent à leurs députés le devant de la châsse, avec les pierreries qui la garnissaient ; une croix d'or et beaucoup d'autres joyaux en or et en argent ; mais ils mirent pour condition à ce prêt que, si tous ces objets ne leur étaient pas rendus avant la fête de la Madeleine, 22 juillet, il serait payé annuellement et en deux termes, par la ville à l'abbaye, une redevance de 30,000 florins d'or de Florence. Ils exigèrent que le lendemain le traité conclu, dans ce sens, avec les députés, fût solennellement ratifié par tous les habitants. Ceux-ci, ravis d'échapper à de nouvelles misères, vinrent en foule dans l'église de Saint-Germain et devant sa châsse ratifier les promesses de leurs députés. Le serment, au nom de tous, fut prononcé par Gibaut, abbé de St-Père, et Pierre d'Etrisy, chevalier.

» Le même jour 19, une partie de ces bijoux fut remise à Robert Kanole et autres capitaines anglais et navarrais en gage des 50,000 moutons d'or promis. Ils exigèrent, en outre, un acte notarié par lequel vingt-cinq des principaux habitants s'obligèrent, au nom de tous, de payer le double de la rançon, si elle n'était pas payée dans les termes convenus, qui probablement étaient fort courts.

» Dans une nouvelle assemblée des habitants, au nombre de cent cinquante, seize d'entre eux furent chargés de faire des emprunts sur ce qui restait des joyaux de St-Germain, afin de retirer des ennemis et rendre aux religieux tout ce que ces derniers leur avaient confié. Les députés partirent aussitôt, les uns pour aller auprès du régent l'informer de ces événements, et obtenir son approbation de ce qui avait été fait pour y remédier ; les autres pour faire des emprunts. Plusieurs de ces derniers furent arrêtés avant d'être arrivés à Joigny, et dépouillés des effets d'argenterie qu'ils portaient ; deux ou trois seulement furent plus heureux dans leur voyage, et, le 15 avril 1359, rapportèrent soixante perles fines, que les capitaines anglais acceptèrent pour la valeur de 10,000 moutons d'or, en rendant le devant de la châsse de Saint-Germain, ainsi que les pierreries qui y étaient attachées.

Digitized by Google

» Tous ces sacrifices ne purent pas empêcher la destruction des fortifications de la ville, qui furent rasées et jetées dans les fossés. Ce n'est qu'après ces dernières hostilités, que, le 30 avril, le plus grand nombre des ennemis quitta Auxerre, pour aller porter la désolation dans la vallée d'Aillant, le Gâtinais et la Puisaye. La ville continua, néanmoins, à rester sous leur domination. De Régennes qu'ils occupaient, ils y venaient encore chercher des vivres qu'ils avaient laissés. Enfin, dans la nuit du 7 au 8 septembre, l'armée du régent, commandée par le connétable Robert de Frennes et par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, arriva. En deux jours, les habitants mirent la ville à l'abri d'un coup de main, en remplaçant les murs détruits, par plusieurs rangées de tonneaux remplis de pierres. L'armée du connétable fut forcée de se porter plus loin; mais, à la prière des habitants, le connétable revint lui-même, au mois de novembre.

» Le commerce avec Paris et la Normandie était arrêté par les forteresses de Régennes et de la Mothe-Chaulay que tenaient les ennemis; et les Auxerrois ne pouvaient acquitter les obligations par eux contractées, pour leur délivrance, que par la vente de leurs vins. Le connétable fit, avec les commandants de ces forts, un traité portant que, pendant un an, ils ne feraient aucune entreprise sur Auxerre et les autres pays environnants, déjà rançonnés, à moins que ce ne fût pour accompagner le roi d'Angleterre ou le duc de Lancastre; que, pour prix de cette suspension d'armes, il leur serait payé 16,000 moutons d'or; qu'en attendant ce paiement, le transport des marchandises serait libre par terre et par eau, à condition qu'il leur serait payé trois moutons d'or par queue de vin; et que, sur tous les vins qui avaient déjà descendu le pertuis des Régennes, ils recevraient un mouton d'or par chaque queue; enfin que, lorsqu'ils évacueraient les forteresses, ils pourraient en détruire les fortifications. Le connétable et dix-neuf de ses chevaliers s'obligèrent personnellement à ces conditions; il en donna même quatre en otage, pour plus ample garantie.

» L'empressement des Auxerrois avait pour objet, non-seulement la rançon promise aux capitaines anglais, mais aussi de retirer les joyaux de St-Germain des mains des prêteurs; et déjà le terme accordé par les religieux était passé, lorsqu'en exécution de ce traité, leurs vins purent circuler. Ils en avaient recueilli, tant dans la ville que dans les environs, 16,020 tonneaux, faisant 32,000 queues. Un bourgeois, nommé Jean Régnier, alla à Paris,

Digitized by Google

et, par acte notarié, vendit tous ces vins à deux conseillers du régent et deux marchands de vins de Paris, à la charge de rendre au port de la Pallée près de Paris, à raison de quatorze florins d'or à l'écu du roi de France, par tonneau, ce qui équivaut à 2,662,203 fr. 60 c. de la monnaie actuelle.

» Ce traité est du mois de décembre 1359; mais son exécution, ainsi que celle des obligations envers les religieux de St-Germain, furent infiniment retardées par les nouvelles tribulations auxquelles la ville fut en proie. D'une part, elle eut beaucoup à souffrir des gendarmes et des brigands que le connétable y avait laissés; de l'autre, ses portes brûlées, ses murs abattus, l'exposaient à chaque moment à tomber au pouvoir des nombreux ennemis qui ravageaient la France. La dépense la plus urgente aux yeux des habitants fut donc celle que commandait un péril imminent; et, en peu de mois, les murs, les tours et les portes furent remis dans l'état où ils étaient auparavant.

» Enfin la paix, conclue dès le 8 mai 1360, fut ratifiée à Londres par les deux rois, le 24 octobre suivant. Le même jour vit cesser la captivité du roi de France et celle du comte d'Auxerre. Le roi s'empressa même de lui délivrer des lettres pour le remettre en possession de la ville d'Auxerre, qui, ayant été reprise sur les Anglais par l'armée royale, se trouvait, suivant les lois de la guerre, appartenir au roi. Ces lettres contiennent des motifs fort honorables pour le comte; c'est sa captivité, suite de son dévoûment à la cause du roi. Il n'en est pas de même pour les Auxerrois, *à la défaute et coulpe* desquels la prise de la ville est attribuée : en ce que « par » leurs grands avarice, orgueil et malvais gouvernement, veul- » drent de eux garder ladite ville, boustèrent et mirent hors d'icelle » des gentilshommes amenés par l'un des fils du comte. »

Il est bien vrai que les habitants d'Auxerre commirent cette faute dans le principe, mais depuis ils avaient bien défendu leur ville et relevé leurs fortifications. Ce qu'ils avaient souffert, leurs sacrifices, leur persistance dans des efforts pour conserver leur cité et ce qui s'y rattachait, devaient leur éviter un tel blâme, si sévèrement et si authentiquement exprimé.

Je viens d'extraire beaucoup dans le travail du savant président d'Auxerre, sur l'histoire de sa ville, parce que d'abord je donne ainsi tout le tableau de la lutte anglo-française sur un des points les plus éloignés où elle s'est fait sentir. Ensuite ce *faire* des insulaires guerroyant chez nous au XIVe siècle, nous enlevant tout, et

Digitized by Google

nous mettant encore à rançon ; puis ces démarches empressées des habitants d'une ville, pour remplir une obligation imposée de force ; cet ensemble, en un mot, me paraît former un tout curieux, présentant les mœurs de guerre et de cité de l'époque, et digne d'être médité par ceux qui étudient l'histoire avec fruit.

Continuons notre récit.

Le comte Jean III était devenu infirme par suite des fatigues de la guerre et de sa captivité en Angleterre, et aussi il ne retourna plus à Auxerre, quoiqu'il ne soit mort qu'en 1361. Son fils, Jean IV, prit dès lors, du vivant de son père, non-seulement l'administration du comté d'Auxerre, mais même le titre de comte d'Auxerre. Il guerroya aussi contre les Anglais, sous le connétable du Guesclin, ainsi que son frère, Louis d'Auxerre, surnommé le *Chevalier-Vert*, et tous les deux concoururent notamment, en 1363, à la prise, sur le roi de Navarre, du fort de Roulement et des villes de Mantes et de Meulan. Les deux frères se firent aussi remarquer, le 16 mai 1364, à la bataille de Cocherel, et même l'armée, au moment de l'attaque, se mit à crier *Notre-Dame d'Auxerre*, voulant déférer son commandement au comte d'Auxerre, qui s'en défendit sur sa jeunesse et sur le titre et l'expérience de du Guesclin. Jean et Louis d'Auxerre s'étaient, en effet, attachés à la fortune du bon connétable, et cette position leur fut fatale ; car à la bataille d'Auray, livrée le 20 septembre de la même année, alors que Bertrand perdit sa liberté, le Chevalier-Vert, qui venait d'abattre la bannière du comte de Montfort, fut tué à côté du comte de Blois, et le comte Jean d'Auxerre eut un œil crevé et demeura prisonnier.

Cette détention de leur comte et les sacrifices qu'ils firent pour le racheter (1), ne firent pas oublier aux Auxerrois qu'ils avaient à payer, outre une partie de leurs emprunts, 40,000 moutons, sur la rançon de leur ville. « Mais un bonheur inattendu, dit l'auteur, les délivra de leurs dettes envers les capitaines anglais. Le pape Urbain V, qui avait conservé beaucoup d'affection pour les habitants (2), et s'était affligé de ce qu'ils avaient souffert lors et depuis la prise de leur ville, avait eu l'heureuse idée d'user de toute son influence pour alléger leurs maux. Il s'était adressé à Robert

(1) Les habitants de l'Auxerrois consacrèrent trois années du dixième de leur vin pour payer la rançon du comte Jean III, ce qui les dispensa de fournir des fonds pour celle du roi Jean.

(2) Guillemme Grimoard, pape sous le nom d'Urbain V, avait été abbé de St-Germain d'Auxerre.

Digitized by Google

Kanolle, et, en lui payant une grande partie de ce qui lui était dû, avait obtenu de lui la remise des obligations et des vases précieux qui en faisaient le gage. Tous ces objets lui avaient été livrés à Avignon, par un sergent d'armes du roi, et il l'avait chargé de les porter lui-même à Auxerre.

» Le 16 août 1366 fut un jour d'allégresse pour les habitants. Une convocation générale les appela dans le chapitre de St-Germain. Là se trouvèrent l'évêque Aymon, l'abbé de St-Germain et les autres dignitaires de la ville. Le sergent d'armes du roi fit la remise des obligations, des pièces d'argenterie de l'abbaye, et de la quittance sans réserve de Robert Kanole. Après en avoir dressé acte, toute l'assemblée se rendit à l'église; les objets recouvrés furent déposés sur l'autel, et de vives actions de grâces furent rendues à Dieu pour un événement qu'aucune probabilité n'avait fait espérer. »

Plus tard on voit Jean IV obtenir sa liberté, et faire de nouveau la guerre aux Anglais et aux Navarrais. Devenu une seconde fois prisonnier, il tomba infirme de corps et d'esprit, ce qui le porta à vendre son comté d'Auxerre au roi, le 5 janvier 1371.

Mais arrivèrent les troubles de la démence de Charles VI, et, après l'assassinat du duc d'Orléans, ce fut à Auxerre que se tint, en août 1412, la grande assemblée royale et princière où on essaya de réconcilier le nouveau duc d'Orléans et le comte de Vertus, son frère, avec le duc de Bourgogne, et ce fut ce qu'on appela la paix d'Auxerre, si peu franche et si mal exécutée. Elle fut suivie, en 1419, de l'assassinat du duc de Bourgogne, lorsque celui-ci s'était emparé du pouvoir, et que le dauphin, depuis Charles VII, avait été obligé de se retirer à Poitiers avec son parlement. L'année suivante, Catherine, fille de Charles VI, fut mariée avec Henri V, roi d'Angleterre, avec condition qu'il hériterait du royaume de France, à la mort de son beau-père. Alors recommencèrent les guerres anglo-françaises, violemment, très en grand et de manière à amener une crise décisive, et nous allons voir ce qui se passait vers Auxerre. « Les troupes du dauphin, dit M. Chardon, étaient aux portes de la ville et occupaient les environs, notamment Ecan et Cravan. Celles du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre vinrent encombrer Auxerre, pour le conserver et pour éloigner l'ennemi. Les ducs d'Excester et de Bethford y parurent eux-mêmes; ils y firent proclamer l'Anglais Henri VI, roi de France, à la mort de Charles VI, arrivée le 21

Digitized by Google

octobre 1422. L'année suivante, Ecan fut repris, ainsi que Cravan, par les armes du bâtard de la Baume, de Claude de Chatelux, et de Guy de Bar, bailli d'Auxerre; mais aussitôt l'armée du roi Charles VII se rapprocha pour en chasser les Bourguignons. Alors Auxerre devint le point de réunion des seigneurs de Bourgogne et de leurs troupes. Le comte de Joigny et 4,000 Anglais, sous les ordres des ducs de Salaberry et de Suffolk, s'y rendirent également.

» On tint conseil dans l'église cathédrale pour régler le plan et les détails des opérations. Il s'agissait de délivrer Cravan, dont Jean Stuart, connétable d'Écosse, faisait le blocus pour Charles VII depuis cinq semaines, avec 1,500 Français et 3,000 Écossais. Le seigneur de Vergy fut choisi pour commander les Bourguignons, et Gilbert Hallesal les Anglais. L'armée se munit de vivres pour deux jours : les habitants s'obligèrent d'en continuer la fourniture, moyennant un prix convenu, et le 30 juillet 1423, l'armée se porta à Vincelles, à une lieue de Cravan. Le lendemain, ayant passé l'Yonne, elle s'acheminait par la rive droite, sur la rive assiégée, en côtoyant le bas des montagnes qui la dominent au nord, lorsqu'elle s'aperçut que le connétable d'Écosse en occupait les hauteurs et pouvait facilement l'écraser. Changeant sa direction, elle repassa la rivière, et, traversant la plaine, se présenta au pont de Cravan (1). Le connétable, à qui Charles VII avait envoyé un renfort considérable, crut pouvoir suivre ce mouvement, et descendit sur le plateau qui était entre la ville et le pont. Déjà les Bourguignons et les Anglais avaient forcé le passage du pont : alors s'engagea entre eux et le connétable un combat à outrance. Aussitôt le sire de Chatelux, qui commandait dans Cravan, sortit avec sa garnison affamée (2), et tomba avec fureur sur l'armée du connétable qui, assaillie des deux côtés, fut mise en pièces. La perte en morts et en prisonniers a été évaluée de 4 à 5,000 hommes. Le connétable fut fait prisonnier par le sire de Chatelux. Cette déplorable victoire, sur les troupes du roi de France, fut, pendant quelques années, célébrée à Auxerre par une messe qu'on nommait

(1) Il était alors beaucoup plus loin de la ville qu'il ne l'est aujourd'hui. Lors de sa reconstruction, en 1760, on le rapprocha de 250 mètres, et l'on creusa un nouveau lit à la rivière. Cette observation explique comment deux armées ont pu se mesurer entre le pont et la ville, ce qui ne serait plus possible.

(2) Elle était réduite à manger les chevaux de la cavalerie.

Digitized by Google

la *Messe de la victoire*. A l'égard de Cravan, devenu la propriété du sire de Chatelux, ce seigneur fit de sa conquête le plus noble usage, en la rendant au chapitre de la cathédrale, à qui elle appartenait auparavant. Le chapitre reconnaissant établit pour son bienfaiteur, et après lui, pour l'aîné de cette famille illustre, une prébende laïque, dont elle jouissait encore au moment de la révolution. »

En 1425, Philippe, duc de Bourgogne, se fit accorder, pour deux ans, par Henri d'Angleterre, se disant roi de France, le comté d'Auxerre, à titre d'engagement pour sommes prêtées. Néanmoins le monarque usurpateur usa à outrance de ses droits de souveraineté, en défendant l'année suivante, à la mort de Philippe des Essarts, évêque d'Auxerre, d'élire un autre prélat sans sa permission. Ayant accordé cette même permission le 2 décembre 1426, Jean de Corbie, déjà évêque de Mende, fut élu. Ce choix prouvait l'indépendance du clergé et son attachement à la cause de la France, car cet évêque était zélé partisan de Charles VII. Aussi, pendant sept ans il ne résida pas à Auxerre, parce que cette ville était sous la dépendance du duc de Bourgogne, et il entretenait avec soin, dans son château de Régennes, un capitaine et des soldats tous dévoués à la cause royale.

Enfin arrivait la fin de la grande lutte anglo-française sur le continent, et Jeanne la Pucelle, après avoir fait lever le siége d'Orléans, conduisait Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer. Auxerre était sur la route, et ses habitants, craignant l'issue de la crise qui se préparait, désirèrent demeurer neutres. Pour cela ils achetèrent cette faculté, soit de la Trémouille, selon la *Chronique de St-Denis*, l'abbé Lebœuf et l'auteur de l'ouvrage dont je rends compte ; soit d'Amaury de Severac, suivant Chapelain, dans son *Poëme de la Pucelle* (1), en offrant néanmoins de fournir des vivres,

(1) « Cet auteur, dit M. le président Chardon, qui n'a fait que rimer péniblement l'histoire, peut être consulté comme historien. Suivant lui, Jeanne d'Arc, devançant l'armée, vint sommer les habitants de se soumettre au roi, et ils le lui promirent. Alors elle passa l'Yonne et parcourut les environs. Revenant ensuite, elle aperçut le roi et l'armée qui avaient tourné la ville, et défilaient sur le pont. Ne doutant pas que cette exemption de recevoir l'armée n'eût été vendue par Amaury, elle lui en fit de vifs reproches, en présence du roi, mais on n'y eut aucun égard. Elle renouvela ces reproches devant Troyes, quand elle en vit les portes fermées :

» *Et voilà le beau fruit que nous produit Auxerre!* »

Digitized by Google

en les payant. Ces offres furent acceptées, et malgré de violents murmures, en venant par Montargis et la vallée d'Aillant, l'armée arriva sur Auxerre, campa devant ses murailles, et, se dirigeant le lendemain par la route de Troyes, elle fut faire halte à St-Florentin.

Dans les six années qui suivirent, les Auxerrois demeurèrent sous la domination bourguignonne, tandis que St-Bris, au sud, Regennes, au nord, et beaucoup de forteresses vers Joigny, étaient occupés par les troupes royales. Molestés même par ces différentes garnisons, pendant quelques années, ils députèrent auprès du duc de Bourgogne, en 1431, pour l'engager à les débarrasser de ces voisins incommodes. Le gouverneur de Bourgogne et le sire de Chatelux, par suite de cette réclamation, arrivèrent dans leurs murs, en 1432. Ces habiles capitaines, ayant à leur disposition les canons et les machines de guerre de la ville d'Auxerre, parvinrent à s'emparer d'abord de Regennes, ensuite de Villemer et de Neuilly, et enfin de St-Bris.

Néanmoins d'autres points peu éloignés de ceux-ci étaient encore occupés par les troupes de Charles VII, et notamment Ervy, Brienon, Cesy et Coulange-la-Vineuse, malgré les efforts de Philbert de Veudre, gouverneur de l'Auxerrois et du Tonnerois, et Simon Lemoine, capitaine d'Auxerre. Enfin les Bourguignons prirent Ervy dans l'été de 1433, Brienon en janvier suivant, et Cesy peu après. Quant à Coulange, Jacques Despailly, surnommé *Fort-Épice*, qui y commendait, livra la place le 23 juin 1435, pour 5,000 écus d'or et 1,700 saluts aussi d'or.

On voit que Charles VII avait perdu tous les points occupés par ses troupes dans ces parages. Mais ces événements particuliers furent annihilés par un fait d'un intérêt général. Le duc de Bourgogne se décida à quitter le parti de l'Angleterre, et à se *faire Français*, suivant l'expression du temps. Le traité de St-Waast d'Arras, du 23 août 1435, scella la réconciliation des deux branches de la maison capétienne, et, par l'une de ses clauses, Charles VII concéda à Philippe, duc de Bourgogne, *la cité et le comté d'Auxerre, pour lui et ses hoirs légitimes mâles et femelles, en héritage perpétuel...., à les tenir du roi...., comme les autres pairs du royaume.*

Il semblait dès lors que tout était terminé pour Auxerre avec les Anglais. Point du tout. « En 1442, dit l'auteur, les inquiétudes recommencèrent à Auxerre. Le roi d'Angleterre continuait la guerre au loin. Mais, tout-à-coup, les habitants furent préve-

Digitized by Google

nus par le capitaine de Fontenay que des détachements d'ennemis parcouraient l'Avalonnais, et se disposaient à profiter de la sécurité des Auxerrois pour fondre sur leur ville. On s'empressa de reprendre le service de la garde, sous les ordres de Philippe de Bourbon, alors capitaine en remplacement de Simon Lemoine. Ce fut Clamecy qui eut le sort dont Auxerre avait été menacé, et tomba au pouvoir de Pierre Aubert, pour les Anglais. Ce voisinage mettait l'Auxerrois dans un péril si imminent, que les habitants demandèrent eux-mêmes au duc les secours nécessaires pour forcer Pierre Aubert à s'éloigner. Heureusement ce dernier, informé des préparatifs qui se faisaient à Auxerre contre lui, se disposa à quitter Clamecy; mais, avant de partir, il entra en négociation avec les envoyés d'Auxerre, et exigea qu'on lui rendît Jean de Paris, un de ses gens, fait prisonnier par les Auxerrois. Le capitaine de Bourbon s'y refusant, Aubert menaçait de tuer tout ce qui, des habitants, hommes, femmes ou enfants, tomberait sous sa main. La population entière, saisie d'effroi, conjura le capitaine d'éviter de nouveaux malheurs. Au mois de mai 1444, Jean de Paris fut rendu, Clamecy délivré, et Auxerre tranquillisé. »

Tels sont les faits anglo-français qui ressortent du bel ouvrage du président Chardon. S'appuyant sur le travail précédent de l'abbé Lebœuf, ce studieux écrivain a fait un livre qui fait connaître à fond l'histoire de son pays; et il est à désirer que, dans chaque ville importante, dans chaque comté des temps anciens, un homme studieux entreprenne la même tâche, et surtout qu'il s'en acquitte aussi bien.

DE LA FONTENELLE.

RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES SUR LA VILLE DE ST-JEAN-D'ANGÉLY, depuis 837, époque de sa fondation, jusqu'en 1789 exclusivement; par S.-F. Guillonnet-Merville. 1 vol. in-8°, St-Jean-d'Angély. Veuve Lacurie, 1830.

Le plan adopté pour cet ouvrage est assez singulier. Dans la première partie, intitulée *topographie*, se trouve non-seulement ce qui a trait au sol et à ses accessoires, mais même à l'histoire du fameux monastère de St-Jean-d'Angély et des autres établissements religieux de cette ville, ce qui se rapporte à l'hôtel-de-ville,

Digitized by Google

avec la liste des maires, des notices sur les principales familles du pays, des notices biographiques sur les hommes marquants de la contrée, des précis sur la sénéchaussée et l'élection de St-Jean-d'Angély, et un article sur l'octroi de la même ville. Ce n'est que dans la seconde partie qu'est placée l'histoire proprement dite, et on voit, dès lors, que l'auteur a tout-à-fait interverti l'ordre suivi habituellement, lorsqu'on fait la monographie d'une ville.

Or, c'est là que nous pouvons glaner dans le champ de notre spécialité, et M. de Merville nous indique, dans sa préface, les chapitres qui nous intéressent. « Dans le second, nous dirons, ce sont ses expressions, que Philippe-Auguste reprend sur les Anglais le Poitou et la Saintonge; que cette ville (St-Jean-d'Angély) repasse sous la domination anglaise, et y reste jusqu'à ce que Louis VIII prenne les armes pour l'en tirer. On y verra quelle fut la trahison du comte de la Marche; la guerre qui se ralluma entre l'Angleterre et la France dans le Poitou et la Saintonge, la bataille que St Louis livra près de Taillebourg à Henri, roi d'Angleterre.... On y verra, de plus, le siége de cette ville par les Anglais; l'envoi de six principaux habitants au général pour lui prêter serment de fidélité; la soumission de cette ville à Jean II, roi de France, dès qu'elle en trouve l'occasion; la conduite de Guischard d'Angles, sénéchal de St-Jean-d'Angély, qui chasse les Anglais des bourgades dont ils s'étaient emparés, et la prise faite, en 1366, par les Anglais, de cette ville, qui se rend en 1372 à Bertrand du Guesclin. »

Dans cette portion du travail de l'auteur, qui contient en effet le récit circonstancié et assez rapide de la guerre que soutint Louis IX contre le comte de la Marche et Henri III d'Angleterre, et qui se termina, peu loin de là, à Taillebourg, je ferai remarquer que quand l'auteur parle du siége de Fontenay, fait par St Louis, il faut lire *Frontenay*, localité qui porte encore aujourd'hui ce nom, en même temps qu'elle est appelée aussi Rohan-Rohan (1).

Relativement à l'attaque de St-Jean-d'Angély par le comte de Derby, l'auteur fait peut-être trop bon marché de la reddition de sa ville aux Anglais. En effet, il s'exprime ainsi : « Philippe ayant été forcé de porter toutes ses forces en Flandre, cette place se trouva alors sans troupes et sans munitions, ce qui obligea Guillaume de Rion, maire de la ville, de faire demander au comte de Derby

(1) Cette petite ville est aujourd'hui dans le département des Deux-Sèvres et sur les confins de celui de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

un sauf-conduit pour six habitants qu'il voulait envoyer auprès de lui. Le comte, voyant d'aussi bonnes dispositions dans les bourgeois de St-Jean-d'Angély, ne fit aucune difficulté d'accorder le sauf-conduit qu'on lui demandait. En conséquence, six des principaux de la ville vinrent le trouver le lendemain dans sa tente, et lui dirent que leurs concitoyens, par leur organe, promettaient fidélité au roi d'Angleterre. Connaissant le dévoûment et l'affection que nos ancêtres ont toujours jurés à leur souverain, nous pourrions blâmer cette conduite de leur part, si nous ne considérions que la ville, étant dépourvue d'armes et de secours, ne pouvait montrer aucune résistance à la force imposante qui se présenta sous ses murs; la prudence lui faisait donc un devoir de se rendre, pour éviter l'effusion du sang. D'après cette promesse de fidélité, le comte de Derby fit son entrée à St-Jean-d'Angély, et y demeura quatre jours pour rafraîchir ses troupes et recevoir le serment de tous les habitants. »

Il semblerait, d'après cela, que les Anglais n'eurent qu'à se présenter devant St-Jean-d'Angély, en 1346, pour s'en faire ouvrir les portes; et que, malgré le défaut de garnison et de munitions, il y aurait un blâme à déverser sur les habitants de cette ville, pour n'avoir pas résisté à l'étranger. Or, ces mêmes habitants, au lieu d'être blâmés, mériteraient plutôt des éloges, car ils résistèrent, ainsi qu'en témoignent Froissart et des lettres patentes données par Louis XI, en septembre 1481. Le comte de Derby, disent ces lettres, « par force d'artillerie, fit abattre la plupart de la muraille d'icelle, et tint le siége par un bien long temps. Mais les habitants, qui lors étoient en si grandes nécessités qu'ils n'avoient de quoi vivre, par quelque mal, dommages, menaces et promesses que leur firent les Anglois, ne leur voulurent rendre la ville, et la tinrent tant qu'ils purent. » Ce ne fut, en effet, qu'après un redoutable assaut, par suite duquel la ville manqua d'être prise, que les assiégés se décidèrent à capituler (1); et c'était là, bien évidemment, une belle résistance, surtout lorsqu'on n'avait aucun espoir d'être secouru.

L'auteur signale ensuite la conduite du comte de Derby à son retour à St-Jean-d'Angély, les cadeaux précieux par lui donnés aux dames de la ville, les fêtes et les repas splendides qui se succédèrent pendant son séjour; ce qui fit dire, si on en croit Froissart,

(1) M. Massiou, *Hist. d'Aunis et de Saint.*, a déjà rétabli les faits comme nous les mentionnons ici.

Digitized by Google

aux habitants des rives de la Boutonne, que le général anglais *estoit le plus noble prince qui peust chevaucher sur pallefroy.*

La reddition de St-Jean-d'Angély à une armée française, en 1351, est indiquée par Froissart comme ayant eu lieu le 7 août. Amos Barbot (1), de même qu'Arcère et M. Massiou, désigne le 11 septembre. Elle eut bien lieu dans ce mois, et M. de Merville indique, comme preuve, la capitulation encore existante dans les archives de la ville (2), et qui fut faite *entre le connétable de France et les écuyers plénipotentiaires du roi d'Angleterre.*

L'auteur parle ensuite du siége de St-Jean-d'Angély après la bataille de Maupertuis, et qui, *malgré les prodiges de valeur que firent ses habitants*, fut suivie d'une reddition à peu près obligée, et en termine bientôt pour la période anglo-française.

« Depuis cette époque, dit-il, les choses changèrent de face en faveur des Français, dans toutes les provinces où Edouard avait porté le fer et la désolation. Ses troupes furent vigoureusement repoussées ou battues par Bertrand du Guesclin, que Charles V, aussi juste appréciateur du mérite que Jean, son prédécesseur, avait maintenu dans la charge de connétable de France (3). Du Guesclin, alors le plus grand guerrier de l'Europe, après avoir soumis le Maine et l'Anjou, voulut poursuivre le cours de ses victoires dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis. Ayant forcé St-Maixent à se rendre, et pourvu aux moyens de conserver cette place, il continua sa route et prit, sur son passage, les châteaux de Melle et d'Aunai. Là il apprit la prise du captal de Buch, qui, après la mort de Chandos, avait été nommé, par Edouard, connétable de Guienne. Ce captal, qui faisait sa résidence à St-Jean-d'Angély, était parti de cette ville avec deux cents lances, qu'il voulait conduire à Soubise, lorsqu'il fut (en 1372) subitement attaqué et fait prisonnier par un détachement de Français. Au reste, cette nouvelle, jointe à la prise de St-Maixent, fut d'un heureux présage pour les desseins qu'avait formés du Guesclin. Il avisa aussitôt à ce qu'il serait le plus expédient d'entreprendre. Il assembla son conseil à la tête de l'armée : on prétendit qu'il fallait, sans perdre de temps, aller à Saint-Jean-d'Angély ; que l'aventure récente du captal aurait infailliblement répandu dans cette ville

(1) *Inv. des tit. de la Rochelle.*

(2) 7e liasse, n° 26.

(3) C'est ici une erreur. L'épée de connétable fut donnée à du Guesclin par Charles V, en 1370.

Digitized by Google

le désordre et la consternation, et que l'armée se présentant de suite, il était probable que les habitants n'auraient pas la hardiesse d'attendre un assaut. D'ailleurs, ajoutait-on, pour porter la terreur parmi les Rochelais, et en même temps pour affermir dans leurs bonnes intentions ceux d'entre eux qui voudraient se rendre au roi, il était nécessaire de s'emparer des places voisines. Cette résolution prise, le connétable fit marcher son armée à Saint-Jean-d'Angély. Les choses y réussirent comme on pouvait le désirer : car les habitants, toujours affectionnés pour leur souverain, et persuadés que du Guesclin ne venait que pour leur offrir la protection du roi, qu'il n'avait amené ses troupes que pour assurer leur repos et leur liberté, et que son intention n'était que de les rendre à la France, dont ils avaient été détachés, non-seulement lui ouvrirent les portes de leur ville et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent, sous le commandement de Hugues de Cumont (1), leur maire, les Anglais de leurs murs. Ils célébrèrent l'entrée du connétable et leur soumission par mille actions de grâces qu'ils rendirent à Dieu, par des feux de joie qui éclairèrent, pendant la nuit, dans toutes les rues, et par toutes les marques d'une allégresse universelle. Du Guesclin, au nom du roi, qui lui avait confié son autorité royale, usa envers les habitants de St-Jean-d'Angély de sa douceur accoutumée ; il les reçut avec la même tendresse qu'un père aurait pour ses enfants, confirma leurs priviléges, et n'oublia rien de ce qui pouvait leur faire ressentir l'avantage de leur réduction.

» Les assauts que cette ville avait éprouvés, et les siéges qu'elle avait soutenus, avaient renversé une partie de ses murailles et ébranlé ses fortifications. Comme le feu de la guerre qui s'était allumé, depuis deux siècles, entre la France et l'Angleterre, ne paraissait pas s'éteindre de quelques années, et que Charles V avait reconnu, dans les habitants de St-Jean-d'Angély, un courage et une fidélité à toute épreuve, il crut qu'il devait leur fournir les moyens de défendre leur prince et leur patrie contre les attaques que les Anglais pourraient tenter à l'avenir. En conséquence, le monarque, par lettres patentes, ordonna aux maire et jurés de cette ville de lever un impôt sur tous les habitants, même sur

(1) Outre cette famille marquante, l'hôtel-de-ville de St-Jean-d'Angély en a fourni plusieurs autres, notamment celle de d'Aguesseau, qui a occupé la mairie, en 1542 et en 1564.

Digitized by Google

les ecclésiastiques, pour les réparations de leurs murailles et de leurs fortifications.

» Charles, en prenant (en 1372) ces mesures de sûreté, pour préserver St-Jean-d'Angély de l'invasion des Anglais, était bien éloigné de croire qu'elles deviendraient inutiles. En effet, depuis cette époque, ils n'entreprirent aucune attaque contre cette ville, ou au moins les tentatives qu'ils firent ne nous ont pas paru assez importantes pour que l'histoire les transmette à la postérité. »

Je ne puis m'empêcher d'exprimer mon étonnement de ce qu'un homme aussi instruit, comme le prouve, dans les autres parties de son ouvrage, l'historien de St-Jean-d'Angély, ait pu imprimer dans ses *généalogies* que « le nom de cette famille (de Bourdeille) vient de *Tiloa Bourdelia*, fille d'un roi d'Angleterre, qui épousa, au IVe siècle, Marconus, roi des Franks, et que cette maison, originaire du Périgord, est la plus ancienne de l'arrondissement de St-Jean-d'Angély, puisque son origine est antérieure à la fondation de la monarchie française. »

Je finirai par où l'auteur a commencé, pour faire connaître le motif qui l'a engagé à entreprendre l'ouvrage dont je viens de rendre compte. « La Providence, dit-il, a imposé à l'homme, en quelque état et condition qu'elle l'ait fait naître, le devoir d'être utile à son pays. Nous avons examiné si nous pouvions mieux servir le nôtre par la composition de cet ouvrage, que par l'exercice de la médecine, à l'étude de laquelle nous nous étions livré pendant les six ans que nous avons passés dans la capitale. Après de sérieuses et mûres réflexions à cet égard, nous avons jugé qu'un ouvrage qui ferait connaître à nos concitoyens l'origine des établissements publics qui auraient été fondés dans leur ville, les hommes qui s'y étaient fait un nom par leurs talents ou leurs vertus, les magistrats civils et judiciaires qui l'auraient administrée, les siéges que leurs ancêtres auraient soutenus et les combats qu'ils auraient livrés, pourrait leur être plus utile qu'un art que plusieurs autres pouvaient exercer avec plus de talent, de capacité, et par conséquent de succès que nous.... »

Ainsi, c'est une œuvre toute patriotique que celle de M. Guillonnet de Merville, et ses concitoyens lui sauront sans doute gré d'avoir sacrifié son temps et même l'exercice de son état de médecin, pour leur faire connaître les *faits et gestes* de leurs aïeux.

D. L. F.

Digitized by Google

HISTOIRE DE HONFLEUR, par M. P.-P.-U. Thomas. Honfleur, E. Duprey, 1840. Un vol. in-8°, orné d'une gravure et de deux plans.

Les annales de la ville de Honfleur n'avaient été réunies en un corps d'ouvrage que par M. Vastel; mais son livre, précis incomplet, est loin d'avoir le développement que comporte le sujet qu'il traite. Après le travail de M. Vastel, l'histoire de Honfleur restait encore à faire. C'était une lacune dans la bibliographie de la Normandie; un écrivain de talent a voulu la combler. M. Thomas, ancien commissaire de marine, honorablement connu dans le monde savant par plusieurs écrits, entre autres ses mémoires historiques sur le port de Rochefort, et sa belle *Statistique de l'île Bourbon*, qui a obtenu, en 1828, le prix Monthyon, décerné par l'Académie des sciences; M. Thomas s'est mis à l'œuvre, et, après deux années de recherches, il a publié l'*Histoire de la ville de Honfleur*. Disons-le d'abord, c'est un travail complet, un ouvrage consciencieux, et qui fait honneur à son auteur.

Honfleur, selon M. Thomas, ne pouvait être encore qu'une station de pêche ou un amas de cabanes de peu de valeur, lorsque Guillaume le Bâtard entreprit son expédition pour la conquête de l'Angleterre. Cependant, un siècle et demi plus tard, cette place mérita d'être comptée au nombre des villes qui, en 1204, ouvrirent leurs portes à l'armée de Philippe-Auguste.

Mais quels furent les commencements et la marche des progrès de cette ville? C'est ce que l'on ignore. M. Thomas fait la description des anciennes fortifications de Honfleur, pour tâcher de déterminer la question de son origine, et conclut que ses ouvrages étaient du XIIIe siècle, époque à laquelle il pense que cette place fut entourée de murs. Mais alors, et même longtemps après, Honfleur n'avait point de port; les navires s'amarraient le long des remparts, exposés sans abri aux vents d'E. et de N.-E.

Ce n'est qu'à partir de l'an 1346 qu'on peut suivre l'histoire de Honfleur, sans qu'il soit besoin de recourir aux inductions et aux probabilités. Mais, ne pouvant donner ici le résumé général de cette histoire, nous nous bornerons à l'analyser en ce qui concerne les faits maritimes.

Le premier de ces faits que présente l'auteur est l'expédition du jeune prince gallois Yvain, dernier et valeureux descendant

Digitized by Google

des rois de la Table-Ronde. M. Thomas le fait partir de Honfleur; Froissart dit qu'il s'embarqua à Harfleur: l'histoire confond souvent ces deux noms. Nous croyons que c'est de Harfleur qu'Yvain appareilla avec douze vaisseaux pour aller se réunir, devant la Rochelle, à la flotte de Rodrigue le Roux, amiral de Castille.

En 1387, Charles VI voulant profiter des troubles qui agitaient l'Angleterre et paralysaient l'autorité de Richard II, fit armer deux flottes, l'une à Harfleur (M. Thomas dit à Honfleur) et l'autre à Tréguier. Celle-ci, que devait commander Olivier de Clisson, ne prit point la mer; l'autre, commandée par Jean de Vienne, amiral de France, ne fut pas tout-à-fait un armement inutile. Une escadre anglaise, aux ordres de Hugues Spencer, se présenta à l'embouchure de la Seine. Les Français attaquèrent l'ennemi, prirent six de ses vaisseaux, et s'emparèrent de l'amiral Spencer, qui fut conduit à la tour de Rouen.

En 1418, le comte de Salisbury, lieutenant de Henri V, prend Honfleur après 36 jours de siége. Dunois, lieutenant de Charles VII, reprend cette place aux Anglais le 18 février 1450.

Le 25 août 1457, une armée de 4,000 hommes, réunie par la noblesse de la province, part de Honfleur, sous le commandement de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, débarque sur la côte d'Angleterre le dimanche 28, pille la ville de Sandwich après l'avoir prise d'assaut, et, chargée de butin, revient à Honfleur avec beaucoup de prisonniers, dans les premiers jours de septembre.

Le 31 juillet 1470, Warwick, battu par Edouard III, et qui était venu mettre sa flotte en sûreté dans les ports de Honfleur et de Harfleur, en repartit avec les secours que Louis XI lui donna, et qui étaient sous les ordres de l'amiral Louis de Bourbon, lieutenant général de la province de Normandie.

Binot-Paulmier, sieur de Gonneville, part de Honfleur en juin 1503, avec un bâtiment armé par des négociants français, pour aller commercer dans l'Inde. Assailli par la tempête après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, il fut poussé sur une terre dont on ignore la position, où il passa six mois; il y chargea son navire, et revint en Europe après deux ans d'absence. Un corsaire anglais le prit dans la Manche, en vue des côtes de France, et le pilla complétement. Ce hardi navigateur, le premier Français qui ait doublé le cap de Bonne-Espérance, rentra à Honfleur, amenant avec lui un jeune indigène, nommé Essomeric, fils du roi de la contrée qu'il avait découverte. Il avait promis de ramener cet

Digitized by Google

enfant à son père Arusa. N'ayant pu tenir sa parole, il adopta Essomeric, qui a perpétué la famille des Paulmier de Gonneville. Cet indigène mourut en France, dans un âge très-avancé, en 1585.

Dans le courant de l'année 1516, deux marins de Honfleur, les nommés Simonel et Michel, sont graciés de la peine de deux ans de bannissement, à laquelle ils avaient été condamnés avec les autres hommes de l'équipage d'un bâtiment de Guernesey, pour avoir capturé devant Cherbourg un navire anglais après la conclusion de la paix.

« Le 1er septembre 1538, dit l'auteur, un éboulement considérable eut lieu au cap de Grâce; c'est le premier dont on ait conservé la mémoire, quoique bien évidemment il y en ait eu antérieurement. La chapelle élevée sur ce cap fut enlevée presque en entier. »

Le 15 mars 1603, une expédition confiée à Samuel Champlain, et commandée par Pontgravé, de Saint-Malo, met à la voile de Honfleur pour le Canada; elle mouille dans le golfe St-Laurent le 24 mai. On sait que Champlain jeta les fondements de Québec, en 1608.

En 1616, le capitaine Lelièvre appareille de Honfleur avec trois vaisseaux pour les Indes-Orientales. Il visite la côte de Java et Achem; et, plus heureux que Paulmier de Gonneville ne l'avait été un siècle auparavant, il rentre à son port d'armement avec une riche cargaison de produits indiens.

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, Honfleur n'offre rien de particulier concernant l'histoire de la marine. Mais alors se présente un événement digne d'être cité : c'est la prise du fameux Sidney Smith. M. Thomas raconte ainsi cette mémorable capture :

« Le 18 avril 1796, les habitants de Honfleur furent réveillés par le bruit très-rapproché d'une canonnade qui se faisait entendre. Voici ce dont il s'agissait. Le commodore anglais sir Sidney Smith commandait la frégate le *Diamant*, et ne quittait pas la rade du Havre. Il s'était, dans la nuit, emparé par surprise, tout près de la jetée du N.-O., d'un petit corsaire français, qui se reposait avec confiance sur son voisinage de la terre et la protection des batteries de la côte. Mais pendant que les Anglais avaient renfermé l'équipage dans la cale, ils s'étaient eux-mêmes endormis sur le pont, attendant le moment favorable pour amener le navire. On le comprendrait difficilement, si l'on ne savait que la

Digitized by Google

capture avait eu lieu à la suite d'amples libations, et était la suite d'un pari. Un marin français (on nous a dit qu'il se nommait Lallemand et était lieutenant à bord du corsaire) avait été oublié sur le pont, où il avait feint de dormir : il coupa sans bruit le câble qui retenait le navire à l'ancre mouillée, et le flot emporta bientôt le corsaire en rivière. Cependant le jour commençait à paraître. Les sentinelles ne tardèrent pas à apercevoir le mouvement insolite du navire : l'éveil fut donné ; des canonniers-brigs et des bateaux-canonniers furent expédiés pour courir sur le corsaire et lui couper la retraite. C'était le bruit de leurs canons de 24, tonnant contre la prise, chassée jusque sous Vazouy, que l'on entendait. En un moment, toute la côte fut couverte d'habitants, spectateurs de la reprise du corsaire, qui fut reconduit au Havre avec son double équipage, dont la position était de nouveau changée. Les Anglais, vainqueurs quelques instants, étaient devenus prisonniers. Fortune de guerre ! »

Au commencement de 1808, Honfleur arma deux corsaires, le *Dragon*, capitaine Deniéport, qui tomba au pouvoir de l'ennemi en tentant de faire une prise, et le *Hussard*, capitaine Ch. Liard, qui alla établir sa croisière dans les mers de Hollande, et y fit de belles captures.

Dans la même année, ce port arma aussi deux *aventuriers*. On appelait ainsi des navires de guerre portant des marchandises avec une destination spéciale, mais que des circonstances imprévues pouvaient faire changer. Ces bâtiments étaient le *Zéphyr*, de 400 tonneaux, capitaine Hareng, qui fit un voyage aux Antilles, et fut pris à sa seconde sortie ; et les *Quatre-Cousines*, de 120 tonneaux, capitaine Valentin, aussi à destination des Antilles, mais qui fut capturé dans le courant de février 1809, en sortant de Cherbourg, où il avait relâché.

Le 25 mars 1808, un des nombreux croiseurs anglais qui surveillaient constamment nos côtes de la Manche, enleva tout d'un coup vingt-quatre bateaux de pêche, dont vingt-un de Honfleur, deux de Tourville, et un du Havre. Cent vingt marins qui les montaient furent conduits dans les pontons de Portsmouth.

« Mais il paraît, dit M. Thomas, que cette capture ne fut point approuvée par le gouvernement britannique ; une frégate rapporta tous ces hommes dans la baie du Calvados. Le 9 juillet, elle expédia au Havre un parlementaire qui ne fut point reçu, les communications avec l'ennemi étant sévèrement défendues. Le 11,

Digitized by Google

elle se décida à envoyer à terre deux de ses pêcheurs dans sa péniche : c'étaient les sieurs Louis Delomosne et André Duchemin, maîtres de bateau de Honfleur. Le difficile était de les mettre à terre. La péniche se dirigea vers Hennequeville, environ deux lieues à l'O. de Honfleur; mais la côte était gardée, et les douaniers se préparaient à s'opposer au débarquement. Nos deux pêcheurs se jetèrent à la mer et gagnèrent le rivage, pendant que la péniche anglaise s'éloignait. On s'empara d'eux, et on les amena devant le commissaire de marine à Honfleur, auquel ils remirent la lettre qui leur avait été donnée par le commodore anglais. C'était une proposition de renvoyer sans échanger, et sur un simple reçu, 150 prisonniers français.

» Cependant, avant que les douaniers fussent arrivés en ville avec leurs deux pêcheurs, un habitant de Hennequeville, qui les avait vus, en apporta la nouvelle, qui se répandit avec promptitude. Avant que les autorités pussent prendre un parti, et pendant qu'on recevait les déclarations de Delomosne et de Duchemin, les femmes des prisonniers ne perdaient point de temps en délibération. Vingt-cinq à trente d'entre elles s'emparaient de neuf petites embarcations, s'y embarquaient et sortaient du port. Cette flottille improvisée, favorisée par la mer qui baissait, porta droit à la frégate. En vain la patache des douaniers courut après; en vain des péniches sorties du Havre voulurent s'opposer à ce mouvement : les marins femelles avaient trop d'avance, et le reflux les servait à merveille. Une scène attendrissante se passait à bord de la frégate : c'était à qui de nos pêcheuses retrouverait son père, son époux, son parent, son voisin, et se jetterait plus tôt dans ses bras. A la mer montante, la flottille appareilla triomphante pour revenir au port, où une autre scène se préparait. D'une part, les femmes joyeuses du succès de leur entreprise, ces pêcheurs rendus à leur pays; de l'autre, les agents de l'autorité se disposant à arrêter ceux qui avaient contrevenu à la défense rigoureuse, mais nécessaire, de communiquer avec l'ennemi. Mais que faire contre des femmes?

» Il était deux heures du soir quand deux des barques revinrent à Honfleur; une troisième alla débarquer à Pennedepie; les six autres furent arrêtées et conduites au Havre par les péniches qui étaient sorties dans ce but. Le commissaire général de police en cette dernière ville avait envoyé ici un de ses agents pour réclamer les prisonniers qui y étaient revenus, lesquels le suivirent,

Digitized by Google

tant ceux débarqués à Honfleur que ceux venus de Pennedepie, sans observations, sans qu'aucun d'eux essayât de se soustraire à ce voyage; il y a plus, sans avoir embrassé leurs familles, dont les autorités seules les séparaient, et auxquelles il leur était défendu de parler.

» Ces marins reçurent bientôt le prix de leur soumission. Ils furent renvoyés, trois jours après, dans leurs familles. »

En parlant des monuments religieux de Honfleur dans la description qu'il fait de cette ville, l'auteur s'exprime ainsi sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, objet d'un culte particulier de la part des marins : Robert le Magnifique, duc de Normandie, voulant réaliser le projet conçu par son père, Richard III, de faire rendre au fils d'Ethelred le trône d'Angleterre, que Canut, roi de Danemarck, avait usurpé, « fit, dit M. Thomas, armer en 1034 une flotte qui partit de Fécamp; mais elle n'avait pas encore aperçu les côtes opposées, lorsqu'elle fut assaillie, au milieu de la Manche, par la plus horrible tempête. Le duc Robert courut de très-grands dangers, et fit vœu, s'il y échappait, de fonder sur les terres de son obéissance trois chapelles dédiées à Marie, dont il réclamait la puissante assistance dans cette situation désespérée. Bientôt les vents se calment, la mer s'apaise, et le duc peut débarquer à Guernesey, d'où il repasse sur le continent. » Notre-Dame-de-Grâce fut une de ces chapelles votives érigées par Robert Ier.

Après avoir tracé, sous forme d'appendice, un tableau de Honfleur ancien et moderne, considéré sous tous ses aspects, l'auteur donne la statistique du commerce maritime de ce port; et dans cet important travail, aussi complet que possible, il se livre à de savants raisonnements sur chaque branche de commerce, sur l'importation, l'exportation, la pêche, en un mot sur tout ce qui a rapport aux affaires maritimes.

M. Thomas termine son livre par la biographie des hommes remarquables que Honfleur a produits, parmi lesquels on remarque les braves Motard père et fils, l'amiral Hamelin, et le célèbre et malheureux aéronaute Romain, qui, voulant traverser la Manche avec Pilâtre de Rozier dans un ballon qui s'enflamma dans les airs, tomba d'une hauteur de 4 à 600 mètres, et fut trouvé mort avec son compagnon dans la garenne de Wimille, près de Boulogne, le 15 juin 1785.

L'*Histoire de Honfleur* est un beau monument élevé à cette ville

Digitized by Google

par M. Thomas. Nous ne terminerons pas sans dire un mot de l'exécution typographique de cet ouvrage, sorti des presses de M. E. Duprey : jamais on n'a rien fait de mieux en province ; il rivalise avec les plus belles impressions de M. Périaux, de Rouen.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

L'INDICATEUR ANGOUMOISIN, ou Recueil de notes et chroniques sur les principaux monuments et établissements de la ville d'Angoulême, par S.-F.-E. Castaigne, in-16. Angoulême. A. Cognasse, 1838.

Les petits livres de cette espèce, destinés à guider le voyageur dans les villes où il porte ses pas, contiennent parfois de bonnes indications historiques.

Sous l'an 1345, l'auteur représente les Anglais comme maîtres d'Angoulême, puis étant assiégés par le duc de Normandie, et sortant de cette ville par ruse, le jour de la Purification, 1346. C'est le *tour du Normand* (1). Puis, en 1340, les Anglais sont maîtres de l'Angoumois : le prince de Galles vient souvent à Angoulême, et sa femme y accouche d'un fils, nommé Edouard. Sous Charles V, roi de France, les habitants de cette ville, soulevés contre les Anglais, parviennent à se soustraire à leur domination. Plus tard et en 1407, Jean le Bon, fils de Louis, duc d'Orléans, comte de l'Angoumois, devient le prisonnier des Anglais, et demeure au-delà des mers jusqu'en 1445.

Je ne trouve ensuite rien de ma spécialité que l'indication de la *porte Chandos*, bâtie au XIVe siècle, par ce connétable d'Aquitaine. Cette porte a été détruite en 1808. Cependant, en parlant du grand séminaire, on mentionne aussi la *rampe Chandos*.

D. L. F.

(1) Voir la 1re série de ce Recueil, t. I, p. 345 et s.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Lettre à M. Rigollot sur le manuscrit des chroniques de Froissart, appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens.

Monsieur et ami, en examinant avec plus d'attention le manuscrit du premier livre des chroniques de Froissart, qui appartient à la bibliothèque de la ville d'Amiens, et dans lequel vous avez puisé les matériaux de votre curieux *Mémoire sur la bataille de Crécy*, il vous a paru, d'après l'importance des documents nouveaux que ce manuscrit renferme, qu'il convenait d'en comparer le texte avec celui des différentes éditions de Froissart qui ont paru jusqu'à ce jour, et surtout la copie du manuscrit in-4°, sur papier, appartenant à la bibliothèque de Valenciennes, publié dernièrement par M. Buchon (1), dont la rédaction semble, dans quelques parties, se rapprocher davantage de celle offerte par le volume d'Amiens, surtout quand ce dernier s'éloigne des textes adoptés par Denis Sauvage et par M. Dacier, dont le travail, comme nous allons le voir, a servi de base aux deux éditions données successivement par M. Buchon.

Vaincu par vos instances, je me suis chargé de ce travail que bien certainement vous auriez exécuté mieux que moi.

En étudiant l'écriture du manuscrit, qui m'a paru, comme à vous, être celle du xve siècle, j'ai trouvé, au folio 50 (2), une note échappée à vos recherches; elle m'a révélé que votre précieux volume sort de la bibliothèque de l'abbaye du Gard, à laquelle, sans doute, il fut donné par un seigneur de la maison de Croy, dont les propriétés territoriales se trouvaient voisines de celles du couvent.

Ce manuscrit ne renfermant, comme je viens de le dire, que le premier volume des chroniques de Froissart, s'arrête par con-

(1) *Panthéon littéraire*, t. III, p. 413 à 477.

(2) Ce manuscrit est composé de 208 feuillets en très-beau vélin de 16 pouces de haut sur 12 pouces de large (ancienne mesure); chacun de ses

Digitized by Google

séquent à l'année 1377. Dans l'examen comparatif auquel il donnera lieu, on pourra diviser les matières de la manière suivante :

1° De 1325 à 1340, époque à laquelle s'arrêtent les 196 chapitres du manuscrit de Valenciennes, dont le dernier correspond au 254e alinéa, folio 40 du manuscrit d'Amiens, ainsi qu'au 47e chapitre du 1er volume donné par Denis Sauvage, et au 108e des deux éditions de M. Buchon.

2° De 1340 à 1347 ou 48, c'est-à-dire jusqu'à la reddition de Calais, racontée au 531e alinéa, folio 98 du manuscrit d'Amiens, qui se rapporte au 146e chapitre de Sauvage, et au 329e des éditions de M. Buchon.

3° De 1349 à 1356, c'est-à-dire depuis la prise de Calais jusqu'à la bataille de Poitiers. Cette partie du premier livre des chroniques offrait, dans presque tous les manuscrits et dans l'édition de Sauvage, à partir du chapitre 152 jusqu'à la fin du 156e, une lacune dont je parlerai plus loin.

4° De 1356, époque de la bataille de Poitiers, jusqu'à 1372. Cette subdivision commençant au 352e alinéa, folio 102 du manuscrit d'Amiens et s'arrêtant au 863e, folio 181, va du chapitre 157 de Sauvage jusqu'à son chapitre 309, et correspond aux chapitres 343 à 667 de la première édition de M. Buchon, ainsi qu'à ceux 23 à 347 de la 2e partie du 1er livre (1), dans l'édition du *Panthéon littéraire*.

feuillets se trouve divisé en deux colonnes, et 60 lignes composent une colonne, au recto comme au verso.

Indépendamment du chiffre romain, tracé en or, qui distingue chaque feuillet, une lettre majuscule, élégamment dessinée et accompagnée de petites feuilles dorées, distingue chacun des 954 chapitres ou plutôt alinéas du texte. Cette pièce de division est la seule dont le calligraphe a fait usage, depuis le commencement jusqu'à la fin du volume, qui n'a subi d'autre mutilation que l'enlèvement du cartouche qui terminait le dernier feuillet, et une légère déchirure qui a fait disparaître le chiffre du 102e feuillet.

(1) Le premier livre de Froissart, que le manuscrit d'Amiens donne sans divisions, a été séparé en plusieurs parties dans différents manuscrits ; par exemple, celui de la bibliothèque du roi, qui porte le n° 8318, divise ce premier livre en huit parties, tandis que celui n° 8319 offre seulement quatre subdivisions. Sauvage n'a point scindé le premier livre, et M. Buchon, qui avait suivi cet exemple dans sa première édition, crut devoir changer de méthode pour le *Panthéon littéraire*. Il a donc coupé en deux le premier livre, et il a donné une nouvelle série de numéros aux chapitres de la deuxième partie qui commence l'année 1350.

Ces divisions, comme on le voit, sont entièrement arbitraires et n'appartiennent en aucune manière à Froissart.

Digitized by Google

5° De 1372 à 1377, comprenant les 91 derniers alinéas du manuscrit d'Amiens, c'est-à-dire du 864e au 954e qui correspondent aux chapitres 309 à 328 de Sauvage, ainsi qu'à ceux 668 à 696 de la première édition de M. Buchon et à ceux du *Panthéon littéraire*, portant les numéros 348 à 390 inclus, dont le texte, comme nous allons voir, est entièrement conforme à celui du manuscrit d'Amiens.

En divisant ainsi les 954 alinéas qui composent le manuscrit d'Amiens, et en les comparant soit avec le manuscrit de Valenciennes, soit avec la rédaction de Sauvage, soit enfin avec celle de M. Dacier (1), remaniée par M. Buchon, on est amené à reconnaître que ces différentes parties ne présentent pas une rédaction uniforme, et que Froissart a remis plusieurs fois son ouvrage sur le métier, depuis sa compilation, d'après les mémoires de Jean le Bel, jusqu'au moment où, volant de ses propres ailes, il nous a tracé les événements arrivés depuis la funeste bataille de Poitiers.

Il résulte de cette observation, en l'appliquant à l'in-quarto de Valenciennes, que le texte de ce volume, moins châtié que celui du manuscrit d'Amiens, doit être un premier jet dont votre bibliothèque possèderait une seconde édition; et ce qui confirme cette assertion, c'est que l'alinéa 796, folio 164, de notre volume, commence par le passage suivant, relatif à la mort de la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, mort qui eut lieu en 1369. Or, si l'on s'en rapporte aux conjectures de M. Buchon (2), le manuscrit de Valenciennes nous offrirait le texte que Froissart présenta à cette princesse, en 1361, d'après les documents de Jean le Bel. Ainsi il y aurait une différence d'au moins huit ans entre la rédaction des deux manuscrits.

Voici le passage dont je viens de parler :

« En ce temps que chil Seigneur de Franche et d'Engleterre se
» tenoient ainsi l'un devant l'autre à Tourneheim ou ils furent ung
» grant tens, trépassa de ce siècle la bonne des bonnes madame
» Phelippe de Haynnau la noble roine d'Engleterre et courtois à
» chiaux de son pays. Certes toutes nobles vertus furent en li tant

(1) Paris, Imp. Roy. vers 1788, in-f°. La révolution, dit M. Brunet, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, a malheureusement empêché la continuation de cette édition dont il n'y a eu d'imprimé que 632 pages du tome premier, contenant une grande partie du premier livre.

(2) *Panthéon Littéraire*, t. III, p. 411.

Digitized by Google

» comme elle vesqui et ne perdirent oncques li Engles tant comme
» elle dura ne oncques tout son vivant neut pestilense ne chi tems
» en Engleterre, et fu la noble roynne ensevelie a Wesmoustiers a
» très grant solempnité ce fut bien raisons. Or revenons au siege
» de Tournehem, etc. »

Je dois vous faire observer que la rédaction de Sauvage, chapitre 273 du 1er volume, ainsi que celle de M. Buchon, chapitre 608 de la première édition et chapitre 288 de celle du *Panthéon*, n'ont aucune espèce de rapport avec le texte que vous venez de lire.

L'examen comparatif que vous m'avez imposé exige naturellement la connaissance de tout ce qui a été écrit sur la vie de Froissart, et vous savez qu'à cet égard les recherches de M. La Curne de Ste-Palaye (1) sont au premier rang; il a su apprécier, d'une manière très-judicieuse, les travaux consciencieux de Denis Sauvage, premier éditeur de Froissart, dont je possède fort heureusement un bel exemplaire en quatre volumes in-folio (2) et non pas en trois, comme l'a dit à tort M. de Ste-Palaye (3) et d'après lui, sans doute, M. Buchon (4) qui, avant d'accuser son prédécesseur d'avoir *tronqué* le texte de Froissart, aurait dû lire avec plus d'attention la dissertation de M. de Ste-Palaye, dans laquelle il venge complétement Sauvage de ce reproche qui appartient à Jean le Laboureur, comme l'a rapporté M. Brunet dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques* (5); en effet, le commentateur des *Mémoires de Castelneau*, parlant des éditeurs de nos vieux historiens, s'est écrié : « Je m'en rapporte aux esprits so-
» lides, si Denis Sauvage et quelques autres qui ont travaillé
» comme lui, n'ont pas plutôt disgracié qu'illustré notre his-
» toire (6). »

Qu'aurait donc dit ce critique, si l'édition de M. Buchon avait paru de son temps? Vous savez, en effet, que, s'écartant de la route suivie par M. Dacier, dont les travaux sur Froissart furent mis à sa disposition, M. Buchon crut devoir franciser à sa manière le texte de notre chroniqueur, en réformant son style et son or-

(1) Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, édition in-12, t. xv, p. 406, et t. xx, p. 288.
(2) Lyon, J. de Tournes, 1559 à 1561.
(3) *Mém.* ibid. t. xx, p. 341.
(4) *Coll. des chron.* t. i, préface, p. 6.
(5) Paris, Silvestre. 1833, t. ii, p. 54.
(6) Voyez édition de 1731, t. i, p. 652.

Digitized by Google

thographe, « pour arriver, dit-il, à ce qui est raisonnable et à ce » qui convient à tout le monde (1). »

Cependant *tout le monde* n'a pas été de cet avis ; ainsi, M. Daunou, rendant compte de l'édition des chroniques, dans le *Journal des Savants* (2), disait :

« L'une des études qu'on peut se proposer de faire en lisant Frois- » sart, est de reconnaître l'état de la langue parlée de son temps ; » et nous n'en aurons pas le moyen, si on ne nous laisse plus voir » comment ses premiers copistes avaient, autant qu'il leur était » possible, représenté son langage ; comment ils avaient écrit ses » livres pour l'usage de ceux de ses contemporains qui les lisaient » à haute voix. De même qu'il serait peu raisonnable de s'obsti- » ner à conserver dans notre orthographe actuelle des signes qui » représenteraient non pas l'étymologie, mais seulement une pro- » nonciation vieillie et définitivement abandonnée ; il y aurait aussi » une sorte d'anachronisme à transporter au XIVe siècle les voix » et les articulations nouvelles qui ont été peu à peu substituées » à celles des Français de cet âge.

» Lorsque M. Buchon remplace *ot* par *eut*, *se* par *si*, *celle sai-* » *son*, *celle année* par *cette saison*, *cette année ; ne pourquoi*, *ne* » *par quelle raison*, par *ni pourquoi*, *ni par quelle*, il nous semble » que ce ne sont plus là des changements dans l'orthographe » purement littérale, ni même de simples altérations de la pro- » nonciation : c'est modifier le discours même, remplacer de » vieilles expressions par celles que le progrès de la langue a de- » puis fixées et prescrites. Si les corrections de ce dernier genre » étaient fréquentes (3), M. Buchon ne nous donnerait pas réelle- » ment le texte de Froissart....

» M. Dacier donnait les variantes des manuscrits, du moins » celles qui pouvaient mériter quelque attention : M. Buchon les a » retranchées (4), et nous ignorons si elles ne seront pas regrettées » par quelques lecteurs, par ceux qui attachent du prix à la con- » naissance des variations du langage. Ils aimeraient à voir qu'on » disait *toldroit* au lieu de *osteroit*, *batailleux* aussi bien que *che-* » *vallereux* et *bachelereux* pour exprimer la vaillance d'un cheva-

(1) *Coll. des chron.* t. I, préf. p. 81.

(2) Année 1834, septembre, p. 538 et s.

(3) Et elles le sont. (*Note de l'auteur de la lettre.*)

(4) Naturellement M. Buchon a voulu se donner le moins de peine possible. (*Id.*)

Digitized by Google

» lier. Et outre cette première espèce de variantes, nous en dis-
» tinguons de plus graves qui portaient sur les noms, les lieux,
» les nombres, en un mot, sur les circonstances des faits, *trois*
» *mille* au lieu de *quatre mil*, *vingt cents* au lieu de *vingt cinq*
» *cens*, *Vernon* pour *Evreux*, et autres.... »

Ces judicieuses réflexions de M. Daunou se trouvent corroborées par les observations suivantes de M. Brunet (1) :

« En entreprenant cette édition de notre meilleur chroniqueur,
» le nouvel éditeur a eu à sa disposition le travail de M. Dacier,
» qui malheureusement ne s'étend pas au delà du premier livre,
» mais qui lui a été d'un grand secours pour cette partie de l'ou-
» vrage, et a pu lui servir de modèle pour le reste. Toutefois,
» M. Buchon s'est beaucoup trop écarté du plan qui lui était
» tracé, en supprimant les variantes et plusieurs notes, surtout en
» imprimant le texte d'après l'orthographe moderne, et en n'en
» soignant pas assez la correction; aussi, tout en convenant que
» l'édition dont nous parlons est plus complète, souvent meil-
» leure, et en général d'un usage plus commode que les précé-
» dentes, nous sommes forcés d'ajouter qu'elle fourmille de fautes
» d'impression, et qu'ainsi que nous l'avons vérifié, les leçons
» qu'elle présente ne sont pas toujours préférables à celles de
» Sauvage, en sorte qu'elle n'a pas entièrement effacé cette der-
» nière, et que, pour tout dire, *un bon Froissart reste encore à*
» *publier*. »

Enhardi par ces importantes autorités, je me hasarderai à vous présenter aussi, de mon côté, quelques réflexions sur le déplorable système *imaginé si malheureusement par ce malheureux éditeur*, comme me le mandait, il y a quelques jours, l'un des savants conservateurs de la Bibliothèque royale, qui peut-être avait en ce moment sous les yeux l'édition du *Panthéon littéraire* (2), plus défectueuse encore que la première, ce qui prouve qu'insensible à toutes les critiques, et persistant dans son déplorable système, M. Buchon ne fera probablement pas plus de cas de mes observations que de celles des judicieux écrivains qui viennent d'être cités.

« La langue française, je l'accorde à M. Buchon (3), était
» loin d'avoir des règles fixes dans le XIVe siècle; les désinences

(1) *Nouvelles Recherches bibliographiques*, t. II, p. 54.
(2) Paris, Desrez, 3 vol. grand in-8°.
(3) *Coll. des Chron.*, t. I, préf., p. 75.

Digitized by Google

» des verbes, les genres des noms variaient sans cesse, selon le » goût de l'écrivain ou les facilités de l'euphonie; l'orthographe » était encore plus incertaine que la langue. » Cependant, vous conviendrez avec moi que cette langue, au milieu de toutes ses irrégularités, avait un caractère essentiel qui lui était propre, et qui la distinguait de toutes les langues alors en usage; je veux parler de cette marche régulière, surtout dans la prose, dont elle tirait une clarté que ne pouvaient pas obtenir les autres idiomes émanés comme elle du latin, et qui sont restés soumis à toutes les bizarreries des inversions de la langue-mère.

Grâce à cette qualité essentielle, la langue des XIIIe et XIVe siècles était fort intelligible; ainsi, malgré les différentes variations de l'orthographe, les récits de Froissart, pour être compris, ne demandaient, pas plus que ses poésies, les savantes rectifications de M. Buchon, qui en ont alors très-inutilement altéré la forme.

Il fallait d'autant moins enlever au style de Froissart les couleurs de son siècle, que ce vieux langage du nord de la France, auquel on pourrait donner le nom de *roman picard*, afin de ne pas le confondre avec les différents dialectes de la langue d'*oil* usités dans la Normandie et les autres provinces placées à la rive droite de la Loire; que ce vieux langage, dis-je, était, comme vous l'avez reconnu, celui qu'on parlait dans tout le Hainaut, et par conséquent à Valenciennes, patrie de Froissart (1); qu'il était familier aux oreilles des rois, des grands et du peuple; qu'en Angleterre même, on l'entendait sans avoir besoin d'user du secours d'un interprète (2); et enfin, qu'à quelques variations près, il se retrouve encore aujourd'hui dans la bouche des habitants riverains de la Somme, du Thérain, de l'Escaut, de l'Oise et de l'Aisne.

M. Buchon (3), en rapportant un fragment de Froissart, qui s'éloignait davantage de notre langue actuelle, a donc mis à tort sur le compte du copiste la forme picarde de ce document, qui appartenait bien légitimement à Froissart, comme le prouve la rédaction analogue du manuscrit d'Amiens, dont le calligraphe a

(1) Voyez *Epîtres farcies*, à la suite de l'*Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire*. 1838, in-8°, p. 36.

(2) Voyez *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, par M. l'abbé de la Rue, t. II, p. 311.

(3) *Collection des Chron.*, t. III, p. 43.

Digitized by Google

reproduit, j'en suis persuadé, dans toute sa pureté le texte *roman picard* de l'auteur, puisque ce volume, destiné à un comte de Chimay, devait nécessairement offrir aux yeux du possesseur des pages qu'il pouvait comprendre et se faire lire par son clerc.

Partant donc de ce fait incontestable que le *roman picard* a été la langue de Froissart, on arrive à cette conséquence que tous les manuscrits de cet historien qui ont été faits pour les autres provinces du royaume dont les dialectes s'éloignent plus ou moins du picard, ont été altérés ou plutôt traduits par les écrivains chargés de la transcription, afin d'en faciliter la lecture à ceux auxquels les formes du *roman picard* n'étaient pas familières.

Pour faire sentir la différence qui existe entre le véritable texte de Froissart et celui que les écrivains des manuscrits étrangers à la Picardie crurent devoir adopter, je me contenterai de citer ici un seul exemple sur mille dont je pourrais faire usage.

Froissart dit donc, folio 40, alinéa ou chapitre 255 du manuscrit d'Amiens, qui suit immédiatement celui qui correspond au dernier chapitre, n° CXVI, de l'exemplaire in-4° de Valenciennes :

« Nous *revenrons* (1) car la matere le requiert as gherres de » Haynnau et a le contre vengeance que li roys (2) *de France* y » fist prendre parle duc *Jehan* de Normendie sen ainsnet fil. Li dus » au commandement dou roy son pere fist son mandement a estre » à Saint-Quentin et la environ. et se parti de Paris a *le close* » Pasques l'an mil ccc xl et vint à Saint-Quentin. *La estoient si* » *doi cousin de Blois Loeys et Carles*, *car li comtes de Blois avoit* » *renvoiet son hoummage au comte de Haynau de tout ce qu'il tenoit* » *de par lui. la estoit li ducs de Bourbon*, li ducs dAthenes, li

(1) Tous les mots que je souligne diffèrent de ceux du texte de M. Buchon.

(2) « D'après la première règle de notre français primitif, on admit dans » l'origine les articles *le*, *la*, *les*, et on écrivit comme aujourd'hui *le roi*, » *les rois*, *la reine*, *les reines* ; mais on adopta en même temps l'article » *li*, qui fut commun au singulier et au pluriel des noms masculins; alors, » pour distinguer ces nombres l'un de l'autre, on ajoutait un *s* au sujet ou » nominatif singulier seulement, et on disait *li rois* au lieu de *le roi*. On » supprimait au contraire l'*s* au sujet ou nominatif pluriel, et on disait *li* » *roi* au lieu de *les rois*, mais on ajoutait cette lettre aux régimes directs » et indirects du pluriel. »

(Voyez de la Rue, *Essais historiques sur les bardes*, etc., t. I, p. 267.)

Digitized by Google

» comtes de Flandres, li comtes d'Anchoirre, li comtes de San-
» soire, *messire Loeis de Savoie, messire Loeis de Chalon,* li sires
» de Couchy, *li sires de Grantsi, li sires de Montmorensi, li sires*
» *de Saint-Venant, li sires de Saint-Digier, li sires de Roye, mes-*
» *sire Ustasses de Ribeumont, messire Jehans de Landas,* li sires
» de Cran, *li sires de Montsault, li sires de Cramelles, li sires*
» *de Fiennes, li sires Destouremelle, li sires de Bleville, messire*
» *Bouchigaus et li doi marescal de Franche, messire Robiers Ber-*
» *trans et messire Mahieu de Trie. Si plusieurs autres barons et*
» *chevaliers que je ne puis mies tout noummer. et estoient VI mil*
» *hommes darmes et VI m. bidaus et genevois sans l'autre ribau-*
» *daille et avoit empris li ducs de Normandie que de venir assegir*
» *Vallenchiennes.* si se parti de Saint-Quentin *à tous ces seigneurs*
» *dessus nommés et toudis li croissoient gens et* chevauchierent tant
» quil vinrent à montais dallez le Castiel en Cambresis, *a l'entrée*
» *de Haynau* la se loga li dus et toutte son ost sour la riviere de
» Selles, *pour yaux rafreschir et aviser par lequel chemin il en-*
» *treroient premiers en Haynnau de quoy il furent resvilliet celle*
» *premiere nuit* dou senescal de Haynnau qui fist une hardie
» emprise et chevaucie si comme vous oirez recorder. »

Au lieu de ce texte original, M. Buchon nous donne la version française suivante :

« Nous retournerons, car la matière le requiert, aux guerres
» de Hainaut et à la contre-vengeance que le roi Philippe y fit
» prendre par le dit duc de Normandie son ains-né (aîné) fils.
» Le duc, au commandement et ordonnance du roi son père, fit
» son spécial mandement à être à Saint-Qentin et la environ; et
» se partit de Paris environ Pâques, l'an mil trois cent quarante,
» et vint à Saint-Qentin, et la étoit avec lui le duc d'Athènes,
» comte de Flandres, le comte d'Auxerre, le comte de Sancerre,
» *le comte Raoul d'Eu* (1) *connetable de France, le comte de*
» *Ponthieu* (2), *le comte de Roussy, le comte de Braine, le comte*
» *Grandpré,* le sire de Coucy, le sire de Craon, *et grand'foison de*
» *noble chevalerie de Normandie et des basses marches.*

(1) Les mots soulignés n'existent pas sur le manuscrit d'Amiens.

(2) C'est probablement une faute d'impression qui a substitué, dans cette édition, le nom du comte de Ponthieu à celui du comte de Porcien, qui se trouve dans Denis Sauvage et dans l'édition du *Panthéon littéraire*; le texte des deux publications de M. Buchon offre beaucoup de différences, sans qu'il en ait fait connaître les motifs.

Digitized by Google

» *Quand ils furent tous assemblés à Saint-Quentin et la environ,*
» *le connétable*, *le comte de Ghines* et les maréchaux de France
» messire Robert Bertrand et messire Mathieu de Trye *regardè-*
» *rent quel nombre de gens d'armes ils pouvoient être. si trouverent*
» *qu'ils* étoient bien six mille *armures de fer*, et *huit* mille, *que*
» *Brigans*, *que* Bidaus, *que* autres *poursuivant l'ost. C'étoit assez*,
» *si comme ils disoient pour combattre le comte de Hainaut et toute*
» *sa puissance. Si se mirent aux champs par l'ordonnance des maré-*
» *chaux* et se partirent de Saint-Quentin et s'arrouterent (s'as-
» semblèrent) (1) devers le Châtel en Cambraisis (Câteau-
» Cambraisis) et passerent dehors Bohain et chevaucherent tant
» qu'ils passèrent le châtel en Cambresis (Câteau-Cambraisis) et
» s'en vinrent loger le duc de Normandie et son ost *en la ville*
» *de Montay* sur la rivière de Salles. Or vous dirai-je (2) une
» grand'appertisse d'armes que *messire de Werchin Gérard*
» seneschal de Hainaut pour le temps fit et entreprit *laquelle doit*
» *bien être* recordée *et tenue à grand'prouesse.* »

Il résulte de cet exemple qu'un historien qui voudrait citer le passage au sujet de l'entrée du duc de Normandie dans le Hainaut, et qui se servirait à cet effet de la version des chroniques, donnerait alors à son lecteur le français de M. Buchon, au lieu du texte original de Froissart.

Ainsi, plus on rapproche le français du XIVe siècle de la langue invariablement fixée par les grands écrivains du XVIIe, plus on s'éloigne du *facies*, si je puis m'exprimer ainsi, que Froissart a donné au style de son histoire.

En reproduisant le texte du manuscrit de Valenciennes, M. Buchon nous a dit lui avoir conservé sa couleur primitive (3). Vous pourrez apprécier la valeur de cette assertion par la comparaison des deux versions de la lettre suivante que donnent les manuscrits de Valenciennes et d'Amiens, et vous jugerez sans doute comme moi que la diction picarde du manuscrit de Valenciennes a été sensiblement altérée par le

(1) Malgré l'autorité de Roquefort, qui traduit aussi le mot *arrouter* par *s'assembler*, M. de Crouy pense que sa véritable acception est *se mettre en route vers*, comme l'indique Pougens dans son *Dictionnaire de l'Archéologie française*, t. I, p. 54.

(2) Au lieu de *or vous dirai-je*, le texte de M. Dacier porte *or vous diray*, p. 123.

(3) Voyez *Panthéon littéraire*, t. III, p. 407.

Digitized by Google

copiste de M. Buchon, car nous sommes loin du temps où les Aldes, les Étiennes et les Élzevirs se chargeaient eux-mêmes de la transcription des manuscrits que l'impression devait reproduire.

Je vous cite cette lettre de préférence à tout autre morceau, parce que ce document historique se cherche en vain dans les éditions données par Sauvage, en 1559, et par M. Buchon, en 1824; d'où je conclus qu'il n'existe dans aucun des nombreux manuscrits dont ces savants ont fait usage.

Lettre d'Édouard III à Philippe de Valois.

« Edouwars (1) par la grace de Dieu roy d'Engleterre et
» d'Irlande a Phelippe de Vallois escripvons. Comme ensi soit
» que par le succession de nostre chier oncle monseigneur
» Charlon roy de France nous soiions hiretier del hiretaige et cou-
» ronne de Franche par *trop* plus prochain dégré que vous ne
» soués, qui en *le* possession de nostre hiretaige vous estes mis, et
» le tenés *et tenir voullez* de force. et lé vous avons nous par
» plusieurs fois *monstret et fet* remonstrer par si digne et si
» espécial avis, comme *celui del eglise* et le Saint College de
» Romme et *al entente del* noble empéréour chief de touttes ju-
» riditions as quels *coses et demandes vous* n'avez *mies* vollut
» entendre. Mais vous estes tenu et tenés en vostre oppinion
» fondés sus tort. pourquoy nous vous *certefions* que le nostre
» hiretaige de Franche nous requerrons *et conquerrons* par le
» puissance de nous et des nostres et de ce jour en avant desfions
» vous et les vostres, de nous et des nostres, et vous rendons
» foy et hoummaige que sans raisons *vous* avons fait, et remetons
» le terre de Ponthieu avoecq notre autre hiretaige en le garde de
» Dieu non en le vostre qui ennemy et adversaire vous tenons; ci
» donné à nostre palais a Wesmoustiers present nostre général
» consseil le XIXe jour de octembre.

» Edouwart (2), par *la* (3) grace de Dieu, roy d'Engleterre et

(1) Manuscrit d'Amiens, f° 28, recto, première col.

Nota. Je souligne tous les mots qui manquent dans la copie du manuscrit de Valenciennes.

(2) *Panth. Litt.* t. III, p. 455, chap. 122.

(3) Je souligne les mots qui diffèrent de la version d'Amiens.

Digitized by Google

» d'Irlande à Phelippe de Valois escripvon. Comme *ainsi* soit
» que par le succession de nostre chier oncle monseigneur Char-
» lon roy de France, nous soions *droit* hiretier *de l'hiretage* et
» couronne de France par (1) plus prochain degre *de lingnage* que
» vous ne *soyez* qui en (2) possession de notre *hiretage* vous estes
» mis et le tenes (3) de force *oultre notre volonté*, et *ce nous vous*
» *avons* par plusieurs fois (4) remontré par si *grant* et especial *amy*
» comme (5) le Saint-Colliege de Romme et *par le conseil du*
» noble *empereur* chief de toutes juridicions, *auxquelles raisons*
» n'avez volu entendre mais vous estes tenus et tenez en vostre
» opinion fondée sur tort pourquoy nous vous *signifions* que le
» nostre hiretage de France nous requerons (6), par le puissance
» de nous et des nostres, et de ce jour en avant desfions vous et
» les vostres, de nous et des nostres et vous rendons foy et
» *hommage* que sans raison (7) avons fait et notre terre de Pon-
» tieu remettons *avec nos auttres hiretages* (8) en *la* garde de
» Dieu non en le votre qui *anemy* (9) et adversaire nous tenons
» donné *en* nostre palaix à Wesmoustier present nostre général
» conseil le dix-neuvième jour du mois d'octobre. »

La comparaison de ces deux textes de la même lettre et du chapitre que j'ai rapporté plus haut m'amène tout naturellement à émettre quelques idées sur la manière dont un éditeur de Froissart aurait dû s'y prendre pour ramener les chroniques de cet auteur à leur pureté primitive, en les dégageant de tout l'alliage appartenant aux copistes des différents pays, sans se priver, toutefois, des variantes historiques qui méritaient la peine d'être conservées.

Prenant donc, je le supppose, pour base du premier livre, le

(1) Le mot *trop* manque ici.
(2) Le mot *le* manque.
(3) Les mots *et tenir voullez* manquent.
(4) Les mots *monstres et tel* manquent.
(5) Les mots *celui de l'eglise et* sont passés, et le mot *amy* qui précède remplace celui d'*avis*.
(6) Les mots *et concquerrons* manquent.
(7) Le mot *vous* manque.
(8) Les abréviations de ces trois mots semblent être au singulier dans le manuscrit d'Amiens, et se rapporter par conséquent à la couronne de France.
(9) Le manuscrit d'Amiens porte très-distinctement *ennemy*.

Digitized by Google

manuscrit d'Amiens, au lieu de celui n° 8218 de la bibliothèque du roi, comme l'a fait M. Dacier (1), l'éditeur, après la transcription littérale de chaque chapitre ou alinéa, placerait au bas des pages, et non pas à la fin du livre ou du volume, comme on le fait souvent, toutes les variantes résultant du dépouillement des différents manuscrits, ainsi que les notes auxquelles doit nécessairement donner lieu cette comparaison de plusieurs textes.

Ce travail, tout à la fois historique, critique et philologique, offrirait, entrepris sur une plus grande échelle, cet immense avantage de comparer entre elles les différentes manières dont le même événement a été rendu d'après l'intérêt politique qui devait animer celui pour lequel l'ouvrage de Froissart se trouvait transcrit.

Je n'ignore pas qu'il faudrait, pour arriver à ce résultat, remonter au premier propriétaire de chacun des manuscrits; mais il me semble que cette difficulté n'est pas insurmontable, et que toujours chaque manuscrit offre quelque trace qui met ordinairement sur la voie de cette découverte, comme l'ont prouvé mes conjectures sur l'origine de celui d'Amiens. Au surplus, les travaux bibliographiques du père Montfaucon et de Messieurs Lacurne de Sainte-Palaye, Dacier et Buchon, sur les nombreux manuscrits de Froissart, laissent peu de chose à désirer à cet égard : on regrette, toutefois, que M. Buchon, qui nous a donné un savant résumé de ces travaux, n'ait pas tenu la promesse qu'il a faite aux souscripteurs de la *Collection des Chroniques*, pages XVII, XVIII, XX, XXIII et XXVI de sa préface, et qu'il les ait en conséquence privés des *fac simile* des manuscrits qui devaient accompagner sa vie de Froissart, ou plutôt le *Mémoire sur la vie de Froissart*, composé par M. Lacurne de Sainte-Palaye, qu'il a inséré en tête des *Poésies* de notre vieil historien.

Dans le nombre des manuscrits cités par M. Buchon, il y en a deux surtout qui ont appelé plus particulièrement mon attention :

1° Celui n° 926 *alias* 9661 de la bibliothèque du roi, qui paraît être, dit-il (2), du commencement du XVe siècle, et avoir appartenu à Charles IX, attendu que ce manuscrit renferme la copie des 91 derniers chapitres du manuscrit d'Amiens que M.

(1) Voyez *Chron.*, préface, p. 11.
(2) Préface, l. 100, p. 65.

Digitized by Google

Buchon a reproduits textuellement, ou plutôt à peu de différences près, sous le titre de variantes, dans le VIe volume de sa *Collection des Chroniques*, et qu'il a ensuite fondus dans le texte de son *Panthéon littéraire*, tome 1er, pages 645 à 717, chapitres CCCXLVIII à CCCXC inclus; en modifiant, toutefois, la forme de l'orthographe pour rendre, sans doute, la diction de ces nouveaux chapitres tout-à-fait conforme à celle qu'il a cru devoir prêter à Froissart, comme je viens de vous le faire observer.

2° Celui de la bibliothèque du prince de Soubise, dans lequel M. Dacier a trouvé différents fragments qu'il a utilisés pour combler la lacune qui existe dans les Chroniques de Froissart, depuis la prise de Calais, en 1347, jusqu'à la bataille de Poitiers, qui fut livrée le 19 septembre 1356; lacune qui, jusqu'à lui, avait été remplie dans la plupart des manuscrits par l'interpolation d'un morceau des *Chroniques de St-Denis*.

Cette lacune n'existe pas dans le manuscrit d'Amiens, ce qui lui donne nécessairement une valeur de plus, et nous autorise, vous et moi, à le considérer comme celui qui offre le texte le plus authentique du premier livre des Chroniques de Froissart et la meilleure rédaction qu'il ait faite du travail de Jean le Bel; car il ne faut pas oublier que Froissart, dans ce premier livre, ne parle que d'après les documents qui lui ont été fournis par les notes de ce vieux chroniqueur dont les divers manuscrits n'ont pas encore été retrouvés.

Les alinéas du manuscrit d'Amiens qui se rapportent à cette lacune sont ceux compris depuis le verso du folio 98 jusqu'au verso du folio 102, qui portent, d'après le rang qu'ils occupent dans le volume, les n°s 533 à 547. Ces alinéas correspondent donc, par l'ensemble de la plus grande partie des faits qu'ils renferment, aux vingt-deux additions rapportées par M. Buchon, tome troisième de sa *Collection des Chroniques*, pages 1 à 158; et le CCCXLIII^e chapitre, qui commence à cette dernière page du volume, et où se retrouve le texte ordinaire de Froissart, revient exactement au 548e alinéa du manuscrit d'Amiens.

Je dois toutefois vous faire observer que, si les faits sont les mêmes, la manière dont ils sont liés dans le manuscrit d'Amiens n'offre pas toujours la même connexité, et il m'a paru que souvent la version du manuscrit d'Amiens se rapportait davantage à la manière habituelle de Froissart que celle des additions fournies à M. Dacier, tant par le manuscrit du prince de Soubise que

Digitized by Google

par ceux de la bibliothèque de M. Johnes (1). Au surplus, pour vous mettre à même de juger la question, je crois devoir joindre ici le 533e alinéa du manuscrit d'Amiens, qui correspond aux 1re et 6e additions de MM. Dacier et Buchon, dont ce dernier a fait ensuite usage dans son *Panthéon littéraire*, tome 1er, p. 283, chapitre 1er, et p. 287, chapitre 6 de la partie deuxième du premier livre.

CHAPITRE OU ALINÉA 533 (2). « En ceste année trepassa de ce » siecle la Roynne de France femme au Roy Phelippe et suer » au duc oede de Bourgoingne, ossi fist madamme Bonne la du- » coise de Normendie fille au roy de Behaingne, si furent li peires » et li fils vesves de lors deux femmes asses tost aproies se re- » maria li Roy Phelippe a madamme Blance de Navarre fille au » Roy Carle de Navarre et ossi se remaria li dus Jehans de Nor- » mendie à la comtesse de Boulongne ducoise de Bourgoingne et » se tinrent toudis les trieulves entre le roy de Franche et le roy » d'Engleterre ens es marces de Picardie mes ens es lontains » pays non car toudis se heiroient il et guerioient en Poito en » Saint-Onge et sus les frontieres dAcquitaine en l'an de grâce » nostre Seigneur mil ccc l. Trepassa de ce siecle li roys Phe- » lippes ; si fut tantost couronnes, li dus de Normendie ses fils a » grant solempnité en le chyte de Rains et fist grâce a ses II cou- » sins germains monseigneur Jehan d'Artois et monseigneur » Carle que li rois ses peres avait tenu em prison bien XVI ans et » plus et les mist dalles li et avanca grandement. et s'en alla li » Roy Jehans en se nouvellete en Bourgoingne visetant le pays » et passa outre et fu en Avingnon dalles le pape Clément qui li » rechupt a grant solempnité et furent mont amiablement ens- » samble ung grant temps depuis sem parti li rois Jehans et » monta à mon deviers Montpellier et en alla tout visitant le » Languedoch et le Limosin ; tant qu'il vint devant Saint-Jehan » Langelier, si le assiegea fortement et ditt qu'il ne sem partiroit » si lairit. »

Voici maintenant les deux parties des additions de MM. Dacier et Buchon qui se rapportent à cet alinéa du manuscrit d'Amiens :

(1) Voyez *Coll. des Chroniques*, t. II, p. 2, dernier alinéa de la note.

(2) Manuscrit d'Amiens, folio $\frac{\text{IIII}}{\text{XX}}$ XVIII, verso.

Digitized by Google

Ire ADDITION (1). « En cette année trepassa de ce siecle la Reine » de France femme au roi Philippe et sœur germaine au duc ode » de Bourgogne, aussi fit madame Bonne ducoise (duchesse) de » Normandie fille au gentil Roi de Behayne (Bohême) qui de- » meura (fut tué) à Crécy. Si furent le père et le fils veves (veufs) » de leurs deux femmes.

» Assez tôt après se remaria le roi Philippe à madame Blanche » fille du roi Louis de Navarre (2) qui mourut devant Argesille » (Algesiras), et aussi se remaria le duc Jean de Normendie fils » ains-né (aîné) du Roi de France à la comtesse de Boulogne qui » veuve étoit de monseigneur Philippe de Bourgogne son cousin » germain qui mort avoit été devant Aiguillon en Gascogne. » Comment que ces dames fussent moult prochaines de sang et » de lignage au pere et au fils si fut ce tout fait par la dispensa- » tion du pape Clément qui regnoit pour ce temps. »

VIe ADDITION (3). « En l'an de grace notre Seigneur M CCC et » L trepassa de ce siecle le roi Philippe de France si fut ensepeli » (enseveli) en l'abbaye de St-Denis, et puis fut Jean son aîné » fils le duc de Normandie roi et sacré couronné en l'église de » Notre-Dame de Reims à (avec) très-haute solennité. Après » son couronnement il s'en retourna à Paris et entendit à faire » ses pourveances (provisions) et ses besognes; car les treves » etoient faillies (expirées) entre lui et le Roi d'Angleterre, et » envoya grands gens d'armes à St-Omer, à Guines, à Thiernane » (Terouane), à Aire et tout sur les frontières de Calais, par » quoi le pays fut bien gardé des Anglois, et vint en imagination » au Roi qu'il s'en iroit en Avignon voir le pape et les cardinaux, » et puis passeroit outre vers Montpellier et visiteroit le Lan- » guedoc, ce bon gras pays; et puis s'en iroit en Poitou, en » Saintonge et mettroit le siége devant Saint-Jean l'Angelier » (d'Angély).

» Si fit le dit Roi ordonner ses pourveances (provisions) » grandes et grosses partout, si comme il devoit aller et passer; » mais avant toutes choses et ainçois (avant) que il se partit de

(1) *Les Chroniques*, t. III, p. Ire.

(2) Il y a erreur, dans les deux manuscrits de Froissart, par rapport au nom du père de Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, car elle était femme de Philippe d'Evreux, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne, reine de France. (*Note de M. de Crouy.*)

(3) *Les Chroniques*, t. III, p. 23.

Digitized by Google

» Paris et tantôt après le trépas du roi Philippe son père, il fit
» mettre hors de prison ses deux cousins germains Jean et
» Charles, jadis fils à monseigneur Robert d'Artois qui avoient
» été en prison plus de quinze ans et les tint de-lez (près) lui :
» et pour ce que le Roi son père leur avoit tollu (ravi) et ôté
» leurs héritages, il leur en rendit assez pour eux deduire et
» tenir bon état et grand. cil (ce) roi Jean aima moult grande-
» ment ses prochains de pere et de mere et prit en grande cherté
» ses deux autres cousins germains monseigneur Pierre, le gentil
» duc de Bourbon et monseigneur Jakeme (Jacques) de Bourbon
» son frere et les tint toudis (toujours) les premiers speciaux de
» son conseil; et certainement bien le valoient car ils furent sages,
» vaillans et gentils chevaliers et de grand'Providence.

» Si se partit le roi Jean de Paris en grand arroy et puissance,
» et prit le chemin de Bourgogne, et fit tant par ses journées
» qu'il vint en Avignon. Si fut reçu du Pape et du collége joyeu-
» sement et grandement, et sejourna la un espace de temps et
» puis s'en partit et prit le chemin de Montpellier, si séjourna
» en la dite ville plus de vingt jours et la lui vinrent faire hom-
» mage et relever leurs terres les comtes, les vicomtes, les ba-
» rons et les chevaliers de la Languedoc, desquels il y a grand
» foison. Si y renouvella le Roi Senechaux, baillis et tous autres
» officiers desquels il en laissa aucuns et aucuns en ota; et puis
» chevaucha outre et fit tant par ses journées qu'il entra au bon
» pays de Poitou. Si s'en vint reposer et rafraichir à Poitiers et
» la fit un grand mandement et amas de gens d'armes. Si gou-
» vernoit l'office de la connétablie de France pour le temps d'adonc
» chevalier du monde que le plus il aimoit, car ils avoient été en-
» semble nourris d'enfance, messire Charles d'Espagne. Et etoient
» maréchaux de France messire Edouard sire de Beaujeu, et
» messire Arnoul d'Andrehen (Audencham) si vous dis que le
» Roi en sa nouveleté s'en vint puissamment mettre le siege de-
» vant la bonne ville de St-Jean l'Angelier. »

Le style lâche et diffus de cette VIe addition, les répétitions qu'on y remarque, et les détails sans intérêt qui allongent inutilement le récit, prouvent incontestablement que le morceau n'est qu'une amplification du premier jet conservé par le manuscrit d'Amiens, en admettant toutefois que Froissart soit véritablement l'auteur de ce morceau, ce qui ne me paraît pas démontré; mais dans cette hypothèse, on peut supposer, du moins avec assez de

Digitized by Google

vraisemblance, que tous les passages des chroniques qui ressemblent à celui-ci doivent appartenir aux dernières années de sa vie, quand le bavardage de la vieillesse est venu remplacer l'énergique concision du jeune continuateur de Jean le Bel. Dans tout état de cause, je crois de préférence que le manuscrit qui a fourni à M. Dacier sa VIe addition est l'œuvre de quelques copistes aux gages, peut-être, des seigneurs de Bourbon, dont le manuscrit d'Amiens ne dit pas un mot, et les éloges dont leurs noms sont accompagnés justifieraient assez cette conjecture plus que probable.

Je dois maintenant vous faire observer que les additions II, III, IV et V, dont le manuscrit d'Amiens ne fait pas mention, sont tirées des manuscrits anglais de M. Johnes, et l'on doit croire qu'elles manquent aussi dans le manuscrit de *Soubise*, attendu que ces quatre additions ne se rapportent qu'indirectement aux affaires de France vers la fin du règne de Philippe de Valois, puisque la IIe addition est relative au mariage du comte Louis de Flandres, que la IIIe traite de la guerre maritime de l'Angleterre avec l'Espagne, que la IVe fait mention d'un fait particulier relatif au sieur Aymery de Pavie, et que la Ve enfin parle très-succinctement des confréries de pénitents.

Ce qui donne une valeur toute particulière au manuscrit d'Amiens, indépendamment des avantages que je viens de faire remarquer, c'est qu'on y trouve au verso du folio $\frac{\text{XX}}{\text{IIII}}$ III, à l'alinéa 464, une critique assez vive de Froissart au sujet des assertions de son prédécesseur le chroniqueur Jean le Bel, par rapport à la conduite amoureuse du roi Edouard III envers la comtesse de Salisbury.

Cet alinéa me paraît trop important pour ne pas le mettre immédiatement sous vos yeux, en vous faisant remarquer qu'il ne s'est rencontré dans aucun des manuscrits connus jusqu'ici, puisque Sauvage, ainsi que MM. Dacier et Buchon, n'ont pas fait mention de cette critique, qui me paraît se rattacher à la question des opinions politiques de Froissart, que je traiterai tout à l'heure.

Voici donc ce curieux alinéa, que je vous donne en entier, quoique la fin soit tout-à-fait étrangère à la critique des assertions de Jean le Bel, parce que cette fin me fournit l'occasion de comparer encore une fois le texte du manuscrit d'Amiens avec

Digitized by Google

celui que M. Buchon nous a présenté dans ses *Chroniques* comme étant le meilleur de notre historien (1).

Vous verrez encore, par ce rapprochement, que pour l'exposition claire et précise des faits l'avantage reste incontestablement à votre beau manuscrit.

« Vous aves bien chy dessus oy parler coumment li rois Engles » fu en amoures de le comtesse de Sallebrui, toutefois les cro- » nikes de monsieur Jehan le Bel parollent de ceste amour plus » avant et mains convignablement que je ne doie faire car se il » plaist à Dieu je ne pense jà a encoupper (2) le Roy d'Engle- » terre ne le qtesse de Sallebrui de nul villain reproche, et pour » continuer l'istoire et aduurir (3) le verité de le matere, par » quoy toutes bonnes gens en soient apaisiet et sachent pourquoy » jen parolle et ramentoy maintenant ceste amour. Voirs est que » messire Jehan li Biaux maintient par ses cronikes que li Roys » Engles assez villaument usa de ceste damme et en eult ce dist » ses vollentés si comme par forche, dont je vous di se Dieux » mait (4) que j'ai moult repairiet (5) et conversé en Engleterre » en lostel dou Roy principaument et des grans seigneurs de celui » pays mes oncques je n'en oy parler en nul villain cas. Si en ay » je demandé as plusieurs qui bien le sceuissent se riens en cuist » été ossi je ne poroie croire et il ne fait mies en croire que ungs » si haux et vaillans homs que li Roys d'Engleterre est et a esté » se degueist (6) ensoinnier de deshonneur une sienne noble » damme ne li sien chevalier qui si loyaument la servi et servi » toute se vie, et que dores en avant de ceste amour je me tairay » et revenray au comte Derby et as seigneurs dEngleterre qui se » tenoient en Bourdiaux et si tinrent toute le saison et livier en- » suilvant chevauchant a le fois de l'un à l'autre et regardant à » leurs forteresses et possesserent assez paisuiblement du pays

(1) Voyez *Coll. des Chroniques*, préface, t. I, p. 11.

(2) *Encopper.*—Déclarer coupable, accuser, inculper. Toyez Roq., *Dict.*, t. I, p. 451.

(3) *Aduurir.* — Amener, faire venir. Roq.

(4) *Mait*, lisez *m'ait*, m'aide. Roq.

(5) *Repairiet.* — Roquefort, Buchon et le père Daire (*Dict.* manuscrit) accordent à traduire ce verbe par *retourner*, *venir*. Ne signifierait-il pas lutôt *trouver en faisant des recherches*, du mot latin *reperire ?*

(6) *Se daguaist ensoinnier.* — Je crois qu'il faut traduire ces mots par *vint frapper.*

Digitized by Google

» conequis et raquis à yaux. Quant ce vint à l'entrée dou mois
» de may l'année ensuilvant l'an mil cccxlv que il faisoit bel et
» bon hostoiier (1) et gueroiier. Li comtes Derbi manda les barons
» de Gascoigne qui de sen costet se tenoient le comte de Penne-
» broucq ossi lè comte de Kenfort , le baron de Stanfort ,
» monseigneur Richart de Hebedon , monseigneur Francke de
» Hale , et tous les autres qui avoecq lui étoient venus dEngle-
» terre, et leur dist quand ils furent tout enssemble que ils se
» pourveissent et ordonnaissent et mandassent leurs compaignons,
» car il volloit faire une chevaucie devers le Riolle et Aguillon
» et le chemin Thoulouzain car pour ce estoient ils la envoiiet
» pour gueriier non pour sejourner. che fu bien li advis de tous.
» Si retournerent chacun en leurs garnisons et se pourveirent
» et ordonnerent si bien de dens le jour qui mis y estoit que
» il n'y eult nulle deffaulté et sasamblerent en II heures à Bour-
» diaux et en Bregerach , et environ le pentecouste se parti li
» comtes Derbi de Bourdiaux a belle compagnie de gens darmes
» et d'archiers et revanca le chemin de Bregerach. Quant il fu
» la venus il trouva le comte de Penebroucq qui avoit fet sen
» assemblée belle et bonne. Si se jour attendirent tout en le
» ville de Bregerach et y furent par IIII jours. Quant il s'en
» partirent, et il se trouverent sur les camps mil hommes
» darmes et II mil archiers et chevauchierent en bon arroy et
» en grand convenant deviers une bonne ville que on claimme
» Sainte Basille. Quant ils furent la venu il lasegierent de
» tous lez (2) et fissent li grant apparant de lassaillir. Chils
» de sainte Basille veirent les Engles tous armés et grand
» foison, et les archiers aroutés devant leurs murs et leurs
» fossés. Si furent tant effraiet et neurent mies vollenté ne
» principaux de yaux tenir , si tretierent et se composerent
» au comte Derby que il se renderoient parmy (3) tant que li

(1) *Hostoiier.* — Faire la guerre (Roq., t. I, p. 761). Ce mot devait avoir une acception différente que *guerroyer*; ne signifierait-il pas *faire la guerre comme un oiseau de proie*, en tombant à l'improviste sur l'ennemi, puisque *holoier* veut dire *un autour?* Toutefois on ne peut disconvenir que *hostoiier* doit dériver du latin *hostis*. M. de Crouy pense que le vieux mot *ost*, armée, est la véritable racine de ce mot, qui vondrait dire alors *rassembler l'armée*.

(2) *Lez*, côté, flanc. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 80.

(3) *Parmy*, à condition. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 307.

Digitized by Google

» comte les tenist as us et as coustummes de le bonne ville de
» Bregerach. Li comtes leur eut en couvent (1) et prist le féauté (2)
» et hoummaiges des bourgois et entra en sainte Bazille et y
» reposa trois jours au IIIIme il sen partit mais il y laissa une
» bonne cappitaine Engles et archiers pour garder et defendre
» ville se mestier faisoit en son nom. »

Voici maintenant la version admise par M. Buchon, et qui correspond à la seconde partie de cet alinéa :

« Quant (3) vint après pasques l'an mil trois cent quarante cinq
» environ mi-mai, le comte Derby qui s'étoit tenu et hiverné à
» Bordeaux tout le temps ou la près fit une cueillette et un amas
» de gens d'armes et d'archers et dit qu'il vouloit faire une che-
» vauchée devers la Reole que les François tenoient et qu'il l'as-
» siegeroit car elle étoit prenable. Quant toutes ses besognes
» furent ordonnées et ses gens venus, ils se partirent de Bordeaux
» en bon arroi et en bon convenant (ordre) et vinrent le premier
» jour en la ville de Bergerac. La trouverent ils le comte de Pem-
» broke qui aussi avoit fait son assemblée d'autre part. Si furent
» ces seigneurs et leurs gens dedans Bergerac trois jours ou quatre;
» au quatrième ils s'en partirent quand ils furent sur les champs
» ils emurent leurs gens considererent leur pouvoir et se trou-
» verent mille combattans et deux mille archers. Si chevaucherent
» tout ainsi, et firent tant qu'ils vinrent devant un chatel qu'on
» appelle sainte Basille. Si l'assiegerent de tous côtés et firent
» grand appareil de l'assaillir. Ceux de sainte Basille virent les
» Anglois en leur fortune et comment ils tenoient les champs et
» que nul ne leur alloit au devant, mais encore étoient prisonniers
» de la bataille d'Auberoche tous les plus grands de Gascogne,
» dont ils dussent être aidés et confortés; si que tout considéré,
» ils se mirent en obéissance du Roi d'Angleterre et lui jurerent
» feauté et hommage et le reconnurent à Seigneur.... »

Il me semble que cette fois le manuscrit d'Amiens a encore une incontestable supériorité de rédaction sur le texte adopté par M. Buchon.

Revenons maintenant à la première partie de l'alinéa, et reconnaissons d'après le jugement porté par Froissart, sur le récit que Jean le Bel avait fait des transports amoureux auxquels Edouard

(1) *Couvent* ou *couvant*, pacte, traité, condition. Voyez Roq.
(2) *Féauté*, fidélité, foi. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 582.
(3) *Les Chroniques*, t. II, p. 221, chap. 232.

Digitized by Google

s'était livré envers la comtesse de Salisbury, et reconnaissons, dis-je, que bien certainement cette indiscrétion du vieux chroniqueur avait dû vivement déplaire à la cour d'Angleterre; et comme probablement les manuscrits de Jean le Bel n'étaient pas alors très-multipliés, il fut facile à Froissart de substituer ses assertions à celles de son prédécesseur; qui sait même si le roi, en voyant sa conduite sévèrement jugée par le chanoine de St-Lambert, n'a pas employé tous les moyens dont un prince puissant pouvait disposer, afin d'anéantir les écrits de ce narrateur trop véridique, et ne peut-on pas supposer alors qu'il chargea Froissart de lui rendre ce service?

Cette hypothèse très-vraisemblable n'expliquerait-elle pas tout naturellement, dites-le-moi, l'impossibilité où l'on a été de retrouver l'original des chroniques de Jean le Bel? Enfin on peut penser également que cette soustraction fut la cause véritable qui engagea le trouvère du Hainaut à se lancer dans la carrière historique; et la présentation qu'il fit à la reine d'Angleterre de la partie de ses chroniques écrites d'après celles de Jean le Bel, démontre suffisamment que ce travail lui avait été commandé par cette princesse, qui alors s'attacha particulièrement l'écrivain complaisant dont la plume venait de laver Édouard d'une imputation qui, vraie ou fausse, compromettait essentiellement la gloire du roi.

Ce ne fut donc probablement qu'après la mort de la reine Philippe de Hainaut que Froissart, pour ajouter un intérêt de plus à ses chroniques, y inséra le récit de l'amour d'Edouard pour la comtesse de Salisbury, récit qui, dans le manuscrit d'Amiens, folios lxui et lxiiii, renferme une infinité de détails pleins de charmes que les éditions de Sauvage et de M. Buchon ne contiennent pas. Je les transcrirais ici en entier, si je ne craignais de donner trop d'étendue à cette lettre déjà bien longue; cependant, au risque de vous paraître aussi bavard que notre chroniqueur, vous me saurez gré, j'en suis persuadé, de vous citer le morceau suivant qui se cherche en vain dans les volumes des deux éditeurs : ils vous diront seulement qu'Édouard, après avoir accepté le dîner que la comtesse de Salisbury lui avait fait préparer, ordonne à ses généraux de partir avec l'armée pour suivre les Écossais, tandis que le manuscrit d'Amiens ajoute :

« Et que chil l'atendississent sur les camps tant qu'ils venroit » et il demoura encorres ens ou castiel de Sallebrui dallez la

Digitized by Google

» dame et esperoit bien ainschois son département que il aroit de
» la damme réponse plus agréable qu'il n'avoit eus. Si demanda
» les esches et la dame li fist aporter. Si dont pria li Roys à la
» damme que elle volsist jeuer a lui et la damme li accorda liement
» qui li faisoit toute le bonne chiere que elle pooit, et bien
» estoit tenue dou faire car li roys li avait fait I bian si riche
» de lever le siege des Escos, de devant son castel dont elle estoit
» en grant peril, et se li devoit le damme faire pourtant que li
» Roys estoit ses droits naturez (1) Sires (2) de foi et houmaige.
» à l'entrée dou jeu des esces li Roys qui volloit que aucune
» cose demourast dou sien à la damme lassailli en riant : *damme*
» *que vous plaist il a mettre au jeu ;* et la damme li respondi
» *Sire et vous ossi?* Si dont mist li Roys avant I tres bel aniel quil
» portoit en son doi a I gros rubi sus le tablier. Lors dit la damme
» *Sire, Sire je nag nul aniel si rische comme li vostre est. Damme*
» dist li Roys tout en riant *que elz que vous l'avez metes le avant je*
» *ny prenit pas de si pries garde* et si dont la comtesse pour ac-
» complir la vollenté du Roy traist hors d'un doy ung anelet
» d'or qui n'estoit pas de grand vaille. Si jeuuerent as esces ens-
» samble. La damme à son avis au mieux que elle pooit affin que
» li Roys ne le tenist pour trop simple et ignorans. et li Roys se
» faindoi (3), car pas ne jeuuoit dou mieux qu'il savoit et a
» pannies (4) y avoit nulle espace des tires (5) que il ne re-
» gardast si fort la dame que elle en estoit toute honteuse et s'en
» fourfaisoit (6) bien en traiant (7) et quant li Rois veoit que
» elle s'estoit fourfaite, d'un rock (8), d'un chevalier, ou de
» quoy que fuist, il se fourfaisoit ossi pour remettre la damme
» en son jeu tant jeuerent que li Roys le perdit et fu mas
» d'un au fuit (9) a dont se leva la damme et demanda le vin
» et les espices (10). Car li Rois par semblant volloit partir et

(1) *Naturez.* — Naturels. Voyez Roq. L. C.
(2) *Sires.* — Souverains. *Id.*
(3) *Faindoit*, déguisait, dissimulait. *Ibid.*
(4) *Pannies*, prise ou enlèvement des pièces. *Ibid.*
(5) *Tires.* — Reprises. *Ibid.*
(6) *Fourfaisoit.* — Malfaisait. *Ibid.*
(7) *Traiant.* — Prenant. *Ibid.*
(8) *Rock*, pièce que l'on appelle maintenant *la Tour*. Ibid.
(9) *Au fuit.* — Au fait. *Ibid.*
(10) *Espisses.* Les épices, qui alors étaient rares, ne se présentaient qu'aux rois et princes, à la fin du repas. *Ibid.*

Digitized by Google

» prist la dame son aniel et le mist en son doy et valsist trop
» bien que li Roys euuist (1) repris le sien et li aussi offri et
» dist *Sire il n'appertient pas qu'en mon hostel joue aie riens*
» *del votre, ainchois en deveries porter, dou mien. Damme* dist
» li Roys *si fait car li jeus la porte en si et se je leuuisse*
» *gaegniet tenés veritablement que jen euuisse porté le votre.* La
» damme ne vot a dont plus presser le Roy mes s'en vint a
» une sienne dammoiselle et li bailla l'anieil et li dist *quand*
» *vous verrez ja que li Rois sera partis de ceens et qu'il aura*
» *pris congiet de moy et qu'il devera monter à cheval, si vous*
» *avanchiés et li rendez tout bellement son aniel et li dites que*
» *nullement je ne veois detenir, car point n'apertient ci.* La
» dammoiselle li respondi que elle le feroit vollentiers. A ces
» mos vinrent espices et vins et n'en vot oncques prendre li
» Rois devant tla damme ne la dame ossi devant lui et y
» eut la grant estrit (2) tout en reviel (3). Finablement il fu
» acordé que ils prisent tout doy enssamble. Ossi tost li ungs
» comme l'autre par cause de briefté. Apries ce fait et que li
» chevaliers et le Roy eurent tout beu, li Roys prist congiet
» à la dame et li dist tout haut afin que nulx ny penssast
» *damme vous demoures en votre hostel si je m'en irai sieulvir* (4)
» *mes ennemis.* La dame à ces mots s'inclina bien bas devant le
» Roy et li Roys mout appartement le prist par la main droite
» et li estramdi (5) I petit et ce li fis trop grand bien en signe
» d'amour et regarda li roys que chevaliers et dammoiselles
» s'ensonnioient (6) de prendre congiet l'un à l'autre, si savanca
» encorres dire deux mots tant seulement *ma cire damme que*
» *Dieu vous command jusques au revenir si vous prie que vous*
» *voeillez aviser et autrement y estre conseillie que vous ne me*
» *aiies dit. Chiers Sires* respondit la damme *li Peres gloriois*
» *vous veuille conduire et oster de villaine pensée et deshonorable*
» *car je sui et seray toudis conseillie et appareillie de vous servir*
» *à votre honneur et a le mienne* (7) a tant se parti li Roys de le

(1) *Enuist.* — Aussitôt. *Ibid.* Peut-être il y a-t-il *euuis*, out?
(2) *Estrit.* — Débat. *Ibid.*
(3) *Revis.* — Plaisanterie. *Ibid.*
(4) *Sieulvir.* — Suivre. *Ibid.*
(5) *Estramdi.* — Serra. *Ibid.*
(6) *S'en sonnioient.* — S'occupaient. *Ibid.*
(7) Ce dialogue existe dans les éditions de Sauvage et de M. Buchon.

Digitized by Google

» cambre et la damme ossi qui la convoya jusqu'en la salle ou » sen pallefroi estoit se dist li Roys que il ne monteroit point » à cheval tant que la dame fust la, si que pour cause de briefté » la comtesse prist quongé de tous poins pour cette fois au Roy » et à ses chevaliers et rentra en ses cambres avoecq ses dam- » moiselles , ensi que li Roys devoit montrer la dammoiselle qui » estoit enfourmée de sa damme sen vint au roy et s'en age- » nouilla et quant li roys le vist il le leva moult tost et quida (1) » que elle volsist parler d'autre matere que elle ne fist. Cele » dist. *Monseigneur vechy votre aniel que ma damne vous renvoie » et vous prie humblement que vous ne le voeilliez tenir a villonnie » que point ne voet qu'il demeure ce par deviers elle , vous li avez » fait tant en autres manieres que elle est tenue ce dist à tousjours » d'estre votre serve.* Li Roys qui oy la demoiselle et voit son » aniel qu'elle tenoit et voit la vollenté à l'escuzanche de la » comtesse fu tous estrivis (2) non pour quant comme tost » consillet a son gré et afin que li aniaux demoras laiciès ossy » que en soy meysmes ordonnè avoit , répondi briefment car » pas ny affreoit (3) longue parolle et dist *dammoiselle puisqu'il » ne plaist a vostre damme li gaains petis que elle a fait à moy » il vous demeure.* aprie che plus il monta tantost et se parti » et yssi hors dou castiel et se mist sivir (4) les camps avoecq » ses chevaliers et trouva le comte de Pennebrouq qui l'attendoit » a bien V lanches. Si dont se partirent il tout ensamble et » sieulvirent l'ost. et la dammoiselle dont vous oy venit à sa » damme et ly recorda la responsce dou Roy et li vot rendre » l'aniel d'or que li Roys avait perdu a esces , mais la damme » ne le volt prendre, ainsi di *que elle ny clammoit reiens et que » li Roys lui avoit donnet , si en fesist son pourffit* ensi demourat » li aniaux dou Roy à la dammoiselle. »

Après cette petite digression sur les amours d'Edouard, revenons maintenant à notre historien qui, comblé de faveurs par la reine d'Angleterre, surtout pendant sa jeunesse, devait être entièrement du parti de cette princesse contre celui de la famille de France, et ces premières impressions n'ont jamais dû s'effacer entièrement de son esprit. M. de Ste-Palaye, en traitant la ques-

(1) *Quida.* — Crut, pensa, présuma, etc. Roq. *Ibid.*
(2) *Estrivis.* — Contrarié. *Ibid.*
(3) *Affreoit.* — Effrayait. *Ibid.* Peut-être *afferoit*, convenait.
(4) *Sivir.* — Suivre. *Ibid.*

Digitized by Google

tion des sentiments politiques de Froissart, a fait tous ses efforts pour le disculper de l'accusation d'avoir été plus anglais que français dans ses chroniques, en faisant observer que, depuis la mort de Philippe de Hainaut, arrivée en 1369, Froissart n'ayant plus habité l'Angleterre et s'étant attaché tant à Vinceslas, duc de Brabant, qu'au comte de Blois, et que ces princes ayant toujours confondu leurs intérêts avec ceux de la maison de Valois, notre historien s'est alors trouvé dans l'obligation de suivre l'impulsion de leur manière de penser; et M. de Ste-Palaye ajoute, au sujet du comte de Blois (1) :

« Que la moindre marque d'inimitié l'aurait exposé à perdre, » avec les bonnes grâces de son maître, le fruit de ses travaux » historiques *qu'il lui avait fait reprendre, et dont il le récom-* » *pensait généreusement.* »

Il faut donc distinguer deux hommes dans Froissart : l'ami des Anglais, tant que les bienfaits de la reine Philippe l'ont attaché à leur cause, et le partisan de la France, quand les écus d'or du comte de Blois succédèrent à ceux de la princesse (2), en excusant cependant notre jeune historien d'avoir cédé aux impressions qu'il recevait dans une cour dirigée par une reine charmante dont il était le serviteur, et où il avait trouvé tout à la fois, comme il l'a dit lui-même, *honneur, amour, largesse et courtoisie* (3).

Ne peut-on pas attribuer aux sentiments anglais de Froissart un fait assez remarquable, qui nous a été révélé par M. Van-Praet, dans ses savantes *Recherches sur les ouvrages qui composèrent la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse* (4); il dit donc, page 239 :

« Outre (5) les manuscrits qui existent de Froissart, on doit » distinguer principalement ceux du roi de France, des rois » d'Angleterre, et celui qui se trouvait à Anet. *Mais aucune des*

(1) L. C. t. xx, p. 325.

(2) Froissart, né dans le Hainaut, semble avoir eu une raison de convenance de quitter la cour d'Angleterre, à la mort de la reine Philippe, fille et sœur de ses souverains, pour venir habiter, soit le Hainaut, soit la France, dans le parti de laquelle se trouvaient les nouveaux comtes de Hainaut. (*Note de M. de Crouy.*)

(3) Voy. *Biog. de sire Jehan Froissart*, par M. Buchon. — *Panthéon littéraire*, t. III, p. 512.

(4) Paris, De Bure frères, 1831, in-8° de 353 pages.

(5) Au lieu de ce mot, qui sans doute est une faute d'impression, ne faudrait-il pas lire *entre*?

Digitized by Google

» *parties de cette chronique n'était dans la bibliothèque de Char-*
» *les V, ni dans celle de son successeur, ce qui est fort étonnant.* »

Cette exclusion est en effet fort étonnante, surtout de la part d'un prince aussi instruit que Charles V, qui s'était plu à rassembler au Louvre, dans la tour qui reçut le nom de *Tour de la Librairie*, neuf cent dix volumes, quantité considérable pour le temps, dont la garde fut confiée à Gilles Mallet, maître d'hôtel du roi, qui en dressa le catalogue dont le manuscrit est arrivé jusqu'à nous.

C'est sans doute cet inventaire qui a révélé à M. Van-Praet le fait dont il s'est à juste titre étonné (1), et qui ne peut s'expliquer que par la répulsion qu'a dû éprouver Charles V, de consacrer une somme considérable pour avoir, dans sa *librairie*, le manuscrit d'une histoire composée par un serviteur de l'ennemi personnel de sa maison, et qui, en lui retraçant tous les malheurs qui avaient accablé son aïeul et son père, dans les tristes batailles de Crécy et de Poitiers, s'était plu nécessairement à rehausser la gloire des vainqueurs, par les éloges mêmes qu'il donnait à la valeur et aux qualités personnelles des vaincus.

Il ne faut pas oublier non plus que les premiers travaux historiques de Froissart, ceux surtout qu'il avait puisés dans les manuscrits de Jean le Bel, portaient alors le titre de *Chronique d'Angleterre* (2); et Charles V ainsi que son fils devaient, par suite de ce titre seul, exclure de leur *librairie* une histoire dans laquelle la France ne tenait pas le premier rang.

Le passage des Chroniques de Froissart, sur lequel M. de Ste-Palaye s'appuie principalement pour défendre l'auteur de toute espèce de partialité en faveur des Anglais, est celui où il est question de l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, en vertu du principe de la loi salique.

« Cet avénement, dit-il, avait révolté toute l'Angleterre, qui » adopta les prétentions chimériques du roi Edouard III. La » circonstance, ajoute M. de Ste-Palaye, était délicate pour un » historien qui, vivant au milieu d'une cour et d'une nation si » fortement prévenues, ne voulait cependant point s'écarter de » son devoir. »

(1) « L'histoire y était très-abondante; il y en avait plusieurs, tant gé- » nérales que particulières, surtout la Vie de saint Louis, et des guerres » d'outre-mer. » Voy. *Essai historique sur la bib. du Roi*, p. 10.

(2) Ste-Palaye, l. c, t 20, p. 323.

Digitized by Google

M. de Ste-Palaye cite, à l'appui de son raisonnement, le passage de Froissart relatif à ce grand événement. Ce passage, qui fait partie du quatrième chapitre de l'édition de M. Buchon (1), porte textuellement :

« Or, dit le conte, que le beau roi Philippe de France eut trois » fils avec cette belle fille Isabelle qui fut mariée en Angleterre » au roi Edouard dont j'ai parlé ci-dessus, et furent ces trois fils » moult beaux, desquels l'aîné eut nom Louis, qui fut, au vivant » de son père, roi de Navarre et l'appeloit-on le roi Hutin. Le » second né eut nom Philippe le Long; et le tiers eut nom Charles, » et furent tous trois rois de France après la mort du roi Phi- » lippe leur père, par droite succession, l'un après l'autre, sans » avoir hoir (héritier) mâle de leur corps, engendré par voie de » mariage. Si que après la mort du dernier roi Charles, les douze » pairs (2) et les barons de France ne donnerent point le royaume » à la sœur qui étoit reine d'Angleterre, pourtant qu'il vouloient » dire et maintenir, et encore veulent que le royaume de France » est bien si noble qu'il ne doit mie (pas) aller à femelle, ni par » conséquent au roi d'Angleterre, son ainsné (aîné) fils. Car, ainsi » comme ils veulent dire, le fils de la femme ne peut avoir droit » ni succession de par sa mère là où sa mère n'y a point de droit; » si que par ces raisons, les douze pairs et les barons de France » donnèrent de leur commun accord le royaume de France à » monseigneur Charles de Valois, frère jadis de ce beau roi » Philippe dessus dit, et en oterent la reine d'Angleterre et son » fils qui etoit hoir male et fils de la sœur du dernier roi Charles.

» Ainsi alla le dit royaume hors de la droite ligne, ce semble à » moult de gens; par quoi grands guerres en sont nées et venues, » et grand'destruction de gens et de pays au royaume de France et » ailleurs, si comme vous pourrez ouir ci après; car c'est la vraie » fondation de cette histoire pour raconter les grands entreprises » et les grands faits d'armes qui avenus en sont : car puis (depuis) » le temps du bon roi Charlemagne, qui fut empereur d'Allemagne » et roi de France, n'avinrent si grands aventures de guerre au

(1) *Coll. des Chroniques*, t. I, p. 13, et *Panthéon litt.* t. I, p. 5.

(2) Froissart dit les XII pairs, par suite d'une vieille habitude, car il n'y avait plus, à l'avénement de Philippe de Valois, que trois des anciens pairs laïques : le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, qui était alors le roi d'Angleterre, et le comte de Flandres. Les pairies de Normandie, Champagne et Toulouse étaient réunies à la couronne. (*Note de M. de Crouy.*)

Digitized by Google

» royaume de France, qu'elles sont avenues par ce fait ci, ainsi
» que vous orrez (entendrez) au livre. Mais (pourvu) que j'aye
» temps et loisir du faire et vous du lire. Or me veux retraire
» (borner) à la droite matière commencée et traire de cette tant
» que temps et lieu viendront que j'en devrai parler. »

Quoique le quatrième chapitre du manuscrit d'Amiens soit d'accord, pour l'ensemble du récit, avec celui qui précède, cependant, comme la rédaction n'est pas la même, et qu'elle offre aussi des différences assez sensibles avec le manuscrit de Valenciennes, je crois devoir mettre sous vos yeux le texte de notre volume (1), en vous faisant observer que tous les mots soulignés sont ceux qui n'existent pas dans la copie du document de Valenciennes.

« Encoures pour mieux esclairchir ceste *grande* et noble ma-
» tere et *ouvrir* le declarations des Linaiges, je me voeil ung
» petit ensonnier *de mettre avant* dont li rois Edouards qui.... (2)
» Tournay yssi, et com prochains il fu de la couronne de France
» *tant qu'il vesqui.* Ils descendi de par la fumelle de la droite
» *ordonnance* (3). Car li biaux roiys Phelippes qui fu ses tayons
» eult trois filx et une fille et furent tout chil troy fil *moult* biel
» *seigneur* et grant et puissant chevaliers *de membres et de façons.*
» Li aînées eut à nom Loeis et fu à son *vivant* (4) rois de Navarre
» et l'appella on le roi Hustin. Li seconds nés eut nom Phelippes
» li Biaux, et li tiers eult nom Carles, et furent tous troy roy
» de France apries le mort dou roy Phelippes leur pere par
» droite succession sans avoir hoir marle de leurs corps, *engen-*
» *drés* par *loyaul* mariaige. Si ques apries le mort dou dairain
» roy Carle li *XII* per et li barons de France donnerent le cou-
» ronne à leur avis *et ne le donnerent point* à le sereur qui estoit
» roine d'Engleterre, partant qu'il voloient dire et maintenir
» encoires *voellent* (5) que li royaummes de Franche est *bien* si
» nobles que il ne doit *mie* (6) aller à fumelle ne par consequense
» a fil de fumelle de par sa mere venant la ou sa mere *na* ne

(1) Folio 1 verso, 2e colonne.

(2) Le mot que l'écrivain a passé est celui *assegea*, d'après le manuscrit de Valenciennes.

(3) Le manuscrit de Val. porte, à la place de ce mot, *lingne.*

(4) Le manuscrit de Val., au lieu de ce mot, porte *temps.*

(5) Le manuscrit de Val. porte *font.*

(6) *Id.* *point.*

Digitized by Google

» ne puet avoir point de droit si ques par ces raisons li XII » per et li baron *de France* donnerent de *leur* certain accord le » royaume *hiretaige de France* et le couronne *dou royaumme* de » France absolument em plain palais à Paris à monseigneur » Phelippe de Vallois *fils jadis à monseigneur Carles de Vallois* » *frere* (1) germain à ce biau roy Phelippe, et en hosterent le » roy (2) d'Engleterre et son fil qui estoit hoir marle et estoit » fils de la sereur le derain roy Carlon. Ensi ala le dis royaummes » hors de la droite ligne che samble il a moult de gens. De quoy » grand gueres *en* sont *nées* et venues et grans destructions de » gens et de pays *ou royaume de France et ailleurs si comme* » *vous porez oyr chi apries*, car ceste la vraie fondation de ceste » histoire pour *raconter* les grandes entreprises et les grands » fes d'armes qui avenu en sont. Car puis le temps le bon roy » Carlemainne *qui fu emperer d'Alemaigne et roy de Franche* » *n'ariverent* si grans *aventures* de guerres ou *royaumme* de » France que elles sont avenues par ce fet *chy* enssi comme » vous orrez ou livre *mes que je aye temps et loisir dou faire et* » *vous dou lire*. Or voeil retraire a la droite matere qmencie et faire » de cest tant que temps *et lieu venront que jen deverray* parler. »

Après avoir étudié avec attention toutes les parties de cet alinéa, on s'aperçoit facilement que Froissart partage entièrement l'opinion anglaise au sujet de la loi salique, et je ne vois pas par conséquent où est *le courage et la bonne foi* dont M. de Ste-Palaye fait un mérite à notre historien dans cette circonstance, puisque sa phrase *che semble à moult de gens* appartenait sans doute à *Jean le Bel*, premier auteur de cette partie des Chroniques, qui, quoique lié d'amitié avec Jean de Hainaut alors partisan d'Edouard, partageait peut-être malgré cela le sentiment de ceux qui voyaient dans l'hérédité du trône, d'après le principe de la loi salique, une cause de sécurité et de tranquillité pour les royaumes de l'Europe, tandis que la plupart des grands feudataires de cette époque, et Jean de Hainaut probablement tout le premier, séduits par l'espoir de voir les couronnes royales passer dans leurs familles, au moyen de la ligne féminine, se rangeaient du parti d'Edouard.

Une remarque qui n'a pas encore été faite, je crois, c'est

(1) Au lieu de cette phrase, le manuscrit de Val. porte *cousin*, etc.

(2) Le manuscrit de Val. porte à tort ici, ce me semble, *la roynne*. D'après le reste de la phrase, M. de Crouy est d'un avis contraire.

Digitized by Google

que le principe contraire à la loi salique ne régit que les pays dont le gouvernement est purement aristocratique ; ainsi, par exemple, l'aristocratie formant la base du gouvernement anglais, son prétendu chef peut être considéré comme une simple machine mise en mouvement par les grands qui règlent eux-mêmes sa marche, en entourant toutefois cet automate de leurs respects dérisoires ; ainsi, dans toute l'étendue du mot, le mannequin anglais couvert de son manteau d'hermine *règne et ne gouverne pas*. Alors peu importe que ce manteau cache une jaquette ou des jupons ; le changement de sexe ou des familles, dans cette hiérarchie de soliveaux royaux, ne peut donc en aucune manière influer sur la constitution du pays ; et, de plus, comme ce chef souverain n'a pas la liberté de mettre le pied hors de son île sans la permission de ses mentors, il résulte de cette espèce de prison à laquelle il est condamné, une prostration de forces qui n'est nullement incompatible avec la faiblesse et les maladies périodiques du sexe féminin.

En découvrant le premier l'importance historique du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, vous n'avez certainement pas manqué de reconnaître en même temps qu'il était aussi d'une grande valeur, sous le rapport de l'étude des premières ébauches de la langue romane qui, vous le savez mieux que moi, a laissé de profondes racines dans toutes les parties du nord de la France, arrosées par la Somme, l'Oise et l'Aisne, où, comme je l'ai déjà dit, le dialecte picard est encore en usage, surtout parmi les habitants de la campagne qui, dans tous les pays, conservent plus longtemps les traditions paternelles.

Ainsi, la publication textuelle du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens aurait le double avantage de présenter, avec des couleurs plus vraies, certains événements de l'histoire du XIVe siècle, et de compléter, sous le rapport de la langue, les savantes recherches des Ste-Palaye, des Le Grand d'Aussi, des Roquefort, des Pougens, des Meon, des de La Rue, des Dinaux, qui ont vengé le nord de la France de la prétention ridicule du midi, d'avoir été le berceau exclusif de la langue française.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, monsieur et ami :

1° De donner le texte pur de votre manuscrit avec toutes les variations de l'orthographe qu'il présente ;

2° De placer en marge, à droite ou à gauche des pages, les indications chronologiques ;

Digitized by Google

3° De mettre à l'autre marge la synonymie des différents alinéas ou chapitres des manuscrits ou éditions dont le texte sera comparé à celui du manuscrit d'Amiens;

4° De renvoyer au bas des pages et non pas à la fin du volume, comme on a coutume de le faire aujourd'hui, les variantes, éclaircissements, observations et notes critiques auxquelles le texte ou les événements historiques pourront donner lieu, et, afin d'éviter dans le milieu du texte la multiplicité des numéros de renvoi, de chiffrer de cinq en cinq les lignes de ce texte, comme les anciens imprimeurs avaient l'habitude de le faire pour leurs éditions classiques, de manière que le numéro de la ligne servira seul de numéro de renvoi pour toute la partie philologique.

En vous parlant, au commencement de cette lettre, des auteurs que j'ai dû consulter pour m'identifier en quelque sorte avec Froissart, avant d'entreprendre le déchiffrement de votre manuscrit, j'ai oublié de joindre au nom de Ste-Palaye celui de M. de Barante, qui a inséré dans la *Biographie universelle* (1) un excellent article sur notre vieil historien : ce résumé rapide de la vie aventureuse de Froissart est écrit de verve, sa brièveté est son seul défaut; on voudrait, en se promenant avec Froissart dans les diverses contrées de l'Europe qu'il a parcourues, ne pas arriver si vite à la fin du voyage et assister à quelques-uns de ces *déduits* qui lui firent souvent oublier, à la cour d'Angleterre, le souvenir d'un amour malheureux.

Si cet article n'est pas encore passé sous vos yeux, lisez-le; et dans le cas contraire, lisez-le encore, ce sera toujours un instant de plaisir que M. de Barante vous aura procuré, et qui vous dédommagera de l'obligation où vous vous êtes trouvé de subir l'influence somnifère de mon bavardage que j'aurais pu cependant allonger encore, si je vous avais parlé des articles consacrés à Froissart par différents littérateurs, tels que ceux de David Clement (2), de Niceron (3), de l'abbé Goujet (4), de La Croix du Maine, rectifié par MM. de la Monnaye et Rigollet de Juvi-

(1) T. XVI, p. 103.

(2) *Bibliothèque curieuse*, etc. Leipsick, 1757, in-4°, t. VIII, p. 471.

(3) *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Paris, 1729 à 45, t. 42, p. 210.

(4) *Bibliothèque française*, etc. Paris, 1745, in-12, t. IX, p. 121.

Digitized by Google

gny (1), etc., etc., etc. Mais cette érudition m'a paru d'autant plus inutile, que ces auteurs se sont renfermés dans la question bibliographique, ou n'ont fait que répéter en d'autres termes les détails renfermés dans les Mémoires de M. de Ste-Palaye.

Agréez, etc.

DE CAYROL.

Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, émises par suite de la Dissertation de M. Bolton Corney (2).

— *Par M. G. Lecointre-Dupont* (d'Alençon), *des Sociétés des Antiquaires de Normandie, de l'Ouest, d'Ecosse, etc.*

Normand et connaissant un peu la tapisserie de Bayeux et les discussions qu'elle a soulevées parmi les antiquaires, je veux, à la suite du savant travail de l'antiquaire anglais, M. Bolton Corney, émettre, à mon tour, ma pensée sur l'origine d'un monument qui retrace le plus glorieux fait d'armes des annales de ma province.

Je ne saurais partager, sur l'âge de la tapisserie de Bayeux, l'opinion du savant Anglais M. Bolton Corney; je ne saurais voir avec lui, dans cette toile brodée, l'œuvre du XIIIe siècle. Je la regarde comme contemporaine des hommes dont elle nous retrace les faits; je la crois exécutée par les ordres et sous la direction de l'un des conquérants.

Si quelques monuments se rapprochent, dans notre Poitou, du style de la tapisserie de Bayeux, ce sont sans doute les curieux chapiteaux historiés du chœur de St-Pierre de Chauvigny, c'est surtout cette frise qui surmonte la porte et les arcades basses du portail de Notre-Dame de Poitiers. Là, comme à Bayeux, les sujets ont aussi leurs inscriptions pour désigner Babylone la grande courtisane, notre mère Ève, le roi Nabuchodonosor, etc. Sur la frise Notre-Dame se déroule, partagée en plusieures scènes successives, toute une épopée religieuse, comme, sur la tapisserie qui nous occupe, se développe en de nombreux tableaux un grand drame militaire. Or, le portail de Notre-Dame, le chœur de l'église de Chauvigny, remontent au plus tard à la première moitié

(1) *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Duverdier*, etc. Nouv. édition, Paris 1772, in-4°, t. I, p. 500.

(2) Insérée dans ce volume, p. 149 et s.

Digitized by Google

du douzième siècle, puisque le fond de la cathédrale et la nef de Ste-Radégonde, qui datent de la seconde moitié du même siècle, sont d'un genre tout différent, et ne nous offrent plus rien qui soit en rapport avec le style de la tapisserie de Bayeux.

C'est que, durant le douzième siècle, les arts avaient marché et avaient répudié cette habitude d'inscrire, près des sujets de broderie ou de sculpture, un titre qui les expliquât, alors même qu'ils étaient le plus faciles à deviner. Que cette habitude ait existé sous Guillaume le Conquérant, c'est un fait rationnel. La France avait tremblé, pendant un siècle, sous la crainte de la prochaine destruction de l'univers ; et, au milieu de ces appréhensions, les arts, qui ne vivent que d'espérance et qui travaillent surtout en vue de la postérité, étaient morts devant le manque d'avenir, et, renaissant à peine dans la seconde moitié du onzième siècle, ils ne savaient encore que produire des épreuves incorrectes, pour l'intelligence desquelles le spectateur avait souvent besoin d'un interprète. Aussi, défiants d'eux-mêmes, ils appelaient en aide l'écriture pour figurer à l'esprit tout ce qu'ils essayaient, assez souvent en vain, de rendre clair aux yeux. Témoin ces fameux lions qui ornent un des massifs de notre portail de Saint-Porchaire, lions que nous prendrions bonnement pour de gros chats, si le mot LEONES, inscrit en larges majuscules, n'était pas là pour nous dire la pensée de l'artiste.

Ainsi, par le mode de distribution des sujets, par son exécution, la tapisserie de Bayeux porte le cachet de la fin du onzième siècle. Les armes, les costumes, les usages de cette époque y sont fidèlement représentés ; le plein cintre règne, sans mélange de l'ogive, sur tous les édifices figurés ; les tours et les donjons sont en bois, selon l'usage du XIe siècle, bien différents de ces imposantes forteresses dont la Normandie et l'Angleterre se couvrirent, sous les règnes des deux Henri et de Richard Cœur-de-Lyon. Ajoutons que la tapisserie abonde en mille petits faits trop futiles pour n'avoir pas été ignorés d'une génération postérieure d'un siècle et demi à la conquête, mais qui, chez des acteurs et des témoins, pouvaient flatter des amours-propres, et avoir l'intérêt des souvenirs personnels.

M. Bolton a, il est vrai, prévu l'objection que j'ai tirée du synchronisme des détails figurés avec les événements auxquels ils se rapportent. Il suppose un homme instruit qui aurait présidé à la confection de la tapisserie, et donné aux personnages, aux

Digitized by Google

armes, aux monuments, la physionomie de l'époque de la conquête. C'est toutefois quelque chose de bien extraordinaire que ce respect scrupuleux pour la vérité historique du dessin chez un artiste du temps de Philippe-Auguste ou de saint Louis. Les architectes d'alors ne nous ont point accoutumés à cette fidélité. Avaient-ils à réparer un édifice des siècles précédents? ils mariaient sans scrupule le léger gothique de leur époque aux formes massives de l'architecture romane! Voyez le chœur de notre église de Montierneuf.

Cependant, pour confirmer l'existence de cet antiquaire précoce, qui évitait si bien, au treizième siècle, les moindres anachronismes d'art, M. Bolton remarque que les inscriptions n'offrent aucun anachronisme de mots. Ainsi le titre de duc est toujours appliqué à Guillaume, jamais le nom de roi, parce que la tapisserie s'arrête à la bataille d'Hastings, et que Guillaume ne se fit couronner que trois mois après sa victoire. Je pourrais, je crois, rétorquer l'argument ; je me contenterai de dire que toujours Guillaume prisa plus la couronne ducale de la Normandie victorieuse que le sceptre de l'Angleterre vaincue. Aussi, après sa mort, Robert, l'aîné de ses enfants, fut duc de Normandie ; l'Angleterre devint le partage de Guillaume, son fils puîné (1).

Le nom de Français donné aux soldats de Guillaume, préférablement au nom de Normands, s'explique bien aisément. Le conquérant n'avait pas que des Normands sous ses drapeaux. La Flandre, la Bretagne, l'Anjou, presque toutes les provinces de France, avaient fourni nombre de guerriers avides de partager les hasards et les profits de l'aventureuse expédition dirigée contre l'Angleterre. Le Poitou seul donna un contingent de quatre mille auxiliaires qui marchaient sous les ordres d'Aymeri, vicomte de Thouars (2). Dès lors, le mot générique de Français, qui em-

(1) Le sceau de Guillaume le Conquérant fournit une nouvelle preuve de la préférence que ce prince donnait à son duché sur son royaume. Au droit, il est représenté à cheval, en habits militaires, avec cette légende : *Hoc Normanorum Willelmum nosce patronum*; et au contre-scel seulement, il figure sur son trône avec les ornements royaux, et il est accompagné de cette légende : *Hoc Anglis regem signo fatearis eumdem.* (*Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, introduction, p. 20.)

(2) Voir dans cette Revue (1re série, t. I, p. 36) la savante dissertation de M. de la Fontenelle, *sur la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre.*

Digitized by Google

brassait, dans sa signification, la totalité des compagnons du duc de Normandie, devait naturellement désigner une armée composée de pareils éléments.

Mais la tapisserie de Bayeux est-elle, comme le veut la tradition commune, l'œuvre de l'épouse du conquérant? Ici je m'unis à M. Bolton pour soutenir la négative. La magnifique fondatrice de la Trinité de Caen, si elle eût eu à broder les exploits de Guillaume, eût employé sans doute les laines les plus précieuses mêlées aux fils d'or et d'argent, et non ces matières communes qui forment la tapisserie. D'ailleurs, Mathilde était une sainte reine, dont tous les historiens du temps célèbrent la modestie et les vertus; et certes l'on n'eût point vu sortir de dessous son aiguille les formes viriles si accusées de certains personnages, et surtout les hideux *obscena* qui grimacent çà et là sur la bordure.

Si j'avais à chercher, non point la main qui broda cette longue toile historique, mais la volonté qui en commanda l'exécution, je dirais avec deux savants hommes de Bayeux, MM. Delaunay et Pluquet (1), que la tapisserie porte elle-même le nom de son auteur.

Au nombre des compagnons les plus actifs de Guillaume, fut son frère utérin, Odon, évêque de Bayeux. La tapisserie nous le montre souvent. Là, il bénit, aux champs d'Hastings, les mets et les breuvages dont est chargée la table du conquérant; plus loin, il siége au conseil de guerre aux côtés de son frère; plus loin encore, nous le retrouvons excitant au combat les Normands et assommant de sa massue les Anglais qu'il n'ose frapper d'une lance ou d'une épée, pour rester fidèle à la maxime : *Ecclesia abhorret à sanguine.*

Odon, comme acteur dans la conquête, avait intérêt à faire représenter les exploits auxquels il avait eu tant de part; comme évêque de Bayeux, il avait seul le droit de placer dans son église ces sujets tout profanes.

— *De M. Daunou, membre de l'Institut, garde général des archives du royaume.*

J'ai lu (dans le 2e cahier de la *Revue Anglo-française*, 2e série)

(1) Voir l'*Origine de la tapisserie de Bayeux prouvée par elle-même*, dissertation de M. Delaunay, imprimée à la suite de la traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, par M. Lechaudé-d'Anisy, et l'*Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, par F. Pluquet, ch. 12, p. 75.

Digitized by Google

la traduction des recherches de M. Bolton de Corney, et n'y ai trouvé que des motifs de persister dans les opinions que j'ai embrassées, en rendant compte d'un des derniers ouvrages de M. l'abbé de la Rue. Je ne puis croire que la tapisserie de Bayeux soit l'ouvrage de Mathilde; il n'est pas rigoureusement prouvé qu'elle ait été faite aux dépens du chapitre de cette ville, mais cela me paraît fort probable.

Agréez, etc. DAUNOU. — 8 avril 1840.

— *De M. le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.*

J'ai lu avec attention l'article de votre Revue, contenant des recherches sur la tapisserie de Bayeux. Cette question était intéressante et m'a paru très-bien résolue. Il est honorable d'avoir raison contre Lancelot et le père Montfaucon. Je ne puis que féliciter nos savants modernes qui ont osé les combattre et les vaincre. Ils ne pouvaient choisir un meilleur organe que vous, pour publier et faire valoir leur découverte.

Marquis DE FORTIA. — 13 avril 1840.

— *De M. Augustin Thierry, membre de l'Institut, auteur de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

Monsieur, pardonnez-moi de répondre bien tard à une demande qui, venant de vous, m'honore infiniment. Vous désirez savoir ce que je pense des *recherches et conjectures* de M. Bolton Corney *sur la tapisserie de Bayeux;* je vais vous le dire en aussi peu de mots et aussi nettement que je le pourrai. L'opinion soutenue par M. Bolton Corney comprend deux thèses principales : 1° que la tapisserie de Bayeux n'est pas un don de la reine Mathilde, ni même un don fait au chapitre de cette ville par une autre personne, qu'elle a été fabriquée pour l'église cathédrale de Bayeux, sur l'ordre et aux frais du chapitre; 2° que ce vénérable monument n'est pas contemporain de la conquête de l'Angleterre par les Normands, mais qu'il date du temps où la Normandie se trouvait réunie à la France. De ces deux thèses, la première me semble vraie, de toute évidence; la seconde est inadmissible.

La tradition qui attribuait à la reine Mathilde la pièce de tapisserie conservée à Bayeux, tradition du reste assez récente et que M. l'abbé de la Rue a réfutée, n'est plus soutenue par personne. Quant à la seconde question, celle de savoir si cette tapisserie fut ou non un présent fait à l'église de Bayeux, M. Bolton Corney

Digitized by Google

la résout négativement d'une façon qui me semble péremptoire. Au silence des anciens inventaires, il joint des preuves tirées du monument lui-même, et démontre avec évidence que ses détails portent une empreinte très-marquée de localité, que la conquête de l'Angleterre par les Normands y a été considérée, en quelque sorte, au point de vue de la ville et de l'église de Bayeux. Un seul évêque y figure, et c'est celui de Bayeux, très-souvent en scène et quelquefois désigné par un seul titre, *episcopus*. De plus, parmi les personnages laïques qui figurent à côté du duc Guillaume, pas un ne porte un nom historique ; les noms qui reviennent sans cesse sont ceux d'Eurold Wadard et Vital, probablement connus et chéris à Bayeux, car les deux derniers, Wadard et Vital, sont inscrits dans le *Domerdey-Book*, au nombre des fondateurs de l'église de Bayeux, dans les comtés de Kent, d'Oxford et de Lincoln. Si l'on joint à ces raisons celles que M. Bolton Corney déduit de la forme et de l'usage particulier au monument, il est impossible de ne pas croire avec lui que la tapisserie fut commandée par le chapitre de Bayeux et exécutée pour lui.

Je passe à la seconde proposition, savoir que la tapisserie de Bayeux fut exécutée après la réunion de la Normandie à la France. Cette hypothèse n'exige pas une longue réfutation, car l'auteur du mémoire la fonde sur une seule preuve, l'emploi du mot *Franci*, pour désigner l'armée normande.

« Guillaume de Poitiers, dit-il, appelle ceux qui faisaient par-
» tie de l'armée *Normanni*, des Normands ; la tapisserie les
» nomme toujours *Franci*, des Français. Je considère cela comme
» une bévue, indicative du temps où le monument a été exé-
» cuté. » Il n'y a là aucune bévue, ni rien qui puisse faire présumer que la tapisserie de Bayeux n'est pas contemporaine de la conquête de l'Angleterre par les Normands. En effet, les Anglo-Saxons avaient coutume de désigner par le nom de Français (*Frencan, Francisce men*) tous les habitants de la Gaule, sans distinction de province ou d'origine. La Chronique saxonne, dans mille endroits où elle parle des chefs et des soldats de l'armée normande, les appelle *Français*. Ce nom servait, en Angleterre, à distinguer les conquérants de la population indigène, non-seulement dans le langage usuel, mais dans celui des actes légaux. On lit dans les Lois de Guillaume le Conquérant, à l'article du meurtre, ces mots : *Ki Franceis occist*, et, dans la version latine

Digitized by Google

de ces lois : *Si Francigena interfectus fuerit* (1). L'emploi du mot *Franci* au lieu de *Normanni* ne prouve donc point que la tapisserie de Bayeux date d'un temps postérieur à la conquête. S'il prouve quelque chose, c'est que la tapisserie a été exécutée, non en Normandie, mais en Angleterre, et que c'est à des ouvriers ou ouvrières de ce dernier pays que le chapitre de Bayeux a fait sa commande.

Cette opinion, que je soumets au jugement des archéologues, est confirmée d'ailleurs par l'orthographe de certains mots et par l'emploi de certaines lettres dans les légendes du monument. On y trouve, jusque dans le nom du duc Guillaume et dans celui de la ville de Bayeux, des traces de prononciation anglo-saxonne : *Hic Widio adduxit Haroldum ad Wilgelmum Normanorum ducem ; Willem venit Bagias.* C'est le *g* saxon qui figure ici avec sa consonnance *hic*, *Wilgelm* pour *Wilielm*, *Bagias* pour *Bayeux*. La diphthongue *ea*, l'une des particularités de l'orthographe anglo-saxonne, se rencontre dans les légendes qui offrent le nom du roi Edward : *Hic portatur corpus Eadwardi.* Une autre légende présente cette indication de lieu correctement saxonne : *Ut foderetur castellum* AT HESTENCA CASTRA. Enfin le nom de *Gurth* (prononcez *Gheurth*), frère du roi Harold, est orthographié avec trois lettres saxonnes, le *g* ayant le son de *ghé*, l'*y* ayant le son d'*eu*, et le *d barré* exprimant l'une des deux consonnances que les Anglais figurent aujourd'hui par *th*.

Ainsi je crois, avec la majorité des savants qui ont écrit sur la tapisserie de Bayeux, que cette tapisserie est contemporaine du grand événement qu'elle représente ; je pense avec M. Bolton Corney qu'elle a été exécutée sur l'ordre et aux frais du chapitre de Bayeux ; j'ajoute, pour ma part de conjectures, qu'elle fut ouvrée en Angleterre et par des mains anglaises, d'après un programme venu de Bayeux.

Agréez, etc. AUG. THIERRY. — 2 juin 1840.

(1) V. *Leges Willelmi conquestoris*, *apud Rer. anglic.* t. I, p. 90, ed. Gale.

Digitized by Google

Chronique.

*** *Sur le monument à élever à Blois, en l'honneur de Papin, véritable inventeur de la machine à vapeur.* A la suite d'un discours en vers composé à l'occasion de l'inauguration de la galerie David, au musée d'Angers, le docteur Hunault de la Peltrie a donné la note suivante, explicative d'une fraction de vers :

« Vous que son bronze attend.... Papin....

« Grâce à la savante et irrécusable notice publiée, il y a quelques années, par M. Arago, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, il est maintenant universellement reconnu, tant en France qu'à l'étranger, que l'admirable et importante invention de la machine à vapeur, et son application à la navigation en particulier, que tous des premiers nous attribuions, avec une bonhomie sans exemple, à MM. les Anglais et les Anglo-Américains, est d'invention toute française, et appartient uniquement et sans conteste à Denis Papin, né à Blois. L'auteur de cet écrit (M. le docteur Hunault de la Peltrie, d'Angers), ne trouvant pas encore cette réhabilitation assez complète, et craignant qu'ainsi que par le passé elle ne restât enfouie dans les archives de la science, de manière à nous être encore disputée un jour, proposa à MM. les administrateurs et membres des sociétés savantes de Blois de couler en bronze ladite réhabilitation, d'une manière aussi nationale que populaire, en élevant un monument à Denis Papin, à Blois même, sa ville natale. Cette proposition fut dès lors accueillie avec enthousiasme et officiellement mise à l'ordre du jour par des délibérations, des subventions spéciales, et un appel fait à tous les amis de la gloire et de l'honneur national. Cet honorable projet vient de recevoir encore plus d'éclat et de retentissement, à l'occasion de l'inauguration, à Blois, du bateau à vapeur inexplosible *le Papin*. L'auteur de la proposition, qui a eu l'honneur d'assister, comme député de l'une des sociétés savantes d'Angers, à cette solennité aussi touchante que patriotique, a réussi, lors

Digitized by Google

de son passage à Paris, à intéresser à l'œuvre si française quelques-uns de MM. les ministres, qui lui ont promis leur appui dans le cabinet, pour la faire déclarer nationale et la faire traiter comme telle, lorsque la demande leur en aurait été officiellement et administrativement faite. David, à qui nous communiquâmes ce projet et l'intention dans laquelle on était de le charger de ce monument, nous répondit à son tour qu'il s'y sentait tout dévoué, et qu'il en accepterait l'honorable mission, aussitôt que la demande lui en aurait été adressée par qui de droit (la commission centrale.) » — Dans ce recueil, on s'est occupé déjà de rechercher quel a été le véritable inventeur de la machine à vapeur, et on a parlé de Papin. (*Voir* la première série de la *Revue Anglo-française.*)

*** *Continuation des recherches du prince Labanoff, sur Marie Stuart.* Le prince Labanoff a écrit de Florence au directeur de cette Revue, qu'il avait recueilli des documents très-importants sur Marie Stuart, dans les archives secrètes des Médicis. Il partait pour Turin, où il paraît qu'il existe des lettres de cette princesse déposées dans les archives des anciens ducs de Savoie. Enfin il paraît que la moisson du savant russe, en Italie, pour la spécialité qu'il s'est créée, sera très-abondante.

*** *Publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue Anglo-française.* Parmi les nombreux ouvrages publiés en dernier lieu par des collaborateurs à ce recueil, nous mentionnerons : *l'Histoire du Béarn et des pays basques*, par M. A. Mazure ; *l'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, publiée en entier par M. Francisque Michel ; *la Correspondance de la Mothe-Fénélon, ambassadeur en Angleterre*, publiée par MM. Cooper et Teulet. M. le marquis de Fortia d'Urban a aussi fait paraître le 1er volume de son *Histoire antédiluvienne de la Chine.*

*** *Mort du marquis Lever.* La science vient de perdre le marquis Lever, membre du conseil de la Société de l'Histoire de France, de la Société des Antiquaires de Normandie, et l'un des collaborateurs à ce recueil. Il est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, en Normandie, dans un âge très-avancé, laissant une nombreuse et riche bibliothèque.

DE LA FONTENELLE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

INTRODUCTION. v

Le Poitou et ses principaux souvenirs historiques, par M. de la Fontenelle. 9

Chroniques anglo-saxonnes et normandes de Péterboroug (comté de Northampton), par M. Ch. Mourain de Sourdeval (*de Tours*). . 22

Les îles anglo-normandes, par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). . . 39

— § 1er. Données statistiques et historiques sur Jersey et Guernesey, 39. — § 2. Mode de gouvernement établi à Jersey et Guernesey. — Administration de la justice dans ces îles, et dispositions législatives qui les régissent, 46. — § 3. La justice commerciale et la liberté de la presse. — Indépendance des diverses professions à Jersey et Guernesey. — Système monétaire. — Loterie, 53. — § 4. Les petites îles de l'archipel anglo-normand. — Aurigny ou Alderney. — Cers, Herms ou Arms. — Les Casquets. — Jethow. . 61

Quelques mots sur Aurigny et sur les autres petites îles anglo-normandes, par M. Is. Le Brun (*de Paris*). 62

Différends d'Henri III, roi d'Angleterre, et de ses barons, et arbitrage de saint Louis (1258-1263), par M. le marquis de Villeneuve-Trans (*de Nancy*). 64

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettres inédites de Marie Stuart, etc., publiées par le prince Labanoff. — M. de la Fontenelle. 73

Cours complet d'instruction, par deux pères de famille.—Littérature étrangère, etc., par M. A. Mazure. — M. D. L. F. 75

Essai sur la Statistique du département de la Sarthe, par M. Th. Cauvin. — M. D. L. F. 79

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Précis historique sur Desherbiers de Létanduère, chef d'escadre, commandant de la marine à Rochefort; par Mme Desherbiers-Létanduère, veuve Dupuis, sa fille. 81

Digitized by Google

Documents historiques et Dissertations.

Pages.

Limoges sous la domination anglaise, par un anonyme. 98

Chronique.

Publication d'une correspondance royale anglo-française, 111. — De l'exportation des œufs de France en Angleterre, *ibid.* — Port de Pontbail, *ib.* — Découverte d'un grand nombre de titres anglo-français, dans les archives du monastère de Cîteaux, 112.— Armoiries des guerriers français de Maupertuis, trouvées à la bibliothèque du Roi, 113. — Projet de dépouiller le Mont-St-Michel des canons que les Anglais y avaient laissés au xve siècle, *ib.* — Opinion sur l'existence d'un isthme qui aurait joint, dans les siècles éloignés, la France avec l'Angleterre, *ib.* — Fragment anglo-français du cours de M. Michelet, au Collége de France, 114. — Mention honorable, pour le prix de linguistique, décernée par l'Institut à l'un des collaborateurs à cette Revue, 115. — Voyage en Orient d'un autre collaborateur à cette Revue, 116.—Collaborateurs à ce Recueil nommés correspondants de l'Institut, *ib.* — Question relative à la tapisserie de Bayeux, soumise aux collaborateurs de la Revue Anglo-française, *ib.*

Les Plantagenets, par M. Blordier-Langlois (*d'Angers*). 117

Henri II, roi d'Angleterre, à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX, roi de France (1254-1259), par M. le marquis de Villeneuve-Trans (*de Nancy*). 133

Arrestation du comte de Warwich et de ses gens à Pons, et conjectures sur les causes de cet événement (1254), par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 145

Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux, par M. Bolton-Corney, traduction littérale de M. F. V. 149

Le château de Mauvoisin (Hautes-Pyrénées), par Me Jacques Bujault, laboureur à Challoue (*Deux-Sèvres*). 167

Bulletin bibliographique.

Essais historiques et critiques sur Richard III, roi d'Angleterre, par M. J. Rey. — M. H***. 173

Notice historique sur le château de Montreuil-Bonnin, par M. F. Dupuis. — M. de la Fontenelle. 184

Chronologie historique des papes, des conciles, etc., par M. L. de Maslatrie. — M. D. L. F. 190

Historie of the arrival of Edward IV in England, etc. (Histoire de l'arrivée d'Edouard IV en Angleterre, et de l'entier recouvrement du royaume par Henri IV), éditée par M. S. Bruce. — M. D. L. F. 193

Digitized by Google

Pages.

Essais sur la vie et sur les ouvrages du P. Daire, par M. de Cayrol, avec les Epîtres farcies, etc., par M. Rigollot. — M. D. L. F. . 195
Extrait des registres des dons, etc., faits dans le duché de Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre ; par M. Ch. Vautier. — M. D. L. F. 196

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Piquet (François), vicaire apostolique en Canada, par M. l'abbé Dupéry (*de Belley*). 198

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Sur deux Chartes curieuses de l'Artois, par M. Pigault de Beaupré (*de Calais*). 203
Passage du Dauphin à Limoges, en 1421, pièce communiquée par M. M. Ardant (*de Limoges*). 205
Entrée du roi Charles VII à Limoges, en 1438 et 1442, pièce communiquée par le même. . . . . *Ib.*
Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes, sur l'arrivée prochaine, dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant (1548). . 206

CHRONIQUE.

Mort du capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar, 207. — Renouvellement de l'usage de la langue française en Angleterre, dans une occasion solennelle, *ibid.* — Restauration du tombeau où reposent, à Angers, les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, *ibid.* — Nominations scientifiques de collaborateurs à la Revue Anglo-française, 208. — Nouvelles publications dues à des collaborateurs à ce Recueil, *ibid.*

Jean-sans-Terre et le meurtre d'Arthur, par M. Blordier-Langlois (*d'Angers*). 209
Du Jury en Normandie pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles, 1er article, par M. Couppey (*de Cherbourg*). 232
Jeanne-d'Arc en Poitou, par M. H. de Ste-Hermine (*de Bourbon-Vendée*). 260

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lysel. — Iles flottantes. — *Portus Itius.* — Histoire des abbayes de Watten et de Clamarais, par M. H. Piers. — M. de la Fontenelle. 267
Analectes historiques, par M. le docteur Leglay. — M. D. L. F. . 270
Monnaies françaises inédites de M. Dassy, décrites par M. A. de Longpérier. — M. D. L. F. 271
Étrennes vendéennes pour 1840. — M. D. L. F. 272

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Pages.

Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy, par M. le docteur Rigollot (*d'Amiens*). 273

CHRONIQUE.

Anecdote sur le vicaire apostolique Piquet, 311. — Souscription pour un monument à ériger à Bertrand de Born, *ib.* — Loi pour le transport en France des cendres de Napoléon, 312.

Du Jury en Normandie pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles (2e article), par M. Couppey (*de Cherbourg*). 313

Destruction de la cité de Limoges par Edward le prince Noir (1370); par M. M. Ardant (*de Limoges*). 335

Indication des points de contact entre la Lorraine et les Iles Britanniques, par M. le D. E. Begin (*de Metz*). 342

Condition de l'Aquitaine sous la domination anglaise et l'administration du sénéchal Raoul de Faye (1169), par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 348

BULLETIN BIBLIOGRAPHQIUE.

Histoire de la ville d'Auxerre, par M. Chardon. — M. de la Fontenelle. 351

Recherches topographiques et historiques sur la ville de St-Jean-d'Angély, par M. S. F. Guillonet-Merville. — M. D. L. F. . . 363

Histoire de Honfleur, par P.-U.-P. Thomas. — M. Vérusmor (*de Cherbourg*). 369

L'Indicateur angoumoisin, etc., par M. S.-F.-E. Castaigne.— M. de la Fontenelle. 375

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Lettre à M. Rigollot, sur le manuscrit des chroniques de Froissart, appartenant à la bibliothèque d'Amiens, par M. de Cayrol (*de Compiègne*). 376

Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, par suite de la dissertation de M. Bolton Corney. 408

— De M. G. Lecointre-Dupont, *ibid.* — De M. Daunou, 411. — De M. le marquis de Fortia d'Urban, 412.—De M. Augustin Thierry, *ib.*

CHRONIQUE.

Sur le monument à ériger à Blois en l'honneur de Papin, 415.—Continuation des recherches du prince Labanoff sur Marie Stuart, 416. — Publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue Anglo-Française, *ib.* — Mort du marquis Lever, *ibid.*

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

POITIERS. — IMP. DE F.-A. SAURIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google